Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 25
1923

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

LA POLITIQUE DE L'ATHÉNIEN CALLISTRATOS

(391-361 avant J.-C.)

Callistratos d'Aphidna fut l'un des premiers orateurs de son temps (cf. Démosth., XVIII, 219; XIX, 297; Eschine, II, 124). On n'en est que plus fondé à regretter l'incertitude qui règne encore sur l'orientation de sa politique. Il faut croire, du moins, que les textes ne la définissent pas avec une précision exempte de toute équivoque, puisque des auteurs considérables, comme on le verra, ont formulé sur ce sujet les appréciations les plus contradictoires. Nos moyens d'information se réduisent aux maigres récits de Xénophon et de Diodore et à quelques brèves indications, parfois, il est vrai, fort précieuses (entre autres : Pseudo-Démosth., *Contre Néèra*, 27 ; *IG*, *ed. minor*, 107 ; col. VII, l. 17, de l'important commentaire de Didymos [1]). La harangue que lui prête Xénophon (*Hell.*, VI, III, 10-17) contient d'utiles renseignements : Xénophon était bien placé pour être sérieusement informé ; mais il s'en faut que cette harangue nous donne l'explication de toutes les démarches du personnage.

Pour les uns, Callistratos fut un « philobéotien » tenace et résolu. En 378/377, « Kallistratos et tous les hommes qui, depuis longtemps, représentaient la politique de l'alliance béotienne, prirent le dessus dans Athènes [2] ». Son procès de 361 « était provoqué depuis longtemps par son attitude philobéotienne (cf. son amendement caractéristique : Michel, 89) [3] ».

1. Cf. Paul Foucart, *Étude sur Didymos, d'après un papyrus de Berlin*, p 167 et suiv. (*Mém. de l'Ac. des Inscriptions*, XXXVIII, 1909.)

2. E Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, *II*, *Athènes*, p. 301.

3. Cavaignac, *ibid* , p 329, note 1. Nous n'avons relevé dans cet ouvrage aucune allusion au rôle de Callistratos en 391 (poursuites contre Andocide), en 373 (attaques contre Timothéos), en 371 (congrès de paix à Sparte), en 370/369 (appui prêté à Sparte par Athènes), en 366 (procès qui suivit la chute d'Oropos). Parmi ces faits, les uns tendent à confirmer, les autres à infirmer la conception de M. Cavaignac.

Une thèse diamétralement opposée voit dans Callistratos l'adversaire ancien et déclaré des Thébains. Dans une description de l'état des partis vers 379[1], on représente Callistratos comme « l'adversaire le plus décidé de l'alliance thébaine ». S'il résistait « à tout acte violent de Sparte », « il n'en était pas moins plus prévenu encore contre Thèbes ». Après l'attentat de Sphodrias (378), « tous les partis se rallièrent au parti béotien » ; Callistratos n'était pas « d'accord avec le parti dominant sur le but à poursuivre »; mais « il n'était pas fâché de pouvoir montrer » que sa politique n'excluait pas le relèvement national[2]. En 374, cet « adversaire décidé de Thèbes... voulut profiter de la situation pour assurer la paix[3]... » Pour cela, « il fallait d'abord écarter celui des généraux qui avait le plus hardiment dépassé le programme de Callistratos..., Timothéos ». Puis, il vit avec joie qu'à Athènes l'hostilité contre Thèbes allait croissant : il y avait là « un terrain favorable pour sa politique »; il pouvait « rompre une entente qui lui était odieuse »: la paix de 371 combla ses vœux, en isolant Thèbes. Ensuite (370/369), il provoqua l'alliance athéno-spartiate[4]. Même après son procès de 366, la politique d'Athènes resta « sous sa direction »; en 362, il provoqua « une nouvelle alliance contre Thèbes »[5]. Mais les pertes subies en Thrace, les pillages des corsaires phéréens irritent les Athéniens : le « parti béotien » en profite pour attaquer « l'adversaire-né d'Épaminondas[6] », qui succombe en 361.

Dans le même sens, on a écrit, plus récemment[7], que « la politique que poursuivit Callistratos *en général* » a eu pour base l'accord avec Sparte et l'hostilité contre Thèbes. Il y avait à Athènes « une faction antispartiate », qui, du reste, voyait dans l'alliance thébaine un moyen plutôt qu'une fin. Callistratos fut « assez habile pour voir, non seulement qu'il serait vain de lutter contre le sentiment antispartiate, mais aussi

1. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, V, p. 80 sq.
2. *Ibid.*, p. 81.
3. *Ibid.*, p. 87.
4. *Ibid.*, p. 91.
5. *Ibid.*, p. 95.
6. *Ibid.*, p. 97.
7. Bury, *History of Greece*, 1912, p. 565.

qu'une occasion s'offrait qui jamais plus ne se rencontrerait d'accroître la puissance d'Athènes ». En conséquence, « il abandonna pour le moment *sa politique permanente* » et aida à l'union avec Thèbes. Bref, Callistratos, bien avant 378/377, était partisan d'une entente athéno-spartiate contre les Thébains.

Ailleurs[1], sans s'exprimer aussi nettement sur l'ancienneté des sentiments antithébains de Callistratos, on estime du moins qu'il était devenu dès 373 le chef du « parti de la paix » : en s'attaquant à Timothéos, il visait avant tout l'homme qui avait rompu la paix athéno-spartiate de 374. En même temps, il rejetait le masque de « démocrate radical » dont il s'était jusqu'alors affublé pour arriver au pouvoir; il devenait ouvertement l'homme d'une politique modérée, hostile aux partis extrêmes de l'oligarchie et de la démocratie, sous la coalition desquels il succombera en 361.

D'autres historiens, enfin, présentent sur la politique de Callistratos des appréciations moins systématiques, plus « moyennes[2] ». Schäfer (*Demosthenes und seine Zeit*, I, p. 11-14) est le plus explicite, sans s'astreindre d'ailleurs à une analyse et à une chronologie suffisamment rigoureuses. Callistratos, dit-il, n'était nullement partisan de la politique spartiate en vigueur vers 379; en 371, il blâmera l'occupation de la Cadmée; pendant la guerre contre Sparte, il avait joui de la confiance nationale. Mais, sitôt atteint le but pour lequel Athènes avait lutté, il provoqua la paix et chercha à entraver l'essor de Thèbes. C'est que « sa politique reposait essentiellement sur l'ancien partage de l'hégémonie » entre Athènes et Sparte; nulle tierce puissance ne devait donc s'élever à côté d'Athènes et Sparte réconciliées. Une telle politique, d'ailleurs, était sans éclat ni grandeur, impuissante à garantir la Grèce contre les périls qui pouvaient surgir du Nord.

Aucune des conclusions extrêmes que l'on vient d'exposer ne mérite confiance. Plusieurs textes importants les contredi-

1. Beloch, *Die attische Politik seit Perikles*, p. 142-160.

2. Cf. Grote, *Histoire de la Grèce*, trad. Sadous, XIV, p. 261, 310, 324-326, etc. (se borne à un exposé assez exact); Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums*, V, p. 373 sq., semble ne pas ranger Callistratos dans « le parti béotien » (p. 379, 386); estime qu'en 373, Callistratos « n'était pas un ami de Thèbes » (p. 402), etc.

sent formellement ; ceux qu'elles pourraient à la rigueur invoquer sont dénués de portée décisive ou d'autorité. La conception « moyenne » est plus près de la vérité, non parce qu'elle est moyenne, mais parce que, seule, elle cadre à peu près avec les diverses données des textes; mais il valait la peine de la creuser davantage, de serrer de plus près les témoignages et de procéder selon une méthode plus rigoureusement chronologique que ne l'ont fait ses partisans; enfin, il est au moins un document important qu'ils n'ont pu utiliser.

Nous espérons montrer qu'en dépit des trop nombreuses lacunes et obscurités subsistant sur certaines phases de sa carrière, Callistratos paraît avoir été avant tout un patriote athénien, n'ayant de préférence marquée, initiale et durable, ni pour l'alliance thébaine, ni pour l'entente avec Lacédémone. On ne voit pas non plus qu'il ait ressenti de sympathies décidées pour une sorte de parti politique « moyen », ni qu'il ait succombé sous les coups des « philobéotiens » ou d'une coalition quelconque.

I

La lutte contre Sparte et l'alliance thébaine (391 374). — La carrière politique de Callistratos semble avoir commencé en 391. Il fit alors traduire en justice, sous l'inculpation de παραπρεσβεία, les ambassadeurs qui venaient de négocier la paix à Sparte (Andocide, Épikratès, etc.) : τοὺ[ς πρέσ]βεις τοὺς ἐν Λακεδαίμονι συγχωρήσα[ντας] ἐφυγάδευσα[ν], Καλλιστράτου γράψαντος (*Did.*, col. VII, 1. 17[1]). Comme son oncle Agyrrhios, qui bientôt prendra une part fort active à la continuation de la lutte navale, Callistratos a donc défendu, pour ses débuts, la politique de guerre vigoureuse contre Lacédémone, la politique tendant à reconstituer l'Empire dont les intérêts avaient été (ou semblaient avoir été) sacrifiés par l'ambassade[2]. Voilà qui est décisif contre la thèse qui attribue à Callistratos (sur la

1. C'est un point auquel nous avons touché ici-même dans notre étude sur *les Conflits politiques et sociaux à Athènes pendant la guerre de Corinthe* (395-387 avant J.-C.), *Revue des Études anciennes*, XXI, juillet-septembre 1919, p. 182 183.

2. Cf. notre étude, *R. E. A.*, XXI, p. 176-182.

foi de quel texte?) une attitude originellement et radicalement laconophile et antithébaine, et qui voit dans son adhésion à la guerre de 378 contre Sparte la renonciation momentanée à une politique permanente d'entente avec cette puissance.

Faut-il en conclure que Callistratos adhère alors au « parti béotien » (si l'on peut parler d'un « parti béotien »)? Pas nécessairement. Il est indéniable qu'en refusant de traiter avec Lacédémone, en 391, Athènes risquait de favoriser les visées de Thèbes en Béotie; en acceptant l'offre de Sparte, elle eût porté un coup très rude à la cause thébaine. Mais était-il besoin d'être particulièrement favorable à Thèbes pour repousser une paix qui, d'abord, brisait les espoirs des patriotes athéniens? Ceux-ci pouvaient voir dans les Thébains des auxiliaires momentanément utiles, rien de plus. En l'absence de tout document nous éclairant sur les sentiments qu'éprouvait Callistratos touchant les ambitions thébaines, on n'a pas le droit d'affirmer qu'en 391 il ait adhéré au parti béotien (à moins que l'on n'entende par là le parti qui, dans un intérêt strictement athénien, cherchait à exploiter l'amitié thébaine). Bref, Callistratos, à l'aurore de sa carrière, est décidément « antilaconien » et n'est pas nécessairement « philobéotien »: il combat à fond Lacédémone, en utilisant l'aide de Thèbes.

Lorsqu'il défendait ainsi la politique de la guerre à outrance, adhérait-il, du même coup, à la politique démocratique, suivie par Agyrrhios à l'intérieur d'Athènes? La parenté même qui le liait à ce dernier nous invite à le supposer, d'autant plus naturellement que les δημοτικοί, en général, constituaient l'élément le plus ardent et le plus vivace du parti antilaconien[1]. En tout cas, rien ne nous autorise à affirmer que Callistratos a soutenu la cause démocratique uniquement par tactique et pour se glisser au pouvoir[2].

Au cours de la période qui sépare la guerre corinthienne de la libération de Thèbes (379), l'attitude de Callistratos s'est-elle modifiée? On ne possède sur cette partie de sa carrière aucun

1. Cf. notre étude, *R.E.A.*, XXI p. 158-161, 163, 183, 187-189, etc.

2. Cf. Beloch, *Att. Pol.*, p. 145-146. Cet auteur, qui ne cite aucun texte, n'a d'ailleurs pas connu le passage de Didymos.

témoignage significatif. Selon Démosthènes (XXIV, 134), il aurait été très influent au lendemain de la paix d'Antalcidas [1]; mais il n'aurait fait porter aucune loi pour arracher son oncle Agyrrhios aux pénalités qu'il avait encourues. Peut-être, quoi qu'en dise Démosthènes, dont l'assertion est fort postérieure aux événements, cette attitude fort légalitaire de Callistratos était-elle due avant tout à l'impuissance relative où purent se trouver placés après la paix de 387 les principaux artisans de la politique antilaconienne.

Callistratos est-il alors devenu l'adversaire des ambitions ou même des libertés thébaines, successivement brisées par la paix d'Antalcidas et par l'occupation de la Cadmée? Désirait-il déjà, comme on l'a pensé, un rapprochement athéno-laconien [2]? Même s'il avait été, avant 379, favorable à pareil rapprochement, son rôle en 391 nous interdirait de qualifier de générale et permanente [3] cette politique laconophile; et il faudrait nous donner les raisons du revirement qui aurait transformé en partisan de l'alliance spartiate l'ardent patriote de 391. Mais, en fait, rien ne nous autorise à affirmer que Callistratos soit devenu en 379 l'homme de l'entente avec Lacédémone. Voici l'unique indice [4] qui tendrait à le laisser supposer. A en croire Plutarque *(De Genio Socratis*, 32, p. 597), les meurtriers des oligarques thébains, en 379, déclarèrent, pour entrer chez Léontiadès, qu'ils lui apportaient des lettres de Callistratos [5]. Le fait fût-il vrai, que prouverait-il [6]? Tout au plus l'existence de relations, non pas même entre Callistratos et les oligarques de Thèbes, mais entre Callistratos et Léontiadès : il serait hardi d'en conclure que le premier approuvait la politique du second, et, en particulier, le coup

1. Du moins, est-ce plutôt vers cette époque que l'on peut situer les déboires d'Agyrrhios, auxquels fait allusion Démosthènes, qui ne donne aucune date précise. Cf. notre étude, *R. E. A.*, XXI, p. 189.

2. Cf. *supra*, la thèse de Curtius et de Bury. Il est remarquable que ce dernier auteur, dans son édition de 1912, paraisse ne tenir nul compte du très important passage de Didymos sur l'attitude de Callistratos en 391.

3. Cf. Bury, p. 565.

4. D'ailleurs parfaitement négligé par Bury, dont l'affirmation n'est pas même appuyée d'un rudiment de démonstration.

5. Cf. Curtius, V, p. 80 : Callistratos était « en relations avec les oligarques thébains ».

6. Cf. les doutes émis par Schäfer, I, p. 13.

de force de 382. En tout cas, ces relations n'étaient pas tellement suspectes qu'elles aient empêché les Athéniens, alliés aux Thébains dès 378, de confier à Callistratos une part notable du commandement contre Lacédémone (cf. *infra*[1]).

Mais l'allégation de Plutarque est-elle même exacte? Sur quelles autorités s'appuie-t-elle? Cet auteur s'est par trop souvent inspiré de traditions béotiennes pour qu'on ne regarde pas son assertion comme très suspecte[2]. Callistratos, en effet, s'il n'était pas originellement l'énergique adversaire de Thèbes que l'on a dit, le deviendra et le restera ; on est dès lors en droit de supposer que la tradition thébaine, très hostile au personnage, a été enchantée de le noircir, à tort ou à raison, en en faisant le correspondant, presque le complice, d'un Léontiadès. C'est donc sur un fondement bien fragile, sur une affirmation isolée, sommaire et suspecte, que repose l'opinion selon laquelle Callistratos aurait souhaité, avant 379, l'entente avec Lacédémone. Une telle politique, de toute manière, serait, à cette époque, relativement récente et offrirait avec l'attitude du personnage en 391 un contraste saisissant, malaisément explicable, et encore inexpliqué.

D'autre part, il serait exagéré de ranger Callistratos, même à cette époque, dans « le parti béotien ». Qu'il ait alors approuvé, comme en 391, l'alliance avec Thèbes, c'est probable : il a, dès le début, participé à la guerre de 378/377, en qualité de stratège (Diodore, XV, 29), et, sans doute aussi, à l'organisation de la nouvelle confédération : c'est à lui que paraît due l'habile substitution du mot σύνταξις au mot φόρος pour désigner la contribution des alliés (du moins d'après l'allégation formelle d'Harpocration)[3]. Mais, tout en approuvant le renou-

1. On pourrait aussi faire observer (cf. Schäfer, I, p. 13) qu'en 371 Callistratos blâmera l'occupation de la Cadmée (cf. Xén., *Hell.*, VI, III, 11); mais mieux vaut ne pas tirer une conclusion trop ferme de propos tenus huit ans après les faits.

2. Sur les sources béotiennes de l'ouvrage *Sur le démon de Socrate*, cf. Holm, *Griechische Geschichte*, III, p. 92.

3. Busolt, *Der zweite athenische Bund*, *Jahrb. für Klass. Philol.*, *Suppl. Bd.* VII (1873-1875), p. 751, 754, qualifie Callistratos d'« organisateur de la deuxième confédération ». C'est peut-être beaucoup dire : du moins le texte d'Harpocration attribue-t-il à cet orateur un rôle notable dans cette réorganisation. Il se peut que Callistratos, financier émérite (qu'on se rappelle son rôle en Macédoine après son exil), ait alors travaillé à la réforme fiscale d'Athènes (Cf. Busolt, p. 752.)

vellement de la guerre contre Sparte, Callistratos ne témoignait pas nécessairement de sympathies particulières et ardentes pour la cause thébaine. Athènes avait ses motifs propres de faire la guerre à Sparte (irritation contre le coup de force et l'acquittement de Sphodrias; désir de reprendre, aux dépens de Lacédémone, l'œuvre à peine ébauchée de relèvement et d'expansion maritime): voilà qui explique suffisamment la part prise à la guerre de 378/377 par le neveu d'Agyrrhios, par l'orateur antilaconien de 391, que la paix d'Antalcidas (s'il n'avait pas changé de sentiments; et rien n'indique qu'il en eût changé) avait sans doute amèrement déçu. Rien n'autorise à affirmer qu'en approuvant l'alliance béotienne, Callistratos y voyait autre chose qu'un moyen de faire plus efficacement triompher ces projets de revanche athénienne.

Nous remarquons même que Callistratos n'a pas figuré parmi les trois ambassadeurs qui furent chargés en 377 d'obtenir l'adhésion thébaine à la nouvelle confédération (cf. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, 86, p. 95; Dittenberger, *Syll.*[1], 80, p. 126). N'en concluons pas qu'il fût hostile ou péniblement résigné à l'alliance thébaine; mais ce pourrait être un indice qu'il était moins que d'autres (tels Pyrrhandros et Thrasybule de Collytos, alors envoyés à Thèbes[1]) sympathique aux Thébains et capable d'influer sur leurs décisions. De toute façon, où est le document qui nous invite à lui assigner une place éminente parmi les partisans de l'alliance thébaine[2]?

Bref, en 378/377, Callistratos, autant qu'on en puisse juger d'après son passé de 391 et son rôle au début même de la guerre, et sans qu'aucun sérieux indice vienne y contredire, adhéra sans regret à la reprise des hostilités contre Sparte, sans avoir d'ailleurs manifesté pour la cause de Thèbes des sympathies particulièrement chaleureuses. Pendant trois années au moins, il ne paraît avoir joué aucun rôle décisif ou brillant

1. Et qu'Eschine (III, 138) range nettement dans le « parti béotien ».
2. Cf. Cavaignac, p. 301 : « Kallistratos et tous les hommes qui... représentaient la politique de l'alliance béotienne ». Sans faire de Callistratos un « laconophile » (thèse Bury-Curtius), mieux eût peut-être valu citer les noms de Pyrrhandros et de Thrasybule de Collytos.

dans les opérations; tandis que Chabrias et Timothéos rendaient à Athènes la suprématie dans l'Égée et la mer Ionienne, l'action de l'orateur semble avoir été assez obscure. Mais, en 374, s'il fallait en croire Diodore (XV, 38), il aurait négocié au nom d'Athènes la première paix avec Lacédémone et serait entré en conflit avec Épaminondas au sujet de la domination thébaine en Béotie. Admettons un instant que ce récit soit exact: en conclurons-nous que, dès 379, à la veille de la guerre contre Sparte, Callistratos détestait Thèbes, souhaitait le rapprochement athéno-spartiate et guettait la première occasion de provoquer la rupture entre Athènes et Thèbes? Mais où est le texte qui tende à démontrer pareille hypothèse? En voici une autre, qui cadre beaucoup mieux avec les données générales de Xénophon sur la genèse de la paix de 374. A l'enthousiasme belliqueux de 377 avait succédé, chez les Athéniens, la lassitude: c'est que la situation financière s'aggravait et que, pendant que Sparte était peu à peu chassée de la mer, Thèbes étendait ses prises sur la Béotie (*Hell.*, VI, II, I). Dès lors, quoi de plus naturel que Callistratos ait partagé, après plusieurs années de guerre, l'anxiété de ses compatriotes? Une telle explication de sa conduite en 374 (s'il a alors négocié la paix: cf. *infra*) n'est-elle pas plus admissible que celle qui voit là la satisfaction tardive d'un vieux sentiment d'hostilité contre Thèbes, sentiment dont les textes ne soufflent mot?

Mais que vaut en elle-même l'indication de Diodore sur le rôle de Callistratos en 374? Il est d'abord à peu près certain que la paix de 374 se borna à une simple cessation d'hostilités entre Athènes et Sparte et qu'Épaminondas et Thèbes n'y eurent aucune part. Le contemporain Xénophon se contente de mentionner la paix athéno-spartiate; Diodore nous montre « tous les Grecs » réunis en congrès, ratifiant les projets hostiles à la confédération béotienne, Athènes et Sparte se reconnaissant respectivement la suprématie sur mer et sur terre. Or ces faits appartiennent indéniablement à la paix de 371, d'après la version de Xénophon, bien informé grâce à ses relations avec Lacédémone (cf. *infra*, § III): Diodore les a transposés

dans la paix de 374[1]. Dès lors, l'ensemble de son récit est frappé de suspicion: nous ne sommes plus certains que, dès 374, Callistratos ait montré à Thèbes une hostilité déclarée, ou même qu'il ait paru à Lacédémone.

La paix de 374, d'ailleurs, dura peu. Ayant reçu l'ordre de regagner Athènes, Timothéos alla rétablir à Zacynthos les démocrates exilés: d'où les plaintes des Zacynthiens de la ville à Lacédémone, qui recommença la guerre[2]. Bientôt, la flotte spartiate cinglait vers Corcyre, qui fut bloquée. La situation était redevenue fort critique pour Athènes, à cause de l'excellente situation de Corcyre (entre le Péloponèse et la Sicile) et de ses grandes ressources navales et financières (cf. *Hell.*, VI, II, 2-9). Il fallait aller en forces au secours de l'île. Au printemps 373, une flotte quittait le Pirée, sous le commandement de Timothéos (Pseudo-Démosth., XLIX, 6).

II

La guerre de Corcyre et le procès Timothéos (373-372). — Aucun texte ne nous fait connaître l'attitude de Callistratos entre l'automne 374 et l'été 373. Si vraiment il avait négocié la paix de 374, on ne peut douter qu'il ait été très irrité de l'intervention de Timothéos à Zacynthos : cette intervention avait du moins fourni à Sparte le prétexte d'une nouvelle guerre[3]. Mais la participation personnelle de Callistratos au traité de 374 n'est rien moins que prouvée (cf. § I); de plus, il n'a pas aussitôt incriminé Timothéos : ses attaques contre ce dernier ne commencent qu'en l'été de 373[4]. Il n'est donc

1. Cf. la bonne démonstration de von Stern, *Geschichte der spartanischen und thebanischen Hegemonie vom Königsfrieden bis zur Schlacht bei Mantinea*, p. 94-96, 98, 101, etc.; cf. Marshall, *The second athenian Confederacy*, p. 65, note 2; Meyer, *Gesch. des Altert.*, V. p. 398; Swoboda, *Pauly's Real-Encyc.*, V., p. 2680.

2. Nous nous bornons au rappel très sommaire des faits.

3. Von Stern, *op. laud.*, p. 101-103, paraît avoir bien vu que Sparte regretta la paix de 374 presque aussitôt après sa conclusion; la menace thébaine contre la Phocide s'était dissipée; Sparte pouvait recommencer la guerre sur mer; elle dut être enchantée, en conséquence, de l'intervention de Timothéos à Zacynthos; c'était un prétexte pour mettre la main sur Corcyre. En effet, si Sparte avait vraiment tenu à la paix, elle eût négligé les plaintes des Zacynthiens.

4. Cf. notre étude chronologique sur *la Grèce et l'Égypte de 405/404 à 342/341 avan J.-C.*, p. 243 (*Revue Égyptologique*, I, 1919). Cf. Pseudo-Démosth., XLIX, 9.

nullement certain qu'il ait poursuivi dans Timothéos (du moins avant tout) le violateur de la paix de 374.

Mais, s'il a pu être mécontent de la rupture de la paix par Timothéos, il a pu être à la fois très irrité et très inquiet de l'entreprise lacédémonienne contre Corcyre : une grave menace pesait ainsi sur la suprématie et la sécurité d'Athènes dans la mer Ionienne[1]. Il devait donc souhaiter de tout cœur la prompte libération de Corcyre. Or, Timothéos, pour diverses raisons, ne parvint pas, en 373, à s'acquitter de sa tâche (et il est telles mesures efficaces qu'il n'avait pas prises, puisque son successeur, Iphikratès, y aura recours : ainsi la contrainte exercée sur les triérarques : *Hell.*, VI, II, 14). Dès lors, dans les attaques de Callistratos contre Timothéos, le patriotisme impatient, très explicable chez l'homme qui avait joué en 391 le rôle que l'on sait, peut avoir tenu une place au moins aussi grande que l'irritation contre le destructeur de la paix de 374 (paix que, d'ailleurs, il n'eût tenu qu'à Sparte de sauver, semble-t-il : rien ne l'obligeait vraiment à attaquer Corcyre[2]). On a écrit : « Les juges (de Timothéos) avaient à trancher la question de savoir si la politique athénienne serait dirigée par Timothéos ou par Callistratos, et, du même coup, la question de la guerre ou de la paix[3]. » Une autre interprétation est possible, qui cadre mieux avec l'époque des accusations lancées par Callistratos : la démarche de ce dernier s'explique par le désir d'écarter du pouvoir un stratège à la fois compromettant et, depuis quelque temps du moins, malheureux.

D'ailleurs, pour quelle raison, en 373, Callistratos aurait-il été, à coup sûr, « le chef du parti de la paix » ? On ne nous le dit pas. Parce qu'en 374 il avait personnellement négocié avec Sparte ? Le fait n'est rien moins que certain. Mais, en admettant même qu'en 374 Callistratos ait dirigé la politique de paix, ne pouvait-il en 373 être redevenu partisan de la guerre, les circonstances s'étant modifiées par suite de la menace pesant sur Corcyre ?

1. Cf. *supra*, § I.
2. Cf. *supra*, le résumé de l'opinion de von Stern.
3. Beloch, *Att. Pol.*, p. 144-145. Von Stern également (p. 113) fait de Callistratos le chef du parti de la paix en 373.

Mais bientôt Corcyre échappera à l'étreinte lacédémonienne; bien plus, Iphikratès étendra encore l'influence d'Athènes dans la mer Ionienne (372 : cf. *Hell.*, VI, II, 31-38). Seulement, la guerre coûte cher, et Iphikratès reçoit peu d'argent des Athéniens; il doit même pourvoir à l'entretien de ses marins en leur faisant travailler les champs de Corcyre. Callistratos, qui lui était adjoint comme stratège, le persuade alors, vers la fin de 372, de le laisser revenir à Athènes, lui promettant « de lui faire envoyer de l'argent pour sa flotte ou de faire conclure la paix » (*Hell.*, VI, III, 3). Et la paix sera en effet conclue, en grande partie grâce à Callistratos, en juin 371. Comment interpréter la démarche de cet homme d'État?

III

La paix de 371. Leuctres et ses conséquences (371-370). — En regagnant Athènes, Callistratos voulut-il réaliser un projet pacificateur depuis longtemps médité? Nous remarquerons d'abord que Xénophon ne dit nullement qu'en quittant la flotte d'Iphikratès, Callistratos ait désiré la paix[1] : celle-ci, d'après l'entretien qui eut lieu entre les deux stratèges, ne devait être conclue que si Athènes n'envoyait pas d'argent. Où est la preuve rigoureuse que Callistratos ne souhaitait pas sincèrement un envoi de subsides, de préférence à la paix? A n'examiner que le texte des *Helléniques*, il ne paraît pas impossible qu'il ait regagné l'Attique avec l'intention de demander de l'argent pour la flotte.

Mais, si tel était son but, il tombait mal. Thèbes venait d'accroître sa puissance très dangereusement pour Athènes, et, qui plus est, aux dépens d'une alliée traditionnelle, Platées; la population avait été chassée et la ville détruite (*Hell.*, VI, III, 1[2]); Thespies était serrée de près, et les Phocidiens

1. Cf. Beloch, *Att. Poll.*, p. 148 : « à son retour (automne 372), Callistratos trouva le terrain prêt selon son désir (de paix) ». Cf. Curtius, IV, p. 371 : « Callistratos ne songeait qu'à ce dernier objet (la paix). »

2. Sur la date (été 373 ou hiver-printemps 372), cf. Marshall, *op. laud.*, p. 72; Meyer, V, p. 399; von Stern, p. 117; Grote, XIV, p. 320, note 2; etc. En détruisant Platées, dit Beloch (p. 148), Thèbes avait rendu un signalé service au parti athénien de la paix. Mais cet événement n'a-t-il pu être autre chose qu'un prétexte? N'a-t-il pu créer à Athènes un mouvement, très fort, en faveur de la paix et du rapprochement avec Lacédémone?

étaient menacés. Thèbes allait courber sous le joug la Béotie et une partie de la Grèce centrale. Le courant en faveur de la paix était alors devenu très vif à Athènes, où grandissait d'ailleurs la détresse financière. Que ces faits aient suffi à dissuader Callistratos d'insister pour les subsides, c'est très possible.

Admettons même que, lorsqu'il revint à Athènes, Callistratos ait été vraiment résolu à conseiller la paix : en conclura-t-on forcément qu'il avait été dès 374 ou 373 le « chef du parti de la paix » ? Non. Depuis la chute de Timothéos (373), les circonstances extérieures ont changé. Grâce à la libération de Corcyre, qui vient d'ailleurs d'adjoindre sa flotte puissante à celle d'Athènes (*Hell.*, XI, II, 18), le péril naval lacédémonien, surgi de nouveau en 374-373, paraît décidément conjuré. Un patriote, soucieux de la suprématie navale athénienne, comme l'était Callistratos en 391 (et rien ne nous démontre qu'il ait cessé de l'être), peut donc très bien, sans être suspect de vouloir à tout prix l'entente avec Sparte, préconiser la paix et même le rapprochement, en face du danger thébain grandissant, plus grave encore qu'en 374 : Platées n'a succombé qu'en 373 ou 372 (cf. *supra*).

C'est donc vers la fin de 372 que, pour la première fois, d'après les seules assertions dignes de créance (tel n'est pas le cas de celle de Diodore, XV, 38), Callistratos nous apparaît désirant et préparant le rapprochement avec Lacédémone (peut-être le souhaitait-il depuis la délivrance de Corcyre; mais ce n'est pas absolument certain). Jusqu'alors, il s'est conduit, non en partisan systématique de l'alliance thébaine, mais en adversaire résolu de la suprématie lacédémonienne, en champion constant de la grandeur athénienne (autant qu'on en puisse juger par les rares documents qui nous restent). En poursuivant Andocide, partisan d'une paix rapide et prématurée (391), en prenant part au renouvellement de la guerre antilaconienne et à l'organisation de la Confédération navale (378/377), en attaquant Timothéos, alors impuissant à bien mener la guerre (373), Callistratos n'a cessé de lutter pour la grandeur ou le salut d'Athènes. En 371, le but est atteint, au

prix de lourdes dépenses et, aussi, de l'agrandissement d'une tierce puissance. Dès lors, on peut, très normalement, modifier la ligne politique suivie jusque-là : d'où le rapprochement avec Sparte, dont Callistratos sera, en 371, le principal artisan.

Son action au congrès de juin 371 est d'un intérêt primordial ; mais elle est fort claire et ne paraît pas soulever de difficultés d'interprétation. Nous nous bornons à en résumer les éléments essentiels, d'après le discours que lui prête Xénophon, probablement bien informé (cf. *supra*, p. 5). D'abord, c'est le rappel sévère et sans ambages du passé. Callistratos reconnaît qu'Athènes a pu commettre des fautes (*Hell.*, VI, III, 10) ; mais il ne paraît pas en avoir précisé la nature, au lieu qu'il signale nettement les violences de Sparte, comme la mainmise sur la Cadmée (*ibid.*, 11) : Sparte a pu ainsi comprendre qu'Athènes ne reniait rien de la guerre entreprise en 378/377 contre une puissance usurpatrice (cf. *infra*, notre discussion sur le décret de Callistratos en 369/368). Mais ce n'est là qu'un préambule, visant le passé et non l'avenir. Le but essentiel visé, c'est l'entente avec Lacédémone. Pourquoi ? D'abord parce que la conduite de certains alliés (les Thébains) inquiète Athènes autant que Sparte (*ibid.*, 13) ; ensuite, parce que l'amitié (expressément désirée par Callistratos : *ibid.*, 14) d'Athènes et de Sparte assurerait pleine sécurité aux deux cités. Ce serait le fondement indestructible de la paix générale. Quant à la guerre sans arrêt, il faut la flétrir comme inutile et dangereuse : il faut savoir « réaliser » à temps ses gains (propos qui conviennent admirablement à la situation d'Athènes, alors beaucoup plus brillante qu'en 378). Désormais, solidement unies, Sparte et Athènes sauront diriger à deux la Grèce, l'une sur terre et l'autre sur mer (*ibid.*, 15-17).

On a vu dans ce programme la réapparition d'une vieille conception du ve siècle, chère au parti conservateur : le partage de l'hégémonie, comme au temps de Cimon[1]. Seulement, les circonstances, en 371, n'étaient plus les mêmes. En 371,

1. Cf. Schäfer, I, p. 13-14 ; Meyer, V, p. 407. Il ne s'agit plus ici du *sens*, très clair, mais de la *valeur* de la politique de Callistratos (en 371) : question qui, pour être vraiment résolue, exigerait un examen d'ensemble de la période ultérieure.

Athènes, victorieuse, imposait ce partage à Lacédémone. La politique de Callistratos a ainsi une allure de grandeur et de puissance que n'avait pas au même degré celle de Cimon. « Ce n'était pas », dit on encore[1], « une politique grandiose et perspicace » ; l'unique voie de salut pour la Grèce était celle vers laquelle le parti béotien poussait Athènes : dans une alliance avec Thèbes, Athènes trouverait « une protection contre toute attaque, qu'elle vînt de Sparte ou du Nord, où Jason de Phères se faisait menaçant ». Athènes et Thèbes devaient s'unir, les villes maritimes et les Péloponésiens se grouper contre la suprématie de Sparte. C'est la conception que fera triompher Démosthènes : « tel n'était pas le but visé par Callistratos ».

Mais si, en 371, Athènes s'était alliée à Thèbes, n'eût-elle pas abandonné à celle-ci, renforcée et enhardie par ses récentes annexions, une véritable suprématie continentale, aussi dangereuse que celle de Sparte? Était-il plus « grandiose » de reconnaître (sur terre) la suprématie de l'une que celle de l'autre ? Quant aux puissances du Nord, étaient-elles vraiment menaçantes? En 370, Jason mourra ; et rien ne pouvait encore faire prévoir un péril macédonien. Enfin, étant donné qu'Athènes ne pouvait tendre la main aux destructeurs de l'indépendance platéenne, n'était-il pas normal et prudent qu'elle profitât de sa victoire navale pour terminer sa querelle avec Sparte, encore si puissante sur terre, capable (on pouvait le croire encore) de tenir tête aux Thébains, de protéger contre eux le sol attique, tandis qu'Athènes restait maîtresse de la mer ?

On sait comment le programme de Callistratos fut, en somme, accepté du congrès. La paix fut conclue sur la base de l'autonomie des cités (retrait des garnisons[2]). Thèbes voulant garder la haute main sur la Béotie, Agésilas fit rayer du traité le nom des Thébains (*Hell.*, VI, III, 19-20). Agit-il ainsi « en accord secret avec Callistratos[3] »? Rien ne le démontre absolument. En tout cas, aucune rupture ne s'ensuivit, puisque

1. Cf. Schäfer, I, p. 14.
2. C'est alors aussi, probablement, que l'on reconnut à Athènes la possession d'Amphipolis et de la Chersonèse : cf. Busolt, p. 790; Marshall, p. 73; etc.
3. Cf. Meyer, V, p. 307.

Thèbes, après Leuctres, enverra une députation à Athènes (*ibid.*, VI, IV, 19).

Un mois après « la paix de Callistratos[1] », éclatait le coup de foudre de Leuctres. Les Athéniens furent exaspérés et le laissèrent voir (*ibid.*, 19-20); le plan d'une hégémonie partagée entre Athènes et Sparte, plan basé en partie sur le maintien de la primauté continentale de Sparte, recevait une sérieuse atteinte; la puissance de Thèbes, déjà redoutée en 372, devenait de plus en plus menaçante. C'est peu après (vers la fin de 371) qu'Athènes essaya de renforcer encore sa confédération, en invitant les Péloponésiens à y participer[2]: les adhérents jureraient de rester fidèles à la paix du Roi, aux décrets des Athéniens et alliés et, si l'on attaquait l'une des villes ayant prêté le serment, de la secourir (*Hell.*, VI, v, 1-2). On aimerait savoir quelle fut, en cette circonstance, l'attitude de Callistratos. Les textes sont muets à cet égard; peut on suppléer à leur silence, en interprétant le sens de la démarche des Athéniens?

De prime abord, cette démarche peut être regardée comme hostile à Sparte : Athènes paraît vouloir profiter des malheurs de son ancienne rivale pour lui ravir ce qui lui reste d'influence dans le Péloponèse, pour se venger à fond de la vieille prépondérance laconienne[3]. Or, Callistratos avait, peu auparavant, affiché le désir de voir Athènes se rapprocher de Sparte : il devait donc, semble-t-il, blâmer la démarche de ses compatriotes ou, du moins, ne pas l'approuver expressément.

Mais on ne doit pas oublier non plus que les circonstances n'étaient plus alors absolument les mêmes qu'au moment du congrès de juin 371. Sparte n'est plus, ne paraît plus être la

1. C'est bien le nom qu'elle mérite, et non celui de « paix de Callias », que lui donne Bury (p. 572). Du récit de Xénophon se dégage l'impression que Callistratos fut, plutôt que Callias, le principal représentant de la politique athénienne au Congrès de juin 371 (cf. *Hell.* VI, III, 3-4, 10-17), Beloch, p. 145, a pleinement raison d'écrire que Callistratos fut « l'âme de l'ambassade ». Cf. Meyer, V, p 405.

2. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail cet événement remarquable et les discussions qu'il a soulevées. Nous nous bornerons à en parler au point de vue de la politique de Callistratos. Sur cette extension de la Confédération athénienne, cf. Meyer, V, p. 420 421; von Stern, p. 150 sq., Marshall, p. 78-79, 103; Swoboda, *Der hellenische Bund des Jahres 371 v. Chr.*, *Rheinisches Museum*, XLIX (1894), p. 321 sq., etc.

3. Cf. Curtius, IV, p. 402 : « C'était manquer gravement vis-à-vis de Sparte aux devoirs d'amitié obligatoire... que d'exploiter aussitôt pour son propre avantage la défaite des Spartiates, de déclarer leur puissance... éteinte... ».

très grande puissance continentale qu'elle était à la veille de Leuctres. Callistratos, dont nous avons vu jusqu'à présent qu'il était avant tout un patriote, n'a-t-il pu se dire que l'occasion était excellente d'adjoindre à la suprématie navale reconquise une suprématie continentale, la complétant et la fortifiant? C'était une occasion inespérée[1]. Pouvait-il être encore question, d'ailleurs, d'un partage d'hégémonie avec une puissance militairement très affaiblie?

D'autre part, l'appel adressé par Athènes aux Péloponésiens peut être également regardé comme hostile à Thèbes. Pour résister à cette voisine, dont la puissance militaire apparaissait soudain si redoutable, Athènes n'aurait-elle pas un excellent point d'appui chez les Péloponésiens, devenus ses alliés[2]? De plus, en se les adjoignant, ne les soustrairait-elle pas à la mainmise possible des Thébains, exaltés, enivrés par leur victoire? Or, si l'on doit interpréter ainsi la démarche athénienne, ne cadrait-elle pas avec la politique antithébaine récemment défendue par Callistratos?

Bref, ce que nous savons du patriotisme exigeant de Callistratos (cf. § I-II) et, aussi, de ses méfiances récemment manifestées à l'égard de Thèbes, nous invite à admettre (sans rien affirmer) qu'il ne désapprouva pas l'initiative prise par Athènes au lendemain de Leuctres[3].

En fait, c'est contre Sparte que la nouvelle confédération faillit être amenée à diriger ses premiers coups ; du moins ne voyons-nous nulle raison de rejeter l'assertion suivante, isolée, mais vraisemblable et nullement contredite: menacés par Lacédémone, les Arcadiens demandèrent l'aide d'Athènes, dans la confédération de laquelle ils venaient d'entrer (370);

1. Cf. Swoboda : « D'un seul coup, Athènes avait atteint un but réalisant les rêves les plus fiers qu'avaient jamais pu concevoir ses hommes d'État » (*Rh. Mus.* XLIX, p. 335 ; Swoboda ne dit rien de Callistratos).

2. Cf. Marshall, p. 78 : Athènes cherche dans le Péloponèse un contrepoids à la puissance thébaine.

3. Nous l'admettrions plus volontiers encore si, comme certains l'ont pensé (cf. Busolt, p. 794 et suiv. ; Meyer, V, p. 421), Sparte avait adhéré à la nouvelle confédération. L'hypothèse semble avoir été définitivement réfutée par Swoboda (*Rh. Mus.* XLIV, p. 328 sq.) : nous nous bornons à renvoyer à son argumentation. Marshall, p. 80, déclare avoir peine à admettre que Sparte se soit volontiers soumise à pareille humiliation. De toute façon, il n'y a pas de preuve péremptoire d'une pareille adhésion.

Athènes ne bougea pas (Diod., XV, 62[1]). Callistratos a-t-il conseillé ou blâmé cette inaction? Sur ce point également, le silence des textes nous interdit toute conclusion ferme. Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'en la circonstance, il pouvait être tiraillé en sens divers par des motifs également puissants. Il était l'un des principaux auteurs du traité de 371, basé sur l'autonomie des cités grecques; or, Sparte attentait à cette autonomie en voulant écraser les aspirations à l'indépendance. D'autre part, faire la guerre à Sparte, alors que, depuis Leuctres, on était visiblement brouillé avec Thèbes (cf. *supra*), pouvait être fort imprudent; et Callistratos, s'il désirait fort la grandeur d'Athènes, était aussi un homme d'État prudent et réfléchi, comme semblent l'indiquer les propos que lui prête Xénophon (*Hell.*, VI, III, 16). Il n'est donc pas impossible qu'il ait conseillé de repousser l'appel arcadien. Mais on ne peut vraiment rien affirmer à cet égard[2].

Du moins la décision d'Athènes remettait-elle les choses au point où elles se trouvaient vers l'époque de Leuctres: Sparte et Athènes restaient en bons termes; le cas échéant, une collaboration était possible entre les deux États.

IV

L'ALLIANCE SPARTIATE JUSQU'A LA CHUTE D'OROPOS (370-366). — Quelques mois plus tard, à la fin de 370 ou au début de 369, Sparte, directement et gravement menacée par Épaminondas, va s'adresser aux Athéniens (*Hell.*, VI, v, 33 sq.). Cette fois, Sparte ne menaçait plus personne; l'équilibre hellénique était compromis. La situation est redevenue d'une simplicité et d'une clarté parfaites. Par une heureuse coïncidence, l'action personnelle de Callistratos nous est de nouveau expressément mentionnée. C'est grâce à son intervention qu'après certaines hésitations Athènes se décida à porter secours à ses

1. Von Stern, p. 151-152, 160, incrimine l'indolence d'Athènes, son impuissance à saisir vigoureusement les rênes de l'hégémonie. Swoboda (p. 336) blâme également le défaut d'énergie des Athéniens. Marshall, au contraire, pense que l'appel adressé par Athènes aux Péloponésiens, en 371, était plein de périls, tant la situation du Péloponèse était compliquée (p. 80).

2. Schäfer, I, p. 72, n'hésite cependant pas à nous montrer « le parti laconien » repoussant l'appel arcadien « avec l'appui de Callistratos ». Quelle preuve en a-t-il?

vieux ennemis (Pseudo-Démosth., *contre Néèra*, 27)[1]. Ainsi depuis 372/371, à n'en juger que par les indications positives des textes (les seules dont on puisse vraiment faire état), Callistratos a observé une attitude favorable à Lacédémone, mais toujours à l'avantage (ou sauvegarde faite des avantages) d'Athènes, pour laquelle il réclame la suprématie navale en 371[2] et dont il défend indirectement la sécurité à la fin de 370[3].

D'ailleurs, il ne l'emporta pas sans résistance. Il y avait à Athènes une minorité obstinée dans sa haine contre Sparte, même quand celle-ci était à demi paralysée par l'étreinte thébaine. Déjà, au congrès de juin 371, cette minorité a pu avoir pour organe Autoclès, qui avait flétri la conduite de Sparte (*Hell.*, VI, III, 7-9). Mais, pas plus en 370 qu'en 371, elle ne triompha; on refusa d'écouter les opposants; Iphikratès fut envoyé dans le Péloponèse (*Hell.*, VI, v, 49 sq.).

Au printemps 369, l'opposition n'empêchera pas la transformation de l'appui militaire en alliance; mais elle remportera un demi-succès. Suivant l'avis de la Boulè (*Hell.*, VII, I, 2), l'Ecclèsïa avait d'abord décidé que, dans la coalition, Athènes commanderait sur mer et Sparte sur terre. C'était conforme à la nature des choses et au programme qu'avait formulé Callistratos en 371. Mais bientôt, à la voix de Céphisodotos, sous un prétexte puéril (ou trop habile), on substitua à ce mode de commandement le commandement alterné tous les cinq jours (*Hell.*, VII, I, 14). C'était compromettre le succès des opérations. La politique de Callistratos, malgré sa puissance oratoire, n'a donc pas toujours été prépondérante.

D'ailleurs, à Sparte même, Athènes sera loin de rencontrer un concours sans réserve. Au printemps 368[4], luttant péniblement contre Thèbes, elle ne put obtenir que les puissants

1. Personne n'a contesté cette indication, et nous ne voyons nulle raison de la contester.

2. Cf. *supra*, § III.

3. Cf. le discours prêté par Xénophon au Phliasien Proclès, s'adressant aux Athéniens : « En allant au secours des Lacédémoniens, c'est vous-mêmes que vous défendez. » Si Athènes laisse dominer la Grèce par les Thébains, « hostiles (aux Athéniens) et voisins de leurs frontières », sa situation deviendra extrêmement difficile (*Hell.*, VI, v, 39). L'intervention de Callistratos en faveur de Sparte n'a donc rien que de très normal, du point de vue purement athénien.

4. Sur la date, cf. Schäfer, I, p. 81; Meyer, V, p. 442.

secours envoyés par Syracuse fussent dirigés vers la Thessalie : Sparte les obtint, pour ses propres besoins en Laconie (*Hell.*, VII, 1, 28). Peut-être faut-il voir dans cette circonstance[1] l'une des raisons expliquant la démarche suivante de Callistratos. Il fit voter en 369/368 un décret louant Mytilène d'avoir combattu aux côtés d'Athènes en 378-374 et rappelant qu'Athènes avait alors lutté « pour la liberté des Grecs » et que, lorsque les Lacédémoniens firent la guerre à Athènes « contrairement aux serments et conventions », les Mytiléniens « fidèles à leurs serments », avaient secouru les Athéniens « contre les violateurs des conventions » (Cf. Michel, 89, l. 35-49; Ditt. *Syll.*[2], 91, l. I, 35-49; *IG*, *ed. minor*, 107[2]).

Si ce décret de 369/368 a suivi, comme il n'est pas impossible, le conflit diplomatique entre Athènes et Sparte au sujet des secours syracusains (printemps 368), ne peut-on supposer que Callistratos, mécontent de l'égoïsme laconien, a voulu manifester son irritation, signifier aux Spartiates, par un vote éclatant, qu'Athènes et lui, malgré le rapprochement de 371-369, se rappelaient fort bien le passé et n'absolvaient pas le crime jadis commis contre les traités par leurs alliés actuels? En même temps, Callistratos donnait une satisfaction (d'ailleurs toute verbale : cf. *infra*) à « l'opposition » antispartiate, toujours énergique et résolue[3].

1. Hypothèse nullement démontrée (cf. *infra*), mais que rien n'interdit absolument de suggérer.

2. Du moins est-ce ainsi que l'on entend d'ordinaire cette inscription ; elle est fort mutilée, notamment au passage où, selon la restitution habituelle, étaient cités les Lacédémoniens : κα[ὶ ἐπε/ιδὴ Λακεδαιμόνι]οι. Judeich (*Kleinasiatische Studien : Untersuchungen zur griechisch-persischen Geschichte des IV Jahrhunderts v. Chr.*, p. 272, note 1), admet cette leçon comme possible; mais il estime que l'honneur ainsi rendu aux Mytiléniens est assez tardif et, de plus, pas très courtois de la part d'Athènes, alors alliée à Lacédémone. Aussi propose-t-il la restitution suivante : la guerre ici mentionnée serait l'expédition faite par les Perses contre Samos et autres villes rebelles qu'auraient secourues les Athéniens luttant pour la liberté des Grecs : [ὑπὲρ τῆς ἐλευθερία]ς τῶν Ἑλλήνων κα[τὰ Τιγράνου καὶ Περσῶν] οἳ ἐπεστράτευο[ν τοῖς Σαμίοις παρὰ τ]οὺς ὅρκους, etc. Si cette restitution était exacte, il va de soi que toute la discussion qui suit serait sans objet, ainsi que les diverses observations auxquelles a donné lieu cette inscription : cf. Cavaignac, qui voit dans le décret un précieux indice des sentiments philobéotiens de Callistratos (p. 329, note 1); Marshall, p. 84; von Stern, p. 194; etc.

3. Pareille « satisfaction », du reste, pouvait être donnée aussi bien avant qu'après le conflit touchant les secours syracusains : sur ce point, la chronologie nous laisse une plus grande liberté.

Le décret pouvait également viser un autre but[1]. Vers 369/368, certains alliés commençaient à s'inquiéter de la poussée athénienne à travers l'Égée (Iphikratès est alors envoyé vers Amphipolis). Les Mytiléniens députèrent une ambassade à Athènes. C'est pour calmer leurs inquiétudes que Callistratos fit voter le décret rassurant qui rappelait les luttes récentes d'Athènes en faveur des libertés helléniques et l'opposait avec éclat à Lacédémone, violatrice des conventions et des serments; le décret, de plus, était extrêmement flatteur pour les Mytiléniens.

Cette explication, très acceptable, ne contredit en rien celle que nous proposons plus haut (Callistratos mécontent de Sparte en 369/368[2]) et tend à la compléter. Mais, de toute façon, si le décret pouvait déplaire aux Spartiates, si ses termes pouvaient sonner désagréablement à leurs oreilles, il ne mérite pas qu'on le qualifie de philobéotien[3]. Il ne contenait absolument rien qui laissât prévoir un renouvellement d'hostilités contre Sparte, une rupture de la politique suivie en 370-369, ou, *a fortiori*, un rapprochement quelconque avec les Thébains. Callistratos, d'ailleurs, n'ayant jamais été « laconophile », comme tant d'aristocrates athéniens, n'était nullement gêné pour s'exprimer très librement sur le passé de Sparte (surtout s'il éprouvait alors un certain ressentiment à l'égard de cette puissance[4]). Mais, pratiquement, rien n'est changé.

Après 369/368, la politique de Callistratos ne semble pas s'être modifiée. On peut présumer qu'il resta l'adversaire de Thèbes : du moins, ne voit-on dans les faits aucune raison de supposer qu'il ait renoncé à cette hostilité. Thèbes était de plus en plus menaçante, obtenait en 367 la fructueuse amitié du Grand Roi et projetait d'interdire à Athènes toute expansion navale et toute prétention sur Amphipolis (*Hell*, VII, 1, 33-38; Démosth.,

1. Cf. Marshall, p. 84 (n'apprécie d'ailleurs aucunement le rôle personnel de Callistratos et la connexion possible entre le décret et la politique générale de l'orateur).

2. Ou du moins essayant de donner quelque satisfaction aux irréconciliables ennemis de Sparte.

3. Il n'est assurément pas très « courtois », comme le fait observer Judeich (p. 272, note 1); mais, du défaut de courtoisie à la rupture, il y a loin.

4. Bien entendu, au cas où le décret est postérieur au printemps-368 (cf. *supra*).

XIX, 137[1]). Pourquoi Callistratos, si soucieux d'assurer à Athènes la suprématie navale (cf. § I, III), eût-il abandonné sa politique antithébaine?

Cette conclusion paraîtrait encore plus solidement fondée si, comme le veulent certains textes, un grand débat oratoire avait alors mis aux prises Callistratos et Épaminondas, se disputant l'alliance arcadienne (cf. Plutarque, *Apopht. Epam.*, 15; *Praec. reip. ger.*, 14, 21; Cornelius Nepos, *Epam.*, 6). Que Callistratos, après avoir poussé Athènes à secourir Lacédémone, ait accepté, vers 366, l'alliance arcadienne, nous l'admettrons volontiers. Des Athéniens, partisans de l'alliance spartiate, hésitaient bien à écouter les propositions des Arcadiens, lassés de l'onéreuse protection thébaine; mais ils réfléchirent que Lacédémone n'était guère moins intéressée qu'Athènes à voir l'Arcadie se détacher de Thèbes, et ils accédèrent à la requête arcadienne (*Hell.*, VII, IV, 2[2]). Ce rapprochement, du reste (comme le montrerait une étude détaillée, impossible à faire ici), ne mettra jamais directement aux prises Athéniens et Spartiates.

Mais de là à penser que Callistratos et Épaminondas ont personnellement plaidé devant les Arcadiens la cause de leurs patries respectives, en 366 ou plus tard, il y a loin[3]. Rien ne garantit l'exactitude des allégations de Plutarque et de Nepos, entièrement dénuées d'autorité[4]. Quoi de plus tentant que de placer face à face les deux principaux orateurs des deux États ennemis et de leur prêter d'ingénieuses répliques[5]? Nous n'en tiendrons nul compte, et nous nous bornerons à conclure de la situation générale (principalement des faits qui se sont déroulés à Suse en 367 : cf. *supra*) que Callistratos n'avait

1. Cf. Marshall, p. 87-88 (voit là le prélude de la politique navale suivie par Thèbes en 363): von Stern, p. 203 (dit que Thèbes a voulu briser la puissance maritime d'Athènes; ne tire, d'ailleurs, de ces faits nulle conclusion touchant la politique de Callistratos).

2. On remarquera que Xénophon n'attribue ces hésitations (d'ailleurs peu durables) qu'à « un certain nombre d'Athéniens » (τινες). Rien ne démontre que Callistratos ait figuré parmi ces hésitants.

3. Cf. Meyer, V, p. 443 (situe le débat en 366, plutôt avant qu'après le procès de Callistratos : cf. *infra*); Schäfer, I, p. 127 (adopte la date 363/362); Beloch, p. 158 (362/361); Grote, XV, p. 139 (366/365), etc.

4. Cf. Swoboda, *Pauly*, V, c. 2695 (rejette l'anecdote).

5. Sur le détail, cf. les textes de Plutarque et de Nepos.

aucune raison de rompre, en 367-366, avec sa politique anti-thébaine de 371-369 : tout au contraire.

Mais le gros succès obtenu à Suse en 367 par les Thébains, la chute d'Oropos en 366, l'égoïsme alors affiché par les alliés péloponésiens (*Hell.*, VII, IV, 1) créèrent à Athènes un sentiment de profond malaise, par lequel peut s'expliquer le procès intenté en 366/365 à Callistratos et à Chabrias.

V

Les procès de Callistratos et sa chute (366-361). Conclusion. — Faut-il voir dans ce procès de 366, qu'expliquent suffisamment les déceptions athéniennes, une réplique du procès de 373 contre Timothéos, ou encore l'œuvre d'une coalition entre les partis « extrêmes », battus et refoulés à partir de 373[1]? D'abord, il n'est nullement démontré qu'en 373 Callistratos ait abandonné un parti pour un autre et « jeté le masque » démocratique. Ensuite, où est la preuve qu'en 366 les accusateurs de Callistratos aient figuré dans des partis opposés? Le principal accusateur semble avoir été Léodamas d'Acharnes (cf. Aristote, *Rhét*, I, 7, p. 1364). Selon certains auteurs, ce serait le Léodamas (ou Laodamas) qui, en 404, avait participé à l'oligarchie des Trois-Mille et qui avait été banni en 411 (Artt. *Rhét*. II, 23, 25[2]). Admettons, à la rigueur, que cette identification soit justifiée. Depuis la chute des Trente, près de quarante ans s'étaient écoulés : Léodamas avait eu le temps de changer de camp et d'oublier son lointain passé. Dans ses sympathies philobéotiennes (cf Eschine, III, 138), il se rencontrait, du reste, avec des démocrates de marque, d'anciens bannis de Phylè, comme Thrasybule de Collytos.

A qui, enfin, Léodamas s'est-il allié contre Callistratos? On a supposé[3] qu'Hégésippos, dont on ne peut nier qu'il ait été un démocrate et un patriote résolu[4], avait également accusé Cal-

1. Cf. Beloch, p. 154.
2. Cf. notre ouvrage sur *la Restauration démocratique à Athènes en 403 av. J.-C.*, p. 94-95.
3. Cf. Beloch, p. 154.
4. Cf. notre étude sur *la Grèce de 346 à 339 av. J.-C.*, *BCH*, 1920, p. 124-125, 136, etc.

listratos. Le seul texte sur lequel on puisse chercher à étayer pareille affirmation est celui de Diogène de Laërte (III, 23 et suiv.), d'après lequel Platon assista devant le tribunal son ami Chabrias, sans se laisser effrayer par les menaces d'Hégésippos (Crobyle le sycophante). Que peut valoir cette assertion, dont la source est inconnue? En supposant même qu'elle soit exacte, en conclurons-nous sans hésiter qu'Hégésippos, ennemi de Chabrias, s'attaqua aussi à Callistratos? Il n'est donc pas démontré qu'il y ait eu « coalition » entre Hégésippos et Léodamas ; et cette coalition fût-elle prouvée qu'elle ne serait pas nécessairement celle des représentants de deux partis extrêmes (puisqu'on ne sait rien, en somme, de sûr et de précis sur les tendances politiques de Léodamas). Des rancunes, des impatiences individuelles ont pu largement suffire à déchaîner le procès d'un homme dont sa situation éminente faisait naturellement la cible de nombreuses accusations.

L'assaut fut repoussé. La situation personnelle de Callistratos fut-elle sérieusement atteinte par ce procès[1]? On a fait observer[2] que, vers la même époque, son adversaire de 373, Timothéos, réapparaît au premier plan de l'histoire athénienne et inaugure toute une série de brillantes campagnes en Asie-Mineure et en Thrace. Mais rien n'autorise à affirmer que Callistratos lui avait gardé une telle rancune[3] qu'il ait vu avec amertume son retour à la stratégie en 366/365. Si Callistratos désirait ardemment la grandeur navale d'Athènes, il a pu voir dans Timothéos l'un des instruments nécessaires de sa politique. Rien n'indique, en tout cas, qu'entre 365 et 361 la moindre hostilité ait mis aux prises l'orateur et le stratège, et que celui-ci ait éprouvé ou manifesté quelque rancune à l'égard de son ancien accusateur.

Mais, plus que Timothéos, les événements travaillaient contre Callistratos. Thèbes, bientôt (364-363), allait armer et vaincre sur mer. Athènes sera ainsi poussée à renforcer son alliance, en 362, avec Sparte et une partie des Péloponésiens

1. Cf. Beloch, p. 155 ; Meyer, v, p. 452 : Marshall, p. 89.
2. Beloch, p. 155.
3. En admettant qu'il l'ait vraiment haï en 373 (cf. *supra*, § III). D'ailleurs, il l'avait battu et avait pu réaliser sans trop de peine ses projets essentiels

(cf. Michel, 10; *Syll.*[2], 105). De cette coalition Callistratos peut avoir été l'artisan[1]; mais aucun texte ne nous l'affirme. L'auteur du décret d'alliance avec les Arcadiens, Éléens et Achéens fut Périandre (Michel, 10, l. 6), que l'on a rangé dans l'entourage de Callistratos[2]. Ce qui est vrai, c'est que le décret de 362 servait la politique antithébaine que Callistratos avait brillamment soutenue en 371, en 370-369, et à laquelle on peut présumer que, depuis, il restait étroitement attaché : Thèbes, en effet, réalisant sa menace de 367, s'était en 363 directement et efficacement attaquée à la puissance navale d'Athènes (premières défections des alliés).

La coalition de 362 fut battue. Bientôt, la puissance athénienne sera de nouveau ébranlée sur mer par les attaques phéréennes (cf. Pseudo-Démosth., *Contre Polyclès*, p. 1207 ; Diod., XVI, 95[3]). Bref, en moins de trois ans, Athènes aura subi, comme en 367-365, plusieurs défaites et humiliations. L'assaut recommença contre Callistratos et fut victorieux. Qui le dirigea? Selon les uns, Callistratos succomba sous les rancunes coalisées « de vieux stratèges » (Timothéos?) « et de jeunes démagogues » (Hégésippos?); son procès était d'ailleurs préparé depuis longtemps par son attitude philobéotienne[4]. Pour d'autres, au contraire, c'est « le parti béotien » qui abattit Callistratos[5]. D'autres, enfin[6], voient dans le procès l'œuvre de la même coalition d'« extrêmes » qui avait déjà ébranlé en 366 la situation de Callistratos : Timothéos ne pouvait évidemment se ranger du côté de son vieil adversaire; de plus, Callistratos vit se dresser contre lui des gens comme les démagogues Hypéride (cf. *Pro Euxenippo*, 1) et Hégésandros

1. Cf. Beloch, p. 158 (montre Callistratos poussant Athènes dans une nouvelle guerre contre Thèbes).

2. Cf. Beloch, p. 147, 163. Cet auteur attribue à Périandre des tendances aristocratiques, parce qu'il a conseillé une alliance avec les États aristocratiques du Péloponèse. Il y aurait beaucoup à discuter sur la nature du régime en vigueur à Mantinée en 362 (cf. Fougères, *Mantinée et l'Arcadie orientale*, p. 454-455, note 2). En tout cas, des nécessités diplomatiques ont pu parfois obliger des hommes d'État à accepter et à conseiller une alliance avec un État dont le régime politique leur déplaisait. *A fortiori*, ne faut-il rien conclure d'un pareil fait touchant l'évolution des sentiments politiques de Callistratos.

3. Cf. Grote, XV, p. 235-236; Meyer, V, p. 479; Marshall, p. 100-101; etc.

4. Cf. Cavaignac, p. 328, 329, note 1.

5. Cf. *supra*, l'opinion de Curtius.

6. Beloch, p. 159-160; 167-168.

(frère d'Hégésippos), qui s'attaqua à Aristophon (Eschine, I, 64). Hypéride s'attaqua, vers le même temps, au stratège Autoclès (*frgm. orat. attic.*, 58 68 : *Contre la trahison d'Autoclès*) et à Aristophon (*ibid.* frgm. 43-47 : cf. *Pro Euxenippo*, 29). Aristophon, contrairement à certaine opinion[1], n'était pas l'ennemi de Callistratos, dont les adversaires l'ont furieusement attaqué; il lui avait prêté généralement son concours; en 371, son fils, Damostratos, avait pris part à l'ambassade qui, sous la conduite de Callistratos, avait traité avec Lacédémone (*Hell.*, VI, III, 2); il a été naturellement entraîné dans la tempête de procès qui s'est déchaînée contre Callistratos et ses amis.

En réalité, tout ce que l'on sait, c'est que Callistratos, vers 361, fut attaqué et condamné « pour n'avoir pas donné au Dèmos les meilleurs conseils » (*Pro Euxen.*, 1). Il semble bien qu'Hypéride s'en soit réjoui; mais a-t-il accusé personnellement? Il ne le dit pas. Peut-être y a-t-il eu là tout simplement une levée de jalousies et d'ambitions à l'égard d'un vieil homme d'État, dont l'influence persistante choquait trop d'orateurs rivaux ou débutants. En tout cas, toute hypothèse trop précise sur les accusateurs de 361 se heurte à des difficultés ou au silence des documents. De l'attitude de Timothéos en 361, les textes ne disent rien : il n'est pas impossible qu'il ait assisté au procès avec une parfaite indifférence. Aristophon, également, peut s'être tenu à l'écart. Sa politique, vers cette époque, paraît plutôt cadrer avec celle de Callistratos[2] : en 363/2, il fait voter un long décret organisant la répression de la révolte de Iulis (Céos) et décernant l'éloge aux habitants restés fidèles (Michel, 95; *Syll.*², 101); or, cette révolte était étroitement liée à la grande poussée navale de Thèbes en 363; Aristophon fut donc alors, comme Callistratos, l'énergique adversaire de la politique thébaine. Il paraît même avoir personnellement collaboré, comme stratège, à l'écrasement de la rébellion de Iulis (Schol. Esch., I, 64[3]). Eschine, il est vrai, le

1. Cf. Schäfer, I, p. 126.
2. Beloch, au fond, a ici raison : il eût dû préciser et motiver plus solidement sa conception.
3. Il s'agit là d'une deuxième rébellion : la première avait été écrasée par Chabrias (cf. Ditt. *Syll.*², p. 166-167, note 4).

range nettement dans « le parti béotien » (III, 139); mais il ne donne aucune précision à cet égard; on peut, d'ailleurs, accepter cette assertion sans être obligé de faire d'Aristophon un adversaire de Callistratos : au temps où Athènes était l'ennemie acharnée de Sparte (avant 374-371), un Athénien patriote, comme Aristophon, pouvait très bien manifester de chaudes sympathies pour l'alliance thébaine, si précieuse contre Lacédémone; et les ennemis d'Aristophon (il fut très fréquemment poursuivi) pouvaient l'accuser, sans exagérer outre mesure, d'être vraiment trop « béotien[1] ». Mais, comme le montre son attitude en 363/362, il ne l'était pas au point de sacrifier aux ambitions thébaines l'influence d'Athènes à Céos.

En revanche, il n'y a rien à conclure de la présence de son fils, Damostratos, dans l'ambassade de 371 : Xénophon (*Hell*, VI, III, 2) ne nous dit nullement que Damostratos ait alors soutenu la politique de Callistratos de préférence à la politique « laconophobe » d'Autoclès.

De coalitions entre « vieux stratèges » (comme Timothéos) et « jeunes démagogues » (comme Hégésippos, Hégésandros, Hypéride) ou entre oligarques et « démocrates extrêmes », les textes ne soufflent mot. Ils ne parlent pas davantage d'une revanche du « parti béotien ». Aristophon semble avoir figuré dans ce parti (si parti il y eut); mais où est le texte qui nous le montre attaquant Callistratos en 361 (cf. *supra*)?

Les « antithébains », du reste, ne paraissent pas davantage avoir dirigé l'attaque[2]. Nous avons vu que, depuis 371 au moins, Callistratos avait régulièrement combattu l'intérêt thébain. On ne nous dit pas, d'ailleurs, quel serait l'orateur antithébain qui, en 361, aurait accusé Callistratos; on pourrait, à la rigueur, songer à Hégésippos, qui bientôt, en 356, fera conclure contre Thèbes l'alliance athéno-phocidienne (Eschine, III, 118). Mais, en 361, Hégésippos a-t-il attaqué Callistratos? L'eût-il fait (et rien ne le prouve) qu'il faudrait encore nous démontrer que Callistratos était alors philobéotien.

1. Cf. les termes dont se sert Eschine (qui ne précise pas l'époque à laquelle ces faits se passèrent) : 'Αριστοφῶν ...πλεῖστον χρόνον τὴν τοῦ βοιωτιάζειν ὑπομείνας αἰτίαν (III, 139).
2. Cf. *supra*, l'opinion de M. Cavaignac.

Résignons-nous donc à ignorer les véritables auteurs des accusations lancées contre Callistratos. Quant aux raisons de leur succès, elles paraissent ressortir assez clairement des circonstances, elles-mêmes bien connues (cf. *supra*)[1].

Cette fois, c'était bien la fin de cette longue carrière de trente années (ou davantage). Il est impossible — nous croyons l'avoir suffisamment montré — d'y décerner une orientation politique uniforme et dominante. On y aperçoit plutôt (du moins, est-ce la seule conclusion qu'autorisent les textes les plus dignes de créance) une tendance antilaconienne et une tendance antithébaine. La première domine de 391 à 374 et ne cesse définitivement qu'en 372/371 ; la seconde a pu apparaître vers 374 et ne l'emportera décidément qu'à partir de 371. Ce changement d'orientation, du reste, est plus superficiel que profond. L'adversaire a changé, mais non, semble-t-il, le but essentiel, que Callistratos visait contre Sparte en 391, en 377, en 373, et contre Thèbes à partir de 371 : ce but, c'était la puissance et la grandeur d'Athènes, principalement sur mer, conformément à la vieille tradition nationale. Toutes les démarches, prouvées et certaines, de Callistratos, dans les divers domaines diplomatique, politique et judiciaire, s'expliquent ou peuvent s'expliquer par ce motif très simple et très fort (indépendamment des raisons que ne nous révèlent pas les textes : ambitions, rancunes ou intérêt personnel). L'alliance avec Thèbes et l'alliance avec Lacédémone n'apparaissent ainsi que comme des moyens changeants au service d'un même programme. Quand Callistratos disparut, la politique antithébaine était en vigueur : elle devait rester longtemps encore prépondérante. En 357, c'est l'ancien adversaire de Callistratos, Timothéos, qui lancera les Athéniens contre les Thébains, installés en Eubée; en 356, c'est Hégésippos, quelque peu suspect (peut-être à tort) d'avoir combattu Callistratos en 366, qui poussera Athènes dans la guerre Sacrée, aux côtés de la Phocide, ennemie des Thébains.

Paul CLOCHÉ.

1. Marshall (p. 101) se borne, avec raison, à présenter Callistratos comme la victime des récents événements. (Cf. Bury p. 682; Meyer, V, p. 481 : ne formulent aucune hypothèse sur les auteurs de l'accusation.)

LES INSCRIPTIONS DE DOUCEN

ET

L'OCCUPATION ROMAINE DANS LE SUD-ALGÉRIEN

Au sud de Biskra, l'occupation militaire des Romains ne paraît pas s'être avancée plus loin que Doucen[1]. Mais elle a tenu fortement ce mamelon, d'où s'échappe la source de l'Oued Doucen et qui constituait, jadis comme aujourd'hui, « une position stratégique excellente »[2]. Le bordj que nous y avons bâti en 1853[3] s'élève sur les substructions de la forteresse antique, et doit même, si l'on en croit M. Toussaint, « en reproduire à peu près exactement le tracé »[4]. Dans les murs du bordj furent encastrés des fragments épigraphiques dont la trouvaille remonte à notre arrivée dans le pays. Deux d'entre eux figurent déjà, sous le n° 1697, dans le Recueil de Léon Renier, d'après les copies de Creully et de Foy :

a	*b*
N	N V S P I V S
S T R I	V C O S I I P R . . O S
· S A I A P R O	T V T E S V A. . . V S
I V L I V M A I	L E G A V . . . . .

Ces fragments *a* et *b* ne diffèrent que par leur longueur[5]. Ils ont même hauteur[6]. Ils sont pareillement encadrés d'une moulure supérieure et d'une moulure inférieure. Ils ne sont gravés, l'un et l'autre, que sur quatre lignes; et les dimensions de leurs lettres ont paru s'équivaloir[7]. En sorte que Léon Renier et les éditeurs du *Corpus* ont

1. L'oasis des Ouled Djellal n'a livré que des vestiges préhistoriques. Cf. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 48, n° 80.
2. Cf. R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*², p. 603.
3. Delattre, *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, XXV, 1888-1889, p. 274.
4. Toussaint, *Bull. Arch. du Com.*, 1905, p. 58.
5. *a* : 0m 50 ; *b* : 0m 70 (Léon Renier).
6. 0m 73 (Léon Renier).
7. 0m 10 (Léon Renier).

commencé par les réunir en un seul texte qu'ils présentent de la manière suivante [1] :

*imp. cæs. m. anto*N*ius Gordia*N V S P I V S *felix augustus pontifex maximu*S T R I *b.potest.* V C O S I I P R*oc* O S *pater patriæ* . . . . S A I A P R O. . . . T V T E S V A V S. . . . . . . *per* . . . . I V L V M A I. . . . . L E G A V*g pr. pr.*

[*Imp(erator) Cæs(ar) M(arcus) Anto*]*n*[*ius Gordia*]*nus Pius* [*Felix Augustus*] | [*pontifex maximu*]*s tri*[*b(uniciæ) potest(atis)*] *v,co(n)s(ul) ii, pr*[*oc*]*o(n)s(ul),* [*pater patriæ*)] | . . . . | [*per*. . . . .] *Iulium A*. . . ., *leg(atum) Au*[*g(usti) pr(o) pr(ætore)*. . .

Ayant visité la région de Doucen, le R. P. Delattre produisit, en 1888, une copie quelque peu différente, qu'il accompagna de prudentes réserves :

a	*b*
D I A N V S	N V S P I V S
M V S T R I	V C O S I I P R*oc* O S
A E P R O	T V T E S V A V M
I V L I V M A	I L E G A V G O R T

fr. *a* : à la 3e ligne, avant P R O, A E — ou N — ou A F.

fr. *b* : l'avant-dernière lettre de la 3e ligne n'est pas certaine [2].

Si, comme nous le verrons tout à l'heure, ses lectures n'ont pas amélioré le texte déjà connu sur tous les points où elles le modifiaient, le R. P. Delattre a eu le mérite de découvrir un troisième fragment, encastré dans le mur nord du bordj, et, comme les autres, encadré de moulures. Nous désignerons sous la lettre *c* ce fragment, dont l'existence a remis en question les reconstitutions antérieures des fragments *a* et *b*.

c
P I V S
C O S I I
E N T A E
V M L E G

Brutalement placés dans l'impossibilité de superposer le P I V S du fragment *c* au P I V S du fragment *b*, les éditeurs du *Corpus* ont dédoublé, dans le supplément du tome VIII, l'ancien numéro 8779.

Le numéro 17988 groupe, sous une numérotation nouvelle que je ne retiendrai pas, les anciens fragments *a* et *c* :

	a	*c*.
imp. caes. m. antonius gor	D I A N V*s invictus*	P I V S *felix*
augustus pontifex maxi	M V S T R I*b. potest. v*	C O S I I *procos*.
p. p.	I I A < N P R Ɔ. . .	E N T A E. . .
. . . . *per*	I V L I V M A I. . .	V M L E G. . .

1. *C. I. L.*, VIII, 8779.
2. Delattre, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 375.

Et, transcrit et développé d'une manière plus acceptable, le fragment *b* suffit à remplir le n° 17989, qui revêt, au *Corpus*, l'aspect suivant :

imp cæs. m. antonius gordia N VS P I V S *felix invictus aug.*
pontifex maximus trib. potest. V C O S I I P R *o c* O S *pater patriæ*
. . . . T V T E S V A . . V M . . . .
per iulium . . . . I L E G A V*g pr*O *prætore.*

Dès lors, les numéros 17988 et 17989 du *Corpus* furent censés représenter, en trois morceaux, les restes de deux inscriptions « jumelles » [1] et contemporaines. Le numéro 17989 marquait l'année où elles ont été gravées sous le principat de Gordien III, en 242. Le numéro 17988 établissait l'état civil du légat par qui furent accomplies les choses que commémoraient ces inscriptions de « même teneur » [2], et que l'on confondit, d'abord, avec L. Iulius Apronius Pius Maenius Samallianus [3].

Cette identification s'est trouvée bientôt compromise : en 1900, fut exhumé, à Vizir Keupru, un milliaire daté de 222 et élevé par les soins de ce L. Iulius Apronius Pius Maenius Samallianus en sa qualité de gouverneur de Galatie [4] ; en 1916, fut mise au jour, à Lambèse, une dédicace au nom du même personnage, où sont mentionnés successivement son gouvernement galate et sa *legatio* de Numidie ; et celle-ci est expressément rapportée, par l'épithète de *Seve(riana)* qu'y porte la légion III[e] Auguste, au principat de Sévère Alexandre [5]. On ne pouvait donc plus reconnaître L. Iulius Apronius Pius Maenius Apronius Samallianus dans les inscriptions de Doucen, puisque leurs deux premières lignes les reportent, sans contestation possible, au règne de Gordien III, vingt ans plus tard. Mais nous serions encore dans l'incertitude des noms qu'il convient d'y substituer à ceux de ce gouverneur, si un quatrième fragment épigraphique, découvert par hasard lors de la construction de la piste automobile de Tolga, à 20 mètres de l'angle nord-est du bordj de Doucen, ne nous les avait pas révélés, en 1918, en même temps qu'il bouleversait les combinaisons auxquelles les autres débris avaient été ramenés jusqu'ici.

***

A proprement parler, ce fragment *d* n'est pas inédit. On le trouvera outrageusement défiguré dans l'étrange transcription qu'en a publiée,

1. *C. I. L.*, VIII, 17989 : « *fuerunt igitur tituli duo gemelli* ».
2. Gsell, *Atlas*, f° 48, n° 73.
3. Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 149.
4. Arthur R. Munro, *Journal of hellenic Studies*, 1900, p. 162.
5. Cagnat, *Bull. Arch. du Com.*, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, novembre 1916, p. CCXLI-CCXLIII.

« d'après un cliché microscopique (?) » le *Recueil de la Société archéologique de Constantine* [1] :

SEVS CONDIN
SEPOTESTATISIN
QVAMES QVI
PER EIVS CONSTANTIA

Heureusement pour ce fragment, M. le capitaine Mansuy, qui commandait, en 1919 et 1920, le poste de Doucen, voulut bien en faire exécuter un estampage qu'il m'adressa avec ceux qu'il avait pris des fragments *a*, *b*, *c*; et, au mois de mars dernier, un des hommes dont l'Algérie peut le plus justement s'enorgueillir, M. Luciani, ancien directeur des affaires indigènes et délégué financier, m'a fait l'amitié de pousser de Biskra jusqu'à Doucen, d'examiner la pierre avec le même soin minutieux qu'il eût apporté à l'étude d'un manuscrit arabe, et de m en envoyer une impeccable copie. Non seulement le texte y ressuscite et y complète de la manière la plus heureuse ceux que nous possédions déjà, mais, sous sa forme authentique, il ouvre une voie nouvelle à leur interprétation; et, avant de s'y engager à sa suite, il convient de les confronter avec lui, en les reproduisant les uns après les autres, sans tenir compte des assemblages fantaisistes auxquels ils ont été contradictoirement pliés, et avec les améliorations que les estampages de M. le capitaine Mansuy apportent, pour chacun d'eux, aux éditions précédentes.

I. Fragment *a*.

Bibliographie : Léon Renier, 1697 *a; C.I.L.*, VIII, 8779 *a*, 17988; Delattre, *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, XXV, 1888-1889, p. 274. Copie (inédite) de M. le capitaine Mansuy.

Dimensions (calculées sur l'estampage de M. le capitaine Mansuy) :

Hauteur (réelle) du champ épigraphique : 0m 60.

Longueur (actuelle) du champ épigraphique : 0m 46.

Hauteur des lettres : 0m 105, sauf à la l. 4, où elles ne dépassent pas 0m 08.

Ma copie (d'après l'estampage Mansuy) :

N
MVSTR
AEPRO
IVLIVMA

1. Joseph Bosco, dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, LI, 1918, p. 283.

Variantes : ligne 1 : D I A N V S (Delattre); — V /// P I V (Mansuy); j'ai à peine distingué l'N commun à Léon Renier, au *C. I. L.* et au R. P. Delattre. — Ligne 3 : S A I A P R O (Léon Renier, *C. I. L.*) ; — A E P R O ou A F P R O ou N P R O (Delattre); L A T A L P R O (Mansuy). — Ligne 4 : je n'ose marquer à la droite de l'A la haste indiquée par Léon Renier.

II. Fragment *b*.

Bibliographie : Léon Renier, 1697 *b; C. I. L.*, VIII, 8779 *b* et 17989 ; Delattre, *op. cit.*, *loc. cit.;* copie inédite de M. le capitaine Mansuy.

Dimensions (calculées sur l'estampage de M. le capitaine Mansuy) :
Hauteur (réelle) du champ épigraphique : 0m 49.
Longueur (actuelle maxima) du champ épigraphique : 0m 94.
Hauteur des lettres : à toutes les lignes : 0m 09.
Ma copie (d'après l'estampage Mansuy) :

I V S P I V
V C O S I I P R *o c* O S
T V T E S V A O *m* N
L E G A V *g p* R

Variantes : l. 3 : T V T E S VA . . V S (Léon Renier; *C. I. L.*, — S V A . V M (Delattre); — S V A O . I N (Mansuy).
L. 4 : L E G A V (Léon Renier et *C. I. L.*); — L E G A V G O R T (Delattre); — L E G AV . . R (Mansuy).

III. Fragment *c*.

Bibliographie : Léon Renier, 1697 *a*; — *C. I. L.*, VIII, 17988; — Delattre, *op. cit.*, *loc. cit.*; copie (inédite) de M. le capitaine Mansuy.

Dimensions (calculées sur l'estampage de M. le capitaine Mansuy) :
Hauteur (réelle) du champ épigraphique : 0m 52.
Longueur (actuelle) du champ épigraphique : 0m 37.
Hauteur des lettres : l. 1 : 0m 105; l. 2 : 0m 10; l. 3 et 4 : 0m 095.
Ma copie (d'après l'estampage Mansuy) :

P I V
O S I I
E N T A E
V M L E G

Toutes les transcriptions coïncident.

IV. Fragment *d*.

Bibliographie : la copie publiée par le *Recueil de la Société archéologique de Constantine* n'a pour ainsi dire rien à voir avec le texte qu'elle prétend reproduire.

Ma copie (d'après l'estampage de M. le capitaine Mansuy) coïncide avec la copie que M. J. D. Luciani m'a transmise.

Dimensions : Hauteur (réelle) : 0m 54.

Longueur (actuelle maxima) : 1m 21.

Hauteur des lettres, l. 1, 2, 3 : 0m 095 ; l. 4 : 0m 09.

ONIVSGORDIAN
IBPOTESTATISV
QVITATAE S*ua* PROVI
IT PER TIVLIVM ANTIOC

La lettre Q qui commence la ligne 3 n'est pas entière, mais elle n'est pas douteuse.

* * *

A peine a-t-on juxtaposé ainsi ces quatre fragments de Doucen qu'il en jaillit une double conviction : ils apparaissent à la fois comme contemporains les uns des autres et comme irréductibles les uns aux autres.

Il saute aux yeux que le fragment *d* a été gravé sous Gordien III, dont les noms se rétablissent à coup sûr à la l. 1, et, plus précisément, en 242, ainsi qu'il appert de la 5e puissance tribunicienne que compte la ligne 2, sous la *legatio* de *T. Iulius Antioc...* que mentionne la ligne 4 et qui, cette année-là, gouvernait la Numidie. Or, la 5e puissance tribunice figure aussi sur le fragment *b*, où elle est associée à un second consulat qui revient sur le fragment *c* ; et le fragment *a*, qui est le seul des quatre où ne subsiste aucune indication numérique concernant, soit la *trib(unicia) potestas*, soit le consulat de l'empereur, offre, à sa quatrième ligne, le gentilice et la première lettre du *cognomen* de *Iulius A[ntioc...*, tandis que le fragment *c* conserve la désinence, à l'accusatif, de ce *cognomen*, et l'amorce d'une titulature qui se développe presque entièrement sur le fragment *b*. De toute évidence, les quatre fragments de Doucen remontent ensemble, non seulement au même principat — celui de Gordien III — mais à la même année de ce principat, 242, que marquent leurs chiffres concordants, et au cours de laquelle la Numidie fut gouvernée, non par le simple procurateur auquel Mommsen, par une de ces fantaisies dont il est

coutumier, aurait voulu la subordonner à cette époque [1], mais, comme au début du IIIe siècle, par un légat propréteur dont la fonction résulte, à n'en pas douter, du rapprochement des fragments *b* et *c* — *leg. Aug.* [*p*]*r.* [*pr*], — et dont les noms, nouveaux dans les *Fastes* des provinces d'Afrique, sinon complètement inconnus par ailleurs [2], ressortent avec une égale netteté de la comparaison des fragments *a*, *c* et *d* : *T(itus) Iulius Antioc*[*h*]*us*, ou même, si l'on veut ne compléter ces fragments qu'entre eux : *T(itus) Iulius Antiocus*. En outre, il sera désormais acquis que, gravés en même temps, sur une même initiative officielle, ces quatre fragments procèdent d'un type uniforme de rédaction, et présentaient, tous les quatre, en tête, les noms du prince au nominatif (l. 1 et 2 des quatre fragments) [3], à la fin, les noms à l'accusatif de son représentant en Numidie (l. 4 des quatre fragments).

Néanmoins, et malgré ces similitudes de leurs formules initiales et finales, les quatre fragments recueillis à Doucen proviennent de quatre textes différents. Le fait que certains mots de ces formules, ou certains groupes de lettres, reviennent à la même place sur plusieurs fragments à la fois prouve péremptoirement l'indépendance réciproque de ces fragments. Il est sûr, par exemple, que *b* et *c*, sur lesquels sont gravées, à la ligne 1, les trois premières lettres de l'épithète P I V*s*; à la ligne 2, la mention d'un deuxième consulat, à la ligne 4 l'abréviation L E G de la titulature du légat; — que *a* et *d*, où se lit pareillement son gentilice I V L I V M, ne sauraient appartenir à la même inscription. Le jambage final de l'N de Gordianus, nettement visible au début de la ligne 1 du fragment *b*, suffit à le distinguer du fragment *d*, où cet N est conservé en totalité. Le fragment *c*, qui, au premier abord, semble s'adapter exactement à la droite de *d*, en est séparé au moins par deux lettres à la l. 1, une lettre à la l. 2, et par l'impossibilité d'aboutir à un groupement intelligible des lettres à la ligne 3. Enfin, *a*, qui ne saurait être — nous l'avons vu — incorporé au même texte que *d*, est dissocié à la fois de *b* et de *c* par le témoignage irrécusable des estampages qui révèlent, exemplaire par exemplaire

1. Mommsen fut, en effet, d'avis (*C. I. L.*, VIII, p. XX), qu'après la dissolution de la *legio III Augusta*, la Numidie était déchue au rang de province procuratorienne, tandis que la Maurétanie, par un mouvement inverse, recevait un légat. Cette opinion, combattue par E. Cat (*Bull. Corr. Afr.*, III, p. 201) et par M. Pallu de Lessert (*Fastes*, I. p. 442), doit être, aujourd'hui, définitivement abandonnée.

2. Peut-être devons-nous lui attribuer une inscription de Timgad, dédiée par un « *advocatus* », chevalier romain, à un T. Iulius Tertullus Antiochus, dont le dédicant se dit *cliens*, et qui, au-dessus de lui, ne peut guère avoir été que le gouverneur de la province (*C. I. L.*, VIII, 2393; cf. *ibid.*, 18125 et *Bull. Arch. du Com.*, 1918, p. CLXXXV).

3. On trouvera dans les *Inscriptiones selectæ* de Dessau (cf. *Index*, III, p. 295) de nombreux exemples de cette manie de centralisation verbale du gouvernement de Gordien III. Tout récemment, M. L. Châtelain en a révélé une preuve de plus à Volubilis (*C. R. Ac. Inscr.*, 1922, p. 29).

et ligne par ligne, l'inégalité des lettres. Il n'y a donc pas une inscription de Doucen, comme Léon Renier était fondé à l'admettre. Il n'y en a pas deux, comme l'ont pensé les éditeurs du *Corpus*. Il y en a quatre qui, selon toute vraisemblance, s'inscrivaient chacune sur l'une des quatre faces du *prætorium* qui s'érigeait à l'entrée du camp de Doucen comme à celle du camp de Lambèse[1], et y commémoraient, chacune à sa manière, les bienfaits que ce monument symbolisait à la sienne, et dont, gravées en 242, elles reportaient ensemble l'honneur à l'empereur Gordien III et au légat de Gordien III en Numidie, T. Iulius Antiocus. Si je n'ai pu ressaisir, en leur délabrement, ni le nom du poste auquel appartenait le *prætorium* qu'elles ont orné jadis, ni celui du corps légionnaire ou auxiliaire qui en assura la garde après l'avoir bâti, du moins laissent-elles percevoir entre leurs lignes mutilées, avec l'écho des événements qui en ont déterminé ou accompagné la création, quelques-unes des raisons pour lesquelles le pouvoir impérial s'y résolut alors.

***

L'inscription la plus facile à reconstituer est, sans contredit, celle dont provient le fragment *b*. C'est, en tout cas, la seule dont la lacune se peut mesurer avec précision. A droite de l'R qui termine, présentement, la ligne 4, nous n'avons besoin que de la place nécessaire aux deux lettres de l'abréviation de l'ablatif *pr(ætore)* que postulent les mots subsistants *leg(atum) au[g(usti) p]r(o)*... Par conséquent, nous sommes autorisés à répartir les noms et titres de Gordien III, aux l. 1 et 2, de la manière suivante :

imp. cæs. m. antonius gordia N V S P I V *s fel. aug.*

pontif. maximus. trib. potestatis V COS II PR*oc*OS *p. p*

et le reste du texte devient aisé à rétablir, puisque, par analogie avec les lignes 1 et 2, la ligne 3 devait comprendre environ 2 lettres à droite et 12 lettres à gauche de sa teneur actuelle, et qu'on a le droit, sans s'exposer à de trop grosses chances d'erreur, à fixer entre 35 — chiffre de la première ligne — et 41 — chiffre de la seconde — le nombre total des lettres par ligne.

D'après l'estampage et la copie de M. le capitaine Mansuy, le dernier mot de la ligne 3 est presque sûrement O M N *e s* et l'ablatif féminin singulier qui précède cet accusatif pluriel n'offre pas, à mon avis, d'autre possibilité de restitution que *vir* T V T E S V A. De toute évidence, cette inscription glorifiait les victoires qu'au nom de Gordien III, son légat, T. Iulius Antiocus, avait remportées sur des usur-

1. Sur le *prætorium* de Lambèse, cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*², p. 466 sq., cf. sur le *prætorium* du camp d'Aïn-Chkour en Maurétanie Tingitane, *C. I. L.*, VIII, 21820.

pateurs ou des rebelles, probablement sur les deux à la fois. Que les Nomades du Sud aient mis à profit le désarroi qui a suivi l'avènement de Gordien III, en 238, et la révolte du proconsul d'Afrique Sabinien, en 240, pour se jeter sur le territoire des provinces et y opérer de fructueuses razzias, c'est là un événement qui n'a rien d'illogique ou d'imprévu. Dans son *Armée romaine d'Afrique*, M. Cagnat exprimait à bon droit sa surprise du silence que, jusqu'à présent, les documents avaient gardé à cet égard [1]. Telle que je l'interprète, l'inscription de Doucen, représentée par le fragment *b*, viendrait à point en rompre la persistance; et elle justifierait en même temps l'impression de soulagement qu'exprimèrent, entre 240 et 244, les colons de trois au moins des *castella* de la plaine de Sétif, confiants dans le retour d'une paix — *fiducia pacis hortante* [2] — qu'au cours des années précédentes les incursions des barbares avaient sans doute aussi profondément troublée que la lutte des Romains entre eux. Sous le bénéfice des observations qui précèdent, et en me reportant à des rédactions analogues [3], je me hasarde donc à proposer une lecture de l'ensemble qui se développerait à peu près ainsi :

*Imp. cæs. m. antonius gordia*NVS PIV*s fel. aug.*
pontif. maximus trib. potestatis V COS II PR*oc*OS *p. p*
*defectores et rebelles vir*TVTE SVA O*m*N*es*
domuit per T. Iulium Antiocum LEG AV*g. p* R *pr.*

* * *

A son tour, cette inscription, reconstituée tant bien que mal, va nous permettre de recomposer, en son dessin substantiel, le libellé du fragment *d*. Sous les premières lettres subsistantes de la ligne 3, j'ai d'abord cru que se dissimulait le numéro et l'ethnique de la cohorte montée — *coh(ortis) e*]*quitatæ* — qui aurait, vers 242, stationné à Doucen. Mais une comparaison plus attentive avec le texte précédent m'a montré que je faisais fausse route. Il est infiniment probable que, s'il célébrait la *virtus* du prince, l'inscription *d* en a vanté l'*æ*]*quitas*. L'ablatif *æ*]*quitat*<*a*>*e s*[*ua*] qu'elle renferme correspond littéralement à l'ablatif *vir*]*tute sua* qu'il contenait lui-même. Assurément, la graphie *æ* pour *e*, à l'ablatif de la troisième déclinaison, constitue une incorrection grossière; mais, épigraphiquement, la faute est

1. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*[2], p. 59.
2. Cf. en dernier lieu, sur les inscriptions provenant, avec des rédactions semblables, du *Castellum Thib..*, du *Castellum Lemellefense* et du *Castellum Vanarzanense*, J. Carcopino, *Les Castella de la plaine de Sétif*, dans la *Revue africaine*. 1918, p. 21.
3. Dessau, *Inscriptiones selectæ*, 1153 *(Aquinum)* : *dux vexilla(tionis)... adversus defectores et rebelles; C. I. L.*, VIII, 21497 (Tigava) : *Domito virtute rebelli.*

banale[1], et on en compte des exemples, dans des inscriptions longues et soignées, aux portes de Rome, dès la première moitié du second siècle. Si nous la rencontrons en 136 ap. J.-C. dans le règlement du collège de Diane et d'Antinoüs, à Lanuvium : *item placuit q[ui]squis ex hoc collegio servus defunctus fuerit et corpus eius a domino dominave* — INIQUITAT <A> E (sic) *sepulturæ datam non fuerit*[2] —, elle ne saurait, vraiment, gâter un texte gravé, au milieu du IIIe siècle, en plein Sahara.

Reste à savoir en quoi l'*æquitas* de Gordien III a pu mériter la publicité de cet hommage, à Doucen, en bordure du désert, comme à l'intersection de deux mondes, l'empire civilisé et la terre des gentils — *gen[tiliu]m [terris]*, suivant la locution que M. Alfred Merlin a déchiffrée dans un fortin du *limes Tripolitanus*[3] ? Ne se serait-elle point, d'aventure, manifestée en les départageant une bonne fois, selon une justice prévoyante? Me rappelant la formule qui revient sur plusieurs des bornes qui délimitaient l'Afrique proconsulaire et l'Afrique nouvelle — *fi]nes provinciæ no]væ et veter (is) derecti | qua fossa regia fuit*[4] —, j'incline à croire que l'inscription dont M. Luciani nous a rendu la partie la plus importante portait quelque chose comme :

*imp. cæs. m. ant*O N I V S G O R D I A N*us pius fel. aug.*
pontif. maximus tr I B P O T E S T A T I S V *cos ii procos p. p*
*summa æ*Q V I T A T A E S*ua* P R O V I *nciæ et gentium*
*fines derex*I T P E R T I V L I V M A N T I O C*um leg aug pr pr.*

***

L'établissement d'une frontière nouvelle ne va pas, au voisinage immédiat de l'ennemi, sans l'établissement d'un *limes*, au minimum sans la construction d'une voie militaire reliant entre eux les divers postes qui en assurent la surveillance, au maximum sans des travaux continus qui la flanquent et l'organisent. Au risque de passer pour téméraire, je supposerais volontiers que la trace de ces derniers apparaît dans les débris du fragment *c*, où rien ne s'oppose à ce que l'on complète le groupe E N T A E par *[fossae præt]entæ*[5]. Le nom *prætentura* comme le verbe *prætendere* se lisent sur d'autres inscrip-

1. Dessau, *Inscriptiones selectæ*, III, p. 808.
2. *C. I. L.*, XIV. 2112, col. 2, l. 3-4.
3. Alf. Merlin, *C. R. Ac. des Inscr.*, 1921, p. 241
4. Dessau, *Inscriptiones selectæ*, 5955.
5. En dehors de participes de même racine, comme *extentus*, *protentus*, *intentus*, etc., on ne trouvera, dans les *Laterculi vocum latinarum* de Gradenwitz, Leipzig, 1904, p. 532-533, que des mots que les vraisemblances nous forcent à écarter ici, comme *lentus*, *cruentus*, *contentus*, etc.

tions d'Afrique. A Lucu, aujourd'hui Timziouine, Septime Sévère et Caracalla : *miliaria n[o]væ* PRÆTENTURÆ *poni iusserunt*[1]; et, sur le texte, déjà cité, que nous devons à M. Alfred Merlin, le détachement du fortin de Bezereos s'appelle *vexillatio quæ....* [*Vezerei*] PRAETEN[DI]T *gen*[*tilium terris*][2]. En outre, la mention d'une *fossa* est presque attendue à Doucen, qui n'est distant que d'une dizaine de kilomètres de la Seghia bent el Khras. On connaît, depuis le beau mémoire que M. Gsell lui a consacré dans les *Mélanges Boissier*[3], et l'aspect présent et la destination antique de cette fausse seghia : « Ce fossé se détache de la rive droite de l'Oued Djedi à environ 16 kilomètres en amont de Lioua. Il se dirige vers le Nord-Est, puis vers l'Est, à peu près parallèlement à la rivière dont il est éloigné en général de quatre ou cinq kilomètres, suivant presque la ligne de faîte d'un plateau qui s'incline doucement au Nord. Il va rejoindre l'oued près du bordj de Saada, c'est-à-dire vers le bas-fond du Mélaga. La Seghia bent el Khras, aujourd'hui comblée, est représentée par une bande de végétation particulière, large d'environ huit pas. Les terres ont été rejetées tantôt sur les deux bords, tantôt seulement sur le bord septentrional, ce qui est... la disposition la plus ordinaire. De ce côté, elles forment un talus haut actuellement de 1 mètre à 1^{m}50, large d'une douzaine de pas au maximum, consolidé çà et là par de la maçonnerie. Immédiatement en arrière de ce remblai, s'élèvent de petits mamelons portant des fondations carrées de 3 mètres de côté, vestiges de postes pour des sentinelles. D'autres mamelons d'un diamètre moyen de 10 mètres, réunis le plus souvent par groupes de trois — à 100 mètres les uns des autres — offrent des débris de maçonnerie... Enfin, à des distances variables — six sur 18 kilomètres — seghia et talus s'interrompent pour reprendre 150 mètres plus loin... »[4] comme s'il s'agissait de « passages douaniers »[5].

On a longtemps cru — et les indigènes sont responsables de cette erreur que reflète le nom qu'ils ont adopté — qu'il s'agissait là d'un ancien canal d'irrigation. Mais M. Gsell a combattu cette opinion par des arguments sans réplique. En effet, assigner un tel rôle à la Seghia bent el Khras c'est supposer que l'Oued Djedi sur lequel elle est branchée a roulé jadis un fort volume d'eau, qu'il est loin de posséder aujourd'hui, et qu'on ne peut lui prêter dans le passé que par une supposition toute gratuite et peu vraisemblable. Ce rôle, la Seghia

1. *C. I. L.*, VIII, 22602. Cf. *ibid.*, 9047 : *uex(illatio)* [*e*]*q(uitum)Mauror(um) in territorio* [*A*]*uziensi prætendentium.*

2. Alf. Merlin, *C. R. Ac. Inscr.*, 1921, p. 241. Peut-être même pourrait-on songer à *gen*[*tiliu*]*m* [*barbariae*]? Cf. Taramelli, dans les *Notizie degli Scavi*, 1920, p. 347-352.

3. Gsell, *Le fossé des frontières romaines dans l'Afrique du Nord*, dans les *Mélanges Boissier*, p. 227-234.

4. Gsell, *op. cit., loc. cit.*, p. 228.

5. *Ibid.*, p. 229.

bent el Khras n'eût pu d'ailleurs le remplir qu'avec un barrage, long de 200 mètres, haut de 10 mètres, dont aucun vestige n'est parvenu jusqu'à nous, et par des canaux secondaires dont le terrain ne montre aucune trace. Il ne lui a donc jamais été dévolu [1]. Sa fonction, son objet furent purement défensifs. Elle appartient au *fossatum* que le vicaire d'Afrique recevait mission, au début du v[e] siècle, d'entretenir et de protéger [2]; et, pour reprendre les termes mêmes dont s'est servi M. Gsell, elle ne fut jamais qu'« un fossé qui resta toujours à sec et qui marquait la limite du territoire romain » [3]. Cette conclusion de M. Gsell, qui, généralement acceptée aujourd'hui [4], repose sur l'observation méthodique du terrain et procède de la logique des nécessités naturelles, serait confirmée d'une preuve directe et littérale, s'il était vrai qu'à sa ligne 3 l'inscription *c* de Doucen eût contenu une allusion *fossæ præt*]*entae* qu'amorcent les caractères subsistants et que, sans être dupe des hypothèses qu'entraînent forcément des compléments aussi longs dans un texte aussi mutilé, on a le droit d'y insérer provisoirement [5] :

imp. cæs. m. antonius Gordianus P I V*s fel. aug.*
pontif. maximus trib. potestatis v c O S I I *procos. p. p.*
opus limitis et fossæ præt E N T A E *per m. p..*
instituit / *perduxit* } *per T. Iulium Antioc* V M L E G *aug. pr. pr.*



Cette restitution comporte, je le confesse, une part d'arbitraire; et, à première vue, non seulement on ne comprend pas de quel droit j'y ai préféré un verbe comme *perduxit* ou *instituit*, qui implique œuvre nouvelle, à un passé comme *restituit*, qui réduirait l'initiative du gouvernement de Gordien aux proportions plus modestes d'une simple réfection des travaux antérieurs, mais on peut me reprocher d'avoir trop négligé les constatations matérielles qui ont amené M. Gsell à rapporter, comme il a eu raison de le faire, au II[e] siècle, et, plus précisément, au règne de Trajan, la constitution du *limes* dans le Sud de la Numidie [6]. Il est, en effet, certain que la route de *Lambæsis*

1. Gsell, *loc. cit.*, p. 229 sq.
2. *Cod. Theod.*, VII, 15, 1 (a. 409) : *Impp. Honorius et Theodosius AA. Gaudentio vicario Africæ. Terrarum spatia quæ gentilibus propter curam munitionemque limitis atque* FOSSATI, etc.
3. Gsell, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 230.
4. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique* [2], p. 599, n. 4.
5. De même que dans ma restitution de la fin de la l. 3, la longueur du travail est indiquée sur une inscription de Germanie du temps de Gordien (Dessau, *Inscriptiones selectæ*, 9179[b] : .. *pe*[*rd*]*uxit p*[*er p*]*edes* *∞dccxvii*; cf. *C. I. L*, VII, 1143).
6. Gsell, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 232.

(Lambèse) à *Ad Maiores* (Besseriani), dont la Table de Peutinger énumère les stations et qui le suivait jadis, passa par la double station de *Gemellæ* et desservit, de part et d'autre de l'Oued Djedi, les deux centres dont ce nom a peut-être traduit le dédoublement : l'agglomération de civils qui s'était fixée dans l'oasis de M'lili, au Nord de l'Oued Djedi, et le camp d'El-Kasbat, au Sud de l'Oued Djedi, à 3 kilomètres au Nord de la Seghia bent el Khras. En outre, il est tout à fait probable que la ville a été créée, comme à Lambèse, au voisinage et sous le couvert des *castra*, par conséquent après leur établissement [1]. Or, d'une part, la *legio tertia augusta* avait détaché au camp de *Gemellæ* une *vexillatio* bien antérieurement au principat de Gordien III, sous lequel elle fut dissoute [2], puisque une inscription datée de 253, sous Gallien, en célèbre le retour à son ancienne garnison [3]; et, d'autre part, une dédicace fort explicite associe une commune *Gemellæ*, qui répond à l'agglomération de la vallée de l'Oued Djedi mieux qu'à toute autre [4], à la commune de Lambèse, en une remarquable amitié fondée sur la simultanéité de leurs accessions respectives au droit latin — *ob insignem amicitiam Lati(o) uno tempore impetrat(o)* [5] — ce qui revient à accorder ce privilège aux *Gemellenses*, avant 197, année où Lambèse l'avait obtenu déjà, et à reculer en conséquence la fondation de leur cité [6]. Dans ces conditions, il est bien vrai qu'on n'aperçoit pas tout de suite comment la Seghia bent el Khras aurait pu n'être creusée qu'environ cent ans plus tard, sous Gordien III, vers 242? Telle est, pourtant, à ce qui me semble, la réalité.

1° Le *limes* couvre le territoire provincial, mais, en Afrique comme ailleurs [7], le *limes* a été couvert, à son tour, de place en place, par des forteresses jetées en avant de son tracé : « au delà, les Romains occupèrent quelques points stratégiques », notamment « au sud du Hodna, dans la vallée de l'Oued Chaïr et dans le couloir formé par le Djebel bou Kaïl et les montagnes qui bordent la rive gauche de l'Oued Djedi » [8]. Il n'est donc nullement nécessaire que le site de *Gemellæ* ait été à l'origine garanti par la Seghia bent el Khras. Le camp formidable [9] d'El-Kasbat, à quelques centaines de mètres au Sud de l'Oued Djedi, se suffisait à lui-même pour couvrir cette ligne à laquelle, au IIe et au commencement du IIIe siècles, s'arrêta sans doute l'Empire romain.

1. Gsell, *ibid.*
2. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*², p. 59.
3. *C. I. L.*, VIII, 2482 = 17976.
4. Sur les différentes *Gemellae* africaines, cf. Gsell, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 231.
5. *C. I. L.*, VIII, 18218.
6. Gsell, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 231.
7. Cf. Dessau, *Inscriptiones selectae*, 8938 : *Ad confirmandam limitis tutelam... Tropeensium civitas constructa est.*
8. Gsell, *L'Algérie dans l'Antiquité*², Alger, 1903, p. 48.
9. Cagnat, *op. cit.*, p. 602, n. 3.

2° Les empereurs, de ce côté, n'ont pas dû songer tout de suite à doubler, de main d'homme, la défense que leur procurait de lui-même l'Oued Djedi. M. Gsell a justement insisté sur les imperfections qui en affaiblissaient la valeur stratégique [1] : l'excessive largeur du lit de ce fleuve et l'inégalité de hauteur de ses berges. Mais il est vraisemblable que les inconvénients de cette *munitio* naturelle ne se sont pas fait sentir tout de suite, et que les Romains n'ont songé à y substituer une organisation artificielle, et ne se sont décidés à entreprendre cet effort que plus tard, à la suite d'incursions qui avaient révélé l'insuffisance militaire de l'Oued Djedi.

3° Si l'on cesse, comme je pense qu'on le doit, de river à l'établissement de *Gemellæ* la construction de la *fossa* dont la Seghia bent el Khras demeure aujourd'hui le témoin, l'on est amené à lui assigner le principat de Gordien III. Déjà La Blanchère, suivi par M. Cagnat [2], avait cru relever, dans l'Ouest de l'Algérie, des indices que l'activité des Romains s'était, au cours de ce règne, étendue vers le Sud. De son côté, M. Gsell a signalé que, postérieurement à l'organisation du *limes*, « la ligne de l'Oued Djedi semble avoir été reliée... au poste très important d'El-Gara » [3]. Or, cette liaison n'a pu s'établir que par Doucen et aussi par Sadouri, où les restes d'un fortin « long de 80 mètres, large de 50 mètres », sont toujours visibles [4]; et si, à El Gara, les premières inscriptions datées remontent au principat de Sévère Alexandre [5], ce site ancien en a livré un plus grand nombre qui descendent à celui de Gordien III, comme si, alors, la garnison en eût été renforcée [6]; en outre, le seul fragment épigraphique qui ait été, jusqu'à présent, exhumé du sol de Sadouri, concerne probablement la création, en ce lieu, de quartiers d'hiver permanents — [*castellum h*]*ivernum, qu*[*em*] *constituerunt* — et date, en tout cas, du 1er janvier 248 [7]; enfin, les quatre fragments qui sont parvenus jusqu'à nous des quatre inscriptions fixées aux quatre murs des *castra* ou, si l'on préfère, du *prætorium* [8] de Doucen, gravées aux noms de Gordien III et de son légat T. Iulius Antiocus, portent les marques de l'an 242. Lorsqu'on confronte ces données chronologiques avec la carte de la région, tout indique que la Seghia bent el Khras et les trois postes de Doucen, Sadouri et El-Gara appartiennent à la chaîne qu'a tendue l'Empire, à la fin de la première moitié du IIIe siècle,

1. Gsell, *Mélanges Boissier*, p. 230.
2. Cagnat, *op. cit.*, p. 59-60.
3. Gsell, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1900, p. 135-136; *Mélanges Boissier* p. 233.
4. Cagnat, *op. cit.*, p. 603.
5. *C. I. L.*, VIII, 18018-18020.
6. *C. I. L.*, VIII, 18024-18025-18026.
7. *C. I. L.*, VIII, 8780 = 18016 (ou 247).
8. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 47 et 48.

à l'encontre des pillards du Sud, et en avant de l'Oued Djedi et de l'Oued Sadouri.

Mais, dira-t-on, ces inductions nous éloignent du dernier fragment de Doucen, — le fragment *a*, le plus maltraité de tous — qu'il nous reste à étudier. Elles nous y ramènent, au contraire, directement. D'une part, en effet, comme les quatre inscriptions de Doucen sont évidemment inséparables de la fondation du *prætorium* dont elles décoraient respectivement les quatre faces, et puisque nous n'avons découvert dans aucune des trois précédentes — *b*, *d*, *c* — aucune allusion qui la vise, il est, non seulement licite, mais obligatoire de la chercher dans les débris de l'inscription *a*. D'autre part, s'il y a eu, sous Gordien III, une tentative pour rattacher les passes du Djebel-Bou Kaïl à la ligne de l'Oued Djedi, cette opération n'a pu s'accomplir que par un léger report du *limes* vers le Sud, que l'épigraphie officielle a dû naturellement transmuer en conquête et présenter comme un nouvel accroissement de l'Empire. Or, précisément, à la ligne 3, là où l'estampage que j'ai en ma possession ne m'a révélé que les lettres A E P R O, lues aussi, mais dubitativement, par le R. P. Delattre sur l'original, et où le *Corpus*, après Léon Renier, donne :

S A I A P R O

M. le capitaine Mansuy a copié :

L A I A L P R O.

La meilleure combinaison de ces trois lectures, la meilleure parce qu'elle les corrige le moins, paraît être :

L A *T* A E P R O [1]

et la restitution la plus simple qu'elle suggère est :

pro L A *t* A E P R O *vinciæ*

C'est pourquoi, en attendant soit un estampage plus net, soit un relevé décisif du fragment *a*, je me permets d'en amorcer ici un commencement de lecture :

imp. cæs. m. a N *tonius gordianus pius fel. aug.*
pontif. maxi M V S T R *ib. potestatis v cos ii procos p p.*
ad pacem pro L *A t* A E P R O *vinciæ tuendam castra*
posuit pert. I V L I V M A N *tiocum leg. aug. pr. pr.*

⁂

Tant que la chance de nouvelles trouvailles ne nous aura pas favorisés, développement et interprétation demeureront sujets à caution ;

1. Creully, dont Renier a utilisé la copie, a dû prendre pour un *S*, — d'ailleurs faiblement marqué dans les *Inscriptions romaines de l'Algérie* et au *Corpus*, une forme d'L bouclée, fréquente au IIIe siècle.

et on ne les a d'ailleurs présentés qu'avec les plus expresses réserves. Mais ne dût-elle jamais nous sourire que les quatre inscriptions de Doucen n'en conserveraient pas moins, malgré leurs lacunes et les doutes qu'elles éveillent, un grand intérêt pour l'histoire de l'Afrique ancienne. Il suffit, en effet, de les réunir pour comprendre et la place de Doucen dans l'organisation impériale du Sud-Algérien et celle du règne de Gordien III dans l'évolution de la puissance romaine en Berbérie. D'abord, en nous révélant l'importance du camp de Doucen, elles nous invitent aussi clairement que la carte à le considérer comme la charnière sur laquelle a tourné le *limes* de la Numidie et à chercher sur place les éléments du problème de topographie antique posé, il y a vingt ans, par M. Gsell, quand il se demandait si un fossé — le *fossatum* du Code Théodosien — « ne continuait pas la Seghia bent el Khras sur la rive gauche de l'Oued-Djedi » [1]. De plus, en attribuant à Gordien III la fondation de ce poste, vital pour la défense de l'Empire, elles confèrent à son gouvernement l'honneur d'avoir porté et maintenu à ses limites extrêmes le développement de la force romaine en Afrique, et elles confirment, en l'expliquant par la sécurité qu'instaura partout l'extension vers le Sud de l'occupation militaire, l'impression, reçue dernièrement ailleurs d'autres documents épigraphiques [2], que c'est à cette époque, dans les dix dernières années de la première moitié du IIIe siècle, que la colonisation de Rome en Afrique atteignit son apogée.

JÉRÔME CARCOPINO.

1. Gsell, *Mélanges Boissier*, p. 234.
2. Cf. ces inscriptions et leur commentaire ap. J. Carcopino, *Revue africaine*, 1918, p. 22. et *C. R. Ac. Inscriptions*, 1919, p. 387.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCVII

REMARQUES CRITIQUES SUR LA VIE ET L'ŒUVRE DE SAINT MARTIN

II. — LES RELATIONS DE SAINT MARTIN

Pour nous rendre compte du rôle et de l'influence de saint Martin, indiquons les personnages avec lesquels il eut des relations et la nature de ces relations.

Hilaire évêque de Poitiers[1].

Sulpice Sévère fait de Martin un prêtre et un collaborateur de saint Hilaire, évêque de Poitiers de 350 à 368[2], le plus grand prélat de l'Église de Gaule en son temps, l'organisateur, en Occident, de la résistance à l'empereur Constance et à l'hérésie des Ariens.

M. Babut[3] préférerait ne pas croire à ces relations. « Les hagiographes ont toujours aimé à mettre leurs saints en relations de familiarité avec d'autres saints » : c'est la loi du genre. Toutefois, « il reste possible qu'Hilaire ait admis Martin dans son clergé ».

Evidemment, si, pour prouver ces relations entre Hilaire et Martin, s'il faut des témoignages autres que celui de Sulpice Sévère, il sera toujours fort difficile de les prouver[4].

Mais combien elles sont, je ne dis pas possibles, mais vraisemblables! — Si les hagiographes établissaient si volontiers une étroite familiarité entre leurs héros et des prêtres illustres,

1. Cf. *Revue*, 1910, p. 270 sq.
2. Je donne provisoirement les dates proposées par Tillemont.
3. P. 184-185.
4. Toutefois, le texte de Fortunat, *V. Hil.*, 12, 41-3, pourrait être indépendant de Sulpice (cf. 1922, p. 308, n. 2).

c'est que les candidats à la vie religieuse recherchaient toujours l'amitié et les leçons d'un saint déjà populaire. — Martin, désireux de se fixer en Occident, ne pouvait y trouver de maître plus attrayant qu'Hilaire. — Il montra certainement, par sa vie, qu'il avait l'ambition de jouer un rôle dans l'Église. Qui, mieux qu'Hilaire, pouvait le former à ce rôle? — Pourquoi se serait il fixé en Gaule, et près de Poitiers, si quelque chose ne l'avait attiré dans ce pays et près de cette ville? et en ce temps-là, pour un Chrétien, la Gaule, Poitiers et Hilaire étaient choses inséparables. — Quand Martin fut élu évêque de Tours, il était prêtre, et prêtre fort connu, du diocèse de Poitiers : or Hilaire n'était mort que depuis peu d'années.

J'hésiterais à accepter les assertions de Sulpice si elles répugnaient à la vraisemblance. Elles se trouvent, au contraire, en parfaite harmonie avec tout ce que nous savons de l'Église de Gaule, d'Hilaire et de Martin. — Je me représente donc Hilaire cherchant, pour l'aider dans son œuvre, les hommes de valeur, accueillant ou appelant Martin, et celui-ci, Hilaire mort, continuant la tâche de son maître.

Victrice évêque de Rouen.

De tous les évêques gaulois de la fin du quatrième siècle, aucun n'eut peut-être plus de relations avec saint Martin que Victrice de Rouen [1].

Or, ce Victrice fut réellement un très grand évêque, à la manière d'Hilaire et de Martin. Il appartenait à ce groupe peu nombreux de prélats gaulois qui demeurèrent fidèles aux mœurs austères et aux habitudes actives du clergé primitif. Comme saint Martin, il s'en alla combattre le paganisme dans les campagnes, et ce fut dans la Flandre et le Boulonnais. Comme lui, ce n'était ni un théologien ni un écrivain, mais un homme d'action et de vertu, auquel le pape Innocent rendit un éclatant témoignage. Entre Martin et lui, Paulin de Nole se plaisait à ne faire aucune différence [2].

1. *Dial.*, III, 2, 4; cf. *Revue*, 1922, p. 232, n. 6. — La scène que raconte Sulpice met Martin en présence d'autres évêques, parmi lesquels Victrice et un Valentinus.
2. Cf. *Revue*, 1922, p. 233, n. 2.

Il est possible, vu les relations de ces deux hommes, que Victrice ait été, à Marmoutiers, l'élève de Martin. Mais il est en tout cas certain que l'œuvre de l'évêque de Rouen a continué celle de l'évêque de Tours.

Paulin évêque de Nole.

Paulin de Nole, avant sa conversion définitive, vit à Vienne saint Martin de Tours. L'évêque le guérit miraculeusement, soit à ce moment, soit à un autre, d'une maladie d'yeux. Entre Martin et Paulin il y avait échange de démonstrations d'amitiés : Paulin appela toujours l'évêque « notre Martin », et celui-ci avait coutume de citer à tous l'exemple de Paulin, abandonnant ses biens pour vivre dans la retraite [1].

Sulpice Sévère.

Il est fort possible que Paulin ait fait connaître et aimer saint Martin à Sulpice Sévère : celui-ci était plus jeune que Paulin, et, dans leurs relations, Paulin est celui qui dirige. Paulin connut directement Martin vers 386, et Sulpice n'est allé voir le saint que quelques années plus tard, presque à la veille de la mort de ce dernier [2].

Je n'ai pas besoin de rappeler que Paulin de Nole et Sulpice Sévère ont été, à la fin du quatrième siècle et au début du cinquième, parmi les personnages les plus illustres de la Chrétienté tout entière.

Ambroise évêque de Milan.

Les relations de Martin et d'Ambroise ne sont attestées que par Grégoire de Tours [3]. Cependant, comme Ambroise est allé à Trèves vers le même temps que Martin, comme lui aussi a condamné tout ensemble les Priscillianistes et leurs persé-

1. Cf. *Revue*, 1922, p. 232, n. 6, p. 233, n. 1 ; *Vita*, 19 et 25, 4, etc.
2. Cf. *Revue*, 1922, p. 39, n. 2, p. 232, n. 6.
3. D'abord, dans l'affaire des reliques des saints Gervais et Protais (p. 52, n. 1), et ensuite dans celle de la fameuse vision d'Ambroise, apprenant dans son sommeil la mort de « son frère Martin » (*De virt. s. Mart*, 1, 5). Comme on aimerait à savoir l'origine de ce récit ! je pense involontairement à cette lettre perdue de Paulin, où il parlait des relations entre Ambroise et Martin (*Revue*, 1922, p. 234).

cuteurs, comme il s'est élevé, avec la même indépendance que saint Martin, contre les empiétements de la justice civile, ces relations n'ont rien d'invraisemblable. Et les écrivains contemporains ont aimé à les rapprocher l'un de l'autre [1].

Héros évêque d'Arles.

Héros, évêque d'Arles en 412, est dit un saint homme et disciple de Martin [2].

Les Empereurs.

Martin est allé souvent à Trèves pour rendre visite aux empereurs. Il y vit Valentinien (en 372 [3]?). Il y vit, et plusieurs fois, l'usurpateur Maxime [4] (383-388) et aussi la femme de ce dernier. On ne dit nulle part qu'il ait eu quelque relation avec Gratien (375-383).

Arborius.

Arborius, ancien préfet, désirant consacrer sa fille à Dieu, la conduisit lui-même à Martin pour qu'il la consacrât de ses propres mains. Et ce même Arborius racontait, au sujet du saint, des choses merveilleuses [5].

1. Sulpice, *Dialogues*, I, 25, 6. Sulpice, évidemment, déclare ici nettement Martin comme supérieur à saint Ambroise. Et je ne serais pas éloigné de croire qu'il n'ait cessé, volontairement ou à son insu, de comparer les attitudes et les actes de Martin à ceux d'Ambroise. — Aucun texte formel ne prouve qu'il y ait eu des relations entre Ambroise et Martin, si ce n'est celui de Grégoire de Tours, mentionnant l'envoi fait à Martin de reliques de saint Gervais et de saint Protais (*H. Fr.*, X, 31; *In gl. Mart.*, 46). Si le fait est vrai, l'envoi de ces reliques fameuses ne put être fait avant 386, date de leur invention. Il ne serait donc pas impossible qu'Ambroise les ait apportées à Martin lors de son voyage en 386-387. Remarquez qu'une épitaphe de Vienne (1922, p. 232, n. 3), associe le souvenir d'un baptême par saint Martin à celui de ces reliques. — Remarquez encore que Martin est allé à Vienne vers ce temps-là, et y a rencontré Paulin et Victrice (1922, p. 232, n. 6). — Je me demande si tous ces faits n'indiquent pas quelque grande cérémonie à Vienne, à propos de ces reliques et du passage de saint Ambroise. — C'est peut-être à une cérémonie de ce genre qu'il est fait allusion lors du récit d'un miracle de Martin, *ille cedens episcopis, qui tum forte latus illius ambibant, Valentino atque Victricio* (*Dial.*, III, 2, 4).

2. Cf. 1922, p. 231.

3. Cette date résulte de ce que Martin alla voir l'empereur *tempore, quo primum episcopus datus est* (*D.*, II, 5, 5), et que Valentinien était alors à Trèves. Cf. le *Codex Theodosianus*, éd. Mommsen, p. CCL-LI.

4. Les principaux voyages, qui se réfèrent à l'affaire des Priscillianistes, sont de 385-386. Les autres voyages ne peuvent se conclure que de l'expression de Sulpice (*Dial.*, II, 6, 3), *Martinum sæpius evocatum receptumque*.

5. *Vita*, 19; *Dial.*, III, 10, 6.

Cet Arborius fut, au temps de Gratien, un des personnages les plus considérables de l'Empire. Neveu d'Ausone, il dut sans doute à l'influence de son oncle d'être nommé, pour 380, préfet de Rome. Et saint Ambroise, à l'occasion de cette préfecture, vanta sa douceur et sa présence d'esprit[1].

Tétradius.

Sulpice nous apprend que Martin convertit et baptisa un proconsulaire du nom de *Tætradius*[2]. Comme il n'y avait pas en Gaule de province proconsulaire, il doit s'agir d'un ancien proconsul d'Afrique[3].

Auspicius.

Sulpice parle d'un autre personnage de même rang, Auspicius, *vir præfectorius*[4]. Comme ce personnage était propriétaire dans le Sénonais, il est possible qu'il ait été préfet du prétoire en Gaule dans la seconde moitié du quatrième siècle.

Lycontius.

C'est un ancien vicaire, *ex vicariis*, sans doute vicaire d'un préfet du prétoire des Gaules. Il sollicita et obtint de Martin la fin d'une épidémie qui désolait sa maison[5]. C'était, comme le montre son titre, un personnage considérable, et l'ensemble du récit prouve qu'il devait être aussi un fort riche propriétaire dans les Gaules[6].

1. *De off. min.*, III, 7 (Migne, t. XVI, c. 159).
2. Sans aucun doute à Trèves (*Vita*, 17, 1-4).
3. Grâce au volume de M. Pallu de Lessert (*Fastes*, II, p. 96), je constate qu'il y eut comme proconsul d'Afrique, entre 384 et 388, un nommé ...*adius* (inscription d'Henchir-Morabba en Tunisie (*Corpus*, VIII, 23968).
4. *Dial.*, III, 7, 1. Ce personnage n'est pas connu par ailleurs.
5. *Dial.*, III, 14, 3-6.
6. Il donne à Martin cent livres d'argent, que le saint envoya aussitôt pour le rachat des captifs (*redimendis id captivis continuo deputavit* (*D.*, III, 14, 6). — Ce détail nous permet de dater cette histoire. Il y eut, en 378, une invasion de Taïfales en Occident, qui fut célèbre à cause de la quantité de captifs faits par les Barbares : ceux-ci les mirent ouvertement en vente ; cela provoqua dans toutes les Églises une souscription pour les racheter : et c'est à cette occasion qu'Ambroise rompit et aliéna les vases sacrés (*De off.*, II, 15, § 71 et 28, § 142 ; Migne, t. XVI, col. 121-2 et 141-2 ; cf. Tillemont, t. X, p. 111).

Narsès.

C'est un comte de Gratien, pour lequel Martin intercède auprès de l'usurpateur Maxime [1].

Leucadius.

C'est un gouverneur de province, ami de Gratien, dont Martin plaide également la cause au temps de Maxime [2].

Vincentius.

On ne sait rien du préfet Vincentius, qui vint visiter à Tours Martin, évêque. Comme Sulpice dit *præfectus* et non « ancien préfet », il est probable qu'il s'agit d'un préfet alors en exercice, et par suite d'un préfet du prétoire dans les Gaules [3].

Empereurs, évêques, écrivains, hauts fonctionnaires, Martin s'est trouvé en relations, pour un motif ou pour un autre, avec tout ce qui fut illustre en Gaule dans la seconde moitié du quatrième siècle. — Le seul nom qui manque à son entourage est celui du consul poète Ausone, le plus célèbre des Gaulois de ce temps, le fondateur de la plus opulente dynastie de clarissimes : toutefois, la famille et le cercle d'Ausone sont représentés dans cette nomenclature par Paulin de Nole, son élève et particulier ami, par Arborius, son neveu, préfet de Rome. Nous voyons saint Martin à l'horizon de tous les maîtres de la Gaule.

III. — MARTIN ET L'AUTORITÉ PUBLIQUE

Qu'on n'aille pas en conclure aussitôt que Martin fut un pilier de cour, évêque toujours à la remorque des maîtres du

1. *Dial.*, III, 11, 8, *pro Narsete comite.*
2. *Ibid.*, *pro Leucadio præside.*
3. *Vincentium præfectum, virum egregium* [l'expression ne peut avoir ici qu'un sens littéraire] *et quo nullus sit intra Gallias omni virtutum genere præstantior* (*Dial.*, I, 25-6). La suite du récit indique bien qu'il était préfet lorsqu'il vint visiter Martin. [Borghesi-Cuq l'identifient (p. 713-4) avec Flavius Vincentius, qui fut, d'après eux, préfet des Gaules en 397, 398, 399, 400. L'épisode auquel fait allusion Sulpice, Martin ayant refusé à Vincentius *ut ei convivium in suo monasterio daret*, se placerait donc dans les derniers temps de la vie du saint. Peut-être Sulpice se trouvait-il alors présent à Marmoutiers : ce qui explique le mot *memini;* et par là encore s'expliquent les éloges dont il accable Vincentius. Il est toutefois possible que ce Vincentius ait été préfet dès 395, si on rapporte à lui (cf. Mommsen, éd. du *C. Th.*, p. CLXXVIII) le Vincentius de la loi du 5 juillet 395 (*C. Th.*, V, 1, 33). Il paraît donc avoir été un des plus grands personnages du temps, et le vrai maître de la Gaule après la chute d'Arbogast.]

jour. Ce que Sulpice Sévère relève volontiers dans sa vie, ce sont ses actes d'indépendance vis-à-vis de l'autorité publique.

1° Il obligea Valentinien à le recevoir, malgré l'opposition de sa femme Justine[1].

2° Il plaida contre Maxime la cause des officiers de Gratien[2], celle de Priscillien et de ses coaccusés[3]; il refusa d'abord de communier avec les évêques persécuteurs, amis de Maxime[4].

3° Admis à la table impériale, il y conserva toute sa simplicité d'allure[5].

4° Il tint tête, à Tours, au juge délégué par l'empereur[6].

5° Il proclama que le pouvoir civil n'avait pas le droit de juger les hérétiques[7].

Que veut-on de plus comme actes et paroles d'indépendance? Chez quel évêque de Gaule trouverait-on un plus ferme souci de la dignité de l'Église et de la justice séculière?

D'ailleurs, pour ne point traiter Martin d'évêque de cour, il suffit de rappeler la nature de sa vie, l'hostilité contre lui de tous les prélats de cette sorte, la popularité de son nom parmi les petites gens.

C'est peut-être le propre de la vie de saint Martin qu'elle soit exposée à ces deux jugements contradictoires : l'un, que Martin ait été toujours l'ami des grands[8]; l'autre, qu'il n'était qu'un moine cher au vulgaire. Il me paraît plus simple de croire qu'il savait tout à la fois plaire à la foule et s'imposer aux puissants. L'hypothèse qui explique le mieux toutes les particularités de sa vie, c'est celle de faire de Martin un homme d'un très grand mérite moral.

Camille JULLIAN.

1. *Dial.*, II, 5, 5-10. L'opposition de Justine a dû venir de ce qu'elle était arienne et redoutait l'orthodoxie intransigeante de Martin.

2. *Dial.*, III, 11, 8.

3. *Dial.*, III, 11, 8; *Chron.*, II, 50.

4. *Dial.*, III, 12, 2. Il ne céda à la fin, après de longues angoisses intérieures, que pour éviter des condamnations à mort, *satius æstimans ad horam cedere quam his non consulere, quorum cervicibus gladius imminebat* (III, 13, 2). Et depuis cette concession, il ne cessa de souffrir en son âme.

5. *Vita*, 20.

6. Cf. *Revue*, 1922, p. 126, n. 5.

7. *Chron.*, II, 50, 5. Nous reparlerons de cela.

8. C'est vers cette solution que M. Babut semble un instant incliner (p. 164, n. 1).

UNE NOUVELLE HYPOTHÈSE SUR LA "NOTITIA DIGNITATUM"

G. B. Bury, *The Notitia dignitatum*, reprinted from the *Journal of roman studies*, vol. X, 1920, p. 133-154.

L'auteur de *Later roman Empire* a repris l'examen de ce texte décevant et propose des conclusions très neuves. En voici quelques-unes : 1° La *Notitia dignitatum* présente, pour l'Occident, l'état des forces de l'Empire entre 428 et 437, nullement pour la fin du IVe siècle; 2° la partie qui concerne la Grande-Bretagne correspond bien à la situation de l'île en 420 : à cette date, quoi qu'on ait dit, elle dépend encore de l'Empire ; 3° l'office de *magister equitum per Gallias* n'a été consolidé qu'en 429. Ce double texte dérive, pour la *pars Orientis,* d'une copie préparée à Constantinople en 426 ou peu après et transmise au primicier des notaires de Rome. Les bureaux de ce fonctionnaire ont fait des additions, poursuivies jusque vers 437, dans la *pars Occidentis*, au texte rédigé vers 427-428.

Inutile de dire combien ces conclusions s'opposent à tout ce qu'on a écrit jusqu'à présent. On doit admirer l'érudition et les finesses des arguments de M. G. B. Bury. Contre Seeck, qui soutenait que, pour la *pars Orientis*, la *Notitia dignitatum* ne renferme rien qui puisse être postérieur à 397, G. B. Bury invoque le passage (XVIII, 8) *tabularium dominarum Augustarum :* ces *Augustae* ne peuvent être pour lui que Pulchérie et Eudocia : or, celle-ci n'a reçu cette qualité qu'en janvier 423 ! Les arguments en faveur de la continuité de la domination romaine en Grande-Bretagne après 407 sont troublants. D'une manière générale, on est déconcerté, ébranlé. Pour résister au charme, il faut se rappeler l'histoire. La *Notitia dignitatum* pousserait le paradoxe jusqu'à énumérer des troupes au service de Rome en des régions, comme l'Afrique du Nord, l'Espagne, la Gaule, la Pannonie, où l'Empire n'a plus d'armée aux dates sus-indiquées, et elle s'abstiendrait rigoureusement de nommer les seules forces qui occupent ces contrées, celles des Wisigoths, Ostrogoths, Vandales, Alains, Souabes, Francs Saliens. Les bureaux du primicier des notaires renfermaient des mystificateurs de premier ordre ! Il demeure cependant que la *Notitia dignitatum* porte la trace d'additions qui descendent très bas, jusqu'à 423, 428, peut-être même 435, mais ne dépassent pas 437. Il en faut conclure, pensons-nous, que la *Notitia dignitatum*, telle qu'elle se présente à nous, a été l'objet d'interpolations de la part de fonctionnaires inintelligents ou trop prudents, qui n'osaient supprimer de ce texte ce qui ne correspondait plus depuis longtemps à la réalité. C'est dire qu'on ne peut l'utiliser que pour la fin du IVe siècle et avec mille précautions.

FERDINAND LOT.

LA QUESTION D'"OLITIO" ET LE "CASTRUM" D'OLTEN

Ce fut le 13 juin 1922 que mon confrère, M. Camille Jullian, me posa la question si l'on avait jamais, en Suisse, identifié l'*Olino* (var. *Olicio, Olitio*) de la *Notitia dignitatum* (*Occ.* 36), avec *Olten*, petite ville du canton de Soleure, située sur la rive gauche de l'Aar, carrefour de routes et de chemins de fer très important, qui aurait pu être, sous le Bas-Empire, l'héritière de *Vindonissa* en qualité de lieu de garnison.

Grâce à l'excellente bibliographie rauracienne publiée par M. Karl Stehlin dans la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, v. X (1911), je pus répondre à M. Jullian qu'en effet déjà Grandidier, dans son *Histoire de la province d'Alsace* (1787), I, 24, cite l'avis de l'abbé Hermann, bibliothécaire de Soleure, secrétaire perpétuel de la Société économique de la même ville, selon lequel Olten serait identique au vieux *Olitio (Olicio, Olino)*. Je pus ajouter que Leu, dans son *Lexique helvétique*, XIV, (1758), p. 295, cite pour le nom d'Olten les vieilles formes *Olta* et *Olita*, et que cette dernière variante touche de près la forme *Olitione* de la *Notice*. Malheureusement, Leu ne donne pas de pièce justificative, et, jusqu'à ce moment, les historiens n'ont pas réussi à trouver un document qui prouverait l'existence de la forme *Olita;* les plus vieilles formes attestées du nom de la ville sont *Oltun* (1247), *Olton* (1265) et *Olten* (1265)[1], ce qui pourrait plutôt faire admettre une forme primitive **Ollodunum*, si du moins le nom est celtique (cf. Iferten, nom allemand d'*Eburodunum;* Zarten, nom actuel de *Tarodunum*).

L'importance stratégique de l'emplacement d'Olten ne saurait être contestée : c'est à cet endroit que la voie romaine conduisant d'*Aventicum* à *Vindonissa* passait l'Aar, et c'est au même endroit qu'un chemin venant du Jura se réunissait à la grande route. Ce col du Jura, nommé *Unterer Hauenstein*, et le passage de l'Aar sont tous deux gardés par ce point stratégique. Il est vrai qu'à l'époque romaine, un autre col situé plus à l'ouest, le *Oberer Hauenstein*, fut beaucoup plus important (cf. le travail de Th. Burckhardt-Biedermann dans la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, I, 1902) : c'est

1. *Urkundenbuch der Landschaft Basel*, p. 37, 35; p. 56, 11; *Urkundenbuch der Stadt Basel, I, 325, 11.*

par là que passait la grande route venant du Grand Saint-Bernard par Avenches et Soleure et conduisant à *Augusta Raurica* et ensuite à Strasbourg, Mayence et Cologne. Mais il est bien possible qu'à une époque postérieure, pour quelque raison que ce fût, le passage de l'Aar ait gagné plus d'importance et qu'alors on ait établi une place fortifiée là, à Olten, à distance presque égale de *Vindonissa* et de *Salodurum*. La *Notitia dignitatum* attribue au *Dux provinciæ Sequanici* une garnison de *Milites Latavienses, Olitione*. Déjà Zangemeister (*Westdeutsche Zeitschrift*, XI, 1892, p. 272 sq.), a rapproché ce corps militaire de la *cohors I Latabi(ensium?)* mentionnée dans l'inscription funéraire d'un soldat *cives Cannan(efas)* à Cologne (CIL, XIII, 8316). Or, l'inscription de Laupersdorf (CIL, XIII, 5190), provenant du voisinage immédiat du col de l'Oberer Hauenstein, atteste la présence, sous le Bas-Empire, de *Tungrecani seniores* dans cette contrée, ce qui nous fait croire qu'il s'agit là d'un cas analogue, quoique antérieur, aux *Milites Latavienses* d'*Olitione*, c'est-à-dire que des auxiliaires provenant d'une peuplade, peut-être germanique, du Bas-Rhin, auraient été destinés alors à garder les passages d'importance stratégique du Jura septentrional.

Il y a certainement un nombre d'objets trouvés à Olten — monnaies, vases en *terra sigillata,* deux inscriptions funéraires (CIL, XIII, 5191, 5192), — mais, malgré leur existence, K. Meisterhans, l'auteur de l'excellente *Aelteste Geschichte des Kantons Solothurn*, n'admit encore en 1890, pour Olten, qu'un assez grand établissement romain (p. 54) et se demanda si cet endroit avait été, aux temps romains, un village ou un relais de poste (p. 62). Depuis, c'est surtout M. Max von Arx, docteur en médecine à Olten, investigateur infatigable des temps préhistoriques de sa ville natale, qui a recherché les traces d'un *castrum* romain à Olten. Il s'est souvenu que dès 1863, l'avocat soleurois Jacques Amiet avait cru reconnaître les restes d'un *castrum* romain dans les débris de vieilles murailles situés au nord de la ville, près de l'enceinte médiévale. Et c'est ce que lui-même tâche de prouver, en l'appuyant par de nouvelles fouilles, dans son ouvrage *Die Vorgeschichte der Stadt Olten* (*Mitteilungen des Historischen Vereins des Kantons Solothurn*, 4, 1909), p. 69 sq.; il a augmenté et rectifié en partie ses arguments dans une conférence faite à la séance de la Société suisse de préhistoire réunie à Olten le 9 juillet 1922. Le mur censé romain a une épaisseur de 3 m 60 à 4 mètres; ses fondements consistent dans un fort bétonnage *(opus incertum)*, sur lequel s'élève le mur en *opus spicatum*. Le plan de toute l'enceinte a la même forme de cloche ou d'ogive que celui du *castrum* voisin de *Salodurum*, et, ici comme là, la base de l'ogive est parallèle à la rivière. En général, le circuit du *castrum* correspond à celui de la ville du Moyen-Age : tout le mur du nord est bâti sur le mur romain, tandis

que les murs romains du côté sud et du côté est (côté de la rivière) sont un peu plus approchés du centre de la ville (l'angle sud-est a été découvert en 1921). L'étendue du *castrum* est d'environ 7.200 mètres carrés, c'est-à-dire à peu près égale à celle de *Vitudurum*, mais inférieure de beaucoup à celle du *Castrum Rauracense* (36.000 m²), d'Argentovaria (Horburg près de Colmar, 26.880 m²) et d'Eburodunum (Yverdon, 18.600 m²). Il y a lieu de croire que le petit *castrum* d'Olten est à peu près contemporain de celui de Soleure (12.800 m²), soit du temps de Dioclétien ou de Constantin Ier. C'est justement de cette époque que M. von Arx a proposé de dater notre *castrum*, sans se douter de l'identité possible avec un endroit nommé dans la *Notitia dignitatum*.

Quel était le nom du *castrum* romain d'Olten? Est-ce vraiment ce mystérieux *Olitio* de la *Notice?* Je n'ose trancher la question. Certes, la ressemblance des noms est séduisante [1]. Le radical *Olt-* peut être celtique; il se retrouve, comme me le fait observer M. Camille Jullian, dans le nom de fleuve *Oltis* (Lot), probablement aussi dans *Olda* (Oudon, affluent de la Mayenne) et dans *Oldeia* (Audège, source de Bordeaux) [2]. Deux monnaies séquanaises ont été trouvées à Olten, et la place peut bien avoir été un des douze *oppida* brûlés par les Helvètes lors de leur émigration en 58 avant J.-C. Mais il y a des difficultés qui s'opposent à l'identification d'Olten à *Olitio*. L'étendue du *castrum* d'Olten semble bien petite pour la résidence du *vir spectabilis dux provinciae Sequanici* (commandant en chef des troupes de la province du limes Sequanicus), laquelle est fixée à *Olitio* par la *Notice*. Seconde difficulté : on n'ose guère séparer le nom d'Olten de *Oltingen*, nom de village formé par le radical *Olt-* et le suffixe gentilice *-ingen* (all. bernois *-igen*), dont il existe quatre exemples dans le pays occupé par les Alamans :

1) village du canton de Bâle-Campagne, situé à l'entrée septentrionale d'un vieux passage du Jura *(Schafmatt)*, à une distance de neuf kilomètres au nord-nord-est d'Olten (découvertes celtiques et romaines);

2) village de la Haute-Alsace, à six kilomètres est de Ferrette, situé sur un chemin préhistorique conduisant de Porrentruy vers le Rhin;

3) et *4)* deux villages du canton de Berne, près du confluent de l'Aar et de la Sarine, distingués aujourd'hui en Oltigen (commune de

1 On ne saurait dire la même chose ni de *Holee* (emplacement près de Bâle, appelé *zem hohen lewe* « haute colline » dans un document du XIIe siècle, *Urkundenbuch der Landschaft Basel*, p. 3, n. 11) identifié à *Olinone* par Beatus Rhenanus *(Rerum Germanicar.* lib. I, p. 12, 1531), ni d'*Edenburg* (entre Künheim et Biesheim, près de Neuf-Brisach), identification proposée par Grandidier *(Hist. de la prov. d'Alsace*, 1787, I, 23 sq), et adoptée par Mommsen (*Die Schweiz in römischer Zeit*, 1854, p. 12 = *Gesammelte Schriften*, V, 366).

2. Il est à noter qu'il n'existe pas de source considérable à Olten.

Radelfingen) et Wileroltigen. Il subsiste dans cette contrée des traces d'un château détruit en 1410, nommé Oltigen, jadis siège d'une seigneurie féodale. Près d'Oltigen, on a trouvé un souterrain-refuge préhistorique, et près de Wileroltigen des objets romains.

En général, les noms de village se terminant en *-ingen* sont dérivés de noms propres alamaniques et désignent l'établissement des descendants du personnage dont le nom est contenu dans le radical. Malgré la présence, dans ces endroits, d'antiquités celtiques ou romaines, il semble difficile d'admettre que sur un radical celtique de valeur topique ait été greffé ce suffixe gentilice qui est purement germanique.

Tel est l'état des choses. L'énigme d'*Olilione* reste encore à résoudre.

Félix STÆHELIN.

Bâle.

SUR LES ORIGINES DE BAR-LE-DUC

1° Un cimetière *gaulois* exista dans la forêt du Haut Juré, derrière la butte du champ de tir.

Ce cimetière a été violé au VIe siècle, comme semble le prouver une monnaie mérovingienne recueillie dans les fouilles. M. Gillet y a découvert, au milieu de traces de foyers, un beau vase et une fibule.

2° Un puits à incinération mérovingien était creusé dans le bois Javart (Haut Juré) ; ce puits fut fouillé en partie par Maxe-Werly. M. Gillet en a examiné les alentours et, à la suite de sondages superficiels qui lui ont révélé la présence d'une couche de terre noire mêlée de cendre, croit à l'existence d'un cimetière mérovingien en ce lieu.

3° Quelques années avant la guerre, un paysan exploita au lieu dit *les Noires-Terres*, près de la ferme du Chêne, commune de Montplonne, une nécropole franque.

M. Gillet n'a pas encore publié le résultat de ses investigations.

C. DAVILLÉ.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE RHÉNANE

Ogmios, F. Koepp, *Ogmios (Bonner Jahrbücher*, 125, 1919, pages 38-73). — L'allégorie de l'Hercule gaulois traînant ses auditeurs par les chaînes subtiles de son éloquence est pour M. Koepp l'occasion d'une revue complète de l'art celtique et gallo-romain.

L'art gaulois, se demande M. Koepp, était-il capable d'une œuvre aussi originale? L'étude du *Recueil* d'Espérandieu le porte à répondre par la négative. Il y a en Gaule bon nombre d'œuvres d'une maladresse enfantine. On ne saurait y reconnaître la survivance d'un art celtique. Il est, sans doute, des monuments d'inspiration gauloise, mais les formes en sont gréco-romaines. Quant aux monnaies celtiques, trouver en elles quelque originalité artistique est pure illusion : il faut « le patriotisme de Jullian pour extraire du miel de fleurs de ce genre ». Elles ne présentent que l'abâtardissement de types grecs. Il n'y a ni style ni art celtique.

Cette démonstration est faite, comme on pouvait s'y attendre de la part de M. Koepp, avec beaucoup d'érudition et une bonne connaissance de la bibliographie française, ce qui lui enlève, au moins pour nous, un peu de son originalité. Le lourd pavé de l'art gallo-romain écrase complètement le pauvre génie celtique.

La conclusion revient à Ogmios. La description de Lucien n'est donc pas l'interprétation fantaisiste de quelque sujet gaulois. Lucien a bien vu une composition allégorique de l'art hellénistique, traduisant sous des formes gréco-romaines une conception gauloise.

En niant l'art gaulois, M. Koepp ne nie donc pas l'imagination gauloise ni sa faculté créatrice. Mais il n'aperçoit pas, dans l'art gallo-romain, que les idées celtiques soient parvenues à une expression figurée. C'est là une opinion. Mais d'autres soutiendont, non sans quelque vraisemblance, que Cernunnos et le dieu tricéphale, par exemple, sont des créations plastiques de l'art des Celtes.

Hercule-Samson — F. Koepp, *Von der Grenze des Mittelalters. (Germania*, III, 1919, p. 33-38; 71-74). — Il s'agit d'un groupe de bas-reliefs de Vaison, réunis au XVIe siècle au lieu dit « Château Maraudi », aujourd'hui au Musée Calvet (Espérandieu, I, n°s 274, 279, 290, 293). M. Espérandieu note la « barbarie » de ces représentations. Elle peut provenir, indique-t-il, de ce qu'ils sont l'œuvre d'artistes gaulois. Et il cite, comme point de comparaison, les sculptures de l'arc

de Suse qui datent du règne d'Auguste. Ce sont bien des antiques, reconnaît M. Koepp — les sujets représentés ne permettent aucun doute sur ce point — mais des antiques du ve, peut-être même du vi^e siècle de notre ère, qui touchent par conséquent aux frontières du Moyen-Age[1]. — La démonstration s'appuie à peu près exclusivement sur les deux bas-reliefs n° 274, qui représentent quatre des travaux d'Hercule. Le type d'Hercule est étrange et ne ressemble en rien au type classique. La représentation de ses travaux est encore plus surprenante. Hercule étreint de ses deux jambes les flancs du lion de Némée; de ses deux mains il lui ouvre la gueule pour la déchirer. Cet Hercule n'est plus un Hercule, c'est un Samson. C'est ainsi que, sans armes, Samson déchire les lions comme des chevreaux; c'est ainsi que le représentent les ivoires étudiés autrefois par Graeven (*Bonn. Jahrb.*, 108/9, 1902, p. 252-277). L'hydre de Lerne est non pas un serpent, mais un dragon dont l'arrière-train est très nettement indiqué. Il a des ailes de chauve-souris et dresse sept têtes couronnées. — C'est exactement le monstre décrit dans l'Apocalypse, l'ancêtre des tarasques et des graoulis. Les sujets sont païens, mais les motifs chrétiens. La parenté du style permet de rapprocher des reliefs des travaux d'Hercule, les n°s 279, une scène du thyase bachique, et 290, une scène de sacrifice. Nous avions bien là, semble-t-il, un groupe de sculptures nettement datées de la fin de l'ère antique en Gaule.

Menhirs sculptés? — E. Anthes, *Bildwerk aus dem Odenwald* (*Germania*, IV, 1920, pages 37-39), signale deux sculptures très grossières qu'il semble bien croire préromaines, mais sans oser affirmer qu'elles soient celtiques. Il en donne des reproductions. L'une, brisée à mi-corps provient d'un pierrier dans les bois de *Raibreitenbach;* l'autre, entière et à double face, provient de *Holzgerlingen* et se trouve depuis 1838 au Musée de Stuttgart. Il hésite, dans ses rapprochements, entre les menhirs sculptés de France et de Ligurie et d'autres œuvres très primitives, trouvées à Bamberg, et généralement qualifiées de slaves (*Albert. uns. heidnischen Vorzeit,* II, 2, pl. et *Arch. f. Anthrop.,* XXI, p. 54). Il ne lui semble pas cependant que les influences slaves aient jamais pu s'étendre jusqu'à l'Odenwald.

Médiéval ou celtique ? — R. Knorr, *Die Steinfigur von Wildberg. Mit Bemerkungen über altkeltische Bildhauerei und Götterdarstellung,* (*Germania*, VI, 1922, pages 2-8). — La pierre se trouve au Musée de Stuttgart, parmi les antiquités du Moyen-Age. Schumacher, dans son *Germanen Katalog*, 1912, p. 73, la juge mérovingienne. M. Knorr, d'après la façon dont sont représentés les cheveux, longues nattes striées, terminées en guise de boucle par une sorte de spirale, et surtout, en raison de la ceinture, la rapproche des sculptures primitives,

1. [Cette opinion me paraît de pure fantaisie. C. J.]

en particulier des menhirs sculptés, et la croix celtique. Le modelé des formes, les deux mains croisées au bas du ventre, la barbe en pointe, toute l'attitude, me font penser plutôt à un Christ subissant la flagellation qu'à une œuvre antique. Et cette impression demeure plus forte que les remarques de M. Knorr sur la représentation des dieux dans l'art celtique.

Menhirs ornés. — H. Lehner, *Holzerne und verzierte Menhire auf vorgeschichtlichen Gräbern*, *(Germania*, V, 1921, pages 6-10). — A Bonefeld, près Rengsdorf, cercle de Neuwied, M. Lehner a exploré un tumulus qui n'a fourni, comme trouvaille, qu'une épingle de bronze à tête cylindrique. Mais au sommet il a reconnu la trace d'un gros poteau de 0,50 de côté, enfoncé verticalement au centre du tumulus. Quelques tumuli, on le sait, étaient surmontés d'une stèle (cf. G. Wolff, *Menhire auf und neben praehist. Graebern*, *ibid.*, IV, 1920, p. 16 sq). Mais pourquoi, dans cette région où abonde une excellente pierre de lave, avoir dressé une stèle de bois? C'est que cette stèle devait être sculptée et que le bois se prêtait mieux que la pierre, trop dure, à l'ornementation. Cet emploi du bois explique sans doute le petit nombre des œuvres de sculpture, datant des âges des métaux, qui soient parvenues jusqu'à nous.

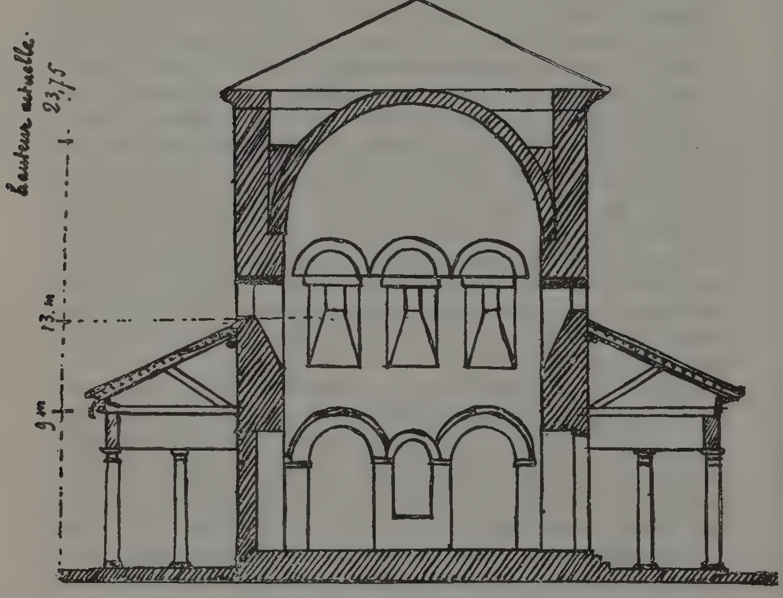
M. Lehner en publie cependant un nouvel exemplaire : une sorte de Janus à double face, en basalte, haut de 0,18, sur un petit socle cylindrique, trouvé en 1915 à Weltersbach, dans la région de Solingen. La sculpture est extrêmement grossière : par son style comme par la technique, elle rappelle la sculpture sur bois : gros yeux en amande très saillants, visage plat où le nez et la bouche sont indiqués de façon rudimentaire ; un bourrelet continuant les sourcils encadre le tout ; d'autres bourrelets en demi-cercle dessinent les oreilles. Rien ne permet de déterminer l'époque de cette sculpture. M. Lehner ne cache pas qu'il pense à la période de La Tène.

Smertrius. — H. Lehner, *Eine Darstellung des (Mars) Smertrius (Germania*, V, 1921, p. 104-5), propose, d'après une dédicace à *Mars Smertrius*, récemment découverte en pays trévire (XIII, 11975/6 = Riese 3467) de restituer SMERT*(rios)* le nom inscrit en haut du relief de l'autel des Nautes parisiens (Espérandieu, IV, 3133, p. 211) que Mowat avait cru pouvoir compléter SMERT*(ullos)*.

Les Fana de Germanie, H. Lehner, *Das Tempelbezirk der Matronae Vacallinehae bei Pesch*, ap. *Bonner Jahrbücher*, 125, 1919, p. 75-162 ; pl. VIII-XXXIV. — Le Musée de Bonn a fouillé, de 1913 à 1918, ce petit sanctuaire situé dans le nord de l'Eifel. M. Lehner, en collaboration avec l'architecte Schultze, publie un intéressant essai de restauration, dans lequel intervient la revue de la plupart des monuments du même genre de France et de Rhénanie.

Il reconnaît à Pesch trois périodes de construction, datées par

quelques monnaies et surtout par les tessons, la première du milieu du Iᵉʳ siècle de notre ère, la seconde du début du IIIᵉ siècle, la dernière environ de 330. Celle-ci a fourni les restes le plus longuement étudiés : cour aux ex-voto, boutiques ou salles à enfermer les offrandes précieuses, soubassement probablement d'un petit édifice monoptère



RESTAURATION PROPOSÉE POUR LE « TEMPLE DE JANUS » A AUTUN

(logement d'une statue de Jupiter), basilique, temple, portique avec citerne, probablement logement de l'*aedituus*.

Le sanctuaire de Pesch fournit un nouvel exemple de ces temples proprement gallo-romains, ronds, polygonaux ou rectangulaires dont les fondations se présentent comme deux enceintes concentriques. De Vesly les a étudiés et propose une restauration « en pagode » sous un vaste toit pyramidal (*Les Fana*, pl. X, XI). Lehner et Schultze ont l'idée de rapprocher ces fondations des restes du prétendu temple de Janus à Autun, dont ils proposent la restauration sous forme d'une cella centrale éclairée par des fenêtres hautes, entourée, sur les quatre côtés, d'un portique. Les détails observés à Pesch se prêtent parfaitement à une restauration de ce genre.

Pour le bâtiment voisin, Lehner-Schultze, s'inspirant, entre autres travaux, de la thèse de Leroux *(Édifice hypostyle)*, proposent une

restauration en basilique, éclairée par le haut de la nef centrale, au-dessus des bas-côtés. Salle de réunion, peut-être pour des cultes mystiques *(Magna Mater*, associée aux *Matronae)*, ce bâtiment apparaît comme le prototype de la basilique chrétienne.

L'article, plein de faits, insiste sur l'originalité de l'architecture religieuse gallo-romaine.

Prætorium. Rudolf Schultze, *Das Praetorium von Vetera, und seine Architekturreste in ihrer Stellung zur römischen Provinzialarchitektur des Rheinlands*, mit Zeichnungen von Regiernungsbaumeister Hermann Mylius, ap. *Bonner Jahrbücher*, 126, 1921, p. 1-21, pl. I-V. — Les fouilles ont été décrites et étudiées par Lehner (*B. J.* 122, p. 312-399). Ce prétoire, l'un des plus beaux et des plus grands que nous connaissions, est un *Forum;* il en a la grande cour (61^{m} × 64,4), entourée d'un péristyle, et se trouve flanqué d'une basilique. Les débris d'architecture présentent les formes classiques, mais transposées du marbre dans le calcaire. La ressemblance avec l'ornementation de la colonne de Mayence est telle que ces œuvres semblent sortir d'un même atelier; elles sont en tout cas contemporaines et datent du règne de Néron. Cette époque est une belle période d'art sur le Rhin et en Gaule.

Sépulture rupestre. — *Das römische Felsdenkmal bei Schweinschied im Kreise Meisenheim (Nahebezirk)*, *(Germania*, V, p. 106-113). — Cf. J.-B. Keune, *Pauly-Wissowa*, *Real. Enc.*, supp. Bd. III, p. 484-9 (1921). — Étude et restauration de ce monument funéraire taillé dans le roc, décoré sur sa façade et ses deux côtés de deux étages de sculptures qui paraissent d'époques différentes mais dateraient cependant toutes du Ier siècle.

Mausolée du Bas-Empire. — D. Krenker, *Das « Grutenhaüschen » bei Igel, ein römisches Mausoleum (Germania*, VI, 1922, p. 8-19). — Les ruines dominent la vallée de la Moselle, à 1 km. 1/2 en amont d'Igel. M. Krenker y reconnaît une cella précédée d'une petite colonnade, surmontant une chambre funéraire, du type des mausolées de Madaure et de Sétif (Gsell, *Mon. ant. de l'Algérie*, II, pl. LXXXI et fig. 107). Le monument daterait de la fin du IIIe, ou plutôt, du IVe siècle.

Mercurius Cimbrianus. — F. Drexel, *Weihinschrift eines Mercurtempel vom Heiligenberg, bei Heidelberg (Germania*, IV, 1920, p. 83-85). — Le Heiligenberg est un lieu de culte celtique bien conservé, entouré d'une enceinte. Saint-Michel y a succédé à Mercure. Voici la nouvelle inscription : *In h. d. d. deo Mercu/rio Cimbriano ae/dem cum signo/Tettius Perpetu/ius Carus v. s. l. l. m.* C'est la quatrième dédicace à Mercure trouvée à cet endroit (XIII. 6404, 6398, 6402 = Riese 2107, 2202, 3338). Une pierre à quatre dieux servait autrefois de bénitier dans l'église de Saint-Michel, ce qui permet de supposer la pré-

sence d'une colonne de Jupiter à l'anguipède dans l'enceinte consacrée à Mercure. Il en était d'ailleurs ainsi au Donon.

— Autre sanctuaire de Mercure dans l'Odenwald, au sommet du Greinberg, près de Miltenberg, également entouré d'une enceinte, avec une inscription à Mercure *Arvernorix* et deux à Mercure *Cimbrianus*. Ce surnom de Cimbrianus n'apprend d'ailleurs rien de nouveau sur les Cimbres.

L'ala Vocontiorum. — F. Oelmann, *Das Standlager der ala Vocontiorum bei Soissons (Germania*, IV, 1920, p. 7-12). — Cette étude n'est pas un travail de guerre. Les fouilles datent de 1851. Elles ont été publiées par le curé Pêcheur, *Rapport sur les fouilles d'Arlaines, près de Fontenoy (Aisne)* dans le *Bulletin de la Soc. arch. de Soissons*, V, 1851. De Caumont en avait parlé dans le *Bull. Monum.*, XX, 1854, p. 395 sq. Il y voyait les restes d'une villa. L'expérience acquise dans les fouilles du *Limes* permet à M. Oelmann de reconnaître, dans le plan publié par Pêcheur, un camp romain. Une inscription (XIII, 3463) trouvée en 1882 nomme l'aile des Voconces. Les monnaies et trouvailles diverses s'étendent de l'époque d'Auguste à celle de Claude. Entre les années 50 et 70 l'aile des Voconces apparaît en effet sur le bas-Rhin. Pendant la première moitié du Ier siècle, cette troupe, cantonnée à Arlaines, nœud de routes important, dut faire office, en Gaule, de gendarmerie mobile. (Cf. Ritterling, *Bonn. Jahrb.* 114/15, 1906, p. 159 sq.: *Zur Geschichte des römischen Heeres in Gallien unter Augustus* [1]).

Colonisation et triangulation. — Dans *Germania*, III, 1919, p. 123, M. Lehner parlait de « certaines théories étranges sur l'arpentage romain des Pays rhénans, récemment développées dans les journaux locaux. Elles reposent, » affirmait-il, « sur une méconnaissance absolue des conditions historiques, politiques et militaires de la colonisation romaine. » — Il faisait allusion « à la grande découverte » que M. Carl Hauptmann, de Bonn, a portée depuis à la connaissance des revues savantes par plusieurs tracts et prospectus, ainsi que par la brochure suivante : *Die römischen Geodäten am Rhein IIer, Theil : Die Vermessung der Stadt Bonn und ihrer Umgebung durch den « Stumpfen Turm »; Musterbeispiel der Vermessung einer römischen Stadt* (Bonn, Rhenania Verlag, broch. in-4°, 16 p.).

1. [Malgré toutes les diligences qu'on a bien voulu faire pour moi au musée de Soissons, il m'a été impossible de retrouver l'inscription de l'*ala Vocontiorum ;* et je ne peux rien affirmer sur sa date. Ceux qui la virent jadis ont dit qu'elle était de basse-époque. Un camp romain sous Auguste à Arlaines me paraît bien invraisemblable. Je n'ai jamais, pour ma part, rien pu accepter des théories de Ritterling. Ce qui justifierait cependant, dans une certaine mesure, l'hypothèse présente, c'est que de ce côté, vers Ressons-le-Long, il y avait en effet un carrefour assez important de routes, vers Noyon, Compiègne ou Beauvais et que Jules César a pu camper là lors de sa campagne de 51. Mais nous sommes bien loin du temps de l'*ala Vocontiorum*. — C. J.]

J'ai lu avec une attention soutenue... et méritoire, prospectus et brochure. J'avoue n'être arrivé à suivre aucun raisonnement, même parmi ceux qui ne se trouvent pas hérissés de géométrie. L'idée me semble être que non seulement le plan, mais l'emplacement des villes et des camps, ainsi que le tracé des routes d'époque romaine, ont été déterminés par une sorte de triangulation. Toute la colonisation romaine se dessinerait ainsi sur le terrain comme sur un tableau noir; elle peut se décrire par une série de formules mathématiques. M. Hauptmann, qui se compare à Édison, Lavoisier, Galvani et quelques autres, ne nous laisse pas ignorer les adhésions flatteuses de quelques-uns de ses confrères, géomètres arpenteurs, à son invention. Nous nous contenterons, en archéologue, de remarquer que le point de départ de toute la théorie, le *Stumpfer Turm*, signal géodésique supposé de toute la triangulation romaine de Bonn et environs, ressemble beaucoup plus à une tour du Moyen-Age qu'à un monument romain, bien que l'épaisseur des murs et le diamètre aient pour unité 1m48, soit le double pas romain. Il nous paraîtrait donc fort imprudent de suivre M. C. Hauptmann à Bonn, et, bien plus encore, à travers les séries de triangles qui le conduisent de Cologne à Calais-Sangate, à Reims, Châlons, Trèves. Jusqu'à plus ample informé, nous nous abstiendrons d'attribuer aux arpenteurs romains la détermination de l'emplacement des villes et le tracé des grandes voies qui les mettent en communication.

A. GRENIER.

MUSÉES PROVINCIAUX

Dans l'énumération succincte et partielle, que la création du Musée basque nous avait amené à faire des Musées régionaux (*Revue*, 1922, p. 334), il en est un que nous n'avons pas nommé et qui méritait d'être particulièrement signalé : celui de Saintonge, que dirige avec tant de soin M. Ch. Dangibeaud (cf. *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. XXXVII, 1917, p. 51, et *La vie à la campagne*, n° 230, août 1922).

G. R.

Les musées régionaux tendent heureusement à se généraliser. On vient d'inaugurer le Musée pyrénéen à Lourdes, dans le merveilleux site qu'offre le château. Et j'espère que nous aurons bientôt le Musée landais, auquel une si ample moisson peut être fournie par l'histoire de la pinède, de la résine, de l'élevage des moutons et des abeilles, des échasses et des industries lainières.

C. J.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

La poterie ornée à la roulette ou au décor moleté. *(Terra sigillata mit Rädchenverzierung).* — J'ai pu me procurer, grâce à l'obligeance de M. Chenet, le travail de M. Unverzagt. Il forme le fascicule III des *Materialien zur Rœmisch-Germanischen Keramik* publiés par la *Rœm.-Germ. Kommission* de l'Institut archéologique allemand (Francfort, 1919, gr. in-4° de 50 p., 7 pl. : nous signalons cette vaste entreprise, destinée à opérer une forte mainmise de l'Institut allemand sur l'archéologie gallo-romaine [il n'y a rien de germanique dans cette poterie, elle est toute gauloise], et l'on voit par elle que le pangermanisme scientifique n'a rién perdu de son intensité après la guerre). La question des poteries à ornements par roulettes *(Rädchenverzierung)* avait déjà été traitée par M. Unverzagt dans le *Rœm.-Germ. Korrespondenzblatt* de 1912 (p. 49), et par M. Forrer dans le même recueil en 1915 (p. 82). M. Unverzagt la traite à fond dans le présent volume, avec l'indication des principales trouvailles, des différents types d'ornements, etc., ce qui fait de ces pages un véritable *corpus* de la céramique en question. Et vraiment le travail est bien fait. Mais il a le tort, à mes yeux, d'être unilatéral, ou, si l'on préfère, trop strictement enfermé dans ce que l'auteur connaît. — Il me paraît impossible de séparer l'étude de ces poteries ornementées directement à la roulette, qui sont après tout une dérivation ou une simplification de la poterie dite sigillée, des autres dérivations qu'a amenées la dégénérescence de cette poterie, par exemple de celle du type dit de Holt (Cf. *Revue*, 1915, p. 233; cf. p. 282), prodrome de la poterie chrétienne dite à tort wisigothique. M. Unverzagt voit dans cette poterie à roulette une survivance obscure d'un type gaulois de La Tène : c'est possible. Mais la preuve n'est pas faite (j'aurais, à ce propos, à remarquer certaines analogies avec les poteries dites de Hallstatt, et j'ai eu souvent à me demander si ces dernières n'ont pas été souvent confondues avec celles dont nous parlons). M. Unverzagt croit que le type à roulette, après avoir végété pendant l'Empire, a repris vigueur à la fin du IIIe siècle : cela est évident, tout ce qui est procédé simple et primitif a été de nouveau en usage sous le Bas-Empire, et entre autres la poterie à estampille directe, déjà citée. M. Unverzagt, enfin, limite à la Seine la zone d'extension de son type. Ceci serait à contrôler. Pour moi, à première vue, j'en doute fort.

Le christianisme en Belgique. — Je ne connais pas, de M. l'abbé J. Paquay, *Paganisme et Christianisme en Tongrie (Bull. de la Soc. du Limbourg*, t. XXXV, 1920) et *De Apostels van Neder-Germanie*. Mais j'ai assez lu les vies de saints de cette région pour savoir le grand intérêt qu'elles offrent pour la reconstitution géographique de leur passé.

Voies de l'Angoumois. — Il faut savoir un gré infini à M. le commandant de La Bastide d'avoir repris sur le terrain, pas à pas, l'étude si difficile des voies de la Haute-Saintonge, déjà esquissée par l'abbé Michon, Lièvre et M. Ducourtieux. Je lui sais gré en particulier d'avoir insisté sur les chemins saulniers, qui menaient de Limoges à l'Océan, et en particulier sur celui de Limoges à Angoulin, par Aulnay ; c'est pour moi ce que j'ai appelé un vieux chemin de port gaulois. Il discute longuement sur la fameuse route de Limoges à Aulnay, par *Sermanicomagus*, la route d'achoppement de la Saintonge : il place *Sermanicomagus* (en corrigeant en *Ter-*) à La Terne et non pas aux Bouchauds. J'ai souvent dit qu'il fallait corriger en *Germanicomagus* (cf. *Revue*, 1918, p. 234). Maintenant j'avoue hésiter sur l'attribution traditionnelle du lieu aux Bouchauds. La Terne fut certainement un *magus*, avec théâtre et marché ; de plus, il y a là un pont antique, dit l'auteur, et les ponts sont rares dans cette région où les voies romaines passaient si volontiers sur gué : le rôle des gués ressort du reste fort bien de ce travail[1]. M. de La Bastide a également raison de remarquer les déviations de parcours opérées à partir du IIIe siècle (L. de La Bastide, *Les Voies romaines et les Chemins du Moyen-Age dans le département de la Charente*, Angoulême, 1922, in-8° de 82 pages, extrait du *Bulletin de la Soc. arch. de la Charente*).

Artémis d'Éphèse et Apollon de Claros. — Bien que le travail si considérable, si fouillé, si minutieux (plus de 800 pages) de M. Ch. Picard sur *Éphèse et Claros* ne vise que l'Ionie (1922, Paris, de Boccard), l'auteur, avec l'esprit critique et curieux qui est une de ses marques propres, a bien vu que le dieu de Claros et la déesse d'Éphèse intéressent l'Occident et même la Gaule. — Artémis, de Marseille, a dû se répandre dans le Midi : et ici se pose la question de l'organisation des *Artemisia* de Gaule : temples d'abord, évidemment, mais aussi lieux de marché et peut-être également lieux de vigie et de refuge. En outre, je vois la question de chercher si ces *Artemisia* ne correspondent pas souvent à de vieux sanctuaires indigènes d'une divinité tellurique ou d'une Vénus marine, comme ceux qu'indique le Périple d'Aviénus : faits d'adaptation gréco-ligure plutôt que de pure importation hellénique. — Mêmes questions à propos de l'Apollon Clarien. Il n'y a pas de doute que sous l'Empire romain sa popularité et surtout

1. Cf. *Revue*, 1919, p. 58.

celle de ses oracles, ne se soit propagée en Gaule. Et il semble bien, comme l'indique M. Picard, qu'il y ait, chez les dévots apollinaires des panégyriques constantiniens, des épithètes systématiquement empruntées aux formulaires de Claros. Mais ces épithètes, quoique venues de l'Apollon hellénique, vont à un Apollon gaulois. Et dans l'espèce je crois qu'il s'agit de l'Apollon de Grand *(= Grannus)* dont l'importance a été infiniment plus considérable qu'on ne le croit. Les empereurs sont venus le consulter : ce fut bien le Clarien de l'Occident. Avant de voir en songe Dieu, le Christ et le chrisme, Constantin vit en songe l'Apollon de Grand et la couronne victorieuse des *tricennalia*. — Je me suis posé la question si les *Clarus Mons* de Gaule (par exemple Clermont), qui sont bien des montagnes apollinaires, sont les échos de Claros : mais je ne le crois pas. Je crois simplement à la traduction latine de Lugdunum.

Le livre de M. Picard me fait penser à un autre besoin de la vie religieuse de l'Antiquité, besoin qui s'est manifesté surtout aux IIe et IIIe siècles de notre ère. C'est le besoin des grands cultes, métroaque ou apollinaire, d'avoir quelque part dans le monde un foyer, une capitale, un lieu saint entre tous. C'est pour cela que nous avons en Gaule une dédicace à Diane Tifatine, que le Dieu Arverne se propage même sur le Rhin, que la Mère est adorée comme Vaticane ici, Idéenne un peu partout, et Bérécynthienne à Autun, et c'est pour cela, je crois, que l'Apollon de Grand prit une place essentielle dans la dévotion gallo-romaine.

Ce besoin est à la base de bien des choses chrétiennes ; il a amené, dans le culte catholique, et le culte primordial de la capitale Rome, certains étranges transferts ou succédanés de centres religieux : n'avons nous pas à Bordeaux une Notre-Dame de Lourdes ?

Genève gallo-romaine. — Voici un livre de R. Montandon qui, comme monographie de *vicus* gallo-romain, est à mettre à côté du célèbre ouvrage de MM. Marteaux et Le Roux sur *Boutæ*. Tout y est, dans ce volume, sur Genève : la science du géographe, les connaissances de faits et de méthodes de l'archéologue, l'excellence de la bibliographie, et les cartes et les images, et l'intelligence qui retrouve le rapport du sol ou du sous-sol avec la vie municipale. Je n'ai malheureusement pas le temps de dire tout ce que le livre renferme ; mais quiconque voudra pousser à fond nos études gallo-romaines, trouvera là non seulement une mine très riche de faits, mais de très précieuses analogies. Et quel luxe d'impression et d'illustration ! mais luxe sain, luxe utile, vues nettes et caractéristiques, relevés topographiques minutieux. — Raoul Montandon, *Genève, des origines aux invasions barbares*, avec 20 planches hors texte et une carte archéologique de Genève, de son canton, des régions voisines, au 50.000e ; Genève, Georg, grand in-8° de 220 pages.

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

B. A. Van Groningen, *De Papyro Oxyrhynchita 1380.* **Dissertation de Groningue, 1921 ; in-8° de 84 pages.**

Ce papyrus contient un long hymne à Isis, document déjà célèbre que M. Lafaye a fait connaître aux lecteurs français dans la *Revue de Philologie* (1916). L'hymne énumère d'abord les noms sous lesquels la déesse est invoquée en de nombreuses villes d'Égypte et aussi en d'autres régions, signalées, semble-t-il, d'une manière assez arbitraire et sans grand ordre ; en second lieu, il rappelle les vertus singulières d'Isis et des épisodes de sa légende.

M. Van Groningen estime, contre M. Collart (*Revue égyptologique* 1919) que l'hymne est de caractère nettement égyptien ; mais il a été traduit, adapté, considérablement augmenté. La traduction aurait été faite à Alexandrie, Memphis ou Naukratis ; le traducteur était un habitant de l'Égypte, dévot d'Isis, mais n'ayant du grec qu'une connaissance limitée (p. 81). On peut se demander alors de qui il a reçu les épithètes hardiment formées : ταχυνίκη, ἱερονικοτελοῦσα, μουσαναγωγός, etc., qu'il attribue à Isis. Parmi les additions, la principale est l'énumération des appellations de la déesse en de prétendus lieux de culte situés hors de l'Égypte. Selon M. Van Groningen, pour en dresser la liste, le traducteur-adaptateur s'est borné à recueillir les renseignements rapportés par des commerçants et des navigateurs sur les divinités adorées en pays « étranges »; puis, conformément aux enseignements du catéchisme isiaque, il aurait, de parti pris, identifié avec Isis toutes ces divinités. Et lorsque, sans identification précise, il nous dit que la déesse en Lycie est nommée « libératrice », ou à Tripolis « secourable », on peut toujours soupçonner qu'il l'a parée d'épithètes arrachées à des divinités locales. L'hymne n'est donc propre qu'à nous faire connaître l'âme d'un dévot d'Égypte ; on y chercherait en vain des renseignements valables sur l'extension du culte d'Isis. La thèse ainsi présentée apparaîtra sans doute comme trop absolue et excessive : le syncrétisme dont l'hymne porte tant de traces a bien dû commencer hors de l'Égypte, dans des sanctuaires égyptiens, avant de trouver un écho dans l'Égypte même.

Toute la première partie, la plus longue (p. 7-62) est consacrée à des remarques de détail sur le texte, souvent dignes d'être retenues. On y retrouve une idée dominante : c'est que l'Isis, telle qu'elle nous apparaît dans l'hymne, a tous les traits d'une divinité égyptienne, n'empruntant à peu près rien à la religion hellénique.

P. ROUSSEL.

Th. Hopfner, *Fontes historiae religionis aegypliacae*, pars I. Bonn, Marcus et Weber, 1922; I vol. in-8° de 146 pages. Prix : 9 fr. 60.

Ce recueil fait suite aux sources de l'histoire de la religion perse dont nous avons précédemment entretenu nos lecteurs (*Revue*, 1920, p. 301). Le second fascicule de la collection entreprise par C. Clemen répond aux mêmes besoins, s'inspire de la même méthode et offre le même intérêt que le premier. Nos informations littéraires sur la religion égyptienne étant beaucoup plus riches que sur les cultes de l'Iran, l'éditeur, Théodore Hopfner, n'a donné cette fois que la première partie des textes, ceux qui vont d'Homère à Diodore. Sur les 68 auteurs grecs ou latins mis à contribution, beaucoup n'ont fourni que de très courts passages. Tels, Homère, Hésiode, Pindare. Virgile n'est mentionné que pour quatre vers, ceux qui se rapportent au panthéon de Cléopâtre :

Omnigenumque deum monstra et latrator Anubis.

Platon, Isocrate, Cicéron tiennent deux à trois pages. Mais les gros morceaux sont Hérodote (38 pages) et Diodore (plus de 54). Manéthon occupe aussi une place importante (p. 65 à 74) : comme l'édition Schoene de la *Chronique* d'Eusèbe n'est pas à la portée de toutes les bourses, il est commode d'avoir en un format économique les listes divines de la Version arménienne, du Syncelle et des Excerpta Barbari. M. Th. Hopfner ne s'est pas contenté d'adopter les meilleures leçons des manuscrits : il a soigneusement consigné les variantes qui permettent de contrôler son choix.

Georges RADET.

J. G. Frazer, *Adonis : étude de religions orientales comparées*, traduction française de LADY FRAZER (*Annales du Musée Guimet : Bibliothèque d'études*, t. XXII). Paris, Geuthner, 1921 ; I vol. in-8° de VII-316 pages. Prix : 25 francs.

Cette monographie est une refonte d'une partie de la troisième édition du grand ouvrage *Le Cycle du Rameau d'or*, qui a rendu célèbre le nom de Sir James George Frazer. L'opinion qui s'y trouve développée est la suivante : une des plus vieilles croyances humaines est celle qui explique les variations des saisons, la pousse des végétaux et leur chute, la croissance et le dépérissement des créatures par la vie et la mort d'êtres divins, dont on peut d'ailleurs renouveler l'énergie défaillante à l'aide de rites magiques. Cette antique superstition s'exprime avec une force particulière dans le mythe d'Adonis.

Adonis, qui vient du sémitique *adon* (seigneur), n'est qu'un titre honorifique : le nom véritable du dieu, Tammouz, remonte, par

l'intermédiaire de Babylone, aux Sumériens, créateurs de la civilisation chaldéenne (p. 4). En Chaldée, Tammouz, époux adolescent d'Ishtar, « la grande déesse génératrice de toutes choses, était censé mourir chaque année et quitter cette terre riante pour descendre dans les ténèbres du monde souterrain ». Alors, son amante divine partait à sa recherche et durant son absence « la vie entière était menacée d'extinction » (p. 5).

Mieux que les fragments de la littérature babylonienne et qu'une brève allusion du prophète Ézéchiel, « qui vit les femmes de Jérusalem se lamenter sur Tammouz à la porte septentrionale du Temple » (p. 7), la mythologie grecque nous renseigne sur Adonis, dont Aphrodite et Perséphone se disputèrent la possession. Zeus trancha le différend entre la déesse de l'amour et la reine des enfers en décidant que le bel adolescent séjournerait alternativement dans les régions supérieures et dans les demeures souterraines (p. 7).

En Syrie, à mi-chemin entre Byblos et Baalbek, dans une gorge sauvage où jaillit la source du Nahr-Ibrahîm, sur une terrasse qu'enveloppe un prodigieux cirque de rochers et de verdure, s'élevait le temple d'Aphaca. Cette vallée, d'une beauté extraordinaire, vit les brèves amours d'Adonis et d'Aphrodite : c'est là que, d'après la légende, « fut enseveli le corps mutilé du chasseur divin » (p. 20), tué par un ours ou un sanglier. « Chaque printemps, les vierges de Syrie pleuraient la mort de l'Adolescent, tandis que l'anémone rouge, sa fleur de prédilection, s'épanouissait sous les cèdres du Liban, et que le fleuve, perdant sa couleur naturelle, roulait le sang du dieu en allant s'épancher dans la mer » (p. 21).

A Chypre, le siège du culte d'Aphrodite et d'Adonis était Paphos. Là, comme à Byblos, comme à Babylone, comme à Sardes, se pratiquait l'usage de la prostitution sacrée (p. 25). Des habitudes toutes semblables, répandues aujourd'hui encore dans les sanctuaires de l'Inde et sur la côte occidentale d'Afrique (p. 45-53), aident à saisir le sens de l'ancienne coutume : les femmes d'Asie, vierges, matrones ou courtisanes, en livrant, moyennant salaire, leur corps dans les temples, « copiaient les faits et gestes lascifs de la puissante déesse de la fertilité, afin d'assurer la fécondité des champs et des arbres, des hommes et du bétail » (p. 54).

Les fêtes d'Adonis comprenaient en général deux séries d'épisodes : d'abord, une pompe funèbre, où les statuettes figurant le cadavre divin étaient portées au son des flûtes, avec accompagnement de pleurs, de sanglots et de coups frappés sur la poitrine ; puis, une résurrection : « la cérémonie de la mort et de la résurrection d'Adonis doit avoir été une représentation dramatique de la mort et de la renaissance des plantes » (p. 177).

Quant aux « jardins d'Adonis », ils consistaient en des paniers ou

des pots remplis de terre où l'on semait du blé, de l'orge, des laitues, du fenouil et diverses fleurs. Emportés avec les simulacres du dieu et jetés comme eux soit dans la mer, soit dans les sources, ils seraient, si l'on en juge par un grand nombre d'analogies modernes, « des charmes propres à encourager la croissance des végétaux et surtout l'abondance des récoltes » (p. 186).

J'ai résumé, en la réduisant à ses lignes essentielles, la thèse de l'auteur. Pour n'en point sortir, j'ai laissé de côté tout un noyau de chapitres (le bûcher de Melcarth, le bûcher de Sandon, Sardanapale et Hercule, la religion volcanique), dont je vois mal le lien avec le sujet. M. Frazer est le premier à devancer sur ce point la critique : « La coutume asiatique de brûler les rois ou les dieux », avoue-t-il avec franchise, « n'avait probablement aucun rapport avec ces phénomènes volcaniques ». Mais, ajoute-t-il aussitôt, « il n'était peut-être pas inutile, pourtant, de soulever la question, même pour lui donner une réponse négative » (p. 172-173).

Les élèves de Fustel de Coulanges se plient toujours avec quelque peine à une composition discursive. Non pas que la méthode comparative largement ouverte sur tous les temps et tous les pays doive être sacrifiée à la méthode analytique rigoureusement cantonnée dans les limites d'une même civilisation. Plus d'une coutume observée de nos jours chez des peuples à l'état primitif éclaire certains rites anciens dont la signification restait mystérieuse. Mais on nous fait parfois trop bonne mesure. De rapprochement en rapprochement et de déduction en déduction, l'idée voltige; la démonstration se disperse.

« C'est au moyen d'un double fil », écrit M. Frazer, « que nous venons de remonter de la religion de Tarse à la religion hittite de Cappadoce. L'un des fils relie le Baal de Tarse au dieu d'Ibriz. L'autre fil rattache le Sandon de Tarse à l'image similaire de Boghaz-Keuï. Sans nous permettre par trop de fantaisie, nous pouvons supposer que le Sandon-Hercule lydien était également un dieu hittite » (p. 141). Voilà le fil double qui devient triple, au risque d'embrouiller l'écheveau. Un fil simple, comme était sans doute celui d'Ariane, nous guiderait mieux dans les détours du labyrinthe.

Au fond, l'historien d'Adonis n'est pas sans penser comme nous. Il confesse gentiment la fragilité des conclusions que l'on tire « d'une variété d'indications éparses et souvent ambiguës ». Seulement, « l'échafaudage d'hypothèses » est nécessaire « dans toute tentative de reconstruction » (p. 174).

Les défauts du livre tiennent à une étonnante curiosité d'esprit. Autant que le goût de la science, M. Frazer a le sentiment de la poésie et l'amour de la couleur. Il se plaît à nous reposer d'une discussion austère en déroulant sous nos yeux de magnifiques paysages. Bien que ce pèlerin passionné de la Grèce n'ait pas visité l'Asie antérieure, on

dirait, à la façon dont il peint les sites orientaux, qu'il les évoque en témoin oculaire. Je l'ai constaté pour les Portes de Cilicie. Quant à sa description d'Érégli (p. 96), elle a ranimé en moi un de mes plus vifs souvenirs de jeunesse. Tout à coup, je me suis vu, comme au printemps de 1885, entre la haute ligne neigeuse du Taurus et l'incandescente aridité de la steppe lycaonienne, dans ces vergers aux ruisseaux rapides et à la végétation luxuriante qui sont le paradis des oiseaux, grives, martinets, piverts. Les trilles du rossignol répondaient au chant monotone du coucou, les poses gracieuses de la huppe au vol bruyant du geai bleu. Dans le Nord, par delà l'immense étendue aux efflorescences salpêtrées, pointait, sous un ciel pur, la pyramide du Hassan-Dagh. Une baguette magique, prodiguant les contrastes, me rouvrait « un véritable jardin de Dieu ».

Cet ouvrage d'un si multiple attrait a été traduit de l'anglais par lady Frazer, et avec tant d'aisance, qu'on le dirait écrit directement dans notre langue. La fidèle interprète du *Rameau d'or* a droit elle aussi à sa branche de laurier[1].

Georges RADET.

Martin P. Nilsson, *Die Uebernahme und Entwickelung des Alphabets durch die Griechen*, extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Danemark,* section d'histoire et philologie, I, 6, Copenhague, 1918, 30 pages in-8°.

Ces quelques pages ont pour but de recommander à ceux qui s'occupent de la question de l'emprunt et de l'évolution de l'alphabet dans la Grèce primitive de mettre plus d'esprit de suite dans l'application des « principes ». C'est donc un essai de méthodologie plutôt qu'une étude pratique. L'auteur cherche surtout à mettre en valeur ce qu'il appelle le *principe de l'acrophonie* (le phonème initial du nom de chaque lettre, τ par exemple dans ταῦ, est le seul important). On trouve aussi de bonnes remarques sur l'importance attachée presque exclusivement au *point d'articulation* par les adaptateurs grecs de l'alphabet sémitique. Pour finir, M. Nilsson a eu l'heureuse idée

1. Quelques remarques. P. 243, n. 102, relativement à l'Artémis de Pergé : en rappelant que « le véritable nom de la déesse était Anassa, c'est-à-dire Reine », il eût été bon de citer l'épithète si caractéristique de προεστώσης τῆς πόλεως ἡμῶν que j'ai dégagée sur l'acropole de la vieille cité (*Bull. de Corr. hellén.*, t. X, 1886, p. 159; cf. Lanckoronski, *Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, t. I. p. 39 et p. 174, n° 39). — P. 140 et 141, à propos de Mélès, du dieu-lion et des légendes lydiennes, on s'étonne de ne pas voir mentionner le mémoire de Salomon Reinach, *Candaule et Camblès*, paru ici même (*Rev. Ét. anc.*, t. VI, 1904, p. 3 sq.). — P. 158. Près de Nysa du Méandre, le nom d' « Achara », donné à la bourgade qui renfermait le sanctuaire de Pluton, est sans doute un lapsus : on lit 'Αχάρακα dans Strabon; une inscription que j'ai découverte sur place fournit la forme 'Ακάρακα (*Bull. de Corr. hellén.*, t. XIV, 890, p. 233).

de rappeler (p. 27-30 de son étude) ce que l'on sait des adaptations les plus anciennes d'un alphabet sémitique dans l'Inde du Nord-Ouest (ceci d'après Bühler; *Grundriss der indo-arischen Philologie und Altertumkunde*). Dans ces contrées, le plus ancien système connu d'écriture, c'est la *brâhonî* que l'on fait remonter jusqu'au VII-VIIIe siècle avant notre ère. Vient ensuite la *kharoshthî*, nouvelle adaptation d'un alphabet nord-sémitique (à l'époque des Achéménides), système influencé par le précédent, enfin les écritures plus modernes dont la *devanâgarî* n'est qu'une forme.

En même temps que l'antiquité de cet emprunt de la *brâhmî* à un alphabet occidental, ce qu'il y a de frappant, c'est que chez elle comme dans la *kharoshthî*, le *tsadé* sémitique sert à noter *c* (c'est-à-dire *tch*) sanscrit (et iranien). En 1908 (*M S L.*, t. XV, p. 13 et 14, n. 1), il avait été noté que la prononciation sémitique ancienne du *tsadé* devait avoir été *ts* (emphatique) et non simplement *s* (emphatique), étant donné que le *c* persan *(tch)* est régulièrement transcrit par *ṣâd* arabe et inversement. Et, en 1915, la *Grammaire du vieux perse*, de M. A. Meillet (p. 198), avait souligné le fait que ce qui correspond exactement au *tsadé* en assyro-babylonien est rendu en vieux-perse par *c* (c'est-à-dire *tch*) dans le nom de « Nabuchodonosor », bab. *Nabukuduri-uṣur*, v. p. *Nabukudrucara*. L'étude de M. Nilsson, appuyée sur l'autorité du grand indianiste Bühler, montre à son tour que cette équivalence est plus ancienne encore, puisqu'elle est pratiquée, non seulement par la *kharoshthî* contemporaine des inscriptions en vieux-perse, mais aussi par la *brâhmî*, de deux ou trois siècles plus ancienne par ses origines. Tout converge donc pour faire voir qu'à cette date le *tsadé* était encore un *ts* (emphatique) en assyro-babylonien (lorsque *ṣ* est établie l'équivalence avec le *c* médo-perse et, par son intermédiaire, avec le *c* [*tch*] hindou). Le *tsadé* avait, en tout cas, cette valeur en sémitique commun, valeur qui avait dû se conserver en cananéen jusqu'au moment de l'adaptation de l'alphabet en Grèce. On a remarqué en effet (*Bulletin Soc. Ling.*, n° 58, 1910, p. cclxxj et n. 1), qu'en Asie-Mineure, à Éphèse (M. Nilsson, p. 8, n. 2, cite ici Halicarnasse et Téos) on relève (fin du VIIe siècle) un signe spécial Ͳ destiné à exprimer ce qui est plus tard noté par un double σ, par exemple, τεͲαρες ἉλικαρναͲεων, etc. Et l'on a déjà dit qu'il y aurait tout avantage à reconnaître à ce signe la valeur phonétique *ts* que l'on est bien obligé de supposer pour le grec commun là où un **ty*, **tw*, etc. est devenu plus tard σσ, puis ττ ou σ. L'éthiopien classique apporte ici, suivant Dillmann, un témoignage pareil (*tsadé* encore prononcé *tsa*). En tout ce qui précède fournit l'occasion d'exprimer le regret que personne ne se soit encore attaqué au problème difficile que pose le rapport presque évident qui existe entre les écritures hindoues et le syllabaire éthiopien, le second étant attesté en Érythrée

mille ans environ plus tard que le *brâhonî* dans l'Inde (IVe siècle de notre ère). Le principe de l'*a* sous-entendu après chaque consonne à moins d'indication d'une autre voyelle ou de la voyelle *zéro* et le sens de l'écriture allant de gauche à droite dans les formes hindoues moins anciennes que la *brâhmi*, sont en effet identiques. D'autre part, Fr. Hommel (*Saügathiere*, 1879) a montré que les Éthiopiens ne sont que des Sabéens (Arabie du Sud), qui ont traversé le détroit. Cet auteur rappelait en outre que le royaume sabéen a servi d'intermédiaire entre l'Inde et les pays sémitiques dès une époque reculée. Au reste, la date des expéditions maritimes de Salomon est antérieure de quelques siècles à l'apparition de la *brâhami* dans l'Inde. Puisque le syllabaire éthiopien a succédé à l'emploi de l'alphabet sudarabique (v. M. Cohen, *Journal asiatique*, 1921, t. XVIII, p 234), ne pourrait-on pas songer ici à une influence des systèmes graphiques hindous, influence parvenue en Éthiopie par l'intermédiaire du pays d'origine (Saba) de ses habitants?

A. CUNY.

F. Dürrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*. Tome Ier : *Textes historiques*, 1er fascicule. Paris, Leroux, 1921 ; 1 vol. in-4° de 111 pages.

Ce choix d inscriptions de Délos — textes accompagnés d'une traduction et d'un commentaire — est publié sur les fonds mis à la disposition de l'Académie des Inscriptions par l'inépuisable libéralité du duc de Loubat. M. Dürrbach, qui, avant la guerre, était le principal collaborateur du *Corpus* délien, a accepté le soin de la publication nouvelle. Le 1er fascicule du 1er tome contient les « textes historiques » jusqu'à la seconde domination athénienne (166 av. J.-C.).

Section I : Textes relatifs à l'époque de l'Amphictyonie ionienne, du VIIe au Ve siècle, et à celle de l'Amphictyonie attico-délienne (478-314 av. J.-C.). En tout, douze numéros, médiocrement instructifs. Il faut bien reconnaître que, pour l'époque archaïque, Délos a déçu les historiens non moins que les linguistes. Les documents épigraphiques n'apportent même pas le reflet de ces panégyries qui, selon Thucydide, attiraient dans l'île les Ioniens ; ils ne fournissent que de misérables témoignages du dialecte ionien des Cyclades. Quant à l'emprise d'Athènes sur Délos, attestée déjà à l'époque des Pisistratides, mais affirmée surtout au Ve et au IVe siècles, avec une courte interruption de 405 à 394 environ (no 8), elle se manifeste mieux dans les actes administratifs de l'Amphictyonie attico-délienne que dans les décrets de proxénie auxquels on réserve la qualification de textes historiques ; seul, le no 10 fait entrevoir les antagonismes entre la population indigène et la puissance dominante.

Section II : Textes relatifs à la période de l'Indépendance (314-166 av. J.-C.). Ils sont plus nombreux (63 numéros) et de valeur plus grande; ils nous montrent les diverses puissances de la Méditerranée rendant leur tribut d'hommages à Délos. Encore ne faudrait-il pas croire que l'histoire des Cyclades, durant plus d'un siècle, soit comme inscrite dans les archives du sanctuaire : ce serait une fâcheuse illusion. Sans doute, les actes exhumés dans l'île sainte ont fait connaître cette Ligue des Insulaires dont elle fut le centre : fondée sous les auspices d'Antigonos Ier et de Démétrios Poliorkétès (n° 13), la ligue passa ensuite sous le protectorat des Lagides. Mais on peut discuter à l'infini sur les vicissitudes ultérieures de la domination macédonienne et de la domination égyptienne dans la mer Aigée. En une note (p. 59), M. Dürrbach déplore d'avoir connu trop tard l'étude publiée à ce sujet par W. Kolbe en 1916. Ce regret me paraît superflu : M. Kolbe n'apporte pas de révélations nouvelles; à la construction hypothétique de W. W. Tarn, il oppose sa construction propre, non moins hypothétique. Selon le savant anglais, les documents déliens attestent la prépondérance des Antigonides dans les Cyclades entre 245 et 220 environ; selon le savant allemand, les documents déliens ne valent que pour Délos qui dut toujours à son caractère sacré un statut particulier et, en fait, rien n'atteste que les successeurs d'Antigonos Gonatas, avant Philippe V, aient jamais exercé la moindre domination sur les îles. Mais si M. Dürrbach s'inspire surtout, avec raison je crois, de la thèse de M. Tarn, il a jadis proclamé lui-même, en termes excellents, la fragilité des conclusions que permet notre documentation (*BCH*, 1907, p. 225-226). En reprenant sa déclaration, on peut considérer avec sérénité les systèmes qui s'affrontent; tous sont travaillés d'un même mal par quoi ils sont frappés d'une caducité congénitale : un excès de dialectique ne subvenant pas à l'insuffisance des textes organiques.

Le commentaire de M. Dürrbach est précis et complet. Sur divers points, je ne me range pas à son avis : par exemple, il ne m'a pas convaincu que le décret pour Pharnace (n° 75) fût antérieur à 166. Mais il n'importe : ce fascicule exprime à peu près toute la matière historique contenue dans les décrets et dédicaces de l'époque de l'Indépendance.

Ainsi, en quelque mesure, se peut légitimer la publication de ce « *Choix d'inscriptions* ». Il m'apparaît moins clairement par quel procédé, de la masse des textes — en majeure partie, des dédicaces — de la deuxième domination athénienne, on en séparera un nombre limité auquel on conférera une importance spéciale. Et si, aux textes « historiques », doit succéder un choix de textes « administratifs », il sera permis alors de franchement regretter que le temps et la peine de M. Dürrbach soient employés à nous donner un florilège plutôt que

l'ensemble des documents dont beaucoup, après 250, n'ont jamais été publiés. Il suffit de parcourir le fascicule II du tome XI des *Inscriptiones graecae*, dû à M. Dürrbach, pour constater que la valeur exceptionnelle des actes des hiéropes déliens tient avant tout à ce qu'ils constituent une série continue, classée chronologiquement avec une assez grande précision pendant un siècle et demi. On y suit presque d'année en année les variations des prix, des salaires, l'enrichissement des trésors sacrés, l'édification progressive de divers monuments publics. Y a-t-il utilité réelle à détacher quelques fragments de cet ensemble, alors que les actes de Démarès ou d'Hypsoklès, depuis longtemps édités dans leur intégralité et commentés par M. Homolle, en donnent de suffisants spécimens ? Il importerait bien davantage de reprendre par un moyen quelconque l'œuvre du *Corpus* délien, interrompu brutalement en juillet 1914.

P. ROUSSEL.

Isée, *Discours*, texte établi et traduit par **Pierre Roussel**. Paris, Société d'édition « les Belles-Lettres », 1922; 1 vol. in-8° de 239 pages.

Les éditions-traductions de la collection Guillaume Budé (cf. *Revue*, 1920, p. 310, et 1922, p. 165), se sont succédé avec rapidité ces derniers mois, et nous savons que le mouvement est sur le point de s'accélérer encore. Dans les volumes parus jusqu'ici, les introductions, notices et traductions portent, comme il va de soi, la marque personnelle de chacun des collaborateurs ; mais on constate aussi, pour les principes suivis dans l'établissement des textes, une louable unité de méthode, l'indication des seules variantes utiles, et un appel à la conjecture réduit à la mesure indispensable. Les amis de cette excellente entreprise se réjouiront de lire, dans le dernier rapport de M. Paul Mazon, que le succès grandissant, tant à l'étranger qu'en France, commence à récompenser un si louable effort.

M. P. Roussel, dont le nom est familier aux lecteurs de la *Revue*, nous donne avec *Isée* un travail probe et consciencieux. Il nous a paru qu'il s'est acquitté avec tact et discernement de sa tâche d'éditeur. Celle du traducteur était délicate. L'intérêt de ces plaidoyers, tous consacrés à des affaires de succession, est surtout juridique; cependant Isée n'est pas un orateur sans mérite : il est du nombre de ces représentants de l' « atticisme » qu'une coterie de délicats préférait à l'éloquence un peu redondante de Cicéron. Il est difficile, si l'on s'efforce de rendre avec précision l'exacte valeur des termes techniques, de laisser apparaître en français l'élégante simplicité et la fluidité de la phrase grecque. M. P. Roussel, et l'on ne saurait lui en faire un reproche, a cherché avant tout une scrupuleuse fidélité, au risque de nous donner une traduction çà et là un peu appuyée.

La lecture de ces petits plaidoyers ne va pas sans quelque effort. Ce n'est pas seulement parce qu'ils se réfèrent à un droit qui nous est insuffisamment connu et dont nous sommes partiellement instruits par les allusions, tendancieuses à l'ordinaire, du logographe; c'est aussi que nous avons peine à débrouiller l'écheveau des relations de parenté entre les multiples personnages, demandeurs et défendeurs, qui s'agitent autour d'une succession. De substantielles notices en tête de chaque discours et des notes sobres et précises qui relèvent, à l'occasion, les paralogismes de l'avocat, élucident dans la mesure du possible ces différentes causes d'obscurité : ce n'est pas là la partie la moins méritoire de ce solide travail, qui tiendra une place des plus honorables dans la série des excellentes éditions Budé.

F. DÜRRBACH.

A. Thalamas, *La Géographie d'Ératosthène. — Étude bibliographique de la Géographie d'Ératosthène.* Paris, Rivière, 1922; 2 vol. in-8° de 256 et 190 pages.

Les deux volumes de M. Thalamas se complètent l'un et l'autre : le premier est consacré à l'exposé et à l'étude du système géographique d'Ératosthène ; le second définit les origines, la nature et la valeur des documents permettant de reconstituer la pensée et la méthode de l'auteur alexandrin.

L'établissement du texte d'Ératosthène est l'œuvre de l'érudition polymatique du XVIIIᵉ siècle, puis de la philologie allemande de la fin du siècle dernier. Il restait cependant à mettre en œuvre les matériaux recueillis, à rendre à chaque fragment son caractère propre et à tenter la reconstitution des divers ouvrages écrits par le géographe ancien. La critique pénétrante de M. Thalamas a su retrouver la dualité de l'œuvre et répartir les textes entre les deux écrits dont les titres sont parvenus jusqu'à nous : le *Traité des mesures*, description géométrique du globe, et les *Mémoires géographiques*, tableau par régions du monde ancien. La personnalité d'Ératosthène est étudiée dans un chapitre spécial : bibliothécaire d'Alexandrie, vivant au milieu de la cour savante des Ptolémées, il a su tirer le meilleur parti de ses fonctions officielles pour l'exécution de ses travaux. Esprit soucieux d'ordre et de précision, s'en tenant exclusivement aux faits rigoureusement constatés, Ératosthène a rendu les plus grands services à la science ; ses traités sont les premiers témoignages d'une géographie vraiment scientifique et malgré leurs défauts ont préparé la voie à ses continuateurs.

Le travail de M. Thalamas épuise le sujet. Bien des redites et de trop nombreux chevauchements d'un livre sur l'autre eussent été

évités si l'auteur avait pu condenser son œuvre en un seul volume. Nous ne saurions cependant lui tenir rigueur d'un cadre imposé par les circonstances.

Raymond LANTIER.

Pericle Ducati, *Storia della Ceramica greca*. Firenze, Istituto di Edizioni Artistiche, Fratelli Alinari, 1922; 1 vol. in-4° de 258 pages, avec 200 figures.

Voici de M. Ducati un nouveau livre, fort beau de papier, de caractères et d'illustrations et de fond excellent.

Il ne représente que le tome I d'une *Histoire de la Céramique grecque* qu'un second volume, de dimensions à peu près égales, pourra compléter. Il se compose de cinq chapitres : I. *Les vases peints de la civilisation créto-mycénienne*, p. 1-44. — II. *Les vases peints géométriques* (1000-700 environ), p. 46-81). — III. *Les vases peints de style oriental* (VIIe s.), p. 85-144. — IV. *Les vases peints de style ionien* (VIe s.), p. 147-204. — V. *Les vases attiques à figures noires* (VIe s.), p. 207-258. Visiblement, M. Ducati se hâte vers la période classique qu'abordera le tome II. A mesure qu'il en approche, les chapitres se font plus détaillés. On sent que, pour lui, un vase peint n'est pas seulement un document historique ; c'est aussi une œuvre d'art. Ses appréciations esthétiques se réduisent à des notations généralement fort brèves ; une sorte de pudeur le retient, dirait-on, dans l'expression d'un sentiment que l'on sent profond. M. Ducati aime la céramique grecque, il l'étudie et se plaît à la faire connaître pour sa beauté.

Il serait superflu d'insister sur la parfaite documentation de M. Ducati. Son livre est un ouvrage savant, comportant, au bas des pages, une bibliographie « abondante mais non encombrante ». A cet effet, les notes ne renvoient, la plupart du temps, qu'aux publications les plus récentes. Ce système sera tout particulièrement apprécié. C'est surtout sur les découvertes et les idées nouvelles qu'insiste M. Ducati. Il le fait d'ailleurs avec une mesure parfaite, sans sacrifier le moins du monde au parti pris de préférer la dernière hypothèse à une théorie déjà ancienne. Toujours nets, ses jugements savent parfaitement indiquer les nuances diverses de la certitude. Sur bien des points, en particulier sur la diffusion des vases ioniens en Étrurie et sur leurs imitations locales, il retrouvait de ses études antérieures. Les précisions qu'il apporte sur les vases italo-géométriques, par exemple, sur les hydries de Caeré, sur les fabrications de type corinthien et ionien installées sur la côte tyrrhénienne sont nouvelles et paraissent des plus heureuses.

M. Ducati définit lui-même très exactement son œuvre dans son introduction. Après avoir passé en revue les principales publications

allemandes, françaises et anglaises et rendu justice, en particulier, aux travaux de Pottier, de Perrot et de Dugas : « Il était juste », ajoute-t-il, « qu'après tant d'études étrangères, un Italien apportât, lui aussi, sa contribution à la connaissance de la céramique grecque en cherchant à présenter, de son point de vue propre, la synthèse du développement de cet art ». Tableau synthétique, animé par une connaissance personnelle approfondie de la matière. Tel est bien le caractère de son travail.

Nous retrouvons dans cette *Storia della Ceramica* les mêmes qualités d'exposition remarquables dont M. Ducati avait déjà fait preuve dans son *Arte Classica*, paru en 1920. Ce sont les monuments eux-mêmes que présente M. Ducati. Les figures, très heureusement choisies — et autant que possible parmi celles qu'on ne rencontre pas partout — fournissent le thème du développement; les exemples particuliers servent d'illustration, pour ainsi dire, aux idées générales. Le livre est essentiellement un album, mais un album avec un commentaire développé. On sent qu'il a été parlé devant des étudiants avant d'être écrit. Il représente les leçons d'un excellent professeur.

Il est regrettable que les étudiants, chez nous, ne lisent guère l'italien; car je ne connais pas, pour eux, de livre d'initiation meilleur et plus séduisant que celui de M. Ducati Les spécialistes eux-mêmes apprécieront la commodité de cette histoire générale qui leur fournit sur tous les points l'état de la question. Par sa clarté et sa précision l'ouvrage sera précieux, également, à ceux qui, sans faire leur étude particulière de la céramographie, veulent cependant se tenir au courant de ses progrès.

A. GRENIER.

Antonio Minto, *Populonia, la necropoli arcaica. (Pubblicazioni del R. Inst. di Studi Superiori ... di Firenze, Sezione di Filologia e Filosofia,* N. S, vol. IV*)*. 1 vol. in-8° de 172 pages, avec 13 planches. Prix : 30 lires.

La belle publication des fouilles de Marsiliana d'Albegna dont nous avons rendu compte ici-même (1922, p. 273-275), préparait excellemment M. Minto à celle des récentes découvertes de Populonia. La nécropole archaïque, dont la description fait l'objet de ce nouveau livre, nous montre en effet le début de ces influences gréco-orientales dont Marsiliana présente le plus complet développement. Cette période n'est sans doute qu'une petite partie de l'histoire de Populonia. C'est celle qu'ont révélée les dernières fouilles de 1908 à 1921 et même 1922 (voir l'*Appendice*). Les résultats en ont été assez importants pour justifier leur présentation en un volume à part.

Dans deux nécropoles distinctes, M. Minto trouve à côté les unes des autres, des tombes à incinération à *pozzetto*, des tombes à inhu-

mation à fosses et des tombes à chambre sous tumulus. Les deux premiers types semblent à peu près contemporains et les premières tombes à chambre ne s'en écartent guère chronologiquement. Il y a là en tout cas une évolution extrêmement rapide de l'architecture funéraire qui n'est pas accompagnée d'une transformation parallèle du mobilier. La différence est plus marquée entre les premières chambres à *tholos* sous tumulus, qui ne contiennent encore que des objets proprement villanoviens, et les monuments plus avancés du même type qui, avec des bronzes décorés de motifs figurés orientaux et quelques bijoux d'or, ont livré des poteries protocorinthiennes et italo-géométriques.

La bonne fortune des fouilles a procuré à M. Minto quelques trouvailles de tout premier ordre : un cor d'ivoire cerclé d'or, un casque protocorinthien, le plus bel exemplaire que l'on connaisse, les restes métalliques d'un char aux deux roues entièrement recouvertes de lames de bronze incrustées de fer, etc. Mais le point capital du livre est une étude d'architecture funéraire d'un vif intérêt. Les tumuli de Populonia permettent de suivre, en effet, toute l'évolution de la tombe à chambre, depuis la simple fosse garnie d'un revêtement de pierres, jusqu'à la chambre rectangulaire à voûte en encorbellement, élevée au-dessus du niveau du sol. La tholos circulaire part d'abord du sol, puis vient reposer sur des parois verticales et couvre une chambre rectangulaire. Le cercle de pierres qui bordait le tumulus devient, en même temps, un tambour cylindrique en pierres de taille, au-dessus duquel s'élève le cône du tumulus. C'est le type de monument qui se perpétue à Rome jusqu'aux grands mausolées de l'époque impériale. On le voit se constituer modestement, sur le rivage tyrrhénien. D'autres cimetières étrusques avaient déjà fourni des spécimens de ce genre, aucun n'avait permis jusqu'ici d'en suivre aussi exactement la genèse.

L'origine des éléments divers ainsi associés, de la tholos, de la chambre rectangulaire, du tumulus lui-même, ramène M. Minto aux nombreuses et longues discussions dont elle a déjà fait l'objet. Il ne s'y égare pas et se contente d'en signaler brièvement les grandes lignes, renvoyant, pour le détail, aux articles ou livres essentiels, parmi lesquels il n'a garde d'oublier l'étude si précieuse de notre regretté G. Leroux : *Les origines de l'édifice hypostyle* (1913). La voûte en encorbellement, la chambre rectangulaire et les tumulus apparaissent associés de la même façon qu'en Étrurie, en Phrygie, en Lydie et en Carie. La ressemblance semble à M. Minto « plus apparente que substantielle ». Il se rallie à la thèse d'un développement parallèle mais indépendant. Les tumuli de Populonia présentent, en effet, une évolution complète et autonome qui trouve son explication dans la nature des matériaux locaux et dans les progrès réalisés peu à peu dans l'art de les préparer : ils retiennent une trop grande part de traditions proprement italiques pour que l'on puisse en attribuer la construction

à des influences étrangères. La précision dans l'étude des détails constitue ici la meilleure et la plus solide des argumentations.

On ne peut que se féliciter de voir paraître dès maintenant, alors que les fouilles continuent ou doivent en tout cas continuer, cette synthèse partielle, riche en faits et en idées. On y appréciera tout particulièrement la sincérité objective du bon archéologue qui, en décrivant ce qu'il a vu, excelle à dégager et à mettre en lumière le document nouveau et le fait de portée générale.

A. GRENIER.

Cicéron, *Discours*, t. I : *Pour P. Quinctius ; Pour Sex. Roscius d'Amérie ; Pour Q. Roscius le Comédien ;* t. II : *Pour M. Tullius ; Discours contre Q. Caecilius*, dit « *La Divination* » ; *Première action contre C. Verrès ; Seconde action contre C. Verrès* : Livre premier, *La Préture urbaine*. Texte établi et traduit par **H. de La Ville de Mirmont**. Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1921 et 1922, 2 vol. in-8° de xviii-159 et xvi-205 pages.

M. de La Ville de Mirmont a bien voulu se charger de publier dans la collection G. Budé une édition critique des discours de Cicéron qui, si l'on excepte les travaux partiels de M. E. Thomas, nous faisait cruellement défaut et une traduction qui pût remplacer celles de Guéroult et de J.-V. Le Clerc, dont l'exactitude ne satisfait plus notre goût. La tâche était lourde ; aussi doit-on savoir gré à l'éditeur d'avoir en deux ans donné deux beaux volumes et d'avoir concilié deux qualités, la rapidité et la solidité du travail. Le premier volume renferme les trois discours de Cicéron antérieurs à la questure, ceux qui révèlent le mieux l'inexpérience et les défauts du jeune orateur (lenteur de l'exorde du *Pro Quinctio*, p. 10, lourdeur de la division, *ibid.*, p. 20, etc.). Le second contient, avec les fragments du *Pro Tullio*, les trois premières Verrines.

Dans la préface du premier volume (p. xiv et suiv.), M. de La Ville de Mirmont s'est expliqué sur les principes qu'il a suivis. En ce qui touche l'établissement du texte, il est nettement conservateur : renonçant aux corrections multiples où s'est complu l'ingéniosité, souvent maladroite, des philologues [1], il s'en tient à la lettre des manuscrits et ne l'abandonne que dans les cas où elle est inexplicable. C'est ainsi qu'il rejette avec raison *In Verrem* II, 1, 141 la correction de Madvig *nihil ab isto uafrum* et revient à la tradition manuscrite *nihil ab isto*

1. L'éditeur les cite dans l'Introduction de l'un et l'autre volume : il a eu la bonne idée de les présenter sous leurs vrais noms et avec les données chronologiques indispensables.

tectum, qui s'accorde si bien avec la suite : *omnia operta, omnia perspicua*. Il s'est naturellement interdit ce qu'il proscrivait chez autrui et présente fort peu de conjectures personnelles : une dans le premier volume; quatre ou cinq dans le second. On peut admettre sans difficulté celles qu'il propose, *In Verrem*, I, 16 : *in condictione... condictio;* et encore II, 1, 6 et 122. Il me paraît juste de voir une glose dans le texte difficile *In Verrem*, II, 1, 109 : *leges Atinias, Furias, Fusias;* mais l'éditeur eût dû aller jusqu'au bout de ses conclusions et, comme il le suggère lui-même, mettre entre crochets *Furias* plutôt que *Fusias*. Moins heureuse par contre semble être la conjecture *In Verrem* I, 39 : *Quid est quod in C. Herennio*, là où les manuscrits ont seulement *quod*. Cette dernière leçon est évidemment inexplicable. Mais si, après la longue phrase du § 38 *Cognoscet quid sit quam ob rem...; quid sit quod .. Calidius... dixerit. .; quid sit quod... lis aestimata sit...*, l'orateur voulait continuer la série de ses questions, rien ne l'empêchait de conserver le même tour et de souder la nouvelle phrase à la précédente par un *quid sit quod in C. Herennio*, etc., suivi, comme plus haut, du subjonctif. Or, nous avons toute une série de propositions à l'indicatif introduites par le *quid est quod* de M. de La Ville de Mirmont, ce qui est, Riemann est très affirmatif sur ce point, une construction très rare chez Cicéron [1]. Ce changement n'est pas sans déconcerter le lecteur. Je crois préférable la conjecture de Peterson : *Quid ? quod in C. Herennio* qui demande moins au texte manuscrit, respecte la grammaire et convient mieux à la suite du développement.

Dans la traduction, l'éditeur a voulu et su conserver au texte sa physionomie vraie, afin que l'on puisse apprécier les différences qui séparent les œuvres de début de discours achevés comme les *Verrines*. Cet effort de fidélité scrupuleuse se manifeste de façon plus apparente encore dans le premier volume, où le traducteur a rendu sensibles jusqu'aux négligences et aux défauts de son modèle [2].

E. GALLETIER.

1. L'auteur (t. II, p. XII) renvoie aussi à Riemann, p. 386, note 1. Dans l'édition de 1920, c'est à la p. 396 que l'on trouvera la note visée. A la fin de la phrase *Quid est quod in C. Herennio* il manque un point d'interrogation, rendu indispensable par la conjecture de M. de La Ville de Mirmont.

2. Dans la notice du *Pro Tullio* (t. II, p. 10, n. 3). M. de La Ville de Mirmont essaye d'expliquer le nom de la terre appelée *Centuria Populiana*. Il interprète d'abord « la propriété dite Les peupliers »; le suffixe *-iana* rend la supposition peu vraisemblable. Il est, selon nous, plus près de la vérité quand il cite la leçon fournie une fois par le palimpseste de Milan, *Popiliana*, et qu'il voit là le nom d'un Popilius, ancien propriétaire. Nous sommes à Thurium, et dans le voisinage de la ville passe la route qui va de Capoue à Rhegium, construite au II[e] siècle avant J.-C. par un Popilius. Ne pourrait-on pas voir dans *Centuria Popiliana* un nom tiré de la situation de cette terre et comprendre : « la pièce de terre qui est proche ou en bordure de la via Popilia » ? Dans ce cas, c'est la leçon unique de l'Ambrosianus qui serait la bonne.

Sénèque, *Dialogues*, t. Ier, *De Ira*, texte établi et traduit par A. Bourgery. Paris, Société d'édition « les Belles-Lettres », 1922; 1 vol. in-8° de xxvi-109 pages.

Le volume que nous offre M. Bourgery inaugure la publication des *Dialogi* de Sénèque ; un tableau inséré par l'auteur dans son Introduction nous annonce en effet l'ordre nouveau dans lequel nous seront présentés les traités contenus dans l'Ambrosianus, dont la disposition est absolument arbitraire. Voilà encore un bon ouvrage où la traduction s'efforce de rendre tout le texte, où le texte lui-même a été consciencieusement établi, les variantes pesées et discutées avec soin.

Revenant à la tradition manuscrite, l'auteur garde avec raison I, 16, 6 *quosdam* dont l'indétermination ne soulève aucune difficulté; II, 25, 3 *saepius;* II, 29, 2 *suspicax;* III, 6, 2 *uerecundi* dont il semble pourtant avoir un peu honte et qui est excellent puisqu'il reprend le *uerecundiam* de la phrase précédente. Par contre, malgré l'autorité de Vahlen, Müller, Hermes, *territum*, III, 8, 7 n'est pas satisfaisant et dans I, 11, 8 la vraie leçon me paraît être celle des *deteriores : se...texit* (qui cadre si bien avec la phrase précédente où la colère est comparée à la témérité qui *pericula dum inferre uult non cauet*).

M. Bourgery n'a guère proposé que quatre conjectures personnelles : II, 7, 3 *proclamat* pour combler une lacune du ms., conjecture qui en vaut une autre; III, 12, 2 *aut(certe haud)humile* un peu lourde peut-être, mais satisfaisante pour le sens; III, 34, 1 *paratuum ambitionem* à laquelle je préférerais celle de Gertz *paratas ambitiose*. En I, 14, 3 le ms. A donne *melius est affectum iter admouere*, ce qui n'a pas de sens, les mss. LP *ad rectum iter*, ce qui est, selon toute vraisemblance, une correction de l'archétype incompris. M. Bourgery propose *melius est ad affectatum iter admouere*. Ne pourrait-on pas songer plutôt à *melius est affectatum iter admonere*, admonere s'opposant aux mots *ignorantia uiae* qui précèdent et étant repris à la ligne suivante par *admonitione?*

M. Bourgery s'avoue embarrassé (p. 68, n. 1) par le sens du mot *defossis* qui ne lui semble pas clair dans le texte *et circumdati defossis corporibus ignes* qu'il interprète : feux allumés autour des corps empalés. Le renvoi à Juvénal (I, 155) ne me paraît pas juste : il ne s'agit pas d'empaler, ni d'attacher au poteau, mais d'enterrer les victimes à mi-corps et de les faire rôtir à petit feu. Cela ressort d'un passage très net d'une lettre d'Asinius Pollion à Cicéron (*Ad fam.*, X, 32) où sont rapportés les vols et les crimes du questeur Balbus. Au cours de certains jeux de gladiateurs, Balbus fait saisir un soldat, Fadius, qui lui avait résisté, *deinde abstractum defodit in ludo* (l'arène) *et uiuum combussit*, cependant que le malheureux invoquait en vain son titre de citoyen romain.

La biographie sommaire qui ouvre le volume n'est peut-être pas très utile et quelques affirmations y paraissent contestables. On ne peut pas parler de « la médiocrité » de la culture d'Helvia (p. v) quand son fils déclare d'elle (*Cons. ad Heluiam* 17, 3) *omnes bonas artes non quidem comprendisti, attigisti tamen*, ce qui témoigne d'une culture superficielle sans doute, mais étendue. D'autre part, tout le début de la même consolation s'inscrit en faux contre cette affirmation que Sénèque supporta d'abord bravement l'exil (p. VII).

E. GALLETIER.

Palaeographia latina, part. I, edited by prof. **W. M. Lindsay** (*St Andrews publications*, XIV). Londres, Milford, 1922 ; in-8°, **66 pages et 5 planches, 5 francs.**

Sous ce titre, M. W. Lindsay, professeur à l'Université de St Andrews (Écosse), vient d'entreprendre la publication d'un périodique semestriel consacré aux études de paléographie latine, particulièrement aux manuscrits latins antérieurs au milieu du XIe siècle, et qui accueillera, lisons-nous en la préface, des articles en français, en italien, en allemand, comme les articles en anglais.

Les deux mémoires que contient ce fascicule inaugural sont signés de deux noms bien connus des paléographes. Dans le premier *(The letters in early latin minuscule)*, M. Lindsay étudie, lettre à lettre, l'évolution de l'alphabet minuscule latin, depuis sa naissance, au Ve siècle, jusqu'au milieu du IXe. Ce répertoire de formes alphabétiques vient compléter un répertoire analogue, celui des lettres de la cursive romaine, récemment publié par M. Van Hoesen. Il trouvera sans aucun doute la même faveur auprès des paléographes.

L'autre mémoire est une courte mais substantielle étude de feu P. Liebaert, sur « quelques anciennes écritures de Corbie ». L'auteur en distinguait, pour le VIIIe siècle, trois types, dont il fit ressortir, en paléographe consommé, les caractéristiques. Il avait annoncé, voici plus de dix ans, la publication d'un recueil d'écritures minuscules de la première époque *(Scriptura minuscula antiquior)*, et les historiens de l'écriture attendaient impatiemment ce recueil, persuadés qu'il éclairerait enfin les origines, encore si obscures et controversées, de la minuscule caroline. Le présent article, si bref qu'il soit, et le choix des planches qui l'accompagnent, suffisent à justifier une telle attente.

A. DE BOÜARD.

W. Deonna, *L'archéologie, son domaine, son but (Bibliothèque de philosophie scientifique)*. Paris, E. Flammarion, 1922 ; 1 vol. **in-12 de 287 pages.**

L'archéologie est pour M. Deonna « une histoire et une science de l'art » et celui-ci comprend, à son avis, toute manifestation du travail

conscient de l'homme. Créé par l'être humain pour échapper aux contraintes de la nature, l'art est, dès l'origine, en lutte contre celle-ci; de là, un rythme qui, suivant les individus, les temps ou les lieux, amène le triomphe de l'idéalisme ou du réalisme. De nombreuses pages sont consacrées à l'examen des rapports qui unissent entre eux, l'homme, la matière et l'art. Ces trois facteurs sont groupés sous les rubriques de *projection naturelle* (action de la nature sur l'art par le moyen de l'utilisation, de l'adaptation, de la copie), *projection humaine* ou anthropomorphisme, *projection artificielle*, issue de ce dualisme, homme et nature, l'art à son tour réagissant sur ces deux facteurs et les revêtant de ses apparences.

L'œuvre d'art ainsi comprise est la résultante de deux éléments, l'un matériel (forme, lignes, couleurs), l'autre d'ordre spirituel (pensée concrétisée sous ces apparences). « L'étude de l'art est donc celle des pensées et des besoins humains de tous genres qui se sont extériorisés dans les matières et des réactions réciproques exercées par les unes sur les autres. » (p: 199.)

Pour mener à bien cette étude, l'archéologue possède une méthode scientifique plutôt qu'une science à contours bien définis. Aussi doit-elle éviter la spécialisation à outrance et perdre son caractère d'étude pointilleuse et inutile; elle a une fonction sociale à remplir, qui est de mieux faire connaître le présent.

Le nouveau livre de M. Deonna présente les mêmes qualités et les mêmes défauts déjà signalés dans cette *Revue* (1913, p. 213-217) par l'excellent archéologue que fut G. Leroux. Cet exposé doctrinaire eût beaucoup gagné à être mieux écrit et surtout mieux composé. Des redites, un abus excessif des citations, un plan souvent lâche et flottant rendent pénible la lecture de ce petit volume par ailleurs si rempli de faits et d'idées.

RAYMOND LANTIER.

F. de Cardaillac, *De quelques lampes antiques découvertes dans l'Afrique du Nord.* Tarbes, imprimerie Lesbordes, 1922; in-4° de 154 pages.

Après quelques généralités sur l'éclairage durant l'Antiquité, F. de Cardaillac passe en revue, dans cet ouvrage posthume, un certain nombre de lampes puniques, grecques, romaines, chrétiennes, vandales et arabes prises dans sa collection personnelle : les unes ont été découvertes par lui au cours de fouilles qu'il a exécutées, pendant ses séjours en Algérie, notamment à Gouraya, l'ancienne Gunugus; d'autres, provenant d'Algérie et aussi de Tunisie, lui ont été données. L'auteur ne s'est pas interdit de faire également appel à certains spécimens, empruntés surtout au musée du Bardo, qui lui ont paru

mériter un intérêt spécial, entre autres les lampes relatives à la légende d'Ulysse *(fig. 59, 60* et *94)*. On trouve ainsi dans l'ouvrage environ deux cents lampes antiques reproduites en dessins au trait et commentées. A cela, il faut ajouter un appendice moins étendu sur les lampes du Midi de la France, de l'époque gallo-romaine aux temps modernes, et, chemin faisant, des renseignements sur le mobilier de quelques tombeaux que F. de Cardaillac a explorés et inventoriés à Gouraya.

Ce qui rendra le plus de services, ce sont les figures dont F. de Cardaillac avait voulu avec beaucoup de raison orner son petit livre : elles sont très abondantes et joliment venues. Le texte qui décrit et explique les légendes ou les scènes représentées sera de peu d'utilité : le commentaire omet parfois l'essentiel pour s'étendre sur des détails oiseux ; les renseignements qu'il apporte sont presque toujours assez banals. Certaines identifications sont contestables : il ne me paraît pas douteux que l'Amour vendangeur de la figure 54 porte dans la main droite une grappe de raisin ; les dauphins de la figure 68 sont, d'après l'image, simplement des poissons ; la prétendue Bacchante de la figure 83 est un jeune Satyre ; l'interprétation de la figure 98 est fantaisiste : au lieu d'un myriapode menaçant un nid que défend un oiseau, il faut bien probablement y voir un port dans lequel voguent deux barques. Trop souvent les noms de lieux africains sont défigurés par de fâcheuses coquilles (Feriava, p. 74, pour Feriana ; Gadrumète, p. 76, pour Hadrumète ; Thyerus, p. 79, pour Thysdrus, etc.). Certains sujets sont curieux : Persée et la tête de Méduse *(fig. 48)* ; le frondeur *(fig. 49)* ; Neptune représenté conformément au type que lui avait prêté Lysippe *(fig. 77)* ; Hercule et la biche Cérynite *(fig. 91)*, et on doit savoir gré à F. de Cardaillac d'avoir songé à faire connaître les exemplaires qui étaient en sa possession.

A. MERLIN.

Olov Robert Janse, *Le travail de l'or en Suède à l'époque mérovingienne.* Orléans, Pigelet, 1922 ; in-8° de XXIV-257 pages avec 139 figures.

Voilà un excellent travail sur un sujet bien peu connu de nos érudits de France, et qui, si éloigné qu'il soit de nos antiquités nationales, leur apporte cependant une utile contribution. L'auteur a travaillé longtemps à Paris, en particulier sous la discipline rigoureuse de M. H. Hubert, et il écrit en excellent français. Son livre se compose de deux parties qui d'ailleurs cadrent ensemble : l'une sur les sous d'or romains (Bas-Empire) et byzantins trouvés en Scandinavie, l'autre, sur les objets d'or fabriqués dans le même laps de temps et dans le même pays. Dessins ou fac-similés nombreux, descriptions

minutieuses, très riche bibliographie [1], nous avons là un instrument d'études excellent. Et que de suggestions nous offrent ces types où, avec une technique et une facture très différentes, nous revoyons tant d'éléments mythiques qui font songer à l'ancienne Gaule, l'oiseau, le cheval, le svastika ! A chaque instant, il me semble, au travers de ces légendes runiques, apercevoir des réminiscences des monnaies gauloises. Et j'ai déjà écrit et dit souvent que Wuotan ou Odin ressemble à un Teutatès déplacé. Voilà, et cette fois avec un *substratum* archéologique incomparable, ce grand problème qui se pose à nouveau. Ces analogies celtiques et scandinaves viennent-elles d'une origine commune, les Gaulois les ayant apportées avec eux ? ou ne sont-elles pas la conséquence d'une influence celtique venue peu à peu en Germanie, la religion de Wuotan-Odin étant la dernière vague de celle de Teutatès, comme, en Gaule, la religion de Mercure est la dernière vague du culte hellénique d'Hermès ? Nous remercions et félicitons M. Janse de son travail si riche, si patient, si sûr.

Camille JULLIAN.

1. La bibliographie consiste surtout en travaux suédois, qui, grâce à M. Janse, nous sont maintenant accessibles. Le travail de M. Janse a sa place marquée dans toutes nos bibliothèques archéologiques.

FRAIS D'IMPRESSION

La *Revue archéologique* de mai-juin 1922 (page 383) publie cette note de la Rédaction :

« Quelques-uns de nos estimables collaborateurs ont la fâcheuse habitude de refaire leurs articles sur épreuves. Au prix actuel des corrections, c'est là une habitude très coûteuse. Désormais, au delà d'un chiffre normal, apprécié par la Rédaction, les frais des corrections en excès seront portés au débit des auteurs. »

Nous souffrons, nous aussi, du mal qu'on vient de signaler et, pour alléger ce lourd surcroît de charges, nous suivrons l'exemple donné par nos éminents confrères.

Autre calamité : les manuscrits illisibles. Des brouillons à l'état de devinettes sont des présents onéreux. Nos typographes demandent qu'on ne les oblige pas à déchiffrer des pages de cryptographie.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La Mission de Mésopotamie. — Cette grande entreprise savante, mal organisée et mal conduite, ne fut pas, comme la Mission de Phénicie, la Mission de Macédoine et la Mission de Galatie, une des gloires du Second Empire. Amoindrie par l'indiscipline et la discorde, attristée par des scènes de folie, déconsidérée par la maigreur des trouvailles, elle fut, suivant l'expression même de son chef, un « immense désappointement archéologique ». Et encore la totalité de ce qu'on avait pu découvrir ou recueillir sombra-t-elle dans le Tigre (sur le naufrage, voir les *C. R. Acad. Inscr.*, 1916, p. 224 sq.).

Mais ce fiasco lamentable est une manière de drame qui regagne en intérêt psychologique ce qui lui manque comme valeur utilitaire. Il méritait donc d'être conté, et c'est la tâche dont vient de s'acquitter M. Maurice Pillet, ancien attaché à la Délégation de Perse (cf. *Revue*, 1918, p. 275), en un livre d'une lecture attrayante : *L'Expédition scientifique et artistique de Mésopotamie et de Médie*, 1851-1855 (1 vol. in-8° de VIII-276 pages, avec 26 reproductions de monuments et un plan de Babylone ; Paris, Champion, 1922).

Lieu de la scène : Babylone, pillée, dévastée, incendiée, exploitée durant des siècles, où l'on ne remue plus que des tas de poussière déjà fouillés cent fois par d'autres, d'où l'on n'exhume plus que ce qu'ils ont perdu : « des fonds de bouteilles et des morceaux de verres, quand les travaux ont été faits par des Anglais ; des fourneaux de pipes quand ç'a été des Turcs » (p. 75). Personnages : Fulgence Fresnel, cousin de Prosper Mérimée, ancien consul à Djeddah, arabisant de marque, intelligent et séduisant, mais usé avant l'âge par le climat des tropiques ; Jules Oppert, savant de cabinet, d'un caractère violent et difficile, que sa myopie extrême rendait incapable de surveiller des chantiers de fouilles et qui, après avoir déserté sarcastiquement le champ de bataille, fut le seul à tirer de la défaite, outre sa naturalisation française, profit et réputation ; Félix Thomas, artiste de talent, ancien grand prix de Rome pour l'architecture, qui, dans l'atlas de la mission à laquelle il avait appartenu, ne publia que quelques eaux-fortes, mais dont les relevés et les dessins forment en revanche la partie la plus durable de l'ouvrage de Victor Place sur Ninive. A l'arrière-plan, tenant le rôle de la Fatalité antique : la Bureaucratie napoléonienne, obstinée dans ses rites immuables et procédant en toutes choses

comme si les communications entre Paris et Bagdad s'effectuaient aussi facilement qu'entre les deux rives de la Seine.

Que reste-t-il à l'actif de la Mission Fresnel? « L'Expédition française a définitivement fixé et reconnu le site de la Babylone antique. Elle a prouvé, textes en main, que la colline de décombres appelée *Kasr* était ce fameux *Palais des merveilles* décrit par Hérodote et par Ctésias, ce même palais que Nabuchodonosor avait construit et qu'Alexandre avait voulu restaurer » (p. VIII). Tout de même, la Mission Dieulafoy en Susiane et la Mission de Morgan en Perse, — M. Maurice Pillet nous le conterait mieux que personne, — ont obtenu des résultats plus amples.

Démonologie gréco-orientale. — Dans les *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg* (fasc. VI, sous ce titre biblique : *Negotium perambulans in tenebris*, 1922, in-8° de 38 pages), M. Paul Perdrizet étudie, avec une précision et une sagacité qui sont la marque de sa science, divers monuments, païens ou chrétiens, appartenant à la curieuse série des images prophylactiques, notamment : le type du grand magicien Salomon, figuré à cheval, transperçant d'une lance crucifère la diablesse renversée à terre ; le grand saint parthe Sisinnios, qu'une fresque copte de Baouît représente également à cheval transperçant la diablesse Alabasdria et dont un texte grec médiéval, employé comme amulette, montre le rôle sauveur vis-à-vis de Gyllou, cette sorte de goule, peut-être d'origine babylonienne, qui dérobait aux mères leurs nouveau-nés ; le mauvais œil, avec la horde de bêtes qui l'attaquent et le phallus braqué sur lui en qualité de préservatif; enfin, le pentalpha, déjà utilisé en signe de porte-bonheur au Memnonion d'Abydos, dans un graffite ptolémaïque. Admirons l'auteur de ce mémoire : il se plaît à dépister l'erreur; c'est un exorciste de première classe [1].

La place de l'Asie dans l'histoire du monde. — M. Halphen veut qu'on la lui fasse aussi large que possible et que désormais l'Orient, ce ne soit plus seulement l'Iran, ni même l'Inde, mais la Chine (*Revue historique*, t. CXLII, 1923, p. 1-13), en quoi il se rencontre avec M. René Grousset, dont *l'Histoire de l'Asie*, en trois volumes, répond à cette même pensée (Paris, Crès, 1922).

Champollion. — Dans la substantielle biographie où M. Édouard Naville retrace « la courte carrière de l'un des plus grands héros que compte l'histoire des connaissances humaines » (extrait de la *Revue de Genève*, 1922), nul ne rencontrera sans émotion la scène où le fondateur de la science égyptologique, vérifiant la valeur de son système de déchiffrement, s'aperçoit (14 septembre 1822) qu'il peut enfin

1. Est-ce par suite de sa familiarité avec les *stupenda* que M. Perdrizet (*Rev. Ét. gr.*, 1921, p. 73) me fait attribuer à Thémistocle de la « stupeur », là où mon texte (*Rev. Ét. anc.*, 1904, p. 285) se contentait d'une « surprise »?

comprendre les hiéroglyphes : « Ivre de joie, il sort de sa maison, se précipite à l'Institut, où travaillait Figeac, jette sur sa table un monceau de papiers, et lui crie : *Je tiens l'affaire;* puis, au moment où il voulait parler, il tombe comme mort ». Après cinq jours de léthargie complète, il se remet, et, le 27 septembre, il lit, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sous forme d'une lettre à Dacier, ce mémoire fameux « qui ouvrait le livre fermé depuis 1.500 ans ».

Le « Corpus vasorum antiquorum ». — Cette grande encyclopédie des vases antiques dont Gerhard, en 1829, montrait l'intérêt, se réalise aujourd'hui, grâce à M. Edmond Pottier, qui en a établi le programme et réglé l'exécution. C'est lui que les Académies et corps savants associés pour mener à bien la tâche ont préposé à la direction générale. M. Th. Homolle vient de résumer, dans la *Revue de l'art ancien et moderne,* la genèse de l'œuvre, la méthode suivie, le plan adopté. Nous renvoyons à son article, en attendant que notre collaborateur M. Charles Dugas rende compte ici du 1er fascicule, qui vient de paraître à la librairie Champion.

Histoire des collections archéologiques de la Ville de Genève. — Comment la curiosité archéologique s'est éveillée à Genève, quelles ont été les vicissitudes des diverses collections d'antiques, jusqu'à ce que l'ensemble des monuments ait été enfin réuni dans le Musée d'art et d'histoire, c'est ce que nous expose M. Deonna en un grand in-8° de 68 pages, accompagné de quatre planches (extrait des *Mélanges publiés par la Société auxiliaire du Musée de Genève*, 1922).

Musée d'art et d'histoire de Genève. — Son actif directeur, M. Deonna, qui est aussi conservateur du Musée archéologique, reproduit, en un album de 48 nos, quelques-unes des pièces maîtresses confiées à sa garde. Dans ce *Choix de monuments de l'art antique* (1 vol. in-8°, Atar, 1923), l'Égypte est représentée par une statue de Pharaon de la XII ou XIIIe dynastie, une caisse de momie féminine de la XXIIe dynastie et une épitaphe chrétienne de Panopolis; la Chaldée, par un barillet de Nebukadnezar (604-561), relatant des embellissements de Babylone; la Grèce, par une série de marbres (dont une réplique de l'*Aphrodite* de Cnide), de bronzes et de vases de terre cuite (style géométrique béotien, style corinthien, style attique à figures noires et à figures rouges). On signalera, pour l'époque romaine, deux reliefs funéraires de Palmyre, le dieu gaulois cru Sucellus, provenant de Viège, plusieurs fois étudié ici (Jullian, *Revue* 1915, p. 64; Deonna, *ibid.*, 1916, p. 193; 1919, p. 143 et 219), la patère d'argent de Boutæ, célébrant Octave Auguste, qui n'a pas donné lieu à moins de commentaires. Pour chaque monument, l'auteur renvoie aux travaux dont il a été l'objet.

Forums africains. — Après une interruption causée par la guerre, les *Notes et Documents*, que publie à Tunis le Service des antiquités

(cf. *Revue*, 1910, p. 215-216 et 1912, p. 224), ont recommencé à paraître. Le fascicule VII (1922), comme les fascicules V (1912) e VI (1913), est dû à M. Alfred Merlin. Ils nous font connaître les résultats des fouilles exécutées dans l'ancienne province d'Afrique, à Sufetula, Althiburos et Thuburbo Majus. Comme les déblaiements, sur chaque point, ont visé la place publique et ses annexes, il se trouve qu'on nous offre un même ensemble architectural étudié dans trois villes différentes :

V. *Forum et églises de Sufetula* (48 pages grand in-8°, avec V planches et 11 figures). — La place était environnée de portiques. On y arrivait par une entrée monumentale. Au fond, se dressait la masse imposante de trois temples capitolins, disposition qui rappelle celle des forums de Pompéi et de Gigthis, « où des colonnades se développent aussi sur trois côtés de l'*area* centrale et où le Capitole s'érige sur la quatrième face » (p. 17). Plusieurs monuments attestent la popularité dont jouirent à Sbeitla Marc-Aurèle et les siens. Les Sévères y eurent également leurs images (p. 19-20).

VI. *Forum et maisons d'Althiburos* (49 pages grand in-8°, avec VI planches et 13 figures). — A noter l'existence d'un arc triomphal en l'honneur d'Hadrien, qui fut le bienfaiteur de la ville et lui octroya la dignité de municipe (p. 24, 48, 49); la dédicace du Capitole sous Commode (p. 27); l'inscription d'une base supportant un *signum Marsyae* : « Comme c'étaient les colonies romaines de droit italique qui ornaient leur forum de l'image du satyre Marsyas, nous devons en conclure qu'Althiburos a bénéficié de ce statut municipal privilégié » (p. 9), sans doute postérieurement au règne d'Alexandre Sévère (p. 30).

VII. *Le forum de Thuburbo Majus* (52 pages grand in-8°, avec II planches et une figure). — Ici, la place se classe, comme superficie (1400 mètres carrés), un peu au-dessus de celles de Djemila (1390 mètres) et de Sbeitla (près de 1300 mètres). Son Capitole (p. 10), consacré probablement en 168 (p. 12), est contemporain de ceux de Thugga (166 ou 167) et de Numlulis (170). Vers cette époque, Thuburbo, où avaient coexisté jusque-là, comme dans la Carthage ressuscitée, deux organismes municipaux, l'un romain, l'autre pérégrin, opéra la fusion des deux communes (p. 13-14). Une dédicace, datée du proconsulat de Decimius Hesperius (376), prouve que la ville participa au mouvement de renaissance monumentale dont le règne de Valens, Gratien et Valentinien II fut le signal en Afrique (p. 29-30). Cette prospérité se maintient au temps d'Arcadius et d'Honorius (p. 37-38). « Chef-lieu d'une riche région agricole, Thuburbo Majus attirait les paysans des environs. » Le quartier qu'on y a déblayé de 1912 à 1920 formait, avec les boutiques de son marché et les ateliers de ses artisans, « le centre économique de la cité, en même temps qu'avec le forum, le Capitole et la curie, il était le centre de la vie municipale » (p. 52).

On voit, par cette brève analyse, la contribution que les trois monographies de M. Merlin apportent à l'histoire. Elles ne sont pas d'un moindre intérêt pour l'archéologie.

La Préhistoire. — Sous ce titre, dans le 28e volume de la Collection Payot (cf. *Revue*, 1922, p. 81-83 et 343-345), M. le Dr Capitan résume, avec une clarté parfaite, l'état actuel de nos connaissances sur les millénaires qui ont précédé la civilisation classique. L'Introduction trace un tableau des grandes périodes distinctives, des phénomènes glaciaires, des cinq types de faunes et de flores. Puis l'auteur aborde successivement le paléolithique, le mésolithique et le néolithique. Deux chapitres sont ensuite consacrés aux habitats et aux mégalithes, un à l'époque des métaux, époque du cuivre, époque du bronze, époque du fer, celle-ci partagée en deux âges : l'âge de Hallstatt et l'âge de la Tène.

Partis du miocène nous arrivons ainsi au monde décrit par Hérodote. Voyez ce qui nous est dit (p. 94-95) du type de sépulture constitué par le char de guerre sur lequel était placé le combattant avec ses armes : « Parfois, les chevaux étaient tués et placés en avant du char... Il en était de même pour quelques serviteurs. Plusieurs de ces tombes ont été trouvées dans la Marne avec un riche mobilier et des vases grecs du Ve siècle ». Des rites funéraires identiques, pratiqués par les chefs Scythes contemporains de Darius, nous sont révélés par les courganes russes que vient d'étudier magistralement Rostovtzeff (*Iranians and Greeks in South Russia*, 1922, p. 45 sqq.).

M. le Dr Capitan a dessiné pour son livre XXVI planches contenant 400 figures, qui sont accompagnées de légendes. Cette illustration précieuse, méthodiquement classée, assure une détermination commode et rapide de toutes les catégories d'objets préhistoriques.

Georges RADET.

Le vase des moissonneurs. — Dans la scène représentée sur cette coupe, M. Fougères (*C. R. du Congrès internat. d'archéologie classique*, 2e session, 1909, p. 232-239) voyait une phallophorie rustique. Usant de toutes les ressources du folklore, M. Hammarström (*Ein minoischer Fruchtbarkeitszauber*, dans les *Acta Academiae Aboensis*, 1922, p. 1-20) l'interprète comme un rite magique destiné à développer la végétation : il s'agit là en somme d'*ambarvalia* avant la lettre. Quant aux survivances actuelles de pratiques analogues, l'auteur enseigne qu'elles n'ont pu nous venir que par l'intermédiaire des Romains et de l'Église catholique, héritière de leurs usages. Mais pour qui a lu le *Manuel d'archéologie préhistorique* de Joseph Déchelette, l'impression est que ces pratiques sont beaucoup plus anciennes et qu'elles se rattachent à une religion solaire, originaire du bassin de la Méditerranée, et dont la propagation se serait effectuée dès

l'époque néolithique, peut-être même avant le premier établissement des Italiotes et des Hellènes dans les deux péninsules que sépare l'Adriatique.

A. CUNY.

Asclépiodote. — M. W. A. Oldfather, dans des *Notes on the text of Asklepiodotos* (*American Journal of Philology*, vol. XLI, n° 2), ajoute quelques précisions à ce qu'on savait de la valeur des divers manuscrits, montre qu'une nouvelle édition de la τέχνη τακτική devrait être plus conservatrice que celle de H. Köchly et W. Rüstow (Leipzig, 1855), et donne une liste assez nombreuse d'addenda à nos dictionnaires grecs.

A. JURET

Lucrèce. — William A. Merrill continue, dans les *University of California publications in classical philology*, ses études sur la versification de Lucrèce.

The Lucretian hexameter (vol. V, 1922, p. 253 sq.). L'auteur se propose, comme il nous l'annonce lui-même, d'analyser la technique de Lucrèce livre par livre, vers par vers, pied par pied, dans l'espoir de donner une base tant à l'étude comparée de l'hexamètre chez les poètes latins qu'à la critique du texte de Lucrèce. Souhaitons bon succès à cette méritoire entreprise.

Lucretius and Cicero's verse (vol. V, 1921, p. 143 sq.) : la plupart des critiques admettent, comme un fait démontré, que Lucrèce a imité les *Aratea* de Cicéron. En réalité, les rapprochements sur lesquels on se fonde n'ont pas la valeur qu'on leur attribue. Les analogies et les coïncidences s'expliquent suffisamment par l'influence de l'école et l'emploi, devenu traditionnel, de certains procédés poétiques.

Stace. — Dans le même recueil, Merrill donne également une suite à ses *Notes* sur les *Silves* de Stace (cf. *Revue*, 1921, p. 162) en examinant cette fois le livre V (vol. V, 1921, p. 155 sq.).

Manuscrit latin. — Il s'agit du Vaticanus 3864, partout donné comme provenant du monastère de Corbie, mais sans preuve à l'appui. Cette preuve, B. L. Ullman (*The Vatican manuscript of Caesar, Pliny and Sallust, and the library of Corbie.* Philological Quarterly, I, 1922, p. 17 sq.) la tire du fait que le manuscrit en question est mentionné, d'après lui, dans les anciens catalogues de la bibliothèque de Corbie. Argumentation serrée et assez convaincante.

PAUL VALLETTE.

31 janvier 1923.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES[1]

XIV

Étrusque et Lydien.

En ce qui concerne les rapports d'origine entre Lydiens et Étrusques, on en revient de plus en plus à l'enseignement d'Hérodote. Dès l'Antiquité, cette doctrine avait victorieusement résisté à l'introduction d'une théorie contraire imaginée par Denys d'Halicarnasse. C'est ce dont on peut se rendre compte par le premier chapitre de Velléius Paterculus qui écrit : « *Per haec tempora Lydus et Tyrrhenus fratres cum regnarent in Lydia, sterilitate frugum compulsi, sortiti sunt uter cum parte multitudinis patria decederet. Sors Tyrrhenum contigit: peruectus in Italiam et loco* (à l'Étrurie) *et mari* (à la mer Tyrrhénienne) *nobile ac perpetuum a se nomen dedit*[2] ». Même dans le dernier quart de siècle, cette opinion n'a pas cessé d'être représentée, chez nous par H. d'Arbois de Jubainville (v. G. Dottin, *Anciens Peuples de l'Europe*, p. 130 et, pour l'opinion de M. S. Reinach, p. 131 ; cf. aussi *Revue des Études Anciennes*, t. XX, 1918, p. 6 et 167-168), à l'étranger par F. de Saussure[3] (v. *Mission en Cappadoce* de Chantre, Paris, 1898), C. Pauli (v. Kannengiesser, *Ist das Etruskische eine hettitische Sprache?* programme de Gelsenkirchen, 1908, p. 4), G. Karo (v. *Revue*

1. Voir, en dernier lieu, *R. E. A.*, 1922, p. 89.
2. Cf. Verg. *Aen.*, II, 781 et VIII, 479-480... *Lydia quondam | Gens bello praeclara iugis insedit Etruscis.*
3. « Le nom (de Τυρσηνοί) est une extraordinaire confirmation, pour ce qui concerne les Étrusques, de leur origine orientale », car il n'est ni de formation grecque ni de formation latine, ajoute l'auteur.

des Ét. anc., t. X, 1908, p. 278), Immisch (*Philologus*, t. LXIX, p. 62, n. 4 : mysien Πέρπερος, étr. *Perperna*), Thomsen, *Remarques sur la parenté de la langue étrusque* (*Bulletin de l'Ac. R. des Sc. et L. de Danemark*, nº 4, p. 396-397, 1899). Plus récemment, M. E. Littmann (comme aussi M. Danielsson, *Zu den lydischen Inschriften* dans *Uppsala Skrifter*, t. XX, 16-17 et déjà, en 1909, M. Skutsch, question de langue à part, dans le t. VI de la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, (v. en particulier les colonnes 741 et 806), se prononcent dans le même sens, même au point de vue linguistique : voir les dernières pages de la publication intitulée *Sardis*, t. VI, Leyde, 1916, particulièrement la p. 82 où l'auteur dit nettement : « Il me semble qu'entre l'étrusque et le lydien les rapports sont indéniables. Il est probable que le lydien et l'étrusque sont apparentés » (cf. aussi maintenant H. Pedersen, *Philologica*, t. I, p. 47).

Le moment est donc venu d'examiner, un peu plus longuement que M. E. Littmann n'a pu le faire en deux pages, la question de savoir si les renseignements d'ordre linguistique qu'on peut tirer des inscriptions lydiennes, en particulier du bilingue de Sardes, et si, avant tout, l'idée qu'on s'est faite à leur occasion de la position généalogique du lydien s'harmonise ou non avec le peu de données positives qu'on possède au sujet de l'étrusque lui-même. Si en effet étrusque et lydien vont de pair et si, d'autre part, le lydien, ou mieux l'asianique en général, est un chaînon intermédiaire entre le chamito-sémitique et le caucasique du sud[1], il ne saurait en être autrement de l'étrusque.

En vue de faire l'épreuve définie plus haut, on étudiera donc ici quelques noms de nombre et quelques autres mots étrusques de sens connu. Auparavant, il est nécessaire de faire la remarque suivante qui complétera du reste l'article accueilli

1. Dès 1894, C. Pauli (*Altitalische Studien*, II, 2, p. 146 et suivantes = *Eine vorgriechische Inschrift von Lemnos*, 2) « avait signalé une certaine série de ressemblances avec les langues sud-caucasiques ». Ces mots sont de V. Thomsen (*art. cité*, p. 379-380). Le linguiste danois ajoutait lui-même les rapprochements suivants : étr. *tiv* « lune » (cf. *tiur* « mois ») = souane *thõv* « lune, mois », géorg. *thve*, *ththve* « mois » (*m-thvare* « lune »), inghiloi *thõi* « mois », *thorai* « lune », cf. mingrélien, laze *thutha*, *tuta* « lune, mois ».

par la *Revue des Études anciennes* sous ce titre : *L'inscription lydo-araméenne de Sardes*[1] :

Les origines possibles de *l* pansémitique sont, non seulement : 1° *l*; mais encore 2° $^{n}/l$, c.-à-d. un phonème intermédiaire[2] entre *n* (nasale dentale) et la latérale *l* et 3° $^{r}/l$, c.-à-d. un phonème intermédiaire entre *r* et *l*. Ce qu'on désigne par $^{n}/l$ est, si l'on veut, un *l* nasalisé : on pourrait aussi noter $\breve{l}$ comme p. ex. dans la transcription habituelle du sanscrit.

En conséquence, le fait que lyd. *–liδ* « né de, originaire de » correspond à sémit. **lidu* ne constitue pas une irrégularité, en ce sens qu'on attendrait **–δil* et non **–liδ*. On est en droit de supposer en effet, à l'initiale du mot, un $^{r}/l$ originaire représenté par *l* aussi bien en lydien qu'en sémitique, cela sans infraction à aucune règle phonétique. L'aboutissant direct de *$^{r}/lidu$ en lydien eût été **lil;* mais ce dernier ne pouvait guère échapper à la dissimilation qui s'est opérée ici dans le sens progressif, soit **lil* > *–liδ*, parce que les consonnes, à l'initiale des mots, ont en général une articulation particulièrement forte. C'est donc le second *l* de **lil* qui a fait les frais de la dissimilation[3]. (En étrusque, au contraire, il pourrait y avoir eu « superposition syllabique » dans **lil(u)*, d'où le *–l* connu, p. ex. *cahatial* = *Cafatia n*[*atus*], v. pl. bas[4].)

De même, s'il faut, comme la chose a paru évidente à cause du sens, rapprocher le dernier mot lydien de l'inscription de Sardes, savoir *–l̥βahēnt* « qu'ils dispersent ! » de la racine sémitique **napaḥa* (et **napaḫa*) : (hébr. *nāp̣aḥ*, etc. « deflauit » et, de plus loin, ar. class. *lafaḥa* « il brûla »), le plus simple est

1. T. XXII, p. 259-272, et XXIII, 1922, p. 1-27.

2. Cf. Mlle Hombenger, *Étude sur la phonétique historique du bantou*, p. 31. « Il est possible que certaines des nasales modernes attestent bantou **l* ». On distingue difficilement entre *l* et *n* en mahua, « dans les parlers modernes en constate une tendance à prononcer *n* pour *l* ».

3. Cette dissimilation est d'autant plus naturelle que, d'après l'étr. *acil* « propriété » (si on le rapproche du lyd. *akaδ* « propriété », v. E. Littmann. *Sardis*, VI, p. 33) le *δ* lydien, issu dans l'espèce d'un *δ* originaire (cf. sémit. comm. **'ahaδa*, ar. class. *'ahaδa*, hébr. *'āḥaz*, etc...) devait être encore très voisin de *l*, puisqu'il a comme répondant *l* étrusque. — On sait que dans un mot d'emprunt, le nom de la ville de « Byblos », c'est *n* vieil égyptien qui répond à *l* sémitique : assyro babyl. *gubal*, hébr. *g*e*βal*, cf. ar. class. *ǵubailu*n « Byblos », Ce dernier était donc un *l* dental. (Ancien Empire *k-b-n* « Byblos », Moyen-Empire et plus tard *k-b-n* et *k-p-n*)

4. p. 105.

encore de poser une racine présémitique *^{n}/*lapaḥa*[1]. S'il existait en vieil égyptien, le mot serait de la forme **n–p–ḥ*, cf. p. ex. la négation *n* correspondant à sémit. comm. *l* dans hébr. *lā*$^{(\text{'})}$, *'al* et aussi dans *k–b–n* / *k–p–n* « Byblos » cité plus haut. Mais le fait qu'on a : sémit. comm. **lapaḥa* (ar. class. *lafaḥa*) à côté de : sémit. comm. **napaḥa* (hébr. *nāφaḥ*) indique que, dans un âge antérieur à l'existence individuelle du chamitique et du sémitique, *l* d'origine (et sans doute aussi *n* d'origine) était en rapport d'alternance avec ^{n}/*l* originaire. Il est clair en effet que sémit. comm. **napaḥa* peut aussi bien s'accommoder d'un présémitique **^{n}/lapaḥa* que d'un présémitique **napaḥa*. (L'arabe a aussi, on l'a vu, *napaḫa* « il souffla ». C'est une autre alternance).

Noms de nombre étrusques (et autres vocables).

1 Étr. *ril*. — Sous le bénéfice de cette observation, on se rend immédiatement compte d'un des mots dont on reconnaît le plus volontiers (v. l'article de M. St. A. Cook dans le *Journal of Hellenic Studies*, XXXVII, 1917, p. 233) l'existence simultanée en étrusque et en lydien, savoir étr. *ril* « année[2] »), lyd. *–rl–* dans la formule β*o–rl–ḁ* ou *fo–rl–ḁ* « in anno » (cf. ce qui est sans doute le pluriel correspondant : β*–rwãz* ou β*–rwãs'* « in annis ») *–ḁ* étant sûrement, ainsi qu'on l'a reconnu, l'indice du cas oblique au singulier.

Rm. 1. La comparaison des deux mots admise, il ressort que la préposition qui signifie « dans » était en lydien β– ou *f*– accompagné ou non de la voyelle *o* qui, comme la voyelle *i* de *–r(i)l–*, était sujette à éclipse, cf. le pluriel β*–rwãz*. Ce β– « dans » rappelle aussitôt la préposition sémitique *bi–* (ar. cl.

1. A moins qu'on ne lise *-nβahēnt*, auquel cas on identifiera la racine à celle de *nāφaḥ*.

2. Que *ril* en étrusque soit substantif (« année ») ou seulement adjectif (« âgé de »), la chose n'a pas autrement d'importance, ainsi qu'on le voit par l'indo-europ. **wet-*, *-ut-* : gr. (*Ϝ*)ἔτος « année », skr. *pár-ut*, gr. πέρ-υσ-ι « l'année dernière » à côté de : lat. *uetus*, v. sl. *vetŭxŭ*, lituan. *vẽtušas* « vieux », littéral[t] « annōsus ».

bi–, hébr. b^e–, etc.). Il y a même sans doute identité entre *βo*– et **bi*–, la graphie *fo*– n'étant qu'une conséquence de la fusion de β et de *f* en *f* dans la phonétique lydienne. Dans la combinaison **βo–ril–λ̥*, la voyelle intérieure *i* a disparu *(βorlλ̥)* comme dans la combinaison **a–k–it–in* attestée sous la forme *aklin* et autres cas analogues.

Pour ce qui est de lyd. *–r(i)l–* « année », il faut rappeler que *l* lydien (et par contre-coup *l* étrusque dans le mot *ril* correspondant) ne peut répondre directement à un *l* sémitique (qui serait δ en lydien) à moins que ce dernier ne corresponde lui-même à un *n* du vieil égyptien. Par ailleurs, le mot sémitique qui veut dire « année » (**sanatu*, ar. class. *sanatu*^{n}, hébr. *šānā*[*h*], etc...), n'a évidemment rien de commun, *pour la racine*, avec *–rl–*, étr. *ril*. En revanche, les conditions phonétiques requises sont exactement remplies par un mot du vieil égyptien qui, lui aussi, veut dire « année », savoir **r–n–*. Toutefois ce mot se trouve « élargi » au moyen de *–p–* et, en outre, caractérisé comme féminin par addition du *–t* qui en est l'indice (Par cette formation de féminin le mot est comparable, il est vrai, au nom sémitique de l' « année », savoir **sana–tu* « signalé » lui aussi comme féminin au moyen de *–tu*). Ce qu'on a en réalité, c'est : v. égypt. *r–n–p–t*, copte *rompe* f. « année », — La comparaison du thème **r–n–p–* avec d'autres mots de sens analogue, en particulier avec le sémitique **r–g–b–* (ar. class. *rağabu*^{n} « mois », à savoir « mois lunaire (composé de deux parties égales et symétriques ») ou encore avec le dat. plur. gotique *menōþ–u–m* « mensibus » ou même avec le thème, également gotique, *wintr–u–* « hiver, année », etc., prouve que, dans ce cas, l' « élargissement » à consonne labiale *–p–* (ailleurs *–b–* *–w*) n'est pas indispensable à l'expression du sens et que la « base » du v. égypt. *r–n–p(–t)* est bien **r–n–* ainsi que le demande le rapprochement avec le lyd. *–r–l* et l'étr. *ril*. De plus, il faut noter que, même sans sortir du vieil égyptien, l'analyse peut être poussée encore plus loin. En effet, cette langue possède un autre mot : *r–k* « saeculum, âge » que l'on ne peut évidemment, pas séparer de *r–n–p(–t)* et qui montre que le monosyllabe originaire, notant les sens de « âge, temps,

année (mois) » était *r–[1]. Et ceci facilite naturellement l'explication du pluriel lydien β–*rwãz* « in annis », cf. δ–*ãz* « dierum, diebus », le –*w*– seul restant ici mystérieux à moins qu'on n'y voie un ancien λ (*l* vélaire) ou plutôt la continuation de l' « aspect » –*w*– de l' « élargissement » qui est –*p*– dans le v. égypt. *r–n–p–(t)*, –*b*– dans l'ar. class. *rağabu*^{n} (cf. –*w*– p. ex. dans *sanawātu*^{n}, pluriel de *sanatu*^{n} « année » en arabe classique, etc.).

Rm. 2. En vieil égyptien, l'addition de –*p*– à la « base » **r–n*– « année » avait l'avantage de différencier le mot d'avec *r–n* (copte *ran*) « nom ») mieux que ne le faisait une simple nuance de vocalisation : copte *rompe* « année », mais *ran* « nom »). Il faut noter enfin que le v. égypt. *r–n*– « année » et le sémit. commun **s–n*– (**sanatu*, v. pl. haut) possèdent en commun l' « élargissement » à nasale, sous la forme $^n/l$ pour le premier, sous la forme *n* (il y a possibilité d'alternance), pour le second, cf. peut-être même indo-europ. **sen*– « vieux » littéralement « annōsus » (H. Möller). Mais le monosyllabe initial, porteur du sens, est différent.

---

2. Noms de nombre. — L'alternance, régulière à l'origine de $^n/l$ (*l* sémitique et lydo-étrusque, mais *n* vieil égyptien) avec *n* (*n* sémitique et vieil égyptien, mais *l* étrusque, peut-être aussi lydien) rend également bien compte d'un des noms de nombre dont on connaît la valeur sémantique pour l'étrusque grâce aux dés trouvés en 1848 à Toscanella, dés sur chaque face desquels les points, on le sait, sont remplacés par les mots qui correspondent à leur valeur numérique :

maχ, zal, θu, huθ, ci, śa.

On a dit avec raison (G. Dottin, *Anciens Peuples*, p. 136, Vilh. Thomsen, *art. cité*) que nous ne savons pas dans quel

1. Il va sans dire que **ra*^{x}*-ka*^{x} (v. égypt. *r-k*) doit être tout d'abord rapproché du * *ra*^{x}*-ga*^{x} qui est à la base de l'ar. class. *rağabu*^{n}. Il y a sans doute entre *k* et *g*, comme si souvent ailleurs, une ancienne alternance de sourde à sonore (ou de forte à douce). Ici *a*^{x} désigne une voyelle de timbre et de volume indéterminés.

ordre il faut ranger ces mots et que « déterminer cet ordre par des comparaisons étymologiques est bien hasardeux ». Aussi n'est-ce pas ce qu'on prétend faire ici. On s'appuiera sur les inductions purement objectives du sceptique M. Skutsch, *Real-Encycl.*, VI, col. 800 et suiv.). Ce dernier a pourtant fait valoir la circonstance très favorable que, sur les dés antiques, en particulier sur les dés étrusques, il n'y a que deux ordres admis : celui où la somme des points de deux faces opposées donne 7 (cf. *Anth. palat.*, XIV, 8 : ἓξ ἕν, πέντε δύο, τρία τέτταρα κύβος ἐλαύνει) et celui où les nombres se suivent dans l'ordre naturel : 1, 2, 3, 4, 5, 6. Pour des raisons purement internes[1], M. Skutsch se décide en faveur de l'ordre :

maχ = 1, *zal* = 2, *θu* = 3, *huθ* = 4, *ci* = 5, *śa* = 6, ordre qui ne diffère de celui de Campanari que parce que cet italiste déjà ancien[2] voyait 2 dans *θu*, 3 en revanche dans *zal*. Ailleurs, M. Skutsch établit solidement que *maχ* vaut bien 1, et paraît regarder comme certaine l'identification à 7 du nom de nombre *semφ* qui ne rentre pas dans la série ci-dessus. Partant avec lui de *zal* « 2 », on fera le raisonnement suivant :

Supposé que l'étrusque soit, non pas isolé comme le voulait Denys d'Halicarnasse, mais apparenté en même temps que le lydien, etc., au chamitique, au sémitique et au caucasique du Sud tout à la fois, *l* dans *zal* « 2 » peut procéder ou bien de *ⁿ/l* ou bien de *n* originaire. Si c'est la première supposition qui est la vraie, ce dont l'avenir décidera, (on a vu par *acil* que *l* étrusque peut provenir aussi d'un *ẓ* d'origine d'où *ẓ* sémitique commun[3]), on expliquera *zal* « deux » en partant d'une « base » bilitère **paⁿ/l*–, au degré zéro **pⁿ/l*–, en alternance pour ce qui regarde la deuxième consonne avec la « base » bilitère sémitique **pin*–, **pn*–, « base » bien connue dont on parlera

1. Sur les dés en question les faces opposées portent deux à deux

{ *maχ*	{ *θu*	{ *ci*
{ *zal*	{ *huθ*	{ *śa*

C'est, suivant M. Skutsch, l'ordre naturel :

{ 1	{ 3	{ 5
{ 2	{ 4	{ 6

2. C'est en 1825 (à Rome) qu'il avait publié une dissertation intitulée : *Dell'urna con bassorilievo ed epigrafe di Arunte figlio di Lare, trionfatore etrusco.*

3. Dans ce cas le répondant vieil égyptien pourrait bien être *d*.

ci-après. Si au contraire, *l* étrusque représente directement ici *n* d'origine, l'explication est plus simple. On identifiera tout uniment *zal* au thème *þin–* (degré zéro **þn–*) qui appartient à la fois au sémitique et au chamitique pour le mot qui signifie « deux », voir par ex. H. Zimmern, *Vergl. Gr.*, p. 179 et 181. Il s'agit de : assyr. *šinā*, aram, *t*[e]*rēn*, hébr. *š*[e]*nayyim*, ar. class. *iþnāni*, soit une « base » **þin–* caractérisée comme duelle sous les formes **þin–ay–*, **þn–ā–*, cf. v. égypt. masculin, également duel, *š–n(–w–j)*, copte *snau* (au fémin. *snte*). L'élément commun à tous ces mots est, sous forme sémitique, **þin–*, sous forme chamitique ancienne (v. égypt.) **š–n*.

La graphie *z* à l'initiale du mot étrusque doit sans doute être prise en considération, bien que, d'après M. Skutsch, on rencontre aussi *s* dans ce mot : *esl–em*[1] « duŏque », *esl* sur les bandelettes d'Agram à côté de *zl* = *zal*, etc... (pour l'*e* prothétique cf. l'*i–* du sémitique **iþn–* (ar. class. *iþnāni*) et se reporter à ce qui a été dit de *Etruscus* (à côté de *Tuscus*) *Rev. des Ét. anc.*, t. XV, 1910, p. 163). Dans ce cas particulier, ce qui correspond à *þ* sémitique, c'est *š* vieil-égyptien (alternance probable). Provisoirement donc, on peut poser la règle phonétique que voici : *z* étrusque (et sans doute aussi *z* lydien) c'est-à-dire *'s* = présémitique *þ* (spirante dentale sourde ou mieux forte). Quoi qu'il en soit du détail, l'hypothèse indiquée plus haut s'accorde très bien avec les recherches de M. Skutsch dégagées, on le sait, de tout souci étymologique.

Cela est vrai aussi des autres noms de nombre, sauf de *maχ* = 1, ce qui est peu surprenant puisque les noms de ce nombre varient très fortement (c'est un fait connu) à l'intérieur d'une même famille de langues, p. ex. en indo-européen.

Les comparaisons se font, pour ainsi dire, d'elles-mêmes et dans le même sens que plus haut, pour deux des quatre autres noms de nombre employés sur les dés, savoir ceux qui correspondent à 6 et à 4. Le plus facile à interpréter, cela va sans dire, est *śa* auquel on s'accorde presque unanimement à reconnaître la valeur 6. Tout bien considéré, *śa* est moins

1. L'étr. *-em* « et » rappelle l'assyro-babyl. *-ma* « et » qui, comme lui, est enclitique.

voisin, par la forme, du sémit. **sid–p–* (v. Zimmern, *Vergl. Gr.*, p. 181) que du nom de nombre équivalent en vieil égyptien. En effet, *śa* est vivement éclairé par la nouvelle lecture du mot signifiant 6 en vieil égyptien, savoir *ś–w* au masculin, *ś–t* au féminin. L'étrusque et le vieil égyptien seraient d'accord pour présenter « sans élargissement » (*–w* et *–t* sont, non pas des « élargissements » mais des finales, l'une de masculin, l'autre de féminin) le mot que le sémitique le plus ancien ne présente qu'avec tantôt un (savoir *d* ⁀ *t*), tantôt deux éléments surajoutés (*d* ⁀ *t*) et *p* ⁀ *s* en plus (ar. class. *sādisu*^{n} « sixième » à côté de *sādi*^{n} ou *sāli*^{n} « sixième »[1]. Cette coïncidence est sans doute digne de remarque.

Une autre ne l'est pas moins. Elle intéresse le nom de nombre 4 en étrusque, savoir *huθ*, lequel, au fond, n'a pas d'autre valeur phonétique que *hut*, c'est-à-dire *hut*^{h} : la langue n'ayant, en fait de sourdes, que des aspirées, on écrivait indifféremment θ ou *t*, χ ou *c*, φ ou *p*, doctrine couramment enseignée pour l'étrusque.

On a vu, pour le lydien, dans l'article sur l'*Inscription lydo-araméenne de Sardes*[2] que ce qui correspond à *f* du vieil égyptien = un certain *b* du sémitique (issu de *P* emphatique), c'est précisément *h*. Il y a donc des chances pour que l'étrusque présente également *h* en face de *f* vieil égyptien. De fait, on constate fréquemment pour l'étrusque l'emploi alternatif de *f* et de *h* (v. Skutsch, *Real–Encyclop.*, t. VI, col. 790), et, détail caractéristique, on a sur un bilingue : en latin *Cafatia n(atus)*, en étrusque *Cahatial*, ce qui montre que les Étrusques eux-mêmes avaient le sentiment de la correspondance de leur *h* à *f* des langues étrangères, autrement dit que l'évolution *f* > *h* était spécifiquement étrusque[3]. Or, le nom de nombre pour 4 est, en vieil égyptien *f-d-w* (copte *ftou*, fém. *fte*, *afte*). Avec le vocalisme *ö*, très fréquent, on le sait, le mot, finale à part, serait **föd*, qui se superpose exactement à l'étr. *huθ*

1. A noter au passage la nouvelle règle phonétique : *ṣ* étrusque = *ṣ* vieil égyptien = *s* sémitique commun, ar. class. *s*, hébr. *ś*, etc.

2. *Revue des Études anciennes*, 1921 (t. XXIII).

3. Elle se retrouve pourtant dans certains dialectes (italiques) de Latium : *horda* = *forda*, etc.

et qui fournit ainsi la correspondance nouvelle : étr. θ (ou *t*) = v. égypt. *d* (au moins pour un certain *d*). Les origines de *d* vieil égyptien sont en effet multiples et il est possible, mais simplement possible (v. plus bas, p. 110) que le nom de nombre 5 en vieil égyptien, savoir masc. *d*–ꜣ- (*w*), fém. *d*–ꜣ –*t*, mot qui ne ressemble en rien au mot sémitique de même valeur, corresponde pour cette raison à l'étr. *ci* = 5. Dans le rappel des magistratures, *cizi* signifie, d'après M. Skutsch, « cinq fois », comme *esl–z* « deux fois » et θ*un–z* « trois fois », θ*un–em cialχuś* des bandelettes d'Agram valant « tres et quinquaginta ». On reviendra ci-dessous, p. 111, sur la question phonétique posée par *ci* (soit *ki* ou mieux $k^h i$).

En dehors de *maχ* = 1 écarté pour la raison donnée plus haut, il ne reste des six premiers noms de nombre que θ*u* (c.-à-d. $t^h u$) « trois » dont on ne puisse, semble-t-il, rapprocher ni le mot vieil égyptien (*ḫ–m–t)* ni le mot sémitique (*ṯ–l–ṯ)* qui lui correspond par le sens, à moins de supposer que l'un et l'autre reposent sur un monosyllabe originaire *$ṯa^x$ successivement « élargi » au moyen de –*m*– et de –*t* sur le domaine égyptien, au moyen de –*l*– et de –*ṯ* sur le domaine sémitique. La chose est possible; car il paraît certain qu'il y a lieu d'admettre en certains cas une correspondance régulière : v. égypt. *ḫ* = sémit. comm. *ṯ*, correspondance différente, on l'a vu par *zal*, de celle qui se formule : v. égypt. *ś* = sémit. comm. *ṯ*. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que nous eussions ici étr. θ et non étr. *z*. (Dans θ*u*, l' « élargissement » aurait été –*w* et non –*m*–*t* comme en Égypte ou –*l*–*ṯ* comme sur le domaine sémitique. Mais la combinaison reste incertaine.)

Rm. La forme attendue : *z* < *ṯ* se retrouve peut-être dans le mot étrusque pour 8, savoir *cezp* si on l'analyse en *ci* = 5 et –*zp* = 3 (Vilh. Thomsen lui aussi, v. *art. cité*, p. 391, admet pour *cezp* la valeur 8). Dans –*zp*, l' « élargissement » présenterait l' « aspect » phonétique *b* (> étr. *p*) au lieu de l' « aspect » *w* qui, naturellement, explique seul θ*u*. Entre le θ de θ*u* et le *z* de –*zp* il y aurait alternance (v. égypt. *ḫ* alternant avec *ś*, sémit. comm. *ṯ* dans les deux cas).

En résumé, sur les cinq premiers nombres qui suivent 1, il y en a un, *zal*, qui s'explique très bien par le sémitique et le vieil égyptien à la fois ; les autres, savoir *ša* « six », *huθ* « quatre », *ci* « cinq » (et même *θu* « trois ») retrouvent leurs pareils au moins en vieil égyptien. Par là encore le lydo-étrusque paraît se montrer plus voisin du chamitique ancien que du sémitique, cf. en particulier la conservation du monosyllabisme absolu dans *ša*, l'existence de la « racine » *m–š* « τεκεῖν » dans le lyd. *msis*, v. *Rev. Ét. anc.*, XXIII, p. 24, etc.

Quant au mot étrusque pour 9, savoir *muw*, il est assez naturel qu'on ne lui trouve point de correspondant sur les mêmes domaines si l'on songe au désaccord qui règne sur ce point entre le vieil égyptien et le sémitique commun : *p–š–ḏ* dans la première langue, *t–s–ʿ* dans le second groupe. [Les deux consonnes finales de chacun de ces mots pourraient seules être sensiblement identiques si l'on superposait *–š–ḏ* et *–s–ʿ* sous le bénéfice d'une ancienne alternance *ḍ* — ʿ (sémit. *ḍ* — ʿ, v. égypt. *ḏ* — ʿ) dont on retrouve les traces ailleurs. Pour les formes, v. H. Zimmern, *Vgl. Gr.*, p. 181.]

Même désaccord apparent pour le nom de nombre 10. Toutefois — en ce qui concerne l'étrusque, où on a reconnu 10 dans *me–alχls* (M. Skutsch enseigne qu'il est sûr que *–alχl* servait dans la langue à former les dizaines, ex. *muw-alχl* « 90 »), on ne peut s'empêcher, pour *me–*, de penser au v. égyptien *m–ḏ* « dix » avec lequel au reste le sém. comm. **mi'alu* f. « cent » est peut être dans le même rapport sémantique que l'indo-europ **k_1 m̥tóm* « cent » issu de **dk_1 m̥tóm* est avec **dék_1 m̥* « dix »[1] (lat. *centum : decem*; gr. ἑκατόν : δέκα ; skr. *çatám : dáça* ; got. *hund : taíhun*, etc ..). Ici encore, il y avait alternance entre *ḍ* et ʿ comme plus haut entre *ḍ* et ʿ. La forme *miʾ*- attestée par le sémitique (ar. class. *miʾ–atu*ⁿ) expliquerait d'elle-même le *me–* « dix » de l'étrusque.

A la série des dix premiers nombres étrusques appartient enfin *semφ* qui ne peut signifier que 7. Cette valeur très géné-

1. Il faut pourtant rappeler ici que M. H. Pedersen identifie l'indo-europ. **k_1 m̥tóm* à l'ar. class. *hindu*ⁿ qui signifie une « centaine (environ) ». La valeur de cette identification dépend naturellement de l'idée qu'on se fait de la parenté ou de la non-parenté du chamito-sémitique et de l'indo-européen.

ralement admise, v. V. Thomsen, *art. cité*, p. 391, et Skutsch, *R. E.*, VI, fait penser, naturellement, au chamito-sémit. **s–P–*ʿ bien plutôt qu'à l'indo-europ. **septm̥* (lat. *septem*, gr. ἑπτά. skr. *saptá*, etc...) La forme commune à l'ensemble des langues sémitiques est **sabʿ–* (v. Zimmern, *Vgl. Gr.*, p. 181). Le vieil égyptien présente à la fois *š–ḫ–f* (c.-à-d. **šaḫf* d'après le copte *sašf*, cf. (?) basque *šasp–* généralement noté *zazp*) et *š–f–ḥ*. L'élément *–ḫ–* ou *–ḥ* = (?) sémit. comm. ʿ n'est pas essentiel au mot et ne constitue sans doute qu'un « élargissement ». Mais la règle phonétique admise plus haut : v. égypt. *f* = lyd. et étr. *h* ferait attendre ici encore *h* et non φ. Toutefois, une labiale appuyée sur *–m–* avait des chances de se conserver intacte, cf. lat. *ninguit*, mais *niuem* d'une « racine » indo-europ. **snig$^{u}_{2}$h–* « neiger », etc... Il vaut mieux pourtant poser ici non pas **saP–* (v. égypt. *š–f–* dans *š–f–ḫ*), mais **sab–*, forme en alternance probable avec **saP–*. Il faut noter en effet que le sémit. **sab–* (dans **sabʿ–*, ar. class. *sabʿuⁿ*, etc...) s'explique tout aussi bien en partant de **sab–* qu'en partant de **saP–*. L'étrusque *semφ* comporte, lui aussi, un « élargissement » ; mais c'est une nasale (*m* ou *n* > *m* devant labiale au lieu de *ḫ* = ʿ du chamito-sémitique), élément *infixé* comme est le *ḫ* du v. égypt. *š–ḫ–f*. Ainsi que dans les autres exemples, la douce originaire, ici *b*, est représentée en étrusque par la forte correspondante. C'est donc légitimement qu'on a : **s–n–b* ou **s–m–b* (avec voyelle de timbre palatal entre les deux premières consonnes) aboutissant à étr. *semφ*.

3. Autres mots étrusques. — Il y a encore d'autres concordances lexicologiques remarquables entre l'étrusque et le chamito-sémitique. En voici deux des plus frappantes : un second nom de l' « année » (si *ril* est bien substantif) et le nom de la « fille ». Le premier de ces mots trouve sa contre-partie exacte en sémitique, le second en vieil égyptien.

Awil.

Il est certain que, sur les inscriptions étrusques, *awil(s)* sert à évaluer l' « âge » d'un individu et que — fait des plus impor-

tants — on rencontre une fois au moins la graphie *aiwil* (Fabretti, n° 90, d'après O. Müller-Deecke, *Die Etrusker*, t. I, p. 506). C'est ainsi, p. ex., qu'on a *awils semφś lupuce* (Fabretti, n° 2033), cf. *semφalχls* « soixante-dix » (Fabretti, n° 2070), v. Skutsch, *Real-Encyclop.*, t. VI, col. 800. Quelle qu'en soit l'explication, ajoute cet auteur, le mot se rapporte à la durée de la vie humaine *(Lebensalter)*. Dans ces conditions, on ne peut pas ne pas en rapprocher la « racine » sémitique **ḥaiw–* « vivre », adj. **ḥaiwu* « vivant » (ar. class. *ḥaiyuⁿ* « vivant, éternel », hébr. *ḥay*, même sens), v. pour les formes sémitiques H. Möller, *Vgl. Wörterb.*, 1911, p. 4, suiv.) qu'on ajoute encore, ou non, avec lui l'indo-europ. **aiw–* (lat. *aeuum*, gr. αἰών, αἰεί, got. *aju–k–dūþs* « éternité », etc...), et le germ.-comm. **s-aiwālō*, got. *saiwala*, angl. *soul*, all. *Seele*, etc.) littéralement « celle qui fait vivre »[1] sans compter le lat. *saeculum* que ne cite pas M. H. Möller et qui repose sur une forme plus courte de la même « racine », savoir **ai–* au lieu de **aiw–*. C'est ce que prouve en effet le mot gallois qui répond exactement à *saeculum*, savoir *hoedl* et en breton, v. bret. *hoatl*, m. bret. *hoazl*, soit un italo-celtique **saitlo-*, indo-europ. dial. **s–ai-tlo-*, v. Walde, *Wörterb.*[2], p. 668, cf. aussi gr. δί-αι-τα « genre de vie », et v. gallois *oet* « aetas » cités, eux, par M. H. Möller; pour le sémitique, cf. K. Ahrens, *ZDMG.*, tome LXIV (1910), p. 165.

Dans l'étr. *aiwil*, *l* est naturellement un élément formatif surajouté[2]. A part ce détail (encore trouve-t-on *aw*, *awiz*, v. la note), *aiw-* a son correspondant exact dans le mot sémitique rappelé plus haut. Ceci est de nature à confirmer l'idée d'une parenté entre l'étrusque et le lydien. On a vu en effet ailleurs *(L'inscription lydo-araméenne de Sardes)* que ce qui correspond phonétiquement à *ḥ* (non pas à *ẖ* sémitique), c'est *h* lydien (ou *zéro*). La même correspondance se retrouverait dans étr. *aiw–*, présémit **ḥaiw–*, cf. encore étr. *atar* (lat. *atrium*) si

1. *s* est celui de στέγω, etc... en face de *tego*, got. *þok* « toit » etc... avec valeur factitive à l'origine.

2. Il s'agit sans doute du même *l* que dans *ril* « ἔτος ou *uctus* » élargi du monosyllabe **r(i)-*, v. plus haut. En outre, *l* paraît manquer dans le *aw* et *awiz* (3 fois) de l'inscription « tyrsénienne » de Lemnos, v. *Revue des Ét. anc.*, t. X, 1908, p. 276.

l'on rapproche le sémit. **ḥaẓara* « enclore de murs », cf. la correspondance lyd. *h* = v. égypt. *f* qui se retrouve dans étr. *huθ*, v. égypt. *f–d–(w)* « quatre ». L'étymologie proposée pour *a(i)wil* a donc une certaine portée.

Sec, seχ.

Un autre mot important est *sec, seχ* « fille ». Étant donné que dans toute l'Europe occidentale (germanique à part) le mot indo-européen pour « fils », savoir **sū–nu–s* et analogues (cf. gr. υἱός, υἱύς) a été remplacé par des mots nouveaux, il est naturel de penser que l'étr. *clan* « fils » est lui aussi une dénomination d'origine relativement récente (c'est ce qu'enseigne au reste expressément M. Skutsch, car il pense en trouver l'étymologie dans la langue même: rac. verb. *cla*[1] « engendrer » ou « naître »). Le nom étrusque de la « fille » pourrait donc bien être, par opposition à *clan*, une conservation, un archaïsme maintenu. S'il en est bien ainsi, on pensera immédiatement pour *sec, seχ* au v. égypt. *s–ꜣ(–t)* « fille » qui n'est du reste que le nom du « fils » transformé en féminin par addition du *–t* dont il a été question plus haut[2]. Ce *–t* n'est plus représenté dans étr. *sec, seχ* : il peut être tombé par voie phonétique, cf. *śa*, v. égypt. *ś–t* « six ». Quoi qu'il en soit, il faut noter la nouvelle correspondance : étr. *c*(χ) = v. égyp. ꜣ (esprit doux non palatal) à moins qu'on ne veuille expliquer les choses par une ancienne alternance *g* ⟶ ꜣ, d'où étr. *c*, v. égypt. ꜣ dans la partie accessoire du mot, le monosyllabe originaire étant *s*. Cette alternance n'est après tout qu'une lointaine possibilité. Au contraire, la correspondance phonétique étr. *c* = v. égypt. ꜣ jetterait une vive lumière sur l'étr. *ci* « cinq ». Ce nom de nombre est, on l'a rappelé, *d–ꜣ* en vieil égyptien (*d–ꜣ–w* au masculin; *d–ꜣ–t* au féminin). En supposant comme dans copte *fte* « 4 », (fém.) le degré zéro entre les deux

1. A rapprocher de *–klahs* dans le got. *niuklahs* « nouveau-né » si l'on suit M. H. Möller (*Wörterb.*), p. 91.

2. Il faudrait juger de même de l'étr. *ati* « mère » puisqu'on a reconnu (Skutsch, *R. E.*, VI, col. 794, b) que *-i* en étrusque est un indice de féminin. On rapprocherait alors v. égypt. ỉ–*t*, c.-à-d. **jōt* (père), copte ΕΙΩΤ.

premières consonnes et le degré *i* après la seconde, on voit aussitôt qu'un type originaire **d–ʒ̦i–w*, d'où sans doute **d–ʒ̦i–y*, devait, après application des règles phonétiques reconnues, aboutir à étr. **tki* ou *θχ̦*i* (soit *$t^h k^h i$), lequel se réduisait presque nécessairement au $k^h i$ (noté *ci*) historiquement attesté. Il est vrai que c'est en sémitique que *w* se palatalise en *y* au contact d'un *i* (mais aussi d'un *i*, deuxième élément de diphtongue, ce qui n'a pas lieu en étrusque ainsi que le montre *aiwil*, la diphtongue *ai* [*ay*] tendant à se réduire à *ā* comme en assyro-babylonien avant que le *i* [*y*] ait pu exercer son influence sur le *w*). Mais d'autres traits phonétiques de l'étrusque rappellent le sémitique. Le plus frappant est celui-ci : les diverses langues sémitiques s'opposent souvent l'une à l'autre pour la distribution des *s* et des *ś* : ce qui est *s* chez l'une est *ś* chez l'autre et inversement, par exemple : *ś* arabe = *s* hébreu et *s* arabe = *ś* hébreu. Souvent aussi, les dialectes d'une même langue sur ce domaine manifestent la même répartition : ce qui est *ś* en assyrien est *s* en babylonien et vice versa. Tout le monde connaît l'histoire des Benjaminites qui articulaient *sibbōlèp* là où les gens des autres tribus prononçaient *śibbōlèp*. Une répartition dialectale analogue se retrouve en étrusque. Ici encore il faut citer M. Skutsch (*Real-Enc.*, t. VI, col. 779) : « ... le Nord et le Sud de l'Étrurie emploient d'abord *s* et *ś* d'une façon directement opposée : dans le Nord on écrit *s* là où dans le Sud on écrit *ś* », cf. C. Pauli, *Altitalische Forschungen*, III, 172. La coïncidence paraît en tout cas digne de remarque [1].

CONCLUSION

Le problème étrusque et le problème asianique sont donc peut-être moins désespérés qu'on ne l'a généralement admis. On avait trop obstinément, dans l'espace, regardé du côté de l'indo-européen et, dans le temps, on n'avait, semble-t-il, pas

1. Au reste, comme *śa* « six » était sans doute à l'origine une formation de féminin puisqu'il paraît répondre exactement au v. égypt. *ś·t* et qu'on a déjà rappelé qu'en étrusque *i* est un autre indice du même genre, on pourrait, plus simplement peut-être, partir pour le nom de nombre 5 de * *dʒ̦i*, c.-à-d. * *dʒ̦* + *i* (ou mieux + le prototype de *i*) d'où, régulièrement, * *tki* > *ki* (noté *ci*), ainsi qu'on l'a vu plus haut.

regardé assez loin, en ne voulant ou en ne croyant devoir admettre, avec le sémitique par exemple, que des rapports *immédiats* [1], ce qu'on faisait du reste aussi pour l'indo-européen (sic Deecke, Lattes [2]). C'est en réalité avec une langue antérieure au chamitique, au sémitique et au caucasique du sud qu'il convient d'abord d'instituer des rapprochements. Le vieil égyptien, en particulier, se prête bien à ce genre de combinaisons. Il en résulte que, pour l'Étrurie comme pour la Crète (v. *Revue Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 92), ce que nous savons du vieil égyptien est sans doute de toute première importance [3]. En tout cas lydien et étrusque paraissent bien se tenir de près.

A. CUNY.

1. Ainsi Stickel, *Das Etruskische als semitische Sprache erniesen*, Leipzig, 1858.
2. *Rh. Museum*, LXVIII, v. en dernier lieu le c. r. de M. A. Meillet, dans le *Bull. Soc. Ling.*, 1919, p. 303-304, appréciant un article de M. Lattes, publié en 1918 dans les *Memorie... di Napoli*.
3. Cf. maintenant dans le même sens, J. Sundwall (*Der Ursprung der kretischen Schrift. Acta Academiae Aboensis* (*Humaniora* I, 2), Abo. 1920.

FRAGMENT DE FRONTON GREC

M. Albert Mottu, de Genève, a rapporté de Naples, où il a vécu longtemps, un certain nombre d'antiquités dont plusieurs présentent un réel intérêt.

Tel est le cas d'un relief (pl. I), conservé dans sa propriété d'Avully, près de Genève, qui a été découvert en 1909, à Naples, dans la vieille ville, où il était utilisé comme pierre d'angle dans les fondations d'une maison[1]. Cette destination lui a sans doute valu d'être retaillé en carré presque parfait[2]. Le marbre, d'un blanc légèrement veiné de bleu, a séjourné longtemps sous l'eau, car de petits coquillages et du sable noir du Vésuve y adhèrent encore. Le morceau ne provient donc pas, selon toute vraisemblance, d'un édifice qui s'élevait à l'endroit même où il a été découvert, mais il a dû être amené des environs plus ou moins immédiats.



Un détail caractéristique indique sa destination primitive. La moulure oblique que l'on aperçoit en haut, à droite, est le reste du rampant d'un fronton[3]; elle atteste que le fragment en occupait l'aile droite. Il est malheureusement impossible de

1. Rue Sant'Eligio, près du port.

2. Dimensions : hauteur à l'extrémité droite, 0m81 ; hauteur maxima, 0m89; largeur, 0m81 ; épaisseur de la plaque, 0m07 ; id., avec la saillie maximum du relief, 0m225.

3. Rappelons que nous possédons en Suisse, au Musée de l'Université de Zurich, un petit fronton du IVe siècle, sans doute d'un édifice funéraire attique. Furtwaengler, *Uber ein griechisches Giebelrelief* (*Abhandl. d. bayer. Akad.*, 1902, p. 99 sq., pl. a); *id.*, *Aegina*, I, p. 333, fig. 268; Collignon, *Les statues funéraires*, p. 108-109, fig. 56; Reinach, *Répert. de reliefs*, I, p. 42, 4; Blümner, *Führer durch die arch. Sammlung d. Universität Zurich*, 1914; *id.*, *Aus der arch. Sammlung d. Universität Zurich*, *1916*; O. Waser, *Von der arch. Sammlung* (*Neue Zürcher Zeitung*, 19-20 mai 1916); *Rev. des études grecques*, 1917, p. 334.

calculer les dimensions de ce fronton, par l'inclinaison de la moulure, et par la reconstitution, selon leurs proportions, des parties manquantes, jambes des personnages et du cheval. Toutefois, on peut affirmer qu'elles conviennent à un petit édifice, temple ou édicule funéraire. On ne saurait préciser, le sujet, une Amazonomachie, s'adaptant à l'un comme à l'autre[1].

Le fragment devait être peu éloigné du centre de la composition, et placé peut-être immédiatement à droite de celui-ci. Le personnage de gauche est debout, élevant son bouclier, laissant flotter sa draperie au-dessus de sa tête; il est difficile de prévoir dans le triangle des figures beaucoup plus élevées. On supposera donc à sa gauche une figure ou un groupe central occupant la hauteur maxima[2].

***

On aperçoit un groupe de trois personnages. Deux guerriers à pied entourent un cavalier, dont la monture court rapidement à droite. Il s'agit d'un motif banal dans les reliefs grecs, où un cavalier se défend contre deux fantassins qui le pressent, avec des chances variées de succès, l'un par devant, l'autre par derrière[3]. Souvent, et c'est le cas ici, le fantassin à la tête du cheval est déjà terrassé par le cavalier, qui se défend contre l'adversaire survenu par derrière[4]. Bien que la partie inférieure des jambes manque, on reconnaît que le guerrier de devant est tombé sur le genou gauche, qu'il s'appuie sur le sol de sa jambe droite tendue, en une attitude très fréquente dans les scènes de combat de l'art grec. Comme le guerrier luttant contre le cavalier Dexileos, sur la stèle du Céramique (394-3), sans doute se soutenait-il du bras gauche sur son bouclier, et s'efforçait-il, du bras droit, de se défendre contre l'ennemi. Il a la nudité héroïque; seul, un baudrier traversant oblique-

1. Monuments funéraires : mausolée d'Halicarnasse, héroon de Trysa, etc.
2. On distingue encore, dans le dos du guerrier debout, l'orbe d'un bouclier.
3. Frise du temple d'Athéna Niké, Reinach. *Répert. de reliefs,* I, p. 16, 17 h; Théseion, p. 49, n° 16 9, p. 50; Phigalie, I, p. 222, 12; p. 224, 4; Trysa, I, p. 453, 3, etc.
4. Théseion, *ibid.*, I, p. 50; Phigalie, p. 224, 4.

ment sa poitrine, soutient à son flanc gauche le glaive dont il reste des traces.

L'autre guerrier, debout, s'approche vivement du cavalier, et s'apprête sans doute à lui asséner un coup violent, tandis que le bras gauche lève le bouclier dont on aperçoit la concavité. La chlamyde attachée au cou flotte derrière lui, au-dessus de sa tête, et indique la rapidité de son mouvement. Il porte une cuirasse moulant étroitement le torse, dentelée à son bord inférieur, et pourvue de lambrequins; par dessus, une large ceinture est nouée, dont les attaches, ramenées sous elle, forment des ondulations [1]. L'artiste a voulu opposer au corps nu du second combattant, à la draperie légère du cavalier, l'armure complète de l'hoplite. Les combattants grecs, sur les reliefs, sont en général nus comme des héros et ne portent que le casque et le bouclier : parfois cependant, on trouve la même diversité qu'ici, soit des guerriers drapés et cuirassés [2].

Le cavalier, occupé à repousser l'attaque qui survient par derrière, protégé par le bouclier rond qu'il porte au bras gauche, tenant sans doute l'arme dans la main droite levée, se présente de dos au spectateur. Il est vêtu d'un chiton court, attaché sur l'épaule gauche, qui laisse la droite découverte, et il porte des bottines de peau.

***

Cet habillement permet de l'identifier. N'est-ce point une Amazone, à laquelle conviennent l'agencement du chiton court, qui laisse le sein droit nu, le bouclier rond qui est une de ses armes défensives, comme la pelta [3], et la chaussure ?

1. Ceinture sur la cuirasse, Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. *Cingulum*, p. 1177. Les guerriers de l'Italie méridionale portent volontiers sur leur cuirasse de cuir une large ceinture, p. 1178; *ibid.*, s. v. *Lorica*, p. 1311.

Cette ceinture souple aux flots relevés, *ibid.*, s. v. *Lorica*, p. 1311; statues impériales, Reinach, *Répert. de la statuaire*, I, p. 560, 562, 573, 574, 575; frise de Magnésie, *ibid.*, p. 11 sq.

2. Trésor de Cnide, Reinach, *Répert. de reliefs*, I, p. 129; Trysa, p. 447; monument des Néréides, p. 473; frise de Magnésie, p. 180 sq.; *Répert. de la statuaire*, I, p. 11 sq., etc.

3. Roscher, *Lexikon*, s. v. *Amazonen*, p. 279, fig.; *Dict. des ant.*, s. v. Amazones, p. 222; Reinach, *Répert. de la statuaire*, I, p. 9.

Celle-ci, que portent parfois les cavaliers grecs [1], est cependant d'origine asiatique, et on la voit surtout aux pieds des Perses et des Amazones[2]. Peut-être est-ce aussi pour différencier le sexe des combattants que le sculpteur a donné à celui-ci des proportions plus petites qu'aux deux autres. Le harnachement du cheval confirme cette interprétation. Il porte sur le dos une housse, dont les plis rigides et la pointe inférieure semblent dénoter une peau de bête; elle est retenue sur l'arrière-train par une sangle ajourée. Or, les Grecs montent le cheval nu; pendant longtemps la housse ne paraît que sur les monuments de la Grèce d'Asie, et ce sont surtout les Perses et les Amazones qui en font usage; elle n'est adoptée que tardivement par la cavalerie athénienne, vers la fin du ve siècle [3].

L'objet que l'on distingue sous le ventre du cheval est trop mutilé pour pouvoir être déterminé; est-ce une pièce d'armure, que l'on aperçoit parfois à cette place, casque, pelta, carquois?

Le sujet qu'a choisi l'artiste est donc une Amazonomachie, thème répété à satiété par les sculpteurs grecs, pour l'ornementation de leurs temples, frises [4], métopes, frontons [5], comme pour celle des édifices funéraires et des sarcophages.



Quelle date attribuer à ce relief? Sa mauvaise conservation, puisqu'il a été retaillé pour s'adapter à sa destination ultérieure, puisque toute la surface a été endommagée encore par son séjour dans l'eau, le manque des têtes, qui sont précisément les parties les plus caractéristiques du style, l'absence de tout attribut qui soit un élément chronologique, rendent la détermination difficile. Cependant, divers indices témoignent

1. *Dict. des ant.*, s. v. *Embas*, p. 594. Cf. les cavaliers des Panathénées.
2. Roscher, s. v. *Amazonen*, p. 279, fig.; *Dict. des ant.*, s. v. *Amazones*, p. 222; Reinach, *Répert. de la statuaire*, I, p. 9.
3. *Dict. des ant.*, s. v. *Ephippium*, p. 647 sq.
4. Reinach, *Répert. de reliefs*, I, p. 452, 1; Trysa, Phigalie, Magnésie, etc.
5. Le plus ancien exemple d'une Amazonomachie dans le fronton d'un temple est fourni par le relief de Topolia, au Musée de Thèbes, antérieur aux frontons d'Egine. Reinach, *Répert. de reliefs*, I, p. 427.

en faveur de la fin du ve siècle ou du début du ive. L'attitude du guerrier affaissé sur le genou gauche, jambe droite tendue obliquement, est fréquente sur les reliefs de la seconde moitié du ve et au ive siècle [1], comme celle du guerrier debout, jambe hardiment raidie de côté [2]. L'Amazone à cheval se retourne et montre son dos; ce thème, ainsi que les aspects de dos des combattants, paraissent très volontiers dans la sculpture monumentale d'alors, et l'on en voit de nombreux exemples au Théseion, au temple d'Athéna Niké, plus tard au mausolée d'Halicarnasse, ultérieurement sur la frise de Magnésie, c'est-à-dire dans des œuvres pleines des réminiscences de l'art du ve siècle. Cette draperie qui flotte au vent, et qui s'enlève derrière le combattant, est familière au sculpteur, depuis le moment où il décore le temple d'Athéna Niké. On croit même surprendre quelques traces d'archaïsme dans les plis de la tunique de l'Amazone; en tout cas, très rapprochés les uns des autres, fins et collants au corps, ils trouvent leurs analogies dans la draperie de la seconde moitié du ve siècle. Le cheval, nerveux, à l'encolure fine, rappelle ceux que le Parthénon a donnés à l'art, bien que sa crinière, traitée à grands coups de trépan, et non par lignes parallèles, dénote un procédé plus récent. Quant à la musculature des guerriers, malheureusement abîmée, forte et précise, — qu'on regarde l'abdomen du combattant de droite, — elle n'a rien qui ne soit conforme à l'opinion que nous avançons.

Juillet 1922.

W. DEONNA.

1. Phigalie, *Répert. de reliefs*, I, p. 221, 2, stèle de Dexileos, etc.
2. Theseion, *ibid.*, p. 47 sq.; temple d'Athéna Niké, p. 15 sq., etc.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE
SUR UNE ÉPIGRAMME DE SARDES

Dans le n° 159 de la *Revue des Études grecques* (XXXIV, oct.-déc. 1921, paru en sept. 1922) j'ai présenté p. 398-399 quelques observations sur l'épigramme de Sardes rééditée par M. Lafaye dans les *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, IV, 6, n° 1510. En particulier, je montrais qu'il faut lire — avec la pierre — εἰκόνα βαιὴν et non εἰκόνα ἠβαίην, comme l'imprimait Robinson, suivi par Lafaye. Une aimable communication de M. Radet me signale que l'inscription a été publiée une seconde fois dans l'*American journal of archaeology*, XVII, 1913, p. 47, et que cette fois les éditeurs (Buckler et Robinson) ont donné correctement la lecture βαιὴν. Je suis heureux de cette rectification (qui avait échappé également à M. Lafaye) et qui met tout le monde d'accord, heureux aussi d'apprendre par M. Radet que les éditeurs américains m'avaient précédé dans le rapprochement du consulaire Acholius, honoré dans l'épigramme, avec l'historien Acholius, *magister admissionum* de Valérien, rapprochement qu'avait déjà suggéré en 1899 Ch. Lécrivain (*Revue des Études anciennes*, I, p. 141-2).

THÉODORE REINACH.

EXAMEN DE QUELQUES PASSAGES DU PRO MILONE[1]

I. Les périodes en forme d'enthymème (§§ 4, 14, 23, 76). — II, § 11. *Etsi persapienter...* — III, § 11. Discussion de la loi Cornelia. — IV, § 15. Discussion de la loi Pompeia. — V, § 72. *Nec uero me iudices...* — VI, § 79, *fingite igitur cogitatione imaginem huius condicionis meae...*

I. *Les périodes en forme d'enthymème* (§§ 4, 14, 23, 76).

Soient deux idées A et C dont la relation est claire, mais telle cependant que pour être complètement exprimée elle demande la présence d'une idée intermédiaire B. Il arrive à Cicéron, dans certaines des périodes très étudiées du Pro Milone, de supprimer l'intermédiaire B. Ces périodes sont à la période complète ce que l'enthymème est au syllogisme ; c'est pourquoi nous les appelons périodes en forme d'enthymème. L'objet de notre étude est d'ailleurs la période elle-même plutôt que le raisonnement qu'elle contient, d'autant plus que toutes les périodes de ce genre ne contiennent pas un raisonnement.

Je citerai les quatre exemples énumérés ci-dessus par ordre de complexité croissante. Les lettres A, B, C désignent les trois termes logiques qui composent l'ensemble. Les mots entre crochets sont ceux qu'il faut ajouter au texte de Cicéron pour rétablir l'intermédiaire B supprimé.

§ 76. — (A) *Pecunias dico?* (B) [*non a pecuniis tantum,* (C) *sed*] *a liberis... uestris numquam ille effrenatas suas libidines cohibuisset.* — (A) « Je parle d'argent ! (B) [*ce n'est pas seulement votre argent*] (C) ce sont vos enfants... à qui jamais cet homme n'aurait épargné la fureur de ses passions. »

1. Le texte du discours et de l'Argument d'Asconius, les sigles des mss., sont cités d'après A. C. Clark ; M. Tulli Ciceronis orationes, Pro Milone, ... etc., ed. altera Oxford (1914).

§ 23. — « (A) *Quod quo facilius perspicere possitis argumentis,* (B) *rem gestam uobis* [*breuiter exponam,* (C) *quam*] *dum breuiter expono...*» (A) Afin que vous puissiez vous en rendre compte plus aisément par ma discussion, (B) [*je ferai*] un bref exposé des faits (C) [qui] (sera écouté par vous, je vous le demande, avec ..) ». La traduction française, conçue de manière à rendre l'allure logique du texte, est, ici, on le voit, à peine intelligible, si on n'y ajoute les mots nécessaires à l'expression complète de l'idée.

§ 4 (A) *Si umquam... locus... delectis uiris datus est, ut sua studia... declararent,* (B) *hoc profecto tempore* [*datus est,*] (C) *eam* [*que*] *potestatem omnem uos habetis...* — « (A) Si jamais... l'occasion a été donnée à des hommes choisis... de manifester leur attachement..., (B) c'est en ce moment sans aucun doute que [*elle est donnée* (C) *et*] vous avez tout pouvoir... » Les deux termes A et C étant plus développés, et leur relation logique plus étroite, la concentration de l'expression n'apporte à la traduction française, même abstraction faite des mots entre crochets, qu'une légère obscurité.

§ 14. — (A) *Itaque ego ipse decreui, cum caedem in Appia factam esse constaret,* (B) [*contra rempublicam esse factam*], (C) *non eum* [*autem*], *qui se defendisset, contra rempublicam fecisse, sed...* — « (A) C'est pourquoi moi-même j'ai émis l'avis, étant établi qu'un meurtre avait été commis sur la voie Appienne, (B) [*que ce meurtre constituait un attentat à la sûreté de l'État,*] (C) non pas [*toutefois*] qu'un homme en état de légitime défense avait commis un attentat à la sûreté de l'État, (mais tout en réservant aux tribunaux la question de culpabilité, j'ai condamné le fait). » La traduction française littérale ne se comprend bien qu'à la réflexion ; de plus, il paraît impossible d'éviter dans la phrase française une anacoluthe : ... J'ai émis l'avis... non pas que... mais j'ai condamné... au lieu de : ... je n'ai pas émis l'avis que.. , mais j'ai condamné...» Cette anacoluthe existe, il est vrai, dans la période latine, mais elle y est moins sensible, parce que *non* peut servir de négation au verbe *decrevi*, tandis qu'en français *non pas* ne peut pas servir de négation au verbe *j'ai émis*.

D'après ces exemples, les conditions qui permettent l'abrègement de la période par la suppression de l'intermédiaire B sont les suivantes : 1° une relation logique, claire entre A et C; 2° la possibilité de rétablir sans peine par la pensée les éléments qui composent le terme supprimé B; 3° la possibilité d'isoler et de mettre à part dans la période les mots qui contiennent les éléments logiques constituant le terme supprimé B. Cette possibilité est fournie, dans le discours écrit, par l'agencement de la période et l'ordre des mots, dans le discours parlé par les intonations et les pauses. Les trois conditions que nous venons d'indiquer sont observées dans tous les exemples étudiés. Le plus intéressant est celui du § 14, parce qu'il est le plus surprenant. Les mots qui contiennent l'idée B (condition n° 2), c'est-à-dire les mots *contra rempublicam fecisse*, ne se trouvent ni dans A, comme aux § 76 et 4, ni tout au début de C, comme au § 23, mais à l'intérieur de C. De plus, ils ne sont pas mis en lumière (condition n° 3) directement, mais indirectement, pour ainsi dire, par la pause de la voix après les mots précédents : *non eum qui se defendisset*.

Nous devons supposer que ces quatre passages étaient compris sans peine par les auditeurs latins, et même que l'intention de l'auteur, qui était d'y donner une impression d'élégance, était atteinte. Cependant un lecteur d'aujourd'hui, en lisant la traduction littérale de ces passages, telle que nous avons essayé de la donner, éprouve une impression d'obscurité, sauf peut-être dans l'exemple du § 76, qui est de beaucoup le plus simple. D'où vient cette différence entre le goût des Romains et le nôtre ? Elle vient de ce que les auditeurs de Cicéron, ceux du moins à qui s'adressaient surtout ses discours, avaient passé par l'école du rhéteur, et y avaient été préparés, mieux que nous ne le sommes, à la pleine et immédiate intelligence de la prose littéraire et oratoire. Cette aptitude plus grande, si nous nous la représentons appliquée aux périodes étudiées ici, s'y manifestait, pour ainsi dire, dans trois directions différentes.

D'abord, en imaginant ces passages récités à haute voix, on reconnaît que les intonations et les pauses concourent puissamment à suggérer à l'esprit les intermédiaires logiques dont

l'absence nous embarrasse aujourd'hui. Ce secours de la voix était plus constamment au service des anciens qu'au nôtre, car les anciens avaient plus que nous, c'est un fait connu et démontré, l'habitude, en lisant la prose littéraire, de la faire passer par la voix et par l'oreille, au lieu de se contenter des yeux et de la pensée.

D'autre part, l'éducation oratoire n'allait pas sans un entraînement logique qui donnait à l'auditeur l'habitude des raisonnements abrégés. L'orateur évite le syllogisme, et recherche l'enthymème.

Enfin, dans toutes les langues, la prose littéraire évite les répétitions ; elle cherche à supprimer les mots qui ne frappent ni l'oreille ni l'esprit et qui ne servent qu' à constituer l'arrière-plan du discours. Mais cette sobriété était poussée beaucoup plus loin chez les Latins que chez nous. Il n'y a guère de page de Cicéron (et à plus forte raison de Tacite) où l'on ne trouve des exemples de la figure dite ἀπὸ κοινοῦ qui, entendue dans sa définition la plus large, consiste à présenter une seule fois et dans une seule construction grammaticale, un mot qui, pour que la phrase fût complète, devrait s'y trouver deux fois et dans deux constructions grammaticales différentes. Exemples : en prose «. . . *quod famam carminum eius premebat Nero prohibueratque ostentare* [*sc. carmina*] » (Tac. Ann. XV, 49) ; en poésie, Virg. Georg. I 3-4. L'auditeur latin, habitué à rencontrer fréquemment et sous mille formes des brièvetés d'expression de ce genre, avait beaucoup moins de peine que nous à rétablir, dans les périodes étudiées ci-dessus, l'intermédiaire logique manquant.

On trouve sans aucun doute dans le Pro Milone d'autres exemples du type de période que nous avons défini. Nous croyons qu'il s'en trouve aussi dans d'autres discours de Cicéron, mais nous ne croyons pas qu'il s'en trouve dans la prose oratoire ailleurs que chez lui.

***

II, § 11. *Etsi persapienter*...

Les éditeurs (Martha[2], Halm-Laubman[9], Richter-Nohl[5]) donnent de la relation logique entre cette période et le déve-

loppement qui précède l'interprétation suivante : « Mais à quoi bon faire intervenir la loi naturelle ? la loi écrite elle-même donne le moyen de se défendre. » L'enchaînement des idées reposerait donc sur l'opposition entre la loi naturelle (*non scripta sed nata lex,* § 10) et la loi écrite (*ipsa lex*) et par conséquent dans la période *Etsi persapienter*... la conjonction *etsi* aurait un rapport de sens étroit avec le sujet *ipsa lex.*

Cette interprétation de l'enchaînement des idées paraît inexacte, et inexacte aussi la construction de *etsi* qui en résulte.

En effet, l'idée de loi naturelle, exprimée au début de la longue période *Est igitur haec*... § 10, est beaucoup trop éloignée pour entrer en relation avec l'idée nouvelle *Etsi persapienter*... ; de plus, cette idée de loi naturelle a été rejetée tout à fait hors de l'attention par les mots *Silent enim leges*...., qui introduisent déjà l'idée de la loi écrite. Si l'intention de l'écrivain avait été de faire sentir une opposition entre l'idée de la loi naturelle et la période *Etsi persapienter*..., il aurait rédigé le début de cette période d'une autre manière ; il aurait employé, au lieu des mots vagues *ipsa lex*, une expression précise, par exemple : *ea ipsa lex*, *quam scriptam legimus ;* il aurait placé cette expression plus près du commencement de la période que ne le sont les mots *ipsa lex*, et plus près aussi de la conjonction *etsi.*

En réalité, la suite logique du passage repose sur l'opposition des deux idées contenues dans les deux périodes *Silent enim*... et *Etsi persapienter* .., qui sont en contact immédiat, c'est-à-dire l'idée du silence des lois, et l'idée que ce silence n'est pas complet, malgré l'apparence.

Si l'on admet cette interprétation, le choix et l'ordre des mots dans la période *Etsi persapienter*... deviennent irréprochables. L'expression *ipsa lex* est celle qui convient pour correspondre au mot *leges* de la période précédente. Le verbe *dat*, qui supporte la plus grande partie de la relation des deux idées, et qui a le rapport le plus étroit avec la conjonction *etsi*, est mis à sa place naturelle, le plus près possible du commencement de la période, aussitôt après la parenthèse *persapienter et q. m. t.* De plus, la relation étroite que nous établissons entre les

deux idées *Silent enim leges*... et *Etsi persapienter*... rend apparente la correspondance entre le verbe *silent* et l'adverbe *tacite*, et la justesse de chacun d'eux. L'adverbe reprend, en effet, l'image contenue dans le verbe; ils sont employés, en outre, l'un et l'autre, avec la nuance de sens qui leur est propre, *silere* désignant plutôt le silence d'une personne qui ne peut pas parler, et *tacite* le silence d'une personne qui ne le veut pas.

***

III, § 11. *Discussion de la loi Cornelia.*

Dans ce passage, Cicéron s'efforce de démontrer que la loi absout, à la vérité tacitement (*persapienter et quodam modo tacite*) le meurtre commis en état de légitime défense. Que vaut son argumentation? Elle a été jugée « légèrement sophistique » (Richter-Nohl, p. 29). Ce reproche est-il justifié?

La question est importante. La partie principale du discours, la *tractatio*, est consacrée à établir que Milon était en état de légitime défense : cette conclusion serait sans intérêt, si la loi n'excusait pas le meurtre dans le cas de légitime défense. On peut résumer toute la *tractatio* dans le syllogisme suivant : la loi excuse le meurtre en cas de légitime défense; or Milon était en état de légitime défense : donc il n'est pas coupable. C'est dans le passage que nous étudions que Cicéron pose le premier terme du syllogisme; si ce terme est mal établi, tout l'édifice logique de la *causa* s'écroule.

Avant de traiter la question même que nous avons posée, il faut dire quelques mots de la position d'ensemble que Cicéron a donnée au débat. Elle donne lieu à une remarque que les commentateurs paraissent avoir négligée. Cicéron défend Milon comme s'il était accusé de meurtre, et la discussion qu'il institue au § 11 sur la définition juridique du meurtre repose sur le texte de la loi qui avait pour objet propre la répression du meurtre : la *lex Cornelia de sicariis et ueneficis*. Or, Milon n'est pas poursuivi en vertu de la loi Cornelia, mais en vertu de la loi Pompeia, qui vient d'être votée. Cette loi Pompeia ne vise pas le crime de meurtre, mais le crime de

violence, *uis* (Asc. arg. p. 37, § 15). Comment s'explique le changement apparent apporté par Cicéron, dans son discours, à la position juridique du débat?

Dans le droit romain, le crime de violence *(uis)* était très différent du crime de meurtre, pour lequel la langue juridique ne possédait pas de terme technique, mais que le langage courant de l'époque de Cicéron traduisait par *caedes* (plus tard *homicidium;* dans le cas de meurtre d'un proche : *parricidium.* V. Mommsen, Droit pénal, trad Duquesne, II, 324). Le « meurtre », c'est, aux termes de la loi Cornelia, l'exécution ou bien la préparation évidente de sévices mettant en danger la vie d'autrui ; la « violence », d'autre part, désigne des actes commis surtout par des groupes d'individus et pour des motifs d'ordre politique : attroupements, port d'armes dans un lieu public, détention d'armes en vue d'une entreprise contre l'ordre public (*Ibid.*, II, 377-379). Telle était du moins la nature des actes soumis à la *quaestio publica de ui* depuis son institution ; cette restriction est nécessaire, car le droit romain connaît aussi le crime de *uis* dans le droit pénal privé ; il connaît même une conception très générale du crime de *uis* comme embrassant « toutes les infractions du droit criminel où la violence apparaît comme un moyen pour les perpétrer » (Coroï, *La violence en droit criminel romain*, Paris, 1915, p. 24).

D'après les indications contenues dans l'ouvrage de Mommsen, il semble que les actes de « violence » publique aient eu essentiellement le caractère de la préparation et de la menace, la mise à exécution des mêmes méfaits étant punie par la *lex maiestatis*. D'ailleurs, la peine du crime de violence était dans les cas les plus graves la même que celle du crime de meurtre *(aqua et igni interdictio*, c'est-à-dire bannissement, en général hors de l'Italie). Or, parmi les événements qui s'étaient passés sur la voie Appienne lors de la rencontre de Clodius et de Milon, on ne pouvait guère retenir contre celui ci que le meurtre même de Clodius. En effet, l'organisation d'un cortège armé en vue d'un voyage était autorisée par les mœurs de l'époque, et tolérée par les lois ; Cicéron le dit dans son discours. Quant aux sévices dont se trouvèrent victimes, soit au cours de

de la bagarre, soit même après (Asc. Arg. § 12), quelques-uns des esclaves de Clodius, c'étaient là des fautes vénielles aux yeux de la loi, qui à l'époque de Cicéron ne punissait le meurtre d'un esclave que comme un dommage causé à la propriété du maître. Ainsi le crime de *uis* relevé contre Milon se trouvait uniquement constitué par le meurtre de Clodius, et il semble que la proposition de loi de Pompée[1] visait expressément ce fait : *Caedem P. Clodi.* Aussi pour qu'il y eût *uis* fallait-il qu'il y eût meurtre; c'est ainsi que de l'inculpation de violence on passe naturellement à celle de meurtre, et du domaine de la loi *Pompeia* à celui de la loi *Cornelia*. Si l'excuse de légitime défense, reconnue par cette dernière loi, se trouve valable, le fait de meurtre disparaît, et l'inculpation de violence tombe en même temps. C'est précisément sur cette relation logique des deux caractères juridiques du fait, *caedes* et *uis*, que repose le raisonnement de Cicéron au § 14 : *non eum, qui se defendisset* (question de *caedes*) *contra rempublicam fecisse* (question de *uis*).

La confusion entre l'inculpation officiellement portée de violence et l'inculpation logiquement portée de meurtre résulte donc de la nature même des faits de la cause. On peut néanmoins s'étonner que Cicéron ait fondé toute son argumentation sur l'inculpation de meurtre (loi Cornelia) et non sur

1. Asconius donne deux versions différentes de la partie du texte de la loi Pompeia qui visait le meurtre de Clodius, l'une p. 37, § 15 de l'Argument : *caedem in Appia uia factam*, l'autre dans le commentaire sur le § 14 du discours; *P. Clodii caedem.* Cette dernière expression paraît avoir été écrite au moment où Asconius avait un souvenir récent du document original (les procès-verbaux du sénat); il dit en effet, dans le même paragr. du commentaire : *acta enim totius illius temporis persecutus sum, in quibus cognoui...* Cicéron, au § 15 du discours emploie successivement les deux expressions : *tulit enim de caede, quae in Appia uia facta esset, in qua P. Clodius occisus esset.* On peut admettre qu'il a voulu corriger la première pour se rapprocher davantage du texte vrai de la *rogatio*, et n'être pas accusé par ses adversaires d'en avoir fait une citation volontairement inexacte. Lorsqu'il parle de son chef, c'est-à-dire en dehors du § 15, et aussi du § 12 (*caedem hanc ipsam*), dans lesquels il cite la loi de Pompée, il n'emploie, bien entendu, jamais, pour désigner la mort de Clodius, le mot *caedes*, mais les mots *mors* et *interitus*. Le libellé et le texte exacts de la loi nous sont connus par Asconius (Arg. p. 37, § 15). Le libellé embrassait *nominatim* tous les actes, soit de Milon, soit des partisans de Clodius, qui furent soumis à la nouvelle *quaestio*. Quant au titre, il était *de ui (alteram de ui)*, et la discussion de Ciceron aux § 13 et 14 du discours suppose le même titre. C'est donc à tort que Coroï (ouvr. cité p. 125) cite le plus souvent la loi sous le titre de *lex Pompeia de caede* (v. p. 93, 109, etc.) ; cette dénomination a de plus l'inconvénient, étant donnée la distinction indiquée plus haut entre le crime de *caedes* et le crime de *uis*, de méconnaître le caractère même de la loi.

celle de violence (loi Pompeia), et qu'il ait donné dans son discours si peu de place à la loi Pompeia. Il faut chercher les raisons de ce fait.

Le but de Pompée, en faisant voter la loi Pompeia, était de rétablir l'ordre public. Il avait donc réuni dans le texte de la loi, et soumis à la même juridiction exceptionnelle, tous les principaux actes de désordre commis pendant les premiers mois de l'année 52, soit par des partisans de Milon (meurtre de Clodius), soit par des partisans de Clodius (incendie de la curie, assaut donné à la maison de l'interroi : Asc. arg. § 15). L'inculpation portée contre leurs auteurs était celle qui convenait le mieux à l'ensemble des faits incriminés, c'est-à-dire celle de violence *(uis)*. En faisant rentrer sous cette inculpation de *uis* le meurtre de Clodius, le résultat obtenu, et peut-être cherché par Pompée, était de présenter cet acte aux juges non sous l'aspect d'un crime de droit commun (car alors l'inculpation eût été plutôt celle du meurtre), mais sous l'aspect d'un crime politique.

Cicéron aurait pu instituer, s'il l'avait voulu, une longue discussion sur la loi Pompeia. Elle soulevait en effet deux objections. La première est qu'elle constituait une mesure d'exception *(priuilegium)*, puisqu'elle désignait à la répression certains faits en particulier, et ce reproche fut exprimé dans l'assemblée du peuple aussitôt après le vote de la loi (Asc. arg. p. 37, § 16). La deuxième est que le meurtre de Clodius ne présentait certainement pas le caractère des actes qui dans l'esprit de la loi tombaient sous l'inculpation de *uis*. A la vérité, aucune des deux objections n'était sans réplique. D'une part, les lois d'exception étaient fréquentes aux époques troublées de la république; d'autre part, les inculpations de *uis*, *caedes*, et même *perduellio* et *maiestas* n'étaient pas délimitées, tout au moins dans la pratique, avec une rigueur suffisante pour exclure tout arbitraire. Cependant, des arguments de ce genre valaient beaucoup mieux que les arguties qui remplissent le passage où Cicéron discute les intentions de Pompée à l'égard de Milon (§§ 15 à 22). Pourquoi donc Cicéron n'en a-t-il pas fait usage? Parce que cette attitude lui était interdite par la direction générale qu'il enten-

dait donner à la défense de Milon. Il ne pouvait soumettre à un examen sérieux, ni le caractère exceptionnel de la loi, ni la légitimité de l'inculpation de violence, sans être amené, soit à exprimer lui-même, soit à suggérer au juge le véritable motif qui avait déterminé Pompée à inculper Milon, c'est-à-dire le désir d'éloigner en lui un perturbateur de l'ordre public. Cicéron s'efforce tout au contraire dans les §§ 15-22 (voir surtout § 21) de dissimuler aux juges la véritable intention de Pompée, d'expliquer la présentation de la loi par des motifs d'ordre tout à fait personnel et d'ailleurs de très faible poids; il voudrait leur persuader que Pompée n'a pas au fond d'hostilité contre Milon, et que s'il a présenté sa loi, c'est seulement pour s'acquitter d'une sorte de formalité. Le seul moyen de rendre acceptable une pareille argumentation, c'était d'entrer le moins possible dans la critique des dispositions de la loi Pompeia. L'avocat, qui ne pouvait passer complètement sous silence la loi Pompeia et les motifs qui l'avaient inspirée, a traité ce sujet (§ 15) dans un esprit tout différent et conforme à la direction générale donnée à son argumentation. La discussion qu'il fait de cette loi, et sur laquelle nous reviendrons plus loin, est tout abstraite et logique; elle ne contient aucune allusion aux circonstances qui en ont accompagné et déterminé le vote; elle a pour objet, non pas d'en critiquer les dispositions, mais de montrer qu'elle ne suppose chez son auteur aucune intention défavorable à l'égard de Milon. Pour combattre l'influence qu'avait dû exercer sur les juges la présentation de la loi Pompeia, et qui les déterminait à examiner et à punir le meurtre de Clodius comme un crime politique, Cicéron n'a cru pouvoir recourir à aucun des arguments qui se présentaient naturellement à lui : critique de la loi, apologie de la carrière politique de Milon; il a estimé que le moyen le plus efficace était de poser le débat sur un terrain purement juridique, de le limiter à l'examen des caractères juridiques du fait incriminé pris en lui-même; il ramène avec obstination l'attention des juges sur ce point (§§ 11, 23, 31). Les circonstances politiques de l'affaire leur sont exposées dans la *pars extra causam*, où Cicéron prend

soin de parler le moins possible de Milon et du présent, le plus possible de Clodius et du passé.

On voit maintenant pour quelle raison la loi Pompeia est, dans le discours, rejetée au second plan et la loi Cornelia placée à la base de la *tractatio causae* proprement dite. Revenons maintenant au § 11 et à la question que nous nous sommes proposé de résoudre : Cicéron a-t-il raison quand il affirme que la loi Cornelia contient la reconnaissance du droit de légitime défense ?

Le passage consacré à la loi Cornelia comprend, après l'énoncé de la proposition à démontrer (*Etsi persapienter... defendendi*) les deux parties suivantes : 1° le texte de la loi (*quae non modo... uetat*) ; 2° un argument fondé sur la loi, mais qui n'est présenté que comme une conclusion indirectement tirée de celle-ci (*ut cum... iudicaretur*). Examinons successivement ces deux parties.

Le texte de la loi Cornelia, tel qu'il est cité par Cicéron, comprend deux propositions distinctes. En premier lieu, l'interdiction générale du meurtre : *non modo hominem occidi*[1] ; l'avocat ne peut y trouver aucun appui pour sa défense ; elle est au contraire gênante pour lui, car dans sa généralité, elle paraît condamner même l'acte de légitime défense ; aussi la rejette-t-il en quelque sorte hors de l'attention, en la faisant précéder de *non modo*. En second lieu, l'interdiction de porter une arme en vue d'une agression : *sed esse cum telo hominis occidendi causa uetat*. Cette deuxième prescription de la loi contient un argument excellent à l'appui de la thèse de Cicéron. Cet argument a été énoncé par l'orateur très peu de temps auparavant, au début du § 10 (*quid comitatus nostri.....*) ; c'est le suivant : la loi qui interdit le port d'une arme en vue d'une agression contre autrui, autorise *ex silentio* le port d'une arme en vue de repousser l'agression d'autrui, et si dans ce cas elle autorise le port de l'arme, elle ne saurait en interdire l'usage. L'argument est bon : d'une part, l'interprétation de la loi

1. *Modo*] omm. B. H. Clark. L'omission de *modo* va à l'encontre de l'intention évidente de Cicéron, qui est de rappeler par une citation presque textuelle les termes de la loi. La loi dit en effet « [*lege C... tenetur*] *qui hominem occiderit .. quiue* .»

ex silentio se fonde sur cet axiome du droit, que tout acte qui n'est pas défendu par la loi est permis ; d'autre part, la déduction par laquelle Cicéron passe du droit de port d'arme dans certains cas à la liberté de l'usage de l'arme dans ces mêmes cas, est logiquement irréprochable. C'est précisément parce que l'argument est juste et frappant que Cicéron a voulu le présenter dès le début du développement sur le droit de légitime défense qui commence au § 10 (*Insidiatori uero*...). Au point où nous nous trouvons de ce développement, l'argument est encore présent à l'esprit du lecteur, et il était inutile de le formuler de nouveau. Dailleurs il est assez clairement rappelé et précisé par les mots *persapienter et quodam modo tacite.* En effet, ces mots ne s'expliquent que par l'argument *ex silentio* qui vient d'être énoncé ; et ils sont expliqués par lui de la manière la plus exacte : *tacite* est l'équivalent même de *ex silentio* ; *persapienter* est une appréciation très légitime du libellé de la prescription légale, car il y aurait des inconvénients à inscrire expressément dans la loi le droit de port d'arme.

Cet argument *ex silentio*, qui est tout entier contenu dans les mots *persapienter et q. m. t.*, fournit donc une première justification, suffisante par elle-même, à l'appui de la proposition que Cicéron veut démontrer : *dat ipsa lex potestatem defendendi.* Aussi comprend-on qu'avant d'exposer la justification indirecte énoncée dans la phrase qui suit, *ut cum* .., l'écrivain puisse marquer une pause dans l'enchaînement des idées et dans l'agencement de la période. Cette pause résulte de ce que la phrase *ut cum*... n'est pas annoncée dans les précédentes. Elle a pour effet de donner à l'ensemble de la période un certain manque de cohésion, et à la phrase *ut cum*... le caractère d'une addition inattendue et accessoire. Mais ces impressions sont voulues par l'auteur, et conformes, aussi bien à l'importance relative des deux parties de la démonstration (d'une part la phrase *quae non modo*..., c'est-à-dire le texte de la loi éclairé et commenté par les mots *persapienter et q. m. t.*, d'autre part la phrase *ut cum*...), qu'à leur relation dans l'ordre logique et dans le temps. En effet, le

premier argument se fonde sur le texte même de la loi, et le deuxième, comme nous allons le voir maintenant, sur l'interprétation de la loi par les tribunaux.

Rappelons auparavant, pour plus de clarté, la proposition à démontrer; elle est la suivante: la loi admet, au moins implicitement, l'acte de légitime défense (*Etsi persapienter... defendendi*); et nous ajoutons à cette phrase, pour traduire exactement la pensée de Cicéron, la phrase suivante: même si cet acte a pour conséquence la mort de l'agresseur. L'argument contenu dans la phrase *ut cum...* peut être formulé ainsi: «(..la loi... qui interdit...); de telle manière que (*ut*), le débat portant sur l'intention et non sur le port d'arme lui-même, quand un homme aurait fait usage d'une arme pour sa défense, on jugeât qu'il n'avait point porté une arme dans le but de commettre un homicide (sous-entendu: et que par conséquent il ne tombait pas sous le coup de la loi Cornelia).» Telle est la phrase de Cicéron, littéralement traduite. Elle exige évidemment un commentaire.

Fixons-en d'abord le sens général. Il est évident que les mots *quaereretur, iudicaretur*, n'expriment pas une déduction logique que Cicéron tire du texte de la loi, un commentaire personnel qu'il en fait, mais décrivent des pratiques juridiques qui étaient usitées réellement dans les tribunaux de son temps, quand ils avaient à juger des cas de légitime défense. S'il en était autrement, la phrase de Cicéron aurait été elle aussi différente; il aurait dit, non pas *iudicaretur*, mais p. ex. *iudicandus esset*: « (de telle manière que...) l'on dût nécessairement juger... » La traduction exacte de *ut* au début de la phrase est par conséquent: « de telle manière que » (constatation d'un fait), et non pas: « en ce sens que » (expression d'une conséquence logique). Il y aurait aussi, à notre avis, quelque inexactitude à traduire « avec cette intention que... » (Martha), car nous n'avons pas de raison d'affirmer que l'interprétation de la loi telle que la faisaient les tribunaux fût celle qu'auraient désirée les auteurs mêmes de la loi. Au sujet des imparfaits *quaereretur, iudicaretur*, les éditeurs remarquent avec raison qu'ils s'expliquent par ce fait que le verbe principal *dat* contient l'idée d'un

passé : il reporte Cicéron et ses lecteurs au moment où fut votée la loi ; ces imparfaits représentent en réalité des faits qui se produisent non seulement dans le passé, mais à l'époque même où Cicéron parle. En résumé, l'argument de Cicéron n'est pas un argument de logique, mais un argument de fait ; il est tiré de la pratique des tribunaux telle qu'elle existait avant lui et de son temps.

Entrons maintenant dans le détail de la phrase *ut cum...* ; examinons les raisonnements et les décisions juridiques qui y sont indiqués, et cela aussi bien quant à leur valeur logique propre que dans leur rapport à la loi Cornelia sur laquelle ils se fondent.

L'attitude du tribunal romain ayant à juger un meurtre commis dans le cas de légitime défense, nous paraît au premier abord assez critiquable. On y relève d'abord une anomalie qui met le tribunal en opposition, tout au moins apparente, avec la loi. L'inculpé est accusé de meurtre, or, c'est sur la question de port d'arme que s'engage le débat (*ut cum causa non telum quaereretur*), et c'est sur cette même question de port d'arme que porte le verdict (*non hominis occidendi causa habuisse telum iudicaretur*). On y relève aussi une confusion. En effet, dans la discussion juridique décrite par Cicéron, l'inculpation relative au meurtre est confondue avec l'inculpation relative au port d'arme, de telle manière que la sentence rendue sur la seconde libère en même temps l'accusé de la première (*qui sui defendendi causa... non hominis occidendi causa...*). Or, la loi contient une distinction formelle entre le fait de meurtre (*hominem occidi*) et le fait de port d'arme (*esse cum telo*). Cette anomalie et cette confusion ont pour résultat que l'interprétation de la loi exposée par Cicéron dans la phrase *ut cum...* passe sous silence l'inculpation de meurtre, ou bien la confond avec une autre qui lui est en pure logique étrangère, en tout cas évite de la poser et de la discuter explicitement. Cependant, cette inculpation de meurtre est au point de vue de la morale de beaucoup la plus grave. Elle est aussi de beaucoup la plus importante pour l'argumentation que Cicéron poursuit ici. Il veut montrer, en effet, que la loi Cornelia admet le meurtre

dans certains cas; or, le libellé de la loi dans la partie relative au meurtre paraît interdire le meurtre dans tous les cas (*hominem occidi... uetat*); c'est sur cette question de meurtre que devrait porter tout l'effort du raisonnement. Il y a là un vice de logique qui serait grave, et qui enlèverait toute valeur à l'argument exposé par Cicéron dans la phrase *ut cum...*, si cette phrase contenait, à proprement parler, un raisonnement de l'orateur. Mais elle contient, nous l'avons vu, autre chose : elle contient un exposé de l'interprétation de la loi Cornelia telle que la faisaient les tribunaux. Cette interprétation avait pour conséquence de permettre l'acquittement du meurtrier dans le cas de légitime défense; elle est donc favorable à la thèse de l'avocat, qui prétend que la loi admet le meurtre dans le cas de légitime défense. Si l'interprétation de la loi par les tribunaux est illogique et arbitraire, l'avocat n'en est pas responsable, et peu lui importe; l'argument qu'elle lui fournit reste bon. C'est un point sur lequel nous reviendrons plus loin.

Il ne suffit pas de discuter au point de vue de la logique l'interprétation de la loi Cornelia contenue dans la phrase *ut cum...*, il faut montrer comment cette interprétation avait pu s'établir et se soutenir devant les tribunaux. Pour cela, nous avons à développer les indications trop sommaires données par Cicéron, et à les traduire dans la réalité concrète, en nous représentant par l'imagination quel devait être le développement des débats dont l'enchaînement logique nous est seul indiqué par l'orateur.

Lorsque le tribunal avait à juger un accusé qui manifestement n'avait tué que pour défendre sa vie, le président, à qui la loi ne prescrivait pas l'ordre dans lequel devaient être discutées les deux questions soumises au jury, celle du meurtre et celle du port d'arme, posait d'abord la seconde. Il laissait se développer à propos de cette question toute la suite de la procédure: plaidoiries, interrogatoires, témoignages. Dans les débats, la question de port d'arme et la question de meurtre se trouvaient nécessairement discutées en même temps et confondues, les mêmes faits et les mêmes arguments étant com-

muns à l'une et à l'autre. Les débats terminés, le jury votait sur la question de port d'arme. Quant à la question de meurtre, elle se trouvait abandonnée par la force même des choses, d'abord parce que le débat était épuisé, ensuite parce que personne n'avait intérêt à la soulever : en effet, ni l'accusateur, ni l'accusé ne pouvait espérer de voir le jury faire à cette deuxième question une réponse contraire à celle qu'il venait de faire à la première. Ainsi, la culpabilité de l'accusé, non seulement sur le fait du port d'arme, mais sur le fait du meurtre, se trouvait décidée par le seul vote émis sur la question du port d'arme.

Quand on considère le développement des débats tel que nous venons de l'esquisser, et non plus le résumé très sommaire qu'en donne Cicéron, l'interprétation du tribunal paraît moins éloignée du texte de la loi, ou plutôt nous comprenons mieux comment les deux défauts que nous y avons relevés plus haut au point de vue de la logique pure résultent du caractère même de la cause. 1° Anomalie : la question de meurtre n'est pas réellement passée sous silence, ni au début ni à la conclusion des débats, car chacun comprend que la même discussion et le même verdict s'appliquent à la fois aux deux questions. 2° Confusion : il n'y a ni dans la présentation logique du débat, ni dans le libellé du verdict, confusion entre la question de meurtre et la question de port d'arme, mais substitution de celle-ci à celle-là, qui au moment de venir en discussion s'évanouit d'elle-même. Il reste que les débats ne nous présentent pas ce que la loi paraît exiger : la mise en discussion formelle de la question de meurtre ; mais cette infraction purement logique à la loi est sans importance dans le cas de légitime défense ; dans ce cas, en effet, il est précisément permis de contester qu'il y ait meurtre au sens où l'entend la loi, et si le président du tribunal met au second plan la question de meurtre, c'est qu'il s'est prononcé implicitement pour la négative.

Tel devait être l'enchaînement des débats dans une affaire de légitime défense. Le tableau que nous venons d'en tracer est, dira-t-on, une pure hypothèse. Sans doute, mais l'hypothèse

est vraisemblable pour deux raisons : d'abord, elle est d'accord avec le texte de Cicéron ; en même temps qu'elle l'éclaire et en résout les difficultés, il la confirme et la rend plausible; ensuite, les caractères principaux que nous y avons indiqués, intervention du président, substitution d'un chef d'accusation à un autre, se retrouvent dans les débats des tribunaux d'aujourd'hui, lorsqu'ils ont à juger des affaires analogues.

Le développement des débats, tel que nous venons de le restituer par hypothèse, est précisément celui que Cicéron décrit sommairement dans la phrase *ut cum*. D'abord, position du débat sur la question du port d'arme, ou plus précisément sur le motif du port d'arme et non sur le fait lui-même ; et en effet, la loi détermine le caractère délictueux du fait d'après le motif (*ut cum causa, non telum quaereretur*). Ensuite, extension du débat à la question du meurtre (*qui sui defendendi causa telo usus esset*) ; la question du port d'arme continue d'ailleurs à dominer le débat, et reste quand même, tout au moins dans la forme du débat, la seule posée : c'est ce qu'indique la dernière proposition : *non hominis o. c.* Il faut remarquer l'expression *telo usus esset*, qui équivaut à *hominem occidisset* ; la substitution de l'expression atténuée à l'expression propre est un artifice d'avocat tout à fait excusable, d'autant plus que l'expression atténuée a l'avantage de rappeler le passage où Cicéron indique le rapport logique nécessaire entre le port et l'usage de l'arme (*si uti illis nullo pacto liceret*, § 10). Enfin, prononcé du verdict sur la question du port d'arme (*non hominis occidendi causa habuisse telum iudicaretur*) ; le verdict porte en fait aussi sur la question du meurtre, ainsi que l'indique le rapport établi par Cicéron entre la phrase *qui sui defendendi...* et la phrase *non hominis...* Cette confusion des deux inculpations au profit, pour ainsi dire, de la moins grave des deux est, nous l'avons vu, le caractère principal des débats du tribunal tels que nous les avons retracés plus haut.

On trouve, avons-nous dit, dans la pratique des tribunaux français d'aujourd'hui, des substitutions d'inculpations analogues à celles que nous venons de supposer devant les tribunaux romains. En effet, lorsque devant une cour d'assises une affaire

de meurtre ou de tentative de meurtre se présente avec des caractères tels que le jury paraît devoir répondre négativement à la question concernant le meurtre ou la tentative de meurtre, la seule qui soit posée à l'origine des débats, il arrive que le président, une fois les débats terminés, pose au jury, en même temps que la question principale de meurtre ou de tentative de meurtre, une question subsidiaire relative au port d'arme prohibée. Le jury comprend qu'en procédant ainsi la cour abandonne en fait l'inculpation principale, et se contentera d'une réponse affirmative sur l'inculpation la moins grave, réponse qui lui permettra d'appliquer une peine minime. Cette conduite du procès moderne est toute semblable à celle que nous venons de décrire, et que Cicéron résume. Elle présente les mêmes caractères principaux : réunion des deux inculpations de meurtre et de port d'arme, abandon de la première au bénéfice de la seconde, qui se trouve seule décider du sort de l'accusé.

Le sens de la phrase *ut cum*... étant ainsi éclairci, il faut la mettre en rapport avec la proposition que Cicéron veut démontrer, et qui est que la loi Cornelia assure le droit de légitime défense (*dat ipsa lex potestatem defendendi*). La phrase *ut cum*... nous indique comment les tribunaux appliquaient la loi Cornelia ; elle nous apprend qu'en s'appuyant sur cette loi, ils pouvaient acquitter un accusé qui avait tué pour défendre sa vie. L'interprétation que les tribunaux donnaient de la loi Cornelia est donc conforme à celle de Cicéron ; elle vient à l'appui de la proposition qu'il veut démontrer : *dat ipsa lex p. d.* On dira que l'argument contenu dans la phrase *ut cum*... est de médiocre valeur, car il ne repose pas sur le texte même de la loi, mais sur l'interprétation que les tribunaux en donnaient. L'orateur ne cherche pas à nous tromper sur ce point : la manière dont la phrase *ut cum*... est construite et rattachée à la proposition initiale *dat ipsa lex*... nous indique clairement qu'il ne s'agit que d'une conclusion tirée de la loi par voie d'interprétation et de conséquence. C'est que sa conscience de juriste est entièrement satisfaite, et à bon droit, d'un argument qui établit le sens de la loi d'après l'interprétation des

tribunaux. En effet, de tout temps et en tout pays, les décisions des tribunaux et leurs motifs ont été considérés comme des autorités propres à éclairer le texte même des lois, qui parfois sont obscures, et qui parfois aussi doivent être accommodées dans leur application au progrès des mœurs, sous peine de devenir caduques.

Revenons, pour terminer, sur l'ensemble de la discussion relative à la loi Cornelia, et contenue dans la période *Etsi persapienter... iudicaretur*. Nous avons maintenant le moyen de répondre à la question posée au début de notre étude : l'argumentation de Cicéron est-elle solide? — Elle est solide. La proposition à démontrer est démontrée par deux arguments : d'abord un argument direct tiré du texte même de la loi par déduction logique, ensuite un argument indirect, tiré de l'interprétation de la loi par les tribunaux. Les deux arguments, l'argument logique et l'argument de fait, sont pleinement valables.

La rigueur de la démonstration se retrouve dans le détail de l'expression. Il n'y a pas dans toute la période un mot qui ne soit employé avec exactitude et précision. Nous avons indiqué plus haut la plénitude et la justesse du sens des adverbes *persapienter* et *tacite;* nous avons justifié aussi l'expression *ipsa lex* qui résume toute la thèse de Cicéron; les mêmes arguments qui autorisent l'emploi des mots *ipsa lex* autorisent aussi l'emploi du mot *iure* dans la phrase finale du § 11 *insidiatorem interfici iure posse*, une des plus importantes du discours, qui formule la conclusion de la discussion sur le droit de légitime défense, et en même temps la base logique de toute la *causa* proprement dite. Il faut remarquer enfin l'exactitude de l'expression par laquelle Cicéron définit la portée de la loi Cornelia : *dat ipsa lex potestatem defendendi;* la loi donne en effet le moyen de se défendre (*potestatem*), mais elle ne contient pas le droit (*ius*) de légitime défense; elle donne, dit Cicéron, la possibilité de se défendre (*defendendi*), il ne dit pas la possibilité de tuer (*occidendi*), car la mort de l'agresseur est un accident que celui qui se défend ne doit ni rechercher, ni même prévoir.

L'argumentation de Cicéron, si elle est parfaitement solide, n'est toutefois pas immédiatement claire. Il faut un effort

d'attention pour comprendre, soit le sens général de l'argument contenu dans la phrase *ut cum...* et son rapport à la proposition initiale *dat ipsa lex potestatem defendendi*, soit le détail de cet argument, c'est-à dire comment, dans une affaire de meurtre, c'est la question de port d'arme qui peut se trouver posée, comment le verdict rendu sur la question de port d'arme peut s'appliquer aussi à la question de meurtre. On répondra à ce reproche que Cicéron n'écrivait pas pour nous, mais pour des lecteurs de son temps, et surtout pour des hommes familiers avec les questions de droit et les débats des tribunaux. Les jurés chargés de juger Milon, à qui le discours est censé adressé, avaient été choisis précisément parmi les personnages les plus notables, c'est-à-dire sans doute ceux qui étaient le plus fréquemment appelés à siéger dans des affaires du même genre. Un tel auditoire reconnaissait sans peine, dans les indications sommaires données par l'orateur sur la procédure suivie dans les cas de légitime défense, la description d'une pratique juridique qui lui était bien connue. Il est même vraisemblable que la discussion instituée par Cicéron sur la portée et l'application de la loi Cornelia, leur avait été déjà présentée par d'autres, et qu'elle faisait partie des lieux communs employés par la défense dans les affaires où la question de meurtre et la question de port d'arme se trouvaient posées en même temps.

Ainsi, le passage que nous avons étudié ne contient aucun vice logique ; il ne contient non plus aucune obscurité pour les lecteurs auxquels il s'adresse. Mais il présente un caractère de brièveté marqué : Cicéron a développé son argumentation avec la moindre quantité possible d'idées et de mots. La brièveté est sensible, aussi bien dans l'exposé de l'argument de droit indiqué par les deux seuls mots *persapienter* et *tacite*, que dans la position et le développement de l'argument de fait (*ut cum... iudicaretur*). Ce passage n'est pas le seul, il s'en faut, où Cicéron ait recherché la brièveté comme un des éléments de l'effet artistique, et nous observons ici un caractère général du style et de la conception même du discours.

(A suivre.) R. CAHEN.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCVIII

REMARQUES CRITIQUES SUR LA VIE ET L'ŒUVRE DE SAINT MARTIN

IV. — DES DÉPLACEMENTS DE SAINT MARTIN

De tous les évêques gaulois de ce temps, il n'en est aucun qui se soit plus souvent éloigné de son diocèse que saint Martin. Nous le trouvons à Trèves et plusieurs fois dans les cités de Chartres et de Sens, à Paris, chez les Éduens d'Autun, dans le Berry[1], à Vienne[2], peut-être en Saintonge, en Auvergne et dans le Bordelais[3].

Les présences à Trèves s'expliquent par des négociations avec la cour impériale. Les séjours à Vienne et à Bordeaux s'expliquent peut-être par des réunions d'évêques. Son passage dans certaines villes a pu être imposé par les itinéraires de ces voyages au Palais ou aux synodes[4]. A certains voyages, au contraire, je ne vois de meilleure explication que celle qu'en donne Sulpice pour le pays éduen[5] et pour le pays de Chartres[6] : il alla dans toutes ces régions combattre les idoles et prêcher l'Évangile.

1. *V.*, 14, 3 : *Leprosum*. Il s'agit de Levroux (cf. *Revue*, 1922, p. 125, n. 3).
2. Cf. *Revue*, 1922, p. 232, n. 6 et 3 ; 1923, p. 52, n. 1.
3. Cf. *Revue*, 1922, p. 234, n. 5.
4. Cf. *Revue*, 1922, p. 234, n. 5.
5. En appliquant au pays éduen l'ensemble du § 15 de la *Vita*.
6. *Verbum Dei gentilibus prædicabat ;* puis conversion d'un *vicus* du pays de Chartres à la suite d'un miracle (*Dial.*, II, 4, 4 sq.). Sulpice ne raconte pas tous les faits de propagande de ce genre, mais seulement ceux qui furent accompagnés d'épisodes miraculeux. — Il peut d'ailleurs se faire que Martin ait choisi, pour prêcher et évangéliser dans ces pays, qu'une ordination d'évêque lui ait fourni l'occasion d'y venir. [Je remarque par exemple que dans la cité de Chartres, *in Carnutena civitati*, il a près de lui les évêques Valentinus et Victricius, *qui tum forte latus illius ambiebant* (*Dial.*, III, 2, 4). Il serait d'ailleurs parfaitement possible que les évêques en question eussent été *comprovinciales* (de la *Lugdunensis secunda*, Rouen et

Ici se pose le problème le plus difficile de l'histoire de Martin. Comment se fait-il qu'il ait pu évangéliser dans des diocèses différents du sien? Que pensaient de cela les évêques de ces diocèses?

Lui ont-ils accordé de bonne grâce le droit de prêcher, de convertir et de baptiser chez eux[1]? Ce droit lui a-t-il été conféré par une assemblée d'évêques? Lui est-il venu de quelque commission impériale, octroyée par Valentinien ou plutôt par Gratien? ou bien l'Église de Rome a-t-elle fait à Martin, parmi les évêques de Gaule, une place prépondérante[2]?

Tours, avant son démembrement), et que Chartres ait fait alors partie de cette province. — Il est d'ailleurs possible que ce Valentinus fût évêque de Chartres : le catalogue épiscopal de cette cité en mentionne un de ce nom vers cette époque (Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 418). Il est inutile à notre sujet de rechercher s'il s'agit dans l'un ou l'autre cas du Valentinus de Gaule qui souscrivit au concile de Sardique en 347 (ou 343?; Athanase, *De synodis*, § 50; *Patr. gr.*, t. XXV, c. 338); voyez en dernier lieu le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, au mot *Chartres*, c. 1020, Leclercq. — On peut d'ailleurs faire d'autres hypothèses au sujet de cette réunion d'évêques; cf. 1923, p. 52, n. 1.]

1. « Il semble que saint Martin se soit principalement appliqué à détruire l'idolâtrie à la campagne, où toutes ces histoires que saint Sulpice en rapporte se sont passées. » (Till., t. X, p. 318). — Il est à remarquer que Grégoire de Tours, dans les voyages qu'il attribue à saint Martin, lui fait également éviter les villes épiscopales. — De la même manière, en dehors de son diocèse (Rouen), c'est, semble-t-il, dans les campagnes seulement qu'évangélise Victrice (Paulin, *Epist.*, XVIII, 4, p. 12).

2. Il ne faut pas oublier à ce propos les faits suivants : 1° l'épiscopat de Martin est contemporain des pontificats de Damase (366-384) et de Sirice (384-399). Or, Damase lança la première décrétale, et l'adressa précisément aux Gaulois (en admettant qu'il faille lui attribuer les fameux *canones ad episcopos Gallos*, assignés d'ordinaire à Sirice; Migne, t. XIII, c. 1177 sq.); et Sirice déclara le premier que les décrétales étaient sur le même rang que les canons (Migne, t. XIII, c. 1146); 2° l'exemple le plus net d'une police morale confiée à un évêque gaulois sur les diocèses voisins est une lettre d'un pape, Innocent, et adressée précisément à Victrice, l'ancien collaborateur de Martin (Migne, t. XX, c. 469 sq.); 3° c'est Victrice lui-même qui a sollicité du pape des instructions canoniques (*Romanæ ecclesiæ normam atque auctoritatem magnopere postulasti*); 4° Sulpice insiste tellement pour signaler le caractère apostolique de saint Martin (*V. M.*, 20, 2), qu'il nous fait songer au caractère de *sedes apostolica* que s'attribuait le Saint-Siège (Innocent, *l. c.*, c. 470, etc.), et qu'on se demande si Sulpice n'a pas voulu marquer une communion particulière de Martin avec le siège de Rome. Que Martin ait été toujours, même après l'affaire de Félix, en communion avec Rome, cela me paraît certain (nous y reviendrons plus tard). — L'objection que l'on peut faire à l'idée d'une délégation morale accordée par Rome à Martin est que Tours n'était pas encore métropole (Babut, p. 200, n. 2). [A quoi on peut répondre également : 1° que la province dont Tours était la métropole, la *Lugdunensis Tertia*, a parfaitement pu être constituée du vivant de Martin : elle existe dans la *Notitia Galliarum*, et rien ne prouve que sa mention dans la liste de Polémius Silvius (*Chronica minora*, I, p. 528, Mommsen) ne soit pas ancienne. 2° Lors même que cette province ne fût pas encore constituée, et que Tours, en même temps que Rouen, fît partie de la *Lugdunensis Secunda*, rien ne prouve que Tours, l'une des deux grandes villes de cette province (Ammien, XV, 11, 11), n'en fût pas la métropole. On objecte encore (Babut, *ibid.*), que l'état provincial de la Gaule donné par Ammien Marcellin (*ib.*) correspond à l'époque de Martin : ce n'est pas exact; Ammien arrête son ouvrage en 378, vingt ans avant

Je ne sais que répondre encore. En tout cas, je ne connais pas d'évêque en Gaule, ni au IVe siècle ni à aucune autre époque, qui ait si souvent voyagé pour des raisons de propagande [1]. Et je ne m'étonne pas qu'on l'ait, à ce point de vue, comparé à saint Paul [2].

D'ailleurs, ces voyages de propagande ne m'étonnent pas. Au moment où Martin devint évêque, l'Église de la Gaule, pour la première fois, pouvait songer librement à établir son autorité sur le pays. L'Arianisme était écarté depuis la mort de Constance (361); le paganisme officiel était vaincu depuis la mort de Julien (363). Valentinien, installé en Gaule de 364 à 375, était le premier empereur chrétien qu'on y eût vu; son fils Gratien (375-383) favorisa délibérément les propagateurs de la foi. Entre la mort de Julien et celle de Gratien, il y eut pour l'Église d'Occident vingt ans d'accalmie, entre les querelles de l'Arianisme et celles du Priscillianisme. Les évêques purent alors songer à faire une œuvre plus utile, au combat contre les idoles. Les voyages de Martin se placent à cette date et répondent au caractère de l'époque.

la mort de Martin; et il y a chez Ammien bien des archaïsmes géographiques. Enfin M. Babut regarde comme une preuve que Tours n'était pas encore métropole, le fait que « le comte Avitianus, gouverneur de la province », n'y réside pas : mais jamais la Lyonnaise n'a été gouvernée par un comte; Avitianus n'est qu'un enquêteur impérial (cf. *Revue*, 1922, p. 126, n. 5), et le fait qu'il s'installe à Tours au cours de son enquête (*Dial.*, III, 3, 1; 8, 1) serait plutôt un indice en faveur de Tours. Enfin, je me demande si, lorsque Paulin de Nole (*Epist.*, 18, 9, *P. L.*, t. LXI, c. 242) dit de Victrice, vers l'année 386, *Martino te Dominus in ætate impari parem fecit*, cela ne signifie pas que Victrice était métropolitain à Rouen comme Martin à Tours.] — N'oublions pas d'ailleurs que nous ne savons rien, pour cette époque, des relations de la Gaule avec Rome, et qu'il est impossible que de graves questions n'aient pas été agitées entre elles deux. On pourrait supposer par exemple que, jusqu'au temps d'Ithace et de Maxime, l'entente a été parfaite entre la papauté et le clergé gaulois, que tout s'est gâté lors du triomphe d'Ithace, de l'exécution des priscillianistes par le bras séculier, et que dès lors la rupture a été complète entre la majorité ithacienne et la cour de Rome, celle-ci suivie par Ambroise et Martin. Je soupçonne, à travers les anecdotes hagiographiques de Sulpice, bien des situations et des conflits politiques sur lesquels il ne veut rien dire.

1. Comparez les voyages de Martin à ceux d'Hilaire d'Arles : *In excursibus quis, ut dignum est, explicabit quantum ejus præsentia profectum contulerit civitatibus Gallicanis* (*Vita Hilarii*, 16, 21, Migne, t. L, c. 1236).

2. M. Babut considère Martin, à cet égard, comme inférieur à Victrice (dont « les missions attestées étaient plus étendues que les siennes », p. 232). Je ne le crois pas. Victrice est allé seulement chez les Morins, c'est-à-dire soit dans le pays de Boulogne, soit dans celui de Thérouanne, et sans doute aussi dans la Flandre des Ménapes; et lorsque Paulin ajoute que Victrice évangélise *in remotissimo Nervici littoris tractu*, c'est parce que ces pays faisaient alors partie (*Not.*, *Occ.*, 37, 13) de ce qu'on appelait le *tractus Nervicanus* (Paulin, *Ep.*, XVIII, 4); cf. *Revue*, 1921, p. 108, n. 4.

Il n'est assurément pas le seul en ce temps-là qui ait agi en dehors de son diocèse. Il est en tout cas, à notre connaissance, celui qui l'a fait le plus souvent et qui est allé le plus loin, sans du reste sortir de la Gaule. Pour qu'on l'ait appelé ou laissé faire, pour qu'on ait ouvert la Gaule à son activité, il faut bien qu'il ait eu quelque mérite comme apôtre.

V. — DU CARACTÈRE DE SAINT MARTIN

J'ai déjà dit que Martin n'écrivait pas : nous n'avons de lui ni lettres ni discours ni traités de controverse. Il ne ressemble à cet égard ni à saint Hilaire, son précurseur, ni à saint Ambroise, son contemporain, ni à Paulin et Sulpice, ses disciples. Mais il ressemble à Victrice de Rouen, avec lequel il fut lié[1]. Était-ce par ignorance des lettres ou par parti pris, par mépris de la vaine littérature, du bavardage inutile ? J'incline vers cette dernière solution.

Mais il savait bien parler : il ne craignait pas de prêcher devant des multitudes[2], et il avait aussi le talent de s'entretenir avec des amis[3]. Tout ce que Sulpice nous dit de lui à cet égard révèle un orateur et un causeur, plein de fougue, d'habileté, d'autorité et d'esprit[4]. Il agit surtout par la parole, ce qui est le mode d'action qui exige le plus de tempérament personnel et amène le plus d'influence.

Il ne se plaisait pas aux discussions théologiques[5]. C'est avec simplicité qu'il expliquait les Écritures : d'ailleurs, il ne les dédaignait pas et savait les interpréter[6]. Dans les affaires de l'Église, il penchait vers les mesures de conciliation[7]. Il s'oppose aux violences contre les Priscillianistes et, pour

1. Cf. p. 140, n. 2.

2. *Prædicatione sancta gentiles animos mitigabat, ut luce eis veritatis ostensa ipsi sua templa subverterent*; *Vita*, 15, 4.

3. *In verbis et confabulationibus*, etc.; *Vita*, 25, 6.

4. *Gravitas, dignitas, acer, efficax, promptus et facilis*; *Vita*, 25, 6.

5. Il y a, à cet égard, contraste absolu entre lui et Hilaire, lequel, du reste, avait singulièrement abusé de la théologie. Et peut-être Martin voulut-il délibérément réagir.

6. *In absolvendis Scripturarum quæstionibus promptus et facilis*; *Vita*, 25, 6. Nous avons vu plus haut (1922, p. 309, n. 3) qu'il les faisait copier par les plus jeunes élèves de Marmoutiers.

7. Cf. *V.*, 22, 4.

éviter des mesures sanglantes, il accepte de communier un jour avec les pires ennemis des Priscillianistes. Toutes ces batailles interminables entre évêques le dégoûtaient.

C'était, chez lui, non pas une marque de faiblesse ou d'indifférence. Son âme, tout au contraire, fut aussi bien trempée que celle d'un Hilaire ou celle d'un Ambroise. Comme eux, il sut tenir tête à des empereurs, et il eut affaire à Valentinien, le plus colère des Césars, et à Maxime, un usurpateur dont on pouvait tout craindre.

Son genre de vie était très simple : il vécut toujours en moine, je veux dire en ascète, sans d'ailleurs le moindre excès. L'ascétisme était chez lui l'ornement de sa vie, mais non le but [1].

Comme évêque, il maintenait parmi ses clercs la plus stricte discipline et leur imposait son genre de vie. Il était un homme à qui il fallait obéir.

La lecture de certains détails me fait croire qu'il était d'humeur parfois violente. Ses voyages, son activité montrent qu'il ne ménagea jamais sa peine. Il semble qu'il eut de l'esprit, et ne craignait pas de riposter vivement [2].

Je laisse de côté les banalités de sa vertu et de sa piété, qui se ramènent pour la plupart au désir d'imiter le Christ [3]. Mais tous les autres traits de son caractère, que nous venons d'indiquer et qu'on ne peut nier, font de lui un homme d'action, sachant organiser et commander, une intelligence très saine, une volonté très droite, et tout autre chose qu'un thaumaturge visionnaire en état d'oraison continue ou un ascète en lutte éternelle avec son corps.

Camille JULLIAN.

1. Cf. 1922, p. 310-311.
2. *Clamabat*, 25, 4 ; *exclamasse « miserabilis »*, I, 22, 5.
3. *Vita*, 25, 3 et 4.

LE PHILOSOPHE AETHICUS ET LES CELTES INSULAIRES

Parmi les cosmographies, en général sèches et dépourvues d'intérêt, que l'Antiquité à son déclin nous a laissées, la *Cosmographia*[1] dite d'Aethicus se distingue par son abondance. Ce n'est pas, d'ailleurs, que cette abondance ne soit due, pour une bonne part, à l'ignorance et à la crédulité de l'auteur, mais on y peut trouver maint détail curieux, et en particulier, la page qui est consacrée aux Celtes insulaires vaut la peine d'être citée.

D'Aethicus lui-même nous savons seulement ce que nous dit l'ouvrage qui nous est parvenu sous son nom. C'était un Istrien (ou un Scythe) érudit qui avait eu des polémiques retentissantes, surtout à propos de cosmogonie, avec les principaux philosophes de son temps. Le texte latin de sa cosmographie, écrite primitivement en grec, est dû, d'après Raban Maur[2] et Roger Bacon[3], à saint Jérôme, qui serait le *Hieronimus presbyter* donné comme traducteur dans les manuscrits, et qui nous offre d'ailleurs une analyse critique plutôt qu'une traduction.

L'authenticité a été vivement débattue[4]. Tandis que d'Avezac, le premier éditeur d'Aethicus, l'admet avec quelques restrictions, H. Wuttke a soutenu avec ardeur que Aethicus avait existé et avait été traduit par saint Jérôme; C. Pertz a cherché dans l'étude des manuscrits et le relevé de tous les témoignages des écrivains du haut Moyen-Age à fortifier cette thèse, que G.-F. Hertzberg est enclin à accepter. Mais d'autres critiques, Fr. Kunstmann, C. L. Roth, C. F. Haase ont fait valoir contre elle des arguments impressionnants. On trouve dans la *Cosmographia*, en un endroit où est cité le nom d'un certain

1. Il ne faut pas confondre la *Cosmographia* dont il est question ici avec une cosmographie très résumée, attribuée à tort au même Aethicus et datant du VIe siècle ; cette dernière est sur de nombreux points identique à la cosmographie attribuée à Julius Honorius orator et datant du Ve siècle. Teuffel-Schwabe, *Geschichte der lateinischen Literatur*, § 497.

2. *Opera*, Migne, *Patrologia latina*, t. CXII, col. 1579.

3. *Opus majus*, Londres, 1733, p. 168.

4. Ce débat est très clairement résumé par Berger chez Pauly-Wissowa, *Real Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, 1893. Les principaux arguments sont discutés chez H. Wuttke, *Die Aechtheit des Auszugs aus der Kosmographie des Aithikos*, Leipzig, 1854. Voir aussi les éditions d'Avezac et de Wuttke, citées ci-après ; Pertz, *De cosmographia Ethici libri tres*, Berlin, 1853.

Alchimus, un vers hexamètre que l'on a relevé dans une poésie d'Avitus Alcimus, évêque de Vienne, mort en 523; des allusions historiques se rapportent aux VIe et VIIe siècles, par exemple la mention de l'établissement des Turcs sur les rives de la Caspienne sous Héraclius, en 626. D'autre part, la langue est étroitement apparentée à celle de divers écrivains de l'époque mérovingienne, comme par exemple l'auteur de l'*Historia Daretis Frigii de origine Francorum*. Il faut reconnaître qu'il est difficile de déterminer de quel côté sont les emprunts quand il s'agit d'ouvrages issus sans doute des manuels scolaires de l'Antiquité lesquels, comme c'est le sort des manuels, étaient copiés les uns sur les autres et modifiés à diverses dates par des additions et des corrections; il est naturel qu'ils aient contenu des morceaux d'origines diverses et qu'ils aient, de bonne heure, cessé d'être d'une seule venue. Toutefois, il est vraisemblable que ce n'est pas Isidore de Séville qui a mis à profit les renseignements contenus dans la *Cosmographie*, mais que c'est l'auteur de celle-ci qui a utilisé Isidore de Séville († 636). On trouve, de même, chez Aethicus des emprunts directs ou indirects à Solin (IIIe siècle), à Orose (Ve siècle) et à Justin (IIIe siècle) [1]. Il n'est pas démontré non plus que le traducteur latin de la *Cosmographie*, si elle a existé en grec [2], fût saint Jérôme; quelque large que soit la part d'erreurs imputable aux copistes, il reste encore un bon nombre de particularités caractéristiques de l'ouvrage lui-même, lesquelles n'appartiennent pas à la latinité du célèbre Père de l'Église [3].

Les manuscrits sont au nombre de vingt-deux. Les plus anciens datent de la fin du VIIIe siècle ou du commencement du IXe siècle [4].

Voici le passage qui concerne les îles Britanniques [5] :

« Hiberniam properavit et in ea aliquandiu commoratus [6] est, eorumque volumina revolvens appellavit eos ideomochos vel idiotistas [7], id est imperitos laboratores vel incultos doctores et pro nihilo

1. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, 1er Theil, Munich, 1911, p. 229-234.

2. Dans cette hypothèse, comment expliquer que le traducteur, citant Aethicus, puisse composer une période de trente-cinq mots commençant par la même initiale?

3. D'Avezac, *Mémoire sur Aethicus*, *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, première série, t. II, 1852, p. 233-237. *Cosmographiam Aethici Istrici* ab Hieronymo ex graeco in latinum breviarium redactam, secundum codicem Lipsiensem separato libello expressam, primum edidit H. Wuttke, Lipsiae, 1854, p. CII-CXVII. Goelzer, *Étude lexicographique et grammaticale sur la latinité de saint Jérôme*, p. 437-439.

4. H. Wuttke, *Die Aechtheit... des Aithikos* p. 59-61, essaie vainement de démontrer que c'est pour suivre le texte grec de l'original que saint Jérôme s'est servi d'un vocabulaire et d'une grammaire si spéciaux. Cf. aussi l'édition de Wuttke, p. CVIII-CXVII.

5. D'après les éditions de d'Avezac (p. 469) et de H. Wuttke (p. 14-15).

6. Var. : conversatus.

7. Var. : Idiotas, ideohistas.

eos ducens ait : Mundi fines[1] terminare et Hiberniam pervenire onerosus est labor, sed nulla facultas; horrorem nimium incutit, sed ad utilitatem non proficit[2]; imperitos enim habet cultores et instructores, destitutos habet habitatores.

» Dein in insulas Britannicas et Thilen[3] navigavit, quas ille Brutanicas[4] appellavit, imperitissimam gentem, horroris nimii[5], sectantes artes multas et ingenio maximo terrarum pollent. Metalla invenire ibi narrat[6] auri et argenti, aurichalci et stagni, magnetis[7] item ac ferri, multasque alias adinventiones quae ab aliis gentibus investigabiles sunt; erudiens discipulos suos, fecit eos artifices mirificos et usque nunc artifices multi in eas insulas usi sunt eo modo, ut si in littoribus maris aut fluminum glarea candorem cretae cum sabulo reddiderit, et venarum parte pauxilli rivi processerint, ebullientes ac ferventes non nimis calidae rufaeque commixtim afrodica terra et sarfaica, aut aurum aut aurichalcum metallum reperies, vel aes, tam in littoribus quae sarfaicam[8] et acervicam habuerint arvam[9] : sed in raris locis sic invenitur argenti et stagni metallum[10] vel mina[11]... Apud Orcadas insulas et Betorititas[12] orichalcum plurimum invenit et optimum atque pulcherrimum... In ipsas Orcadas magna et complura metalla primus illinc invenit quae antea nullus in memoria vel arte invenerat. »

Sur les mines de Grande-Bretagne, Aethicus nous donne plus de renseignements que Pline[13] et Solin[14]; il résume César[15] et Strabon[16]. Il n'y a d'original que le rôle de métallurge qui lui est attribué.

L'appréciation sévère qu'il fait de la science irlandaise ne laisse pas de nous étonner. La culture classique a été, semble-t-il, introduite en Irlande par le christianisme. Les premiers indices en apparaissent vers la fin du VIᵉ siècle. C'est l'époque où Finnian, Comgall, Columba réunissent autour d'eux de nombreux disciples[17]. Au VIIᵉ siècle, les

1. Var. : finibus.
2. Var. : profectum adducit; profecit.
3. Thilen omis dans D. *Thile* désigne sans doute ici les Shetland. Cf. le géographe de Ravenne, V, 3.
4. Var. : Bruttanicas, Britannicas.
5. Var. : horrorem nimium.
6. Var. : inveniri; ibi reperiuntur.
7. Mss. : magnitudinem.
8. Var. : sarfarica, safarrica.
9. Var. : arvam nominamus.
10. Var. : metalla.
11. Var. : minae.
12. Var. : Berotitas, Beroticas, Botoricas, Berocitas, Betoricas. Ce sont sans doute les Hébrides. Wuttke, *Cosmographiam*..., p. XIV-XV.
13. *Histoire naturelle*, XXXIV, 164, (plomb et argent).
14. *Collectanea*, éd. Mommsen, 22, 11.
15. *Guerre de Gaule*, V, 12 (étain et fer).
16. *Géographie*, IV, 5, 2 (or et fer).
17. M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques, d'Ausone à Alcuin*, p. 227-228, L. Gougaud, *Les chrétientés celtiques*, p. 241.

ouvrages composés par Cummian, Tirechan, Aileran, Muirchu Maccu Mactheni se ressentent encore peu de l'influence classique[1]. A la fin de ce siècle, Cellanus et surtout Adamnan connaissent l'Antiquité profane et présentent des réminiscences de Virgile[2]. Sont-ce donc là les *incultos doctores* du philosophe Aethicus? Les Anciens ne nous ont laissé aucun renseignement sur l'état de l'instruction en Irlande. Il est possible que les *doctores* que qualifie si durement la *Cosmographie* soient les *rhetorici* de la Confession de saint Patrice, lesquels sont, dans un manuscrit, traités, sans doute ironiquement, de *dominicati*, et dans d'autres, plus énergiquement, d'*ignari*[3]. Ce serait la première génération de docteurs indigènes qui précéda la venue en Irlande, réputée à cette époque comme une terre très hospitalière[4], des savants d'outre-mer, qui, après les invasions des Huns (376), des Vandales (406), des Alains (406) et des Gots (410), s'étaient réfugiés jusque dans les îles extrêmes de l'Ouest et avaient apporté aux Irlandais la science du continent[5].

Il y eut, vers le VIe siècle, une école de rhétorique que nous connaissons par les écrits du grammairien Virgile et à laquelle pourraient bien s'appliquer les violentes critiques du philosophe Aethicus. Mélange de cryptogrammes, de termes vulgaires, de fausses élégances *(leporia)*, cette latinité eut une grande vogue, si l'on se réfère au nombre de rhéteurs et de grammairiens dont Virgile nous révèle l'existence, à Athènes, à Rome, à Nicomédie, en Afrique et jusqu'en Arabie et dans l'Inde[6]. Une fois faite la part de l'exagération, il reste — et cela est sûr — que l'école de Virgile eut, pour citer les termes mêmes de M. Roger, « une large part de responsabilité dans l'erreur qui entraîna les Bretons hors du goût et du bon sens et aboutit à la composition de la *Lorica Gildae* et des *Hisperica famina*[7] ».

Les Bretons... et les Irlandais. Car, en dépit des arguments de Zimmer[8], il n'est pas établi que ces ouvrages aient été « écrits dans un cloître du sud-ouest de la Grande-Bretagne, par un Breton, au VIe siècle, et plutôt dans la première que dans la deuxième partie du VIe siècle ». Des assertions si précises étaient, d'ailleurs, singulièrement inquiétantes. L'hymne *Altus prosator*, qui offre quelques mots appartenant à la langue des *Hisperica famina*, a été attribué à saint

1. M. Roger, *ibid.*, p. 257-259.
2. M. Roger, *ibid.*, p. 260-263.
3. White, *Latin writings of St Patrick* (*Proceedings of the royal Irish Academy*, XXV, C, 7, p. 238, l. 24 et note).
4. Vie de saint Alban, *Acta sanctorum Hiberniae*, p. 505.
5. Manuscrit de Leyde, chez L. Müller, *Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik*, t. 93 (1866), p. 389. Kuno Meyer, *Learning in Ireland in the fifth century*, Dublin, 1913.
6. M. Roger, *l. c.*, p. 112.
7. M. Roger, *l. c.*, p. 126.
8. *Nennius vindicatus*, Anhang, p. 292-309.

Columba ; il a été, en tout cas, composé en Irlande [1]. Le cardinal Mai, qui, le premier, édita les *Hisperica famina*, avait cru pouvoir conclure qu'ils étaient l'œuvre d'un Irlandais ; on y trouve une phrase où l'*ausonica catena* est opposée au *scottigenum eulogium;* le titre même *Hisperica famina* serait une allusion à l'île la plus occidentale de l'Europe [2] ; et saint Jérôme, d'ailleurs, parle d'un auteur alourdi par les bouillies des Scots, *Scotorum pultibus* [3], ce qui s'accorderait bien avec l'hypothèse de l'origine irlandaise du style hispérique.

L'opinion de Mai a été adoptée par Ozanam [4] et Stowasser [5]. M. R. Thurneysen [6] hésite entre l'origine bretonne et l'origine irlandaise. M. Roger admet qu'on puisse « avec vraisemblance parler d'un milieu scolaire britanno-irlandais dans lequel auraient eu cours les tendances manifestées dans les *Hisperica famina* » ; mais, ajoute-t-il, « en l'absence d'indication précise sur la nationalité de l'auteur des *Hisperica famina* et de la *Lorica Gildae*, on ne peut, d'après le seul vocabulaire, attribuer l'origine exclusive de ces textes à l'Irlande ou à la Bretagne [7] ».

Le texte du philosophe Aethicus est-il un argument suffisant pour trancher la question en faveur de l'Irlande ? Il est certain que, dans ce texte, les Irlandais sont représentés comme de faux savants et les Bretons comme d'habiles industriels [8] ; les deux peuples semblent opposés l'un à l'autre ; à peine Aethicus fait-il allusion, lorsqu'il parle des Bretons, à l'état de l'instruction chez eux : *imperitissimam gentem*, où *imperitissimam* [9] est vraisemblablement pris dans le même sens que l'épithète *imperitos* appliquée aux Irlandais, et désigne le manque d'instruction. Il faudrait donc, si l'on accorde quelque crédit à Aethicus, enlever aux écoles bretonnes la gloire d'avoir formé les écoles irlandaises ; il est même possible que *Brutanicas*, au lieu de rappeler Brutus l'ancêtre mythique des Bretons [10], soit un jeu de mots

1. M. Roger, *l. c.*, p. 254-255.

2. *Classicorum Auctorum e Vaticanis codicibus editorum series,* V, p. XLIX.

3. *Commentaire sur Jérémie*, prol. (Migne, XXIV, 708). M. Vendryes (*Revue celtique*, XXXVIII, p. 230, n. 2) rappelle qu'en France on disait « ergoteur comme un Hibernois » et que Lesage (*Gil Blas*, I) parle des passants à figures hibernoises qui ne demandaient pas mieux que de disputer avec son héros.

4. *La civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 568.

5. *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 1894, p. 724 ; *Wiener Studien*, 1887, p. 310 ; *13e Jahresbericht über das K. K. Fr. Jos. Gymnasium*, 1887, p. 3.

6. *Archiv für lateinische Lexikographie*, III, p. 548 ; IV, p. 341 ; *Revue celtique*, XI, p. 86-92.

7. M. Roger, *l. c.*, p. 255.

8. Si le texte des manuscrits n'est pas altéré. Car il semble qu'il pourrait y avoir une opposition entre les procédés rudimentaires d'exploitation des Bretons et les méthodes merveilleuses que par ses disciples Aethicus répandit en Grande-Bretagne.

9. Ainsi, comme me l'a fait remarquer mon collègue M. Galletier, il n'y aurait pas de contradiction entre *imperitissimam* et *ingenio pollent*.

10. C'est l'opinion de Roth, qui fixe l'âge de cette tradition au moyen du texte de Nennius (§ 7), *Brittania insula a quodam Bruto, consule romano, vocatur*, qu'il date de 858.

latin renforçant énergiquement le sens, pourtant clair, de *imperitissimam*.

Quoi qu'il en soit, le ton acrimonieux des invectives d'Aethicus contre les écoles d'Irlande, et accessoirement celles de Grande-Bretagne, est bien celui auquel s'élèvent d'ordinaire les polémiques entre confrères ; si mal renseignés que nous soyons sur la personnalité du philosophe, nous pouvons être sûrs qu'il était du nombre des *doctores peritos et cultos*, par opposition à ceux qui n'étaient pas de sa secte. Il est, d'ailleurs, à plusieurs reprises, question dans les *Hisperica famina* de savants et de rhéteurs qu'il ne faut pas ennuyer et dont il faut craindre de lasser les esprits ingénieux [1]. Aethicus est sans doute un de ceux-là. S'il a réellement existé et a écrit en grec, — un grec un peu spécial comme le prouve l'emploi, dans le texte qui nous intéresse, de *ideomochos* (ἰδεομάχους?) et de *idiotistas* (ἰδιωτίστας?), — la traduction latine de son œuvre ne peut rien nous apprendre sur les préférences de sa rhétorique. S'il n'est que le prête-nom sous lequel se dissimule un adversaire des écoles irlandaises, il ne représente pas toutefois la pure tradition classique en face des nouveautés si goûtées dans les îles de l'Ouest ; comme l'auteur des *Hisperica famina*, il a un vocabulaire plein de néologismes et mélangé de grec, une syntaxe incorrecte, un style haché ; il a du goût pour l'allitération et offre de ces séries de noms et d'adjectifs en honneur dans la prose irlandaise [2]. La composition de l'ouvrage où, à part quelques citations, Aethicus parle à la troisième personne, rappelle le procédé de l'*Historia Francorum* et du *De excidio Trojae* ; les autorités citées par Aethicus sont aussi inconnues [3] que celles sur lesquelles s'appuie le grammairien Virgile. L'on ne peut s'empêcher, en face du philosophe Aethicus, le Scythe ou l'Istriote, traduit par saint Jérôme, d'évoquer l'ombre du prêtre phrygien Darès, traduit par Cornélius Népos. Les écrivains de cette lignée illustre autant qu'apocryphe à laquelle se rattachent Nennius, Gildas, Gaufrei de Monmouth, Annius de Viterbe, nous ont rendus très méfiants, peut-être trop méfiants à l'égard de ces ouvrages formés, à diverses époques, d'emprunts de toute sorte. Que l'opinion exprimée si vertement sur les docteurs soit d'Aethicus ou d'un autre, elle n'en est pas moins curieuse et mérite d'être rappelée.

1. Édition de Stowasser, 14, 20, 33 ; Mai, *Classicorum auctorum*, V, 19, 20 (p. 497-498.

2. On trouvera l'étude de la langue des *Hisperica famina* chez Roger, *L'enseignement des lettres classiques*, p. 242-248, et l'étude de la langue d'Aethicus dans l'édition de Wuttke, introduction p. CX-CXVI. La syntaxe des cas est caractérisée par l'emploi de l'accusatif au lieu de l'ablatif. Une phrase allitérante formée presque exclusivement de noms et d'adjectifs présente 33 mots commençant par *t*. (D'Avezac, III, 4, 3, 1, p. 496-497 ; Wuttke, § 62.)

3. Les astronomes scythes Cluontes (ou Duontes) et Agripphus (ou Argippus) (§ 17), les philosophes espagnols Arpocrates (ou Arbocastes) et Aurilius (§ 14), le Grec Fabius (§ 79).

* * *

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que l'on donnait de l'Irlande et de ses habitants une idée peu favorable. Dans l'Antiquité, on tenait sur leur compte les racontars les plus fâcheux. Strabon rapportait — mais, avec son sens critique ordinaire, il dit ne pouvoir l'affirmer — que les habitants de cette île étaient plus sauvages que les Bretons, qu'ils étaient anthropophages au point de trouver bien de manger leurs parents morts et qu'ils avaient des relations avec des femmes autres que les leurs, avec leurs mères et leurs sœurs[1]. Méla, résumant Strabon, dit seulement qu'ils étaient plus ignorants de toutes les vertus que tous les autres peuples et qu'ils étaient tout à fait dépourvus de piété[2]. D'après Solin, la nation irlandaise, belliqueuse et inhospitalière, avait des coutumes barbares : les vainqueurs s'enduisaient le visage du sang des morts; ils ne distinguaient pas le bien du mal[3]. Saint Jérôme répétait que, chez les Scots, les femmes étaient communes à tous[4]. Plus tard, depuis William de Malmesbury (1066-1142) jusqu'à Edmund Spenser (1551-1623), en passant par Giraud de Cambrie (1146-1228), et encore de nos jours, les prosateurs, les poètes et les auteurs dramatiques anglais[5] ne se sont pas fait faute de dauber sur l'île-sœur. Il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'attacher non plus une trop grande importance aux propos du philosophe Aethicus, qui d'ailleurs n'a peut-être jamais existé.

G. DOTTIN.

1. *Geographica*, IV, 5, 4. César (V, 14) et Dion Cassius (LXII, 6; LXXVI, 12) disent à peu près la même chose des Bretons et des Calédoniens. D'ailleurs, d'après Tacite (*Agricola*, 24), la civilisation de l'Irlande diffère peu de celle de la Bretagne.
2. *De Chorographia*, III, 53.
3. *Collectanea*, éd. Mommsen, 22, 2-3.
4. *Adversus Jovinianum*, II, 7 (Migne, *Patrologia latina*, XXIII, c. 309 A).
5. E. D. Snyder, *The Wild Irish* (*Modern Philology*, XVII, p. 687-725).

BRICCIUS OU BRICTIO

Le 13 novembre (*Id. Nov.*), l'Église romaine célèbre la Saint-Brice (ou Saint-Bris). Ce nom est représenté en latin, d'un côté par :

Brictius Martyrol. Hieronym. (*cod. Richenov.*) *;* Avell., p. 104, 8; catalogue du ms. de Berne, catalogue du cartulaire de Quimperlé, catalogue du ms. de Vendôme;

Briccius [1], certains mss. de Grégoire de Tours, liste de Saint-Aubin d'Angers;

ou *Bricius* Greg. Tur, *H. Fr.*, 2, 1; 10, 31 [2];

et d'un autre côté par :

Brictio forme employée pour la première fois par Sulpice Sévère, *Dial.* II, (III), 15 éd. Halm dans le *Corpus* de Vienne, t. I, p. 213, l. 15, 16, 17; p. 214, l. 18, d'après *M* (var. briccío *A F Q*, brichio*B*) [3], et qu'on retrouve chez le poète Fortunat (*Vit. s. Mart.* IV, 529, 530, 552), ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il n'a fait que mettre en vers la prose de Sulpice Sévère.

Cela posé, on peut se demander si Sulpice Sévère, qui détestait *Brictius* (ou *Briccius*), n'a pas, de propos délibéré, dénaturé son nom : un homme qui attaque la moralité du futur saint Brice et qui nous le présente sous les traits d'un furieux et d'un démoniaque dans ses

1. M. Jullian me fait remarquer que Brictius (*ou* Briccius) étant originaire du pays des *Turones*, doit vraisemblablement son nom à une localité appelée *Bricca*. On lit en effet chez Grégoire de Tours, *H. Fr.*, 10, 31 : « ... per uicos, id est Calatonno, *Bricca*, Rodomego ». C'est aujourd'hui le village de Brèches (Indre-et-Loire), canton de Château-La-Vallière, arrondissement de Tours.

2. C'est ainsi qu'il faut interpréter les renseignements donnés par Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 290 sq. en modifiant ce qu'il dit, p. 299, n. 4 : « *(Brictio)* c'est l'orthographe de Sulpice Sévère et du martyrologe hiéronymien; Grégoire de Tours écrit *Bricius*, le pape Zozime *Britius*... » En réalité, les mss. du martyrologe hiéronymien ne sont pas unanimes; consultons l'édition même donnée de ce martyrologe par J.-B. de Rossi et Mgr Duchesne et nous voyons que, si la leçon *Brictionis* est bien celle du *cod. Epternacensis* (= Paris. 10837) et peut-être celle du *cod. Weisenburgensis* (qui en réalité porte *bricionis*), ce n'est ni celle du *cod. Bernensis* (« id. nov. depositio sancti *Briccioni* »), ni celle du *cod. Richenov.* (« depositio sancti *Brictii*). De plus, si Grégoire de Tours a bien écrit *Brictius* (*H. Fr.*, 2, 1; 10, 31), il s'est servi une fois (*H. Fr.*, 2, 1) de l'accusatif *Bricionem*.

Notons, sans nous y arrêter pour cette fois, le génitif *Briccioni* (cod. Bern.), qui se rattache à un nominatif *Briccionus* (cf. *Santonus*, à côté de *Santo*, etc.). Cette forme accessoire mériterait une étude particulière.

3. L'accusatif *Brictionem M* (briccionem *A F*) se lit *ib.*, p. 214, l. 21.

rapports avec son maître saint Martin, ne devait pas se faire scrupule de le poursuivre jusque dans son nom en changeant *Brictius* en *Brictio*. Cette hypothèse serait très plausible, si l'on pouvait affirmer que les noms en *o* ont nécessairement en latin une signification péjorative. Mais, si l'on consulte la liste générale de ces dérivés[1], on constate qu'à part deux ou trois mots (*bibo*, *gulo*, *nebulo*) qui peuvent bien passer pour des termes de mépris, presque tous les autres n'ont nullement un sens péjoratif et s'expliquent par la tendance de la langue latine vulgaire à donner la terminaison *–o* à des vocables existant déjà sous une autre forme, notamment aux mots en *–ius* ou *–us* : il me suffira de rappeler *amasio* à côté d'*amasius*, *nutricio* substitué à *nutricius*, *uillico* à *uillicus*, *herodio* « héron » à *herodius* et probablement *hericio* à *hericius*, qui en français aurait donné « héris » ou « éris » lequel n'existe pas, alors qu'on connaît « hérisson ». De plus les copistes, qui, dans le *Martyrol. Hieronym.*, employaient la forme *Brictionis* (ou *Bricionis*) ne pouvaient pas y attacher une signification blessante, pas plus que nous, quand nous disons « Brisson ». Enfin Grégoire de Tours s'est servi (une seule fois, il est vrai, *h. Fr.* 2, 1) de la forme d'acc. *Bricionem* : or, à l'époque où il écrivait, il y avait longtemps que *Brictius* (ou *Bricius*) était réhabilité : malgré la haine tenace dont il était l'objet de la part de ses confrères, il avait trouvé grâce devant le pape Zosime. Toutefois, comme il semble bien qu'en le canonisant on a écarté la forme *Brictio*, pour adopter *Brictius* (je ne parle pas de *Briccionus*), un doute subsiste en faveur de l'hypothèse qui prête à Sulpice Sévère l'intention blessante dont il a été question ci-dessus.

HENRI GOELZER.

1. Voy. H. Goelzer, *Etude... de la latinité de s. Jérôme*, p. 44 sq.

NOTES SUR LES ROUTES DE LA GAULE ROMAINE

I

INTRODUCTION : HISTORIQUE DES RECHERCHES

Nous nous proposons d'étudier le réseau routier de la Gaule à l'époque romaine et de faire connaître ici, au fur et à mesure du progrès de nos investigations[1], les résultats auxquels elles nous auront conduit. Il s'agit de fixer le parcours des grands chemins qui desservaient notre pays dans l'Antiquité, d'en relever les vestiges, d'en identifier les stations[2], de montrer ce qu'ils sont devenus après la chute de la domination de Rome, dans quelle mesure et pour quelles raisons ils ont été conservés, négligés ou déplacés au Moyen-Age, dans quelle mesure aussi et pour quelles raisons les routes royales de l'ancien régime et les voies ferrées du XIXe siècle ont adopté ou abandonné leur tracé[3].

Cette enquête doit être menée avec ordre. Les géographes grecs avaient été frappés de l'harmonieuse disposition des fleuves de la Gaule, qui se continuent, se complètent et relient heureusement la Méditerranée à l'Océan[4]. Le système des routes romaines, tel qu'il a été arrêté au lendemain de la conquête par Agrippa, géographe lui-même, « se rapproche distinctement des principales directions fluviales[5] ». Nous aurons donc à examiner les différentes parties du réseau région par région, en suivant les grandes voies qui rayonnaient, comme les rivières elles-mêmes, autour de Lyon, centre de la vie politique, économique et religieuse de l'ancienne Gaule.

Avant d'entrer dans cet exposé, quelques questions générales doivent être élucidées. La première est celle de savoir comment on a compris

1. Commencées pendant l'année scolaire 1921-1922 à la conférence de géographie ancienne de l'École des Hautes Études.

2. Un travail analogue a été fait pour l'Angleterre par Th. Codrington, *Roman roads in Britain* (Londres, 1903 ; 3e éd., 1918).

3. Voir sur ce point les observations suggestives de P. Vidal de La Blache, *Tableau de la géographie de la France*, dans l'*Histoire de France* d'E. Lavisse, I, 1 (Paris, 1903), p. 377-381.

4. Strabon, IV, 1, 14.

5. P. Vidal de La Blache, *op. cit.*, p. 379.

et traité jusqu'à présent le sujet que nous abordons à notre tour, quels sont les principaux travaux qui lui ont été consacrés depuis trois siècles et ce qu'ils valent.

***

Le plus ancien ouvrage que nous devions mentionner, bien qu'il ne concerne pas uniquement la Gaule, est celui de Nicolas Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain* (Paris, 1622)[1]. On n'a commencé à s'intéresser aux voies romaines qu'à partir du moment où dans toute la France, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII et grâce à l'initiative de Sully, grand-voyer de 1599 à 1611, les vieilles routes furent remises en état et des routes nouvelles créées et aménagées[2]. Bergier, né à Reims le 1er mars 1557, mort à Grignon le 18 août 1623[3], magistrat municipal de sa ville natale, dont il défendit les intérêts avec un zèle inlassable[4] et dont il écrivit l'histoire[5], était un érudit à l'esprit ouvert et curieux, en relations avec quelques-uns des hommes les plus remarquables de son temps, comme Charles du Lis, descendant d'un frère de Jeanne d'Arc, Peiresc, du Puy[6]. Il obtint, par la protection du président Nicolas de Bellièvre, seigneur de Grignon, fils de Pompone de Bellièvre qui avait été chancelier lorsque Sully était grand-voyer, la charge d'historiographe de France. Il nous dit lui-même que c'est une conférence tenue dans le cabinet de M. du Lis, avocat général à la Cour des aides, sur les droits de passage modernes, qui lui donna l'idée de son *Histoire des grands chemins*[7]; il la dédia au roi Louis XIII, « puisque c'est sous le règne

1. Rééditée à Bruxelles en 1728 et 1736. H.-Chr. Hennin en a donné une traduction latine dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Graevius, X (Utrecht, 1699), suivie d'additions et corrections en français dues à Bergier et d'autres notes de J.-B. du Bos et de Hennin lui-même.

2. Cf. E.-J.-M. Vignon, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France aux* XVII*e et* XVIII*e siècles* (Paris, 1862), I, p. 49-54; J. Bonnerot, *Les routes de France* (Paris, 1921), p. 100-102.

3. Sur Bergier voir en dernier lieu la notice de H. Jadart, *Les portraits historiques du Musée de Reims*, 1er fascicule (Reims, 1888), p. 55-86, et les notes du même accompagnant la réédition du poème de N. Bergier, *L'entrée de Jeanne d'Arc à Reims*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1890, p. 561-590.

4. Comme le prouvent les documents des archives de Reims analysés par H. Jadart en 1888, *loc. cit.*, p. 73-82.

5. N. Bergier, *Le dessein de l'histoire de Reims* (Reims, 1635).

6. Une lettre de Peiresc à du Puy, le 26 juillet 1625, publiée par Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc*, I (Paris, 1888), p. 65, nous apprend que Bergier avait envoyé à Ch. du Lis une pièce de l'année 1235 concernant Jeanne d'Arc, retrouvée par lui dans les papiers de la ville de Reims. C'est à la demande de Ch. du Lis que Bergier avait composé son poème sur *L'entrée de Jeanne d'Arc* et plusieurs poésies latines et françaises commémorant la restauration du monument de la Pucelle à Orléans.

7. Une inscription latine rédigée par Ch. du Lis et imprimée en tête de l'*Histoire des grands chemins* associe, en jouant sur les mots, le souvenir de Jeanne d'Arc, la bergère champenoise, à l'œuvre du Champenois Bergier.

très auguste de Votre Majesté que ces grands chemins, si longtems ensevelis sous la terre, viennent à se relever, à l'aide d'un Français, et paroitre de nouveau sur le théâtre de la France accommodés à la française ». Il s'attaquait à un domaine inexploré : « c'est encore une autre merveille qu'il ne se soit jusqu'à présent trouvé personne qui ait par livre exprès donné cette merveille à connaître. » En dépit du caractère abstrait et scolastique de quelques-unes des divisions qu'il crut devoir adopter (livre I : cause efficiente ; livre II : matière et forme ; livre IV : cause finale), il s'est tiré à son honneur de cette difficile entreprise. Il faut lui savoir gré d'avoir réuni les textes des auteurs classiques relatifs aux routes, les Itinéraires [1] et les inscriptions milliaires alors connues, de s'être demandé si les indications données par Vitruve et Pline sur les pavements et dallages des maisons ne s'appliquaient pas aussi aux procédés employés pour la construction des voies, d'avoir cherché enfin sur le terrain, par des fouilles exécutées à Reims et aux environs, la vérification de cette ingénieuse hypothèse. L'*Histoire des grands chemins*, profondément originale, a fait époque.

Depuis Bergier, les routes romaines n'ont plus cessé de s'imposer à l'attention. L'un des hommes du XVII[e] siècle qui s'en occupèrent avec le plus de constance et de zèle est François-Nicolas Baudot, sieur du Buisson et d'Ambenay, plus connu sous le nom de Dubuisson-Aubenay, né à Ambenay, près d'Évreux, vers 1590, mort à Paris le 1[er] octobre 1652 [2]. Attaché à la personne de grands seigneurs et de diplomates, secrétaire pendant dix ans de l'ambassadeur d'Estampes-Valençay, puis, à la fin de sa vie, gentilhomme ordinaire de la chambre et historiographe du roi comme Bergier, il avait visité à petites journées plusieurs pays étrangers, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, et, de 1625 à 1647, la plupart des provinces du nord et du centre de la France, en notant avec soin ses observations et les renseignements de toute nature qu'il recueillait sur son chemin. Les cinquante volumes manuscrits qui nous restent de lui et qui sont passés sous la Révolution du séminaire de Saint-Sulpice à la Bibliothèque Mazarine et à la Bibliothèque Nationale contiennent, outre divers travaux historiques, des comptes rendus de ses voyages [3] ; on y relève de

1. C'est Peiresc, déclare-t-il dans son *Avertissement au lecteur*, qui « l'avisa le premier de la Carte de Peutinger ».

2. Voir sur ce personnage la notice mise par G. Saige en tête de la publication de son *Journal des guerres civiles 1648-1652* (Paris, 1883) et celle du chanoine Porée en tête de son *Itinéraire de Normandie* (Rouen, 1911).

3. Ces « Itinéraires » sont conservés presque tous à la Bibliothèque Mazarine (mss. n[os] 4404-4408). Leur publication intégrale dans *les Documents inédits de l'Histoire de France*, annoncée en 1893 par A. Longnon (*Géographie de la Gaule romaine* d'E. Desjardins, IV, p. 220) n'a pas eu lieu. Mais l'*Itinéraire de Bretagne* a été édité, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (nouv. acquis. franç., n° 4375) par L. Maître et P. de Berthou (Nantes, 1898-1902) et l'*Itinéraire de Normandie* par le

nombreux détails sur les vestiges et les souvenirs laissés par les anciennes voies romaines de la Gaule[1]. — Les livres et la correspondance de beaucoup de savants de cette génération ou de la suivante, comme Daniel Huet, attestent des préoccupations semblables. Les auteurs des monographies régionales qui commencent alors à paraître font une place à la description des routes antiques : un chapitre de la *Chorographie et histoire de Provence*, d'H. Bouche (Aix, 1664), est intitulé « Explication des voies romaines qui passaient en Dauphiné et en Provence », et en tête de l'*Histoire civile et consulaire de Lyon* du P. Menestrier (Lyon, 1696), figure une « Dissertation sur les grands chemins de Lyon ». Les géographes qui s'efforcent de reconstituer la physionomie de la Gaule romaine, comme Philippe Labbé dans son *Pharus Galliae antiquae* (Moulins, 1664), Nicolas Sanson dans sa *France descrite en plusieurs cartes* (Paris, 1651), Adrien de Valois dans sa *Notitia Galliarum* (Paris, 1676), connaissent tout au moins par la Table de Peutinger et par l'Itinéraire d'Antonin les voies les plus importantes et les représentent sur leurs cartes. Si le petit *Traité de la construction des chemins, tant de ceux des Romains que des modernes*, par Hubert Gautier, inspecteur des ponts et chaussées (Toulouse, 1693)[2], se borne pour la partie romaine à résumer les conclusions de Bergier, il mérite cependant d'être cité, parce qu'il montre, lui aussi, comme l'*Histoire des grands chemins*, que les recherches d'érudition et les travaux modernes de voirie étaient étroitement liés ; il est dédié à M. de Lamoignon, intendant de Languedoc, à qui l'on doit de belles routes « qui font l'admiration des étrangers, la commodité des voyageurs et l'utilité des peuples[3] ».

Le XVIIIe siècle, qui a porté à un si haut degré de développement et de perfectionnement le réseau de nos grandes voies[4], ne pouvait négliger celles des Romains. *L'antiquité expliquée* de Montfaucon (Paris, 1719-1724) ne contient sur les « chemins publics » (tome IV, 2e partie, p. 177-181) que des indications rapides et superficielles, et

chanoine Porée (Rouen, 1911). On doit des analyses ou des extraits des *Itinéraires* de Champagne et de Picardie à A. Babeau, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1885, p. 353-360, et dans l'*Annuaire de l'Aube pour 1886*, p. 3-50, et à R. Rodière, dans le *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1909-1911, p. 11-50.

1. « Il décrit les voies antiques suivies par lui, indiquant en quel lieu le chemin perd son aspect romain, en quel lieu il le reprend, le tout avec une si grande précision qu'on peut noter tous ces détails sur les cartes d'Etat-Major. » (A. Longnon, *loc. cit.*).

2. Réédité à Paris en 1715.

3. Sur les travaux de voirie ordonnés par Colbert et dirigés par les intendants sous le règne de Louis XIV, cf. E.-J.-M. Vignon, *op. cit.*, I, p. 65-146 ; J. Bonnerot, *op. cit.*, p. 104-105.

4. Cf. N. de la Mare, *Traité de la police*, IV, *De la voierie*, Paris, 1738 (titre XIII, p 466-558 : Des grands chemins); E.-J.-M. Vignon, *op. cit.*, tome II en entier (particulièrement aux p. 97-188, sur l'œuvre de Trudaine et Perronet de 1736 à 1769); J. Bonnerot, *op. cit.*, p. 105-110.

dom Bouquet dans le tome Ier de son *Recueil des historiens des Gaules* (Paris, 1738) reproduit simplement l'Itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger et le Géographe de Ravenne. Mais de tous côtés apparaissent les preuves de l'intérêt croissant qu'excitent les routes romaines. P. Wesseling réédite les Itinéraires et en améliore le texte, *Vetera romana Itineraria* (Amsterdam, 1735). J.-B. Bourguignon d'Anville (1697-1782) reprend et précise l'œuvre des géographes du siècle précédent, en particulier dans ses *Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule* (Paris, 1741), qui contiennent, à la suite d'un « Traité des mesures itinéraires des Romains », des dissertations sur Genabum et les voies de l'Orléanais et du Berry et sur Bibracte et les voies des Eduens et des Ségusiaves [1], et dans sa *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monuments romains* (Paris, 1760), commentaire des cartes qu'il avait dressées. Sur la grande carte de France de Cassini, publiée de 1744 à 1787, les vieux chemins et les monuments antiques sont notés avec soin et les travaux préliminaires qu'elle a nécessités ont ramené à la lumière maint vestige oublié de chaussée romaine.

La plupart des grandes histoires provinciales dues aux Bénédictins ou à leurs émules contiennent des chapitres plus ou moins développés sur les voies anciennes : c'est le cas, par exemple, pour l'*Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, de dom Calmet (VI, Nancy, 1728), les *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc*, de J. Astruc (1re partie, Paris, 1737), l'*Histoire de Bretagne*, de dom Lobineau et dom Morice (I, Paris, 1750), l'*Alsatia illustrata*, de Schœppflin (I, Colmar, 1751), l'*Histoire du duché de Valois*, de l'abbé Carlier (Paris, 1764), la *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, de Cl. Courtépée (Dijon, 1774-1785), l'*Histoire générale de Provence*, de J.-P. Papon (Paris, 1777-1786).

Les Académies de province, fondées ou reconstituées vers le milieu du siècle, s'adonnent volontiers aux études de cet ordre. La *Bibliothèque historique française* du P. Lelong et de Fevret de Fontette (I, Paris, 1768) énumère les mémoires, restés inédits, de Le Père, *Description d'une chaussée antique qui va de la montagne de Chatenai ou d'Ouaine à Entrains*, dans les registres de la Société des Sciences d'Auxerre ; de l'abbé Saas sur les voies romaines en Normandie, dans les registres de l'Académie de Rouen, à la date du 17 avril 1755 ; de Camp sur celles d'Artois, dans les registres de la Société littéraire d'Arras ; de J. du Fraisse de Vernines sur celles d'Auvergne, dans les registres de la Société littéraire de Clermont. La *Dissertation* de Hue, directeur des

1. Les *Éclaircissements* sont attribués souvent à l'abbé Belley ; seul le « Traité des mesures itinéraires » serait de d'Anville. Mais celui-ci, dans la Préface, s'exprime en des termes qui donnent bien à croire qu'il était l'auteur de tout le volume. Cf. J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, I (Paris, 1860), p. 338 ; Ch.-Em. Ruelle, *Bibliographie générale des Gaules* (Paris, 1886), p. 823.

ponts et chaussées, *sur une voie romaine qui traversait le pays des Santones* a été imprimée dans le *Recueil de l'Académie de La Rochelle* (III, 1763, p. 188-211). L'Académie de Besançon mit au concours en 1756 la question suivante : « Quelles étaient les voies romaines dans le pays des Séquanes ? ». Six mémoires furent présentés et quatre couronnés; le prix fut décerné au bénédictin dom Jourdain; les six manuscrits sont conservés à la Bibliothèque municipale de Besançon[1]. On doit au Bourguignon Fr. Pasumot (1733-1804), professeur au collège d'Auxerre, puis sous-chef au bureau des cartes et plans de la marine à Paris, des *Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule* (Paris, 1765)[2] qui renferment des notices très précises sur les voies de la région d'Auxerre et d'Autun à Besançon.

A Paris, le *Mercure de France* insère à plusieurs reprises des articles se rapportant à des recherches de même nature : celui de V. de la Bastide sur le chemin romain de Beaucaire à Nîmes (août 1731, p. 1894-1907), celui du lieutenant-criminel Le Tors sur les chemins romains des environs d'Avallon (juillet 1737, p. 1559-1776), un article anonyme sur la chaussée de Brunehaut près de Beauvais (mai 1749, p. 83-91), et un autre, d'après les observations des ingénieurs de la province, sur les chemins romains de Guyenne (octobre 1765, p. 112-121). Dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* on trouve trois dissertations de l'abbé Belley sur la voie romaine de l'embouchure de la Seine à Paris (XIX, 1753, p. 648-671), sur celle de Valognes à Vieux et au Mans (XXVIII, 1761, p. 475-486), sur celles de Rennes au Cotentin (XLI, 1780, p. 563-582), et le résumé d'une communication du comte de Caylus *Sur un chemin des Romains* dans les marais de l'Écluse et de Hamel en Artois (XXVII, 1761, p. 136-145). Les sept volumes du *Recueil d'antiquités* du même de Caylus (Paris, 1752-1767) contiennent la description d'un grand nombre de voies romaines de l'ouest, du centre et de l'est de la France, d'après l'observation directe et minutieuse du terrain. L'œuvre du XVIII[e] siècle a été singulièrement féconde : en même temps que les connaissances s'étendaient, les méthodes de travail devenaient plus rigoureuses et vraiment scientifiques.

Pendant les soixante premières années du XIX[e] siècle l'élan ne se ralentit pas. Parmi les études qui parurent à cette époque, beaucoup sont très solides et gardent encore aujourd'hui une réelle valeur. Il faut rappeler notamment celles de Grivaud de la Vincelle sur la

1. *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements*, XXXIII (Paris, 1904), p. 774. Cf. L. Febvre, *Les manuscrits viographiques de Besançon*, dans la *Revue des Études anciennes*, 1919, p. 215-218. — Le mémoire de dom Jourdain a été imprimé dans les *Nouvelles Annales des voyages*, 1862, III (août), p. 174-210.

2. Réédités par Cl.-M. Grivaud de la Vincelle avec quelques autres travaux retrouvés dans les manuscrits de Pasumot, sous ce titre : *Dissertations et mémoires sur différents sujets d'antiquité et d'histoire* (Paris, 1810-1813).

Bourgogne, au tome Ier de son *Recueil de monuments antiques découverts dans l'ancienne Gaule* (Paris, 1817); d'A. Cahier de Gerville sur le Cotentin, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, IV, 1823, et les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, V, 1829-1830, et à part, *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie* (Valognes, 1838); d'A. de Caumont sur la région de Caen, dans son *Cours d'antiquités monumentales* (II, Paris, 1831), dans son *Abécédaire d'archéologie* (Paris, 1850-1853), et dans sa *Statistique routière de Basse-Normandie* (Rouen, 1855); de l'abbé Cochet sur l'arrondissement du Havre, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XIV, 1844-1846; d'A. Le Prévost sur le département de l'Eure, réimprimées dans le recueil posthume de ses *Mémoires et notes* (I, Évreux, 1862); les articles de Bizeul sur la Bretagne, dans les diverses revues savantes de cette région entre 1837 et 1851 [1]; l'*Essai* de L. Graves *sur les voies romaines du département de l'Oise*, dans le *Bulletin monumental*, VI, 1840; le mémoire de P. Mathieu, *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, dans les *Annales de l'Auvergne*, XXVIII, 1855; les *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, par Am. Piette, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, de 1856 à 1862; les notes d'A. Bruyelle et de V. Houzé sur les chaussées du Cambrésis, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, XXVI, 1859; la *Notice* de Th. Pistollet de Saint-Ferjeux *Sur les voies romaines... du département de la Haute-Marne*, dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, I, 1860. Deux circonstances heureuses favorisèrent l'éclosion de ces monographies régionales : les relevés topographiques exécutés, à partir de 1817, pour la confection de la carte d'État-Major et l'essor des Sociétés savantes des départements, sous l'impulsion d'A. de Caumont, fondateur des Congrès archéologiques [2], et de Salvandy et de Guizot, fondateur et protecteur du « Comité des arts et monuments près le Ministère de l'Instruction publique », créé le 18 décembre 1837 et devenu dans la suite notre « Comité des travaux historiques ». Déjà on peut songer à des essais de synthèse : un tableau de l'ensemble des voies romaines de la Gaule est esquissé par A. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales* (II, 1831), et par Ch. Walckenaer, dans sa *Géographie ancienne des Gaules* suivie de l'analyse géographique des Itinéraires anciens (Paris, 1839). De nouvelles éditions de ces Itinéraires sont données coup sur coup par Lapie et Fortia d'Urban, *Recueil des Itinéraires anciens* (Paris, 1845),

1. Indiqués par E. Ruelle, *Bibliographie générale des Gaules* (Paris, 1886), p. 891-894.
2. Les Congrès de la Société française d'archéologie ont commencé en 1834; ils se tiennent chaque année dans une ville différente et donnent lieu, depuis 1841, à la publication régulière de volumes de comptes rendus, très documentés, où les questions concernant les voies romaines occupent presque toujours une place importante; on en trouvera l'analyse jusqu'en 1910 dans la *Bibliographie* de R. de Lasteyrie.

et par G. Parthey et M. Pinder, *Itinerarium Antonini Augusti et Hierosolymitanum* (Berlin, 1848); L. Renier en extrait, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France* de 1850, tout ce qui concerne spécialement les *Itinéraires romains de la Gaule*, avec des tables de concordance et des notes explicatives[1].

Matty de Latour, ingénieur des ponts et chaussées, présenta à l'Académie des Inscriptions en 1865, pour le concours des Antiquités de la France, un ouvrage manuscrit intitulé *Voies romaines, système de construction et d'entretien,* dont les sept volumes sont conservés à la Bibliothèque de l'Institut. On y trouve exposés, avec un grand luxe de détails techniques et de plans ou dessins, les résultats de vingt-sept années d'observations. Matty de Latour s'est attaché spécialement à la voie de Besançon à Langres, où il n'a pas opéré moins de trois cents fouilles ou coupures, complétées, à titre de comparaison, par des sondages sur le trajet de soixante-cinq autres voies de la Gaule. Il a constaté que les Romains sont loin de s'être conformés partout aux règles posées par Vitruve ; le nombre, l'épaisseur et la composition des différentes couches de l'infrastructure n'ont rien d'invariable et dépendent en chaque cas particulier des circonstances locales. Matty de Latour a rendu service en protestant contre une interprétation trop littérale des théories de Bergier. Son œuvre présente d'autre part un incontestable intérêt documentaire ; bien qu'elle n'envisage le problème de la viabilité qu'au point de vue strict de l'art de l'ingénieur et que trop de digressions inutiles la déparent, elle nous apporte sur tous les segments de routes explorés par l'auteur ou à son intention, et principalement sur la grande voie de Besançon à Langres, un ensemble imposant de témoignages autorisés[2].

Vers la même époque la Commission de topographie des Gaules, instituée par Napoléon III en 1858 et tout occupée d'abord de la reconstitution des marches de César et de l'identification de ses champs de bataille, était amenée à envisager parmi les principales tâches qui lui incombaient l'établissement d'une carte des voies romaines et des milliaires[3]. Elle faisait appel au concours des érudits de province, dont elle se proposait de coordonner les efforts. Dès 1863, un de ses membres, A. Bertrand, publiait dans la *Revue archéologique* (I, p. 406-412 ; II, p. 62-79, 148-173, 342-350), sous ce titre :

1. Les *Éléments d'archéologie nationale* de L. Bâtissier (Paris, 1848) contiennent, aux p. 205-211, quelques considérations générales sur la construction des voies romaines d'après Bergier et à la page 564 une bibliographie sommaire de la question.

2. Deux comptes rendus l'ont fait connaître, l'un par A. Maury, *Les voies romaines en Italie et en Gaule*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1866, p. 181-210, l'autre par A. de Longuemar, *Étude sur les voies romaines*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, XXXIII, 1868, p. 33-46.

3. Cf. S. Reinach, *La Commission de topographie et le Dictionnaire archéologique de la Gaule*, dans la *Revue archéologique*, 1915, II, p. 209-227.

Les voies romaines en Gaule, un résumé de ses premiers travaux[1]. Devenue en 1880 la Commission de géographie historique de l'ancienne France, elle conservait le même programme. Un rapport d'A. Longnon en 1882[2] expose l'état d'avancement des recherches à cette date et annonce la constitution d'un répertoire des milliaires par les soins d'A. Héron de Villefosse et la publication d'un *Album archéologique* dont la deuxième partie, *La Gaule sous les Romains*, devait comprendre deux fascicules — les deux premiers — sur les voies romaines et les bornes milliaires. Malheureusement ces projets ne purent aboutir. Quand la Commission de géographie historique fut supprimée, en 1885, et remplacée par la Section de géographie du Comité des travaux historiques, l'*Album* n'avait pas commencé à paraître; la carte des voies romaines, qui avait été gravée, ne fut jamais publiée[3].

Si l'œuvre collective de la Commission est restée inachevée, elle a permis du moins à l'un de ses membres les plus actifs, A. Longnon, de donner, dans son *Atlas historique de la France* (Paris, 1884), une carte de la Gaule romaine où les voies principales sont représentées, d'après les Itinéraires et les milliaires, et, dans le tome IV de la *Géographie de la Gaule romaine* d'E. Desjardins (Paris, 1893), un examen des « Sources de la topographie comparée » qu'accompagnent de nombreuses reproductions de documents, des cartes et des notes critiques; ce dernier travail devait servir de base à une *Topographie de la Gaule romaine* qui n'a pas vu le jour. C'est aussi, pour une bonne part, à l'influence exercée par la Commission qu'est due l'activité féconde des Sociétés savantes. La fixation du tracé des routes antiques, considérées le plus souvent dans le cadre limité d'un département, les discussions sur les textes qui les concernent et sur les noms de lieu qui les rappellent ont suscité depuis 1860 un nombre considérable de publications, articles ou mémoires, de valeur à vrai dire très inégale. Parmi les meilleures il faut signaler spécialement : pour l'arrondissement de Bar-sur-Seine, H. d'Arbois de Jubainville, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, XXV, 1862; pour l'Yonne, Quantin et Boucheron, dans le *Bulletin de la Société des Sciences* de ce département, XVIII, 1864; pour la Côte-d'Or, l'album des *Voies romaines* publié par la Commission des antiquités de ce département en 1872; pour l'ancien pays des Volkes Arécomiques, G. Charvet, dans le *Bulletin de la Société scientifique d'Alais*, V, 1873;

1. En 1865, quelques exemplaires d'une *Carte de la Gaule au commencement du Ve siècle, travaux préparatoires, voies et cités*, en quatre feuilles, à l'échelle du 800 000e, furent distribués; l'un d'eux est exposé au Musée de Saint-Germain, salle XIX.

2. Il est reproduit par S. Reinach, *loc. cit.*, p. 220-227.

3. Le Musée de Saint-Germain, salle XIX, en possède un exemplaire; elle est due à A. Héron de Villefosse et datée de 1878; elle donne le tracé des routes mentionnées dans les Itinéraires et l'emplacement des bornes milliaires retrouvées; A. Longnon l'a utilisée pour son *Atlas* en 1884.

pour le Lyonnais et le Forez, M.-C. Guigue, dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, XI, 1876; pour le Lot, la *Notice sur les voies romaines du département du Lot* d'E. Castagné (Cahors, 1877); pour la Lorraine, l'ouvrage de F. Liénard, *Archéologie de la Meuse* (Paris, 1881-1885); pour les pays situés entre Loire et Gironde, A.-F. Lièvre, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, XIV, 1891; pour les Pyrénées centrales, P. Labrouche, dans le *Bulletin de géographie descriptive* de 1897; pour les Cévennes, C. Jullian, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, CVII, 1898; pour le Cher, D. Mater, dans le LXV[e] *Congrès archéologique*, 1898; pour la Haute-Savoie, les articles de Ch. Marteaux et M. Le Roux, dans la *Revue savoisienne*, depuis 1900; pour le Bas-Poitou, L. Brochet, dans le LXX[e] *Congrès archéologique*, 1903; pour le Limousin, P. Ducourtieux, dans le *Bulletin de la Société archéologique* de cette province, LV-LVII, 1905-1907; pour la voie Domitienne en Roussillon, J. Freixe, dans le LXXIII[e] *Congrès archéologique*, 1906; pour la basse vallée de la Loire, L. Maitre, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, XLIX, 1908; pour les Pyrénées occidentales, L. Colas, dans la *Revue des Études anciennes* de 1912; pour la région parisienne, l'ouvrage de F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine* (Paris, 1912); pour l'Ain, J. Hannezo, dans le *Bulletin de la Société des naturalistes* de ce département, de 1913 à 1917; pour la voie Domitienne en Languedoc, H. Rouzaud et Ch. Pélissier dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, de 1913 à 1918; pour le Dauphiné, H. Ferrand, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* de 1914; pour l'Avallonnais, l'abbé Parat, dans le *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, LXXII, 1918; pour la région de Dôle, J. Feuvrier et P. Brune, dans le *Bulletin archéologique* de 1920; pour l'Angoumois, L. de la Bastide, dans les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente*, 1922; pour le Berry, E. Chénon, *Les voies romaines du Berry*, Paris, 1922.

On peut s'orienter à travers cet amas sans cesse grossissant de matériaux en s'aidant soit des répertoires bibliographiques, *Bibliographie générale des Gaules* d'E. Ruelle (Paris, 1886), *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, jusqu'en 1910, de R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis (Paris, 1885-1918), *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques* de R. Montandon (Genève, depuis 1917), soit des *Répertoires archéologiques* départementaux[1] ou des bulletins publiés sur un certain nombre de provinces,

1. Sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France* ont été publiés les répertoires archéologiques de l'Aube, par H. d'Arbois de Jubainville, 1861; de l'Oise, par T. Woillez, 1862; du Morbihan, par N. Rosenzweig, 1863; du Tarn, par H. Crozes, 1865; de la

de 1903 à 1913, par la *Revue de synthèse historique*[1]. M. C. Jullian a justement reproché à H. et R. Kiepert de n'avoir pas tenu suffisamment compte, dans la feuille XXII, *Gallia, provinciae ab Augusto constitutae*, de leurs *Formae orbis antiqui* (Berlin, 1912), des résultats désormais acquis du labeur des cinquante dernières années[2].

***

On voit comment s'est progressivement développée et précisée notre connaissance des voies de la Gaule romaine. Trois problèmes se posaient. Il s'agissait tout d'abord de rechercher quels étaient les procédés techniques de la construction et jusqu'à quel point, dans la pratique, les Romains ont observé les principes énoncés dans le *De architectura* de Vitruve et rappelés par Bergier; on a le droit de dire que depuis Matty de Latour la question, en ce qui concerne tout au moins la Gaule, est résolue. Il fallait d'autre part entreprendre l'inventaire et la description de toutes les routes qui remontent authentiquement à l'époque romaine et dont l'existence est attestée soit par des vestiges encore subsistants ou des bornes milliaires, soit par des textes antiques ou du Moyen-Age, des traditions locales, des noms de lieu; à cette tâche se sont appliquées tour à tour, par toute la France, avec la même ardeur et avec une méthode de plus en plus sévère, les Académies provinciales de l'ancien régime et les Sociétés savantes des départements au XIXe et au XXe siècles. Il restait enfin à reconstituer, d'après les conclusions mêmes de ces patientes analyses, le dessin de tout l'ensemble du réseau, dont la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin ne nous ont transmis qu'une image très incomplète et très imparfaite; c'est ce que s'était proposé la Commission de topographie des Gaules; c'est ce que nous avons tenté, très sommairement, dans l'article *Via* du *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg-Saglio-Pottier (fascicule 50, 1915, p. 799-803); c'est ce qu'a fait, avec plus de détails, M. C. Jullian dans son *Histoire de la Gaule*, aux tomes V (chapitre III : les grandes routes) et VI (cha-

Nièvre, par G. de Soultrait, 1865; de l'Yonne, par M. Quantin, 1868; de la Seine-Inférieure, par l'abbé Cochet, 1871; des Hautes-Alpes, par J. Roman, 1888. Il faut y joindre la *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir* de Boisvillette, I (époques gauloise et romaine), Chartres, 1859.

1. Gascogne, par L. Barrau-Dihigau (VI, 1903); Lyonnais, par S. Charléty (VIII, 1904); Bourgogne, par A. Kleinclausz (VIII et IX, 1904); Franche-Comté, par L. Febvre (X et XI, 1905); Velay, par L. Villat (XVI, 1908); Roussillon, par J. Calmette et P. Vidal (XVII, 1908 et XVIII, 1909); Normandie, par H. Prentout (XIX, 1909 et XX, 1910); Lorraine, Barrois et Trois-Évêchés, par Chr. Pfister (XXII-XXIV, 1911 et 1912); Ile-de-France, par M. Bloch (XXV, 1912 et XXVI, 1913).

2. C. Jullian, *Notes gallo-romaines*, LXI, dans la *Revue des Études anciennes*, 1914, p. 63-70.

pitres V-VII : les différentes régions de la Gaule romaine), parus l'un et l'autre à Paris en 1920[1]. — Nous voudrions, dans la suite de ces *Notes*, revenir à loisir sur les différents aspects d'un sujet qui ne sera jamais épuisé et dont l'importance, au point de vue de la géographie humaine et de l'histoire économique et sociale, n'a pas besoin d'être démontrée.

Décembre 1922.

Maurice BESNIER.

NOTES ADDITIONNELLES

1° Deux des dissertations présentées au concours de l'Académie de Besançon en 1756 ont été imprimées : celle de F.-F. Chevalier, en tête de ses *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, I, Lons-le-Saunier, 1767, p. XXI-LXXVIII, et celle de dom Jourdain en 1862 (mais l'éditeur des *Nouvelles Annales des voyages* n'a pas reproduit la carte très intéressante qui accompagne le manuscrit original et il défigure souvent les noms de lieu).

2° Sur Matty de Latour (1804-1882) et son grand ouvrage manuscrit dont il a donné un second exemplaire à l'Académie de Besançon, voir, dans le recueil des travaux de cette société, 1882, p. 115-124, une notice de J. Gauthier, *L'ingénieur Matty de Latour et ses études sur la construction des voies romaines*.

3° Parmi les principales publications des cinquante dernières années, il conviendrait de citer encore l'article de F. Poly sur les voies romaines de la Haute-Saône, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts* de ce département en 1897, et ceux de MM. Piroutet, C. Jullian et L. Febvre sur les passages du Jura, dans la *Revue des Études anciennes* de 1919.

Mars 1923.

M. B.

1. Voir aussi, du même auteur, *Routes romaines et chemins de France*, dans la *Revue de Paris* du 1er février 1900, p. 559-578, ainsi que les *Notes gallo-romaines* et la *Chronique gallo-romaine* qu'insère chaque trimestre la *Revue des Études anciennes*. — Quelques indications générales sont données par G. Bloch, dans l'*Histoire de France* d'E. Lavisse, I, 2, 1900, p. 426-429. — Dans le petit livre très vivant de J. Bonnerot, *Les routes de France* (Paris, 1921), les voies romaines sont pittoresquement évoquées.

BARC

Nom des vases rouges vernissés.

En 1575, Bernard Palissy écrivait :

« Il se trouve des vaisseaux antiques d'une terre rouge qui est plus polie, sans aucun esmail, et aucuns appellent les vaisseaux de ladite terre, vaisseaux de barc. Je ne sçay pour quelle cause ils les appellent ainsi : Mais bien sçay-je qu'anciennement ils estoient en grand usage. Car l'on en trouve grande quantité de pièces rompues aux villes antiques ; et plusieurs fois s'en est trouvé dans des sepulchres avec des monnoyes des Empereurs... [1] »

La description est suffisante pour que nous ne puissions hésiter sur la nature des poteries antiques que quelques contemporains du grand céramiste appelaient d'un nom dont l'origine ne nous a pas été transmise. Cotgrave a relevé ce nom en paraphrasant les termes de Palissy, mais ce lexicographe n'a pas cherché plus loin [2].

Cependant cette expression, qui est vraisemblablement plus ancienne que le XVIe siècle, n'est pas sans intérêt puisqu'elle concerne des poteries dont la fabrication n'est pas encore exactement connue.

On a bien signalé que des petits pots, contenant des matières colorantes pour couvertes, avaient été recueillis près de fours romains à Jarnac [3]. Mais on n'a pas donné l'analyse de ces matières.

Alexandre Brongniart trouvait dans la couverte brillante des vases rouges romains une partie d'oxyde de fer contre six parties de silice [4].

Mais un autre auteur a rapporté d'autres théories : le vernis des vases rouges, difficile à analyser, ne serait pas produit par le plomb, mais par une vitrification [5]. D'autres écrivains ont dit que ce vernis était

1. *Discours admirables, de la Nature des eaux et fontaines,...* Paris, 1580, p. 265 (au chapitre des *Terres d'argile*).

2. R. Cotgrave, *A French and English Dict.*, 1660 : « A kind of smooth red earth, whereof vessels were made in old time ».

3. F. Lièvre, dans *Bull. Soc. des Antiquaires de France*, 1884, p. 208.

4. *Traité des arts cér.*, t. Ier, p. 421.

5. Hypothèse de Fabroni, exposée dans son histoire des vases d'Aretium (Arezzo, 1841), et rapportée par S. Birch, *History of ancient Pottery*, 1873, p. 557.

à base alcaline ou à base métallique ; ou encore que l'eau aurait suffi pour produire ce poli [1].

Plus récemment, M. Hans Dragendorff [2] a signalé les analyses faites par M. Lilienthal à l'Institut de pharmacie de l'Université de Dorpat. Il n'y aurait pas de plomb dans le vernis, qui serait d'origine alcaline. Ces analyses doivent être comparées à l'hypothèse de Keller, qui pensait que le borax était employé pour produire ce vernis [3]. D'ailleurs les spécimens vernissés, obtenus par Keller et déposés à Spire, ne ressemblent pas à des poteries rouges antiques.

Il y a peu d'années, on admettait que la glaçure rouge brillante était obtenue à l'aide d'un engobe coloré par une argile très fine, dont l'oxyde de fer se suroxyderait pendant la cuisson au contact de l'oxyde de carbone, opération favorisée par un fondant, inconnu, mais qui devait consister en un mélange silico-alcalin [4].

Rappelons que la couverte noire des poteries étrusques a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences, en 1911 [5]. On a dit qu'elle pouvait être obtenue en broyant de la limaille de fer avec un fondant composé de carbonate de soude et de terre argilo-calcaire et en faisant cuire à feu oxydant. Le broyage de la limaille de fer étant pénible, il est possible que les Grecs [et ceux qui les ont imités] aient employé le fer impalpable, obtenu par la réduction de l'oxyde à l'aide du charbon.

On voit que le procédé employé pour obtenir la couverte noire est analogue à celui que l'on admet pour la couverte rouge. Il reste cependant encore quelque incertitude.

La question n'est d'ailleurs pas particulière à la céramique grecque et romaine, car on a trouvé dans les demeures de falaises, en Amérique, des poteries rouges et noires à vernis brillant, dont on ne connaît pas bien la technique [6].

Quand on examine la simple syllabe dont certaines gens du XVIe siècle, par tradition sans doute, se servaient pour désigner les poteries rouges, vernissées, antiques, *barc*, on se demande si ce terme,

1. S. Birch, *loc. cit.*; cf. Brongniart, *Traité*, t. Ier, p. 414.

2. *Terra Sigillata*, Bonn, 1895, p. 3 à 5.

3. *Die rothe römische Töpferwaare mit besonderer Rücksicht auf ihre Glasur*, Heidelberg, 1876, p. 16.

Je laisse de côté divers travaux, parmi lesquels ceux de Mazard et de Gaston Le Breton, qui concernent surtout des glaçures métalliques différentes.

4. G. Chenet, *L'atelier céramique gallo-romain du Pont-des-Rèmes, Florent (Marne)*, Reims, 1913, p. 25.

5. Commun. de M. H. Verneuil, présentée par M. Le Chatelier; séance du 13 février 1911 (*Comptes rendus des séances de l'Acad. des Sciences*, t. 152, 1911, p. 380 et 381).

6. On a parlé aussi de vitrification à propos de cette céramique. Des récipients pleins d'un enduit métallique auraient été recueillis dans ces vieilles demeures. D'autre part, de nos jours, les habitants du Guatemala se servent d'une gomme résineuse dont ils enduisent les poteries quand ils les retirent du feu (Voy. les sources citées par le Mis de Nadaillac, dans la *Rev. des Questions historiques*, oct. 1896, p. 398 et 399).

est venu d'une localité, d'un détail ornemental, d'un procédé de fabrication, ou encore de l'interprétation d'une marque céramique.

Ceux qui seraient séduits par cette dernière hypothèse ne manqueront pas de citer la marque MP.ERENI/BARGATI, qui se trouve sur des produits d'Arezzo [1]. Mais le terme *Barc* a été usité en France; or, d'après mes recherches, si la marque *Bargatus* a été rencontrée en France, c'est sûrement dans des cas extrêmement rares [2].

Donc je ne crois pas que le terme *Barc* ait cette origine. Il ne saurait venir davantage d'un nom de localité et il n'y a pas de raison de croire qu'on peut trouver dans cette syllabe l'abréviation de l'antique *Barcino* d'Espagne. L'ornementation et la forme ne peuvent fournir, je crois, aucune explication.

Reste donc l'hypothèse reposant sur un procédé de fabrication. Cette supposition n'est pas impossible, puisque le Dr Plicque assurait, il y a plus de quarante ans, que les poteries vernissées noires de la période romaine avaient été produites par la fumée de feuilles de vergne, introduites dans le four [3].

Parmi les plantes dont la fumée aurait pu produire des effets particuliers dans la cuisson des vases vernissés rouges, j'ai pensé surtout au foin, dont, pour la composition moyenne de bonne qualité, on a des analyses [4] qui révèlent, outre des matières azotées (7.20), de l'amidon et sucre (44.20), de la cellulose (24.20), des corps gras (3.80) et de l'eau (13.00), plus un résidu de cendres (7.60), qui mérite de retenir l'attention. En effet ces cendres contiennent : 2.56 de silice; 1.55 de chaux; 1.31 de potasse et soude; 0.46 de magnésie; 0.40 d'acide phosphorique; et 1.32 de soufre, fer, alumine, chlore, etc. (en tout, 7.60 pour cent) [5].

Il ne serait peut-être pas inutile de faire des essais de fabrication en cherchant dans cette voie [6]. En tout cas, quels que soient les résultats, cette hypothèse de l'emploi du foin, comme combustible, à un

1. La marque est composée de deux lignes; les deux premières lettres sont liées; il y a des formes différentes du nom *Bargatus*. Voy. *C. I. L.*, t. XI, p. 1120, n° 6700, 451.

2. Il n'y en a pas d'exemples, je crois, dans l'*Instrumentum* du t. XIII du *C. I. L.* Je ne puis citer, comme exemples de ce *cognomen* en Gaule, que deux inscriptions de Narbonne, concernant deux affranchis d'un certain *Bargatus*, qui d'ailleurs n'habitait pas nécessairement en Gaule (*C. I. L.*, t. XII, n° 4886 et 4895). On connaît les relations de Narbonne avec l'Italie (voy. A. Héron de Villefosse, dans *Mém. Soc. Antiq. France*, t. LXXIV, 1914, p. 172 à 180).

3. *Congrès archéolog. de France*, 47e s. à Arras, 1880, p. 230. Le procédé était encore employé par des potiers de la commune de Bort, près de Lezoux, à l'époque où Plicque écrivait.

4. Je prends celle de Boussingault.

5. Dans la fabrication de la porcelaine, on emploie une glaçure, formée de pegmatite de Saint-Yrieix, qui contient de la silice, de l'alumine, de la potasse, de la chaux et de la magnésie.

6. Il va sans dire qu'il conviendrait d'étendre les essais à l'emploi de la paille et de quelques autres produits naturels.

moment quelconque de la cuisson des poteries, m'amène à rappeler des termes dont l'origine gauloise est probable et a été signalée récemment [1].

Certains dialectes du Nord et du Nord-Est de l'Italie possèdent des mots comme *barc* (pile) et *bercha* (hutte); et le génois *barca* a le sens de meule de paille, faite en forme de coupole. Or, en France, le patois limousin *barjo, abarjo*, signifie «meule de foin» et le patois de Saintonge connaît le mot *barge* pour désigner une pile de foin ou de paille [2]. Le rapport des groupes phonétiques *-rc-* et *-rg-* est tel dans les mots celtiques (*Arcanto*, *Arganto* ; *Verco-*, *vergo-*), qu'on peut réellement croire à l'identité de *barca* et de *barga* [3].

La forme saintongeaise *barge*, désignant une pile de foin ou de paille, devait être sûrement connue de Palissy, qui a tant vécu en Saintonge, si même il n'y est pas né. C'est pour cela que nous pouvons nous demander si le terme, rapporté par le grand potier, ne rappelait pas un procédé de fabrication supposé, à tort ou à raison, employé par les Anciens.

Adrien BLANCHET.

1. J. Jud, *Mots d'origine gauloise*, dans *Romania*, t. XLVI, oct. 1920, p. 468 à 472.

2. M. Jud cite encore le mot *braghée, braghej*, qui, en dialecte du Tessin, signifie « hotte de foin ».

3. Cette dernière forme se trouve dans la Table de Veleia.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Répertoire archéologique de la Suisse. — Nous ne pouvons que répéter chaque année tout le profit que nous apporte le répertoire annuel de la Société suisse de Préhistoire *(Dreizehnter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte)* composé avec un soin infini par M. E. Tatarinoff (Aarau, Sauerlænder, 1922, in-8° de 160 p.). Nous rappelons que cet inestimable recueil, tout en partant du plus haut préhistorique, descend jusqu'au premier Moyen-Age, et qu'il est à la fois statistique, descriptif et bibliographique.

Les temps préhistoriques dans le département de l'Hérault, par Cazalis de Fondouce, extrait de *Montpellier centre d'études méditerranéennes*. Montpellier, Firmin, 1922, in-12 de 25 p. Résumé très sobre et très complet dû au vénérable doyen de nos archéologues.

Routes d'Alsace, par J. E. Gerock; in-8° de 8 p., extrait de *l'Automobile-Club d'Alsace*, 1922.

La rosace et le taureau sacré, à propos du bronze d'Avrigney; Deonna, *La rosace sur le front du taureau sacré*, extrait de *Pro Alesia*, t. VII, 1922, in-8° de 8 p. et 2 pl.

Les voies romaines du Berry, par Emile Chénon, Paris, Sirey, 1922, in-8° de 113 p. et 1 carte. Excellent travail, fait par un homme qui a l'expérience des textes et du pays. La carte a ceci d'excellent, qu'elle marque toutes les limites du Berry. Nous acceptons la plupart des parcours. Peut-être faudrait-il davantage noter ceux qui sont en fonction de centres municipaux et les séparer des autres.

Triarnum. — Je supplie les celtistes de retrouver le sens exact du thème *arn* ou *ern (Ernodurum* par exemple = *vicus* -?) de manière à pouvoir expliquer *Triarnum*, qui paraît bien être l'ancien nom de Trianon.

Le préfet Auxiliaris. — M. Eug. Duprat, avec sa connaissance profonde de la méthode et des répertoires historiques, reprend toutes les questions relatives à cet ultime représentant de l'Empire à Arles. Il signale que la notice de O. Seeck dans la *Real-Encyclopædie*, informe et incomplète, n'est d'aucun secours *(Provincia*, II° année, 1922).

Que dirait M. Duprat s'il regardait le dernier grand répertoire d'O. Seeck, *Regesten der Kaiser*, paru en 1919 (Stuttgart, Metzler)?

Auxiliaris n'y apparaît qu'une fois, à titre de *vir illustris*, et à propos des *Novelles*. Au surplus, j'ai éprouvé, devant ce recueil, les plus grandes déceptions. Les listes de préfets y sont incomplètes. Les dates de l'histoire ecclésiastique sont arbitraires et insignifiantes. La mort de saint Martin est placée, contrairement à toute vraisemblance, en 406. Pourquoi commencer ces *Regesten* en 311 ? On me dira que c'est pour mettre cette chronologie en harmonie avec le Code Theodosien ? Mais c'est alors faire double emploi avec la chronologie de l'édition Mommsen. Combien la petite chronologie de Georges Goyau est plus utile ! Ni prosopographie, ni chronologie, ni géographie ne me satisfont en ce volume. C'est de l'à peu près. O. Seeck était un savant de grand mérite, fort intelligent et qui a eu sur l'Empire Romain des vues fort justes et personnelles. Mais il a tellement varié en matière chronologique que vraiment il n'était point fait pour un répertoire de ce genre.

Paulin de Pella à Marseille. — M. O. Brun s'en occupe dans *Provincia*, IIe année, 1922. Nous nous permettons de lui signaler le commentaire de Piganiol (dans sa thèse sur *La Capitation*) sur le vers si difficile où Paulin indique sa condition de pseudo-propriétaire.

Les origines de Nîmes. — Je suis d'accord à peu près sur tous les points avec M. E. Gimon (*Les origines de Nimes, époques préhistorique et protohistorique*, Nîmes, Gomès, in-8° de 68 pages) : Nîmes n'est pas, par son origine, colonie romaine ou celtique ou héracléenne ou phénicienne. Il était impossible qu'il ne s'établît point là un *oppidum* ou en tout cas un habitat néolithique. Nous sommes sur la ligne rectiligne par quoi les hauteurs des Garrigues confinent à la plaine de culture, ligne droite suivie dès le début par un sentier préhistorique que s'est bornée à remplacer la voie d'Hercule ou la *Via Domitia*. Précisément, à cet endroit, la ligne des Garrigues présente une légère échancrure, qu'on pourrait appeler une baie, une rade de terre basse découpée dans la montagne, et c'est dans cette échancrure que tombent les eaux de la source merveilleuse. Dès que l'homme d'une part s'est arrêté, pour cultiver la terre, et dès que, d'autre part, il a sillonné des routes le long de ces points d'arrêt, Nîmes a dû être une station préférée, un foyer collectif. Et quand on regarde l'ensemble du pays entre le Rhône et le Vidourle (ce sont les limites du département du Gard, et ce département est une très vieille chose), on constate que Nîmes est exactement au milieu de cet ensemble, à égale distance entre la mer et les hautes montagnes qui commencent à la montée d'Alais. Nîmes était prédestinée à être une capitale. — M. Gimon place le vieux Nîmes sur les hauteurs du mont Cavalier et du rocher de Canteduc, et il a raison. J'aurais voulu savoir si Canteduc est le vrai nom (mot analogue à chantecaille, etc. : duc serait l'oiseau), ou si ce n'est pas un arrangement artificiel du mot celtique *Cantodunum*

qui donnerait le nom primitif de l'*oppidum* celtique de *Nemausus*, comme *Segobriga*, sans nul doute, était le nom primitif de l'*oppidum* ligure dont Marseille était le port. — Il y a aux Archives municipales de Nîmes, si mes souvenirs sont exacts, un excellent relevé topographique de la banlieue: je l'ai étudié jadis, et je souhaite qu'il soit publié. Car il m'a semblé que bien des sentiers y répondaient à un très ancien état. Comme M. Gimon, j'appelle une étude plus approfondie sur les *oppida*, et les soi-disant « tours » des environs de Nîmes, Garrigues et Vaunage; en particulier, sur cette extraordinaire Liquière de Calvisson, que je voudrais, moi fils de Calvissonnais, mieux connue du monde des archéologues. — Je me permettrai de ne pas suivre M. Gimon lorsqu'il admet, comme M. Espérandieu, un élément ancien et turriforme dans la Tourmagne : je persiste à croire, jusqu'à nouvel ordre, que c'est une tombe gallo-romaine contemporaine du triumvirat ou de César. M. Gimon écrit Nîmes sans accent circonflexe.

Dans la plaine flamande. — *Dunkerque et la plaine maritime aux temps anciens*, par A. Lesmaries, Dunkerque, Nord Maritime, 1922, in-8° de 158 p. M. Lesmaries connaît admirablement le pays et les livres. Je regrette seulement qu'il use trop son temps et ses forces à discuter les opinions innombrables qui ont été émises sur cette region. J'en apprendrais davantage et plus vite avec un relevé des tumulus (car je suis convaincu qu'il y en a eu) et des gisements de monnaies ou de bronze Au surplus M. Lesmaries a raison de croire à l'existence de vieux chemins gaulois et de relever l'extraordinaire importance de Cassel. Cassel, évidemment, n'a pas la hauteur de Bibracte ; mais c'est absolument le même type d'*oppidum*, avec son aire aplanie et son esplanade-terrasse au sommet, les rochers et les bois qui l'encadrent et la séparent du sol, les pentes souvent abruptes qui grimpent au sommet. Et en outre, sur Bibracte, Cassel a l'avantage que la vie est demeurée au sommet. C'est un *oppidum* celtique qui, à la différence de Bibracte, de Gergovie ou de Toulouse, n'est point descendu dans la plaine.

Préhistorique du Finistère. — *Troisième campagne de fouilles du pays Bigouden*, par MM. Bénard, Favret, Boisselier, Monot, in-8° de 16 p., extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* pour 1921. — Amorce d'un travail capital pour la connaissance des mégalithes osismiens.

Les salines. — Gerock, *Une région salifère dans les Vosges*, extrait en 8 p. du *Bulletin de l'Association philomathique d'Alsace et de Lorraine*, VII, 1921. Ceci montre, et j'en ai chaque jour la preuve en étudiant la constitution domaniale de la banlieue de Paris, le profond avantage que la géologie peut fournir aux archéologues, j'entends la géologie en fonction de terre cultivable ou d'eaux utilisables.

La civilisation protoceltique du Midi est de nouveau étudiée par M. Joulin, *La protohistoire de la France du sud et de la péninsule hispanique*, in-8° de 44 p., extrait de la *Revue archéologique* [j'ai sous les yeux un tirage sans titre].

L'hermaphroditisme rituel doit être étudié même en Gaule et a certainement ses traces dans le *Recueil* Espérandieu. Il faut l'examiner à l'aide de l'extraordinaire article de J. Carcopino sur *le tombeau de Lambéridi* (in-8° de 84 p., 1922, extrait de la *Revue archéologique*). Notre archéologie funéraire est le temple de l'hermétisme, si je peux dire : noms, saluts, symboles, voire signes de ponctuation, tout doit être repris à nouveau. Toutes les sectes qui pullulaient dans l'Empire des Sévères ont laissé leur marque sur nos tombes. Perdrizet l'a dit quelque part et excellemment. Il faut travailler à sa suite et à celle de Carcopino. Même à l'origine des *hederæ distinguentes* il y a du bacchisme. L'homme, quel qu'il soit, mettra toujours de son dieu dans sa tombe. — A propos de la transformation masculine du nom de la femme, rappelons que Paulin de Nole disait qu'on devrait nommer Mélanie non pas *Melania* mais *Melanius*.

Religion gallo-romaine et autel de Mavilly. — Sous le titre modeste de *Religion des Éduens* et surtout à propos du fameux autel de Mavilly, notre très cher confrère M. Gadant, suivant les traces de Bulliot, publie un très long et très copieux travail (Autun, Taverne, 1922, in-8° de 80 p.). Je voudrais m'y arrêter plus longtemps, mais la place et le temps me manquent. Je reviendrai un jour, je l'espère, sur l'autel de Mavilly. Je note seulement ici que M. Gadant, dans la face discutée du personnage aux yeux clos, ne peut pas se séparer de l'opinion de Bulliot, une opération d'oculistique. Pour lui, « l'œil droit est presque entièrement caché, tandis que les bouts des doigts de la main gauche viennent seulement effleurer la paupière antérieure de l'œil gauche ».

La technique de la pièrre. — Excellentes remarques de méthodologie lithique, si je peux parler ainsi, dans le travail de M. André Vayson, *L'étude des outillages en pierre* (extrait de *l'Anthropologie*, t. XXXII, 1922, in-8° de 38 p., 17 fig.).

Mercatus et la préhistoire. — Contrairement à l'opinion courante, Mercatus, le médecin de Clément VIII, n'a rien compris aux haches de pierre, qu'il croit *dejici cœlo* et n'est nullement un précurseur de la science préhistorique (Vayson, *l'Anthropologie*, p. 357-360).

L'œuf mythique se retrouvant en Gaule, voir W. Deonna, *L'œuf, les dauphins et la naissance d'Aphrodite* (1922, extrait de la *Revue Archéologique*).

Temples octogonaux. — A quand un travail d'ensemble sur le plan octogonal ? Y a-t-il un rapport avec le culte des sept jours ? avec les

autels octogonaux ? voire avec le chaudron de Gundestrup ? En tout cas, voici un élément de ce travail chez H. de Gérin-Ricard, *Le temple octogonal de Saint-Pierre-les-Martyrs* (*Provincia*, t. II, 1922).

A Confolens. — On trouvera d'utiles renseignements sur les mégalithes, les routes romaines, le culte des sources de la région confolentaise dans le consciencieux travail de M. L. Babaud-Lacroze, *Pages Confolentaises*, in-8° de 490 pages [s. l. ni d ; préface de janvier 1919]. Nous rappelons à ce propos le sanctuaire de Chassenon, trop peu étudié de nos jours.

Les mégalithes de Niederbronn ont été récemment l'objet d'une conférence de M. Matthis à la *Société pour la Conservation des Monuments historiques de l'Alsace*. — Cf. 1921, p. 335.

Les origines de Dôle[1]. — C'est vraiment un travail remarquable par la méthode, l'exactitude et le nombre des renseignements, la curiosité d'esprit, le sens des questions, que la brochure de M. Julien Feuvrier, *Dôle : les origines* (Lons-le Saunier, Declume, 1922, in-8° de 128 pages, 26 figures et 1 carte). Vestiges celtiques, routes romaines, monnaies, etc., tous les débris trouvés dans le pays sont soigneusement notés. Les morceaux capitaux sont évidemment les fameux bas-reliefs (Espérandieu, n°s 5302-3), sur lesquels je ne veux ni ne peux encore me prononcer : il faudrait les voir. Aucun détail, évidemment, n'est impossible; cependant, l'ensemble choque. On a dit que c'était une sculpture d'aliénés. Mon cher et regretté collègue de la Faculté de Médecine de Bordeaux, le docteur Régis, consulté à ce sujet, ne le croyait pas ; et les travaux relatifs à l'art des déments qu'il m'a signalés ne présentent rien d'absolument analogue. D'autre part, d'une enquête que j'ai fait faire par l'intermédiaire de M. le directeur Santenoise, à l'Hospice des Aliénés de Dôle, où se trouvent les monuments, il résulte qu'on n'eût guère mis de ciseaux de sculpteur entre les mains de fous, et que d'ailleurs il n'y a pas possibilité qu'un interné de l'asile ait fait pareille chose. D'autre part, nous avons si peu de choses sur les essais de la sculpture symbolique gauloise ! Bien des surprises nous sont réservées. Voyez la roue à rayons maillétiformes, Espérandieu, n° 863 [où se trouve cet autel ? je le cherche depuis cinq ans, à Toulouse, à Tarbes; impossible de le trouver; et cependant il est capital]; voyez aussi dans la région des Vosges le bas-relief de Saint-Quirin (Espérandieu n° 4528 avec sa roue et ses quatre rameaux maillétiformes; celui de la forêt de Hultenhausen (n° 4519) avec son rameau trifolié. Et cependant malgré analogies et analyses, il y a dans les monuments de Dôle ce que j'appellerai un faire du ciseau qui m'inquiète. Quoi qu'il en soit, l'auteur a voulu faire du symbolisme figuré, et ce n'est pas une pure fantaisie d'aliéné.

1. Sur Tavaut, précurseur de Dôle, cf. *Revue*, 1922, p. 57.

La civilisation néolithique. — J'espère de tout cœur que M. V. Cotte réimprimera en fascicule détaché ses études sur la *Civilisation néolithique*, dont la première vient de paraître dans les *Annales de Provence* de janvier-mars 1922. Outre des vues générales, émanant d'un chercheur qui a fouillé, trouvé et réfléchi (ce qui est rare), c'est la première fois que nous avons sous les yeux des données précises sur le néolithique provençal, si complètement méconnu jusqu'ici.

Le dieu topique et fontainier Albarinus (cf. *Revue*, 1922, p. 254). Voici enfin, grâce à M. E. Lépaule (dans la revue *Le Bugey*, octobre 1922) le texte exact de cette inscription, si malmenée par le *Corpus*, t. XII, n° 1157, qui lit MARI. F. :

MART ALBARINO V. S. L. M.

Ce *Mars Albarinus* doit être rapproché de *Mars Albiorix*, et peut-être des dieux *Candidus* ou *Leucetius*. C'est tout un ensemble à étudier de près et sans doute à rattacher aux divinités de sources. L'inscription en question provient, non pas de Carpentras mais du village du Barroux, en Vaucluse : et le nom de ce village, qui originellement était Aubaroux, est évidemment la descendance de *Albarinus*. — M. Lépaule, qui nous donne ce précieux renseignement, rapporterait ce nom plutôt à la hauteur qui domine le village.

Civitas Aquilonia. — Dans son excellent travail sur *l'Inventaire liturgique de l'Hagiographie bretonne* (Paris, Champion, 1922, in-8° de 290 pages), M. l'abbé Duine reprend (p. 203) la question de la *civitas Aquilonia* ou *Aquila*, qui, dit-on, aurait précédé la ville de Quimper (en tant que nom et peut-être aussi en tant que localité [Locmaria, faubourg de Quimper]) Pour M. Duine, cette *civitas* est une fantaisie des hagiographes du XIe au XVIe siècle : *Aquila* n'apparaîtrait qu'au XVIe siècle; *Aquilonia*, qui apparaît au XIe siècle, serait la traduction faite par un érudit du nom de Quimper = *campus aeris* = la ville de l'aquilon. — Et il est fort probable que M. l'abbé Duine, qui connaît admirablement les textes et les habitudes hagiographiques de la Bretagne, ait raison. Qu'il veuille cependant m'excuser si je ne suis pas convaincu et si je trouve des vraisemblances à l'existence d'une *Aquilonia* à Locmaria, faubourg de Quimper. — Que le nom n'apparaisse qu'au XIe siècle, cela importe peu. J'ai à la pensée au moins une dizaine de cas où le vieux nom d'une localité ne se manifeste que par les connaissances de l'érudition romane. Que le nom d'*Aquilonia* ait pu être celui d'une ville gallo-romaine n'est pas plus impossible que ce même nom d'*Aquilonia* en Samnium, que le nom d'*Aquileia* en Transalpine-Locmaria ou Quimper, au confluent de deux rivières, méritait bien le nom *d'Aquilonia* et Quimper lui-même signifie véritablement confluent: le mot est le doublet breton d'*aquilonia*. — On m'objectera que le nom primitif de Quimper est *Corisopitum* (voire *Corophesium*). Mais *Corisopitum* peut être parfaitement à l'ori-

gine le nom du *pagus* dont Locmaria-Quimper-Aquilonia était le chef-lieu, nom passé sur Quimper en même temps qu'*Aquilonia* disparaissait de Locmaria. — Je livre ces réflexions à M. l'abbé Duine.

Arentsburg. — M. Holwerda, l'éminent conservateur du Musée de Leyde, vient de publier en un magnifique in 4° le relevé de ses si heureuses fouilles de Arentsburg, sans doute l'ancien *Prætorium Agrippinæ*. Nous laissons à M. Cumont le soin de parler en détail de ce travail capital.

Le Recueil d'Espérandieu. — Voici paraître le tome VIII, consacré à la Germanie Rhénane, de Rheinzabern à Cologne. Quelle belle et noble tâche, et que de services rendus!

L'art barbare. — Nous recommandons en connaissance de cause, le livre de Nils Aberg, *Die Franken und Westgoten*, Upsala, à la Librairie Académique.

La terre et l'homme. — M. Lucien Febvre publie le n° 4 de la collection Berr sous le titre *La terre et l'évolution humaine* (in-8° de XXIII [préface de Berr] et 470 pages, 1922, à la Renaissance du Livre). Nous voudrions parler plus longuement de ce livre, absolument remarquable par la vigueur et l'indépendance des réflexions et des jugements, le style alerte, l'humeur légèrement combative, le sens extraordinairement juste des mille liens qui unissent l'histoire à la structure et à la vie de la terre. La lecture et la méditation en sont indispensables à quiconque, étudiant, érudit, curieux, porte son attention et ses recherches du côté de l'histoire. — De cette collection, décidément à la fois originale et gravement utile, nous signalons le n° 3, de Vendryes (*le Langage*), et le n° 6, de Moret et Davy (*Des clans aux empires*); et là encore il s'agit de travaux excellents.

Les origines basques. — Pour M. Albert Léon (et nous avons affaire en ce cas à un érudit du métier et du pays admirablement outillé pour connaître les choses basques), le dialecte de l'*eskuara* serait évidemment d'origine espagnole et d'arrivée ancienne et non pas (comme on continue à le répandre, et je regrette à cet égard que le récent manuel des *Noms de lieu*, œuvre posthume de Longnon, ait donné appui à cette opinion) et non pas dû seulement aux expéditions des Vascons du temps mérovingien. Et Albert Léon a mille fois raison : quand on trouve des *Iliberris*, des *Calagurris* un peu partout dans la Gaule du Sud et en Espagne à l'époque romaine, il est de toute évidence que les mots doivent se rapporter à une domination ou à une influence commune, antérieure à l'époque romaine. Vouloir nier la chose, ce serait prétendre que l'étude des noms *Noviodunum* ne signifie rien pour l'histoire de l'expansion celtique et que la statistique des *Yorktown* ou des *Victoria* n'a aucun rapport avec l'empire colonial anglais. Mais ce qu'il y a de nouveau dans la thèse de M. Albert Léon, c'est que, pour lui, l'origine du basque ne tient pas dans les popula-

tions ou les États de l'Aragon-Catalogne, c'est-à-dire dans le pays spécifiquement ibérique, mais plus au sud, en Andalousie, dans le fameux royaume de Tartessus, antérieur sans doute à la civilisation ibérique. « Ce qui m'incline à penser ainsi, c'est que les inscriptions ibériennes, toutes trouvées en dehors du pays vascon, si bien analysées par M. Schuchardt dans la brochure intitulée *Iberische Deklinazion*, n'arrivent pas à livrer un seul mot qui puisse s'expliquer par le basque, alors que cette langue donne si souvent la clef de la toponymie dans les mêmes régions. » Je ne peux pour le moment qu'indiquer cette thèse et cet article — que je regrette seulement de voir localisé dans un périodique peu accessible aux érudits, *Bulletin religieux du Diocèse de Bayonne*, 7 et 14 janvier 1923.

La valeur sacrée des jeux, en particulier en Gaule et en particulier des jeux de gladiateurs, a été bien mise en lumière dans un livre de M. A. Piganiol, *Recherches sur les jeux romains*, travail très justement qualifié par l'auteur « d'archéologie et d'histoire religieuses ». Forme le fascicule 13 de la brillante série des *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, Strasbourg et Paris, Istra, 1923, in-8° de 155 pages.

La naissance des légendes. — Très court et très intéressant travail de M. le Dr Guelliot, *Les Souvenirs de Charlemagne dans le pays de Vouziers*, Reims, Matot-Braine, 1922, in-8° de 12 p., extrait du célèbre Almanach Matot-Braine, dont nous saluons avec joie la résurrection. M. Guelliot montre l'origine scientifique, par voie d'amateur ou d'érudit, des traditions relatives à Charlemagne. Et ce n'est pas nous qui le démentirons : ce qu'il a dit sur Charlemagne, nous l'avons dit bien souvent sur Marius.

Chronologie théodosienne. — (J. Sundwall, *De constitutionibus Theodosiani imperatoriis rastituendis* dans *Acta Academiæ Aboensis, Humanoria*, f. 3 ; Abo, 1923, Academia, in-8° de 30 pages. — Voici un petit travail original, et qui témoigne chez l'auteur d'une rare connaissance des textes de lois. C'est une reconstitution de certaines ordonnances générales des empereurs, déchiquetées dans le *Code Théodosien* ou le *Code Justinien* en plusieurs fragments, chacun d'eux devenu une loi distincte. C'est ainsi, pour ne citer que l'exemple le plus utile à connaître chez nous, que les différents textes adressés à Vincentius, le préfet du prétoire des Gaules (cf. *Revue*, 1923, p. 54, n. 3), forment, réunis, une longue constitution (*C. J.*, XI, 48, 13 ; *C. Th.*, IV, 23, 1 ; XII, 19, 1 ; XII, 19, 2 ; XII, 19, 3), et une constitution capitale relative aux *inquilini coloniæ* et à leur *origo*. Et nous avons maintenant, par là, un texte de première importance pour l'histoire sociale de la Gaule avant l'invasion.

Camille JULLIAN.

VARIÉTÉS

LE NOUVEAU *CORPUS* AFRICAIN

Stéphane Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie;* tome Ier, *Inscriptions de la Proconsulaire.* Paris, Champion, 1922; 1 vol. in-4° de xvi-458 pages.

M. Stéphane Gsell est un admirable savant, et sa puissance de travail tient du prodige. Vingt ans après nous avoir donné, dans les deux volumes de ses *Monuments antiques de l'Algérie*, le modèle d'une description archéologique où les faits, réunis sans omission, classés sans artifice, s'élèvent, par un enchaînement de comparaisons frappantes, aux lois qui les régissent; dix ans après l'achèvement de cet *Atlas archéologique de l'Algérie*, où sont répertoriées sans lacune ni défaillance, fixées sur les feuilles de la carte au 50.000e, nanties, une par une, de la somme de renseignements que nous possédons sur elles, les innombrables richesses de l'Algérie préislamique; deux ans après l'apparition du ive volume de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, véritable synthèse de nos connaissances sur la Libye préhistorique et la civilisation carthaginoise, voici qu'il vient de publier, en 458 pages in-4°, le premier tome d'un *Recueil des inscriptions latines de l'Algérie.* Trois tomes suivront, dont il prévoit la fin en dix années. Ainsi, par l'effort individuel d'un de ses meilleurs représentants, la science française assume une tâche dont les difficultés semblaient l'avoir découragée et qui n'avait été tentée en Allemagne que par un labeur collectif, auquel, du reste, elle avait participé, et qui, naguère incapable d'aboutir sans elle, est d'ores et déjà dépassé.

Dès maintenant, en effet, ce n'est plus au *Corpus* de l'Académie de Berlin, — quelle qu'en soit la valeur, et quel que soit le mérite de son directeur actuel, M. Dessau, l'épigraphiste consommé dont les épaules ont supporté sans faiblir la succession de Mommsen, — qu'il conviendra de chercher les inscriptions latines exhumées de la portion du sol algérien jadis rattachée à la province proconsulaire de l'Afrique romaine : c'est dans le tome Ier du recueil français que M. Gsell vient d'éditer sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie. Ce recueil est au moins égal au *Corpus* par la correction de son exécution matérielle; il lui est nettement supérieur par la clarté de ses divisions, le nombre des textes qu'il comprend, la précision de leur commentaire et la magistrale sûreté de leurs restitutions.

Aidés de la généreuse subvention que M. Jonnart, alors gouverneur général de l'Algérie, a eu la haute inspiration de leur faire accorder par la colonie, l'éditeur, M. Édouard Champion, l'imprimeur, M. Daupeley-Gouverneur, n'ont reculé devant aucune dépense pour faire de ce beau livre un magnifique volume. Ils n'ont pas hésité à recourir au fac-similé, aussi bien dans le cas où les ressources nécessaires de l'imprimerie ne suffiraient pas à la reproduction convenable des inscriptions, que dans celui où l'incertitude de la lecture résulte des défectuosités de la gravure originale. Partout ailleurs, les textes sont transcrits en capitales dont le corps varie avec le format des lettres réelles autant qu'il est nécessaire pour rendre fidèlement l'aspect de la pierre. Des caractères spéciaux ont été fondus pour la plupart des ligatures, les signes libyques des bilingues, et les différentes ponctuations en usage chez les lapicides africains, depuis le simple point et les *hederae distinguentes* jusqu'à ces croissants montés sur une hampe, où survit un symbole de Tanit. Enfin, des procédés analogues à ceux qu'emploient les éditeurs du *Corpus*, mais perfectionnés encore, servent à indiquer la forme et l'importance des lacunes, à discriminer ce qui est certain de ce qui est probable, la gravure apparente et les compléments vraisemblables ou nécessaires.

Le classement adopté par M. Gsell, sans déconcerter les habitudes contractées dans la familiarité du *Corpus*, marque un incontestable progrès. L'ordre géographique, maintenu, est suivi avec plus de rigueur. Jamais encore les limites de la Proconsulaire n'avaient été déterminées avec autant de précision que dans les pages IX-XII de la préface de M. Gsell; jamais, non plus, les territoires respectifs des cités ou des tribus voisines n'avaient été plus minutieusement circonscrits. En autant de chapitres que nous pouvons identifier de territoires, ces inscriptions se succèdent selon une hiérarchie aujourd'hui classique : *tituli* religieux, rangés par ordre alphabétique des divinités ; *tituli* relatifs aux empereurs, rangés d'après l'ordre chronologique des principats successifs ; *tituli* relatifs à des personnages investis de fonctions publiques, civiles ou militaires, et rangés, par ordre chronologique s'il s'agit des gouverneurs de province, par ordre alphabétique dans tous les autres cas. Mais tandis que le *Corpus* insère parmi eux les *tituli* funéraires où ces personnages sont nommés, M. Gsell, éliminant cet élément de trouble et de confusion, a rejeté à la fin de chaque chapitre, en un groupe autonome, toutes les épitaphes, les païennes d'abord, les chrétiennes ensuite, et, dans chaque catégorie, celles en prose avant celles en vers, celles où figurent des magistrats ou des soldats avant les autres. Enfin, sans revenir entièrement à la méthode de Léon Renier, dont les inscriptions romaines comprennent autant de « développements » que de « transcriptions », M. Gsell s'en est inspiré et nous fait, à cet égard, bien

plus large mesure que le *Corpus* : dès que l'interprétation d'un texte exige l'intervention des spécialistes, et dans la mesure où elle l'exige, le texte est systématiquement développé en tout ou en partie. Et ce dernier avantage (dont j'aurais souhaité voir le bénéfice s'étendre à tous les textes, car M. Gsell n'était peut-être pas très qualifié pour se mettre à la place des débutants et fixer la limite où commencent les embarras du vulgaire) confère à ce recueil, disposé suivant un plan plus rationnel et mieux défini que celui du *Corpus*, le privilège d'être accessible à un plus grand nombre de travailleurs.

Mais ce sont là des mérites purement extérieurs. Voici maintenant ceux qui concernent, non plus la présentation des textes, mais les textes eux-mêmes :

1° Si nous nous reportons aux précieuses tables de concordance que M. Gsell a eu la patience de dresser (p. 449-454), nous nous apercevons que, sur les 4019 numéros qui forment son recueil, 2625 seulement figuraient au *Corpus* ; en sorte que le *Corpus* reçoit, du recueil de M. Gsell, un accroissement de plus de la moitié. Pour certaines cités, le gain que nous réalisons est beaucoup plus appréciable. A Hippone, où le Service des Monuments historiques n'a pas entrepris de fouilles, le chiffre des inscriptions relevées ne passe que de 65 à 88 ; mais là où ce service a établi ses chantiers, l'augmentation devient énorme. Pour les 317 inscriptions que le *Corpus* a colligées dans les ruines de *Thubursicu Numidarum* (4874 à 5141 et 17153 à 17203), le recueil en contient 762 (1220-1982) ; à *Madauros* où le *Corpus* n'en comptait que 130 (4672-4763 et 16868-16908), le recueil nous en apporte 798 (2031-2829). De ces inscriptions nouvelles, quelques-unes, et non des moindres (cf. les n°s 4011 et 4012), sont entièrement inédites ; la majorité n'avait été éditée que par M. Gsell lui-même (1090, inscription métrique de la région de Thagura ; 1109, inscription fixant à Ksiba l'emplacement de la *civitas Popthensis* ; 3018, inscription qui nous révèle la célébration, à la fin du printemps, d'une *ascensio* de Saturne, etc.) ; en sorte que c'est presque toujours à lui que nous en sommes redevables.

2° D'où qu'elles viennent, d'ailleurs, toutes les inscriptions qui figurent dans le recueil et qui ne sont ni perdues ni détruites ont été l'objet, de la part de M. Gsell, d'une révision personnelle, effectuée le plus souvent sur l'original, au cours des multiples enquêtes qu'il n'a cessé d'aller conduire sur le terrain, parfois, quand l'original subsiste en des sites par trop écartés, sur les photographies et les estampages qu'il s'en est procurés à plusieurs reprises. Quand l'inscription avait été lue par de bons yeux — ceux de Héron de Villefosse, de M. Cagnat, de M. Dessau, par exemple — le mot « révisée » dont M. Gsell l'accompagne ne marque généralement qu'une confirmation définitive. Mais quand elle n'a pas eu cette chance, — et que de fois le *Corpus* n'a-t-il

pas dû établir son texte sur des estampages malvenus ou des copies incompétentes? — cette même indication recouvre une refonte plus ou moins profonde du texte auquel elle s'applique. On ferait une gerbe avec toutes les glanures que M. Gsell a récoltées derrière Renier, Wilmanns et Schmidt (cf. nos 177, 250, 252, 533, 534, etc.), et l'on se félicitera de constater qu'un aussi grand nombre de textes, peu ou prou défigurés par les premières copies qui en avaient été prises, viennent, enfin, de recevoir leur vraie physionomie (cf., sous le n° 271, les *c]ist<h>iferi* de Bellone substitué à ses prétendus *Has]tiferi* (*C. R. Ac. Inscr.*, 1918, 313). Si bien que le recueil de M. Gsell l'emporte moins par la quantité des documents qu'il renferme que par la qualité des matériaux éprouvés qu'il soumet à la réflexion des historiens de la puissance romaine en Afrique.

3° Les notices qui suivent chaque transcription sont des modèles de plénitude et de concision. D'abord, le commentaire groupe et élucide, dans le moins de mots possible, le plus de renseignements possible. En outre, qu'il s'agisse d'un *cursus* à rétablir (1230, 1233), d'une fonction mal connue à identifier (82), de noms propres à rattacher à leurs formes préromaines (1759 et *passim*), de mots rares à justifier par les quelques exemples que nous offrent soit d'autres inscriptions d'Afrique, soit telles phrases oubliées des auteurs africains (2147), l'expérience de M. Gsell pourvoit, par des solutions originales, aux multiples problèmes depuis longtemps posés à la sagacité des spécialistes. L'archéologue double en lui l'épigraphiste pour rendre toutes les nuances de la générosité de C. Cornelius Egrilianus (n° 3040), et l'historien lui vient utilement en aide pour fonder, sur les allusions de Pline le Jeune et de Juvénal au procès de Marius Priscus, l'explication la plus probable de la mystérieuse dédicace de Madaure : *Genio sanctissimi se[na]tus ob ex[pert]am iustitiam servatae defensaeque provinciae Africae* (n° 2045 ; cf. *Proc. verb. Afr. du Nord*, janvier 1921).

4° Mais c'est surtout dans la restitution qu'excelle M. Gsell. Je ne voudrais contrister personne en faisant, sur le dos d'autrui, l'éloge de sa virtuosité, et je ne citerai qu'à mon seul détriment les preuves qui la démontrent.

Dans le premier semestre de 1914, j'ai publié dans la *Revue africaine* (p. 357) une inscription fort intéressante de *Thubursicu Numidarum*, gravée par des personnages sacerdotaux, au nom d'une collectivité de fidèles accourue de toutes les cités voisines, « pour le salut de Dioclétien et de Maximien », en l'honneur d'une divinité dont l'identité se dérobait, malheureusement, sous les sigles *V.A.S.* J'avais hésité entre *V(ictoriae) A(ugustae) s(acrum)* et *V(eneri) A(ugustae) s(acrum)*; mais, inférant du contexte le caractère oriental du culte rendu à cette déesse, j'avais opté pour la seconde lecture, Vénus me semblant plus

capable qu'une personnification de la Victoire d'incarner les grandes forces naturelles qui attirent, à l'ordinaire, les religions de l'Orient. On retrouvera cette inscription sous le n° 1241 du recueil de M. Gsell; mais, si la « révision » de M. Gsell laisse intacte ma copie et mes autres compléments, elle a fait justice de mon développement initial. A *V(eneri)*, M. Gsell a préféré *V(irtuti)*, *Virtus* étant une forme latine, comme *Bellona*, de Mâ, la déesse de Commagène. Il invoque à l'appui de son choix des dédicaces trouvées à Madaure en 1918 (cf. n°s 2071 et 2136). Je ne pouvais pressentir ces rapprochements en 1914; mais je dois avouer, aujourd'hui, qu'ils sont convaincants et que je suis confondu.

Au cours d'un congé de convalescence que je passai en Algérie dans l'hiver de 1918, j'eus la bonne fortune de distinguer parmi les débris qui, récemment rapportés du déblaiement de la forteresse byzantine de Madauros, jonchaient le sol de la cour du musée local, un petit fragment où je crus, tout de suite, reconnaître le souvenir de la statue que les *Madaurenses* auraient élevée à leur fameux compatriote, Apulée, qui s'intitulait lui-même et qu'on surnommait autour de lui : le philosophe platonicien... *[phi]losopho* | *[pl]atonico* | *Madaurenses...* (*Bull. Arch. Com.*, p. CIC). Au n° 2115 de son recueil, M. Gsell a reproduit ce fragment; et, en lui soudant exactement un fragment exhumé plus tard au nord-est du forum — *cives* | *ornament[o] suo* | *d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica)* — il a pu transformer mon hypothèse en vérité, puisque à Madaure, une dédicace consacrée à un personnage qui était à la fois « le philosophe platonicien » et « l'ornement » de sa ville natale ne saurait évidemment se rapporter qu'à Apulée. Ce n'est pas tout : procédant à un second examen du fragment supérieur de l'inscription ainsi reconstituée, M. Gsell s'est aperçu que le revers en était occupé par le début d'une dédicace à un des fils de Constantin le Grand, comme si la base de la statue d'Apulée, jetée au rebut vers le milieu du IVe siècle, avait été débitée par les tailleurs de pierre de Madaure pour fournir aux commandes officielles dont ils furent alors chargés : dès 1918, nous pouvions conjecturer qu'il y avait à Madaure une statue d'Apulée; mais il nous a fallu attendre le recueil de M. Gsell pour en esquisser l'histoire.

Au cours de cette même excursion à Madaure, j'avais publié, en les rapprochant, les deux morceaux d'une inscription datée du principat de Gratien, Valentinien et Théodose et relative à la réfection d'une *aedes [Fo]rtunae* « *in qua rerum venali[um... monia frequen-[ta]ntur [e]x...* » (*Bull. Arch. Com.*, 1918, p. CIIC). M. Gsell, au n° 2103, a confirmé mon rapprochement et mes lectures; mais il a, en outre, complété le début du pluriel neutre... *monia*, que j'avais laissé en blanc : « peut-être *[merci]monia* : le temple de la Fortune dans lequel on n'aurait plus célébré le culte serait devenu une sorte de

Bourse ». Cette interprétation est d'une ingéniosité décisive, et je suis convaincu qu'elle sera dorénavant adoptée sans la restriction dubitative dont l'entoure la scrupuleuse probité de M. Gsell.

Rien ne serait plus aisé que d'allonger indéfiniment la liste des améliorations que doivent à M. Gsell les textes épigraphiques qu'il a rassemblés. Et, au contraire, il sera bien difficile aux critiques les plus vétilleux d'en suggérer qu'il ait négligées ou qui ne soient pas insignifiantes [1]. C'est que le premier tome du recueil français des *Inscriptions latines de l'Algérie* n'est pas seulement un monument de patience et de soin; c'en est un, aussi, de raison et de science. Depuis Léon Renier, dont M. Gsell, en sa préface, a pieusement évoqué le grand souvenir, l'érudition française n'avait pas donné en Afrique de plus belle preuve de sa vitalité, de son indépendance et de son savoir; et, pour ma part, je regretterai toujours d'avoir été contraint, en quittant Alger, de renoncer à l'honneur de collaborer, avec un tel maître, à l'accomplissement d'une telle œuvre.

Jérôme CARCOPINO.

1. N° 1036, l. 5, je crois que le trait qui dépasse la barre horizontale du T initial est accidentel et qu'il faut lire *Thug(gensis)*. — N° 2242, l. 1, le gentilice *A*]*eliae* est certainement trop court pour la lacune à remplir. Le gentilice *Aur*]*eliae* paraît trop long. Si la première lettre subsistante de la ligne 1 est un E et non un L, *G*]*elliae*, à quoi j'avais pensé (*Revue africaine*, 1919, p. 246), est impossible. Toutes réflexions faites, je préfère *Ca*]*eliae* (cf., à Madaure, les nos 2214, 2286, 2413). — N° 2758 *bis*, ligne 5, au lieu de « *natus Casas Maiores Rent*[*i*] — nom de lieu? — *filius Respecti episc(opi)* », j'inclinerais à lire suivant une interprétation qu'avec M. Monceaux j'ai défendue à la Commission de l'Afrique du Nord : « *natus Casas Maiores*, [*ren(a)tus*)] *filius Respecti episcopi* », c'est-à-dire : « né à Casae Maiores, rené par l'eau du baptême — ou d'un second baptême — comme fils spirituel de l'évêque Respectus ». — N° 2772, l. 3, M. Albertini a ingénieusement supposé qu'au lieu de : *sicubi amplissima verba*, on doit lire : *si cupiam p*[*i*]*ssima verba*. — N° 3599, v. 8, puisque le poème funéraire est l'œuvre (v. 1) d'un veuf qui était, évidemment, manchot (v. 2), il convient, au pluriel *nutristis*, de substituer le singulier : *nutristi — s...* Pour reconstituer les vers précédents, M. Gsell a combiné les compléments proposés par Schmidt au *Corpus*, Buecheler et Cholodniak en leurs anthologies; mais, visiblement, il n'en est point satisfait. Si j'osais, je restituerais de tout autre façon qu'eux les v. 3 et 4. Au lieu de :

Haec tibi, kara, tuus conscrip[*si verba*] *maritus,*
O dulcis coniunx, de[*xtrae sola*]*men amissae.*
Nam sine te orbi[*tas mo*]*lesta mi r*[*estat et Or?*] *cus,*
Et cael[*ebs mihi*] *vita placet, n*[*eque d*]*uras amabo*
Funere a tuo [*nupt*]*iales acce*[*ndere*] *faces.*

je lirais :

Haec tibi, kara, tuus conscrip[*si verba*] *maritus,*
O dulcis coniunx, de[*xtrae sola*]*men amissae.*
Nam sine te orbi[*tas mo*]*lesta mi, r*[*estoque man*]*cus*
Et cael[*ebs neque*] *vita placet, n*[*eque d*]*uras amabo*
Funere a tuo [*nupt*]*iales acce*[*ndere*] *faces.*

Les vers sont un peu moins faux, et leur sens retrouve ainsi cohésion et convenance (cf. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1922, fasc. IV-V, en cours d'impression).

UNE HISTOIRE DU COSTUME ANTIQUE

Léon Heuzey, *Histoire du costume antique, d'après des études sur le modèle vivant;* avec une préface par Edmond Pottier. Paris, Champion, 1922; 1 vol. in-8° de xv-308 pages, 142 figures dans le texte et 8 planches hors texte, dont 5 en couleurs. Prix : 60 francs.

En 1892, Léon Heuzey rédigeait l'article *Draperie*, destiné au *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts;* il en donnait lecture dans la séance publique annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1892, sous le titre : *Du principe de la draperie antique*. Ce même article reparaît ici, sans aucun changement, et forme l'Introduction du présent volume. N'est-ce pas chose significative au plus haut point, que ces pages, écrites il y a trente ans, aient pu être republiées sans la moindre modification, et qu'elles aient cependant gagné encore en importance et ampleur, du fait qu'elles servent désormais d'entrée à l'œuvre entière? Mais il faut dire que cette première étude était elle-même le résultat de trente années déjà d'expérience, de recherches et de réflexions; elle était le fruit lentement mûri, auquel plus rien ne manquait. Depuis 1862, en effet, M. Heuzey avait institué à l'École des Beaux-Arts de Paris un enseignement archéologique, dont la nouveauté capitale était la résurrection de la vie antique. Il réalisait, à côté des statues grecques ou romaines, des reliefs du Parthénon ou des figurines tanagréennes, des Goudéa chaldéens ou des Ramsès égyptiens, l'évocation animée et vraiment vivante des hommes et des femmes d'autrefois, qui avaient inspiré les artistes d'autrefois. Une série d'épreuves, sans cesse renouvelées, faites avec le modèle vivant, conduites avec un savoir toujours plus sûr et une méthode toujours plus impeccable, avaient fait de lui le maître sans égal en matière de costume antique. Et quel art, quelle délicatesse de goût, quelle finesse de tact se mêlaient à cette noble science, lui communiquant le plus rare des charmes! C'est tout cet art et toute cette science ensemble qui formaient le pur cristal de l'article de 1892. On y trouvait, exposé brièvement, dans un langage sobre et substantiel, d'abord le principe de la draperie; puis ses origines lointaines en Chaldée, en Assyrie, en Égypte, à Chypre; puis, à travers les conventions archaïques, ses commencements pleins de promesses en Grèce, où elle devait fournir, au ve siècle et au ive, ses modèles les plus parfaits. Voilà ce qui a rendu cette étude ancienne digne d'être aujourd'hui dressée au seuil du livre, comme des Propylées, magnifiques et sereins, par où on est introduit en plein sanctuaire.

Costume des hommes en Grèce. Le vêtement le plus simple est l'*exomide*, dont le nom indique le caractère essentiel, qui est de laisser toujours à découvert une épaule, la droite, avec naturellement le bras

droit aussi, libre pour l'action. Ouverte ou fermée (c'est un détail secondaire), serrée à la taille par un ceinturon, courte et arrêtée toujours au-dessus du genou, elle est le costume du travailleur manuel, depuis l'ouvrier des gros travaux jusqu'à Phidias quand il prend le ciseau en main. — Puis vient le *chiton*, vêtement de dessous, aussi court que le précédent, fermé latéralement par une couture et agrafé sur chaque épaule par une fibule. Encore une de ces fibules, celle de l'épaule droite, peut-elle être dégrafée, ce qui rapproche singulièrement le chiton de l'exomide. Cependant, le vrai chiton des hommes a toujours deux agrafes et, par conséquent, deux emmanchures ; les agrafes sont quelquefois remplacées par des attaches plates ou bien par un bouton correspondant à une boutonnière de l'autre côté. Il est généralement serré au corps par une ou deux ceintures, qui servent aussi à le raccourcir et à le remonter plus ou moins au-dessus du genou. Quand il n'y a pas de ceinture, il s'agit d'ordinaire de la représentation d'un enfant ou bien d'un guerrier en train de lacer sa cuirasse ; ce n'est plus alors qu'une sorte de chemise très courte. Mais, au contraire, il y avait aussi le long chiton, que les Grecs qualifiaient de ποδήρης, celui des « Ioniens traîneurs de chiton (Ἰάωνες ἑλκεχίτωνες) », celui des grands dieux, celui des citharèdes ; et ce chiton porté très long pouvait même, comme d'ailleurs le chiton ordinaire, s'accroître encore d'un repli sur la poitrine. Enfin, une variante notable consistait à construire le chiton avec deux pièces d'étoffe, que l'on cousait ensemble du haut en bas par les deux bords opposés, puis sur les deux épaules. A ce chiton-là s'ajoutaient parfois des manches descendant jusqu'au poignet ; il prenait alors l'épithète de χειριδωτός.

Le chiton, en général, qui laisse les bras libres et dégage entièrement les jambes, est fait pour la vie active. Porté seul, il suffit aux gens du commun. Mais, outre ce vêtement de dessous, qu'y a-t-il pour le bourgeois oisif, pour le citoyen aisé? et qu'y a-t-il aussi pour le militaire, pour le cavalier en faction sur son cheval, par le froid et la pluie? Pour ce dernier, il y a la *chlamyde;* pour l'homme dans la vie civile, il y a l'*himation.*

La chlamyde est une façon de châle ou plaid, d'une forme rectangulaire, attachée par une agrafe et qui ne s'en passe jamais. Cette étoffe ferme et raide s'agrafait autour du cou et couvrait d'abord les deux épaules. Dans l'allure rapide du cavalier, elle s'enlevait et flottait derrière le dos : c'est ce qu'on appelait « les ailes thessaliennes », sans doute parce que les Thessaliens, peuple cavalier, avaient les premiers pris plaisir à cette envolée, comme nos spahis au gonflement, par le vent de la course, de leur burnous rouge et blanc. Dans une figure montée à cheval et galopant ou simplement près de monter, l'agrafe qui retient la chlamyde reste toujours sur le devant du corps,

pour laisser libres les deux bras; mais il s'en faut qu'une telle position soit immuable: ailleurs, suivant les mouvements du corps et, par conséquent, de la chlamyde, l'agrafe elle-même se déplace, vient sur l'épaule droite ou sur l'épaule gauche, obéissant au besoin d'action soit du bras droit ou du bras gauche. — L'himation est un châle de laine, rectangle d'une seule pièce comme les vêtements précédents, mais beaucoup plus ample et qui se drape autour du corps sans ceinture ni fibule, sans attache d'aucune sorte. A la rigueur il pouvait se porter seul; il suffisait pour couvrir le corps entier. Même, à Lacédémone, c'était une règle de la dure discipline spartiate, qu'on se passât du chiton et qu'on portât, en toute saison, le seul himation. Hors de Sparte, on pratiquait une règle moins sévère. Il est bien évident que le chiton de lin par-dessous apportait un confort; de plus, l'absence habituelle de toute attache eût obligé, en l'absence du chiton, à une surveillance continue puisqu'un geste non mesuré aurait pu entraîner soudain l'écartement du vêtement et, par suite, un fâcheux étalage de nudité. Les artistes, il est vrai, dans leurs statues ou leurs reliefs, ont presque toujours employé l'himation drapé seul et sans chiton. Ils avaient bien le droit de répudier un usage, même général, qui leur semblait ne point servir la beauté du corps : « Le culte de la forme humaine était, pour l'art grec, une véritable loi ».

Exomide, chiton, chlamyde et himation, ces vêtements des hommes prennent sur ceux qui les portent des aspects multiples, et l'ajustement en est très varié. Cependant, ils se ramènent à une forme très simple, toujours la même : celle de la pièce d'étoffe, lin ou laine, telle qu'elle est sortie du métier à tisser, rectangle régulier, avec ses lisières « qui en sont comme les frontières naturelles ». Les seules différences entre ces pièces tissées, c'est la nature et la qualité du tissu, c'est surtout les dimensions; c'est aussi le fond général de couleur (laquelle n'était pas toujours, tant s'en faut, la couleur blanche) et, sur ce fond, les bandes, teintes différemment, qui s'en détachaient et en augmentaient l'effet décoratif. A ces éléments principaux de variété s'ajoutaient souvent une ou deux ceintures, une ou deux fibules, quelquefois un peu de couture à points espacés; jamais ciseaux ne portaient la moindre atteinte à la pièce qu'avait fournie le tissage domestique.

Le costume des femmes est identique, en principe, à celui des hommes. Les pièces qui le composent sont plus amples, puisqu'elles tombent jusqu'aux pieds et qu'elles ont, en outre, généralement un repli dans le haut. Mais c'est toujours, laine ou lin, le beau rectangle d'étoffe, tel que l'a livré le métier à tisser, sans sacrilège intervention des ciseaux. — Le *péplos* est, de toutes les draperies, la plus noble, la plus superbe d'ordonnance; pourtant, si on l'étale sur le sol, ce n'est rien qu'un grand châle de laine fine, un simple carré. La partie supérieure en est

repliée, selon la taille de celle qui doit le porter; il est fixé par une fibule sur chaque épaule; et le voilà complet. Qu'on y ajoute simplement un cordon pour serrer contre le corps cette double épaisseur du vêtement (la seconde épaisseur étant fournie par le long repli), on aura toute la calme grandeur, toute la majesté sévère de la *Parthénos* de Phidias; en raccourcissant un peu le repli, en tirant plus ou moins l'étoffe de bas en haut de façon à dissimuler la ceinture sous le *colpos* bouffant, on aura la gravité recueillie des jeunes filles qui participent, sur la frise du Parthénon, à la procession des Panathénées. — Le *chiton* des femmes, en lin, qui pouvait être d'une finesse de mousseline, a la même forme première que le péplos. Habituellement, au lieu de l'unique grosse agrafe sur chaque épaule, il porte sur le haut du bras jusqu'au coude une suite de petites fibules, qui lui procurent des espèces de manches. D'ailleurs, il emploie aussi la ceinture et, par conséquent, peut s'étoffer du colpos; un repli peu long, une sorte de volant, parfois descend et s'arrondit sur la poitrine. Mais, en dépit de ces grandes ressemblances ou analogies avec le péplos, sa matière seule, fluide, légère et transparente, suffit à lui donner une autre âme. Tandis que le péplos est essentiellement un vêtement noble, calme et stable, qui paraît ne devoir suggérer que hautes pensées, au contraire la fine tunique de lin, égayée de « couleurs fleuries », semble faite pour flotter et bruire, elle appelle le mouvement et respire la joie. — Cette tunique d'origine ionienne, tant elle est frêle et fraîche, constituait un délicieux vêtement d'intérieur; mais les femmes grecques devaient la trouver insuffisante pour affronter la rue : elles l'associaient alors à d'autres vêtements. Et d'abord au péplos. Certaines statues ou figures de reliefs, vêtues du péplos, montrent, sous le bord inférieur des cannelures de l'étoffe, un flot de petits plis pressés, qui appartiennent au chiton, et celui-ci se révèle encore aux boutons ou agrafes qui s'espacent, dans un froncement de menus plis, sur le haut des bras. Mais on employait surtout l'himation, c'est-à-dire un châle de laine, analogue à celui des hommes, que l'on drapait librement autour du corps (du moins à la belle époque), sans attaches fixes d'aucune espèce.

Tel fut, en ses lignes principales, le costume grec des hommes et des femmes. On est surpris, après en avoir observé toute la variété dans les œuvres de l'art antique, de le trouver, à l'analyse, tellement simple; puis, quand on a bien pénétré cette simplicité originelle, on est surpris à nouveau en constatant de quelle variété elle est devenue susceptible. C'est de la laine ou c'est du lin La pièce, terminée, est ôtée du métier, et elle est aussitôt prête pour l'habillement. On s'en entoure le corps; quelques accessoires s'y ajoutent, les plus humbles et en nombre infime Mais les divines mains grecques qui la manient lui communiquent instantanément une vie souple, nuancée à l'infini,

tantôt un air suprême de dignité et de majesté, tantôt un subtil parfum de grâce et de charme, et elles font, de ce carré d'étoffe, un vêtement d'un aspect plastique et pittoresque, « le plus bel accompagnement qui ait jamais été trouvé pour la forme humaine ».

Tandis que les vêtements grecs n'étaient jamais taillés, la *toge* romaine, elle, le fut toujours, du moins à l'époque historique. La toge ample et compliquée, que portaient les Romains au dernier siècle de la République et au commencement de l'Empire, formait un vaste segment de cercle, ayant en général de 5m 50 à 6 mètres de long sur 2m 50 dans sa plus grande largeur. On devine les embarras que causait un pareil « fardeau » (Tertullien); pour l'ajuster, les Romains se faisaient aider par la main d'un esclave ou de leur femme: M. Heuzey y est arrivé tout seul. Et non seulement il a surmonté les difficultés qu'oppose cette masse d'étoffe, si éloignée de la simplicité des ajustements grecs; non seulement il en a su rendre l'effet de noblesse, d'ampleur et d'harmonie; mais, plus heureusement encore, il a su retrouver le jeu mobile des pièces du costume, d'où naît son « éloquence ». Il a spécialement étudié le jeu du *sinus*, « partie active et vivante de la toge », qui se relève parfois sur la tête et alors produit un arrangement d'un caractère religieux très frappant. M Heuzey étudie ensuite les expressions de la toge; il reconstitue en traits rigoureusement exacts la scène saisissante du consul Décius debout, tête voilée, se vouant aux dieux infernaux; il nous explique l'ajustement de la toge triomphale; il suit et reconnaît jusque dans les ivoires sculptés de la décadence, sous la surcharge des broderies d'or, le tracé des bandes de pourpre de l'antique toge prétexte et donc la tradition du costume romain... Ainsi, nous arrivons au seuil de l'époque byzantine, ayant parcouru quelques millénaires, depuis le *patési* Goudéa, assis avec les mains pieusement croisées, jusqu'aux consuls (sur les diptyques consulaires du IVe et du Ve siècle de notre ère) vêtus de la toge triomphale et présidant aux grandes fêtes du Cirque.

Avant de terminer ce compte rendu, je veux rappeler encore ce qui fait la grande nouveauté et l'intérêt capital du livre: il n'a été écrit qu'après de longues études *sur le modèle vivant*. M. Heuzey, ayant choisi et bien choisi le modèle, homme ou femme, dont il voulait se servir, l'invitait à monter sur la table à plateau tournant, propre à le faire tourner pendant la leçon; puis, entouré des moulages ou dessins d'œuvres antiques qu'il désirait reproduire, ayant sous la main les draperies et accessoires (lance, bouclier, thyrse, etc.) dont l'usage était requis ce jour là, il commençait sa leçon et à mesure, simplement, méthodiquement, il habillait le modèle jusqu'à la pleine réussite finale. Il avait, au cours des ans, réuni une collection d'étoffes, exceptionnelles pour la qualité et pour l'analogie avec les draperies antiques: les unes venaient de Roumanie, d'autres de l'Inde, les plus

précieuses d'Abyssinie. La plupart ont une décoration polychrome, analogue à celle des draperies grecques, comme par exemple un tissu indien qui est une pièce écarlate, bordée de larges bandes d'or. Et ce n'était pas le moindre intérêt de ces leçons que d'y voir revivre une Grèce colorée et brillante, au lieu de la blanche monotonie habituelle. Voilà l'enseignement qui nous revient aujourd'hui, avec cette exactitude minutieuse, ce souci du travail bien exécuté et bien fini qui étaient parmi les traits distinctifs de M. Heuzey.

A l'illustration de son livre l'auteur a donné un soin tout particulier. Les figures se succèdent en général deux par deux, celle de la page à gauche reproduisant une œuvre de l'art antique, celle de la page à droite montrant la photographie d'une pose sur nature qui correspond à l'image précédente, c'est-à-dire d'un modèle entièrement habillé par M. Heuzey sous les yeux des artistes ses élèves, afin de leur « démontrer » le vêtement de la statue ou du relief ou du dessin de vase qu'ils avaient également sous les yeux. C'est un charme, de parcourir cette suite d'images et de photographies : voyez, par exemple, ... mais il faudrait les citer toutes! Je mentionnerai donc seulement les figures 82 et 83, 89 et 90 (péplos), 114 et 115 (grand chiton des femmes, avec himation), 132 et 133 (toge), et je m'arrête à regret.

Tel est l'admirable legs scientifique, totalement achevé et tout prêt pour l'impression, qu'a laissé au monde savant et au monde des artistes réfléchis le grand savant et le délicat artiste qu'était Léon Heuzey. Entre tous les travaux qui remplirent sa longue vie, il avait particulièrement à cœur ses études sur le costume; il les appuyait sur un enseignement pratique, dont la durée atteignit presque un demi-siècle (1862-1910), et il continua jusqu'au dernier jour son incessante recherche du mieux. M. Edmond Pottier, à la fin de la préface pieuse qu'il mit en tête du beau livre, a écrit les lignes suivantes, que je citerai ici avec respect : « ... Il y a peu de temps, M. Heuzey disait à un de ses proches : « Je voudrais pouvoir lier ma gerbe. » Un heureux destin le lui a permis : la dernière gerbe est liée... »[1].

Henri LECHAT.

1. L'exécution matérielle du livre est excellente. Je trouve pourtant à signaler, dans le texte, quelques lapsus, très peu nombreux d'ailleurs et sans importance. P. 14, l. 23 : le mot « cylindrique » n'est pas exact; on peut l'appliquer à l'*Héra de Samos*, par exemple, non pas à la *statue xoanisante* de l'Acropole d'Athènes. — P. 23, l. 12-16 : « La prétention des habits façonnés est de reproduire les formes du corps; mais, en suivant les lignes de trop près, *elles* les rendent nécessairement moins nettes et moins pures; en un mot, *elles* les gâtent. Au dessin ferme et serré de la nature *elles* substituent... » Ces trois *elles* (c'est moi qui ai souligné) sont à remplacer par trois *ils*. — P. 96, l. 23 : la transcription française du pluriel grec ἄγνυθες devrait être, il me semble, *agnythes*. — P. 200, l. 4, et p. 217, l. 26 : khiton, et non khyton. — P. 259, l. 4 : impassibilité, et non impassabilité.

BIBLIOGRAPHIE

Maurice Holleaux, *Rome, la Grèce et les Monarchies hellénistiques au* IIIe *siècle avant J.-C.* (273-205), CXXIV^e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.* Paris, de Boccard, 1921; 1 vol. in-8° de IV–386 pages.

C'était une opinion très ancienne et très répandue que, bien avant la fin de la seconde guerre punique, le Sénat romain avait manifesté son besoin de domination hors de l'Italie et préludé, systématiquement, par des entreprises ambitieuses, à la conquête du monde. Or, quand on interroge de près les textes (mais il faut les interroger de très près et sans idée préconçue), on s'aperçoit que ce soi-disant « impérialisme » de l'aristocratie sénatoriale, au IIIe siècle avant notre ère, est une invention des modernes. Il n'y en a pas trace antérieurement à la bataille de Cynoscéphales (197). Telle est la démonstration que nous apporte M. Holleaux, avec une rigueur de méthode, une force de dialectique et une passion de clarté qui attestent, une fois de plus, la maîtrise supérieure de sa science.

Le sévère historien, — sévère pour lui d'abord, sévère aussi pour ceux qui se contentent à trop bon marché, — rejette toute une série de fausses évidences acceptées comme articles de foi : le prétendu traité entre Rome et Apollonia (vers 266), la prétendue intervention des Romains en faveur des Acarnaniens contre les Étoliens (généralement datée de 239), le prétendu « traité d'amitié et de commerce » avec les Rhodiens (fixé à l'année 306), le prétendu traité avec « Séleucos » (qui se rapporterait de préférence à Séleucos II Callinicos et se placerait après 237), le prétendu « traité d'amitié » avec l'Égypte (qui aurait été la conséquence de l'ambassade envoyée en 273 par Ptolémée II Philadelphe), les prétendues relations économiques que le Sénat aurait publiquement entretenues avec plusieurs des grandes cités maritimes de l'Asie grecque. Rien de tout cela n'existe. A cette époque, Rome n'a eu ni politique hellénique, ni politique orientale. « L'étroit fossé de l'Hadriatique marque la limite de deux mondes : d'un côté sont les *choses d'Italie*, de l'autre, les *choses de Grèce* » (p. 27; cf. Polybe, I, 3, 3 et V, 105, 4).

Dénions donc aux Romains d'alors « ce profond génie de calcul et d'intrigue que leur attribue un antique préjugé. On a voulu qu'ils

fussent, presque dès l'origine, des *impérialistes* nourrissant d'immenses ambitions; on s'est persuadé que, pour les satisfaire, ils dépensaient sans relâche, en machinations longuement préparées, les artifices d'une pensée subtile : il est visible que ces riches campagnards qui peuplaient le Sénat apportaient bien plutôt dans la politique extérieure leur lenteur d'esprit et leur pauvreté d'imagination, comme aussi les multiples défiances, la répugnance aux nouveautés, la crainte des aventures, la timidité devant l'inconnu naturelles aux âmes paysannes » (p. 171-172).

Ce passage montre que M. Holleaux sait unir au goût des discussions serrées le sens de la psychologie historique. Son beau livre aime à clore une argumentation pénétrante par une forte et large synthèse. Voyez, p. 231-232, le tableau, si expressif dans sa concision, qu'il nous trace de la rudesse sauvage des Romains à l'égard des faibles Hellènes, ou, p. 233-235, l'évocation si vivante de l'activité endiablée de Philippe V de Macédoine en faveur de ses alliés. L'auteur n'est pas l'ennemi des idées générales ; mais il ne les admet qu'appuyées sur une stricte et scrupuleuse analyse.

Dans cette enquête, où il est guidé par le souci altier de la vérité, les noms les plus illustres ne lui en imposent pas. Bossuet ou Montesquieu, Fustel de Coulanges, Mommsen, Diels, Homolle, Wilamowitz, pour ne citer que les astres de premier éclat, s'il leur arrive de risquer une assertion peu fondée, sont l'objet d'objections congruentes. Il y a, dans la manière de M. Holleaux, comme enveloppe à l'inflexible étreinte logique, une politesse raffinée qui est tout à fait ancien régime. Son ironie de grand seigneur amuse sans blesser. Il raille gentiment « le *Bombast* de Droysen, convenablement reproduit par le traducteur » (p. 81, n. 1), les « combinaisons gigantesques » que le même historien adjuge gratuitement au Sénat (p. 48), « le plan méthodique de l'expansion de Rome, — ce plan dont les modernes parlent avec autant d'assurance que s'ils le tenaient étalé sous leurs yeux » (p. 216), l'art de la diplomatie que les Romains auraient exercé « avec une effrayante profondeur », si l'on en croit Hertzberg, « un érudit, qui, à vrai dire, paraît trop sujet au vertige » (p. 231). D'autres critiques révélant les secrets de cette habile diplomatie : « il est à croire qu'ils savent ce qu'ils veulent dire; pour moi, je renonce à les entendre » (p. 95, n. 1). De même, touchant la réalité des accords commerciaux : « J'ai tenté cette recherche et l'ai tentée sans succès » (p. 90). Des historiens posant en principe telle nécessité inéluctable : « au fond, ce qu'ils déclarent fatal, c'est simplement ce qui est arrivé » (p. 127). A propos d'une « laborieuse et ténébreuse exégèse » sur le prétendu traité de 306 : « J'ose dire que, sans que l'auteur s'en soit douté, ces lignes sont une excellente démonstration par l'absurde » (p. 336).

Ce qui rehausse encore l'éminente qualité de cette science, c'est l'éminente qualité du style. On ne peut souhaiter langue plus ferme, expressions plus justes, se modelant avec plus d'aisance heureuse et de fidèle exactitude sur toutes les nuances de la pensée. Quand les productions de l'Académie française, discours de réception ou autres écrits, nous offrent tant d'exemples affligeants d'impropriété et de charabia, on éprouve un soulagement à lire un livre comme celui-ci[1].

L'impression en est très soignée[2]. Joli papier et caractères nets, tout contribue à charmer l'œil autant que l'esprit. Il n'y a pas jusqu'à l'index analytique, un des modèles du genre, qui ne témoigne d'un souci de perfection poussé jusqu'aux moindres détails. Mais voilà un ouvrage qu'il est plus facile d'admirer que d'imiter :

Non licet omnibus adire Corinthum.

GEORGES RADET.

Union académique internationale. Corpus Vasorum antiquorum. France. Musée du Louvre, par **E. Pottier**. Fascicule I. Librairie ancienne Édouard Champion. Prix : 55 francs. — *Classification des céramiques antiques :* II. *Classification of the pottery of central and northern Syria*, by **C. Leonard Woolley** (prix : 1 fr. 50). — III. *Céramique égyptienne*, par **J. Capart** (prix : 1 fr. 50).

C'est en 1919 que la proposition de publier un recueil général des vases antiques a été pour la première fois soumise à l'Union académique internationale ; en 1920, que le projet a été adopté ; en 1921, que le plan en a été établi dans le détail. L'année 1922 est à peine terminée que nous voyons paraître le premier fascicule de la publication annoncée. C'est dire avec quelle activité réalisatrice l'initiateur et le directeur du *Corpus Vasorum antiquorum*, M. Edmond Pottier, a su mettre en train l'œuvre dont il s'était fait le parrain.

Il serait trop long de rappeler ici les principes qui président à une entreprise dont l'importance ne doit pas être moindre que celle de nos *Corpus* d'inscriptions. On les trouvera exposés dans la préface à ce premier fascicule[3]. Je me borne à dire qu'ils portent l'empreinte

1. Je n'y ai relevé (p. 210) que la locution « par contre », justement condamnée, à mon sens, par Voltaire et Littré.

2. A signaler seulement : p. 273, l. 17, « couséquences » au lieu de « conséquences ». P. 308, n. 2, dernière ligne, le déplacement du mot « de » a dû se produire après le bon à tirer.

3. Cf. aussi la brochure : *Organisation du Corpus Vasorum antiquorum* (publication de l'Union académique internationale ; librairie Champion, 1921. Prix : 2 fr. 50) et le rapport de M. Pottier à la session de 1922 du Comité de l'Union académique internationale, dans les *Bulletins de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 1922, p. 295.

d'un sens pratique, d'une volonté d'aboutir, en même temps que d'un esprit d'organisation et d'une sûreté de méthode qui sont du meilleur augure. Quelle que soit l'énormité de l'œuvre entreprise : la reproduction de *tous* les vases d'argile de l'antiquité, décorés et non décorés, y compris les poteries préhistoriques, les vases des pays européens non classiques et ceux de l'Orient méditerranéen, voilà, nous n'en doutons pas, une publication qui « marchera ».

Le fascicule qui vient de paraître est la meilleure justification de la méthode choisie. Il comprend 49 planches et 7 feuilles de texte in-4° (sans compter la préface). Pour en faire un fascicule type qui offre un modèle d'application à différentes catégories céramiques des principes établis, l'auteur ne l'a pas consacré à la reproduction intégrale d'une ou deux séries, mais il a partagé ses planches entre 7 séries de caractères très divers. L'Orient est représenté par 12 planches de vases proto-élamites ; la civilisation préhellénique par 2 planches de vases crétois et 1 de vases de Santorin ; la période géométrique par une seconde planche de vases de Santorin ; au style rhodien sont attribuées 6 planches (plus 1 en couleurs) ; à chacun des styles laconien ou cyrénéen et attico-corinthien, 8 planches ; à la céramique attique à figures rouges de style sévère, 10 planches.

On jugera, en parcourant cette livraison, de l'excellence du procédé employé. Reproduites par la phototypie, les gravures, bien que le plus souvent à assez petite échelle, sont très nettes ; l'inconvénient des reflets, sans être complètement supprimé, a été réduit au minimum par l'habileté de l'opérateur. Le *Corpus* nous apporte de chaque vase une ou plusieurs images d'ensemble qui sont toujours suffisantes pour permettre de se rendre exactement compte des motifs représentés, suffisantes le plus souvent aussi pour permettre d'apprécier le détail, et qui, pour les numéros particulièrement intéressants, sont complétées par des reproductions partielles. Ces reproductions partielles, exécutées à une échelle de peu inférieure à la grandeur réelle, sont une très heureuse généralisation du procédé déjà appliqué par M. E. Pottier à quelques vases du Louvre. Lorsque l'usage s'en sera répandu, elles sont, à mon sens, appelées à renouveler complètement l'étude de la peinture céramique ; elles donneront, en effet, les moyens d'analyser le détail du dessin et les éléments de tout ce qui constitue le style avec une précision jusqu'ici seulement possible à ceux qui avaient les documents à leur disposition.

Le texte qui accompagne les planches ne se propose que de donner pour chaque pièce les renseignements complémentaires indispensables. Rédigé avec une extrême concision, il comporte des indications techniques, les dimensions, une description très sommaire et une bibliographie.

Ce qui précède peut donner une idée de l'intérêt exceptionnel que

présente la nouvelle publication aussi bien pour les spécialistes de l'archéologie que pour les amateurs d'art ancien ; car ces derniers ne trouveront pas moins que les archéologues plaisir et profit à regarder ces planches. à la fois si pleines et si claires, qui nous rendent avec tant de fidélité l'image des monuments et à évoquer en les feuilletant les souvenirs de leurs visites dans les musées.

En même temps que le I[er] fascicule du *Corpus*, l'Union académique internationale fait paraître deux brochures consacrées à la classification des céramiques de la Syrie centrale et septentrionale et à celle de la céramique égyptienne (une classification des céramiques des îles de la mer Égée, sauf la Crète, a précédemment paru dans la même série). On trouvera dans ces quelques pages un résumé très substantiel de nos connaissances sur des catégories de vases généralement peu connues.

Charles DUGAS.

Montague Rhodes James, *A descriptive Catalogue of the latin manuscripts in the John Rylands library at Manchester*; tomes I et II. Manchester, University Press, et Londres, Longmans, Green et C[ie], 1921 ; 2 vol. in-4° de xxviii-328 pages et viii pages + 187 planches.

C'est en 1892 — il y a donc trente ans seulement — qu'était constitué le premier fond de la Collection de manuscrits John Ryland à Manchester ; aujourd'hui, elle ne compte pas moins de dix mille volumes ou fragments du plus haut intérêt et d'une extrême variété. Outre une remarquable série de papyrus démotiques, coptes et grecs, dont les catalogues ont paru de 1910 à 1915 en sept volumes in-quarto par les soins de MM. Griffith, Crum, Grenfell et Hunt, et un groupe de papyrus arabes, dont le catalogue paraîtra sous peu par les soins de l'éminent orientaliste qu'est M. Margoliouth, la bibliothèque Ryland renferme une importante collection de manuscrits hébraïques, syriaques (parmi lesquels la fameuse version syriaque des *Psaumes* de Salomon, publiée en fac-similé il y a six ans) et un groupe compact de manuscrits orientaux de toute provenance (parmi lesquels près de deux mille manuscrits arabes, persans et turcs), que des savants de haute valeur sont chargés d'inventorier et de décrire.

Les deux volumes de catalogue que nous avons reçus inaugurent la série des manuscrits occidentaux et sont consacrés à 183 manuscrits latins copiés du vi[e] au xviii[e] siècle. Ce luxueux inventaire est fait de main de maître par M. James et accompagné de superbes reproductions en phototypie qui remplissent tout le tome II.

Les historiens du Moyen-Age et les historiens de l'art — qu'attireront plus d'une belle reliure et de jolies miniatures — ne seront pas seuls

à se féliciter d'avoir ce beau travail à leur disposition : la bibliothèque J. Ryland renferme diverses copies de classiques latins ou d'anciens Pères de l'Église qu'un spécialiste de l'Antiquité peut avoir intérêt à connaître. Nous y relevons un saint Cyprien du VIII[e] siècle, un saint Jérôme des XI-XII[e] siècles, un Commentaire des psaumes de Cassiodore du X[e] siècle, des manuscrits de Lucrèce, Virgile, Térence, Perse, Cicéron, Valère Maxime, etc., le tout, il est vrai, de basse époque, mais digne à plus d'un égard de retenir l'attention des philologues.

Louis HALPHEN.

Vergil, A Biography, by **Tenney Frank**. New-York, Henry Holt and Company, 1922; 1 vol. in-8° de VI-200 pages.

Dans ce volume, plaisant à l'œil et agréable à manier, où les titres mêmes des chapitres ont quelque chose de pittoresque et de séduisant, M. Tenney Frank a essayé de nous retracer la biographie de Virgile. Elle s'étend sur 194 pages fort inégalement réparties entre les différentes périodes de la vie du poète. C'est au 14[e] chapitre, à la page 152 seulement, que nous arrivons aux *Géorgiques ;* au 15[e] et dernier chapitre, à la page 167, que nous abordons l'*Énéide*. C'est dire que l'auteur s'est attaché surtout aux jeunes années de Virgile, à ses relations d'école, à sa formation littéraire et philosophique.

On peut dès lors se demander comment il est possible d'écrire 150 pages sur ces débuts, lorsqu'on veut s'en tenir aux textes et ne rien demander aux scholiastes. Ces derniers, sans justifier une confiance aveugle, ne méritent tout de même pas le mépris excessif de M. T. Frank. Pour mener à bien ses projets, l'auteur s'est contenté de scruter les œuvres virgiliennes et il a aussi puisé à pleines mains dans les petits poèmes qu'une tradition incertaine attribue à Virgile. Il appartient en effet à cette école de philologues qui procèdent de Vollmer et de Birt et soutiennent avec feu l'authenticité de l'*Appendix Vergiliana*. Les trois quarts de ce volume reposent donc sur un postulat et c'est ce qui fait l'irrémédiable faiblesse du livre.

Selon M. T. Frank, voici quelle serait la chronologie des œuvres de Virgile antérieurement aux *Géorgiques* : An 48, *Culex ;* été 48, *Ciris* (dédié en 43 seulement, pourquoi ?) ; 47-46, *Etna ;* 42, *Eglogues* 2, 3, 7, 6; 41, *Eglogues* 10, 5, 8, 9, 1 et *Dirae*; 40, *Eglogue* 4. Les *Épigrammes* du recueil dit *Catalepton* s'échelonnent entre 48 et 40; il faut placer vers 39 ou 38 la *Copa* et les trois *Priapées*. Le *Moretum* seul est exclu de la liste (p. 156, n. 4); M. T. Frank est assez audacieux par ailleurs pour qu'on s'explique malaisément ce scrupule.

Le livre est fondé sur une lecture patiente et attentive des textes pseudo-virgiliens; mais la méthode n'y est pas toujours sûre et il abonde en conclusions surprenantes et en hypothèses fragiles.

L'auteur ne s'embarrasse pas assez des réminiscences virgiliennes qui émaillent les petits poèmes sur lesquels il s'appuie. Qu'importe qu'il y ait des vers absolument identiques dans la *Ciris*, les *Bucoliques* et les *Géorgiques?* — Virgile n'a pas publié la *Ciris* et il avait bien le droit par la suite de reprendre chez lui son propre bien. — Il ne suffit pas non plus de relever dans l'épigramme 14 (p. 69, n. 4) les mots *maxima taurus uictima*, qui se retrouvent dans les *Géorgiques*, et de déclarer là encore que Virgile s'est plus tard imité lui-même. Si l'auteur y avait regardé de plus près, il aurait vu que cette épigramme est une manière de centon virgilien dont l'authenticité est impossible à soutenir. — Il n'est pas davantage d'une bonne méthode de tirer des conclusions d'un texte peu sûr. M. T. Frank trouve (p. 59) dans deux vers de la *Ciris* une allusion à l'*Etna*. Étant donnée la chronologie proposée plus haut, on pourrait s'en étonner un peu; mais comme ces vers appartiennent à ce que l'auteur appelle la dédicace, on comprend pourquoi il la déclare écrite seulement en 43. Ce qui est plus grave, c'est que la lecture n'en est pas certaine et que les manuscrits hésitent entre *cantus... caecos* et *cantus... certos*. Il faut être bien clairvoyant pour voir désigner l'*Etna* sous ces mots *cantus... caecos* (texte adopté par M. T. Frank); dût-on lire *caecos*, à cause du contexte, l'interprétation de M. T. Frank paraît impossible.

Vollmer disait naguère que la biographie virgilienne devait s'enrichir du contenu des petits poèmes de l'*Appendix* et Birt l'avait suivi dans cette voie téméraire. Les lecteurs prudents accepteront difficilement les nouveautés qu'on leur offre. S'autorisant, après Birt, de l'épigramme 13, M. T. Frank nous montre Virgile prenant part à la guerre civile, faisant campagne pendant l'été et l'hiver qui ont précédé Pharsale et (p. 24) une fois en congé de convalescence écrivant, vers 48-47, contre un officier de la flotte, son ex-supérieur, une des pièces les plus ordurières qui soient dans la latinité! Tout, au contraire, y trahit l'imitation des *Épodes* d'Horace et la pièce est de la fin du Ier siècle avant J.-C., si elle n'est pas plus tardive.

Un des poèmes qui permettent le mieux d'apprécier la méthode de M. T. Frank et le danger de ses hypothèses est le long et lamentable éloge qui figure dans le *Catalepton* en l'honneur de Messala. Les partisans les plus avérés de l'authenticité de l'*Ap. Vergiliana* ne peuvent s'empêcher de le répudier. L'examen de la pièce permet au reste d'affirmer qu'elle fut écrite pour le triomphe de Messala en sept. 27. Il n'en est rien, selon M. T. Frank. Nous avons là un péan composé pour Messala après la première bataille de Philippes en 42 (la seconde s'étant livrée trois semaines après). On sait en effet que Messala y combattit dans les rangs des républicains, enfonça les lignes des triumvirs et captura même le camp d'Octave. C'est ce premier épisode qu'aurait chanté Virgile (p. 88), bien qu'il fût (p. 89) césarien et ami

d'Octave, son ancien condisciple. Tout cela n'est pas très facile à concilier et à croire. Et ce précieux poème ne prouve pas seulement l'indépendance du caractère de Virgile, qui trouve moyen d'être attaché à Octave et de louer en même temps l'ennemi qui l'a vaincu sur le champ de bataille; il est capital pour l'histoire littéraire (p. 92-94). Un vers de cet éloge, le 13e, de sens d'ailleurs contestable, semble dire que le panégyriste a imité des bucoliques grecques de Messala où chantaient en vers alternés les bergers Mœris et Mélibée. La conclusion qu'en tire M. T. Frank est naturellement celle-ci : c'est Messala qui a donné le premier à Virgile l'idée de la poésie rustique et Virgile n'a fait que lui rendre son bien en chantant à son tour Tityre. Il faut donc détrôner Pollion et tous ceux qui, d'après les scholiastes mensongers, invitèrent Virgile à la poésie pastorale. Seconde conclusion : puisque le panégyrique est de 42, une partie des *Bucoliques* est antérieure à cette date, de l'aveu même de Virgile[1].

De telles constructions sont extrêmement fragiles et l'on ne voit pas pourquoi l'auteur éprouve une pareille défiance des scholiastes : leurs affirmations ne sont pas plus chimériques ni plus hardies que les siennes. On lira volontiers dans le volume de M. T. Frank quelques pages justes sur la société épicurienne qui entoure Siron et sur les études de Virgile à Naples, mais on n'acceptera pas la déclaration initiale (p. VI) qui ruine par avance tout son livre. Il n'est pas dans nos habitudes d'esprit de commencer la lecture d'un ouvrage de critique — fût-ce d'une biographie — par un acte de foi.

E. GALLETIER.

A. Cartault, *La Poésie latine* (collection Payot). Paris, 1922; 1 vol. in-16 de 158 pages. 4 francs.

Cet ouvrage, paru quelques mois à peine après la mort de son auteur, est en quelque sorte le testament littéraire d'un homme qui a consacré à la poésie latine la plus grande partie de sa vie et tout son enseignement à la Sorbonne.

Dans ce court et substantiel résumé, sont étudiés tour à tour les poètes préclassiques, les poètes classiques, les poètes de l'époque impériale. On peut regretter seulement que les dimensions exiguës de la collection aient obligé M. Cartault à n'accorder, dans une conclusion de deux pages, qu'une brève mention aux poètes postérieurs au IIe siècle.

1. L'auteur semble oublier que Messala, né en 64, est plus jeune que Virgile et que le ton de la pièce datée par lui de 42 ne permet pas de croire qu'elle est adressée à un jeune homme de vingt-deux ans. A quel âge Messala aurait-il donc commencé ses bucoliques grecques ? C'est à vingt ans qu'il se serait ainsi imposé à un esprit comme Virgile et qu'il aurait imposé un genre littéraire à Rome ?

Dans ces limites, l'auteur n'a pourtant pas cru possible de sacrifier les écrivains dont l'œuvre a malheureusement disparu, mais dont l'antiquité aimait à proclamer la valeur. Avec raison il a essayé de faire revivre le petit cénacle de Cisalpine qui entourait Catulle et qui a été si maltraité par le temps ou le groupe des poètes qui, à l'époque d'Auguste, fréquentaient le salon de Mécène et de Messala. C'est aux maîtres du chœur que M. Cartault a naturellement réservé la plus belle place, et l'on relira avec plaisir les pages, par exemple, où il a si justement apprécié le talent de Virgile et dégagé sa personnalité. Il y a encore au début du livre des choses excellentes et des vérités qu'il fallait dire sur la poésie latine qui « tout en étant d'imitation, est originale ».

Le grand public trouvera profit à lire ce petit volume ; les initiés en aimeront l'érudition discrète et les jugements sains [1].

E. GALLETIER.

Octavia Praetexta cum elementis commentarii edidit **Carolus Hosius** (collection des *Kleine Texte*, n° 147). Marcus et Weber, éditeurs, Bonn, 1922 ; 1 vol. in-12 de 72 pages, 30 marks.

L'éditeur de Lucain, Sénèque et Aulu-Gelle vient de publier à son tour la fameuse tragédie prétexte qui, depuis quelques années, semble jouir d'un regain de faveur et autour de laquelle les érudits se reprennent à batailler. Aussi aimerait-on à trouver dans une courte préface l'état actuel de la question et à savoir ce que pense M. Hosius des thèses récentes de Flinck, de Stanley Pease ou de Lucas.

L'apparat critique peut suffire dans la plupart des cas ; malgré sa concision, il offre les conjectures les plus intéressantes proposées pour les passages difficiles. L'éditeur s'est montré lui-même très prudent et très économe de corrections. Si son *timidi* (dans l'apparat critique du vers 325) est à rejeter, on peut, par contre, lire avec lui *miscet* au vers 52. Pour le vers 133 *iustae maritum coniugis captat caput,* inexplicable si l'on n'admet pas la conjecture de Gronov *poscit* au lieu de *captat*, il hésite entre *e* et *a marito* et finalement écrit *e marito*, alors qu' *a marito* vaudrait peut-être mieux.

Le texte et l'apparat critique sont accompagnés de ce que l'auteur appelle *elementa commentarii,* de notes et de références destinées à faciliter l'intelligence des vers. Cette partie de l'édition suppose des recherches et des dépouillements considérables : elle n'étonnera pas les lecteurs qui connaissent quelques-uns des travaux antérieurs de M. Hosius. Mais tout n'est pas d'un prix égal dans cet ensemble

1. Malgré la présence d'une table des matières assez détaillée, un index d'une page aurait rendu infiniment plus pratique la consultation et l'usage du livre.

de références et il y faut distinguer deux choses. Il y a là des citations de Tacite ou de Dion Cassius qui éclairent de façon lumineuse les allusions du texte. J'aime beaucoup moins les rapprochements établis par M. Hosius entre tel vers et toutes les expressions semblables qui se rencontrent chez les poètes latins antérieurs et postérieurs à l'*Octavia;* j'avoue n'en pas voir toujours l'opportunité. Trop de rapprochements sont forcés ou illusoires. Un exemple entre cent suffira à démontrer les excès de cette méthode. Pour le vers 88 *fera quam saevi corda tyranni*, M. Hosius renvoie à *Hercule sur l'Oeta*. v. 6 *saevi tyranni*, v. 1869 *saevos tyrannos*, à *Hercule Furieux*, v. 936 *saevi tyranni*, v. 43 *fera tyranni iura*, à Virgile, *En.* VI, 49 et 80, *fera corda*, sans oublier Ovide (*Met.*, IX, 178, *Ibis* 367), Silius Italicus (XIII, 142) et Stace (*Theb.*, XI, 264) qui ont usé de la même expression. Il y a pourtant des épithètes que certains mots appellent et l'auteur de l'*Octavia* pouvait à coup sûr qualifier un tyran de *saevus* ou de *ferus* sans recourir a Virgile, à Ovide, ni même à Sénèque. Le poète connaissait fort bien le théâtre de Sénèque, la chose est indéniable, et il y a puisé largement; mais je crains que les citations multipliées au bas des pages ne tendent un peu trop à persuader aux lecteurs que l'*Octavia* n'est qu'une mosaïque, qu'un centon sans originalité. Ce serait vraiment lui faire tort.

E. GALLETIER.

IVLIANI IMPERATORIS *epistulae et leges*. Collegerunt recensuerunt **I. Bidez** et **F. Cumont**. Paris, Société « Les Belles Lettres », 1922; 1 vol. in-12 de XXVI-328 pages.

A côté des éditions destinées au grand public cultivé, qui rencontrent tant de succès, la série « verte » de la Budé, *Textes et Documents*, s'adressera au public savant. C'est une bonne fortune pour la collection nouvelle que de débuter par un livre aussi important que celui de MM. Bidez et Cumont. Depuis de longues années les deux savants belges étudient le texte de Julien et toutes les questions qui s'y rattachent. L'élégant volume que nous avons sous les yeux, présenté avec tout le soin qu'on voit aux livres parus sous le signe de la chouette ou de la louve, n'est, il faut l'espérer, que le premier de l'édition définitive de Julien qu'annonçaient — avant 1914 — les catalogues de la librairie Teubner, et qui doit remplacer l'édition, périmée maintenant et d'ailleurs épuisée, donnée en 1876 par Hertlein.

Le volume est d'une grande richesse de contenu et d'une conception tout à fait originale. Matière et disposition, tout y est nouveau, et non point seulement par rapport aux éditions précédentes de la correspondance de Julien : c'est vraiment une pratique nouvelle de l'édition, quand il s'agit de textes dont l'intérêt, s'il est littéraire pour une bonne part, est avant tout documentaire.

Disons d'abord que le texte des *Lettres* a été établi d'après une recension exhaustive de toute la tradition manuscrite. La préface résume clairement l'étude qu'en avaient faite les auteurs dans un mémoire publié en 1898 dans la collection de l'Académie Royale de Belgique; tous les manuscrits y sont énumérés, caractérisés, groupés en familles, avec l'indication des lettres qui figurent dans chacun d'eux. Ainsi cette tradition un peu éparpillée est rassemblée commodément sous les yeux du lecteur. Dans le cours du volume on trouve, au bas de chaque page, la mention des manuscrits qui ont servi à établir tout ou partie du texte qui y est contenu : cela même pour les quelques lettres que nous ont transmises non pas les manuscrits de Julien, mais ceux d'autres auteurs, Socrate, Sozomène. L'apparat critique, très complet, note toutes les différences intéressantes entre le texte adopté et celui de toute la tradition ou d'une partie de la tradition; il contient aussi les leçons ou corrections admises par les prédécesseurs de MM. Bidez et Cumont, Heyler, Hercher, Hertlein, ou par les philologues qui ont travaillé sur le texte de Julien.

L'édition comprend 84 lettres : 77 de la collection d'Hertlein, la lettre 1 Hertl. qui est de Procopios de Gaza, n'étant pas reproduite, et les lettres 14-74 Hertl. étant réunies en une seule (n° 97) — le long fragment sur la condition sacerdotale, que le *Vossianus* insère à tort dans la lettre à Thémistius[1], qui est publié à part dans l'édition Hertlein, et qui d'après MM. Bidez et Cumont serait adressé au même Théodoros que le n° 89 a (63 Hertl.) — enfin les 6 lettres publiées en 1885 par Papadopoulos-Kerameus. Pour la première fois dans une édition des *Lettres*, les *spuriae et dubiae* sont mises à part; elles forment la dernière section du livre. Les arguments contre l'authenticité sont brièvement rappelés, les auteurs renvoyant sur ce point à l'*Étude* publiée en 1889 par M. Cumont. Pour quelques lettres, dont cette *Étude* ne parle pas, on pourrait désirer un peu plus de détail. Les auteurs ne mentionnent pas l'article de Schwartz dans le *Philologus* (1892. p. 623 sq.) où sont exposées des vues qui diffèrent quelque peu de celles de MM. Bidez et Cumont. Par exemple Schwartz admet l'authenticité des lettres 15 et 16 Hertl. et tend à écarter celle des trois premières pièces publiées par Papadopoulos-Kerameus.

A côté des lettres dont le texte nous est parvenu, les auteurs — c'est une des nouveautés de l'édition — rangent, sous autant de numéros distincts, les simples allusions faites par les écrivains contemporains ou postérieurs à des lettres écrites par l'empereur. On n'oserait pas affirmer qu'il n'y ait pas sur ce point quelque surcharge. Ici c'est un document précis : par exemple — n° 20 — dans une lettre de Libanius, une mention nette d'une lettre de Julien, dont quelques termes

1. Pourquoi ne pas faire rentrer l'épître à Thémistius dans la série des *Lettres*? Elle ne diffère guère par le caractère de ce fragment.

même sont rapportés. Mais ailleurs ce ne sont que des allusions bien vagues à une lettre à Constance — n° 15 —, ou à Thémistius — n° 22 — etc. Julien a fait venir près de lui deux philosophes, μετεπέμψατο; donc il a écrit, et ce seul mot fait la matière du n° 27. Il a dit à Libanius la part qu'il prenait à la catastrophe du tremblement de terre de Nicomédie, et la seule expression, bien incertaine, ὡς ἐμήνυες, justifie le n° 7. Il arrive aussi qu'une indication donnée par Julien lui-même dans une lettre sur une autre lettre écrite précédemment, et que nous n'avons plus, figure à deux reprises, et dans la lettre conservée, et sous un autre article — p. ex. n° 5. — Mais en somme trop vaut mieux que manque, et la valeur du livre est grandement augmentée par tous ces documents supplémentaires.

En voici d'autres : les lois et constitutions de Julien. MM. Bidez et Cumont pour la première fois ont rassemblé toutes celles que nous font connaître les recueils juridiques, surtout le Code Théodosien, les inscriptions ou les papyrus. Ce sont les écrits publics de Julien à côté de ses écrits privés. Là aussi les éditeurs vont assez loin et, aussi bien que des textes proprement dits, rangent sous tels numéros du livre de simples renseignements, tirés de Julien lui-même ou de ses contemporains, sur son activité législative : les seuls mots ἐκέλευσε — n° 43 — ou προσέταττε — n° 104 — suffisent à justifier l'insertion de certains de ces textes documentaires. Il semble quelquefois qu'on n'ait plus que des extraits d'historiens sur la politique civile — n° 101 — ou religieuse — n°s 42, 43 — de Julien, ou sur tel point de la chronique du temps — n° 62, 56. Il se peut qu'on discute sur le bien-fondé d'un tel système d'édition ; mais tous ceux qui étudieront Julien seront heureux de trouver tant de textes intéressants, et qui sont bien groupés.

On peut lire en effet, accompagnant chaque lettre parmi les plus importantes, et compris dans le même article, les textes qui l'éclairent et la commentent : ainsi par exemple, de tous les textes qui précèdent et suivent la lettre fameuse sur l'éducation (42 Hertl.). — Et d'autre part tous les documents, Lettres et Lois, sont disposés suivant la chronologie et la raison. Rompant délibérément avec la tradition, les éditeurs ont bouleversé l'ordre absurde où les lettres étaient rangées, jusque chez Hertlein. D'une part, ils rapprochent toutes les lettres qui se rapportent à un même sujet, par exemple les lettres sur l'expulsion d'Athanase (6, 26, 51 Hertl.), les lettres à Ekdikios (9, 50, 56 Hertl.). D'autre part, ils ordonnent toute la suite des lettres d'après l'ordre probable des temps. Ils font de même pour les *Lois*, et ainsi constituent plusieurs séries, qui correspondent aux diverses époques de la vie de Julien, et aussi à ses divers séjours, Gaule ou Asie Mineure, Antioche ou Alexandrie. Dans chacune de ces séries, tantôt les *Lois* font un groupe à part, après celui des *Lettres ;* tantôt *Lettres* et *Lois*

se rapprochent et se complètent les unes les autres. L'ensemble est un peu complexe ; mais quand on l'aura bien saisi, c'est toute l'activité de Julien qu'on saisira aussi, tout au long de sa carrière.

On voit que le livre de MM. Bidez et Cumont est bien plus et bien autre chose que la simple édition d'un texte. Si l'on ajoute à toutes ces matières les *Fragmenta varia*, les *Poëmatia et apophthegmata*, et, à la fin du livre, un index des sources, un index détaillé des noms, et enfin une concordance entre la publication des nouveaux éditeurs et les précédentes, on aura l'idée de ce que vaut ce volume si nouveau et si plein. Disons-le : il risque, à première vue, d'apparaître un peu touffu et encombré. Il semble que les éminents auteurs en aient eu l'impression eux-mêmes : ils parlent quelque part, dans leur introduction, d'une *indigesta moles!* Mais ils ont fait tout leur possible pour l'alléger et l'éclairer, et ils y sont généralement parvenus ; leur latin y aide, toujours clair et élégant. Et puis enfin il s'agit ici non de plaire, mais de servir : de combien de livres peut-on dire qu'ils débordent de matière et de choses utiles ? Celui-ci est un instrument de travail de premier ordre ; on ne pourra plus, sans lui, rien tenter sur Julien et son temps.

Émile CAHEN.

Alfred Loisy, *Les livres du Nouveau Testament, traduits du grec en français avec introduction générale et notice.* Paris, Nourry, 1922 ; in-8° de 714 pages.

Je ne peux pas aborder un nouveau livre de M. Alfred Loisy sans que ne grandisse pour son œuvre mon sentiment de respect et de reconnaissance. Je l'ai dit déjà bien souvent ici ; je le répète encore. On sent chez M. Loisy un dévouement sans bornes et sans réserves à une tâche de savant et à un labeur d'historien. Ni l'âge ni la fatigue n'ont prise sur lui. L'amour du métier, et j'entends ce mot dans son sens le plus noble, le sentiment du devoir professionnel, la passion de la vérité le dominent tout entier. Et les tâches les plus rudes, les plus ardues, ne le rebutent point. Car c'est vraiment une tâche pénible et délicate, quand on est Alfred Loisy, que d'apporter une nouvelle traduction des livres apostoliques.

L'essentiel, en effet, dans ce livre, est la traduction. Elle est faite, naturellement, directement d'après le texte grec, avec comparaison des différentes leçons, choix entre elles et critique du texte adopté. Elle est, cette traduction, toute différente des formules courantes. M. Loisy a cherché à mettre le lecteur français dans l'âme, non pas du lecteur primitif, mais du chrétien *qui entendait lire* les *Évangiles* et les *Épîtres*. Il a voulu reconstituer en quelque sorte l'allure que prenait le texte

dans le conventicule où on en faisait la lecture. De là certaines inversions, des coupes étranges au premier abord, des répétitions, qui étonneront peut-être à la lecture silencieuse, mais qui produisent, à l'audition verbale, un singulier effet, un effet pénétrant d'archaïsme religieux et d'émotion rituelle.

La traduction est accompagnée de quelques notes, ou, plutôt, d'un ensemble d'observations sur le caractère des différents morceaux. — Les différentes œuvres sont placées, non pas suivant le canon traditionnel (*Évangiles*, *Actes*, etc.), mais suivant l'ordre chronologique de leur composition, en partant de l'*Epître aux Galates*. — L'ensemble est précédé d'une introduction sobre et ramassée sur la formation du *Nouveau Testament*, son but et son caractère, et sur les principaux faits de l'histoire religieuse qui en jalonnent le contenu. — Nous avons donc là non pas une œuvre de discussion, mais une œuvre de vulgarisation où les éléments de construction scientifique disparaissent ou se cachent sous une façade au dispositif aimable, élégant et fort habile.

Camille JULLIAN.

Ausonius with an english Translation by **Hugh G. Evelyn White**. London, William Heinemann, 1919-1921; 2 vol. in-16 de XLIII-397 et 367 pages.

Le nouvel éditeur suit exactement l'ordre quelque peu arbitraire des *opuscula* d'Ausone établi par Peiper dans son édition de 1886. C'est ainsi qu'il insère dans l'*Ephemeris* (II, VII) l'Épigramme *In notarium in scribendo velocissimum*. Mais il supprime les *Periochae* (Peiper, p. 377-405) et les *Italorum S.* XV *Epigrammata* (Peiper, p. 419-436); et, d'autre part, il donne à la fin du vol. II (p. 304-351) le texte de Brandes de l'*Eucharisticus* de Paulin de Pella. Ce poème est précédé d'une indroduction (p. 295-303) dont la bibliographie ignore les travaux de J. Rocafort, *De Paulini Pellaei vita et carmine* (thèse de Bordeaux, 1890), et *Paulin de Pella, sa vie et son poème* (Paris, 1896), ouvrage suivi d'une traduction française avec commentaire de l'*Action de grâces de Paulin de Pella*.

Le texte des *Opuscula* est celui de Peiper: dans une vingtaine de passages (II, I, v. 7; III, III, v. 6; V, v. 50; IV, X, v. 4; XI, v. 3; XVI, v. 6; V, XXI, v. 8; XXII, v. 5; VII, XXV, v. 1; X, v. 57; XI, XVIII, v. 9; XII, XIII, v. 3; XIV, VII, v. 1; XVIII, XIII, v. 1; XIV, v. 40, v. 61; XVI, v. 28; XXII, v. 17; XXVI, v. 27; XXVII, v. 90; XXXI, v. 31), l'éditeur anglais revient aux leçons des mss. ou aux corrections antérieures à 1886. Il fait entrer dans le texte quelques corrections personnelles, qui, toutes, sont acceptables, mais dont aucune ne s'impose (IV, XI, v. 3

fuisse = fuit res; VI, x, v. 2 quae = cui; VII, vii, v. 20 fulgore et trigono = fulgor tetrigono; xxv, v. 14 viget vis flammea = vigent umi flamina; XIII, iv, v. 3 famae = fama). D'autre part, à la manière des érudits du temps passé, il s'ingénie, quelquefois avec adresse, à suppléer les vers qui ont disparu des mss. d'Ausone (II, iv, v. 8; viii, v. 1-3; III, ii, v. 23; IV, iii, v. 5; V, xix, v. 13; VI, iv, v. 3-4; IX, iii, v. 5 6; X, v. 379; XVII, xiii, v. 25; xxvii, v. 69 et 71; XIX, lxxvi, v. 6).

Somme toute, le texte de 1919-1921 apporte peu de progrès au texte de 1886: il ne profite pas des corrections qui ont été faites depuis 1886. Pour ne citer que quelques exemples, dans le titre de III, ii, la correction de Peiper *Versus paschales pro Augusto dicti* (procodicyi *ms.*) aurait été remplacée heureusement par celle de Jos. Huemer (*Wiener Studien*, 1888, n° 1), qui semble définitive: *Versus paschales prosodici*, vers récités à la procession de Pâques; le προσόδιον μέλος est un chant de procession. XII, xiii, v. 25 gruis (corucis *ms.*) effigies... Φ: la correction de L. Havet (*Revue de Philologie*, 1904, p. 125) crucis (Scaliger) effigies... F s'impose. Dans le titre de XIX, iii, White conserve, comme Peiper, la leçon *Eumpinam* du ms., qui n'a aucun sens; il cite les conjectures de Schenkl, *Euripinam*, et de Peiper, *Euripylam*, mais il ne cite pas celle d'Ellis, *Eunipinam* (*Journal of Philology*, 1888, vol. XVII, n° 33), qui est très voisine de la leçon du ms. et qui offre un sens raisonnable: l'épouse (εὐνίς) qui donne à boire (πίνω) à son mari un breuvage empoisonné.

La traduction, qui est la première traduction anglaise d'Ausone, ne s'occupe pas des « Obscoena e textu resecta » que les auteurs de l'édition *in usum serenissimi Delphini* reléguaient dans un appendice. Ce scrupule du traducteur donne un aspect bizarre à certaines pages du *Centon nuptial* (vol I, p. 386 391) et des *Épigrammes* (vol. II, p. 200-209) où on lit deux fois le texte latin, d'abord à sa place normale, puis en face, à la place de la traduction anglaise. Certaines épigrammes, qui ne sont pas totalement obscènes, sont à la page de la traduction partie en anglais, partie en latin. Le français envahit aussi parfois, et fort inutilement, la place de l'anglais: vol. I, p. 359 my playful *jeu d'esprit*; p. 371 in a *jeu d'esprit* of this kind; p. 391 the *Jeu d'amour* of Laevius. L'emploi d'un de ces mots français amène un contre-sens, dû d'ailleurs à la traduction française de Corpet, dont le traducteur anglais semble s'inspirer plus qu'il ne conviendrait. Ausone écrit à la fin de la préface du *Griphus*: Primum eius modi epyllia. White traduit (vol. I, p. 359: First that such *tours de force*. En 1843, Corpet avait déjà traduit (t. II, p. 79): D'abord, des tours de force de ce genre. Mais le mot ἐπύλλιον signifie « petite pièce en vers épiques » et non « tour de force ».

H. de La Ville de Mirmont.

Z. Le Rouzic, *Les monuments mégalithiques de Carnac et de Locmariaquer* : Vannes, Lafolye, [1922] ; in-8° de 48 pages avec 5 vues et une carte. — *Carnac, fouilles faites dans la région* par **Z. Le Rouzic, M. et Mme Saint-Just Péquart**. Paris, Berger-Levrault, 1922 ; in-8° de 32 pages, nombreuses gravures.

M. Z. Le Rouzic, conservateur du Musée Miln à Carnac, étant un des hommes de France et du monde qui connaît le mieux les mégalithes, qui leur a consacré toute sa vie et toutes ses réflexions, il en résulte qu'il faut accorder une attention particulière à ses fouilles et à ses théories. Les fouilles qu'il a exécutées dans la région de Carnac ont porté sur une allée couverte à Saint-Gildas, un tumulus à Quiberon, deux dolmens à Ploermeur. Chose étrange ! il a rencontré dans l'allée de Saint-Gildas quantité de fonds de vases gallo-romains en terre grise et au moins une vingtaine de fragments de statuettes de même époque (Vénus et Mères nourricières en particulier), ce qui prouve que dès les temps impériaux cette vieille tombe mégalithique a dû être l'objet d'un culte, et sans doute un rendez-vous féminin de dévotion maternelle. — Dans le guide sommaire, mais aux statistiques très précises et aux bonnes reproductions, que M. Z. Le Rouzic a consacré à Carnac et Locmariaquer, l'auteur insiste sur le caractère à la fois funéraire et religieux des alignements ; et je sais bien qu'il paraît y avoir un rapport avec les lignes d'orientation, mais ce peut être l'effet du hasard. M. Le Rouzic tend à rapprocher de nous l'époque des mégalithes, il ne peut pas les séparer du temps des métaux : « J'ai fait examiner les sculptures de nos domaines par la plus grande partie de nos tailleurs de pierre. Tous affirment qu'ils ont été faits avec des instruments de métal. » Pour M. le Rouzic, enfin, la multiplicité de mégalithes en Armorique semble indiquer que le pays était comme le *campo santo* d'une grande civilisation et que cette civilisation n'était point trop éloignée de la thalassocratie vénète dont parle Jules César. C'est la thèse que j'ai souvent défendue moi-même.

Camille JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Métallurgie paléoétrusque de style protoionien. — Dans les *Monumenti antichi* de l'Académie des Lincei (t. XXVIII, 1922, col. 253-288), M. Antonio Minto a repris l'étude des deux plaques de bronze, originaires, semble-t-il, du territoire de Chiusi, qui, après la vente Ferroni, entrèrent au Musée archéologique de Florence. Milani y voyait des appliques de char. Elles rappellent plutôt les trépieds de bronze, provenant de Pérouse, acquis par James Loeb (cf. S. Reinach, *Répert. de reliefs*, t. II, pl. 209-210).

Quant aux sujets représentés, ils appartiennent au cycle d'Achille. L'un figure Thétis remettant au héros les armes forgées par Héphaistos ; l'autre montre Éos portant le corps de son fils Memnon. Le premier épisode a fréquemment inspiré l'art gréco-étrusque ; exemples : grande plaque de Monteleone (S. Reinach, *ibid.*, pl. 206, 2 ; voir le commentaire de P. Ducati, *Jahresh. österr.*, XII, 1909, p. 74 sq.) ; hydrie de la collection Campana (E. Pottier, *Musée du Louvre, Catal. des vases antiques*, p. 570-571 = Minto *fig. 2*) ; cylix du Musée étrusque au Vatican (*ibid.*, *fig. 3*), etc. L'autre scène n'est pas moins célèbre : on retrouve cette *Pietà* de l'Aurore en deuil sur nombre de vases, amphore de la collection Millingen, amphore de la collection Bourguignon, péliké du Louvre (*fig. 5, 6, 7*), sur une œnochoé et une amphore du Vatican (*fig. 10* et *12*), sur la coupe de Douris (*fig. 11* = E. Pottier, *Douris*, *fig. 8* ; cf. ici, 1905, p. 400), sur un miroir étrusque du Musée de Copenhague (*fig. 8*), sur un scarabée de la collection Durand (*fig. 9*).

Le commentaire de M. Minto, à la fois sobre et nourri, témoigne d'une égale connaissance de l'archéologie et de la mythologie. Pour le savant historien des nécropoles de Marsiliana (*Revue*, 1922, p. 273-275) et de Populonia (*ibid.*, 1923, p. 82-84), les plaques Ferroni (*Lamine di bronzo figurate a sbalzo di arte paleoetrusca in stile protoionico*) se classent parmi les incunables de l'art étrusque ; elles doivent être attribuées au début du VIe siècle.

Transformations plastiques de types divins. — Je n'ai pris que tardivement connaissance du mémoire de M. Chr. Blinkenberg, *L'image d'Athana Lindia*, publié à Copenhague en 1917 (*Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab, Historisk-filologiske Meddelelser*, I, 2, in-8° de 59 pages). Il abonde en remarques précieuses d'une érudition

sagace, qui nous éclairent, non seulement sur la grande déesse de la métropole rhodienne, mais sur ses doublets coloniaux de Sicile (Géla, Agrigente), et retracent curieusement l'histoire des rapports de son iconographie avec celle de l'Athèna des Athéniens. Je signalerai notamment ce passage (p. 40) : « La déesse protectrice de la ville était une ; mais la forme que prenait sa personnalité dans les œuvres d'art variait avec les générations qui les avaient produites... Le caractère d'une statue sacrée était déterminé moins par une tradition reçue que par les exigences artistiques de l'époque. » J'ajouterai : « et par l'évolution des croyances ». L'idée dont M. Blinkenberg a reconnu la justesse en étudiant la Dame de Lindos est celle-là même que j'avais développée à propos de la Dame de Sardes (voir *Revue*, 1904, p. 318-319, et *Cybébé*, 1909, p. 104).

L'Antiquité à l'École des Chartes — Dans l'ouvrage, si riche et si précis, où M. Maurice Prou retrace l'histoire et résume l'œuvre de l'École des Chartes durant le premier siècle de son existence (*Livre du Centenaire*, 1821-1921, 2 vol. in-16 de CCCLXVIII et 398 pages, Paris, Auguste Picard), tout n'est pas exclusivement consacré aux études médiévales. Le monde ancien a sa part : travaux d'Henri d'Arbois de Jubainville sur l'ethnographie et la philologie celtiques, publications d'Auguste Castan sur l'archéologie gallo-romaine, recherches de Victor Mortet sur l'histoire de l'architecture, de Héron de Villefosse sur l'épigraphie romaine, d'Ernest Babelon sur l'archéologie, la glyptique et la numismatique de l'Orient grec, de Ferdinand Chalandon sur l'histoire de Byzance. En se proposant « de restaurer la méthode des Bénédictins », l'illustre et vaillante aînée de l'École française d'Athènes n'a pas oublié que Montfaucon avait été, comme Mabillon, une des gloires de la congrégation de Saint-Maur.

Rivista di Filologia. — L'importante revue qu'édite à Turin la casa Giovanni Chiantore et que dirigeait depuis vingt cinq ans le professeur Ettore Stampini, passe en de nouvelles mains. La deuxième série, confiée à MM. G. de Sanctis et A. Rostagni, élargit son programme et se voue, avec plus d'ampleur et d'ardeur que jamais, au progrès des études classiques. Toutes nos félicitations à nos brillants confrères et tous nos vœux pour qu'un large succès récompense leurs efforts.

Georges RADET.

Procédure attique. — M. George Miller Colhoun consacre à des questions difficiles de procédure dans le droit privé attique une suite d'articles substantiels et intéressants : ἐπίσκηψις *and* δίκη ψευδομαρτυρίων (*Class. philology*, XI, 1916, p. 365-394) ; — διαμαρτυρία, παραγραφή *and the law of Archinus* (*ibid.*, XIII, 1918, p. 169-185) ; — παραγραφή *and arbitration* (*ibid.*, XIV, 1919, p. 20-28) ; — *Athenian*

courts and special pleas (*ibid.*, p. 338-350); — *Oral and written pleading in Athenian courts* (*Trans. of the Amer. philol. assoc.*, L, 1919, p. 177-193). La documentation est abondante, la discussion conduite avec critique et pénétration; l'auteur nous amène souvent à des solutions ou du moins à des précisions nouvelles; il sait aussi s'arrêter et douter, quand les textes l'abandonnent.

On lira avec plaisir un court article du même, *An apology of Athens* (extrait de l'*University of California Chronicle*, 1922, p. 25-36): réplique chaleureuse au dénigrement systématique de la civilisation athénienne par H. G. Wells dans son *Outline of History*. La conclusion de M. Colhoun est celle de Renan: « Il y a eu un peuple d'aristocrates... »

Locride. — M. Oldfather a fait de la Locride sa province. Comme suite à ses articles précédents (*Revue*, 1916, p. 231, et 1917, p. 233), il donne dans l'*Amer. journ. of archaeol.*, 1922, p. 445, une inscription de Physcos, par laquelle le κοινόν des Locriens accorde la proxénie et la cité à un habitant d'Aigion. Son article *Lokris*, paru dans la réédition du Pauly-Wissowa-Kroll, fortement documenté, est abondant, trop abondant: bien des longueurs eussent été avantageusement remplacées par une carte du pays qu'on cherche en vain. C'est l'inconvénient des publications comme celles de la *Real-Enzyclopädie*, qui s'espacent sur un demi-siècle, de n'avoir pas établi une plus juste proportion entre les articles: 153 colonnes d'un texte serré pour la Locride, c'est beaucoup, alors que l'Attique n'en a obtenu que 52, et la Béotie 26.

F. DÜRRBACH.

Anciennes langues de l'Italie (Holger Pedersen, *The Lepontian names in -alo-s*, etc., extrait du t. I de la revue *Philologica*, p. 38-54). — « Il est bien connu que les inscriptions antiques trouvées dans le nord de l'Italie et les régions alpines avoisinantes (écrites dans différentes variétés de l'alphabet nord-étrusque et datant suivant toute probabilité des deux derniers siècles avant notre ère) représentent une série de langues différentes. A l'est, depuis l'Adriatique jusqu'à Vérone (mais Este est le point principal où l'on a trouvé les inscriptions), nous avons les restes de la langue *vénète*. Depuis la vallée de l'Adige et le lac de Garde jusqu'au lac de Côme, la langue est un dialecte *étrusque* (s'étendant au loin dans le nord, au delà de Trente et de Bozen, dans la direction d'Innsbruck). Depuis le lac de Côme jusqu'aux régions qui sont à l'ouest du lac Majeur, nous rencontrons une langue qui a été alternativement appelée *celtique* et *ligure*. » Après ce précieux résumé, le linguiste danois étudie la langue des dernières inscriptions nommées, le « lépontien », et montre que, sans être un dialecte proprement italique, elle est pourtant plus voisine de l'italique que du celtique. « C'est en somme, dit-il, la situation du macédonien

par rapport au grec. On pourrait l'appeler italo-celtique ou mieux encore ligure.» On voit que l'idée que M. H. Pedersen se fait du «lépontien», se rapproche assez des vues de M. C. Jullian sur ce qu'on appelle l'italo-celtique. L'article se termine par de pénétrantes remarques sur les inscriptions lydiennes, mais a été écrit avant le travail de M. Danielsson et celui qui a paru dans cette *Revue*, tomes XXII et XXIII. M. H. Pedersen est, lui aussi, un partisan résolu de la parenté de l'étrusque et du lydien.

A. CUNY.

Les langues sémitiques parlées en Syrie et au Liban (brochure en arabe de 46 pages, par Philippe Hitti, Beyrouth, 1922). — L'auteur est un de ces nombreux Libanais et Syriens qui, sous la domination turque, se voyaient obligés d'abandonner leur sol natal pour aller se fixer à l'étranger. Après avoir fait ses études à l'Université de New-York où, dans la suite, il enseigna sa langue maternelle, l'arabe, ainsi que le syriaque et l'hébreu, il retourna dans son pays, quand il le fût affranchi du joug turc, et résuma, pour ses compatriotes, l'état actuel de nos connaissances sur les différentes langues, sémitiques ou non, qui, au cours des siècles, ont été utilisées par les habitants du Liban et de la Syrie. Ces langues sont, à partir de l'époque historique, l'amorrhéen, le cananéen, le phénicien, l'hébreu, l'araméen, le grec, le latin et enfin l'arabe. Cette dernière langue, la seule qui existe actuellement, réussit, il y a déjà plusieurs siècles, à supplanter définitivement tous les idiomes qui l'ont précédée. Seul l'araméen — désigné depuis le début du christianisme sous le nom de syriaque — a résisté victorieusement, durant de longs siècles, à la langue du Coran: au XVI[e] siècle, il était encore parlé dans plusieurs régions syriennes et libanaises, et il vit encore aujourd'hui, comme langue liturgique, chez diverses Églises orientales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on rencontre dans le Liban de nombreuses traces laissées par la langue syriaque, ainsi que le démontrent nos *Emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban*, que M. Hitti a utilisés. Son travail a le mérite d'être la première étude de ce genre qui soit faite en arabe et destinée à familiariser les indigènes avec les dernières découvertes des savants européens.

MICHEL FEGHALI.

19 avril 1923.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.



FRAGMENT DE FRONTON GREC

SUR LA DATE DE L'*ANDROMAQUE* D'EURIPIDE

Les grammairiens anciens, à en juger par la scholie du v. 445, ne savaient rien de précis sur la représentation de l'*Andromaque* d'Euripide. Il n'en était sans doute pas fait mention dans les didascalies. Aussi, certains croyaient-ils que la pièce avait été jouée hors d'Athènes, tandis que Callimachos, trouvant une *Andromaque* de Démocratès, identifiait les deux tragédies et voyait en Démocratès un prête-nom d'Euripide [1]. Pour la date, on indiquait approximativement les débuts de la guerre du Péloponnèse. Les érudits modernes [2], pour des raisons d'ordre littéraire, s'en tiennent en général à cette approximation et placent la tragédie entre 430 et 424. Puisqu'il n'est pas d'autre moyen d'information que d'interroger le texte lui-même, ne peut-on pas l'examiner au point de vue historique et chercher s'il ne contient pas des allusions, plus ou moins voilées, à des événements contemporains [3]?

Reculant devant les invectives de Pélée, Ménélas cherche à couvrir sa retraite d'un prétexte honorable et se dit rappelé à Sparte par la nécessité de faire campagne.

ἔστι γάρ τις οὐ πρόσω
Σπάρτης πόλις τις, ἣ πρὸ τοῦ μὲν ἦν φίλη,
νῦν δ' ἐχθρὰ ποιεῖ · τήνδ' ἐπεξελθεῖν θέλω
στρατηλατήσας χὐποχείριον λαβεῖν.
Ὅταν δὲ τἀκεῖ θῶ κατὰ γνώμην ἐμήν,
ἥξω [4].

1. Les hypothèses compliquées de Bergk (*Hermes*, XVIII, p. 487) pour identifier ce Démocratès avec le Timocratès d'Argos, qui fut le collaborateur musical d'Euripide, et pour retrouver ce personnage dans le [Me]nécratès d'une inscription attique (Wilhelm, *Urkunden dramatischer Aufführungen in Athen*, p. 20-21) sont du domaine de la fantaisie. Cf. Kaibel, ap. Wilhelm, *op. l.*, p. 187.

2. Pour les diverses solutions proposées, avec les références, voir Méridier, *Le Prologue dans la tragédie d'Euripide*, p. 4.

3. C'est l'objet de la dissertation de M. Mosiman : *Inwieweit hat Euripides in den Hiketiden, Andromache und den Troerinnen auf politische Konstellationen seiner Zeit angespielt*, Berne, 1897. L'auteur maintient pour *Andromaque* la date traditionnelle, début de la guerre du Péloponnèse, et voit un rapport entre la pièce d'Euripide et la politique de Périclès.

4. Vers 733-738.

Il semble difficile d'admettre que des détails aussi précis s'appliquent à un motif imaginaire et il est plus naturel d'y voir une allusion à un fait réel. Mais ce fait, on le cherche vainement dans les premières années de la guerre, et, pour justifier l'allusion, il faut descendre jusqu'en 421. On a déjà en effet proposé d'appliquer le passage d'*Andromaque* aux rapports de Sparte et d'Argos. Les Argiens sont restés neutres entre Sparte et Athènes ; mais, en 421, ils se refusent à renouveler avec les Spartiates la paix de trente ans qui vient à son terme et ils travaillent à former contre Sparte une coalition qui, par Alcibiade, obtient l'adhésion d'Athènes. Les hostilités commencent en Épidaurie dans l'été de 419 ; momentanément suspendues par la trêve signée par Agis en juillet 418, elles prennent fin lorsque les Argiens, après la victoire des Spartiates à Mantinée, se résignent à traiter dans l'hiver de 418. C'est donc entre 421 et 418 que se placerait *Andromaque*, si les vers cités plus haut font allusion à Argos.

Toutefois, les termes employés par Euripide me semblent convenir imparfaitement à Argos. La ville dont parle Ménélas était l'« amie », φίλη, de Sparte : il paraît difficile d'appliquer ce qualificatif à Argos, qui a toujours été la rivale et souvent l'ennemie de Sparte et qui, de 431 à 421, a gardé une stricte neutralité [1]. Le mot conviendrait mieux à une cité qui eût fait partie de la symmachie spartiate : on songe aussitôt à Mantinée. Durant la guerre de dix ans, Mantinée est, bon gré mal gré, l'alliée de Sparte : les contingents mantinéens se sont distingués au combat d'Olpai dans la campagne de l'hiver 426 en Acarnanie [2]. Mais, comme les Mantinéens ont profité de la guerre pour étendre leur territoire en Arcadie [3], qu'ils ont en 423 fait la guerre à Tégée [4], ils craignent d'avoir à rendre des comptes aux Spartiates, à qui la paix de Nicias laisse les mains libres, d'autant que leurs sujets de Parrhasie s'agitent et font appel à Sparte [5]. Aussi sont-ils les premiers des Péloponnésiens

1. Ἀμφοτέροις δὲ μᾶλλον ἔνσπονδοι ὄντες, Thuc., V, 28.
2. Thuc., III, 108.
3. Thuc., V, 29.
4. Thuc., IV, 134.
5. Thuc., V, 33.

à répondre à l'invitation d'Argos et à se séparer de Sparte[1]. Attaqués dès l'été de 421 par les Spartiates qui envahissent la Parrhasie, ils signent en 420 le traité avec Athènes et Argos et lient dès lors leur fortune à celle de l'alliance argivo athénienne. Après la défaite de Mantinée et la conclusion de la paix entre Argos et Sparte, ils essaient encore de résister ; mais, isolés, ils doivent traiter et conclure une paix de trente ans au printemps de 417[2]. Les vers d'Euripide s'appliquent mieux, semble-t-il, à Mantinée qu'à Argos[3] : dans ce cas comme dans l'autre, les limites chronologiques sont à peu près les mêmes : 421-417.

Trouvera-t-on confirmation de cette date dans d'autres passages ? La façon dont le poète parle des Spartiates indique suffisamment les sentiments hostiles des Athéniens, et c'est, sans doute, sur ce seul indice que les scholiastes dataient la pièce de la guerre du Péloponnèse. Peut-on préciser davantage ? A côté de défauts qu'il était coutume de reprocher aux Spartiates, comme l'amour du gain[4] ou l'indécence de l'éducation des filles[5], le poète attaque avec une particulière insistance la fourberie et la mauvaise foi des Spartiates :

> ὦ πᾶσιν ἀνθρώποισιν ἔχθιστοι βροτῶν
> Σπάρτης ἔνοικοι, δόλια βουλευτήρια,
> ψευδῶν ἄνακτες, μηχανορράφοι κακῶν,
> ἑλικτὰ κοὐδὲν ὑγιές, ἀλλὰ πᾶν πέριξ
> φρονοῦντες[6].

Cette tirade répond admirablement aux sentiments du peuple athénien après 421. Dans les négociations qui ont précédé la déclaration de la guerre, on reprochait seulement aux Spartiates de se refuser à l'arbitrage et de présenter des propositions à coup sûr inacceptables, et je ne relève nulle part, dans le Ier livre de Thucydide, des expressions com-

1. Thuc., V, 29.
2. Thuc., V, 81.
3. Ce serait, je crois, raffiner sur le texte que d'écarter Argos comme n'étant pas voisine de Sparte (οὐ πρόσω Σπάρτης) et de préférer pour cette raison Mantinée qui est en effet plus proche.
4. V. 451.
5. V. 595.
6. Vers 445-449.

parables à celles d'Euripide : Périclès, dans le discours que lui prête l'historien, pour décider le peuple à la guerre, ne songe pas à arguer de la duplicité et des mensonges des Spartiates. Ce sont là, au contraire, accusations courantes après 421, et qu'on rencontre à chaque instant dans le Ve livre de Thucydide[1]. Déjà l'affaire de Skionè et de Mendè et la rupture de la trêve de 424 permettaient de suspecter la bonne foi des Spartiates[2]. Les mêmes soupçons reparaissent après la signature de la paix de Nicias : les difficultés que soulève la restitution d'Amphipolis, le démantèlement de Panakton, le refus des alliés de Sparte d'adhérer à la paix, semblent être la preuve de la mauvaise foi spartiate. Lorsque Alcibiade veut discréditer les ambassadeurs spartiates, il s'arrange pour qu'ils apparaissent au peuple athénien comme des gens incapables de dire la vérité et de s'en tenir à leur parole[3]. Les manquements de Sparte à la foi jurée semblent officiellement constatés lorsque Alcibiade fait graver sur la stèle du traité que les Lacédémoniens ont violé leurs serments[4]. C'est bien là l'état d'esprit que l'on retrouve dans *Andromaque*[5].

Il reste un dernier texte qui, je crois, n'a pas encore attiré l'attention[6]. Le cas d'Andromaque et d'Hermione, qui illustre les inconvénients de la bigamie, apparaît au chœur comme un exemple particulier d'une règle générale : lorsque deux personnes, de valeur égale, sont attelées en même temps à une même tâche, il n'en peut résulter que rivalités et désordres. Ce sont là des réflexions banales comme en émet volontiers le chœur. Mais le poète en fait plusieurs fois application à la vie politique. Il note que deux « tyrannies » sont plus intolérables et plus dangereuses pour la paix de la cité qu'une seule :

οὐδὲ γὰρ ἐν πόλεσι
δίπτυχοι τυραννίδες

1. Par ex., Thuc., V, 25; V, 35; V, 42.
2. Bergk met la composition d'*Andromaque* en rapport avec ces événements et date par suite la pièce de 423, mais c'est au prix d'une correction, forcée et arbitraire, du texte du scholiaste.
3. Thuc., V, 45.
4. Thuc., V, 56.
5. Notons toutefois qu'Hérodote (IX, 53) emploie déjà en parlant des Spartiates les mêmes termes qu'Euripide (vers 451-452) : ἄλλα φρονεόντων καὶ ἄλλα λεγόντων.
6. Vers 470-485.

μιᾶς ἀμείνονες φέρειν
ἄχθος ἐπ᾽ ἄχθει καὶ στάσις πολίταις.

Deux vers plus loin, il reprend métaphoriquement le même thème en notant que le vaisseau est mal dirigé quand il y a deux pilotes au gouvernail[1], et il revient encore une fois à l'idée qu'un chef médiocre, s'il exerce seul le pouvoir absolu, vaut encore mieux qu'une assemblée de sages :

σοφῶν τε πλῆθος ἀθρόον ἀσθενέστερον
φαυλοτέρας φρενὸς αὐτοκρατοῦς
ἑνός.

Il est permis, vu l'insistance du poète, de voir là encore une allusion à la politique athénienne[2], aux dangers que peut faire naître la rivalité de deux chefs de parti, aussi puissants l'un que l'autre. Or, c'est précisément la situation que crée en 418 l'opposition du parti de la paix et du parti de la guerre, de Nicias et d'Alcibiade[3]. En 418, Alcibiade, évincé de la stratégie, cède la place à Nicias; mais celui-ci, tout en voulant la paix, doit faire la guerre. Bien plus, il est accompagné à Argos par Alcibiade lui-même, chargé, comme particulier, des fonctions d'ambassadeur. Tandis que celui-ci fait rompre les négociations entre Sparte et Argos, celui-là mène mollement les opérations avec des contingents insuffisants. Ces « énervantes rivalités » aboutissent à la défaite de Mantinée. On devait s'apercevoir à Athènes que, pour assurer l'unité de commandement et « la suite dans les vues politiques », il fallait éliminer un des rivaux, ne garder qu'un chef, peu importait lequel, même s'il était le pire, même s'il devenait un *tyran*. Ceux qui, comme Hyperbolos, faisaient, après la bataille de Mantinée, campagne pour décider le peuple à appliquer l'ostracisme, ne devaient pas s'exprimer autrement que le chœur d'Euripide.

Si l'on était sûr de trouver dans *Andromaque* une allusion

1. La métaphore est d'autant plus naturelle que le gouvernail était formé de deux grandes rames placées à l'arrière de chaque côté du navire.

2. M. Mosiman voit là, je ne sais pourquoi, une critique de la double monarchie spartiate.

3. Je ne fais ici que résumer, en lui empruntant d'heureuses formules, l'analyse pénétrante que fait M. Carcopino de la situation des partis athéniens en 418, *Histoire de l'ostracisme athénien*, p. 249-251.

à la campagne qui aboutit à l'ostracisme d'Hyperbolos, la date en serait singulièrement précisée. L'idée de recourir à l'ostracisme ne dut apparaître qu'après la bataille de Mantinée (août 418) et Hyperbolos fut ostracisé en 417. Les vers 470-485 auraient été composés à la fin de 418 et il serait bien tentant de placer la représentation d'*Andromaque* aux Lénéennes de 417[1], les Lénéennes ayant lieu précisément dans la même prytanie et, sans doute, quelques jours plus tôt que le vote préalable pour l'ostracisme, l'*épicheirotonie*[2]. Il est vrai que les vers 733-738, faisant allusion au châtiment futur de l'ancienne alliée, semblent antérieurs à la bataille de Mantinée. Toutefois, s'il est bien question ici non d'Argos, mais de Mantinée, on peut descendre plus bas. Après la victoire, l'armée spartiate est rentrée en Laconie sans attaquer la ville de Mantinée, l'hiver a été employé aux négociations avec Argos et la guerre avait repris au printemps, lorsque les Mantinéens se résignent à traiter. Même en janvier 417, Ménélas pouvait donc parler de partir en campagne pour châtier les Mantinéens infidèles.

Je ne me dissimule pas tout ce que cette argumentation comporte d'hypothèse. Reconnaître une allusion est affaire d'impression personnelle plus que de rigoureuse démonstration. La plus certaine est celle des vers 733-738 qui nous fait descendre au moins à 421 et les autres, ce me semble, prennent leur valeur de ce qu'elles s'accordent avec la première. Au surplus, si notre hypothèse n'a d'autre effet que d'obliger les tenants de la date traditionnelle à regarder de plus près et à préciser les arguments que l'on tire des formes littéraires de la tragédie, elle n'aura pas été tout à fait inutile.

AUGUSTE JARDÉ.

1. Pour les didascalies des Lénéennes de 420 à 417, voir Wilhelm, *op. l.*, p. 52.
2. Carcopino, *op.l.*, p. 135, 139.

EXAMEN DE QUELQUES PASSAGES DU PRO MILONE[1]

(Suite et fin)

IV. § 15. *Discussion de la loi Pompeia.*

Ce paragraphe est le seul endroit du discours où il soit question de la loi Pompeia. Nous avons indiqué, à propos du § 11, pourquoi Cicéron parle de cette loi très brièvement, et pourquoi la discussion qu'il en fait a un caractère pour ainsi dire abstrait et formel : cette discussion porte, en effet, tout entière sur le fait que la loi a été présentée; elle laisse de côté les dispositions mêmes de la loi. Il reste à examiner ici et à apprécier l'argumentation de Cicéron sur la loi Pompeia.

Cette étude ne paraît pas moins utile que celle que nous venons de consacrer à la discussion de la loi Cornelia. L'argumentation de Cicéron, sans être obscure, a la même concision vigoureuse qu'au § 11, et les commentateurs n'en ont pas toujours défini exactement la nature (v. plus loin, p. 218, la remarque sur le commentaire de Richter-Nohl). En outre, le passage est important pour l'étude du droit romain (nature de la loi Pompeia, v. Coroï, p. 95; rapport entre la loi *de ui* et la loi *de ambitu*, id., p. 100). Il l'est aussi pour apprécier chez Cicéron l'art de l'avocat : nous allons le voir aux prises avec un texte embarrassant, et avec une situation délicate. D'ailleurs, tandis que Cicéron avait raison dans son interprétation de la loi Cornelia, il a tort dans son interprétation de la loi Pompeia; il discute l'une et l'autre avec la même subtilité et la même rigueur logique; mais au § 11 le terrain était solide; ici il se dérobe sous ses pas.

L'orateur commence (*At enim... occisus esset*) par présenter l'objection à laquelle il veut répondre. Il la présente en rela-

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. XXV, 1923, p. 119-138.

tion étroite avec la discussion du *praeiudicium senatus* qui précède (§ 14), de manière à bien assurer la transition entre la deuxième et la troisième partie de la *praeparatio*. L'objection est la suivante : « Vous venez de dire que le sénat a jugé le fait (*rem* § 14), et non l'inculpation juridique qui pouvait en résulter (*crimen*, ibid.) Pompée, au contraire, a prononcé à la fois sur le fait (*rem*) et sur son caractère délictueux (*causam*) : cela résulte du fait qu'il a présenté une loi visant spécialement le meurtre de Clodius (*rogatione sua, tulit enim*). » En effet, si Pompée n'avait pas estimé qu'il y avait lieu de punir l'auteur du meurtre, il n'aurait pas créé à son intention un tribunal d'exception. Ici, comme en beaucoup d'autres endroits du discours, Cicéron se contente de commencer le raisonnement, sans en présenter le développement complet[1].

Cicéron répond que l'objection est fausse : la proposition de loi faite par Pompée ne constitue pas un *praeiudicium* contre Milon. Sa réponse comprend deux parties. 1° *Quid ergo tulit... tristem dedisset*. « La proposition de loi de Pompée a pour objet d'instituer un débat judiciaire sur un fait établi, et avoué par son auteur. Or Pompée avait le pouvoir de réprimer lui-même ce fait. Donc, s'il a renvoyé l'auteur du fait devant un tribunal, c'est qu'il y avait pour l'inculpé une possibilité d'acquittement. » — 2° *Mihi uero... non interitum putauit*. « Non seulement la proposition de loi de Pompée ne contient aucun *praeiudicium* à l'égard de Milon, mais elle contient une indication donnée aux juges sur le point de vue auquel ils doivent se placer. En effet, Pompée pouvait punir lui même Milon sur son aveu; s'il ne l'a pas fait, c'est qu'à son avis les juges doivent faire abstraction de l'aveu et du fait lui-même pour examiner les circonstances du fait (*causam interitus... non interitum*). » Dans cette deuxième partie, la pensée de Cicéron n'est tout à fait claire que pour ceux des lecteurs qui ont présent à l'esprit le début de la *praeparatio* : *Negant intueri...* §§ 7 sq). Pour éclaircir le raisonnement, il faut le continuer de la manière suivante : « Et ainsi l'attitude de Pompée

1. Sur le rapport des deux phrases *quae in Appia...* et *in qua P. Clodius...*, v. ci-dessus p. 126, n. 1.

implique condamnation de l'opinion soutenue par les accusateurs, et partagée peut-être par certains juges, qu'un meurtre, pourvu qu'il soit établi, doit être puni quelles que soient les circonstances dans lesquelles il a été commis. Elle est, à cet égard, favorable à l'accusé » Les deux parties de la réponse présentent l'une par rapport à l'autre une gradation : *non modo nihil grauius... sed etiam...*; dans la première, Cicéron montre que l'attitude de Pompée ne peut être interprétée comme défavorable à Milon; dans la deuxième, il montre que l'attitude de Pompée est à certains égards favorable à Milon. La manœuvre par laquelle l'avocat tire du fait invoqué par la partie adverse, c'est-à-dire la présentation de la loi Pompeia, un argument pour sa propre cause, est ingénieuse et fait impression ; elle était d'ailleurs recommandée dans les traités de rhétorique.

Avant d'apprécier la réponse de Cicéron, il faut définir les éléments logiques qui la composent, ceux qui sont communs aux deux parties, et ceux qui sont propres à chacune d'elles. La base de l'argumentation est la même dans les deux parties; elle consiste dans cette idée, que Pompée, ayant le pouvoir de punir lui-même l'acte commis et avoué par Milon, aurait usé de son pouvoir, s'il avait estimé que l'acte fût de toute évidence punissable : *uidit igitur etiam in confessione facti... posse absolui eum qui fateretur...* (première partie); *nam qui non poenam confessioni, sed defensionem dedit...* (deuxième partie). Dans la première partie de la discussion, cet argument du pouvoir de Pompée est opposé à l'argument que les adversaires de Milon tiraient de l'initiative prise par Pompée en présentant la loi Pompeia. L'argument que Cicéron combat repose donc sur l'appréciation d'un fait, la présentation de la loi Pompeia. Ce fait est en réalité très significatif, et même, nous le verrons plus loin, décisif en faveur de la partie adverse ; il a certainement fait impression sur les juges, car tous tiendront compte dans leur vote des sentiments de Pompée à l'égard de Milon, et pour beaucoup d'entre eux cette considération sera décisive. Cicéron n'ignore d'ailleurs pas ces dispositions, loin de là; la partie de la *praeparatio* à laquelle appartient ce pas-

sage, et plusieurs autres passages encore du discours, ont pour objet de persuader aux juges que Pompée verrait l'acquittement de Milon sinon avec plaisir, du moins sans déplaisir. Dans la deuxième partie de sa réponse, Cicéron oppose l'argument du pouvoir de Pompée à cette affirmation des accusateurs, que le meurtre doit être puni dans tous les cas. Ici l'argument des adversaires repose sur une thèse générale; cette thèse est fausse, et Cicéron vient de la réfuter longuement : elle n'a certainement été admise que par une très faible partie du tribunal. On voit maintenant pourquoi l'argument du pouvoir de Pompée paraît beaucoup plus fort dans la seconde partie que dans la première, pourquoi dans la première il n'est employé, pour ainsi dire, qu'à neutraliser celui de l'adversaire, tandis que dans la seconde il est présenté comme fournissant une présomption favorable à l'accusé. Cet argument n'en forme pas moins la base logique des deux parties, s'il est réfuté, elles s'écroulent l'une et l'autre. Il reste à examiner ce qu'il vaut.

Pompée, nous dit Cicéron, s'il n'avait pas considéré l'acquittement de Milon comme possible (*posse absolui*), et même comme justifiable (*iuris... defensionem suscipi posse*), n'aurait pas renvoyé l'accusé devant un tribunal; il l'aurait puni lui-même. Ainsi le renvoi de Milon devant la *quaestio* s'expliquerait par l'opinion que Pompée aurait concernant la culpabilité de Milon, opinion sinon favorable, du moins exempte de toute présomption défavorable. L'assertion de Cicéron serait acceptable, et son argument dans l'ensemble serait juste, si Pompée n'avait pas pu avoir d'autres motifs que celui qu'il invoque, pour renvoyer Milon devant la commission.

Mais ces motifs existaient, et ils étaient bien connus des juges. Il ne suffit pas d'opposer à Cicéron que Pompée, même convaincu que Milon méritait une condamnation, pouvait préférer le renvoyer devant un tribunal, parce que la condamnation par le tribunal était certaine (Richter-Nohl) ; c'est là affaiblir la position logique des adversaires de Cicéron. Il faut dire que Pompée avait, pour ne pas agir lui-même contre Milon, des motifs graves, tout autrement sérieux et vraisemblables

que l'hypothèse présentée par Cicéron sur l'opinion que Pompée aurait eue de la culpabilité de Milon.

Il est vrai que les pouvoirs dictatoriaux remis par le Sénat à Pompée lui donnaient le droit d'ordonner lui-même l'exil ou la mort de Milon, comme perturbateur de l'ordre public. On peut même être surpris que cette idée, qui forme la base de l'argumentation de Cicéron, ne soit pas présentée dans ce passage avec plus de développement et de clarté; elle n'est formulée nettement que dans quelques mots à la fin du raisonnement (*nam qui non poenam confessioni, sed defensionem dedit*); nous allons voir bientôt les motifs de cette discrétion de l'orateur; il revient d'ailleurs sur les pouvoirs dictatoriaux de Pompée dans un autre passage (§ 70), qui lui a paru plus favorable à un développement complet de l'idée. Si Pompée n'a pas puni Milon lui-même, si Cicéron n'ose pas dire ici trop clairement qu'il en avait le pouvoir, c'est que les condamnations prononcées en dehors des tribunaux réguliers, même par des magistrats investis de pouvoirs discrétionnaires, pouvaient (c'était une chose bien connue) exposer leurs auteurs par la suite à de dures représailles. Si Pompée faisait tuer Milon, il risquait, non seulement la haine des partisans de sa victime, mais l'hostilité durable du peuple. Celui-ci, en effet, ne paraît pas avoir jamais admis qu'on empiétât sur le droit qui en temps normal appartenait à lui seul de prononcer sur la vie ou la mort des citoyens. Au début de la *praeparatio*, Cicéron cite des exemples d'exécutions ordonnées directement par des magistrats; parmi les événements qu'il rappelle, il n'en est pas un seul dans lequel le magistrat responsable n'ait eu à souffrir par la suite (v. Martha[2], p. 59, n. 4); il savait ce que lui avait coûté à lui-même l'exécution des complices de Catilina. Pompée était d'ailleurs moins que tout autre disposé à courir de pareils dangers; il a toujours cherché, au cours de sa carrière politique, à se compromettre le moins possible, à agir par lui-même le moins et le plus tard possible; il devait donc nécessairement confier à d'autres le soin de punir le meurtrier de Clodius.

Ce n'est donc pas, comme le prétend Cicéron, l'opinion que

Pompée aurait eue concernant le caractère juridique du meurtre, c'est un motif tout personnel, qui l'a déterminé à renvoyer Milon devant un tribunal, alors même qu'il aurait été convaincu de la légitimité d'une condamnation. Ainsi l'argument qui forme la base de tout le raisonnement de Cicéron se trouve détruit.

D'autre part, rien n'indique dans la position prise par Pompée à l'égard de Milon, qu'il croie à la possibilité d'un acquittement, rien n'indique surtout qu'il le désire, comme Cicéron paraît vouloir l'insinuer quand il dit : *non modo nihil grauius... sed etiam statuisse uidetur*... Si la création de la commission spéciale et les règles fixées pour les débats ne pouvaient être considérées comme inspirées par une hostilité personnelle contre Milon, elles lui enlevaient du moins le bénéfice des lenteurs et des abus d'influence, qui dans la procédure usitée jusque-là tournaient plutôt à l'avantage de l'accusé. Quant aux sentiments intimes de Pompée, ils étaient sans doute possible défavorables à Milon. Celui-ci était un agent de désordre; de plus, il représentait la force matérielle du parti sénatorial. Or Pompée n'avait plus d'intérêt à voir les désordres se poursuivre à Rome; et il avait intérêt à ce qu'il n'y subsistât aucune force armée autre que les troupes régulières mises à sa disposition par le Sénat. Il ne pouvait donc que souhaiter la condamnation et l'éloignement de Milon. Ces sentiments étaient connus, non seulement des amis intimes de Pompée, mais de toutes les personnes qui étaient au courant des intrigues de l'époque, et en particulier des juges auxquels s'adresse Cicéron. Les accusateurs de Milon n'avaient donc pas eu beaucoup d'efforts à faire pour présenter aux juges les actes de Pompée comme des preuves d'hostilité à l'égard de l'accusé.

Après avoir réfuté dans l'ensemble le raisonnement de Cicéron, essayons d'en préciser les défauts. Ces défauts sont les suivants : 1° Hypothèse présentée comme une réalité. Cicéron explique la présentation de la loi Pompeia par l'opinion que Pompée aurait du caractère juridique de l'acte de Milon. C'est là une explication possible, mais d'autres le sont aussi. 2° Omission de circonstances importantes. L'explica-

tion que nous avons admise, et qui est tirée des motifs personnels pour lesquels Pompée ne pouvait sévir contre Milon, est non seulement possible, mais certaine; or Cicéron se garde bien de la mentionner. 3° Répétition du même argument sous deux formes différentes. Nous avons insisté plus haut sur ce point.

On admettra sans peine, que Cicéron ne se faisait pas d'illusion sur la solidité de son argumentation. Pourquoi donc l'a-t-il risquée? Parce que le Pro Milone est un exercice de technicien, plutôt que la défense réelle d'un accusé. Dans la *praeparatio*, Cicéron s'attache à discuter tous les principes juridiques et toutes les dispositions légales intéressées dans la cause. Il a parlé précédemment, d'abord du droit naturel de légitime défense et de la loi Cornelia, ensuite de la motion votée par le Sénat; il ne peut se dispenser de soumettre au même examen la loi Pompeia, celle même qui a déterminé l'inculpation de Milon, la constitution du tribunal et les formes de la procédure. Il tient en outre à montrer par un exemple comment un avocat peut tirer argument d'un texte de loi, même peu favorable à sa cause. Mais la discussion de la loi Pompeia était embarrassante. L'orateur ne pouvait pas, nous l'avons vu à propos du § 11, discuter le bien-fondé de la loi (question du *priuilegium*) sans attaquer directement Pompée, chose impossible, et sans traiter de la carrière politique de Milon, terrain dangereux. Il ne pouvait pas davantage entrer dans le détail des dispositions de la loi: elles avaient sans doute pour but d'assurer à Milon la justice, mais une justice rigoureuse, et elles ne se prêtaient à aucune conclusion favorable à l'accusé. Cicéron a évité ces deux difficultés. Il a réussi de plus, par une interprétation fragile, mais subtile et spécieuse, à mettre la loi Pompeia en rapport avec la thèse générale de la *tractatio*, c'est-à dire avec l'idée qu'il existe un droit de légitime défense, et que Milon n'a fait qu'en user. D'ailleurs, il a traité aussi brièvement que possible ce débat purement juridique sur la loi Pompeia. Dès le § 16, il transporte la discussion du *praeiudicium Pompei* sur un terrain plus large; il laisse de côté la loi elle-même, pour expliquer aux

juges les raisons qui, suivant lui, ont déterminé Pompée à la présenter, et les convaincre qu'ils doivent supposer chez Pompée une neutralité presque bienveillante à l'égard de Milon. Mais même dans cette partie, il s'en faut que les arguments de l'avocat aient pu emporter la conviction des juges; l'éloquence la plus habile ne pouvait prévaloir contre la vérité.

*
* *

V. § 72. *Nec uero me, iudices...*

« Non seulement je ne suis point ému, juges, par l'accusation relative à Clodius, mais encore je ne suis pas assez dépourvu de sens, de toute connaissance et de toute expérience de vos sentiments, pour ignorer ce que vous pensez de la mort de Clodius. »

L'essentiel a été dit sur le sens de cette phrase, obscure pour les lecteurs d'aujourd'hui, mais non pour les auditeurs supposés du discours. Elle sert de transition entre la *tractatio* ou la *causa* proprement dite, et la *pars extra causam*, et correspond aux autres transitions que Cicéron a disposées entre toutes les divisions principales du discours (de l'exorde à la *praeparatio* : § 7; de la *praeparatio* à la *narratio* : § 23 ; de la *narratio* à la *confirmatio* : § 32; de la *pars extra causam* à la péroraison : § 92). Les mots *Clodianum crimen* désignent la *causa* proprement dite, qui précède; les mots *quid de m. C. sentiatis*, la *pars extra causam* qui suit.

Nous nous proposons de définir et d'expliquer les ornements et les détours dans lesquels l'orateur a enveloppé sa pensée. L'idée, ramenée à son expression simple, est la suivante : « J'en ai fini avec l'inculpation portée contre Milon au sujet de la mort de Clodius. Je vais maintenant parler de la mort de Clodius en général, et montrer qu'elle est un bien pour la république. »

Prenons d'abord la phrase dans son ensemble. Cicéron a employé dans les deux parties, c'est-à-dire *Clodianum crimen mouet*, qui désigne la *causa*, et *quid de morte Clodi sentiatis*, qui

désigne la *pars extra causam*, le même procédé d'expression : à la désignation de l'objet *(Clodianum crimen, de morte Clodi)* il a ajouté l'indication d'un sentiment, soit de lui-même *(c. mouet)* soit de son auditoire *(quid d. m. C. sentiatis)*. Ces éléments ajoutés ont pour effet de rendre la première idée d'une manière plus complète, et la deuxième d'une manière plus claire. En indiquant que l'accusation relative à la mort de Clodius ne lui inspire point de crainte, c'est-à-dire qu'il la considère comme victorieusement réfutée, Cicéron rappelle aux auditeurs, outre la narration et la discussion des faits, la péroraison partielle qu'il y a ajoutée (§ 67 sq.) et particulièrement la phrase de résumé qui en forme le début : *Omnia falsa atque insidiose ficta comperta sunt*. D'autre part, en annonçant qu'il va faire connaître, au sujet de la mort de Clodius, l'impression éprouvée par les juges, qui est naturellement aussi la sienne, et qui ne peut être que défavorable à la victime, il fait prévoir que la partie du discours qui va suivre sera un acte d'accusation contre Clodius. D'ailleurs, les sentiments exprimés dans les deux parties de la phrase, confiance dans le bon droit de Milon, hostilité contre son ennemi, sont tout naturels chez l'avocat de Milon ; l'auditoire les comprend et les accepte facilement. Quant à l'opposition des deux termes *Clodianum crimen* et *de morte Clodi*, qui peut paraître obscure à une lecture rapide, elle ne présentait pas non plus de difficulté pour des auditeurs qui étaient censés avoir entendu la première partie du discours : en effet, la discussion du *Clodianum crimen* avait consisté dans l'étude détaillée des circonstances du meurtre ; la partie annoncée par les mots *de morte Clodi* ne pouvait traiter que de ce que Cicéron avait négligé jusque-là, c'est-à-dire le caractère de la victime et les conséquences politiques de sa mort.

Entrons maintenant dans le détail de la phrase, et considérons-en séparément les deux parties.

Les mots *Clodianum crimen* sont employés ici pour désigner, non pas en général l'accusation portée contre Milon au sujet de la mort de Clodius, mais en particulier l'interprétation que Cicéron en donne, et le terrain sur lequel il s'est placé jus-

qu'ici pour la réfuter, c'est-à-dire la démonstration de la légitime défense. Il pourrait y avoir doute à ce sujet pour un auditoire qui ignorerait comment Cicéron a posé le débat; il se demanderait alors pourquoi l'orateur paraît exclure du *Clodianum crimen* la partie du discours qui va suivre. Mais il n'y a pas de doute pour les juges : Cicéron leur a indiqué avec insistance (§ 6, § 23) que leur attention et leur décision devaient porter uniquement sur la question de la légitime défense, qui selon lui contient toute la cause; il a d'ailleurs employé plus haut (§ 67) l'expression *Clodianum crimen* dans le même sens précis où nous la trouvons maintenant.

Les mots *quid de morte Clodi sentiatis*, employés pour annoncer la suite du discours, forment une expression plus détournée et plus obscure. Ils n'indiquent pas ce que devrait annoncer une transition claire, c'est-à-dire : 1° que l'opinion des juges sur la mort de Clodius (*quid d. m. C. sentiatis*) fera l'objet de la partie du discours qui va suivre; 2° que cette opinion est défavorable à Clodius, de telle sorte qu'en l'exposant, Cicéron fera en réalité une invective contre Clodius. En outre 3° ils trompent le lecteur, car Cicéron ne se contentera pas dans la suite, loin de là, d'exprimer l'opinion des juges sur la mort de Clodius, il exprimera l'opinion de Milon, la sienne propre, celle de Pompée, celle du peuple romain en général.

Toutefois, aucune de ces difficultés ne suffisait à rendre l'expression de Cicéron réellement obscure pour ceux à qui elle s'adressait. Examinons successivement les trois critiques que nous venons de formuler contre elle. Il est vrai que les mots *quid de m. C. s.* ne contiennent pas à proprement parler l'annonce d'une partie nouvelle du discours. Mais d'abord, un auditeur familier avec les règles de la rhétorique, observant que la *tractatio* prend fin sans que la péroraison soit annoncée, ne peut manquer d'attendre un développement dont les mots *quid de m C. s.* indiquent nécessairement le sujet. Ensuite, Cicéron a indiqué dès le début du discours, dans un passage destiné à retenir l'attention des auditeurs avertis (§ 6), la direction qu'il entendait donner à son plaidoyer après avoir achevé

la *tractatio*. La phrase *nec postulaturi...* du § 6 annonce avec précision le sujet et le plan de la *pars extra causam :* montrer que la mort de Clodius est un bienfait pour le peuple romain, mais que les véritables auteurs de cette mort sont les dieux protecteurs de Rome et non pas Milon[1]. Grâce au § 6, un lecteur attentif interprétait les mots *quid de m. C. s.* du § 72, sans aucune hésitation, comme l'annonce d'un développement qui avait pour objet les conséquences heureuses de la mort de Clodius. Quant à la deuxième et à la troisième des difficultés que nous avons signalées, elles n'existent que pour le logicien qui analyse la phrase en l'isolant du reste du discours, mais non pas pour un lecteur soucieux seulement de pénétrer la pensée de l'orateur. En effet : 1° l'opinion que Cicéron prête aux juges, et qu'il va développer, est sans doute possible favorable au meurtrier de Clodius : les besoins de la cause l'exigent, et d'ailleurs Cicéron a déjà indiqué au cours de sa plaidoirie, que le peuple romain tout entier (§ 20) et le sénat en particulier (§ 13) ont accueilli avec satisfaction la mort de Clodius. 2° C'est un artifice commode et familier à tout orateur, que de prêter à son auditoire ses propres opinions. Les lecteurs s'attendent bien à ce que Cicéron, sous prétexte d'indiquer l'opinion des juges sur la mort de Clodius, dise ce qu'il pense lui-même à ce sujet, et expose les motifs de son opinion, c'est-à-dire les crimes de Clodius.

En résumé, les difficultés que présente, à une lecture rapide, la période *Nec uero me... sentiatis* se ramènent à trois : 1° Obscurité dans l'opposition entre *Clodianum crimen* et *morte Clodi* ; 2° Obscurité de *Clodianum crimen*, entendu dans un sens particulier, de manière à inclure la première partie du discours, et à exclure la seconde. 3° Obscurité de *quid de m. C. sentiatis*, qui n'annonce pas explicitement l'exposé par Cicéron de l'opinion des juges sur la mort de Clodius. Ces difficultés

1. La position prise par Cicéron dans la *pars extra causam* lui permettait de rappeler les crimes de Clodius sans faire l'apologie du meurtre politique, qui, étant données les dispositions de Pompée et des juges, ne pouvait que nuire à l'accusé (voir sur le choix entre le *status* de la *relatio* et le *status* de la *compensatio* : Ascon. Arg., p. 42, § 30, et les commentaires des éditeurs sur le § 6 du discours ; voir sur le principe suivi par Cicéron dans la conception de la *pars extra causam*, *de Inv.* II, 27, 79, cité par Rohde, *Cicero quae de inuentione praecepit...* p. 157).

n'existaient pas pour des lecteurs attentifs et familiers avec la technique oratoire.

Il n'en reste pas moins que Cicéron a exprimé sa pensée avec plus d'élégance que de précision. Cette imprécision voulue vient de ce que la position d'ensemble du discours est elle-même quelque peu embarrassée et subtile. Les mots *Clodianum crimen* sont choisis à dessein pour désigner la *tractatio*, sans faire ressortir ce que le choix du terrain sur lequel Cicéron l'a placée, c'est-à-dire la légitime défense, a dans l'espèce d'étroit et d'incomplet. Les mots *quid de m. C. sentiatis* sont choisis, également à dessein, pour désigner la *pars extra causam*, sans éveiller chez l'auditeur l'idée du *status* de la *compensatio*, auquel précisément Cicéron se dérobe, et dont il veut avoir les avantages sans en avoir les inconvénients.

*
* *

VI. § 79... *fingite igitur cogitatione imaginem huius condicionis meae...*

Les éditeurs traduisent *huius c. m.* par : « la condition que je pose » (Martha ; de même Laubmann, Richter-Nohl ; aucune remarque à ce sujet dans l'éd. annotée de Clark). Nous préférons à cette interprétation détournée celle qui se présente tout naturellement à l'esprit, et suivant laquelle la *condicio* s'applique à Cicéron lui-même : « la condition que j'imagine, et dans laquelle je me trouverais si... ». Mais nous ne pouvons justifier notre choix sans un examen attentif de l'ensemble du passage, qui est un des plus difficiles du discours, et dont la difficulté, à en juger par la tradition manuscrite, paraît avoir embarrassé déjà les éditeurs anciens[1].

1. Il faut signaler les variantes dans le passage suivant : *si possimus* Π *si possum id.* (uel *iam*) Σ *si possim* Tδ *si possum* E. Je lis d'après Σ : *si possim id.* Les objections sont nombreuses contre *possimus*. L'idée d'un pluriel de majesté étant exclue, le pluriel ne peut s'appliquer qu'à Cicéron et aux juges : or Cicéron n'a point de raison de supposer chez ceux-ci la même bienveillance qu'il éprouve à l'égard de Milon ; de plus, il y a une sorte de contradiction entre *meae* et *possimus* ; enfin l'expression *possimus efficere ut... absoluatis* est singulière, puisqu'il dépend des juges seuls d'acquitter Milon. En ce qui concerne l'autorité des mss., Σ est un jumeau de Π d'après

1° Si, comme le suppose la traduction préférée par les éditeurs, Cicéron n'est pas directement intéressé dans la *condicio*, le pronom *meae* est inutile. 2° Mais aucune autre personne ne saurait être intéressée dans la *condicio* que Cicéron lui-même. Les juges auxquels l'orateur serait censé poser la « condition » ne jouent qu'un rôle accessoire dans le début de la phrase; ils n'interviennent effectivement que dans la parenthèse ou l'anacoluthe, *quid uullu*... Cicéron, pour rendre plus frappant un argument médiocre, a voulu le présenter avec un effet de surprise, qui consiste à ne mettre les juges en cause que tardivement et d'une manière inattendue ; cette intention explique la substitution à l'enchaînement d'idées et de phrases attendu après la phrase *fingite igitur*... des interrogations *quid uullu*... *quonam modo*... 3° Il y a entre les mots *huius c. m.* et le début de la période suivante *Quid si ipse Cn. Pompeius*... une correspondance de place qui suppose une correspondance de sens. Cette correspondance existe si l'on met dans *condicio* l'idée d'une personne vivante, analogue à *Cn. Pompeius*, personne qui ne peut être, nous l'avons vu, que Cicéron lui-même. Elle disparaît, si l'on entend par *condicio*, ainsi que le veulent les éditeurs, une chose abstraite, qui est présentée d'abord sans application à aucune personne en particulier. 4° L'association du mot *condicio* avec le mot *imaginem* est plus naturelle si l'on entend le premier au sens concret (condition dans laquelle se trouve une personne) que si on l'entend au sens abstrait (condition posée par une personne à une autre).

L'intention des éditeurs en interprétant le mot *condicio* de telle manière qu'il s'applique non pas à Cicéron, mais aux juges, paraît être d'établir une symétrie logique plus complète entre le début du raisonnement, qui comprend les deux périodes *Fingite animis*... et *Quid si ipse Cn. Pompeius*..., et la conclusion *Eius igitur mortis*... Dans la conclusion, Cicéron ne mentionne que deux sujets intéressés dans les alternatives

Clark[2] (praef.), et par conséquent le vaut. La leçon de H peut néanmoins être ancienne; ce serait une correction de grammairien inspirée de la même conception générale du passage qui a déterminé l'explication traditionnelle des mots *huius c. m.* Sur la possibilité qu'une des phrases suivantes du paragraphe ait été, elle aussi, corrigée dès l'antiquité, v. la n. 1 de la p. 231.

qu'il vient de proposer : en premier lieu les juges (sujet collectif), en second lieu l'auteur de la loi. Dans les prémisses, si l'on applique le mot *condicio* aux juges, la place tenue par la personne de Cicéron dans l'idée devenant tout à fait accessoire, les sujets agissants se trouveraient, dans la pensée des éditeurs, être en même nombre et les mêmes que dans la conclusion, c'est-à-dire les juges et Pompée. Au contraire, si l'on applique le mot *condicio* à Cicéron, les sujets agissants dans les prémisses du raisonnement se trouvent être les suivants : d'abord un sujet principal (Cicéron), ensuite un sujet accessoire (les juges); enfin un deuxième sujet principal : Pompée. Il y a alors une discordance logique entre le début du raisonnement et la conclusion : en passant de l'un à l'autre, on voit un des sujets principaux (Cicéron) disparaître, et le sujet accessoire (les juges) devenir principal.

On opposera, à cette conception du passage, d'abord qu'il ne suffit pas de donner au mot *condicio* l'interprétation que proposent les éditeurs pour obtenir dans les deux parties du raisonnement la symétrie qu'ils poursuivent; ensuite, que cette symétrie elle-même ne paraît nullement désirable.

Alors même que l'on appliquerait le mot *condicio* aux juges, et non à Cicéron, celui-ci n'en resterait pas moins dans la phrase *fingite igitur*... un sujet agissant de grande importance : son rôle n'est pas seulement de proposer aux juges l'alternative dans laquelle ils se trouvent engagés, mais de déterminer le parti qu'ils prendront (*si possim id efficere... ut...*). En outre, si l'on entend le mot *condicio* au sens abstrait (condition posée à quelqu'un), le but que se proposent les auteurs de cette interprétation, qui est d'appliquer le mot *condicio* aux juges, n'est toutefois pas atteint : car rien n'indique au début de la phrase que la condition s'applique aux juges plutôt qu'à toute autre personne; le sujet auquel est proposée la *condicio* cesse seulement d'être déterminé, et le mot perd toute précision. Si Cicéron avait voulu se mettre tout à fait en dehors de l'action, de manière à établir une symétrie logique complète entre le début du raisonnement et la conclusion, il aurait écrit la phrase *fingite igitur*... d'une manière différente, par exemple :

imaginem condicionis uestrae, si fieri possit ut Milonem absoluatis.

D'ailleurs, le caractère du passage n'exige pas une symétrie rigoureuse entre le début et la fin ; il n'est pas nécessaire que le rapport logique des parties y soit marqué avec une insistance particulière. Le but que se propose Cicéron n'est pas ici de convaincre, mais d'éveiller la surprise des auditeurs et, s'il est possible, leur émotion. C'est cette intention qui a déterminé le choix et l'expression des idées ; leur enchaînement logique n'en est pas moins parfaitement correct. Nous allons essayer de le montrer par une étude directe du passage, qui achèvera de justifier l'explication que nous proposons.

L'idée générale est la suivante : Cicéron vient de dire (§ 78 fin) combien Clodius était détesté. Pour le démontrer, il imagine et suppose réalisés certains événements, relatifs au procès de Milon, souhaitables pour certains intéressés, mais qui ne pourraient se produire qu'à condition que Clodius revînt à la vie, et il montre alors aux juges que les intéressés renonceraient à l'avantage attendu, ou tout au moins hésiteraient à le recueillir, s'ils devaient ramener Clodius à la vie.

Cette idée est développée de la manière suivante.

La première hypothèse présentée est relative à l'orateur lui-même : supposons, dit-il, que je puisse obtenir l'acquittement de Milon, mais à condition de faire revivre Clodius. Cette hypothèse est présentée la première, parce qu'elle est la plus pathétique que Cicéron puisse imaginer : personne en effet n'est plus intéressé à l'acquittement de Milon, que son avocat, et plus déterminé à tout faire pour l'obtenir. Il l'est plus que l'accusé lui-même, qui, d'après Cicéron, se tient en dehors et presque au-dessus du débat. Ainsi l'interprétation suivant laquelle les mots *huius condicionis meae* se rapportent à Cicéron est la plus conforme au développement naturel de l'idée, en même temps qu'à la construction de la phrase. Par contre, si l'orateur a avantage, pour exciter l'attention, à se présenter à lui-même l'alternative qu'il imagine : ou risquer la condamnation, ou s'assurer l'acquittement, mais en ressuscitant Clodius, il n'a pas avantage à la poursuivre jusqu'à son terme, et à dire quel parti il choisirait. En effet, d'abord le parti est dou

teux : son amitié pour Milon et sa haine pour Clodius sont également fortes. Ensuite représentons-nous la conclusion à laquelle il tend : la fiction qu'il a imaginée n'a pas pour objet de manifester les sentiments qu'il éprouve lui-même pour Clodius et pour Milon ; ces sentiments ont été exprimés tout au long du discours ; ce que veut Cicéron, c'est déceler les sentiments des personnes qui ont tenu ou qui tiennent entre leurs mains le sort de Milon, l'auteur de la loi, les juges, c'est faire connaître à chacun des juges la haine des autres juges et de Pompée lui-même pour Clodius, et l'amener à acquitter Milon. Aussi le but que poursuit en réalité Cicéron, en présentant l'alternative où il est intéressé, est-il de mettre en cause les juges eux-mêmes, dont il ne peut manquer, nous l'avons vu, de parler dans sa conclusion.

Il y arrive par l'artifice suivant ; il feint que les juges, au moment où il a posé l'alternative, et tandis qu'il hésite à prendre parti, manifestent par l'expression de leurs visages la crainte que Clodius leur inspire. Ils donnent ainsi à l'orateur le témoignage de leurs sentiments dont il a besoin, et dont il fera état dans sa conclusion *(cuius uitam si putetis...)*. Remarquons que l'artifice employé par l'orateur pour faire connaître les sentiments des juges, et qui consiste à leur faire prendre parti dans une alternative qui lui est proposée à lui-même, est en réalité nécessaire, s'il veut faire intervenir la personne des juges dans les prémisses de son raisonnement, et en préparer la conclusion. Il est impossible en effet de constituer une hypothèse qui s'adresse de prime abord et principalement aux juges, parce que ceux-ci ne sont pas intéressés dans l'issue du procès, et que si on leur présente une alternative quelconque relative au procès, ils n'auront jamais aucun motif de ne pas choisir d'emblée le parti qui exclurait le retour de Clodius à la vie. Rappelons nous, par exemple, la phrase que nous avons imaginée tout à l'heure, et qui serait conçue de manière à faire de la personne des juges le sujet principal de la première partie du raisonnement, à l'exclusion de la personne de Cicéron : *fingite igitur imaginem condicionis uestrae, si fieri possit ut Milonem absoluatis, sed ita si P. Clodius reuixerit.* L'hypothèse est pos-

sible en pure logique, mais en réalité absurde, car les juges n'ont aucun motif d'hésiter, dans les circonstances qu'elle suppose, à condamner Milon pour éviter le retour de Clodius. On conclura de là que les éditeurs qui expliquent les mots *huius condicionis meae* de manière à les rapporter a la personne des juges (p. ex. « la proposition suivante que je fais » [Nohl; sous-entendu « à vous »]) n'obtiennent pas par ce moyen l'amélioration qu'ils désirent dans la construction logique du passage. L'explication qu'ils admettent rend plus complète la symétrie extérieure des deux parties du raisonnement, les prémisses et la conclusion, mais elle va à l'encontre de la vraisemblance, et nuit à la solidité du raisonnement, en conduisant le lecteur à se représenter une hypothèse proposée directement aux juges, et qui n'aurait, on vient de le voir, qu'une faible valeur démonstrative[1].

Arrivons maintenant à la conclusion : *Eius igitur mortis*... Cicéron n'a pas d'intérêt, nous l'avons vu, à rappeler les sentiments qu'il éprouve pour Clodius, et l'hypothèse par laquelle il les a exprimés au début du raisonnement. Il ne veut rappeler ici que les sentiments éprouvés à l'égard de Clodius par les personnes qui ont exercé ou qui exercent directement leur influence sur la destinée de Milon, c'est-à-dire Pompée qui a créé le tribunal, et dont les désirs doivent encore maintenant peser d'un grand poids sur la décision des juges, et les juges eux-mêmes, dont le verdict va décider du sort de Milon. Aussi l'orateur ne retient-il de l'hypothèse qui le mettait lui-même directement en cause, que l'impression qu'elle a produite sur

1. L'hypothèse proposée à Pompée et exprimée dans la phrase *Quid si ipse Cn. Pompeius*... est la suivante: ou bien ne pas présenter une loi que Pompée a jugée nécessaire (pour les raisons exposées § 15 sq.), ou bien la présenter en courant le risque de ressusciter Clodius. Pompée devrait, dans la pensée de Cicéron, préférer la première alternative à la seconde. Nous énonçons ainsi l'hypothèse d'après la phrase de la conclusion qui en rappelle l'essentiel *(et de eius nece...)*. Quant à la phrase des prémisses *(quid si ipse Cn. Pompeius...)* qui devrait en donner l'exposé complet, elle est altérée. L'altération ainsi que la correction nécessaire nous paraissent plus étendues que les critiques ne l'ont supposé. L'enchaînement des idées fait attendre une phrase telle que celle-ci : *aut quaestionem de morte P. Clodi <non ferre, aut ita> ferre [a] ut ipsum ab inferis excitare <t>*. On observera qu'il y a dans le texte des manuscrits du Pro Milone au moins une lacune certaine (§ 33), une presque certaine (§ 102), et plusieurs probables. La lacune a entraîné une correction facile à concevoir, l'ensemble du texte des mss. a pu offrir une apparence satisfaisante à un lecteur qu'embarrassait d'ailleurs la difficulté du passage.

l'esprit des juges. Toutefois les termes dont il se sert nous rappellent que l'hypothèse ne s'adressait pas directement aux juges, mais à lui-même, Cicéron, et que l'action des juges y est conçue comme dépendante de la sienne propre. L'orateur a écrit en effet *cuius uitam si putetis per uos restitui posse*, et non pas *cuius uitam si restituere possitis;* l'expression *per uos restitui* rappelle l'expression du début *si possim id efficere, Milonem ut absoluatis,* expression qui contribue à rendre inévitable, à notre avis, l'explication des mots *huius condicionis meae* comme se rapportant à la personne de Cicéron, et non à celle des juges.

Il apparaît maintenant que l'interprétation de ces mots, telle qu'elle est présentée par les éditeurs, et suivant laquelle ils s'appliqueraient aux juges, repose, en réalité, sur une conception inexacte de l'ensemble du passage. Il nous reste, pour terminer, à retracer brièvement celle que nous lui opposons. Dans l'hypothèse, la *condicio* annoncée par les mots *huius condicionis meae* et énoncée dans la phrase *si possim id efficere, ut...*, c'est-à-dire l'acquittement de Milon sous condition du retour de Clodius à la vie, deux sujets sont intéressés : Cicéron et les juges. Nous laissons de côté la partie de l'argument qui concerne Pompée : elle n'a pas d'intérêt pour nous. Considérons d'abord l'ordre dans lequel ces deux sujets agissent, ou plutôt, pour ainsi parler, la spontanéité de leur action ; Cicéron est le sujet agissant dont l'action entraîne celle des juges, et cela aussi bien dans la conclusion (*per uos*) que dans la prémisse (*si possim efficere*)*;* la conclusion ne nous fournit à cet égard, remarquons-le, aucun motif de modifier l'interprétation des mots *huius condicionis meae*, telle qu'elle résulte du début du raisonnement, et suivant laquelle ils s'appliquent à Cicéron. Considérons ensuite l'importance logique des deux sujets indépendamment de la nature de leur action : il est vrai que le sujet qui s'impose davantage à l'attention du lecteur, c'est au début du raisonnement Cicéron, et à la fin ce sont les juges ; mais cette différence est conforme au mouvement logique du passage; nous avons vu pourquoi le rôle principal revenait nécessairement à Cicéron dans la présentation de l'hypothèse

sur laquelle se fonde le raisonnement, et aux juges dans l'interprétation de l'hypothèse en vue de la conclusion du raisonnement; il n'y a donc pas lieu de chercher à atténuer cette différence en interprétant les mots *huius condicionis meae* de manière à diminuer l'importance du rôle attribué au début du passage à la personne de Cicéron.

Ainsi, en comparant les deux explications qui peuvent être présentées des mots *huius condicionis meae*, l'une plus naturelle et que nous acceptons, l'autre adoptée par la tradition des commentateurs, nous arrivons aux conclusions suivantes : la construction de la phrase *fingite igitur*... rend préférable la première; l'enchaînement des idées, si on l'examine en détail, conduit à la même préférence. Mais la difficulté que nous avons étudiée ne se serait pas présentée, si l'idée même du passage était simple et solide; l'orateur qui, défendant une cause perdue d'avance, veut du moins donner un modèle de plaidoirie, s'est complu à un argument subtil, dans l'exposé duquel il n'a pu éviter ni l'artifice, ni l'embarras.

R. CAHEN.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCIX

REMARQUES CRITIQUES SUR LA VIE ET L'ŒUVRE DE SAINT MARTIN

VI. — LES ENNEMIS DE SAINT MARTIN

Nous arrivons ainsi au principal argument que M. Babut a dressé contre les mérites de saint Martin : le nombre de ses ennemis, leur acharnement contre lui [1], « l'isolement » et « le discrédit » où ne cessa de se débattre l'évêque de Tours [2].

On a cherché bien des fois à expliquer cette hostilité du clergé gaulois contre saint Martin. — A mon sens, il faut, en cette matière comme en toutes les autres, distinguer suivant les temps et les catégories de personnes. Parler de l'hostilité générale du clergé gaulois à l'endroit de Martin, c'est grouper en un seul bloc des faits et des choses s'échelonnant sur les vingt-cinq années de son épiscopat. Or, en vingt-cinq ans, dans cet Empire romain où les situations changeaient si vite et si souvent, les relations de Martin avec le clergé de Gaule ont dû se modifier plus d'une fois, et, s'il a rencontré des ennemis, ce ne furent point toujours les mêmes, et ce ne fut point toujours pour les mêmes causes.

1. M. Babut, toujours si défiant à l'endroit de Sulpice, croit qu'on peut « accepter presque sans réserve » tout ce que l'écrivain nous dit des ennemis de Martin ; « il avait intérêt à atténuer les faits de ce genre plutôt qu'à les aggraver » (p. 112-113). Je ferai comme M. Babut, et j'accepterai pour Martin tous les ennemis que Sulpice lui attribue. — Il est cependant possible que Sulpice ait, sur ce point, exagéré les choses, et fortement : il détestait les évêques et le clergé de son temps (*Chron.*, II, 51, 8-10), ses œuvres prennent aisément l'apparence d'une satire continue contre son entourage ecclésiastique (*Dial.*, I, 2, 3-5 ; I, 26, 3 ; II, 12, 9). Et il est permis de croire qu'il aura fait volontiers de tous ses ennemis personnels des ennemis de saint Martin.

2. P. 113, 164, etc.

1° *A son avènement.*

L'élection de Martin comme évêque de Tours fut l'œuvre surtout du populaire, qui voulut avoir pour chef un prêtre déjà célèbre par sa piété [1]. Mais il y eut de l'opposition parmi « quelques évêques », qui reprochaient à Martin la simplicité de sa mise et la négligence de sa tenue [2]. Parmi ces évêques, Sulpice cite un nommé *Defensor* [3]. Rien de tout cela n'est extraordinaire. Il n'est aucune élection, en ce temps-là, qui n'ait amené quelque conflit : et l'opposition des évêques était d'autant plus naturelle que Martin était un candidat populaire [4].

2° *Martin et son clergé.*

Sulpice Sévère déclare en plusieurs endroits que Martin a été fort souvent en conflit avec les prêtres de son diocèse. Tantôt ce sont des clercs qui font scission [5]; tantôt ce sont des membres infimes de son clergé qui l'attaquent [6]. Voici un archi-

1. *Vita*, 9, § 1 sq. — « Le hasard d'un voyage », dit M. Babut (p. 194), « le succès de quelques cures merveilleuses, l'admiration de quelques personnes et bientôt l'accès d'enthousiasme de toute une population firent de lui un évêque » ; et M. Babut (p. 195-196) rapproche de cette élection le mot célèbre du pape Sirice (Migne, t. XIII, c. 1165) sur les *monachi transeuntes*, dont on ignore le passé, le baptême ou la foi, et dont on fait des évêques. Mais de Martin, ancien soldat d'élite du Palais, ami d'Hilaire, prêtre du diocèse voisin de Poitiers, moine à Ligugé, on ne pouvait vraiment pas dire qu'il fût un « moine itinérant » et inconnu ! Il est vrai que M. Babut, on l'a vu (*Revue*, 1910, p. 280, n. 3), efface la plupart de ces détails dans la vie antérieure de saint Martin.

2. *Vita*, 9, § 3 sq. — M. Babut (p. 121-122) croit que l'élection de Martin pouvait être regardée comme doublement irrégulière, du moins en prenant pour règle la décrétale de Sirice (Damase) : 1° nul ne pouvait être prêtre s'il avait servi étant baptisé (§ 7 ; cf. Sirice, Migne, t. XIII, c. 1158), et Martin servit deux ans après son baptême (*Vita*, 3, 5) ; 2° le suffrage du populaire ne devait pas être l'effet d'un caprice (§ 13). Reste à savoir s'il y a eu simple caprice dans l'élection et si Martin, après son baptême, n'a pas servi seulement *nomine*, comme le dit Sulpice (*V.*, 3, 5). L'élection de saint Ambroise, à ce compte, était encore plus viciée que celle de Martin. D'ailleurs, s'il y avait quelque irrégularité dans le cas de Martin, elle datait du temps où Hilaire l'avait fait prêtre. Et enfin la décrétale de Damase et la lettre de Sirice sont postérieures à l'élection ou à la prêtrise de Martin.

3. *Vita*, 9, § 4 sq.

4. Il n'est du reste pas impossible (p. 234, n. 1) que, dans sa haine des évêques Sulpice Sévère ait arrangé ou forcé les choses. Dans le récit de cette élection, l'élément merveilleux (qu'il faut toujours dégager pour arriver au fait; cf. 1912 p. 127-8) est représenté par l'histoire de *Defensor*

5. *Dial.*, I, 24, 3; *Vita*, 22, 3.

6. *V.*, 5 (*ab infimis clericis*).

diacre qui refuse d'obéir[1]. Voici un prêtre, ancien novice de Marmoutiers, qui lui reproche d'avoir été soldat[2], et de croire à mille fadaises d'apparitions et de diableries[3]. — A la rigueur, on pourrait supposer que Sulpice Sévère a grossi les choses : il voulait faire de saint Martin un nouveau Christ, il fallait bien lui donner des prêtres pour détracteurs et un Judas pour compagnon[4]. J'aime mieux cependant croire Sulpice Sévère : toutes ces révoltes de bas prêtres sont choses banales en tous les temps, et Martin, qui avait assumé la tâche nouvelle de fonder des séminaires et de former un clergé, dut, plus que d'autres évêques, rencontrer des obstacles de ce genre[5].

« Il est impossible », dit M. Babut[6], « de ne pas rapporter à l'hostilité du clergé de Tours le parti que prit Martin de résider hors de sa ville. » — Mais il me semble qu'à Marmoutiers, sa résidence, Martin devait rencontrer plus de prêtres encore que dans la ville de Tours : et s'il restait au milieu de ses moines, c'était pour les contenir et les diriger de plus près. D'ailleurs, Marmoutiers est à moins d'une heure de Tours, et, de tous les évêques du IVe siècle, nul ne se déplaça plus aisément. — En séjournant dans son monastère, continue M. Babut, Martin « se priva d'un moyen très efficace d'agir sur la population des cités » : soyons sûr que les affaires et les visites ont su trouver le chemin de Marmoutiers, et que séjourner à deux milles de Tours, c'est encore garder quelque influence sur le populaire de la cité. Martin avait deux périls à éviter : abandonner son monastère ou l'installer en ville ; il trouva un moyen terme, le bâtir dans la solitude, mais à portée de la cité, de manière à pouvoir, lui évêque, avoir la main tout à la fois sur le clergé de la ville et sur les novices du séminaire. — « Il faut nous le représenter », termine M. Babut, « comme se

1. *D.*, II, 1, 2 et 4.

2. *D.*, III, 15, 4 : ceci, peut-être à la suite de la décrétale de Sirice (p. 235, n. 2).

3. *D.*, III, 15, 4.

4. *Si Christus Judam passus est, cur ego non patiar Brictionem ?* fait dire Sulpice à Martin (*Dial.*, III, 15, 7).

5. Voyez l'histoire des moines d'Ambroise, *Sarmatio* et *Barbatianus* (Ambr., *Ep.*, I, 63, § 7-9 = Migne, t. XVI, c. 1191). — Ajoutez que l'épiscopat de Martin vit un réveil de l'hérésie arienne sous Justine et les développements du priscillianisme : ce qui peut expliquer les dissensions de son clergé.

6. P. 119.

tenant à l'écart, ou tenu par ses prêtres à l'écart, d'une grande partie des affaires du diocèse[1]. » Sulpice Sévère dit seulement qu'avant de célébrer la messe, saint Martin aimait à rester longtemps seul dans une sacristie, laissant ses prêtres donner audience et régler des affaires[2]; et cela veut dire qu'à l'heure du saint sacrifice il ne voulait pour lui que solitude et recueillement[3].

3° *Briccius (saint Brice).*

Parmi les ennemis de Martin, le cas de Briccius est particulièrement intéressant.

Il avait été élevé, nous dit Sulpice, dans le monastère de Marmoutiers[4] : mais sa nature indomptable et ses goûts de luxe l'exposèrent souvent aux reproches de Martin[5], auxquels du reste il répondait avec la dernière violence. La colère tombée, il s'humiliait devant le saint[6]. Et Martin, toujours conciliant[7], et reconnaissant d'ailleurs les mérites de Briccius, le garda comme prêtre dans son diocèse[8]. — Jusque-là, l'histoire est banale, et ne peut donner lieu à aucune conclusion[9].

Or, il est arrivé que Briccius, à la mort de Martin, l'a remplacé comme évêque de Tours. M. Babut voit dans cette élection une réaction contre l'œuvre du saint[10]. C'est possible. Mais il est également possible que Briccius n'ait été élu qu'après avoir promis de respecter cette œuvre et d'imiter son maître[11]. Nous connaissons si mal les conditions de son

1. P. 120.
2. *Dial.*, II, 1, 2 : *Cum solus, ut erat consuetudo, resideret : hanc enim sibi etiam in ecclesia solitudinem permissa clericis libertate præstabat.*
3. Saint Ambroise, comme tant d'autres Chrétiens de ce temps, croyait en la vertu du silence et de la solitude.
4. *In monasterio*, *Dial.*, III, 15, 2.
5. On lui reprochait surtout d'avoir des chevaux et des esclaves des deux sexes, sans doute des prisonniers barbares achetés au fisc (*pueros barbaros*, *D.*, III, 15, 2). Comparez les reproches que l'on faisait aux deux moines d'Ambroise (p. 236, n. 5) : *Quæ istos Epicureos nova schola misit?*
6. *D.*, III, 15, 4 sq.
7. Ambroise le fut beaucoup moins pour ses moines épicuriens, qu'il refusa de reprendre (*non sunt recepti*).
8. *D.*, III, 15, 6-7.
9. Voyez la lutte de saint Ambroise contre les deux moines (p. 236, n. 5).
10. P. 276.
11. De ces choix d'évêques tout différents de leurs prédécesseurs, on a un exemple mémorable en la personne de Helladios, nommé évêque de Césarée aux lieu et place de saint Basile; voyez les remarques de Tillemont à ce sujet, t. IX, p. 284.

élection que nous ne pouvons rien dire dans un sens ou dans l'autre.

Il est certain que Sulpice Sévère détestait ce Briccius [1]. Bien d'autres étaient dans ce cas. On en avait voulu à saint Martin de le garder comme prêtre [2]. Cela permet de croire que Martin lui reconnaissait un certain mérite et les moyens d'exercer de l'autorité.

Et, de fait, Briccius resta quarante-sept ans évêque de Tours. Comme tant d'évêques de son temps, il fut souvent accusé [3] et même une fois chassé de son diocèse [4] : et il est probable que parmi ses accusateurs [5] il y eut des anciens disciples de Martin, ses camarades de Marmoutiers [6]. Les haines et les jalousies de séminaires sont de tout temps, et celles-ci ne prouvent rien contre saint Martin.

Après tout, saint Martin avait vu juste sur le compte de Brice. Il le sermonnait vigoureusement, mais il le gardait

1. Cela résulte évidemment du fait qu'il le compare à Judas (*Dial.*, III, 15, 7), et qu'il fait de sa diatribe contre Brice le couronnement de ses *Dialogues* (III, 15, et peut-être 16). Remarquez que le meilleur moyen que Sulpice trouve pour discréditer Brice, c'est de dire qu'il a invectivé contre saint Martin et a été son Judas.

2. *Dial.*, III, 15, 6-7 et 16.

3. Notamment au concile de Turin, vers 404, et par Lazare, le futur évêque d'Aix, ami d'Héros disciple de Martin. Le concile n'accepta pas les accusations de Lazare, qui, en cette circonstance, paraît n'avoir pas été soutenu par ses amis ordinaires : Zosime, *Ep.*, 3, 3 = Migne, t. XX, c. 656 ; *id.*, 4, 2, c. 662-3. — Le cas de Brice devait peut-être séparer les amis de Martin, comme il avait fait hésiter Martin lui-même.

4. Vers 430 : Grégoire de Tours, *H. Fr.*, II, 1, p. 60, Arndt.

5. Au moins lors de l'affaire de 404. Car, pour la seconde, je ne vois pas nettement que le nom de Martin y ait été mêlé ; *contra*, Babut, p. 289 sq. Que Brice, exilé de Tours, déclare qu'il est puni pour avoir raillé Martin dans sa jeunesse (Grég., II, 1), cela, ou ne prouve rien, ou prouve que Brice regretta ses railleries.

6. La publication des *Dialogues* étant contemporaine de l'accusation portée contre Brice par Lazare (n. 3), il est probable que les deux choses ont quelque lien ensemble. Voici ce qui me ferait accepter cette hypothèse. — Vers 404, Sulpice parle, au début de ses *Dialogues*, d'un prêtre, un évêque, à ce qu'il semble, auquel il s'était longtemps fié comme à un ami, et qui s'était ensuite déclaré contre lui (*D.*, I, 2, 4). Il semble que ce soit le même prêtre contre lequel il invective à la fin de ces mêmes *Dialogues*, évêque du voisinage, qui, depuis trois ans (401-404 ?), tracassait clercs et laïques et remuait la terre pour satisfaire ses vengeances (III, 16, 1-4). Or, cet évêque pourrait bien être Brice : 1° Sulpice leur prête à tous deux la même incohérence d'humeur, violences extrêmes et retours subits ; 2° immédiatement avant de parler de cet évêque et comme conclusion à la vie de Martin, Sulpice raconte le pardon accordé à Brice par le saint, et il conseille à cet évêque son ennemi d'imiter Martin. Encadrés entre deux allusions à Brice, les *Dialogues* prendraient ainsi l'allure d'un pamphlet et d'une exhortation à l'endroit de ce dernier. — Si cette hypothèse était juste, il s'ensuivrait que Brice, dans les premières années de son épiscopat, aurait été ami de Sulpice et bon évêque, et qu'ensuite (vers 401) il se serait lancé dans les querelles Remarquez qu'il n'est pas question de Briccius dans la *Vita*.

comme prêtre. Et, une fois évêque de Tours, Brice fut, de même, houspillé et attaqué plus d'une fois, mais on finit toujours par l'absoudre et par le reprendre comme évêque. Il n'est pas impossible que le pardon reçu de saint Martin lui ait servi de protection [1].

« Si c'était Brice qui avait écrit », dit M. Babut, « et non Sulpice Sévère, il y aurait dans toutes les histoires de l'Église quelques mots attristés sur l'indignité de l'évêque auquel Brice avait succédé [2]. » Il m'est impossible de me figurer un seul instant ce que Brice aurait pu écrire sur saint Martin, et il est fort possible qu'il ait dit beaucoup de bien de son maître et prédécesseur [3]. Et puis, si M. Babut ne veut pas croire Sulpice Sévère, qui fut un brave homme, nous aurions eu le droit de ne pas croire Brice, qui eut toujours de vilaines affaires sur les bras [4].

4° *La première partie de l'épiscopat de Martin* : 372-385.

Tant que vécurent Valentinien et Gratien, il ne semble pas que Martin ait été l'objet de vives attaques. C'est certainement alors qu'il fonda Marmoutiers ; c'est sans doute alors qu'il évangélisa dans les Gaules. Et il assistait régulièrement [5] aux

1. Une idée fondamentale du livre de M. Babut (p. 285 sq.) est qu'à Tours et en Gaule la querelle entre Briciens et Martiniens se soit continuée longtemps après la mort de Martin. Je le répète : je ne vois d'autre trace de cette querelle que les propos tardifs des *Dialogues* (p. 238, n. 6) et l'accusation de Lazare vers 404 (p. 238, n. 3). Après cette date, toute indication nette sur cette querelle me manque.

2. P. 132. Cf. p. 288 : « L'évêque qu'il avait connu de près, qu'il avait tenu pour un pauvre homme inférieur à sa charge, qu'il avait vu sans autorité sur son clergé et moqué par les bedeaux, dont il avait raillé les miracles et les visions, etc. »

3. L'hostilité de Brice à l'endroit de Martin se réduit à des quolibets de jeune moine contre un saint évêque : encore ne furent-ils divulgués que par Sulpice, après la *Vita*, et au temps de la première grande querelle entre Lazare et Brice. La tradition finit d'ailleurs par réconcilier Brice et Martin ; elle voulait que Martin eût demandé Brice à Dieu comme successeur (Grég., II, p. 59) ; elle racontait que, dans un cas difficile, Brice prit comme témoin le tombeau de saint Martin (*id.*), et qu'il éleva une petite basilique sur ce tombeau (Gr., X, 31, p. 444).

4. Joseph Antelmius (*De ... s. Briccio successore epistola*, 1693, § 56 sq.) croit que le *Brictio* dont parle Sulpice n'est pas le futur successeur de Martin : 1° Sulpice dit *Brictio* et non *Briccius* ; 2° Sulpice ne dit pas que ce *Brictio* ait remplacé Martin. La différence de nom a peu d'importance (cf. Goelzer, *Revue*, 1923, p. 151-152) ; et je doute que Sulpice ait parlé de ce prêtre si longuement, et avec tant d'amertume, s'il n'avait pas joué quelque rôle après la mort de Martin.

5. Cf. p. 246, n. 4.

réunions d'évêques. On a tout lieu de croire, quoique la preuve manque, qu'il avait l'appui de la cour impériale [1].

Mais il est fort probable que, dès lors, des inimitiés se formaient contre lui dans le clergé des Gaules. Sa fondation de Marmoutiers donnait lieu de craindre qu'il ne voulût diriger le recrutement du sacerdoce. Ses missions hors de son diocèse étaient autant d'empiétements sur l'autorité de ses collègues. L'austérité de sa vie était une menace indirecte à l'endroit des évêques de ce temps : s'il parvenait à faire de l'allure monacale une loi de l'épiscopat, les prêtres chrétiens devaient renoncer à ces espérances d'honneurs, de richesses, de gaîté et d'influence mondaines que leur promettait alors le titre d'évêque. Peut-être enfin, par la vivacité de son humeur et de ses reparties, Martin s'était-il aliéné quelques-uns de ses frères.

5° *La crise du priscillianisme.*

La mort de Gratien, l'usurpation de Maxime, l'affaire du priscillianisme fournirent aux ennemis de Martin l'occasion de s'entendre contre lui, et la lutte commença.

Pour juger le rôle de Martin en ces circonstances, il est inutile de dire et de répéter qu'il eut beaucoup d'ennemis. Il en eut, nous le savons, de toutes les manières : s'il n'en eût pas rencontré dans cette crise qui désola tout l'Occident chrétien, c'est qu'il eût été un prêtre veule ou insignifiant. L'acharnement de ses adversaires montre qu'ils avaient peur de lui. Mais l'important, pour apprécier le prêtre, est, non pas de savoir s'il eut à lutter, mais sur quel terrain il se plaça pour combattre.

Priscillien était accusé d'hérésie auprès de Maxime par un groupe d'évêques. C'est à Trèves qu'eut lieu le débat final [2]. Martin n'hésita pas à s'y rendre [3].

1. Si ce n'est cette indication de Sulpice, qu'il plaida, auprès de Maxime, la cause de deux hauts fonctionnaires de Gratien (*Dial.*, III, 11, 8).

2. La date de ce premier voyage doit être avant l'exécution de Priscillien, qu'on peut placer en 385 (*Chron. min.*, I, p. 646 ; Prosper, *id.*, p. 462).

3. M. Babut supprime cette première négociation avec Maxime, et, par suite, refuse toute réalité aux paroles d'indépendance de Martin. Il n'admet qu'une négociation, la seconde, qu'il place en 386. « Rien ne permet de supposer que Martin ait paru

Les erreurs de Priscillien n'étaient point douteuses. Martin avait été parmi les premiers de ceux qui les condamnèrent [1].

Mais alors l'affaire prit une nouvelle tournure, inouïe dans les fastes de l'Église chrétienne. Les évêques, en impliquant Priscillien dans une affaire de magie [2], cherchèrent à obtenir sa condamnation à mort. L'hérésie relevait surtout du tribunal des évêques et entraînait tout au plus la peine d'exil [3]; la magie relevait des pouvoirs publics et entraînait la peine capitale [4]. En d'autres termes, pour la première fois de sa vie, l'Église s'arrangeait pour faire appel, dans l'intérêt d'une vengeance, à toutes les rigueurs du bras séculier. C'était, dans son histoire, la plus lamentable de ses heures.

deux fois à Trèves pendant les poursuites contre les priscillianistes »; le récit des *Dialogues* est seul authentique et doit remplacer celui de la *Chronique* (p. 148). — Mais les deux récits de Sulpice, celui des *Chroniques* (p. 242) et celui des *Dialogues*, visent bien deux faits et deux temps différents : 1° Dans les *Chroniques*, Maxime n'a pas encore versé de sang ; il s'agit des poursuites contre Priscillien *sociique*, et elles sont demandées par Ithacius et Ydacius seulement; 2° dans les *Dialogues*, Priscillien et ses complices sont morts, il s'agit maintenant de faire une enquête criminelle sur tous les points où l'on soupçonne l'existence d'hérétiques, et cette enquête est demandée par Ithacius et d'autres évêques réunis à Trèves. — Voici les arguments sur lesquels s'appuie M. Babut pour n'admettre que ce dernier voyage : 1° Sulpice dit de Martin *ire compulsus* et non *redire;* 2° *adesse* et non *rediisse;* 3° les évêques pensaient, *sentiebant*, que leur conduite déplaisait à Martin : donc ils n'en étaient pas sûrs, et c'était par conséquent la première fois qu'il intervenait en cette affaire; 4° les évêques déclarent n'avoir été encore condamnés que par Théognitus; 5° Maxime, dans son entretien avec Martin, ne rappelle pas un « précédent entretien ». A quoi je réponds : 1°-3° ne pas attacher grande importance à ces nuances de style, étant donné surtout que dans le passage, Sulpice n'a pas eu à raconter le premier voyage ; 4° l'intervention de Théognitus ne vise que la condamnation publique (*palam*) des évêques, ce que Martin n'avait pas encore fait; 5° Maxime, dans son entretien avec Martin, fait précisément allusion à la précédente affaire, celle de Priscillien, lorsqu'il s'excuse de l'avoir fait tuer; il l'a fait, dit il, en vertu d'un jugement public, et non d'une poursuite épiscopale, *hæreticos jure damnatos more judiciorum publicorum potius quam insectationibus sacerdotum ;* M. Babut dit que cette excuse n'est pas « une allusion à la promesse... de ne verser le sang de personne ». Mais c'est tout au moins une allusion, et très nette, à l'intervention de Martin en faveur de Priscillien. — Quant à l'objection tirée du fait que les *Chroniques* ne parlent pas de ce second voyage de Martin à la cour de Trèves, on peut y répondre : que les *Chroniques* ne parlent que des faits intéressant l'histoire générale, et qu'elles s'arrêtent précisément, dans l'ensemble, à la mort de Priscillien. — Notre opinion sur ces deux voyages est l'opinion universellement admise jusqu'ici, sans exception de moi connue.

1. Idace, *Chronique* (cf. *Revue*, 1922, p. 282). Il s'agit du concile de Bordeaux, convoqué par Maxime en 384 (Sulp., *Chron.*, II, 49, 7-9). Les évêques eurent le tort, dit Sulpice, de laisser Priscillien en appeler à Maxime. Il est impossible de savoir si ce blâme atteint ou non saint Martin.

2. Sulpice, *Chr.*, II, 50, 7-8. Cf. Ambroise, *Ep.*, 7, 24, 12 = Migne, t. XVI, c. 1039 : ..., *(episcopi) ad necem petebant*; 26 = c. 1042.

3. Mommsen, *Strafrecht*, p. 604 sq.

4. Mommsen, *Strafrecht*, p. 639 sq.

Alors Martin osa, tout à la fois, protester contre les évêques qui voulaient cette exécution et contre l'empereur prêt à l'accorder. Voici les paroles qu'il prononça : « Il suffisait, et au delà, que les hérétiques condamnés par les évêques fussent dépossédés : mais qu'un juge séculier jugeât une cause d'Église, voilà qui était chose cruelle et impiété inouïe », *sævum esse et inauditum nefas, ut causam ecclesiæ judex sæculi judicaret* [1]. — Qu'on veuille bien réfléchir sur cette formule : saint Martin y proclame l'indépendance, la pureté, la dignité de l'Église, comme personne ne l'avait fait encore, comme bien peu le feront ensuite.

Que l'on ne dise pas que ce mot n'est rapporté que par Sulpice, et partant suspect. Ce n'est pas dans la *Vie de saint Martin* qu'il se trouve, c'est dans les *Chroniques*, où Sulpice fait œuvre d'historien et non d'apologiste, où il se borne aux faits et aux mots essentiels. Et il a eu raison de finir ces Chroniques sur cette parole de saint Martin, qui avait une valeur solennelle.

Elle eut sur le moment assez d'influence pour arrêter la condamnation de Priscillien. Maxime promit à Martin qu'on ferait grâce de la vie à l'hérétique. Mais, dès que Martin eut quitté Trèves, les évêques revinrent à la charge et Priscillien fut exécuté [2]. On songea alors à faire partager son sort aux plus gênants de ses complices [3].

Martin profita d'un nouveau voyage à Trèves [4] pour tâcher de les sauver. Les évêques essaient vainement de lui faire interdire l'accès de la cour. Il arrive à Trèves, et, à titre de

1. Sulpice Sévère, *Chr.*, II, 50, 5. De même, saint Ambroise, à la même date et pour les mêmes faits (*Ep.*, 21, 6; Migne, t. XVI, c. 1042-3).

2. Sulp., *Chr.*, II, 50, 8; 51, 2 sq.

3. Sulp., *Dial.*, III, 11, 2 sq. Ce récit fait suite, en réalité, à la fin de la *Chronique*.

4. Voyage entrepris sans doute pour sauver bien des accusés, *multis gravibusque laborantium causis* (*D.*, III, 11, 3 et 8).

La date de ce second voyage de Martin à Trèves me paraît correspondre à celui du second voyage d'Ambroise auprès de Maxime. Ambroise, en effet, parle des évêques lesquels sollicitaient de Maxime la mort de quelques hérétiques et avec lesquels il refusa de communier, ce qui détermina son expulsion par l'usurpateur (*Ep.*, I, 24, § 12; 26, § 3; Migne, t. XVI, c. 1039 et 1042). Il s'agit de la seconde série de poursuites et non de la première. Et ce voyage d'Ambroise se place peu avant la rupture entre Maxime et Valentinien, donc en 386 ou 387. M. Babut (*Priscillien*, p. 241) rapporte au contraire ce voyage d'Ambroise à la mort de Priscillien (n. 1).

premier défi, il refuse de communier avec eux. Là-dessus, la lutte s'engage [1].

Nul ne pouvait prévoir comment elle finirait. Martin exigeait la grâce des hérétiques [2]. Les évêques essayaient de l'envelopper dans l'accusation d'hérésie [3]. L'empereur Maxime le suppliait de communier avec les autres évêques [4].

Martin finit par trouver la solution. On allait ordonner un nouvel évêque de Trèves, Félix, brave homme d'ailleurs, et nullement mêlé à ces tristes affaires : Martin assista à l'ordination avec les autres évêques, communia avec eux, et, en échange, l'empereur Maxime lui accorda la vie sauve de tous les accusés [5]. — Il m'est impossible de ne pas approuver, de ne pas admirer la conduite de saint Martin : il pardonnait des injures, il rétablissait la paix, il sauvait des vies humaines. Dans cette circonstance solennelle, il conciliait et appliquait tous les principes du Christ.

6° *Ithace et ses amis.*

Martin d'ailleurs se borna à communier à l'église le jour de l'ordination de Félix. Il refusa énergiquement de signer un acte constatant cette communion, c'est-à-dire un acte formel d'adhésion aux doctrines ou à la conduite de ceux qui avaient ordonné Félix, lesquels étaient les évêques amis de Maxime, Ithace et les autres vainqueurs de Priscillien. Et pour n'avoir plus l'occasion de les revoir, il partit de Trèves le lendemain de cette ordination [6].

M. Babut croit que les choses allèrent plus loin, que les évêques traduisirent Martin devant leur tribunal comme complice de Priscillien, et qu'il n'« échappa à la condamnation que par la volonté formelle de l'empereur » [7]. Je ne le crois pas. Ils n'eussent pas attaché un tel prix à la communion de

1. *D.*, III, 11, 6 sq.
2. *D*, III, 11, 9.
3. *D.*, III, 12, 2.
4. *D.*, III, 12, 3.
5. III, 13, 1-2.
6. Sulpice, *Dial.*, III, 13, 3.
7. P. 154-156.

Martin s'ils avaient pu se débarrasser de lui comme d'un hérétique. Qu'ils eussent envie de le condamner, Sulpice le dit lui-même et par deux fois [1]. S'ils fussent allés plus loin, Sulpice, qui ne ménage guère les ennemis de Martin, ne nous l'aurait point caché.

Une condamnation par de tels évêques eût été un titre de gloire [2]. Ithacius et ses amis étaient alors jugés, dans tout l'Occident, comme les prêtres les plus sinistres que l'Église eût jamais vus. A Rome, le pape Sirice [3], à Milan saint Ambroise [4] les regardaient comme les vrais ennemis du Christ. Des laïques même en eurent horreur [5]. Quand leur patron Maxime mourut (388), la réprobation universelle obligea les plus compromis à se démettre de l'épiscopat [6]. Avoir signé avec eux le jour de l'ordination de Félix, être félicien, fut regardé comme un opprobre [7]. Ils étaient, suivant le mot admirable de saint Ambroise, « les prêtres aux triomphes sanglants » [8].

1. Lors de son premier voyage auprès de Maxime (*Chr.*, II, 50, 4); lors de son second (*Dial.*, III, 12, 2).

2. M. Babut s'est placé à un point de vue tout différent (p. 154 sq.) : « Ayant conservé par la grâce de l'empereur une dignité dont ses pairs avaient voulu le dépouiller, Martin n'était plus un évêque comme les autres, etc. »

3. Concile de Turin, § 6 ; concile de Tolède, Mansi, t. III, c. 1006.

4. Concile de Turin, § 6; concile de Tolède, *ibid.*, c. 1005; *Epist.*, 24, § 12 = Migne, t. XVI, c. 1039; 26, § 3 = c. 1042.

5. Pacatus, *Paneg.*, XII, § 29: *Hoc delatorum genus qui nominibus antistites, revera autem satellites atque adeo carnifices*. Il faut lire le passage sur les prêtres bourreaux, qui est une très belle page : *pollutas pœnali contactu manus ad sacra referebant et cærimonias quas infestaverant mentibus etiam corporibus impiabant.*

6. Sulpice, *Chr.*, II, 51, 5 sq.; Prosper, a. 389, p. 462, Mommsen.

7. M. Babut, en acceptant la leçon *qui* NON *Felici communicant* dans le 6e canon du concile de Turin (*Le Concile de Turin*, p. 230 sq.; *Martin*, p. 155 sq.), a regardé tout au contraire la communion avec Félix comme générale dans toute l'Église catholique et orthodoxe.— L'opinion que je soutiens ici est l'opinion traditionnelle ; cf. Tillemont, t. VIII, p. 515-6. — Plus je revois cette période de 383 à 397, plus la politique de Sirice à Rome et d'Ambroise à Milan me paraît antiféliciennne, c'est-à-dire hostile à la bande d'Ithace et à la politique de Maxime : réconciliation des priscillianistes, déclaration contre les prêtres qui font appel au bras séculier, glorification des empereurs vainqueurs de Maxime, tout s'accorde en ce sens. Je crois d'ailleurs que l'affaire félicienne prit fin par le concile de Turin, et qu'il faut placer ce concile (contrairement à l'opinion de M. Babut) vers 403-404.

8. Ambroise, *Ep.*, 24, § 12 (Migne, t. XVI, c. 1039) : *Me abstinere ab episcopis*, etc.; *id.*, 26, § 3 (t. XVI, c. 1042). — L'hostilité d'Ambroise à l'endroit des ithaciens et des féliciens résulte encore du fait qu'il contribua fortement, peu avant sa mort, à ramener dans la communion de l'Église les derniers des priscillianistes, c'est-à-dire des victimes d'Ithace (concile de Tolède en 400; Mansi, t. III, c. 1005). — On sait que le pape Sirice l'aida dans cette tâche : *litteris sanctæ memoriæ Ambrosii... adde quod sanctæ memoriæ Siricius papa suasisset* (concile de Tolède, c. 1006). Et avec quelle énergie Ambroise parle de ces prêtres « aux triomphes sanglants », *cruentos sacer-*

Non! si saint Martin a été accusé par eux de priscillianisme, ce ne pouvait être pour lui qu'un titre de gloire. Presque seul, dans cette tempête, il tint tête, par deux fois, à Ithace et à sa bande. Et la seule chose qu'il eut à regretter, et il le regretta toujours, c'est d'avoir, dans un moment d'humanité, communié avec ces misérables.

7° *Les dernières années.*

Cette affaire de Félix, d'autres sans doute, divisèrent les Eglises de Gaule en deux camps dans les dernières années de la vie de Martin [1]; d'un côté les amis de Maxime ou des persécuteurs de Priscillien, dirigés par Ithace et Félix [2], et celui de leurs adversaires. — Et la même question se posa partout : devait on communier avec Ithace et Félix [3] ?

dotum triumphos (*Ep.*, 26, § 3; Migne, t. XVI, c. 1042)! Et jusqu'à la fin de sa vie il leur refusa la communion (concile de Turin, § 6). — De la même manière, Ambroise et le pape ont amené, au concile gaulois de Turin, la condamnation des féliciens (je ne peux accepter l'addition de *non* dans le § 6). — Le caractère antifélicien du concile de Turin est accentué par les faits suivants : 1° l'éloge particulier et les faveurs spéciales qu'il accorde à Procule de Marseille (§ 1), lequel est évidemment du côté des amis de Martin ; 2° son blâme à l'endroit des évêques Ursio, Octavius, Remigius et Triférius (§3), dont les trois premiers assistèrent au synode de Nîmes (Hefele, t. II, trad., p. 91), où Martin refusa de se rendre (p. 246, n. 4). — On sait que M. Babut a d'abord soutenu (*Concile de Turin*, p. 233) que saint Ambroise et le pape ne se sont pas séparés des ithaciens ou de Félix, que Martin, au contraire, délibérément antifélicien, « demeura en dehors de la communion de saint Ambroise ». Il croit aujourd'hui (*Saint Martin*, p. 164) que Martin inclinait, au contraire, vers Félix et « a vécu et est mort dans la communion des catholiques gaulois de Milan et de Rome ». — J'accepte évidemment cette communion, mais, en revanche, je crois qu'elle s'explique parce qu'Ambroise et Martin se sont également séparés de Félix, Martin plus tardivement et plus timidement qu'Ambroise.

1. Le texte le plus formel est celui d'Ambroise en 392 (*De obitu Valent.*, 25 ; Migne, t. XVI, c. 1367) : *Gallorum episcoporum... frequentes dissensiones*. Voyez en outre Sulpice, *Chron.*, II, 51, 9 : *Discordiis episcoporum* ; les Actes du concile de Turin, Babut, p. 223 sq. ; Innocent, lettre à Victrice, § 17 (Migne, t. XX, c. 481).

2. C'est évidemment la majorité. D'abord Sulpice le dit (*Chr.*, II, 51, 10) Puis, si la majorité avait été composée d'anti-ithaciens, c'est-à-dire d'amis à eux, ni Martin ni Ambroise ne se seraient éloignés des synodes gaulois (p. 247, n. 1, p. 246, n. 4)

3. Les ithaciens sont, sans doute, ceux qui sont dits plus tard « communiant avec Félix » le métropolitain de Trèves. Le fait que la communion avec Félix constituait la formule d'un parti, et sans doute de l'ancien groupe d'Ithace, résulte du concile de Turin, § 6 : *Episcopi Galliarum qui Felici communicant* [je ne peux accepter l'addition de *non*]. — Il reste à savoir pourquoi cet acte de communion avec Félix, qui était un saint homme (Sulp., *D.*, III, 13, 2), fut considéré comme une erreur grave par la partie honnête du clergé (*communionis illius malum* ; Sulp., *D.*, III, 13, 5). Il est probable que ceux qui avaient adhéré à cette communion, c'est-à-dire les ithaciens (*id.*), avaient dû, dans un synode tenu à Trèves sous le patronage de Maxime, signer des décrets contraires à la dignité de l'Église. Le discours de Pacatus (*Pan.*, XII, § 29) montre que le parti d'Ithace a été officiellement condamné après la victoire de Théodose sur Maxime.

Or, il se trouvait que Martin avait un instant voulu se placer entre les deux camps. Lui-même et tous ses amis, sans aucun doute, étaient franchement contre Ithace [1]. Mais, à leur différence, il avait communié un jour avec l'adversaire. Il avait beau alléguer qu'en faisant cela, il avait accompli un acte, non pas d'adhésion, mais de charité : il eut, je crois, plus d'une fois à se défendre contre l'accusation d'avoir cédé aux ennemis de son parti. Et cela attrista ses derniers jours [2]. Il lui était arrivé ce qui arrive à toutes les âmes nobles qui, placées entre deux camps irréconciliables, cherchent à faire leur devoir et à amener la paix [3].

Sulpice Sévère rapporte que, depuis cette affaire, Martin cessa d'assister aux synodes ou réunions d'évêques gaulois [4]. Qu'eût-il fait entre ces enragés? Les dernières années du IVe siècle, qui correspondent à la fin de la vie de Martin, furent les plus lamentables qu'ait connues l'Église des Gaules. Elle se dissolvait dans la dispute et les désordres [5]. Saint Ambroise, tout comme saint Martin, déclarait hautement qu'il refusait de mettre le pied en Gaule, pour n'avoir pas à prendre part à une assemblée des prêtres de ce pays, dont les discordes lui

1. Sulpice, *Dial.*, III, 12, 3 ; 13, 4.

2. *Propter communionis illud malum, cui se vel puncto temporis necessitate* (*Dial.*, III, 13, 6) ; *se vel ad horam noxiæ communioni fuisse permixtum* (*id.*, 3).

3. Il semble bien que Sulpice Sévère, suivant en cela l'exemple de Martin, ait refusé de charger systématiquement tous les amis d'Ithace, par exemple Maxime et Félix, comme d'autres antiféliciens devaient le faire, et qu'il ait essayé de tenir la balance entre les deux camps. Il reconnaît que Maxime était *sane bonus* (*D.*, III, 11, 2; II, 6, 2), et que Félix était *sanctissimus vir et vere dignus* (*Dial.*, III, 13, 2). La lettre de Maxime au pape Sirice, pour expliquer les événements, et affirmer la culpabilité morale et politique de Priscillien, peut être sincère, et est en tout cas fort étrange (Migne, t. XIII, c. 591-592). Il y a eu dans cette affaire de Trèves et de Félix quantité de dessous que nous ignorerons toujours. — Je me sépare de M. Babut, qui a toujours regardé Sulpice comme un antifélicien obstiné, ayant choisi pour héros Martin, parce que Martin passait pour antifélicien (p. 110-111).

4. *Nullam synodum adiit, ab omnibus episcoporum conventibus se removit* (*Dial.*, III, 13, 6). Il n'assista pas en particulier au concile de Nîmes (394 plutôt que 396; *Revue*, 1922, p. 39, n. 2). Sulp., *D.*, II, 13, 8. Sans doute pas davantage à celui qui paraît s'être tenu à Milan vers 390 (Ambroise, *Ep.*, I, 51, § 6 = Migne, t. XVI, c. 1161).

5. Il y a, chez Sulpice, quantité de phrases sanglantes sur l'Église de Gaule au temps de la mort de Martin, et c'est sur ce thème qu'il termine ses *Chroniques* (II, 51, 9-10) : *Maxime discordiis episcoporum turbari ac misceri cernerentur cunctaque per eos odio aut gratia, metu, inconstantia, invidia, factione, libidine, avaritia, arrogantia, somno, desidia deprávata, postremo plures adversus paucos bene consulentes insanis consiliis et pertinacibus studiis certabant : inter hæc plebs Dei et optimus unusquisque probro atque ludibrio habebatur.* Il n'est aucune de ses assertions qui ne soit confirmée par les contemporains; cf. p. 247, n. 1; p. 245, n. 1.

faisaient honte[1]. Si Martin est mort isolé au milieu d'elle, et à demi proscrit, c'est à son honneur.

D'ailleurs cette impopularité de Martin n'était que parmi les évêques persécuteurs et batailleurs qui formaient la majorité de l'Église gauloise[2]. Il lui restait bien des amis, et de tout genre.

C'est à la fin de sa vie que Martin connut Paulin et Sulpice, tous deux parmi les plus illustres personnages nobles de la Gaule[3]. Il se trouvait en communion d'esprit et d'actes avec saint Ambroise, qui, comme lui, avait tout à la fois condamné Priscillien et banni ses meurtriers, « les prêtres aux triomphes sanglants[4] ».

L'un de ses amis[5], Victrice, était évêque de la ville de Rouen, métropole d'une province de Lyonnaise : et le renom de Victrice était assez grand dans la chrétienté pour que le pape Innocent lui confiât la mission de faire connaître aux évêques de Gaule les règles de la vie canonique[6]. Un de ses disciples, Héros, allait être nommé évêque d'Arles, alors, avec Trèves, la plus grande métropole de la Gaule tout entière[7] : et cet Héros, qui

1. A la date de 392, et faisant peut-être allusion au concile qui se réunit à Nîmes (en 394 plutôt qu'en 396) : *Synodum Galliarum episcoporum, propter quorum frequentes dissensiones crebro me excusaveram* (*De ob. Val.*, § 25 ; Migne, t. XVI, c. 1367).

2. M. Babut, qui accepte cet isolement de Martin, en tire jugement contre lui (p. 132) : « Martin était peut-être, de tous les évêques de la Gaule, celui qui paraissait le moins désigné pour la gloire ecclésiastique. Pour les lecteurs de la première génération, les seuls dont l'opinion ait une valeur, la glorification de saint Martin était un paradoxe. » J'aurais voulu que M. Babut, à cette conclusion si ferme et si absolue, apportât l'appui d'un seul texte, d'une seule allusion. Cf. p. 248, n. 6.

3. Cf. p. 248-249.

4. C. p. 244, n. 8. J'ai souvent fait remarquer ici (p. 242, n. 4; p. 241, n. 2; p. 237, n. 3; p. 236, n. 5; p. 244, n. 8; p. 245, n. 1; p. 247 n. 1) les analogies absolues d'attitude entre Ambroise et Martin.

5. Victrice fut accusé d'hérésie vers 403, et c'est peut-être à l'effet de se disculper qu'il vint à Rome, et on peut voir là une manœuvre des ennemis de Martin ; du reste, il ne paraît pas avoir eu la moindre peine à se justifier ; Paulin, *Ep.*, 37 (Migne, t. LXI, c. 353). Cf. Tillemont, t. X, p. 673.

6. Migne, t. XX, c. 469 sq. La lettre est datée du 15 février 404. — Innocent écrit cette lettre pour qu'elle soit communiquée aux *populi ecclesiarum regionis vestræ, plebes finitimæ, consacerdotes nostri qui in illis regionibus propriis ecclesiis præsident.* M. Babut interprète ce texte (p. 161) comme signifiant que le pape était alors en communion avec tous les évêques de la Gaule. Je ne crois pas que ces mots comportent l'idée de communion, et d'ailleurs il n'est question que de la région de Victrice et des régions voisines, c'est-à-dire, je crois, de la province de IIe Lyonnaise et les provinces (par exemple IVe et IIIe Lyonnaise et IIe Belgique) voisines. Et il est possible que ces pays soient restés fidèles aux antiféliciens.

7. Il ne serait pas impossible que, dans la lutte entre féliciens et antiféliciens il y eut alors l'écho de la rivalité entre Arles et Trèves.

était un saint homme [1], avait pour amis personnels et compagnons de lutte, Lazare, évêque d'Aix [2], et Procule, évêque de Marseille [3]. De Rouen à Arles, de Milan à Nole, il y avait des hommes illustres et de saints évêques à qui Martin était cher. Le petit peuple de la Touraine et du Morvan ne l'oubliait pas. Ses funérailles donnèrent lieu à d'émouvantes manifestations [4], et dans la multitude qui vint autour de sa dépouille, il n'y eut pas que des laïques [5]. La légende de sa vie merveilleuse s'était formée avant sa mort. Le populaire et les meilleurs d'entre les hommes lui faisaient un cortège serré d'admirateurs. Peu importait qu'il fût méconnu du reste de l'Église : c'était de son côté qu'était la grandeur du Christianisme [6].

8° *De la réaction après la mort de Martin.*

Deux de ces amis de Martin, Sulpice et Paulin, fidèles à l'idéal qu'il leur avait enseigné et montré, entreprirent de sauver sa mémoire. C'est à eux que nous devons ce que nous savons de saint Martin.

On sait avec quelle rapidité Paulin et Sulpice réussirent dans leur entreprise. Aucune protestation ne se manifesta

1. Prosper, à l'année 412 (p. 466, Mommsen), rapporte que cet Héros, *vir sanctus et beati Martini discipulus*, fut chassé d'Arles, et remplacé par Patrocle, le familier du maître de la milice Constantius. Et cela est à l'honneur de Héros. — La date de l'élection de Héros comme évêque d'Arles est inconnue. Et il est possible qu'elle soit antérieure à la mort de Martin.

2. Ce Lazare devint évêque d'Aix, vers 408, avec l'appui de Procule (Zos., *Ep.*, 3, § 3 = Migne, t. XX, c. 656; *Ep.*, 4, § 2 = Migne, c. 662-3). Auparavant, il avait, d'accord avec Procule, accusé, devant le concile de Turin, Brice, le successeur de Martin à Tours (Zos., *Ep.*, 3, § 3; 4, § 2), et son amitié avec Héros, le disciple de Martin, donne lieu de croire qu'il avait voulu venger ce dernier des ennuis que Brice lui avait causés durant son pontificat. — L'amitié de Lazare et de Héros paraît avoir été célèbre et leur rôle demeura très grand dans l'Eglise (cf. Albanès, *Arles*, n°s 31-34). Ce sont eux qui ont dénoncé Pélage (Augustin, *De gestis Pelagii*, 2, 39, 62 = *Patr. Lat.*, t. XLIV, c. 320, 343, 355; Zosime, *Ep.*, 3, § 3).

3. Albanès, *Marseille*, n°s 10-15. Procule était évêque dès 381, et le resta jusqu'en 428, pendant un demi-siècle, et c'était un homme célèbre par sa sainteté, comme le montre une lettre de saint Augustin (cf. *Epist.*, 219, *P. L.*, t. XXXIII, c. 991).

4. Sulpice, *Ep.*, 3, 18 sq.

5. *Monachorum... ad duo millia;* Sulpice, *Ep.*, 3, 18.

6. Du côté de Martin, de ses disciples et de leurs amis, évidemment, se trouve alors ce qu'il y a de plus célèbre et de plus vertueux dans la chrétienté occidentale. En 404, dit M. Babut (p. 249), « les martiniens venaient de perdre le seul ami qu'ils eussent dans l'épiscopat », et il cite à l'appui Sulpice, *Dial.*, I, 2, 4. Le texte de Sulpice n'a pas cette portée, il ne s'agit que des prêtres de la région où a lieu le *Dialogue*, *Isti omnes, quos HIC reliqueram sacerdotes*, dit Postumianus.

dans les Gaules contre l'apologie du saint disparu [1]. De toutes parts, de nouveaux détails, vrais ou faux, furent envoyés à Sulpice Sévère pour enrichir la vie de son héros. Des ennemis qu'avait eus saint Martin, je ne vois pas qu'un seul ait persisté dans son hostilité.

Cela prouve que cette hostilité n'était point profonde, et était surtout affaire de parti et non pas scrupule de vérité. Martin disparu, il fut facile à ses adversaires de reconnaître ses mérites et d'avouer son œuvre.

Lutter toute sa vie contre des adversaires et des envieux, batailler contre des confrères et des disciples même, se sentir jusqu'au moment de la mort guetté par la haine ou la jalousie, c'est le sort de quiconque veut faire son œuvre et travailler pour un idéal. Ce fut celui de saint Martin. Le nombre de ses ennemis, loin de m'inquiéter, est pour moi une preuve de la grandeur dernière de son rôle et de l'importance de ses mérites.

Peut-être, dans l'intérêt de l'histoire, ses amis auraient-ils dû insister sur l'œuvre même du saint : la réforme du clergé, les prédications en Gaule, la conversion des grands, la lutte contre les idoles, la résistance à l'empereur. Mais Paulin et Sulpice étaient de leur temps, et ils savaient que des exposés de ce genre n'avaient guère chance d'être lus. Le peuple voulait du merveilleux : on ne lui donna, de la vie de saint Martin, que les miracles. Mais à travers cette trame surnaturelle la chaîne des faits humains n'en est pas moins restée, et ces faits portent tous l'indice d'un homme supérieur, d'un grand chef dans la cité de Dieu.

Camille JULLIAN.

P.-S. — **En quel lieu se passent les Dialogues de Sulpice Sévère.** — Je me demande si, contrairement à l'opinion courante, il ne faut pas en placer la scène dans le diocèse de Bourges. — Si l'évêque du voisinage qu'attaque Postumianus (*iste de proximo*, III, 16, 1) est Brice

1. La seule protestation est celle que Postumianus signale dans les *Dialogues* (I, 26, 4) et qui accueillit la publication de la *Vita : Infelicem dixisse nescio quem, te in illo libro tuo plura mentitum*. Il est évident que Sulpice désigne ici quelqu'un de connu de tous les interlocuteurs, et j'incline à croire qu'il s'agit de Brice, p. 238, n. 6.

de Tours, Sulpice ne peut se trouver que dans un diocèse limitrophe, comme l'est celui de Bourges. — Un des interlocuteurs, Gallus, se déclare *Gurdonicum hominem* (I, 27, 2) : qu'il faille accepter cette leçon ou une autre, *Gortonicum*, *Gurtonicum*, il semble bien qu'il s'agisse du nom originel de Sancerre en Berry, *Gortona*. — De Marseille au lieu des *Dialogues*, Postumianus a mis dix jours (I, 1, 4) : et je compte environ 360 milles, dix étapes de 36 milles, ce qui est une vitesse possible. — Si les *Dialogues* se passaient en Languedoc, près de cet *Elusio* où du reste Sulpice avait des terres, pourquoi Postumianus, s'embarquant à Alexandrie sur un navire à destination de Narbonne, débarque-t-il à Marseille, et non à Narbonne même (I, 1, 3)? — Je pose donc à nouveau la question si le fameux *Primuliacus* de Sulpice Sévère ne doit pas être cherché dans le Berry et s'il n'y a pas lieu d'examiner de plus près la tradition qui fait de lui un évêque de Bourges.

C. J.

AD DUODECIMUM

Ce nom désigne sur la Table de Peutinger une station de la voie de Strasbourg à Metz au pays des Mediomatrices. — Quelle est aujourd'hui cette localité?

Écartons tout d'abord Arriance, proposé par A. Longnon, car Arriance est trop au nord de la route romaine [1]. — Il est également impossible d'y voir Dieuze, *Doso* ou *Duso Vico* sur des monnaies mérovingiennes, *Duosa*, en 1025 [2].

La situation de Delme (Moselle), à 28 kilomètres de Metz, 12 lieues gauloises de 2.222^{m} environ, convient à merveille. La philologie vient d'ailleurs à notre aide pour justifier le choix de Delme: *Duodecimis* en 986, *Dodeismes* en 1018, *Deismis* en 1182, *Deismes* en 1262, sont les noms d'un village qui s'écrit Delme, depuis une date postérieure au milieu du XVIe siècle seulement [3]. Dans la Gaule Méridionale nous retrouvons un Diémoz (*Ad Duodecimum*) sur une chaussée antique venue de Vienne à côté d'Oytier (*Ad Octavum*), près de Septême (*Ad Septimum*) [4].

La voie de Strasbourg à Metz dut être fort fréquentée: elle unit Divodurum au Saulnois (*pagus Salininsis*), où se pressaient aux bords de la Seille les agglomérations antiques de Dieuze (*Dosum*?), Vic (*Bodatium*), Moyenvic, Marsal (*Marosallum*), Tarquimpol (*Decempagi*), bâties à proximité d'un briquetage préhistorique. Un chemin de traverse signalé par M. Grenier évitait au voyageur le détour par Delme et aboutissait à *Decempagi* [5].

Camille DAVILLÉ.

1. E. Desjardins [et A. Longnon], *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, t. IV, p. 123.

2. M. Prou, *Catal. des Mon. Mérov*, 953 à 957. — *Duosa*, 1025; dipl. pour La Madeleine de Verdun. Orig. Arch. Meuse. Coll. Buvignier, publié *M. G.*, IV, p. 14.

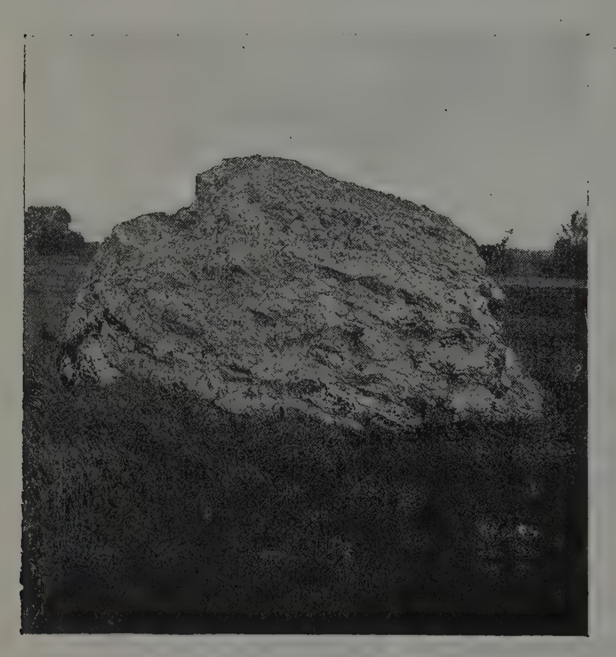
3. *Duodecimis*, S. Arnou de Metz, 986; Musebeck, *Jahrbuch* de Metz, 1901, p. 227. Dodeismes, 1018, cité Keune, *Iahrb.* Metz, 1897, p. 164. *Desmis*, 1182, charte pour Beaupré, cité Lepage, *Dict top. de la Meurthe*, p. 40, c. 1. 1. *Deismes*, 1262, orig. St Nicolas de Verdun, série G, Arch. Meuse.

4. A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, 1920, fasc. 1, p. 116, § 478.

5. A. Grenier, *Habitations gauloises et villas latines dans le pays des Mediomatrices* (fasc. 157 de la *Bibl. de l'École des Hautes Études*), 1906.

LA PILE DE MARCÉ-SUR-ESVES

Sur la commune de Marcé-sur-Esves, canton de La Haye-Descartes Indre-et-Loire), au lieu dit *La Pierre*, situé sur la rive droite de l'Esves, affluent de la Creuse, se voient dans une pièce de terre divers blocs de maçonnerie.



Pierre de Marcé sur-Esves.

Il y en a surtout un très volumineux, incliné sur le sol, d'une hauteur de 2m50 environ ; il a en largeur et en épaisseur près de 4 mètres. C'est un bloc de maçonnerie en petit appareil ; les éléments sont réunis par un ciment très dur.

A côté de ce gros bloc il en existe plusieurs plus petits qui ont la même composition.

Cette maçonnerie est massive. Si ce sont là des restes d'une tour ou d'une *pile*, celle-ci devait être pleine, comme est par exemple la pile de Cinq-Mars.

La tradition veut que ce soit cette pile qui ait donné son nom à Port-de-Piles, quoique la distance du *portus super Crosam*, dont parle le Cartulaire de Noyers, soit de 5 kilomètres environ.

Notons qu'à 2 kilomètres au sud de ces blocs, entre L'Aunay et la fontaine de Saint-Marc, on a trouvé en 1866 des vestiges importants d'une villa gallo-romaine, qui depuis, malheureusement, ont été envahis par la végétation.

Quoi qu'il en soit, cette région de la basse vallée de l'Esves a été habitée à l'époque gallo-romaine. Ces blocs de maçonnerie ont tout l'aspect d'être des ruines d'une ancienne *pile*, comme on en construisait à cette époque.

Dr L. DUBREUIL-CHAMBARDEL.

LUGDUNUM BATAVORUM

... M. Camille Jullian nous parle d'un autre Lugdunum plus célèbre, le vieux Lyon, et nous cite en outre un texte, où ce Lugdunum est décrit comme étant « un mont situé au confluent de deux rivières, inondé par les rayons du dieu du soleil levant » [1].

Le vieux Lyon est bien une colline isolée, située au confluent de la Saône et du Rhône. M. Jullian se demande par suite si nous ne devons pas chercher de ce côté l'explication du nom et le traduire par « mont lumineux », « clair mont ». Ses conjectures deviennent d'autant plus vraisemblables que, plus loin, il fait remarquer que deux autres localités en France ont porté le nom de Lugdunum et que ces deux localités : Laon et Saint-Bertrand, sont l'une et l'autre situées sur une colline isolée. Le « mont lumineux » n'a-t-il donc pas existé pour ces trois Lugdunum ?

Qu'y avait-il alors dans l'ouest de notre province méridionale de Hollande, si, d'après les dernières fouilles géologiques, on doit considérer la série des hautes dunes comme étant de formation récente ?

1. *Revue des Études anciennes*, 1922, p. 162.

N'y avait-il pas ici, à Leyde, notre château sur une colline de 16 mètres de haut, comme unique indice ? Le château était certainement antérieur au commencement du Moyen Age : mais la colline n'existait-elle pas déjà longtemps avant et n'était-elle pas alors le « mont lumineux des Bataves consacré à leur dieu du soleil » ?

Il est à remarquer que, parmi les auteurs anciens qui citent *Lugdunum Batavorum*, le géographe Ptolémée n'indique pas ce *Lugdunum* comme une ville ou une place forte, mais comme un point sur la côte Ouest, désignation qui ne convient pas très bien pour un « mont lumineux » dominant.

On peut penser ce que l'on veut de pareilles considérations théoriques. Elles ne prouvent certainement rien, surtout pour celui qui, dans de pareilles questions, est toujours disposé à prendre la bêche.

Mais on peut difficilement se soustraire à l'attrait de ces recherches. Elles nous donnent la possibilité de nous tracer un chemin au milieu de ces incertitudes et de ces ténèbres et d'arriver à la lumière. Car il faut établir, avec une parfaite certitude, si notre colline fortifiée a réellement existé à cette époque reculée. Une simple fouille peut nous en fournir la négation, comme aussi nous donner la preuve qu'au milieu de Leyde, déjà au temps des Bataves, il y avait une colline et, dans ce cas, que peut avoir été cette colline, si ce n'est *Lugdunum*, la colline consacrée au dieu du soleil, le *Lugdunum Batavorum?*

N'est-ce pas, maintenant que M. Jullian nous a indiqué cette voie, une question d'honneur pour notre ville, de savoir si réellement elle a droit à cet ancien nom, si réellement dans ce milieu notre sage et docte Minerve n'est que l'héritière d'un vieil Apollon batave ? — C'est ainsi que le conférencier termina sa lecture écoutée avec attention.

Nous pouvons ajouter que la Commission des fouilles de la Société anthropologique Néerlandaise (adresse Rapenburg, 28, à Leyde) a décidé de tenter des recherches dans ce dessein. Il faut espérer que, parmi nos concitoyens, il s'en trouvera qui voudront apporter une aide financière à cette entreprise.

Résumé d'une conférence faite au Musée des Antiques de Leyde par M. J. H. Holwerda, directeur du Musée. — D'après le *Leidsche Dagblad*, 16 déc. 1922. — Traduction Th. Amtmann.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE RHÉNANE[1]

Art gallo-romain (FRIEDRICH KOEPP, *Römische Bildkunst am Rhein und an der Donau*, dans *XIII. Bericht der Röm. Germ. Kommission*, 1921, paru en 1922, p. 1-45). — L'article fait suite à l'étude de l'art gallo-romain intitulée *Ogmios* (cf. *R. E. A.*, 1923, p. 61).

L'auteur rappelle, pour les combattre, les théories anciennes sur le prétendu « style des légions », recherche l'origine des motifs figurés sur les stèles funéraires et sur la colonne de Mayence, discute les idées de Hertlein sur l'inspiration « germanique » des monuments à l'anguipède et dissipe, en passant, bien des fantômes d'école. C'est Rome et l'art gréco-romain que M. Koepp retrouve sur le Rhin. Cette utile revue des monuments et des idées se recommande non seulement par sa documentation précieuse, mais par un vigoureux effort d'originalité. Elle comporte trois chapitres : les stèles funéraires; la colonne de Mayence; les monuments à l'anguipède. Trois autres sont annoncés : les monuments mithriaques; le Mausolée d'Igel; les sculptures de Neumagen. L'art provincial d'une partie au moins de l'Empire aura ainsi trouvé son historien. Il s'agira alors d'éprouver sur les monuments des autres provinces les idées suggérées à M. Koepp par les sculptures rhénanes.

Les Mausolées trévires (E. KRÜGER, *Der Aufbau des Mausoleums von Halikarnass*, dans *Bonner Jahrbücher*, 127, 1922, p. 84-105, pl. I-III). — Cette étude du Mausolée se rattache aux travaux préparatoires de l'installation, dans la cour du Musée de Trèves, d'un moulage grandeur nature du monument d'Igel. Les monuments funéraires trévires dérivent en effet du Mausolée par l'intermédiaire d'œuvres comme le tombeau des Jules à Saint-Rémy et le Souma d'El-Khroub au sud de Constantine. Aidé de l'architecte Krenker, M. Krüger propose une restauration nouvelle qui met, pour la première fois, complètement d'accord les relevés faits sur place et les indications du texte de Pline : à la base, des degrés formant la partie inférieure de la pyramide; puis le dé cubique de la chambre funéraire; puis la colonnade de 36 colonnes sur deux rangées, sans cella intérieure; enfin, suré-

1. Voir *Revue*, 1923, p. 61.

levé sur cette colonnade, le haut de la pyramide portant le quadrige. Belle étude, de forte érudition mêlée à beaucoup d'ingéniosité. Le profil ainsi obtenu apparaît, à tous les points de vue, infiniment préférable à tout ce qui avait été imaginé jusqu'ici.

Le vrai Palais impérial de Trèves (Franz OELMANN, *Zur Deutung des römischen Kernes im Trierer Dom.* dans *Bonner Jahrbücher*, 127, 1922, p. 130-188, — Une basilique carrée de basse époque romaine (construite vers 375) occupait l'emplacement de la moitié orientale de la cathédrale de Trèves. Basilique judiciaire, marché, baptistère ? On hésitait entre ces attributions. M. Oelmann reprend les détails de construction relevés autrefois par les différents fouilleurs, les coordonne, compare les indications ainsi obtenues avec les notions en grande partie nouvelles que l'on possède sur des monuments romains de Syrie et d'Asie-Mineure. Le rapprochement avec le grand Palais de Constantinople, tel qu'il a été reconstitué par Ebersolt, lui semble particulièremnet décisif. On peut reconnaître, conclut-il, dans le monument de Trèves, le *Consistorium*, c'est-à-dire la salle du trône du Palais impérial. Par l'abondance de sa documentation, l'étude n'intéressera pas moins les byzantinistes que les historiens de l'art classique. Elle apporte à l'archéologie trévire une contribution de tout premier ordre. — Du même auteur, dans le même recueil, p. 188-236, sous le titre de *Hilani und Liwanhaus,* une étude d'architecture gréco-orientale, façades et plans de palais, étude qui nous entraîne jusque dans l'Inde, mais où l'archéologie romaine trouve aussi sa part, surtout dans les notes. Malgré des longueurs, ces deux travaux sont extrêmement instructifs.

Les Églises rhénanes (Hélène WIERUSZOWSKI, *Die Zusammensetzung des gallischen und fränkischen Episkopats bis zum Vertrag von Verdun,* 843, *mit besonderer Berücksichtigung der Nationalität und des Standes*, dans *Bonner Jahrbücher*, 127, 1922, p. 1-83). — Le début au moins de cette longue étude d'histoire ecclésiastique apporte sur la diffusion du christianisme en Gaule du IIe au IVe siècle, quelques précisions intéressantes. Les noms des premiers évêques semblent indiquer que l'évangélisation de la Gaule méridionale, jusqu'à Lyon, fut tout d'abord l'œuvre d'Orientaux. A partir du milieu du IIIe siècle, c'est l'Église de Rome et non plus celles d'Asie-Mineure, qui semble agir en Gaule. A l'époque de Constantin l'élément romain domine. Les noms barbares apparaissent dès le Ve siècle mais demeurent rares jusqu'au VIIe siècle.

A. GRENIER.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

En Alsace. — M. A. Grenier nous envoie le tirage à part des pages qu'il a consacrées aux époques préhistoriques, celtiques et romaines dans la *Bibliographie Alsacienne* (p. 83-105), parue dans la maison d'édition ISTRA (I[mprimerie] Stra[sbourgeoise]) en 1922. Il s'agit des ouvrages parus en 1918-21. On verra par là d'une part combien l'Alsace a été étudiée en 1918-21, et quelle place occupent dans ces études des hommes comme M. Forrer et M. Werner, et aussi M. Gerock ou M. Matthis. Mais on y verra aussi que M. Grenier parle des travaux allemands en franchise absolue, et ne dissimule pas un instant ce que nous devons par exemple à M. Schumacher. — Pour ma part, je pousserai un peu plus loin que M. Grenier les réserves au sujet des théories rhénanes de M. Schumacher. Il y a, chez ce dernier, je crois à son insu, une survie de pangermanisme rétrospectif qui lui fait parfois bâtir sur le sable des hypothèses ou passer trop vite sur certaines réalités. Il y a trop de *Triboques* dans ses études sur l'Alsace : il en met sur le Donon, sur Sainte-Odile, etc. Les Triboques, en Alsace, n'ont été qu'une infime minorité, et elle s'est effacée de très bonne heure. Jusqu'ici, je ne vois rien, absolument rien, en matière archéologique, qui soit indice de leur présence. Je ne suis pas non plus aussi convaincu que M. Schumacher des absolues analogies entre l'Alsace et la Rhénanie. J'ai plutôt, au contraire, l'impression d'une certaine différenciation en zones de latitude, et dès Coblentz, zones qui annoncent, même avant les Celtes, les différentes *civitates*. Aucun érudit d'Alsace ne me désavouera si je déclare que la Haute et la Basse-Alsace n'ont pas le même *facies* archéologique. — M. Grenier rend pleine justice aux travaux de M. Forrer sur les *castra* du Bas-Empire. J'aimerais à ce sujet que certaines questions fussent vues ou revues. Y a-t-il un bon relevé des fortifications à Brumath? A-t-on vu si sur les routes romaines il n'y a pas trace de ces *mansiones* fortifiées dont les exemples les plus nets nous ont été révélés, je crois, par Hettner et auxquelles il faut sans doute rapporter les mystérieux *burgarii* du Code Théodosien? J'ai eu la bonne fortune de m'entretenir de la question avec M. Werner, et il m'a dit à ce sujet des choses nouvelles et concluantes. L'organisation des routes du Bas-Empire

(avec les *horrea*, *mansiones*, *burgi*, *basilicæ* [nos Bazoches, Bazoges, Bazouges], *prætoria*, lieux de plaid, lieux de garde d'étalons de poids et mesures) est à revoir de très près avec le Code et les admirables commentaires de Godefroy. — Il faudrait s'occuper à nouveau de Brisach. Malgré Liutprand et son texte, je persiste à croire que les choses ont moins changé qu'on ne dit, et que la colline de Brisach était, dès les temps romains, sur la rive droite. J'imagine l'existence de deux noms similaires : l'un *mons Brisiacus*, rive droite; l'autre *Brisiacus*, rive gauche, en tout cas l'extension du nom sur les deux rives. Il ne serait pas impossible de trouver, à la même hauteur, deux localités de même nom sur les deux rives opposées d'un même fleuve : c'est le cas, je crois, de l'ancienne villa gallo-romaine de Bourg-Saint-Andéol, *Burgogiate*, si je me rappelle bien ce que j'ai lu dans le beau livre de M. Henri Courteault. En tout cas, je n'accepterai une déviation du cours du Rhin en cet endroit que sur un texte ou un témoin géologique formels. Une lettre de Gerbert parle nettement d'un *Brisiacus Germanus*. — Pourquoi la Haute-Alsace a-t-elle surtout un caractère domanial, à la différence de la Basse-Alsace où les éléments urbains abondent ? Il y aurait à faire pour les formations communales de l'Alsace quelque chose d'analogue à l'admirable analyse de M. Ch. Marteaux sur la Savoie (cf. 1922, p. 158). — Où en est la question du prétendu dieu aux Trois Cornes, *Deus Tribans*, si suspect, dit-on ? Il ne doit cependant pas être difficile de voir l'inscription. — Les établissements villageois du pays de Dabo ont-ils été originellement créés dans la forêt ? ou est-ce la forêt qui s'est reformée autour d'eux ? — Que de questions encore à résoudre sur le sol d'Alsace ! Mais nos érudits sont là, et je crois bien que l'Alsace sera toujours à la tête de nos provinces scientifiques. — Je regrette, à propos de cette *Bibliographie Alsacienne*, que les notes, qui sont surtout titres de volumes ou d'articles, soient éloignées du texte : c'est en matière de bibliographie critique et de résumés de livres que texte et notes doivent s'embrasser d'un seul coup d'œil. — Je signale, en dernier lieu, et ce m'est une occasion de rappeler les deux noms essentiels de l'érudition antique en Alsace : Forrer, *Caves et fonds de cabanes préhistoriques en Alsace*, et Werner, *L'âge du fer dans le Sud de l'Alsace*, dans le dernier fascicule (année 1921) du *Bulletin archéologique*.

Vellaunodunum. — Si tous ceux qui s'occupent des campagnes de César en Gaule écrivaient avec la sobriété, l'exactitude et la technique scientifique de M. Soyer, ce serait plaisir que de discuter les questions, et l'histoire ferait de réels progrès. M. Soyer place la célèbre forteresse assiégée par Jules César (sur la route de Sens à Orléans) aux Terres-Blanches du Grand-Villon, à la hauteur et au nord de Montargis. La seule chose qui m'inquiète, c'est que nous sommes à quelques kilomètres en dehors de la route. Mais, évidemment, l'hy-

pothèse de M. Soyer a bien des choses pour elle. — *Bulletin archéologique* de 1921.

Dispater ou plutôt dieu au maillet avec rosaces sur la tunique, statuette de bronze trouvée à Maranville, Haute-Marne; Drioux, *Bulletin archéologique* de 1921.

Fanum à Saint-Ouen-de-Thouberville dans l'Eure, décrit par M. Louis Deglatigny dans le *Bulletin archéologique* de 1921. Ex-voto en forme d'yeux ou de seins. Les monnaies s'arrêtent à 378 : le temple appartient donc à la catégorie de ceux qui doivent leur démolition, non aux invasions, mais au Christianisme. — Je reçois à l'instant de M. Louis Deglatigny, ami dévoué et digne continuateur de notre regretté Léon de Vesly, une brochure de 24 p. et 22 très belles planches (importants spécimens de décoration murale), *Notes sur le temple gallo-romain de Saint-Ouen-de-Thouberville* (Rouen, Lecerf, 1922, in-8°), qui reprend les notes du *Bulletin*.

Voyez encore de Vesly, *Fanum de Saint-Ouen*, etc., extrait du *Bull. arch.*, 1920, tirage à part de 1922, 16 p.

Montmartre. — M. Adrien Blanchet signale une enluminure du XIVe siècle représentant un Mars dans une scène du martyre de saint Denis et, à côté, le mot *Mercuri* (*Une remarque sur le temple antique à Montmartre*, dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XLVIII, 1921). Évidemment, le peintre a dû connaître une tradition qui faisait de Montmartre une colline à la fois de Mars et de Mercure. — Comme M. Blanchet, je persiste à rattacher Montmartre à Mercure : le changement de l'*e* en *a* ne m'étonne pas plus que *tertre* devenu *tartre* dans les lieux-dits de la région parisienne, et la dentalisation du *c* entre deux consonnes n'étonne pas M. Bourciez. Je suis même arrivé à penser que si on a songé, au Moyen-Age, à *mons Martyrum*, c'est que déjà on prononçait quelque chose qui ressemblait à Montmartre.

Le sanctuaire de La Roque-Pertuse, près Velaux (Bouches-du-Rhône); cf. Clerc, *Aquæ Sextiæ*. Il faut signaler l'importance particulière du mémoire de M. de Gérin-Ricard, encore inédit, résumé par M. Toutain dans le *Bulletin arch.* de novembre 1922. C'est là qu'ont été trouvées les fameuses statues de guerriers-prêtres-dieux accroupis. Et c'est évidemment, et je m'en suis rendu compte sur place, un lieu sacré (plutôt qu'un sanctuaire), un *temenos* préromain (l'ensemble n'est pas couvert), la seule chose de son espèce en Gaule. — M. de Gérin-Ricard croit, contrairement à M. Clerc et à moi-même, que les cavités rectangulaires entaillées dans le rocher ne portaient pas les statues, mais étaient des réceptacles de huttes. J'hésite à abandonner mon opinion première. Cela ne ressemblait pas, autant qu'il m'en souvient, à des fonds de cabane. A la rigueur étaient-elles destinées à recevoir des dais de bois pour recouvrir les statues. — M. de Gérin-Ricard a découvert un oiseau en ronde-bosse d'un mètre d'envergure,

posé sur socle, et cela me rappelle les oiseaux d'Alésia et bien d'autres de l'art rituel celtique. Et il a aussi découvert des peintures sur pierre, représentant des oiseaux, poissons, végétaux, avec rouge, brun, blanc, vert et noir. Tout cela est capital et fait époque pour notre histoire de Gaule.

La technique de la peinture antique. — La librairie Van Oest, place du Musée, à Bruxelles, annonce *L'outillage et le matériel du peintre de l'antiquité grecque et romaine*, par G. Loumyer. « Ce travail complète l'ouvrage publié en 1919 par le même auteur sous le titre *Les traditions techniques de la peinture médiévale* (voir page 22 de notre catalogue général). Dans ce nouveau travail, l'auteur étudie successivement l'outillage du peintre antique, les matières employées à recevoir la peinture, les matières colorantes dans l'Antiquité et donne enfin une analyse des écrits et des auteurs techniques de la matière. » Un volume in-16 de 60 pages. Prix : 3 fr. 50.

Numismatique gauloise. — Adrien Blanchet, *Monnaies gauloises inédites ou peu connues*, extrait de la *Revue de numismatique*, 1922, p. 121, in-8° de 14 pages, 1 planche. Que de détails analysés, et qui, sans aucun doute, ont leur valeur rituelle ! globules sur la joue, rosaces rappelant celles du *Dispater* de Maranville, etc.

Les clochers-murs de la France, par R. Fage, in-8° de 104 pages, 1923, Paris, Levé. Je signale, quoique relatif au Moyen-Age, cet excellent travail, car nous sommes peut-être là en présence d'un fait qui remonte au christianisme primitif.

L'École Palatine d'Avignon. — Vraiment, si j'en juge par le résumé autographié, le cours de M. l'abbé Sautel sur la préhistoire et l'histoire antique du Comtat a dû faire honneur à l'auteur, à ceux qui l'ont organisé, à ceux qui l'ont écouté. Avignon redevient, avec nuance d'érudition, un centre intellectuel de la Provence, comme avec son glorieux Roumanille.

La technique industrielle chez les Gaulois. — Voir dans *Pro Alesia* d'avril 1921 : 1° un *compas gallo-romain;* 2° la question de *l'étamage.*

Monuments mégalithiques. — 1° *Le dolmen de la Trigalle*, dans *Pro Alesia* d'avril 1921 ; 2° *les dolmens de la Haute-Vienne*, par M. Franck Delage, in-8° de 6 pages, extrait du *Bulletin de la Soc. Préh. franç.*, 23 mai 1922 (première statistique sérieuse).

Mercure. — 1° J. Sautel, *Documents inédits sur le culte de Mercure à Vaison*, in-8° de 8 pages (Aix, Nicollet, extrait de ?); 2° L.-G. Werner, *Deux bas-reliefs de Mercure provenant de Gundershofen* (extr. du *Bull. du Musée historique de Mulhouse*, 1921, t. XLI, in-8° de 16 pages) ; l'inscription, du temps de Caracalla et Géta, comporte-t-elle le médaillon des deux princes, comme l'indique le dessin de l'album de Schnœringen ? M. Werner est encore sceptique : il peut s'agir d'une reconstitution théorique.

L'inscription de Traprain Law (cf. *Revue*, 1921, p. 333). Dans une étude extraordinairement fouillée sur ce trésor si riche, M. Théodore Reinach a pu, je crois fort heureusement, compléter et par suite rectifier notre lecture. Il lit :

PRYMIACOEISIAPI
CT

ce qui peut s'interpréter par :

Prymiaco e(ccl)isia Pict(aviensis).

Il reste à retrouver un *Prœmiacus* dans le diocèse de Poitiers (*Ac. des Inscr.*, *C. R.* de juillet-août 1922, à placer en appendice aux *C. R.* de 1921).

Sur la topographie de Marseille. — M. Jouguet (*Recueil Champollion*, Paris, Champion, 1922, p. 245 sq.), s'attaque au fameux *urbis plicia* de la scholie bernoise de Lucain. J'ai supposé *plocia*, quartier des corderies, et, tout compte fait, précurseur (mais dans la haute ville) de la Cannebière. M. Jouguet, très ingénieusement, songe à *plinthia*, de πλινθεῖον, les *insulae* régulières des villes de l'époque alexandrine, c'est-à-dire les lieux bâtis de la ville montante.

Puisque je suis sur la topographie de Marseille, je voudrais bien qu'on examinât la question de la *rocca Barbara*, le rocher des Carmes contigu à la ville haute. Ce nom remonte-t-il à l'époque primitive? et ne signifie-t-il pas (sens qu'ont des *loca barbara*, mais au Bas-Empire) les lieux réservés aux marchés où étaient admis les Barbares? ou faut-il croire à une colonie barbare établie là au temps de Maximien ou après? Y a-t-il un rapport entre ce nom et les caps « barbares » que Strabon signale ailleurs? — Je livre ces problèmes à M. Clerc.

Chronique ibérique. — Vu le rôle que les Ibères (entendons-nous, comme État envahisseur, et non comme race) ont joué dans le Midi de la Gaule, nous recommandons la *Chronique ibéro-romaine* que M. R. Lantier publie dans le *Bulletin hispanique* (V, 1919-1921; fasc. de juillet 1922).

Le théâtre de Vaison. — J. Sautel, *Note sur le nid de statues du théâtre romain*, 1922, extr. des *Mém. de l'Acad. de Vaucluse* (cf. *Revue*, 1920, p. 300).

La civilisation mégalithique. — J'attire particulièrement l'attention sur les remarques générales de M. A. Devoir, *sur l'étude de la civilisation préhistorique armoricaine d'après ses monuments*, extrait du *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, Quimper, Bargain, 1922, in-8° de 19 p.: remarques du plus haut intérêt sur le mode de construction des dolmens, sur leur dispositif originel, leur rapport avec les *tumuli*, l'organisation sociale qui a pu s'adapter à leur construction, les indices qu'ils nous donnent sur la géographie humaine du pays: « Nous en déduisons logiquement l'existence d'une ancienne élite intellectuelle.

directrice de travaux et fondatrice d'une civilisation qui nous apparaît comme proto-scientifique. » Nous sommes en accord absolu avec M. Devoir. — J'ai peur d'avoir plus tard à me séparer de lui en ce qui concerne « l'étude des variations du rivage et du modelé des reliefs terrestres ».

A Arles. L'arc du Rhône. –M. Constans l'a rattaché à Constance II, à cause du texte d'Ammien. Mais ce texte, dit M. Carcopino, parle de *titulis gestorum* (XXI, 16, 5), et il n'y a pas place pour une mention de ce genre dans l'arc en question. Alors, M. Carcopino propose l'usurpateur Constance III (sous Honorius). Mais cet usurpateur n'a pas séjourné à Arles; je doute qu'on ait construit des arcs en ce temps-là; et aurait-on conservé un monument de ce *tyrannus?* Je persiste, malgré l'extraordinaire et intelligente ingéniosité de M. Carcopino, à croire à un empereur de la *gens* de Constance, la véritable instauratrice d'Arles. Carcopino, *Choses et gens du pays d'Arles*, 1922, extrait de la *Revue du Lyonnais.*

La Camargue et ses chevaux. — Depuis Mowat, on donne comme origine au nom de Camargue le nom de celui qui aurait été son propriétaire, *Annius Camars*. Et M. Carcopino rappelle à ce sujet que la Metidja devrait sans doute son nom à *praedia Matidiana*. M. Carcopino rattache à la Camargue et à son cheptel chevalin la lettre où Symmaque écrit à Bassus de lui acheter des chevaux à Arles et de les laisser, ceux-ci et d'autres achetés en Espagne, dans les *pabula* de ses domaines. Évidemment, on peut et on doit, pour ces chevaux et ces pacages, songer à la Camargue. J'ai cependant des doutes sur l'importance, à cet égard, de la Camargue. Il s'agit de chevaux de cirque, et les chevaux de ce genre, en Occident, venaient surtout d'Espagne, *equi curules sanguis iberici*. Lorsque Julien envoie à Constance une relève de chevaux, il ne parle que de chevaux espagnols. — Ce Bassus, suivant M. Carcopino, serait un descendant de la *gens Annia*. — *Choses et gens d'Arles*.

L'Arlésien Pompeius Paulinus, qui fut légat en Germanie, était, dit Pline, fils d'un *eques romanus* d'Arles, et *paterna gente pellitus*. Il paraît que ce *pellitus* a embarrassé les auteurs de la *Prosopographia*, qui l'accompagnent d'un point d'interrogation. J'avoue que pour ma part il ne m'a jamais embarrassé, et je l'ai toujours traduit par « couvert de peau de bête », c'est-à-dire l'équivalent de *comatus*, indigène ou barbare: Pompeius Paulinus aurait une origine plus qu'agreste, et *pellitus* ou ses équivalents a eu ce sens depuis l'origine jusqu'au temps des Goths: *curia habuit pellitos patres*, dit quelque part Properce. M. Carcopino traduit par « rembourré par la richesse acquise de son père ». Ceci me paraît bien difficile. — Ce père était-il le préfet de l'annone de ce nom? Y a-t-il un rapport de parenté entre les *Pompeii Paulini* d'Arles et la *Pompeia Paulina* qui fut la

seconde femme de Sénèque (Tillemont croit que c'est la fille du légat; Hirchfeld de même, *Kl. Schl*, p. 966-7; Carcopino, la sœur)? C'est ce qui paraît probable (Carcopino, *Choses et gens du pays d'Arles*). — L'intelligence et la verve déployées dans ce travail sont très remarquables; et j'ajoute qu'il est imprimé avec une élégance qui fait vraiment honneur aux presses lyonnaises d'Aubin et à la revue de Laurent-Vibert (cf. *Revue*, 1922, p. 379).

Paléolithique. — Georges Poulain, *Industrie paléolithique de la région vernonnaise* (Eure), in-8° de 8 p., extrait du Congrès de l'A.F.A.S. pour 1921.

Les souterrains-refuges. — Paraît à l'instant le livre capital d'Adrien Blanchet sur ce sujet passionnant. J'en reparlerai souvent et longtemps. Je ne peux que le signaler aujourd'hui. Il y a là, d'une part, un relevé extrêmement riche de faits archéologiques; d'autre part, des synthèses conduites avec une rare prudence. Et, outre l'intérêt propre du sujet pour les archéologues, il faut avertir les historiens qu'ils glaneront, et en abondance, des renseignements de tout genre, et quelques-uns fort topiques, sur la vie de la France à tous ses âges. A. Blanchet, *Les souterrains-refuges de la France, contribution à l'histoire de l'habitation humaine*, Paris, Picard, 1923, in-8° de 300 p., 15 pl., nombreuses gravures.

Les Gaulois. — Nous laissons à M. G. Radet le soin de parler plus longuement de l'excellent petit livre de A. Grenier, qui vient sous ce titre de paraître dans la collection Payot (in-12 de 170 p., 1923).

Metz. — Le commandant Lalance, *Trois questions d'histoire messine : 1° les origines de Metz; 2° la Nied française tributaire de la Seille* [j'ai des doutes]; 3° *les armoiries de Metz et les légendes*; Nancy, Colin, 1922, in-8° de 32 p. — Il est évident que le passé gaulois et gallo-romain de Metz et de ses environs a besoin d'une revision très approfondie et mérite un gros livre.

Néris. — *L'Église de Néris*, par MM. Prou et Deshoulières, in-8° de 54 p., Paris, 1922, p. p. la Société française d'archéologie. Les fouilles ont été conduites avec une sûreté, une patience et une logique vraiment *exemplaires* (c'est-à-dire pouvant servir d'exemple). Le mur romain que je vois là (p. 17) est du Bas-Empire. S'agit-il d'un *burgus*, d'une villa fortifiée, ou d'une *mansio*? Je répète que toute cette question est à revoir de plus près, en la prenant dans l'ensemble de la Gaule. — Sur ce type de construction, cf. Brutails, *Revue*, 1921, p. 329-331.

Condatomagus et la route de Rodez à Lodève. — Dieudonné Rey, *Condate Mag et la voie romaine*, Millau, Maury, 1923, in-8° de 30 p. J'avoue que cette étude m'a intéressé, et m'a paru bien faite, par un architecte qui connaît le pays et ne dédaigne pas les textes. — *Condatomagus* (dans la Table de Peutinger) est « le marché du confluent »

du Tarn et de la Dourbie. C'est évidemment l'ancêtre de Millau, où d'ailleurs on a découvert des traces d'habitation gallo-romaine. J'imagine qu'il y a eu une villa à Millau, et que Condatomagus était le marché de cette villa, comme Hébromagus, près de Langon, était le marché installé sur les domaines de Paulin. — C'est de l'autre côté des rivières que se trouvent les fameux ateliers de La Graufesenque, lesquels, dit M. Rey, ont dû disparaître non pas lors d'une invasion, mais par suite d'une crue subite des deux rivières [mais pourquoi M. Rey dit-il à la fin du Ier siècle? ce n'est pas possible[1]]. Ce qui explique leur établissement à cet endroit, c'est la présence d'une argile plastique d'une finesse et d'une pureté parfaites. — La route traversait le Tarn au gué de la Maladrerie, en face du ravin du Trajet *(trajectus)*. M. Rey la suit jusqu'à Lodève d'où elle gagnait le Midi. Et évidemment c'était par Rodez au nord et Lodève au midi que s'écoulaient les produits de La Graufesenque, si abondants qu'un *graffito* « figure l'énonciation par un seul potier, *Casti*, de plus de 28.000 pièces ».

Les fouilles du Puy d'Issolu. — Décidément, elles sont de première importance, et je ne sais ce que pourront répondre les adversaires d'Issolu aux découvertes de M. Laurent-Buzy. Le résultat va en paraître, par les soins de M. Viré, dans les *Bulletins de la Société préhistorique française*. C'est un événement (cf. *Revue*, 1921, p. 335; 1922, p. 330).

Station néolithique à Saint-Cyr, Var, non loin de l'endroit où l'opinion publique [ce n'est pas la mienne] place Tauroentum. R. de Cabrens, *Une station préhistorique de plein air*, 7 p., in-8°, Aix, Nicollet (extrait de ?).

Buste balsamaire du Princier *(Pont Verdunois) et bassin de bronze d'Avocourt, Meuse*, par G. Chenet, extrait de *Pro Alesia*, Paris, 1922, in-8° de 16 p.; remarquez les dessins de spatules à onguents de la planche. Travail extrêmement serré et sûr.

Les routes de la Charente. — M. Robert Delamain est entré vaillamment dans la bonne voie, la route gauloise: je veux dire par là qu'il a essayé de retrouver les chemins de l'époque celtique à l'aide des sites de dolmens, tumuli ou dépôts de bronze ; et il a appliqué ses recherches aux voies des environs de Jarnac, toutes plus ou moins tributaires de Saintes ou de Bordeaux. Pour lui, les Romains n'ont réellement créé que la route de Saintes à Limoges par les marchés-sanctuaires de Chassenon et Saint-Cybardeaux, et il se trouve précisément qu'elle a été abandonnée au Moyen-Age. — Delamain, *Notes sur quelques voies antiques des environs de Jarnac*, extrait du *Bull. de la Soc. arch. de la Charente*, 10 janv. 1923, in-8° de 14 p.

1. « Immédiatement postérieure au commencement du siècle », dit Déchelette.

Psalmodi. — Qui nous donnera un jour l'histoire de cette abbaye, dont les origines remontent au plus lointain passé de la Gaule? car il y avait là, certainement, un sanctuaire celtique. Dans sa *note archéologique sur Psalmodi* (Aix, Nicollet, in 8°, de 13 p., 1922, extrait de ?), M. l'abbé Chaillan donne des fac-similés de l'autel d'Octavius Pedo (cf. *Revue*, 1918, f. 2) et d'un autre autel gallo-romain dont l'inscription pourrait bien avoir été martelée par les Chrétiens, comme peut-être certains détails de l'autre monument.

Fana forestiers. — Louis Deglatigny, *Notice archéologique sur les forêts de Rouvray et de La Lande (Seine-Inférieure)*, Rouen, Lecerf, 1922, in-8° de 20 p.

Dolmens et menhirs. — Dans le dernier fascicule de la *Guernsey Society of Natural Science and Local Research* (1921), je trouve un répertoire descriptif très détaillé et très copieux des mégalithes de l'île, et l'on sait qu'elle est riche en dolmens et menhirs. Le travail est du lieutenant-colonel T. W. M. de Guérin.

La Germanie romaine. — J'apprends, par le *Musée Belge* (ressuscité, bien vivant, bien informé, sous la direction de MM. Collard et Waltzing), l'apparition d'un grand album sur la Germanie romaine, publié par les soins de la commission compétente de l'Institut archéologique allemand : *Germania Romana, Ein Bilder-Atlas*, Bamberg, Buchner, 1922, in-f° de XXIV pages et 100 planches. — Et le prix ?

Les noms propres. — En attendant le manuel d'anthroponymie que M. Prinet nous doit, signalons (par l'intermédiaire du *Musée Belge*), E. Fraenkel, *Indogermanische Eigennamen als Spiegel der Kulturgeschichte*, Heidelberg, Winter, 1922, 261 pages, 10 francs. Dans la collection indogermanique de Hirt et Streitberg[1].

Le saut de Leucate. — Il y a, dans le dernier numéro du *Musée Belge*, 15 janvier 1923, signé de Jean Hubaux, une très longue, très minutieuse, très hardie étude des bas-reliefs si extraordinaires de la

1. Par l'entremise de M. Meillet, j'ai pu consulter ce volume. Il est intéressant, suggestif, rempli de faits. Mais il ne répond pas à ce que je pensais. Je croyais qu'il s'agissait de reconstituer les éléments de la vie primitive et de la langue originelle des Indo-Européens à l'aide des noms propres communs à leurs différents idiomes (il est certain par exemple que les noms d'hommes similaires que l'on retrouve chez les Italiens et les Celtes permettent de rétablir quelques-uns des thèmes de l'italo-celtique). — Il s'agit d'autre chose dans ce livre. Il s'agit des habitudes de vie sociale ou morale qui ont déterminé la formation des noms propres de lieux ou de personnes, et non seulement chez les anciens, mais chez les modernes (Dumont par exemple en français et Berger en allemand). — L'ancien gaulois est représenté dans ce livre par les thèmes connus *durum*, *dunum*, *magus*, etc.; peu de chose comme noms de personnes. Mais évidemment ce livre n'est qu'un essai : des erreurs, de l'inexpérience, des contradictions. Et il y a là trop de choses, jusqu'à la formation des diminutifs *(Philippus = Lippe)*. J'eusse mieux aimé une pénétration plus profonde de la toponymie ou de l'anthroponymie. — Sur la couverture du livre, se trouve mentionné un livre dont beaucoup de bien m'a été dit par M. Perrenot, qui connait à merveille les vieilles langues germaniques, M. Schoenfeld, *Wœrterbuch der altgermanischen Personen und Vœlkernamen* d'après la tradition classique.

basilique panthée de la *Porta Maggiore* à Rome. — Qu'on m'excuse de dire basilique panthée : mais il y a eu des basiliques de ce genre, comme des bas-reliefs, comme des mains ou des sceptres. La coordination ou plutôt l'agglutination religieuse s'est pratiquée dans l'Empire de toutes les manières possibles. — M. Hubaux étudie particulièrement le rite du saut de Leucate, et je ne peux que renvoyer à ses très ingénieuses explications. Je me permettrai seulement deux choses d'extérieur, car c'est à M. Salomon Reinach qu'il appartient de juger du fond. — 1° Je voudrais d'abord savoir où est exactement le rocher de Leucate. Et cela est important. Je voudrais le voir, le situer, comme on dit aujourd'hui. Tout rite ou tout mythe localisé doit être étudié d'abord en vue du lieu. La méthode de M. Victor Bérard à cet égard est irréprochable, et il faut s'y soumettre. Par suite, je me demande si, face au rocher de Leucate, il n'y avait pas un détroit, un passage d'un point à un autre, et si le rite en question n'est pas ce que je pourrais appeler un *rite de passage* (au sens concret du mot), un RITE DE DÉTROIT. Et je suis sûr qu'on trouverait de ces rites un peu partout : au Bosphore, aux Dardanelles, comme j'en trouve aux gués, aux ponts ou aux *trajects* de la Gaule. — 2° Y a-t-il un rapport entre le plongeon de Leucate et celui qu'on faisait subir à Marseille au pauvre-émissaire (M. Toutain s'est récemment occupé de ce dernier) ? Et, en ce qui concerne Marseille, ne serait-ce pas encore là un « rite de détroit », dans l'espèce le passage du goulet où on entrait dans le port, entre Saint-Jean et Saint-Nicolas ? Et je me demande encore si, dans la traversée, faite d'une rive du port à l'autre (*Revue*, 1921, p. 321-2) par le corps de saint Victor, il n'y a pas quelque réminiscence d'un rite païen ?

Répertoire bibliographique. — On complétera très utilement cette chronique en recourant à la si copieuse bibliographie ancienne que donne à nouveau M. M. Besnier dans la *Revue des Questions historiques,* pour l'année 1921 (paru en octobre 1922 et janvier 1923 ; les autres avaient paru en 1910-1913).

Les dates des monuments de la Provence. — J. Formigé, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1922, p. 216 sq. Je doute qu'il y ait eu tant de monuments construits sous Auguste. Je me demande si l'on connaît assez le style des aqueducs sous Auguste pour lui attribuer le Pont-du-Gard. Je ne voudrais pas, comme grandes époques de construction, qu'on ne parlât que d'Auguste et de Constantin. Caligula et Claude sont aussi importants qu'Auguste, et il ne faut pas négliger Hadrien. J'hésite à attribuer à Auguste les petits arcs de la Provence. Pour Constantin, à part Arles, je ne vois pas où on a travaillé de son temps, et encore, à Arles, c'est bien peu. Les substitutions épigraphiques acceptées pour la Maison Carrée et l'arc d'Orange me laissent des doutes ; cf. *Revue*, 1920, p. 298. Sauf ces

réserves, nous reconnaissons que M. J. Formigé « possède » plus que pas un l'ensemble de nos monuments du Midi.

L'inscription du podium aux arènes d'Arles: éléments reconstitués par M. J. Formigé, et restitution proposée à ce dernier par M. Héron de Villefosse; *Bull. des Antiq. de France*, 1922, p. 143 sq. Je pense y revenir. Mais d'ores et déjà je dois faire des réserves.

Le cirque d'Arles, notes de M. J. Formigé, *Bull. des Antiq. de France*, 1922, p. 142: peut-être 415 mètres de long, 7 gradins, 15.000 spectateurs.

Les piles et les lanternes des morts. — Il y a tant d'analogies entre nos piles gallo-romaines et la lanterne de Vouillot dans l'Indre (*Bull. des Antiq. de France*, 1922, p. 201), que je me demande si celles-là n'ont pas inspiré les architectes chrétiens.

La Gaule économique. — Je ne connais que par deux succulents comptes rendus de M. Ferdinand Lot (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, juill.-déc. 1922), les deux livres de G. Ferrero, *La ruine de la civilisation antique* (Plon, 1921) et P. Boissonnade, *Le travail dans l'Europe chrétienne* (Alcan, 1921; coll. de l'*Hist. gén. du travail*).

La protohistoire *de la France du Sud et de la péninsule hispanique d'après les découvertes archéologiques récentes*, par Léon Joubin, *C. R. de l'Ac. des Inscr.*, 1922, p. 88 sq.

Sigles figulins. — R. Colson, *Marques de potiers gallo-romains découvertes au Châtelet depuis 1888*, dans *Pro Alesia* de novembre 1921.

L'énigme de Civaux en Poitou. — Qu'était-ce exactement à l'origine? Un *vicus* sans doute, mais un *vicus* à élément religieux, et peut-être centre de *pagus*. Et puis, sanctuaire chrétien, nécropole populeuse et de bonne heure: mais pourquoi? Est-ce parce qu'elle reçut de saint Martin quelques-unes de ces reliques fameuses des saints Gervais et Protais qu'Ambroise lui transmit? Et puis, et après cela, cette convergence de morts venus de partout (7.000 sarcophages, dit-on), et ce rôle dans le poème de Gérard de Roussillon, qui a certainement à sa base quelque récit historico romanesque en latin des derniers temps carolingiens. Peu de coins de Gaule sont plus passionnants. — D'après Ginot, *Bulletins des Antiquaires de l'Ouest*, 1919, 2ᵉ trim., p. 136-9.

La Préhistoire. — M. Radet a rendu compte (*Revue*, p. 95) du livre, paru dans la *Collection Payot*, du Dʳ Capitan, *La Préhistoire*, 1922, in-16 de 157 pages.

L'art ibérique. — M. Hugo Obermaier nous adresse une très intéressante étude sur un bronze espagnol représentant un sacrifice (extrait du *Boletin de la Sociedad Española de excursiones*, année XXIX, p. 130-142). Mais pourquoi l'art gaulois n'a-t-il rien donné de semblable? Quelle mystérieuse défense, supposée justement par S. Reinach, s'est opposée à la vie artistique des Celtes? Ce bronze, sculpté à jour, est vraiment, comme le dit l'auteur, une pièce unique.

Buch ou Bayeux ? — Grâce a l'érudition si parfaite et si obligeante de M. Besnier, j'ai appris que les documents relatifs au *missorium* d'Exupère (cf. *Revue*, 1922, p. 128) avaient été publiés par dom Morin dans les *Mélanges de l'École Française de Rome*, XVIII° année, 1898, p. 363. Et je suis confus d'avoir laissé échapper ce travail, excellent, de dom Morin. Il attribue l'inscription à *Exsuperius*, premier évêque de Bayeux, ce qui avait été déjà proposé, au moment de la découverte, par l'archéologue Samuel Gale (en 1729). Et j'accepte que cette attribution demeure plausible, vu le voisinage de Bayeux avec le lieu anglais de la découverte, vu la possibilité d'attribuer le transport de l'objet au pillage de la cathédrale. Mais j'avoue que le fac-similé de l'inscription ne permet pas de lire autre chose que *Bogiensi*, et, tout compte fait, le mot nous éloigne de *Baiocensi* (et encore la forme ancienne et normale est *Baiocasses*) ou Bayeux, et s'adapte très exactement aux *Boii* ou *Bogii* du pays de Buch. Il est bien vrai que l'évêque Exsuperius de Bayeux est connu. Mais qui nous dit que Buch ne posséda pas un évêque de ce nom ? Précisément, c'est le nom d'un saint prêtre qui, vers 400, vivait dans l'intimité des évêques de Bordeaux et de Paulin de Nole (*Epistolæ* de ce dernier, XII, 12) ; et on sait les liens religieux très étroits entre le Bordelais et le pays de Buch. Qui nous dit que l'Exsuperius, ami de Paulin, ne devint pas évêque de ce pays? — Voyez aussi, sur cet objet, V. Hunger, *Lettre de M. de Cussy à Édouard Lambert sur le Missorium de Saint-Exupère*, Paris, Champion et Pailhé, 1908, in-8° de 12 pages (brochure communiquée par M. Besnier).

Le monument dit de Cluny a été l'objet, dans le dernier recueil paru [millésime de 1923] des Procès-Verbaux de la Commission du Vieux Paris (1918, séance du 26 janvier), d'une étude sommaire mais juste du Dr Capitan. Ce n'est pas un palais, ce sont des thermes[1] (et moi-même après avoir été longtemps hostile, comme M. de Pachtere, à ce qualificatif, j'y reviens chaque jour davantage); ils sont sans doute de l'époque d'Hadrien, et peut-être dus aux Nautes Parisiens.

Le bois sacré des Marseillais. — L'excellent travail de M. L. Laurent (cf. *Revue*, 1922, p. 324) a paru dans *Provincia*.

CAMILLE JULLIAN.

1. Je regarde de près le plan de l'édifice de Cluny restitué par Hoffbauer. Évidemment, c'est à des thermes qu'il faut songer. Reste, comme me le disait M. Capitan, à identifier les chambres qu'on a supposées ou constatées en bordure de la rue des Écoles. Je me demande s'il n'y a pas là *tabernæ* ou *scholæ* plutôt que « réservoirs ». — Je n'aime guère la « vue cavalière » jointe au plan. Cela ne donne pas la note juste de l'aspect extérieur de l'édifice, absolument pas. — En comparant, maintenant, ce plan avec celui du Palais impérial de Trèves, j'incline de plus en plus à en voir les similitudes et à croire que ce prétendu Palais est un édifice de thermes. C'est également l'avis de M. Albert Grenier, avec qui je viens de m'entretenir de cette ville de Trèves, qu'il connaît mieux que pas un.

VARIÉTÉS

« OSCILLUM » DU MUSÉE DE PENTIMA (CORFINIUM)

M. G. Lippold a publié en 1921 un remarquable *oscillum* circulaire acheté à Barcelone [1]; il énumère à ce propos, avec références à l'appui,



Fig. 1. — *Oscillum* du Musée de Pentima.

mais sans prétendre dresser une liste complète, un certain nombre de petits monuments du même genre [2] qui viennent s'ajouter à ceux qu'indiquait F.-G. Welcker en 1850 [3]. Il en existe au total une centaine.

La plupart ont été découverts en Campanie, à Pompéi et à Herculanum. Dans l'Italie centrale, les seuls lieux de provenance que signale M. Lippold sont Ostie, Gabies, Ariccia, Tusculum et la Sabine.

Il convient d'y joindre Corfinium, aujourd'hui Pentima, dans l'ancien pays des Péligniens. Le Musée de Pentima possède en effet un *oscillum* elliptique en forme de bouclier à double échancrure (*pelta lunata*), large de 32 centimètres sur une hauteur maxima de 13; on y voit d'un côté une tête de Faune ou de Satyre de profil à gauche devant un petit

1. *Doppelseitiges Relief in Barcelona*, dans le *Jahrbuch des archäol. Instituts*, XXXVI, 1921, p. 33-44 et pl. X.

2. Voir, sur ces « boucliers décoratifs de suspension », les articles *Clipeus*, par M. Albert, et *Oscillum*, par J.-A. Hild, dans le *Dictionn. des Antiquités*.

3. *Alte Denkmäler*, II, p. 122 sq.

autel flamboyant, de l'autre un lièvre tourné vers la gauche et mangeant des raisins (fig. 1). Dès l'année 1900, au cours d'un article qui a échappé à M. Lippold, nous avons décrit cet objet[1], en le rapprochant de diverses plaquettes plus ou moins analogues des musées de Naples, de Lyon et de Rome[2] ; nous n'avions pu en donner la reproduction. Peu après, le regretté Antonio de Nino, alors inspecteur des fouilles à Sulmona et conservateur du Musée de Pentima, nous adressait des photographies d'après lesquelles ont été exécutées les figures ci-jointes. Nous saisissons cette occasion de les faire connaître et d'augmenter d'un numéro le futur *Corpus oscillorum*.

Maurice BESNIER.

1. *Monuments figurés du pays des Péligniens*, dans les *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, LXI, 1900, aux p. 254-258.

2. Notons, en outre, qu'un *oscillum* elliptique à double échancrure est figuré sur une épitaphe de la catacombe de Calliste à Rome, au-dessous du nom de la défunte, Urbica (G.-B. de Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, I, Rome, 1864, pl. XVIII). — Dans le *Bulletin archéol. du Comité*, 1921, p. LXXXIII, E. Albertini signale la découverte récente, à Cherchel, d'un *oscillum* rectangulaire sur lequel sont représentés d'un côté une tête de Satyre avec un bâton noueux et des cymbales, de l'autre un monstre marin.

BIBLIOGRAPHIE

A. Moret et G. Davy, *Des clans aux empires (Bibliothèque de Synthèse historique*, vol. VI). Paris, La Renaissance du livre, 1923; 1 vol. in-8° de XXVIII-424 pages.

M. Davy décrit dans les 130 premières pages l'organisation sociale dans les sociétés primitives. Après cette introduction, M. Moret fait l'histoire des progrès de la monarchie pharaonique et des luttes que l'Égypte eut à soutenir contre ses voisins. Je ne m'occuperai ici que de la partie historique. Comme la place m'est limitée, je bornerai mon examen à trois points principaux, les pouvoirs magiques du roi, les voyages des Égyptiens dans le désert Arabique et à Byblos.

M. Berr loue les auteurs d'avoir évoqué l'atmosphère mystique où s'est développée la société. On a vite fait de constater en effet que M. Moret a subi très fortement l'influence de Sir J. Frazer. Malheureusement, les raisons qu'il donne pour appliquer à l'Égypte la thèse des origines magiques de la royauté sont d'une extrême faiblesse. Ainsi, M. Moret représente le Pharaon comme un magicien qui au moyen de « la magie secrète de la Cour » a le pouvoir d'introduire les hommes auprès des dieux de l'autre monde (p. 117). Le passage auquel renvoie M. Moret (Sethe, *Urkunden*, I, 48) fait mention d'un fonctionnaire « qui écoute les dépositions dans toutes les affaires secrètes ». Pourtant, l'expression *heka seshta n khen* existe et M. Moret lui-même, dans un autre travail (paru dans le *Recueil d'études égyptologiques* dédiées à la mémoire de Champollion, Paris, 1922, p. 340), en a indiqué la référence exacte (Sethe, *Urk*. I, 143). Relisons tout le passage. C'est un gouverneur de province, Aba, qui parle; il dit: « Tout homme qui entrera dans ce tombeau pendant ses purifications, » je prendrai son cou comme (celui d') une volaille. Car je suis glo- » rieux, intelligent, puissant. J'ai appris toute la magie secrète de la » Résidence. » On voit en quoi consiste cette magie secrète de la Résidence. C'est le pouvoir qu'a le maître du tombeau de châtier en leur tordant le cou, comme à une simple volaille, ceux qui se permettraient d'entrer dans le tombeau dans des circonstances où cela leur est défendu. Ce bon provincial est fier d'en savoir sur ce point autant que

les gens de la capitale. Tel est le sens de ce texte. Il n'y est aucunement question des pouvoirs magiques du roi.

M. Moret voudrait nous persuader que le Pharaon était plus capable que n'importe quel magicien d'agir sur les secrets de la nature (p. 170). On ne le dirait pas à lire les *Contes populaires*. Dans l'histoire de Khéops et des Magiciens (Maspero, *Contes populaires*, 3ᵉ éd., p. 21-43), tous les prodiges que les fils de Khéops racontent à leur père ont été accomplis par des sujets du roi. Quand on a épuisé les souvenirs du temps passé, le roi est fort heureux d'apprendre qu'un sorcier, son contemporain, sait où se trouvent des livres sacrés qu'il avait cherchés inutilement jusqu'à ce jour. Dans le conte des « Deux Frères », dans la Bible, le Pharaon, s'il survient quelque prodige, convoque ses scribes et ses magiciens. M. Moret s'appuie sur le texte où le roi Ahmès prétend que Thot lui avait enseigné tous ses secrets (p. 170); mais ce n'est là qu'une de ces formules hyperboliques dont les textes égyptiens sont pleins. Un simple fonctionnaire, loyal sujet du roi, osait bien dire que « l'écrit de Thot est sur sa langue » et que « le dieu l'a distingué à la tête de millions (d'hommes) » (stèle de Mentouhotep, Caire 20539, recto).

Les fellahs acceptèrent l'autorité royale, dit encore M. Moret (p. 178), quand ils furent convaincus que leurs dieux locaux s'étaient fondus en une image unique, vivant sur terre parmi eux, le Pharaon. Mais les dieux locaux, lorsque l'unité du pays fut réalisée, ne perdirent pas un fidèle. Ils en gagnèrent plutôt. Dans la région d'Éléphantine, qui reconnaissait comme son seigneur le dieu Knoum, on voit sur des rochers le nom et l'image de rois de l'Ancien Empire, Ounas et Merenrê, suivis de l'épithète « aimé de Knoum » (*Urk.* I, 69, 110, 111). Le roi ne prétend pas absorber les dieux locaux. Il les honore et il est payé de retour par l'amitié du dieu et celle des habitants.

Ayant attribué au roi de tels pouvoirs magiques, M. Moret est obligé de mettre autour de lui quelques tabous. Mais il ne peut s'appuyer que sur Diodore (I, 70), que tout le monde estimera un témoin bien récent quand il s'agit de définir la monarchie pharaonique la plus primitive. Encore M. Moret a-t-il forcé son témoignage. Diodore dit simplement que le roi avait sévèrement réglé l'emploi de son temps, ce que font tous les gens très occupés, qu'il se contentait d'une nourriture frugale, veau et oie, et ne buvait du vin qu'en petite quantité. Dans l'ancien temps, le menu du roi défunt, qui ne tarda pas à être celui de tous les défunts, était des plus copieux. Le choix restait pourtant limité à 10 pièces de viandes, 5 espèces de volailles, 5 qualités de vins; le poisson est interdit; mais rien ne permet d'affirmer, sauf un raisonnement *a priori*, que des restrictions alimentaires étaient imposées au roi, et au roi seul, de son vivant.

Le roi et les grands seigneurs aimaient avoir près d'eux des nains

chargés de divertir leurs maîtres par leurs grimaces ou de prendre soin des singes et des chiens. Ceux qu'on faisait venir des pays étrangers étaient naturellement plus estimés. Sous le roi Assesi, de la Ve dynastie, le scelleur Baurdad avait pu ramener du pays de Pount un nain danseur. Sous Pepi II, Harkhouf, qui s'était aventuré très loin dans le Sud, fut assez heureux pour mettre la main sur un autre nain *(deng)* qui « dansait le dieu ». Il n'en faut pas plus à M. Moret pour déclarer « qu'on se servait de ces nains pour exécuter certains rites dans le culte divin ou funéraire, des danses. . auxquelles on attribuait un sens religieux et un effet mystique (p. 208). » Je ferai remarquer que l'événement eut lieu en l'an III ou IV de Pepi II qui n'avait que six ans quand il devint roi (Ed. Meyer, *Chronologie égyptienne*, 243). Le petit roi fut si heureux d'apprendre qu'on lui amenait un nain danseur qu'il envoya un courrier spécial porter à Harkhouf ses compliments, ses promesses et ses multiples recommandations C'est un enfant impatient de posséder un jouet rare. Dans les textes des pyramides, il est dit que le roi devient lui-même, pour un moment, un *deng* et qu'il danse devant les dieux pour réjouir leur cœur. Je ne vois là aucune trace de mysticisme. Les Égyptiens étaient pieux. Hérodote avait peut-être raison de les trouver plus religieux que les autres hommes. Ils avaient mis des dieux partout et leur étaient très soumis. Ils n'auraient pas tiré un bloc de la carrière sans demander à Min, maître de tout ce qui se trouve dans le désert, son agrément. Quand la chose était faite, ils lui rendaient grâce et profitaient de ses bonnes dispositions pour le prier d'accorder de nouvelles faveurs. Se concilier les dieux, c'était en toute occasion la pensée du Pharaon, successeur et vivante image d'Horus; mais il n'est pas démontré, et l'on n'est pas près de démontrer, que c'est la magie qui a fait du Pharaon le maître de l'Égypte.

Après le chapitre sur les origines de la vie sociale, M. Moret étudie les rapports des Égyptiens avec leurs voisins. Il écrit (p. 262) que la route de Coptos à Qosseir par le Ouadi Hammamat, fréquentée à l'époque préhistorique, puis abandonnée, fut rouverte aux caravanes depuis le Moyen Empire. En réalité, les Égyptiens n'ont jamais cessé d'exploiter les carrières du Ouadi Hammamat, bordé sur une longueur de plusieurs kilomètres par des blocs de schiste admirablement propres à être travaillés par les sculpteurs et les tailleurs de pierre. On a trouvé dans les tombes des trois premières dynasties d'innombrables vases de schiste. Mais, à cette époque, les carriers ne prenaient pas la peine de laisser sur les rochers une trace de leur passage. Vers la fin de l'Ancien Empire, ils se mirent à graver le nom et parfois l'image du roi qui les avait envoyés et celui des chefs de l'expédition. Sous la XIe dynastie, on pensa à rédiger des récits détaillés. Les Égyptiens qui, en l'an II de Mentouhotep V (Nebtaouirê), se rendirent

au Hammamat, ont laissé quatre inscriptions admirablement conservées où le but et les péripéties du voyage sont expliqués tout au long. On ne chercha pas à atteindre la mer, comme le dit M. Moret ; il fallait simplement ramener une belle pierre pour le couvercle du sarcophage du roi. Le 3 du mois de Paophi, la pierre cherchée fut miraculeusement indiquée par une gazelle. C'était la preuve que la Majesté du dieu Min l'offrait au roi son fils. Le 15, on rédigea deux procès-verbaux où l'on se félicitait de n'avoir pas même perdu un âne. Le 23, la pierre fut extraite de la montagne et l'on trouva une citerne. Le 27, on ajouta deux lignes à l'une des inscriptions gravées douze jours auparavant pour dire que l'expédition regagnait l'Égypte avec la pierre [1].

Les voyageurs qui partaient de Coptos et qui avaient mission d'atteindre la mer avaient le choix entre plusieurs routes. Sankh, sous Nebtaui-rê, a pris la route du Hammamat ; mais Henou, sous un autre roi de la XIe dynastie, s'est dirigé vers le sud-est pour atteindre la mer Rouge, vers l'endroit où plus tard s'élèvera Bérénice, car il creusa à peu près autant de puits sur son chemin qu'on en trouve maintenant, à un jour de marche les uns des autres, en allant de Keft à Bérénice. Un navire l'attendait. Il se rendit à Pount, et, au retour, ayant débarqué peut-être dans la région de Qosseir, il traversa le Ouadi Hammamat.

Le navire sur lequel Henou s'embarqua était un navire du type de Byblos, comme les navires que la reine Hatchepsouit, sous la XVIIIe dynastie, envoya au pays de Pount (*Kebenit* — le nom égyptien de Byblos était *Keben*). Un Égyptien de la VIe dynastie nous apprend qu'avec ses maîtres il est allé onze fois à Byblos et onze fois à Pount. Faut-il en conclure qu'un canal unissait déjà la Méditerranée et la mer Rouge ? La pierre de Palerme (*Recueil de travaux*, tome XXV, planche 3) mentionne que, sous Snefrou, après qu'on eût conduit en Égypte quarante navires remplis de bois de pin et de sapin (en égyptien *âch*), on construisit avec ces matériaux un navire de cent coudées. D'autre part, nous apprenons incidemment dans l'inscription d'un certain Pepi-Nakht (VIe dynastie), que des Égyptiens furent massacrés par les Bédouins qui rôdaient entre le Delta et la Palestine, pendant qu'ils calfataient leur navire pour se rendre à Pount. J'en conclus que les bois déchargés des navires qui faisaient la traversée de Syrie en Égypte, étaient traînés à travers l'isthme de Suez et s'entassaient dans les chantiers de constructions navales que les Égyptiens avaient aménagés sur le littoral de la mer Rouge. Là, on construisait des navires semblables à ceux de Byblos qu'on appelait, pour cette raison, *Kebenit*.

M. Moret, qui parle assez brièvement des relations commerciales entre Byblos et l'Égypte, donne pour un navire faisant le service entre

1. Couyat-Montet, *Les inscriptions du O. Hammamat*, Le Caire, 1913, nos 110 113, 191, 192.

ces deux contrées (p. 211, fig. 17) un simple bateau du Nil. Il rend le mot égyptien *âch* par cèdre (p. 210), comme si un arbre du Liban ne pouvait être que le cèdre. Or, M. Victor Loret a prouvé que par ce mot les Égyptiens désignaient les arbres de Syrie à bois blanc et par l'expression « *âch* véritable », le sapin. Son étude a paru dans les *Annales du Service des Antiquités*, 1916, p. 33-51. Enfin, M. Moret se demande si la cargaison de bois mentionnée dans la pierre de Palerme n'était pas un tribut imposé par les Égyptiens aux Syriens : « L'hypothèse, ajoute-t-il, n'est pas invraisemblable, mais reste à démontrer. » Les documents sont assez abondants pour dispenser l'historien de lancer des hypothèses. Le récit de voyage conservé sur un papyrus de Pétrograd (Maspero, *Contes populaires*, 3e édition, p. 186-202) montre qu'après avoir âprement discuté, acheteurs et vendeurs arrivaient à s'entendre. On chargeait avec les bois du Libanais les navires de l'Égyptien. Celui-ci livrait ses rouleaux de papyrus, ses peaux et ses produits manufacturés. Le roi de Byblos se défend bien fort contre l'idée que ses ancêtres aient jamais donné gratuitement leurs arbres. En effet, Thoutmès III, qui rançonna la Syrie, ayant envoyé un garde des sceaux royal à Byblos, avec mission de rapporter du bois d'*âch*, s'acquitta sous la forme d'une offrande aux dieux du pays (*Urk.*, IV, 545). Dans la tombe d'un roi de Byblos explorée par le Service des antiquités de Syrie au printemps de 1922 (*C. R. Acad. des Inscr.*, 1922, p. 148, 234), M. Virolleaud a trouvé un beau vase d'obsidienne, serti d'or et gravé au prénom d'Amenemhat III. Sous le dallage d'un temple de la Dame de Byblos, j'ai découvert en 1921 et 1922 des dépôts de fondations constitués par des objets fabriqués sur place et par des vases, des amulettes, statuettes, cylindres, bijoux, importés d'Égypte depuis l'époque thinite jusqu'à la fin de l'Ancien Empire. Les Égyptiens avaient trop besoin des bois et de la résine qui leur étaient fournis par les habitants de Byblos pour ne pas les payer honnêtement.

M. Moret se demande si la suprématie du dieu solaire Râ, pendant l'Ancien Empire, n'est pas due à une influence sémitique : « Nous sommes encore trop mal documentés pour répondre à ces questions; mais, faute de les éclairer, on n'a pas le droit de les éluder » (p. 211-213). Je n'insisterai pas sur cette manière d'écrire l'histoire; mais il me semble nécessaire de signaler que les documents dont M. Moret déplore l'absence existent, non sans doute aussi nombreux, ni aussi clairs qu'on le voudrait, à Byblos, dans le temple égyptien dont Renan a signalé en 1860 un premier fragment (*Mission de Phénicie*, p. 179) et que j'ai exploré depuis 1919 (*C. R. de l'Académie des Inscriptions*, 1921, p. 158-169, et 1722, p. 7-21). Les inscriptions des vases et des cylindres recueillis à Byblos prouvent que les habitants adoraient, outre les dieux de la cité, un grand dieu solaire. Les Égyptiens l'ap-

pellent Râ, comme leur propre soleil; mais font suivre son nom d'une épithète « seigneur des pays montagneux » ou « celui qui est sur le lac de Pharaon ». Ainsi, Râ avait des adorateurs dans les deux pays; mais il n'en résulte pas que, s'il prend le pas sur les autres dieux, en Égypte, à partir de la Ve dynastie, ses succès soient dus à une influence syrienne, car on pourrait soutenir tout aussi bien que les Égyptiens ont fait connaître Râ aux habitants de la Phénicie, en s'appuyant sur une tradition dont Lucien s'est fait l'écho: « Les Phéniciens ont encore un autre culte; il n'est pas assyrien, mais égyptien; il a été apporté d'Heliopolis en Phénicie. Je ne l'ai pas vu, mais on le dit solennel et ancien » (*Déesse syrienne*, 5). En revanche, le dieu du pays de Nega, pays des forêts, près de Byblos, fut introduit sous la Ve dynastie dans la vallée du Nil et les aventures d'Osiris et d'Isis à Byblos, celles de Bytis, le héros du conte des « Deux frères », dans la vallée du Pin furent empruntées aux mythes qu'on racontait dans la région de Byblos.

Dans la suite du livre, bien des points mériteraient d'être discutés. Je ne suis pas convaincu qu'Aménopolis IV, qui, selon des médecins, mourut tuberculeux vers trente ans, ait été le plus impérialiste des Pharaons, ni qu'il ait entrepris de fonder son pouvoir sur une religion monothéiste. La préférence du roi pour son dieu n'est pas la preuve que l'Égypte tendait au monothéisme. Depuis le commencement de la XVIIIe dynastie, Amon aspirait à dominer les autres dieux, mais non à les détruire. Aten eut les mêmes prétentions. On peut expliquer la réforme religieuse et la persécution dont Amon fut l'objet par le désir de secouer le joug d'un dieu cupide et trop riche. Les tentatives faites pour attribuer cette réforme à l'influence des Syriens sont peu probantes (voir les objections de Maspero, *Histoire*, II, p. 316, n. 5-6 et p. 318, n. 4.) Cependant, M. Moret paraît attaché à cette idée (p. 344) et, pour lui, le nom du dieu nouveau, Aten, évoque Adonaï. Pourtant, le roi hérétique s'est borné à faire un nom propre d'un vieux mot de la langue égyptienne, *aten*, « disque solaire ».

En quittant cet ouvrage, on garde l'impression que l'auteur s'est un peu hâté de le faire paraître. L'index, que j'ai consulté pour deux mots, « Oronte » et « Byblos », est à la fois incomplet et inexact. J'ai d'abord regretté que M. Moret ait laissé si rarement la parole aux Égyptiens eux-mêmes; mais j'ai changé d'avis en comparant quelques-unes de ses traductions avec le texte. Un passage de la lettre de Pépi II à Harkhouf indiquant les précautions à prendre pour ne pas laisser échapper le nain danseur, est ainsi rendu par M. Moret (p. 209) : « Quand il reposera pendant la nuit, fais que des gens avisés reposent à côté de lui, de peur qu'il ne se sauve rapidement, la nuit. » Il y a en réalité . « Quand il reposera pendant la nuit, mets des gens intelligents à reposer autour de lui dans sa cabine, faisant l'appel dix

fois par nuit. » M. Moret a traduit le début de l'inscription d'Ahmès le marin (p. 307) comme s'il était formé de petites phrases indépendantes, alors qu'il y a une proposition principale : « Je vous fais savoir les faveurs qui me sont advenues », suivie de propositions explicatives où le verbe est mis au pseudo-participe : « Moi qui ai été récompensé en or sept fois à la face de la terre entière, en esclaves (hommes et femmes) pareillement et qui ai été doté de terrains très nombreux ». Ce petit exorde se termine par un adage connu : « Le nom d'un vaillant en ses actions ne disparaîtra jamais de cette terre. » Puis, Ahmès entame le récit de sa vie. Dans l'adage que cite le brave capitaine, M. Moret voit deux phrases : « *Mon* nom est celui d'un brave... et *il* ne disparaîtra pas... » Ni l'adjectif « mon », ni le pronom « il » ne se trouvent dans le texte. Si Ahmès avait tenu le langage que lui attribue M. Moret, au bout de la quatrième ligne, il n'aurait plus rien eu à nous apprendre.

M. Moret s'appuie à plusieurs reprises sur les travaux de Schweinfurth. Ce n'est cependant pas à cet illustre savant qu'il a emprunté l'information d'après laquelle on trouve dans les basses-cours le pigeon, l'oie et l'*ibis* (p. 188). Ces troupeaux d'ibis viennent certainement du pays où M. Moret a déjà prétendu que la bonne Isis se cachait dans d' « épais fourrés de lotus » (*Journal Asiatique*, 1917, p. 504). Les fermiers égyptiens ont toujours laissé l'oiseau du dieu Thot en liberté ; mais ils élevaient avec succès la grue et la demoiselle de Numidie.

P. MONTET

Charles Picard, *Éphèse et Claros : recherches sur les sanctuaires et les cultes de l'Ionie du Nord* (fasc. CXXIII de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). Paris, E. de Boccard, 1922 ; 1 vol. in-8° de XLVI-786 pages.

Cet ouvrage témoigne d'une puissance de travail peu commune. Quand on songe que l'auteur, après avoir pris sa large part de l'énorme effort nécessité par la guerre, dirige maintenant l'École française d'Athènes, préside à ses fouilles et à ses publications, guide ses jeunes missionnaires avec un dévouement inlassable, sans rien sacrifier de ses propres recherches, on se doute qu'il ne s'est familiarisé encore ni avec la loi de huit heures, ni avec la semaine anglaise, ni avec le premier mai, ni avec aucune de ces combinaisons inventées par les contemporains pour asseoir le règne international de la moindre production.

Le dessein de M. Charles Picard a été réalisé par étapes. La première fut une monographie sur le culte de l'Artémis d'Ephèse. Ce mémoire, prêt en 1909, aurait pu paraître alors. Mais la mythologie

grecque voyait des jumeaux dans les enfants de Léto. Deux de leurs plus fameux sanctuaires s'abritaient à proximité l'un de l'autre, dans le fond du golfe où se jette le Caystre. L'histoire, non moins que la géographie, les rapprochait. Il avait existé entre eux « une curieuse continuité de relations, une sorte de synœcisme religieux » (p. 1). Amené à reconnaître cette intime parenté, cette affinité vivante, M. Ch. Picard ne voulut pas dissocier l'étude de l'Éphésia de celle d'Apollon Clarien, d'autant qu'aux riches séries de monuments exhumés par Wood, Heberdey, Hogarth autour d'Ayasolouk s'ajoutaient, grâce à l'heureuse initiative de Th. Macridy-bey, les découvertes, toutes nouvelles dans la science archéologique, du hiéron de Ghiaourkeuï. Voilà ce qui nous explique le titre et le sens du livre : *Éphèse et Claros*.

Sur sa route, qui est immense, puisqu'elle va des plus lointaines origines orientales jusqu'au triomphe définitif du christianisme, M. Ch. Picard rencontre une infinité de problèmes. Il les pose avec sagacité; il les traite avec ampleur. Il les reprend successivement à mesure qu'il aborde les différents aspects de son vaste sujet. Le plan adopté par lui est le suivant : d'abord, une introduction où il expose son but et sa méthode; puis, neuf chapitres de reconstitution critique. Le premier nous offre une étude topographique et archéologique sur les deux sanctuaires. Le second est consacré aux services administratifs, le troisième, aux grands sacerdoces, le quatrième, aux offices subalternes. Le cinquième traite des confréries, des mystères et des fêtes, le sixième, de la liturgie et de la légende sacrée, toujours en partie double, Éphèse, d'un côté, Claros, de l'autre. Le septième retrace la naissance et l'évolution des deux types divins, types principaux et types secondaires. Le huitième et le neuvième présentent un ensemble d'observations sur l'histoire religieuse, depuis le peuplement primitif des deux sites jusqu'à l'époque d'Alexandre et depuis la conquête macédonienne jusqu'à la fin du IIIᵉ siècle de notre ère.

Cette enquête si fouillée, qui se déroule sans défaillance durant plus de 800 pages, nous intéresse à un double titre : par la contribution qu'elle apporte à l'histoire générale, par les éclaircissements qu'elle nous donne sur nombre de points spéciaux.

Il en est de « la progéniture consanguine de Léto l'Asiatique » (p. 1) comme de la Cybèle phrygienne et du Mithra iranien : quoique divinités « topiques », l'Artémis d'Éphèse et l'Apollon Clarien « se trouvent avoir bénéficié d'une puissance spirituelle assez exceptionnelle dans l'Antiquité », où, d'ordinaire, « l'esprit particulariste des villes confinait l'influence religieuse dans les limites d'un fief étroit » (p. xv). Cette diffusion « œcuménique » des deux grands cultes ioniens a été, en ce qui touche la Gaule, signalée ici (*Revue*, 1923, p. 69-70).

Quant à la multitude de fils enlacés dont se compose l'écheveau,

souvent inextricable, des origines : question égéenne, minoenne et crétoise, question carienne, question phrygienne, question lydienne et étrusque, question des influences perses, nous ne pouvons en aborder l'examen, car il y faudrait tout un livre. Limitons-nous à la question hétéenne et amazonienne.

Il suffit de consulter l'index d'*Éphèse et Claros* pour voir la place qu'y occupent et l' « empire oublié » et les fabuleuses guerrières. Outre les mentions fréquentes et les discussions annexes, ces deux puissances mystérieuses sont l'objet l'une et l'autre d'un paragraphe de synthèse où se groupent les traits dispersés : « le problème de l'influence hittite en Ionie » (p. 554-572); — « sens et valeur de la légende des Amazones » (p. 431-450).

Pour celles-ci, reprenant la tradition « réaliste » des savants français du XVIIIe siècle, Fréret, d'Anville, Sainte-Croix, M. Ch. Picard se prononce à la fois contre « l'hiérographie symbolique dérivée des théories de Creuzer » et contre l'hellénisation factice d'un type foncièrement oriental. Il revendique pour l'Asie ces vierges-prêtresses, et, les dégageant des nuées de la légende, il est de ceux qui tendent « à les admettre comme témoins d'une époque historique » dont l'archéologie vise « à reconstituer l'aspect » (p. 436).

Ce monde auquel appartiennent les Amazones, c'est le monde hétéen. On sait aujourd'hui que les Hétéens n'ont pas seulement englobé la Syrie du Nord et la Cappadoce : ils ont rayonné sur la Russie du Sud ; leur action s'est exercée dans toute l'Anatolie. On est fondé à croire que l'Éphésia descend en droite ligne de la Grande Déesse propagée jusqu'à l'embouchure du Caystre par « ces Hittites qui ont sculpté, dans la région, la Cybèle du Sipyle et l'archer de Nymphi » (p. 449).

« Les Hétéens-Khétas des inscriptions égyptiennes, devenus les Leucosyriens des textes grecs, se révèlent peu à peu comme ayant propagé leur civilisation sur une aire fort étendue, et comme ayant assis dans l'Orient, pendant un millénaire, une puissance fédérative redoutable » (p. 556-557). Cet empire, dont M. Edmond Pottier a récemment précisé l'originalité artistique (cf. *Revue*, 1921, p. 82), fut « un trait d'union entre l'Asie centrale, voire même orientale, et la région micrasiatique », où, par ailleurs, arrivèrent de l'Ouest les influences égéennes, puis grecques (p. 559). Cette action des Hittites est attestée, en Ionie, par les traditions mythologiques : légende des Amazones (p. 554); par les faits historiques : rôle des Héraclides lydiens (p. 561), « auxquels Claros rattacha toujours une de ses prêtrises principales » (p. 555) par les parentés archéologiques : « ressemblances entre certaines ivoires de Spata et ceux d'Éphèse ou de Nimroud » (p. 567), ceux de Sardes aussi (p. 587), suggérant que, le jour où se seront multipliées les fouilles profondes, on découvrira, non pas

« une installation sporadique et temporaire », mais « un vaste *stratum* hétéen » (p. 557, n. 4). M. Ch. Picard souscrit pleinement à la thèse de Sayce et de Hogarth pour qui la Lydie fut, depuis le XIIe siècle environ jusqu'à l'avènement des Mermnades, une véritable « satrapie hittite » (p. 551 et 586).

Donc, la part de l'Orient dans la constitution des cultes de l'Ionie a été considérable. Les érudits, comme Jessen et O. Gruppe, pour qui la race grecque aurait tiré tout de son propre fonds, dieux, mythes, rites (p. 622), ne tiennent compte ni des travaux des linguistes, Kretschmer, A. Meillet, Cuny (p. 625), ni des leçons éclatantes des champs de fouilles, Éphèse, Sardes (p. 621). La côte d'Asie ne s'hellénisa qu'à la longue. Elle fut d'abord un domaine essentiellement oriental et pendant les périodes archaïques elle resta soumise « à des courants de civilisation qui ne sortirent pas de la Grèce. Le mazdéisme lui-même a laissé plus tard son influence durable en Ionie. Sa rivalité avec la civilisation gréco-romaine est un fait qui domine l'histoire » (p. 626).

Parmi les riches développements où s'est complu l'auteur, un des plus nourris concerne les transformations, religieuses et plastiques, de l'Éphésia. Artémis, à l'embouchure du Caystre, Apollon, sur les bords de l'Halès, ont l'un et l'autre dépossédé une vieille divinité chthonienne (p. 451). On sait le nom de celle à qui la fille de Léto se substitua. Elle s'appelait Oupis : cette Oupis, adorée sous le titre de « Dame » ou « Reine », fut « à Éphèse, dès l'époque des Amazones, et sous une influence lydienne, le type divin intermédiaire qui a préparé le passage du culte de la Terre-Mère à celui d'Artémis » (p. 470).

Les représentations de l'Éphésia ont singulièrement varié. L'idole primitive dut être, comme la « pierre noire » de Pessinonte, une « céraunie » ou un « autoglyphe » (p. 474). Ce fut, semble-t-il, aux Xe et IXe siècles, qu'elle revêtit la forme humaine (p. 475). Puis, elle apparut (VIIIe et VIIe siècles) en souveraine des bêtes, πότνια θηρῶν (p. 478, 499, 588). Une série de cylindres syro-hittites, où la déesse thérophore se montre avec des ailes recoquillées, permet de croire que la création du type, à laquelle j'assignais l'Ionie comme lieu de naissance (*Cybébé*, p. 38-40), remonterait, si Poulsen a raison de voir une forme hétéenne dans les ailes « en faucille », jusqu'à la plus florissante époque de l' « empire oublié » (p. 506), et même jusqu'aux « premières dynasties royales du Bas-Euphrate, qui ont pacifié le Paradis d'Asie : Ishtar, véritable πότνια θηρῶν, remplaçante de la sumérienne Nana, a charmé et dompté par la force le lion, l'étalon, l'épervier » (p. 510). Ces légendes passèrent ensuite « dans le folklore hittite, grâce aux ressemblances qui unissaient l'Ishtar mésopotamienne avec la Grande Mère des Hétéens » (p 511).

Un des grands mérites de M. Ch. Picard consiste à ne pas s'enfermer dans une formule absolue. Il dégage, suivant les époques, les

éléments qui prédominent, orientaux ou grecs. Il analyse leurs provenances, leurs contacts, leurs combinaisons. Il a toujours le microscope fixé sur leurs métamorphoses. Son livre est un opulent laboratoire où quiconque voudra dorénavant s'achalander en matière asiatique devra commencer par lire les savantes recettes du précieux codex [1].

GEORGES RADET.

Sardis (*publications of the american Society for the excavations of Sardis*), vol. I : *The excavations;* part I : *1910-1914*, by **Howard Crosby Butler**. Leyde, Brill, 1922 ; 1 vol. in-4° de XI-213 pages, avec 192 figures, V planches et III cartes.

Commencées le 29 mars 1910, les fouilles américaines de Sardes ont été interrompues en 1914 par la guerre. D'importants rapports préliminaires avaient annuellement résumé la marche des travaux et signalé les principales découvertes. Il importait de reprendre ces notices, insérées dans l'*American Journal of archaeology*, et de les mettre au point, en les groupant dans un tableau d'ensemble. C'est la tâche dont vient de s'acquitter, avec un soin et une conscience irréprochables, l'habile et vaillant chef de l'entreprise, M. Howard Crosby Butler, de son vivant professeur à l'Université de Princeton. La 1re partie du premier tome de la grande publication de la Société américaine des fouilles de Sardes contient : d'abord, une préface, avec énumération des XVII volumes entre lesquels sont réparties les diverses catégories de trouvailles, et une introduction, qui mentionne les explorations antérieures, depuis Cyriaque d'Ancône jusqu'à Gustave Mendel ; ensuite (ch. I), une description générale du site ; puis (ch. II à VII), une relation des cinq campagnes de fouilles (1910 à 1914) ; enfin (ch. VIII), une étude sur différents types de tombes. Deux appendices terminent l'ouvrage : l'un, de M. William Warfield, montre dans quelles conditions géologiques l'ancienne ville a été détruite et les ruines enfouies ; l'autre, de M. Charles Rufus Morey, rapproche une chambre sépulcrale chrétienne à décoration peinte des catacombes à fresques de la Russie méridionale.

Le principal effort de la Mission américaine a porté sur le temple, bien connu des voyageurs et des archéologues, dont les deux colonnes à chapiteaux ioniques, suprêmes restes des six de Chishull en 1699,

1. Inutile d'allonger la liste d'errata dressée par l'auteur. Je me borne à signaler, p. 139, l. 25, « chartres » pour « chartes » et p. 257, l. 9, « derniers » pour « deniers ». P. XVII et XX, ce n'est ni après 559 ni vers 540 que les Phocéens ont transféré à Marseille le culte de l'Éphésia, mais lors de la fondation de la ville, qui remonte aux abords de l'an 600. P. 616, note 4 de la p. 615, un lapsus : ce n'est pas en 22 avant J.-C. que Perperna fut vainqueur d'Aristonicos, mais en 130 (la date exacte est donnée p. 652, note 5 de la p. 651).

des cinq de Peyssonnel en 1750 et des trois de Cockerell en 1812 (p. 25-26), communiquaient, avant les fouilles, un si fier accent de beauté architecturale au large paysage de Sardes. Mais les recherches ne se sont pas limitées à l'aire du sanctuaire. Elles ont débordé sur les rives du Pactole, sur les collines de la nécropole attenante à la rivière et sur la plaine. Une équipe particulière, dirigée par M. Théodore Leslie Shear, a même opéré, au nord de l'Hermus, dans la célèbre région des tumuli de Bin-Tépé.

Parmi les résultats obtenus, un des plus intéressants est le déblaiement complet du temple. Nous savons maintenant que l'ordre ionique y régnait partout, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les deux colonnes apparentes, que l'accumulation des terres avait ensevelies jusqu'au tiers de leur hauteur, ont une élévation totale de 20 mètres. Elles en dominent treize autres, retrouvées *in situ* et qui appartiennent comme elles au porche oriental. Le rectangle sur lequel reposait la bâtisse (un octostyle pseudo-diptère, avec 20 colonnes sur les longs côtés) mesure en gros 100 mètres sur 50, gradins non compris, ce qui représente une superficie d'environ 5.000 mètres carrés et classe le monument au quatrième rang des temples ioniques de la Grèce d'Asie (p. 102)[1]. M. Butler estime que l'édifice était en usage avant la fin du IV[e] siècle (p. 52 et 110)[2].

A quelle divinité l'avait-on consacré? La plupart des antiquaires le rapportaient à Cybèle; mais, observait jadis M. Gustave Mendel, il « n'a peut-être aucun droit à ce nom »[3]. Le « témoignage irrécusable d'un texte épigraphique », que réclamait l'auteur des sondages de 1904, a été fourni par les fouilles de ses successeurs. Un contrat de vente à réméré[4], gravé sur la paroi intérieure de l'opisthodome (chambre du trésor ou des néopes) nous apprend que le sanctuaire au profit duquel un certain Mnésimaque engage des propriétés foncières honorait Artémis comme maîtresse (p. 52). Or, l'Artémis sardienne de l'époque hellénistique n'est, comme j'ai essayé de le montrer ailleurs[5], qu'un avatar de la Grande Mère lydienne du temps des Mermnades. Il se pourrait donc que l'Artémision du IV[e] siècle fût une reconstruction du Cybébeion incendié en 499 lors de la révolte de

1. Pour les dimensions respectives de l'Artémision d'Éphèse (un peu plus de 104 mètres sur un peu moins de 50, soit 5.240 m. c.), du Didyméion de Milet (environ 108 mètres et demi sur un peu moins de 50, soit 5.400 m. c.), et de l'Héraion de Samos (un peu plus de 109 mètres sur environ 54 mètres et demi, soit 6.000 m. c.), voir Pontremoli et Haussoullier, *Didymes*, p. 128 (cf. *Rev. Ét. anc.*, t. IV, 1904, p. 269).

2. Sur la date probable de la construction, voir Ch. Picard, *Éphèse et Claros*, p. 42.

3. *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. XVIII, 1905, p. 127; cf. Radet, *Cybébé*, p. 63.

4. Cf. Pierre Roussel, *Rev. Ét. gr.*, t. XXVI, 1913, p. 476.

5. *Cybébé*, 1909 (cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIII, 1911, p. 76). La thèse a été reprise et développée, avec de nouveaux arguments, par Charles Picard, *Éphèse et Claros*, p. 614-617.

l'Ionie. Mais de ce que la filiation entre Artémis et Cybébé n'est pas douteuse, en résulte-t-il nécessairement une continuité pareille dans les demeures de culte? La question reste pendante. Jusqu'ici, sous l'édifice actuel, on n'a dégagé aucune substruction archaïque attestant formellement que la vieille divinité indigène a toujours vu, comme sa sœur d'Éphèse, rebâtir son temple dans le même endroit [1].

Au culte de la Terre-Mère on trouve fréquemment associé en Orient celui d'un Dieu-Père qui fut lui aussi, à l'origine, un dompteur d'animaux (cf. *Rev. Ét. anc.*, t. X, 1908 p. 195). Tel était le cas à Sardes: comme nous le révèle la stèle de Ménogénès [2], le hiéron d'Artémis englobait un sanctuaire de Zeus Polieus, dont l'existence était déjà connue par les monnaies. Ce temple, voisin de l'Artémision, est-il identique à celui qu'Alexandre, d'après Arrien (I, 17, 6), fit élever, sur l'emplacement du palais des rois de Lydie, en l'honneur de Zeus Olympien? M. Butler est porté à le croire (p. 115). Les futures campagnes de fouilles nous éclaireront sans doute sur ce point.

Dans le domaine de l'épigraphie, comme dans ceux de la topographie et de l'architecture, les acquisitions ont été considérables. A l'issue de chaque campagne, MM. William H. Buckler et David M. Robinson s'étaient fait une heureuse obligation, en attendant la publication définitive, d'analyser, dans l'*American Journal of archaeology*, les textes qui offraient le plus d'intérêt. Aux inscriptions grecques commentées par eux s'ajoutent les inscriptions lydiennes, prouvant que les fragments similaires antérieurement connus avaient bien été rédigés, comme on le conjecturait, dans la langue de Crésus (p. 56-57). De tous ces textes, le plus précieux est la fameuse inscription bilingue, lydo-araméenne (p. 117-118), qui a si vivement sollicité l'attention des Orientalistes et à laquelle M. Albert Cuny a consacré dans cette *Revue* (1920, p. 259-272 et 1921, p. 1-27) une étude linguistique approfondie.

Les trouvailles archéologiques (sculpture et peinture, céramique, numismatique, glyptique, joaillerie) ouvrent des perspectives nouvelles sur le caractère propre de la civilisation lydienne, à l'époque des Mermnades et au temps des Achéménides, sur ses affinités ou ses relations avec le monde tyrrhénien, l'Ionie, la Haute-Asie, sur l'influence grecque et hellénistique, sur la période gréco-romaine et l'âge chrétien. Des objets coloriés en terre cuite, morceaux de corniche moulée, tuiles à décoration vive, fragments de brique bleue émaillée, poteries vernissées, remontent au VIe et au VIIe siècle (p. 76-78). Des parures d'or, bagues, bracelets, colliers, anneaux d'oreilles,

1. Charles Picard, *ibid.*, p. 42-43 (cf. p. 41, n. 2), incline à supposer que l'Artémision hellénistique fut exhaussé sur le Cybébeion primitif préalablement arasé.

2. XII, 133-134 (*Americ. Journ. archaeol.*, t. XVIII, 1914, p. 329): οἱ ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ τε Πολιέως Διὸς καὶ τῆς Ἀρτέμιδος οἰκοῦντες.

présentent des analogies frappantes avec la bijouterie étrusque (p. 84). D'autres ornements d'or, notamment les six plaquettes où deux lions à tête humaine, ailés et barbus, s'affrontent sous le disque ailé assyrien (p. 143), semblent être un emprunt local aux arts de la Mésopotamie[1]. Nombre de gemmes gravées, d'intailles, de cachets, appartiennent à la classe dite gréco-perse, exécutée pour les nobles perses par des artistes grecs (p. 85). Il y a là une évocation, aussi variée qu'expressive, de cette glorieuse industrie qu'admirait déjà le poète de l'*Iliade* et qui a brillamment survécu à la chute de Crésus.

Deux des monuments reproduits dans *Sardis* méritent une mention spéciale. L'un est une brique peinte analogue à celle qu'Aristote Fontrier procura au Musée du Louvre et dont j'ai pu, grâce à lui, mener à bien la publication[2]. Comme la brique du Louvre, la brique de la Mission américaine est partagée en deux caissons dont l'un représente un Dompteur mâle luttant contre un être humain à tête de taureau (p. 77-78 et fig. 74), tandis que dans l'angle supérieur de l'autre on aperçoit le bout d'aile recoquillée d'une Artémis qui devait être plus ou moins semblable à celle dont j'ai analysé le type. D'après la technique, les dimensions et le style, M. Charles Picard juge que ces deux briques appartenaient probablement à un même ensemble décoratif[3].

La seconde pièce est un sceau en chalcédoine que décore une πότνια θηρῶν aux ailes en faucille, tenant, dans la disposition héraldique coutumière, deux lions par leurs queues (p. 122 et fig. 130), groupe presque identique à celui de la plaque de bronze d'Olympie qui date probablement de la seconde moitié du VIIe siècle. Cette nouvelle représentation de la Dame de Sardes s'ajoute à la riche collection d'images du même genre que j'ai groupées et dont M. S. Thompson a repris, complété et revisé le catalogue[4].

On ne peut fermer sans tristesse le premier volume de *Sardis*. L'homme à qui est due cette gerbe savante n'aura pas moissonné jusqu'au bout la récolte. En mai 1922, M. Butler était revenu au champ de fouilles pour réparer les dévastations commises et diriger une sixième campagne. Il contracta la malaria et mourut à Paris le 13 août. Son travail sur le temple d'Artémis (tome II de la publication générale) était heureusement terminé. Mais fût-il demeuré inachevé, l'auteur n'en occuperait pas moins une place d'honneur au livre d'or des évergètes — et des martyrs — de l'archéologie.

Georges RADET.

1. Charles Picard, *Éphèse et Claros*, p. 588.
2. *Rev. Ét. anc.*, t. X, 1908, p. 109-160 (= *Cybébé*, p. 1-52). Voir maintenant Charles Picard, *Éphèse et Claros*, p. 504.
3. *Ibid.*, p. 587, n. 1.
4. *Journ. hell. Stud.*, t. XXIX, 1909, p. 186 sq. Cf. Charles Picard, *Éphèse et Claros*, p. 501, n. 7.

Th. Hopfner, *Fontes historiae religionis aegypliacae*, pars II. Bonn, Marcus et Weber, 1923; 1 vol. in-8° de 125 pages.

Ce deuxième fascicule de l'ouvrage consacré aux sources historiques de la religion égyptienne suit de près le premier, dont nous avons ci-dessus donné l'analyse (*Revue*, 1923, p. 72). Il comprend les auteurs grecs et latins depuis Horace jusqu'à Plutarque. Parmi les poètes, Ovide et Lucain sont ceux dont les allusions sont le plus fréquentes. Quinte-Curce offre le si curieux récit du fameux pèlerinage d'Alexandre au sanctuaire de Zeus Hammon. Les renseignements fournis par Strabon et Pline s'équivalent en intérêt. Fort précieux aussi sont les emprunts à Philon d'Alexandrie, à Chaerémon le Stoïcien et à Josèphe. Mais la part du lion revient à Plutarque, dont les extraits occupent près de la moitié du volume (53 pages sur 125). On y retrouvera l'extraordinaire réponse de Konouphis, le prophète de Memphis, à la consultation du roi Agésilas. Surtout, on sera heureux de posséder une édition excellente, minutieusement établie, du traité d'Isis et d'Osiris, dont l'importance est primordiale pour l'histoire religieuse du monde ancien.

Georges TRADE.

M. Holleaux, Στρατηγὸς ὕπατος : *Étude sur la traduction en grec du titre consulaire*. Paris, De Boccard, 1918; 1 vol. in-8° de 168 pages.

On sait que les inscriptions grecques et les textes littéraires traduisent le titre de *consul*, soit par l'expression composée στρατηγὸς ὕπατος, soit par στρατηγός, soit par ὕπατος — ce dernier titre restant seul en usage à partir du milieu du Ier siècle avant notre ère. On s'est demandé depuis longtemps quelle est, parmi ces trois appellations, celle qui doit être regardée comme le titre officiel, en grec, des consuls romains. A cette question, rendue malaisée par le nombre des documents, leurs différences de nature et de date, les érudits modernes ont fait des réponses diverses et contradictoires. Il faut savoir beaucoup de gré à M. Holleaux de l'avoir reprise et, semble-t-il, résolue d'une manière satisfaisante. Revenant à la théorie de Mommsen, mais modifiée et étayée d'arguments nouveaux, il a établi que le titre officiel, « *appellatio sollemnis et legitima* », que reçurent les consuls dans les premiers documents en langue grecque qui nous soient parvenus, est στρατηγὸς ὕπατος, mot composé qui, dans la langue courante, se simplifie, comme il était naturel, soit en στρατηγός, soit en ὕπατος, le dernier de ces termes devenant lui-même, dans la deuxième moitié du IIe siècle av. J.-C., le seul titre officiel qui restera en usage jusqu'à la fin de l'empire romain. Cette constatation est appuyée sur un examen rigoureux et nuancé des

textes épigraphiques et littéraires, en particulier de Polybe, que M. Holleaux connaît si bien. Dans cette étude, l'auteur rejette toute distinction, au point de vue de la nomenclature, entre les actes consulaires d'une part, et d'autre part les actes du Sénat où une théorie récente voulait que la seule appellation officielle des consuls eût été, de tout temps, ὕπατος; il a montré, et de manière convaincante, que les uns et les autres étaient pratiquement rédigés par les soins des consuls, et qu'en fait, des actes émanant incontestablement du Sénat donnent, jusqu'en 135, aux consuls le titre officiel de στρατηγὸς ὕπατος. Un dernier chapitre, qui n'est pas le moins intéressant, explique la genèse de cette formule. Il était tout naturel que les Grecs donnassent d'abord à ceux qui étaient à la fois les chefs des armées romaines et les premiers magistrats de la République le titre de στρατηγός que portaient, en pays hellénique, les généraux et les premiers magistrats des cités et des grandes confédérations. Et il faut écarter l'appellation fantômatique de *praetor maximus* qui aurait servi primitivement, d'après Mommsen, à désigner les consuls et que les Grecs auraient traduite tout naturellement par στρατηγὸς ὕπατος. Reste précisément à expliquer cette adjonction de ὕπατος. M. Holleaux a ingénieusement indiqué qu'il faut sans doute en chercher l'origine dans le formulaire employé dans les monarchies macédoniennes; et il a rappelé qu'une inscription de Délos appelle στρατηγὸν αὐτοκράτορα καὶ ὑπέρ[τατον] un haut fonctionnaire de la cour de Ptolémée Évergète II. — Comme on le voit, le caractère limité du sujet n'enlève rien à l'intérêt d'un livre où la discussion a cette allure à la fois serrée et entraînante dont M. Holleaux a le secret.

J. HATZFELD.

Fernand Courby, *Les vases grecs à reliefs* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. CXXV). Paris, E. de Boccard, 1922; 1 vol. in-8° de x-598 pages avec 117 figures et XVII planches. Prix: 40 francs.

Les vases grecs à reliefs avaient fait jusqu'à présent l'objet d'études de détail, mais aucun ouvrage ne présentait l'histoire continue de cette technique de façon à en faire ressortir le caractère et l'évolution. C'est justement ce que s'est proposé M. Courby; dans le très intéressant volume qui vient de paraître, il nous donne le tableau d'ensemble d'une catégorie de vases qui, pour n'offrir ni la variété ni la beauté de la poterie peinte, est toutefois riche d'enseignements.

La céramique à reliefs a connu deux périodes de prospérité : l'une à l'époque archaïque, l'autre à l'époque hellénistique, le ve et le ive siècle étant pour elle une période de déclin. A l'époque archaïque, les centres de fabrication les plus importants ont été la Crète, Rhodes

et la Béotie, mais ce sont les ateliers rhodiens qui semblent les plus actifs ; ce sont eux qui ont mis à la mode la décoration à reliefs, et c'est de Rhodes qu'elle s'est répandue dans les îles et jusque dans la Grèce continentale. Pendant l'époque classique, c'est pourtant à Athènes que se conserve la tradition du décor à reliefs, ainsi qu'en témoignent les vases à reliefs polychromes, les vases côtelés et les vases à médaillons qui ne sont pas une production exclusivement athénienne, mais dont l'origine paraît se trouver en Attique. La production de ces vases est d'ailleurs restreinte, car il faut arriver à l'époque hellénistique pour voir prendre à la céramique à reliefs un grand développement. Elle profite alors tant de la décadence de la céramique peinte que de l'engouement pour la vaisselle métallique dont elle représente une contrefaçon économique ; la fabrication connaît une variété et une activité dont les ateliers archaïques n'approchaient pas et dont des documents relativement nombreux permettent de se faire une idée, au moins approximative. Durant cette époque, les principales séries sont celles des bols à sujets littéraires et réalistes, des vases à glaçure de décor varié, des vases à vernis mat, enfin des vases pergaméniens à décor appliqué. M. Courby a retracé toute cette histoire en remontant jusqu'à l'époque préhellénique, classé et examiné avec beaucoup de soin les divers groupes, dressé le répertoire des motifs qui ornent, dans chacun d'eux, les différentes parties du vase et étudié les questions relatives à leur chronologie et à leur origine.

Chargé de préparer, pour l'*Exploration archéologique de Délos*, la publication des nombreux vases à reliefs mis au jour par les fouilles françaises, l'auteur a acquis dans cette étude une connaissance approfondie du sujet qu'il a ensuite complétée par des recherches dans les musées. Il a vu, manié, dessiné une très grande quantité de vases à reliefs ; aussi sa description des poteries, ses observations sur leur technique et sur leur style, sont elles empreintes d'une précision où se révèle la longue familiarité avec les documents qui sont la matière de son livre. Mais M. Courby ne s'est pas contenté d'écrire un ouvrage purement descriptif ; il a également passé en revue les problèmes que soulève l'histoire de la céramique à reliefs. Deux de ces problèmes se sont spécialement imposés à son attention : celui des rapports de la poterie et de la toreutique, et celui du rôle artistique des grandes villes hellénistiques. Dans l'un et dans l'autre cas, les solutions qu'il apporte me paraissent tout à fait justes ; il a très exactement défini l'originalité des potiers, originalité limitée mais certaine, vis-à-vis des toreutes à qui ils empruntaient leurs motifs, et déterminé avec précision et finesse ce qui revient à Pergame, à Alexandrie, à Athènes dans l'élaboration des différentes séries.

L'auteur des *Vases grecs à reliefs* ne s'est pas fait illusion sur la

valeur et l'importance des monuments qu'il étudiait. Lui-même il en a bien marqué l'infériorité par rapport à d'autres industries d'art helléniques. Toutefois, le nombre de plus en plus considérable de vases à reliefs provenant des fouilles, le fait qu'ils constituent notre source de renseignements la plus sûre pour reconstituer la vaisselle métallique aujourd'hui presque totalement disparue, la nécessité de connaître tout d'abord l'histoire de la poterie grecque à reliefs pour élucider celle de la plus féconde et de la plus originale des industries d'art romaines, devaient rendre particulièrement bienvenu tout essai de présenter en un exposé systématique l'état de nos connaissances sur cette catégorie céramique. Mais, grâce à l'enquête minutieuse poursuivie sur les originaux, le volume de M. Courby n'est pas seulement une utile mise au point; l'ampleur de l'information muséographique, la précision des observations, la justesse des aperçus font de son travail, en même temps que l'ouvrage fondamental désormais indispensable à tous ceux qui auront à s'occuper de vases à reliefs, une précieuse contribution à l'histoire générale de l'art grec.

CHARLES DUGAS.

Édouard Galletier, *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*. Paris, Hachette, 1922; 1 vol. 8° de XIII-341 pages. 25 francs.

Des épitaphes latines recueillies jusqu'à ce jour, M. Galletier a retenu celles qui sont en vers; des inscriptions en vers, les épitaphes; de la poésie funéraire, les inscriptions. Voilà le sujet nettement circonscrit; et cette délimitation n'est pas arbitraire. Peut-être y aurait-il eu avantage à le marquer d'une manière plus explicite dès le début : mais ce qui se dégage peu à peu de la lecture du livre, et ce que met en lumière la dernière partie, c'est que les épitaphes métriques forment, comme en marge des genres, un groupe à part, avec ses caractères distinctifs, et, à défaut de lois, ses traditions. Plus que dans les épitaphes en prose, on y trouve l'expression des regrets et des espérances du défunt, de ses notions et de ses croyances sur la mort et sur l'au-delà. Elles ont pour auteurs des personnages de toute condition, donc, en majorité, des gens modestes, de petites gens, et elles nous laissent entrevoir, dans la société romaine, des milieux dont la littérature, en général, se désintéresse ou ne présente que la caricature. La langue enfin, comme le style et comme la versification, en est intéressante jusque dans ses gaucheries et ses maladresses. Elles ont donc une valeur soit philosophique et religieuse, soit historique et sociale, soit littéraire : c'est sous ce triple aspect que M. Galletier les envisage successivement dans les trois parties de son volume.

Sur les croyances d'outre-tombe, ne nous attendons pas à de trop

rigoureuses précisions. On saisit cependant des indications générales, des tendances, d'après lesquelles on peut distinguer en quelque sorte deux familles d'esprits, les négateurs et les mystiques, comme les appelle M. Galletier (mystiques n'est peut-être pas très heureux, mais la chose s'entend). Les premiers pensent que tout finit avec la vie présente, et ils le proclament avec une franchise qui ne va pas, chez certains, il faut le reconnaître, sans un matérialisme pratique assez grossier. Est-ce une raison cependant pour traiter sommairement toutes ces déclarations de cyniques et de brutales (p. 15), ou pour écrire (p. 77) : « Quelques-uns ont su le chanter (l'hymne à la vie) avec décence; d'autres, les épicuriens, l'ont hurlé avec cynisme. » ? Et peut-on parler de « l'insouciance » de Lucrèce à l'égard de la mort (p. 16), quand le fameux « *Nil igitur mors est ad nos neque pertinet hilum* » est ou voudrait être un cri de victoire sur la plus torturante des obsessions ?

Plus nombreux sont d'ailleurs ceux pour qui la mort est un prolongement, sous une forme ou sous une autre, de l'existence terrestre. Cette idée trouve d'abord son expression dans la vieille croyance aux dieux mânes, puissances mal définies, à la fois supérieures à l'homme et d'une humanité amoindrie, dont la destinée incertaine et précaire se poursuit aux lieux mêmes où repose le défunt. A peu près à l'époque de Sylla apparaît la conception d'une vie à venir non limitée au tombeau, ce qui implique, même quand elle n'est pas affirmée, une séparation de l'âme et du corps. Les traditions mythologiques sur l'Hadès ne semblent pas avoir été adoptées avec beaucoup de conviction, mais plutôt comme des images poétiques. Plus profonde, en revanche, est l'aspiration vers le séjour céleste offert aux âmes par les spéculations astrales de l'Orient, ou l'immortalité bienheureuse promise par la doctrine des mystères et garantie par l'initiation. Quoi qu'il en soit d'ailleurs du secret des consciences, toute allusion à des idées de ce genre est à retenir, comme indice de la diffusion de certains enseignements philosophiques et religieux. Mais toujours persiste, obscure et tenace, au fond des esprits, la notion primitive, instinctive — et peut-être éternelle — d'une survivance de l'être humain dans le tombeau même. D'autres croyances ont pu se superposer à celle-là, elles ne l'ont pas étouffée, et il ne paraît pas qu'on se soit jamais beaucoup mis en peine de les concilier. Quoi d'étonnant ? C'est là plus qu'aucun autre le domaine de l'incohérence, et ces contradictions sont de tous les temps. On devait d'ailleurs sentir d'autant moins le besoin de faire un choix, que beaucoup voyaient moins là des certitudes que de consolantes possibilités : les doutes, les réserves si souvent formulées sont à la fois l'aveu d'une ignorance et la confidence d'un espoir.

Nous n'avons affaire du reste ni aux fidèles d'une religion dogma-

tique, ni à des philosophes de profession, rompus au maniement des idées. Moyennes sont les conditions, et moyens les sentiments. M. Galletier fait agréablement revivre tout ce monde de commerçants, enrichis ou non, d'artisans, d'affranchis et d'esclaves, avec les intérêts divers de leur existence mortelle. Dans les temps anciens et sur les épitaphes des grands, l'homme public absorbe tout. Mais peu à peu il est fait plus de place aux individus, à la femme et à l'enfant, aux traits biographiques d'ordre privé.

Et qu'importe si les éloges décernés ne correspondent pas toujours à la réalité? C'est sur son idéal qu'il faut juger une société, et les vertus le plus en honneur sont celles dont la piété des survivants revêt le souvenir des morts. Les inscriptions funéraires sont peut-être ce qui le montre le mieux : le sentiment de la famille, sous l'empire romain, était plus fort, les vertus familiales moins rares que ne le donnerait à penser l'aristocratie corrompue de la Rome des Césars. L'individualisme même, qui a affaibli le sens de la famille considérée comme institution sociale, en a aussi resserré les liens; vie commune, partage des joies et des peines, attachement mutuel de ses membres : voilà ce qui de plus en plus en fait le prix. Sur cette évolution des sentiments, qui va de pair avec un adoucissement des mœurs, on trouve d'ailleurs aussi des témoignages chez les écrivains : Quintilien, Tacite, Juvénal, et même Sénèque, qui n'est pas aussi « desséché par les préceptes de l'école » (p. 132) que le veut M. Galletier : il a, dans la *Consolation à Helvie*, des pages aimables sur les enfants et les affections de famille; mais il vivait en un temps où il fallait se raidir contre l'adversité, et où la crainte de s'attendrir était, dans bien des cas, le commencement de la sagesse.

Toutes ces inscriptions, cela va de soi, diffèrent sensiblement les unes des autres, suivant la personne, la situation sociale, le talent de leurs auteurs. Beaucoup d'entre elles ont dû être composées par le défunt lui-même ou par ses proches, avec plus de bonne volonté parfois que de bonheur. Ailleurs, on a pu avoir recours à quelque professionnel. Mais M. Galletier présente des arguments assez convaincants contre l'existence de formulaires à l'usage des lapicides, et ce qu'on pourrait appeler la fabrication des épitaphes « en série ». Quant à l'étude qu'il fait de la forme — langue, style et métrique — des épitaphes en vers, elle était nécessaire pour achever de les caractériser et pour en fixer la physionomie extérieure ; mais on ne saurait prétendre, opérant sur un nombre de textes volontairement limité, en dégager des conclusions d'une portée scientifique générale. Il serait d'ailleurs injuste d'en faire reproche à l'auteur. M. Galletier, qui est l'ordre et la méthode mêmes, se tient à son sujet et ne s'en écarte pas. Il s'interdit certaines digressions, qu'on attendrait peut-être, mais à tort, par exemple, à propos des origines de l'épitaphe métrique, ou des

rapprochements à faire entre les croyances d'outre-tombe chez les Romains et leurs analogues chez d'autres peuples. Mais on s'en rend compte à mainte allusion, il est bien informé des alentours du sujet. On éprouve en le suivant la sécurité qu'inspire une large culture, et que ne donne point une érudition étroite et précaire.

A cette étude très fouillée manque-t-il quelque chose pour être complète ? Sans avoir ni la manie des classifications, ni la superstition des statistiques, on peut se demander si l'on n'arriverait pas à des conclusions plus rigoureuses et à des résultats plus significatifs en groupant les inscriptions d'après la condition des personnes ; en tenant compte, d'autre part, autant que possible, des dates (après avoir écarté la chronologie comme principe de classement, M. Galletier est bien obligé de distinguer les époques, et c'est un des côtés intéressants de son étude); en cherchant enfin s'il n'y aurait pas une relation à établir entre ces données et les sentiments, les croyances, les moyens d'expression. Il suffirait en somme de coordonner et systématiser tant soit peu les remarques soigneusement classées sous les trois points de vue que nous avons indiqués.

Tel qu'il est, le livre de M. Galletier est instructif et ouvre plus d'un aperçu nouveau [1]. Il se lit avec facilité et agrément. En une matière qui touche sans cesse à l'éternel et poignant problème de la destinée humaine, l'auteur laisse percer, pour ces inconnus dont les traits indistincts émergent à demi de la pénombre, une sympathie discrètement émue. Il n'a pas cru que savoir signifiât indifférence, ni que l'érudition exclût la sensibilité. Et si je voulais en terminant résumer mon impression, je dirais que dans l'esprit, dans le ton de ce livre, on trouve une ressemblance et comme une parenté intellectuelle avec l'humaniste délicat et le poète érudit qu'est M. Frédéric Plessis.

Paul VALLETTE.

Joseph I. S. Whitaker, *Motya. A phœnician colony in Sicily.* Londres, C. Bel and Sons, 1921, 1 vol. in-8° de 357 pages, 1 planche, 2 cartes et 11 figures dans le texte.

La petite île de San Pantaleo est située à une faible distance de la côte occidentale de Sicile, au nord de Marsala. C'est une petite plaine presque circulaire qui culmine au nord et au centre et s'abaisse à l'est et au sud-est. Depuis plus de quinze ans, M. Whitaker y poursuit de

1. Il reste quelques fautes d'impression qui ne sont pas relevées à l'errata ; chacun les corrigera sans peine pour son compte Signalons seulement, en fait de menues vétilles, une petite inadvertance à propos du dénouement de l'*Eunuque* de Térence (p. 169, n. 4), et une légère erreur sur la *Consolation à Polybe*, adressée par Sénèque au élèbre affranchi à l'occasion de la mort non de son fils, mais de son frère (p. 207)

très intéressantes fouilles archéologiques dans les ruines de Motyé, le principal établissement phénicien de la Méditerranée occidentale après Carthage. Bien qu'encore inachevés, les travaux de déblaiement ont donné des résultats extrêmement importants. Le présent volume a pour objet de faire connaître les premiers résultats acquis.

Des comptoirs créés par les navigateurs orientaux sur les côtes d'Afrique, d'Espagne et aux Baléares, les nécropoles enfouies aux profondeurs du sol ont seules subsisté. A Motyé, M. Whitaker a eu l'heureuse fortune de découvrir l'un de ces établissements presque complet avec son enceinte murée et son port, les magasins, les demeures et les cimetières des marchands qui l'occupèrent. Détruite presque entièrement par le siège de 397 avant J.-C., la station ne se releva jamais de ses ruines; ses habitants émigrèrent et transportèrent leurs foyers à Lilybée, sur la côte sicilienne.

Il n'est pas possible désormais d'étudier l'expansion phénicienne vers les pays de l'ouest sans faire une très large part aux éléments nouveaux apportés par l'exploration de Motyé. La connaissance exacte que nous avons de la date de la prise et de la ruine totale de la ville est de la plus haute importance pour l'établissement de la chronologie des objets découverts non seulement dans la fouille, mais encore à Carthage et aux Baléares. Un examen attentif des poteries et des bijoux recueillis dans les ruines aussi bien que des procédés employés dans la construction et la décoration des monuments de l'île permet de préciser la part qui revient aux influences purement sémites et à l'action de la civilisation de la Grèce dans l'élaboration d'une culture aussi complexe.

Déjà, par sa situation insulaire, Motyé possédait d'importants avantages au point de vue défensif. Une épaisse muraille crénelée, flanquée de bastions et de tours, entoure la cité. Les parties les plus anciennes de l'enceinte sont faites de gros blocs non travaillés entassés les uns sur les autres; de petites pierres mêlées à de l'argile obstruent les interstices entre les assises. Au nord de l'île, on observe un dispositif qui, bien que d'époque reculée, présente un certain perfectionnement sur le précédent : les gros blocs se rencontrent à la base du rempart, les rangées supérieures étant constituées par des pierres de moindres dimensions. Les parties les plus récentes, et ce sont les plus nombreuses, sont constituées par de larges pierres calcaires de soixante-quinze centimètres à un mètre de longueur, soigneusement appareillées. L'enceinte est percée de deux portes au nord et au sud. La première est protégée en avant par deux tours de forme trapézoïdale, disposées obliquement, de manière à ménager entre elles un passage fortifié; l'entrée proprement dite est double, séparée par une muraille; le passage de l'est forme chaussée et pouvait être suivi par des véhicules; celui de l'ouest, plus resserré, était réservé aux piétons.

Défendue par deux bastions, la porte du sud, en partie détruite par la mer, paraît n'avoir eu qu'une seule ouverture. A l'est et au sud-est, deux escaliers, placés sous la surveillance de corps de garde, descendent au rivage.

Au voisinage de la porte méridionale et vers l'angle sud-ouest de l'île, la muraille est coupée pour laisser un passage au canal qui met en communication la mer avec le *cothon*, bassin rectangulaire de 51 mètres de longueur sur 37 mètres de largeur. Autour du port se groupe le quartier maritime de la ville; on y a rencontré des magasins et de petites maisons, sans doute à l'usage des pêcheurs.

La chaussée partant de la porte septentrionale se poursuit assez loin jusqu'à un ensemble de ruines désignées sous le nom de Capidazzu et qui forment un ensemble de constructions assez important ayant pu appartenir à un monument public contemporain de la chute de Motyé. Au delà, la rue s'élargit pour donner naissance à une grande place.

Dans la partie sud-est de l'île, on a déblayé, à peu de distance de la mer, une maison appartenant à la dernière période de l'histoire de la ville, dont le plan rappelle celui des habitations grecques. Le péristyle est pavé d'une mosaïque de galets marins noirs et blancs, figurant, dans une bordure de fleurs de lotus et de flots, des combats d'animaux : lion attaquant un cheval, griffon se précipitant sur un cheval, lutte d'un lion et d'un chien. L'entrée paraît avoir été au nord, dans le voisinage de pièces ayant servi de magasins.

Non moins intéressante que la découverte de la maison à la mosaïque a été celle d'une partie de l'*area* d'un sanctuaire, dans laquelle avaient été enfouies des gargoulettes renfermant les restes de petits mammifères mêlés aux ossements de jeunes enfants offerts en holocauste à la divinité.

La plus ancienne nécropole de la station est située au nord de l'île, en dehors des fortifications. Bien que contemporaine des plus vieux cimetières de Douimés et de Dermech, à Carthage, le rite de l'inhumation y est très rarement employé. Il faut voir dans cette exception des raisons d'accommodation bien plutôt que des influences de religion : la nature du sol très friable, le manque de place et le voisinage des habitations ne permettaient pas l'établissement de ces vastes hypogées si fréquentes à Carthage et en Espagne. Les cendres sont contenues dans des vases sans col à anses verticales ou obliques ornés de triglyphes ou dans des jarres obus ; ils sont souvent accompagnés d'œnochoés à embouchure trilobée, de petites marmites et d'unguentaria. Le décor géométrique domine. Toutes ces poteries sont déposées dans un bloc de calcaire creusé, recouvert par des pierres plates disposées en forme de toit que surmonte une stèle offrant le plus souvent la représentation, gravée au trait, d'un bétyle ou d'un temple. Aucune statuette de terre cuite n'a été trouvée dans ces tombes ; par

contre, les vases proto-corinthiens et la poterie noire italiote abondent dans les sépultures les plus récentes et témoignent de l'importance des relations entre Motyé et la Grande-Grèce. Il faut encore signaler la présence d'armes, de couteaux et poignards, qu'on ne rencontre jamais dans les nécropoles puniques. Dès la fin du VIIIe siècle, le cimetière de l'île est abandonné et les tombes sont installées sur la côte de Sicile, à Birgi, au nord-est de Motyé. Les inhumations y dominent : les corps sont déposés dans de grands sarcophages faits de plaques de calcaire juxtaposées. La poterie proto-corinthienne manque ; elle est remplacée par le bucchero nero et des vases de fabrication locale, cruches à large ouverture et à anses reliant le goulot à l'épaule. Les statuettes de terre cuite commencent à apparaître, ainsi que de petits autels de marbre, recueillis également dans les habitations de la station, et le plus souvent ornés de représentations de scènes de chasse et de combats d'animaux mythologiques. Ces derniers monuments, fréquents en Grande-Grèce, manquent à Carthage.

Raymond LANTIER.

Adolf Schulten, *Numantia, die Ergebnisse der Ausgrabungen. I. Die Keltiberer und ihre Kriege mit Rom.* München, Bruckmann, 1914; in-4° de 403 pages.

Dans cet ouvrage, premier volume d'une étude complète, en trois parties, sur Numance, le savant allemand ne se borne pas à nous communiquer le résultat de ses fouilles : il nous fait part d'autres découvertes, provenant les unes de l'étude attentive des textes; les autres, de la visite des sites les plus remarquables de la Celtibérie. Il élargit singulièrement l'horizon de Numance : à propos de l'héroïque cité, il compose un livre de 400 pages, où il est moins question d'elle que de la Celtibérie et même de l'Espagne ancienne en général.

Une première section (p. 15 à 261) a pour titre : *die Keltiberer, Herkunft, Land und Volkstum;* une seconde, moins étendue, traite des guerres celtibériennes. L'ouvrage n'est peut-être pas très bien composé. En le lisant, on a l'impression que le libellé de la table des matières ne rend pas compte avec exactitude du développement de la pensée de l'auteur : l'ouvrage est fait de trois morceaux qui ne forment pas corps ensemble. Pour l'analyser avec plus de commodité, il convient de mettre à part : les « thèses ethnologiques » (*Keltiberische Ethnologie*, p. 15-112), auxquelles Schulten semble attacher le plus grand prix ; l'étude de géographie physique et humaine (*Land und Volkstum*, p. 112-252), où l'auteur est heureux d'employer une méthode qu'il croit nouvelle ; enfin le récit des guerres qui relève de l'histoire proprement dite.

I. — Les thèses ethnologiques. — Schulten en donne un résumé très succinct, mais très suffisant aux pages 103 et 104 de son ouvrage. Les Ligures sont, en Espagne, les plus anciens habitants connus de nous. Ils sont venus d'Afrique; les Basques sont leurs descendants. Les Ibères, inférieurs aux Ligures, et qui même ont pu être quelque peu parents des nègres, sont passés à leur tour d'Afrique en Espagne; ils ont été les successeurs des Ligures, d'abord, au sud-ouest, en Turdétanie et sur la côte orientale où ils ont donné leur nom à deux fleuves, que les textes anciens confondent parfois, l'Èbre d'Andalousie (Rio Tinto) et l'Èbre du bassin d'Aragon. C'est aux dépens des Celtes, anciens vainqueurs des Ligures, que les Ibères ont poursuivi la conquête de l'Espagne : les Celtes ont été refoulés dans le haut pays, à l'ouest et sur le plateau Central. Au moment de sa plus grande extension, la domination ibère est répandue au nord des Pyrénées, sur une partie de notre pays; l'invasion gauloise étend plus au sud les limites de la Gaule; les Ibères sont ramenés dans leur péninsule; par contrecoup, ils en achèvent l'occupation; ils reprennent aux Celtes même les terres médiocres du plateau central; les vaincus dispersés ne forment plus que des groupes sporadiques. Voilà comment, au moment de la conquête carthaginoise, la Celtibérie n'était déjà plus le pays des Celtes, mais celui des nouveaux conquérants ibères.

On reconnaît dans cette construction ingénieuse, et peut-être fantaisiste, la doctrine de l'école intellectualiste allemande. Schulten s'inscrit en faux contre les textes anciens qui, presque tous depuis Strabon, rattachent les Celtibères aux Celtes; il est fier de rapporter à Leibniz, qui n'est ni Grec ni Romain, la paternité de ses thèses. Pour les étayer, il a monté laborieusement tout un échafaudage de preuves, en mettant au premier rang les données d'ordre philologique, dont il est à la mode de se servir. Après avoir montré que « Ibère » et « Berbère » sont des mots analogues, Schulten se plaît à retrouver, de chaque côté du détroit de Gibraltar, des séries d'autres noms à rapprocher; puis, il cherche à dresser la liste de tous les noms de lieu de la péninsule ibérique; il constate que la plupart sont ibères. Il a soin de ne pas attirer notre attention sur les noms de personnes; il n'en sera question que cent pages plus loin; le procédé de Schulten manque de franchise : après avoir noté que les noms de lieux étaient ibères, il aurait fallu ajouter que les noms des chefs celtibères les plus illustres étaient celtes et non plus ibères (p. 247). N'est-il pas étrange, en en effet, que les chefs celtibères aient emprunté leur nom aux familles des vaincus ?

Les preuves tirées de l'ethnologie ne semblent pas de meilleur aloi que les arguments philologiques : est-il vrai de dire que l'identité d'habitat entraîne l'identité de race ? Peut-on soutenir que les Sardes et les Baléares sont de même origine, parce qu'ils vivent les uns et les

autres dans les cavernes? (p. 54). L'identité de tactique ne se montre-t-elle pas communément chez les peuples montagnards arrivés au même degré de civilisation? Les mœurs ne s'expliquent-elles pas autant par le milieu que par la race? Sans doute, les différences sont nombreuses entre les Celtes et les Celtibères; mais si les Celtibères sont vraiment des Ibères, au même titre que les Turdétans, comment expliquer, d'après la méthode de Schulten, que les premiers ne soient qu'un « tierisches Naturvolk » (p. 44), alors que les seconds se sont de toute antiquité montrés dignes du nom de « Kulturvolk »? Voilà des difficultés qui équivalent presque à des invraisemblances.

Pour toutes ces raisons, les hypothèses de Schulten, bien que méritant d'être examinées, ne présentent peut-être pas un caractère définitif.

II. — La géographie physique et humaine de la Celtibérie. — La Celtibérie de Schulten est moins étendue que celle de Polybe. Elle ne correspond qu'à la Vieille Castille actuelle; l'auteur la divise en deux parties: la région du Douro, habitée par les Arévaques et les Pélendons, et la région du Jalon, domaine des Lusons, des Belles et des Tittes, plus civilisés que les montagnards de la haute Celtibérie.

Schulten, qui cite Ratzel, s'est inspiré de ses idées; il pense avec raison que l'histoire ancienne est accessible seulement aux historiens qui sont en même temps géographes: la topographie suggère souvent l'explication des textes obscurs ou incomplets. L'auteur des fouilles de Numance va donc faire œuvre de géographe: il n'a pas tout à fait échoué; mais il n'a pas non plus tout à fait réussi.

Il ne se fait pas faute de donner un nom aux sites géographiques qui en sont dépourvus; il leur en donne qui se réfèrent aussi bien que possible au rôle historique des sites en question: pour les besoins de la cause, il baptise une chaîne de montagnes: « keltiberisches Randgebirge », un col: « Porta Celtiberica » (p. 155). Le procédé ne manque pas d'une certaine hardiesse. Il distingue avec raison la « ceinture dorée » de l'Espagne des plateaux intérieurs, pauvres autant que massifs. Il décrit tout, même les lacs, même les sources. Il n'est pas assez géographe pour connaître l'art de se dégager avec élégance des fastidieuses énumérations; il lui arrive rarement de saisir le caractère d'un paysage; il lui échappe parfois telles expressions qui jurent avec la science géographique: quand il dit d'un climat qu'il est plus « nordlich » que « sudlich », il montre que ses connaissances ne sont pas au-dessus des préjugés vulgaires.

De même pour la géographie humaine: il ne sait pas la rattacher à la géographie physique; il croit qu'il suffit de comparer le tempérament des Celtibères « à la neige des Sierras et à la désolation des Parameras ». Il est vrai qu'ici encore Schulten peut se flatter de ne

rien omettre : les rubriques se classent ainsi que dans un répertoire : « Körperliches Habitus, Siedlung, Wohnung, Nahrung, Kleidung.... ». L'auteur s'arrête à l'armement, qu'il nous décrit avec un soin minutieux, comme s'il y avait, dans cette préférence marquée, un instinct de race. D'ailleurs, ces longues descriptions ne produisent pas l'effet attendu : l'étude qui semblait viser au paradoxe dans les cent premières pages, frise ici la banalité. Se réservant de parler de Numance dans les volumes II et III, l'auteur se contente, dans la seconde partie du tome I, de peindre les Celtibères d'après les Ibères ; le type des héros de Numance, d'après le portrait de Viriathe, le chef lusitan. Ces négligences, ces « à peu près » choquent d'autant plus que l'art fait des apparitions trop rares, dans l'exposition, aux articulations trop raides et trop marquées, échafaudée comme un raisonnement philosophique. L'auteur veut nous montrer que les Celtibères sont braves, fidèles, etc., il y emploie toujours les mêmes faits déjà connus. Quand on en arrive au récit historique des guerres, c'est à recommencer. La matière ne change pas, bien que les éléments en soient présentés dans un ordre différent, enveloppés dans un autre commentaire.

III. — Le récit historique des guerres celtibériennes. — Je regarde cette dernière partie comme la meilleure de l'œuvre de Schulten, bien que l'auteur semble y attacher un moindre prix qu'aux deux précédentes.

La composition a été peut-être un peu rapide ; le style n'est pas toujours excellent : je relève des gallicismes d'étrange sorte : « Borniertheit » = caractère de ce qui est borné ; « autorisiert » = autorisé ; « Défile » = Schlucht ; « passierbar » = caractère d'un fleuve qu'on peut passer (p. 356, 373) ; voici des trivialités : il est question (p. 278) des Romains qui ne veulent pas servir en Espagne — Schulten renforce l'expression : ils ne veulent pas « porter leur peau au marché » (« ihre Haut zu Markte tragen ») ; voici par contraste des figures de rhétorique, un peu vieillies : « les dons de Cérès, de Pallas, de Bacchus », pour dire le blé, l'olivier, le vin. Schulten ne s'embarrasse pas de la composition : comme les annalistes anciens, il suit les faits année par année, presque mois par mois.

Cependant, il faut au moins lui savoir gré de la déférence qu'il a maintenant pour les textes, après les avoir traités, au début de son livre, un peu comme « des chiffons de papier ». Il les suit et les traduit presque d'un peu trop près, sans pénétrer assez au fond, sans laisser une place suffisante à la romanisation, à côté de l'œuvre de conquête, sans retrouver l'âme d'un passé si riche en héros et en exploits.

Il condamne la politique romaine, en raison de la place qu'y tient

la cupidité; il ne sait pas expliquer la conquête romaine en Espagne autrement que par la « römische Wolfsnatur ». Il attribue le plus grand rôle à Scipion, qui aurait dirigé pendant des années la politique étrangère de Rome pour la faire aboutir finalement à la guerre. Scipion lui fait l'effet d'un monarque, d'un César avant la date; il se demande ce qui serait advenu, si le vainqueur de Numance était passé au parti des Gracques.

De crainte de n'être pas suffisamment expert en tactique, Schulten a confié à un « Major » le soin d'exposer la grande bataille du 23 août 153, dans la plaine à l'est de Numance.

Finalement, je me demande si Schulten n'aurait pas mieux fait de confier aussi à des spécialistes les parties de son travail qui relèvent plus particulièrement de l'histoire et de la géographie, et de se réserver, pour y triompher sans équivoque, la partie proprement archéologique, qui prendra place dans les deux livres suivants.

Ce qui vient à bout de la patience du lecteur impartial, c'est l'intention trop claire dans laquelle ce livre a été écrit, pour laquelle Schulten est devenu historien et géographe. Il y a là une entreprise scientifique d'avant-guerre. Non seulement nos ancêtres, les Celtes, sont représentés comme les vaincus des Ibères, ce qui est à discuter, mais ils récoltent à tout propos et trop souvent hors de propos des épithètes injurieuses; ils sont traités de lourdauds (« plump », p. 77); il est parlé de leur « wüste Völlerei », expression trop forte pour pouvoir se traduire, imaginée par l'auteur afin d'établir un contraste avec la sobriété insigne des Ibères. La France moderne n'est pas plus honorée : l'auteur affecte de ne faire état que de la science historique allemande, représentée par « Niebuhr et Mommsen, Curtius et Droysen » (p. 263); on voit trop que Schulten, subventionné par le ministre de la guerre bavarois, a voulu surtout ravir à notre race l'héritage de gloire qu'ont pu lui transmettre les Celtibères; il semble que toute la composition du livre s'ordonne autour de cette phrase essentielle qui a l'air d'achever de démontrer le théorème : « Der tapfeste aller Stämme der Halbinsel ist fortan nicht mehr für die keltische, sondern für die iberische Rasse in Auspruch zu nehmen ». Le livre est donc venu à sa date, un peu avant la guerre, pour flatter l'Espagne et pour nous rabaisser à ses yeux; pour préparer l'élite intellectuelle espagnole à une hégémonie allemande. Pour les besoins de la cause allemande, Schulten a osé contredire Mommsen qui voyait dans les Celtibères les « trouble-fêtes » de paix, et les « lâche-pieds » de la guerre (p. 202).

Il est à souhaiter que le savant archéologue de Numance poursuive et achève son œuvre dans un autre esprit, en se souciant davantage de ne pas sacrifier la vérité à des rancunes pangermanistes.

Michel LHÉRITIER.

Dr J.-H. Holwerda, *Arentsburg, een Romeinsch Militair Vlootstation bei Voorburg* (mit Auszug in deutscher Sprache). Leyde, Brill, 1923; in-folio de 165 pages et LXXI planches.

En 1827, Reuvens, directeur du Musée de Leyde, entreprit des fouilles entre cette ville et Delft, à Arenstburg, qu'il crut à tort occuper l'emplacement de *Forum Hadriani*. Les fouilles ont été reprises et poursuivies de 1908 à 1915 par M. J.-H. Holwerda, qui vient de leur consacrer un luxueux et substantiel volume. Après avoir étudié en détail les restes des murs et des fossés qui entouraient un camp romain, les constructions qui s'élevaient à l'intérieur, le port qui pénétrait dans l'enceinte fortifiée, l'auteur décrit et classe avec une précision remarquable plus de quatre mille tessons de terre sigillée et les restes d'autres poteries qui ont été tirées du sol; il traite ensuite, avec le même soin consciencieux, des lampes, des marques de briques, des statuettes de terre cuite, dont l'une porte une signature datée de l'an 169, des monnaies, inscriptions et *graffiti*, des objets de métal — dont une main de bronze provenant d'une statue d'empereur — des bijoux, os, verres, enfin de tous les débris que des recherches diligentes ont ramenés à la lumière.

Les résultats de ces recherches n'ont pas seulement un intérêt archéologique : ils nous fournissent des précisions nouvelles sur l'histoire de l'occupation romaine dans le nord de la Gaule. Le *Vliet*, canal qui se détache du Vieux-Rhin à Leyde pour se diriger vers le Sud, est l'ancienne *fossa Corbulonis*, creusée, nous dit Tacite, *ut incerta maris vitarentur*, c'est-à-dire pour permettre aux bateaux qui avaient descendu le Rhin d'atteindre par une navigation sans péril la Meuse et l'embouchure de l'Escaut, d'où l'on avait coutume d'entreprendre la traversée vers l'Angleterre. Sur ce canal, se trouvait le *castellum* d'Arentsburg, point de relâche de la *Classis Germanica*, et port militaire placé sur la route qui assurait les communications navales entre la Germanie et la Bretagne. Il fut construit à l'époque des Flaviens, avant l'année 89, c'est-à-dire au moment de la conquête de l'île, où furent envoyés des contingents bataves et tongres, et il resta en usage jusqu'au IIIe siècle. A l'origine, il fut occupé par un détachement de la Xe légion, qui séjourna chez les Bataves de 70 à 105. La garnison ordinaire était une cohorte de 500 hommes ; mais chaque fois que les nécessités de la défense provoquaient des transports de troupes du Rhin vers le *vallum* de Bretagne, ce camp était une étape de leur voyage. Ces transports furent nombreux sous Antonin le Pieux et du temps de Lucius Vérus : à ces époques, on note dans le *castellum* des constructions et réparations. D'autres marques de briques nous font descendre jusqu'au règne de Septime Sévère. La forteresse fut évacuée dans la période troublée qui suivit la chute des Sévères ; elle

fut abandonnée vers 238 et réoccupée seulement pour quelques années vers 270.

Ainsi l'ancienne dénomination de *Forum Hadriani* attribuée à Arentsburg est erronée : ce n'est point un *forum* et, si c'en était un, il serait antérieur à Hadrien. Mais peut-être faut-il y reconnaître le *praetorium Agrippinae* de la Table de Peutinger, car certaines trouvailles prouvent qu'avant la construction du camp des Flaviens, son emplacement a été occupé par un établissement datant des premiers temps de la conquête.

On voit toute l'importance des conclusions auxquelles un déblaiement patiemment conduit et une méthode rigoureuse d'interprétation ont amené M. Holwerda. Son beau livre fait grand honneur à l'archéologie hollandaise[1].

Franz CUMONT.

Louis Cheikho, *Le christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam;* 2e partie : *La littérature chrétienne dans l'Arabie préislamique.* Beyrouth, Imprimerie catholique, 1923; 1 vol. in-8° de 301-526 pages.

Il y a quelques années, le P. Louis Cheikho publiait sur les poètes arabes chrétiens un magistral ouvrage de plus de 900 pages, et terminait ainsi la première partie de son enquête sur l'existence et l'influence du christianisme dans l'Arabie préislamique. Le vif intérêt que présentait cette étude si originale et si opportune, et le bon accueil qui lui fut réservé partout, en Orient comme en Occident, ne pouvaient pas manquer de stimuler encore davantage l'activité toujours jeune de l'auteur à pousser plus loin son enquête, à élargir le champ de ses investigations, et à réaliser sans retard une œuvre à la fois intéressante et difficile. Il s'agissait en effet de réunir tous les faits et les témoignages authentiques, disséminés dans les écrits chrétiens et surtout dans les ouvrages arabes, qui mettent en lumière tout ce que doit directement ou indirectement l'islamisme à la religion chrétienne. Le P. Cheikho était tout désigné pour mener à bien un tel travail : il connaît à fond la langue et l'histoire des Arabes à l'étude desquelles il se consacre depuis déjà plus d'un demi-siècle; il a à sa disposition une riche documentation originale ou rare, que lui fournit la florissante Université de Saint-Joseph et qu'il peut, tout à son aise, consulter et utiliser; il sait en outre, grâce à ses connaissances étendues, tirer le meilleur parti possible de ce labyrinthe d'écrits de tous genres que les anciens auteurs arabes nous ont laissés et qu'il importe de passer soigneusement au crible de la critique avant de s'en servir.

1. [Nous nous associons à ce jugement; cf. *Revue*, 1923, p. 175.]

C'est cette deuxième partie — certainement de beaucoup la plus importante — de son enquête que le P. Cheikho vient d'achever et livre aujourd'hui aux arabisants. Dans un premier fascicule paru il y a peu de temps, il donne un aperçu général sur l'histoire et l'habitat des Arabes; il raconte comment ces derniers, longtemps avant l'apparition de l'islamisme, viennent successivement en contact avec les idées chrétiennes, dont bien vite ils subissent l'influence; il donne même la liste des tribus qui, en entier ou en partie, embrassent de bonne heure la religion chrétienne et abandonnent peu à peu, tout en conservant leur vie nomade, leurs conceptions grossières sur la divinité et sur la morale. De la sorte, lorsqu'au VIIe siècle Mahomet prêche sa nouvelle doctrine, le Christianisme se trouve largement répandu parmi les Arabes habitant la Syrie, la Mésopotamie, l'Iraq et une grande partie de l'Arabie : les chrétiens sont alors assez nombreux dans le Yémen, l'Hidjaz, le Nedjd, et jusqu'à la Mecque même, la ville sainte des Arabes idolâtres. Ces Arabes chrétiens ont des églises et des couvents, des évêques et des prêtres, des savants et des théologiens, toute une hiérarchie constituée, exactement comme les autres peuples de la Chrétienté. Tout cela, le P. Cheikho le démontre avec force preuves à l'appui dans les deux fascicules qu'il publie aujourd'hui et qui ont pour titre : *La littérature chrétienne dans l'Arabie préislamique*. On y trouve une mine de renseignements de toutes sortes, une foule de témoignages précieux qui sont puisés dans la littérature anté-islamique, aussi bien que chez les écrivains musulmans eux-mêmes, et qui prouvent d'une manière péremptoire que tout un monde de faits ou d'idées scientifiques et religieuses, répandues parmi les Arabes, sont d'origine chrétienne. « C'est l'art de l'écriture, tout un vocabulaire de mots religieux, des noms propres, des proverbes, des allusions aux événements de l'Ancien et du Nouveau Testament; c'est une série de pensées chrétiennes, souvent puisées dans les Saintes Écritures; ce sont des centaines de traditions rapportées par Boḥâri et consorts, et attribuées à Mahomet, copiées littéralement dans les Livres saints ; c'est l'art oratoire inauguré en Arabie par les Chrétiens; la théologie et la philosophie chrétiennes elles-mêmes ne sont pas inconnues aux anciens Arabes. » La civilisation arabe avant l'Islam est également tributaire du Christianisme : les beaux-arts, l'architecture, la peinture, la sculpture et la musique sont d'origine chrétienne. Les autres sciences, comme la médecine, l'astronomie, la jurisprudence sont importées en Arabie par les Arabes chrétiens formés par des maîtres grecs ou syriens ; il en est de même pour le commerce et l'industrie. « Plus encore, les usages religieux (prières, jeûnes, aumônes, pèlerinages) et les usages civils ont été calqués au début de l'Islam sur les usages chrétiens, avec quelques emprunts au judaïsme. » La poésie elle-même ne fait son apparition

en Arabie qu'un siècle ou deux tout au plus avant Mahomet et elle est inaugurée par les poètes de Taγleb, de Bakr et de Kindah qui sont des tribus arabes chrétiennes. Telles sont à peu près, en résumé, les principales idées contenues dans ce volume. Le P. Cheikho a eu l'heureuse inspiration d'y joindre six tables qui sont les bienvenues, et qui augmentent encore la valeur de cette deuxième partie de ses recherches, en attendant qu'il nous donne la troisième partie sur les poètes chrétiens postislamiques.

D'aucuns pourront peut-être reprocher à l'auteur d'avoir laissé glisser, de-ci de-là, quelques imperfections ou erreurs de détail, ou bien de n'avoir pas conçu et réalisé autrement le plan de son travail; d'autres pourront ne pas être partout de son avis sur l'authenticité, ou tout au moins sur la force probante de tel ou tel témoignage, de tel ou tel texte rapporté par lui. Mais tout le monde rendra certainement hommage à l'effort et au réel mérite du P. Cheikho et reconnaîtra sans difficulté la valeur de ce beau travail, « fruit de quelque quarante ans de recherches », qu'il nous donne aujourd'hui après tant d'autres si justement appréciés. Il doit intéresser les arabisants aussi bien que les sociologues, les historiens aussi bien que les apologistes chrétiens; il remet nettement à l'ordre du jour une question qui avait été fort débattue au Moyen-Age et que beaucoup de nos contemporains semblent ignorer: c'est le manque d'originalité de la doctrine de Mahomet. Sans vouloir admettre l'opinion qui soutenait autrefois que l'islamisme est une hérésie du christianisme, nous pouvons dire maintenant, après l'ouvrage du P. Cheikho, que la religion musulmane, en bien des choses, est calquée sur un christianisme déformé par les hérésies orientales, ou, si l'on veut, c'est une hérésie née des hérésies chrétiennes. Il est à regretter toutefois que cet intéressant travail soit rédigé en arabe et que, par conséquent, il ne soit à la portée que de quelques Européens. Nous souhaitons vivement qu'il soit un jour traduit en français.

Michel FEGHALI.

Ant. Baumstark, *Geschichte der syrischen Literatur*. Bonn, Marcus et Weber, 1922; 1 vol. in-4° de XVI-378 pages.

La littérature syriaque représente un domaine très vaste dont la connaissance est fort utile pour l'histoire de l'Orient chrétien. Elle a été longtemps une sorte de « terra incognita » et elle reste encore assez peu explorée. M. Baumstark, professeur à l'Université de Bonn, en a fait une étude minutieuse et il a condensé les résultats de son enquête en un manuel très compact qui veut être aussi complet que possible et qui, à ce point de vue, dépasse de loin ses devanciers.

L'ouvrage se divise en deux parties dont l'une présente les textes antérieurs à l'Islam, l'autre ceux qui lui sont postérieurs. Dans la

première sont passés en revue ceux qui ont précédé les grandes controverses christologiques, ensuite ceux des nestoriens et des monophysites. La seconde étudie les écrits de ces deux grandes sectes, d'abord, jusqu'aux alentours de l'an mille, puis, dans les siècles suivants, et elle se termine par un rapide aperçu de la littérature melchite et maronite.

Chacune de ces sections est divisée en un certain nombre de paragraphes qui groupent divers auteurs sous une même rubrique et qui disent à peu près tout ce qu'il est possible de savoir sur leur vie, sur leurs œuvres et les manuscrits qui en restent, comme sur les travaux dont ils ont été l'objet.

L'exposé est assez monotone et on pourrait y souhaiter plus de vues générales. La langue elle-même est pénible et contournée. Des abréviations nombreuses, dont l'explication ne remplit pas moins de quatre pages très serrées, en compliquent encore la lecture. Mais l'ouvrage témoigne d'une information très étendue et très précise. Il rapproche une masse énorme d'indications utiles qui ne sont point groupées ailleurs. Il constitue un précieux instrument de travail.

Prosper ALFARIC.

A. Gabriel, *La Cité de Rhodes* (MCCCX-MDXXII) : *Architecture civile et religieuse.* Paris, de Boccard, 1923 ; 1 vol. in-4° de VI-240 pages, avec 161 figures dans le texte et XLI planches hors texte.

L'auteur de ce magnifique ouvrage ne nous en a pas fait longtemps attendre l'achèvement. Au volume d'architecture militaire, que nous analysions l'an dernier (*Revue,* 1922, p. 275-277), succède l'étude de l'architecture civile et religieuse. Parmi tant de monuments d'une importance capitale pour l'histoire de l'art à la fin du Moyen-Age et au début de la Renaissance, il en est un qu'il faut signaler avec un sentiment particulier de gratitude : c'est celui que M. Gabriel a restauré en personne, non seulement sur le papier, mais sur place, je veux dire l'Auberge de France.

En construisant leurs édifices, les Chevaliers de Saint-Jean se sont avant tout inspirés de l'architecture de leurs pays d'origine. Nous y retrouvons les influences occidentales (Provence, Catalogne, Sicile). Mais l'Orient a laissé aussi son empreinte. On notera par exemple : l'usage des cordons entrelacés, qui « remonte à la plus haute antiquité chaldéenne et figure sur les vases de style rhodien du VIIe siècle avant J. C. » (p. 143) ; — l'emploi du *khorassan,* cet enduit qui offre tant d'analogie avec les mortiers hydrauliques des Romains (p. 139) ; — les nombreux motifs ornementaux, « dents de scie, billettes, étoiles à

quatre branches, pointes de diamant, rinceaux et feuillages stylisés », qui, alors que le choix des profils et des formes architectonique est essentiellement gothique et occidental, « perpétuent des thèmes byzantins » (p. 143).

On ne voit pas souvent associés, comme chez M. Gabriel, la compétence technique de l'architecte, la culture large de l'humaniste, l'expérience vivante du voyageur et la solide curiosité de l'érudit. Il serait vraiment à désirer qu'un si rare ensemble de qualités et de talents réussît promptement à s'exercer dans notre Enseignement supérieur.

Georges RADET.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne. — C'est, on le sait, le titre de l'ouvrage maintenant célèbre de Paul Monceaux. Voici le tome VII qui paraît à l'instant (Paris, Leroux, 1923, in-8° de 298 pages . Il est d'un puissant intérêt; car il se rapporte, comme l'indique le sous-titre, à *saint Augustin et le Donatisme*. C'est une joie pour un Français de voir un professeur de notre Université consacrer à saint Augustin toutes les ressources de son érudition et de son talent. Vraiment, Monceaux, avec le sens littéraire en plus, est le digne héritier des Bénédictins de Saint-Maur. — Étudiez en particulier le répertoire chronologique qui termine le volume. C. J.

Éginhard. — La *Vie de Charlemagne*, par le secrétaire de Louis le Pieux, inaugure les *Classiques de l'histoire de France au Moyen-Age*, dont nous avons signalé l'intérêt (1922, p. 379). C'est M. Halphen, le directeur de la collection, qui édite ce premier fascicule (Paris, Champion, 1923, 1 vol. in-8° de XXIII-128 pages), avec un soin extrême. Les rapports de son auteur avec Suétone y sont étudiés de très près. G. R.

---

17 mai 1923.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

MUSÉE DE BELGRADE

Reliefs votifs inédits ou disparus.

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

Au début de l'année 1914, M. N. Voulitch, professeur à l'Université de Belgrade, avait eu la gracieuse pensée de m'envoyer les photographies d'une vingtaine de monuments, conservés au Musée National serbe, qu'il jugeait susceptibles de m'intéresser à cause de leur provenance ou de leur sujet, par quoi ils se rattachent à la Thrace. Tous étaient inédits, sauf quatre, qui, n'ayant été publiés que dans des périodiques russes, bulgares ou hongrois, restaient encore pratiquement ignorés de la science européenne.

La guerre interrompit mes projets de publication. Lorsque je les repris, et demandai à cette occasion quelques renseignements complémentaires à Belgrade, j'appris que la plupart de ces objets étaient classés comme disparus à la suite du bombardement du Musée par les Autrichiens. Les photographies que je demeurais seul à posséder, par un hasard heureux, restaient l'unique document qui permît de léguer au monde savant le souvenir, la description et l'image de cette petite série de reliefs.

Ce fut donc pour moi comme un devoir de piété d'en établir, à l'usage des archéologues et en témoignage d'affection à nos amis serbes, une sorte de Catalogue illustré[1].

1. C'est pourquoi le présent travail a été traduit en serbe par les soins de M. Voulitch, avec quelques modifications ou suppressions auxquelles je n'ai point eu de part. Il a paru dans le numéro de 1922 (sorti en 1923) de la revue archéologique appelée *Starinar (l'Antiquaire)*.

Pendant que je le composais et pendant qu'on l'imprimait, on a eu l'heureuse chance de retrouver, dans des caisses sauvées des décombres, presque la totalité de ces *ex-voto* que l'on avait crus irrémédiablement perdus, et il est possible qu'on continue à découvrir les derniers manquants. Toutefois, il reste assez improbable qu'on puisse jamais rétablir la fiche signalétique de chaque monument. En dehors de l'image, je ne possède à leur sujet que quelques observations et mensurations prises [1] à la dernière minute sur ceux que le Musée a récupérés.

Je possède aussi quelques indications d'origine datant de 1914. Il apparaît que, déjà à cette époque, les renseignements enregistrés par l'Administration étaient insuffisants et fragmentaires. Sur 20 objets, 14 étaient sans origine connue. Parmi les 6 autres, 3 portaient l'indication vague « Macédoine » (nos 1, 8 et 2 ci-dessous [2]), 3 autres la mention « Paratchin en Serbie » (nos 19, 11, 20; ces deux derniers avec un point d'interrogation).

Que penser de ces provenances ? Peut-on en préciser le détail ou en augmenter le nombre ?

A première vue, on est porté à soupçonner que l'attribution à la région macédonienne, volontairement imprécise, n'est qu'un détour plein de modestie par lequel on a voulu signaler, dans des monuments de provenance en réalité ignorée, une facture supérieure à celle des ateliers indigènes de Mésie. En fait, le n° 1 surtout accuse une technique plus sûre; mais — détail qui justifie la remarque précédente — il se trouve que nous pouvons savoir d'où il vient : c'est de la région philippopolitaine. Le texte qui nous l'apprend attribue la même origine thrace au n° 14, et nous pouvons faire toute confiance à ce renseignement, puisqu'il remonte à un des anciens directeurs du Musée de Belgrade, M. Michel Valtrovitch [3] : il est seulement un peu étonnant

1. Toujours par M. Voulitch, à qui j'ai par conséquent encore un nouveau motif de gratitude.

2. En réalité, pour le n° 2, l'indication a été fournie non pas à moi, mais à M. Rostovtzev, qui évidemment l'a reçue du Musée en même temps que l'image et les mesures publiées par lui en 1911.

3. M. Dobrousky, qui a publié dans le *Sbornik*, 1900, p. 17-19, n° 25, fig. 8, notre n° 14, et p. 52, n° 4, fig. 25, notre n° 1, avait, en qualité de directeur du Musée de Sofia, reçu de son collègue serbe les photographies qui ont été directement reproduites dans son article. Il indique que les deux reliefs ont été offerts au Musée de Belgrade, une trentaine d'années auparavant, c'est-à-dire aux environs de 1870, par un Athénien, M. Manakis, ancien consul de Grèce en Serbie. Ce fonctionnaire, d'après mes renseignements particuliers, avait été auparavant vice-consul à Philippopoli. Ce seul fait serait un motif suffisant pour attribuer les monuments à la région philippopolitaine. Mais il existe une preuve pour notre n° 1 : c'est qu'il est la réplique d'un *ex-voto* analogue offert par le même donateur et *trouvé à Philippopoli*, selon le témoignage de Kalinka (*Antike Denkmäler in Bulgarien*, p. 121-122, n° 130, fig. 32).

Quant à notre n° 14, qui représente Asclépios sous les traits du Dieu Chasseur, je l'attribuerais volontiers au sanctuaire de Batkoun (45 km. O. de Philippopoli,

que se soient perdus le souvenir et les preuves d'une précision dont la source était au Musée même.

Quant à la référence à la ville de Paratchin [1], elle ne contient qu'une allusion vague à une découverte d'antiquités sur laquelle nous possédons, de la même source autorisée, quelques détails dignes de foi : la date, antérieure à 1900 ; le nombre (dix) des reliefs exhumés; l'identification assurée de quatre d'entre eux [2]. Par une sorte d'ironie des faits, aucun de ces derniers n'est parmi ceux qu'on avait cru pouvoir me signaler comme provenant vraisemblablement de Paratchin. Ce sont nos n°s 1, 5, 6 et 15 ; pour les n°s 11, 19, 20, je crois avoir cependant des raisons sérieuses de les admettre sur la

13 km. S.-O. de Tatar Bazardjik, au pied du Rhodope) : c'était le seul connu dans la région aux environs de 1870, suivant la remarque d'Albert Dumont en 1868 (*Rapport sur un voyage archéologique en Thrace*, p. 219 du Recueil de Dumont-Homolle, indiqué ci-dessous par l'abréviation *DH*), et il avait fourni de nombreux *ex-voto* à l'image du Cavalier. Albert Dumont en connaissant une quinzaine d'exemplaires d'un type simple et généralement anépigraphe (*Ibid.*, p. 323-324 ; 328-329 ; n°s 5, 6, 7, 23, 24, 24 *a*) il conviendrait peut-être d'ajouter à la liste un exemplaire conservé au village voisin d'Elli-déré, n° 22. Depuis lors, nos connaissances se sont précisées (cf. notamment Kazarov, dans Pauly-Wissova, s. v. *Heros*, p. 1134, n° 13) : le titulaire de la chapelle est Asclépios (*Sbornik*, 1896, p. 427-428, n°s 1 à 4 ; *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 68), figuré parfois sous l'aspect du Cavalier (*Ibid.*, fig. 69) ; le lieu exact de la découverte s'appelle *Haïdouchko kladentché* — le puits du voleur. C'est une source située au voisinage du cloître des SS. Pierre et Paul, si fréquemment cité par Albert Dumont : l'antiquité lui attribuait probablement, comme à tant d'autres fontaines naturelles de la Thrace, un pouvoir curatif.

On trouvera plus loin, dans la seconde partie de ce travail, à propos de notre n° 2, les arguments de M. Rostovtzev en faveur d'une autre hypothèse qui attribuerait les reliefs 1 et 14, en même temps qu'un grand nombre d'autres, à un seul et même sanctuaire philippopolitain dont le Dieu Chasseur aurait été le titulaire principal.

1. Située sur la rive droite de la Morava (*Margus*) à 80 km. environ N.-E. de Nich (*Naïssus*), cette localité, placée sur la route commerciale de Salonique au Danube (aujourd'hui voie ferrée Salonique-Belgrade), est indiquée sur la carte du *CIL*, III, au voisinage immédiat de la station *Horrea Margi*, sans toutefois que l'identification soit proposée. Le *CIL* en suggère même une autre, p. 2117 et 1023 à propos du n° 1672. Mais à ce moment on ne connaissait pas d'inscriptions à Paratchin, et par conséquent on n'avait aucun motif d'y soupçonner une localité antique. Le seul texte qui y soit connu est celui de notre n° 15 ; publié seulement en 1900, il n'a trouvé place que dans le dernier supplément. Quoi qu'il en soit, Paratchin représente assurément un poste militaire romain surveillant la frontière entre la Dardanie et la Mésie Supérieure (cf Besnier, *Lexique de Géogr. ancienne*, s. v. *Horrea Margi*, et la carte à laquelle il se réfère dans l'*Atlas Antiquus* de Van Kampen).

2. *Sbornik*, 1900, p. 17, n. 1 : « Très curieuse est la découverte que, d'après une aimable communication de M. Michel Valtrovitch, directeur du Musée National de Belgrade, un négociant a faite à Paratchin en Serbie. Celui-ci, en travaillant sa vigne, découvrit une source tarie, dont le pourtour était garni de petites plaques en marbre. En les retirant, il remarqua que leur face tournée vers le sol était garnie de reliefs. On découvrit 10 plaques, 6 entières et 4 cassées. Parmi ces plaques, dont les dimensions variaient de $0^{m}285 \times 0^{m}23$ à $0^{m}12 \times 0^{m}10$, il y en avait 3 avec représentation d'Apollon, debout de face, tenant de la main gauche une lyre posée sur un piédestal placé à côté de lui [= nos n°s 4, 5, 6]. Deux plaques offraient la représentation du Cavalier thrace ; l'une mesurait $0^{m}22 \times 0^{m}19$; l'autre, plus grande, $0^{m}285 \times 0^{m}23$. Sur la plinthe était l'inscription latine suivante : *M. Aur. Lucius*, etc. [C'est notre n° 15, qui mesure $0^{m}225 \times 0^{m}19$; la phrase est donc obscure et mal rédigée.] »

liste[1] : on peut même, selon moi, y insérer les nos 10 et 18 avec quelques réserves[2], et le n° 17 avec une certitude presque absolue[3].

En résumé, tous comptes faits pour le mieux, il ne resterait peut-être plus, sur un total de vingt monuments, que huit dont nous ignorerions totalement la provenance. Pour des motifs que j'avoue fondés moins sur la raison que sur le sentiment, ce nombre se réduirait même à six, sinon à cinq. Je pressens en effet que les nos 8 et 9 doivent m'avoir été communiqués parce qu'ils avaient une origine thrace[4]. Je me refuse, jusqu'à preuve du contraire, à admettre pour le n° 7 autre chose qu'une origine grecque, j'oserais presque dire athénienne, tant il apparaît sous tous les points de vue identique à un relief du Musée d'Athènes[5].

1. Le n° 11 est la seule plaque intacte qui me soit (dubitativement) indiquée comme provenant de Paratchin. Ses dimensions : 0m12 × 0m125, sont comprises dans les limites indiquées pour les *ex-voto* de cette provenance ; mais elles prouvent qu'il ne s'agit pas du second Cavalier, dont les mesures sont bien plus grandes. Qu'il s'agisse cependant d'un Cavalier, c'est ce qui résulte clairement de la notice, bien qu'elle ait l'air d'affirmer qu'il n'y en avait que deux. Car il est inadmissible que le rédacteur — en l'espèce M. Valtrovitch, dont M. Dobrousky recopie seulement la communication — ait pu signaler 6 plaques intactes, dont 3 figurent Apollon debout et 2 Apollon à cheval, sans indiquer le type représenté sur la sixième plaque, s'il avait été différent. Par contre, on admet à la rigueur que le directeur du Musée de Belgrade, moins habitué peut-être que son collègue sofiote à la simplicité dénudée qui caractérise certaines variantes du Héros Chasseur, n'ait pas osé donner ce nom à un Cavalier d'aspect étrange et dépouillé de tous les accessoires traditionnels. Aussi bien n'a-t-il décrit aucun des deux Cavaliers dont il parle : si nous avons réussi à les identifier, ce fut ci-dessus, pour l'un d'eux, à cause de son inscription, et ce sera ci-dessous, pour l'autre, à cause de sa taille.

Les nos 19 et 20 sont des fragments de Cavaliers thraces. Ils appartiennent à la série des hauts-reliefs découpés qu'on appelle parfois improprement des statuettes, car ils s'en distinguent par le maintien de certaines parties du champ et par l'aspect non travaillé du revers. Au premier abord, il paraît malaisé qu'on ait pu leur donner le nom de plaques ; mais leur fragmentation explique cette inexactitude : les découpages ont dû être pris pour des cassures. Du reste l'un des deux m'est signalé expressément, l'autre dubitativement, comme provenant de Paratchin. Je n'ai aucun motif pour contester cette indication, et ce que je viens de dire sur la difficulté d'identifier le Cavalier entier s'applique *a fortiori* aux fragments, encore moins reconnaissables pour qui n'a pas l'expérience d'une grande variété de monuments.

2. Le n° 10, seul fragment restant disponible dans la liste, me semble par cela même pouvoir être proposé pour insertion parmi les objets trouvés à Paratchin. D'autre part, comme il fait partie d'un relief à inspiration mithriaque, son admission suggérerait celle du n° 18, d'inspiration analogue. Il y a toutefois cette difficulté que la seconde plaque du Cavalier qui restait à identifier mesurait, nous l'avons vu, 0m285 × 0m23, tandis que les mesures annoncées pour le n° 18, il est vrai par un éditeur sur d'autres points inexactement renseigné, seraient 0m21 × 0m15.

3. Il contient une représentation de la lyre, attribut caractéristique de l'Apollon de Paratchin. Ce relief, avec le n° 16, établit la liaison, dans ce sanctuaire, entre l'image de l'Apollon lyricine debout et l'image de l'Apollon porte-lyre à cheval.

4. Voir mes explications ci-après, p. 309, note 1.

5. Les hasards de la navigation égéenne, moderne ou antique, ont pu le transporter, comme lest ou comme objet de commerce, sur quelque point de la côte macédonienne ou thrace, dont les relations avec l'Attique ont toujours été fréquentes. De là, j'ignore quand et pour quel motif, il serait parvenu sur les territoires du nord, d'où il a fini par entrer au Musée de Belgrade. Peut-être aussi serait-il le don gra-

On voit par ce qui précède que si l'on peut, jusqu'à un certain point, réussir à établir une liste des provenances notablement plus longue et plus précise que celle qui m'avait été officiellement communiquée, il ne subsiste pas moins une trop grande pénurie de détails divers pour que ces reliefs puissent faire l'objet d'une étude vraiment complète.

C'est pourquoi — malgré quelques généralisations auxquelles j'ai cru possible d'aboutir et qui donneront à l'ensemble plus d'intérêt et plus de portée — j'ai voulu que la majeure partie du présent travail fût et restât un Catalogue. Je l'ai fait aussi précis et minutieux que j'en ai été capable; j'ai partout indiqué les analogies grâce auxquelles on pourra passer d'une série de cas particuliers à des connaissances d'un ordre plus général. Du reste, comme je reproduis tous les objets, chaque savant intéressé pourra tirer de la monographie et de l'image les conclusions qui vont pour ou contre ses études habituelles.

Quant à moi, j'entrevois que certains numéros apporteront une contribution partielle à quelques problèmes spéciaux de l'archéologie thrace : par exemple la composition des noms propres indigènes, ou le classement des variantes au type national du Dieu Chasseur. Du reste, à l'époque déjà lointaine où me furent communiquées les images, alors qu'on n'avait ni l'espoir ni le besoin que je dusse les sauver de l'oubli par un Catalogue, il est probable, il est même certain qu'on avait souhaité tout au moins que de la majorité de ces vingt monuments je fusse capable d'extraire et de résumer en les groupant quelques conclusions utiles au cycle de mes études habituelles sur la Thrace antique[1].

Voici dans quelle mesure je puis réaliser ce souhait.

cieux de quelque collectionneur averti : tel ce consul hellène dont j'ai eu ci-dessu l'occasion de mentionner la libéralité. Il serait alors doublement souhaitable, puisque le monument est perdu, que les archives eussent au moins conservé le nom du donateur.

Sur ce point également, M. Voulitch n'a pu me fournir de réponse. Je lui dois à tout le moins des remercîments pour l'inépuisable complaisance avec laquelle il a reçu et cherché à remplir les questionnaires dont je l'ai accablé.

1. J'aperçois mal, aujourd'hui, de quelle utilité pouvait m'être pour ce but, non seulement le nº 7, que je crois originaire de Grèce, mais les nºs 8 et 9, dont la banalité laisse supposer que, s'ils se rattachent par quelque lien aux antiquités de la Thrace, ce doit être par leur provenance. Malheureusement, il m'est plus facile de l deviner que de le prouver.

I. *Onomastique thrace.*

Les reliefs n[os] 1 et 14 contiennent des dédicaces où le nom du donateur est suivi de son patronyme :

Δορζένθης Δίνεος
Δωλεπόρις Ζορδέγονος

Aucun de ces quatre noms n'est grec. Trois d'entre eux sont de forme rare ou même unique, au point qu'il est heureux que les monuments soient de provenance philippopolitaine : ainsi sont écartés tous soupçons relatifs à une influence barbare et non thrace qui se serait manifestée dans la graphie, dans la composition, voire même dans l'origine de ces noms.

Δίνης est le moins curieux et le plus répandu : on en connaît une vingtaine d'exemples, sans compter les variantes [1] et les dérivés [2]. Δίνεος est la forme usuelle du génitif [3].

Δορζένθης [4] est un nom composé malaisé à expliquer. Tomaschek, il

1. *Dinis* (Tac., *Ann.*, IV, 50 : peut-être iotacisme); *Dinens* (*CIL*, III, 13044); *Dina* (*CIL*, III, 11430, 14316); *Dinus* (*CIL*, III, 15196[3]); Δήνας (Dimitsas, Μακεδ., n° 452); Δύνας (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1895, p. 108, n° 7). — On peut rapprocher, sinon identifier, les formes béotiennes Δῖνος (Collitz, *Dialektinschriften*, 785), crétoises Δείνις (Perdrizet, *Abydos*, n° 125), éoliennes Δίννυς (*Iahresh.*, 1912, p. 52, n° 18 ; serait l'équivalent de Δίονυς), dalmates *Dineus* (*Riv. Stor. Dalm.*, XIV, p. 50) ou *Dinæus* (*CIL*, VI, 5034 ; cf. l'attique Διναῖος : *CIG*, 165).

2. Augmentatif : Δίνων (*CIG*, 2158). — Diminutifs : masculin, *Dinilas* (*CIL*, III, 6129*c*), variante Δινείλας (*Izvestia Soc. Arch.*, VII, p. 5, fig. 3); féminin, *Dinentilla* (*Iahresh.*, 1903, *Beibl.*, p. 51, n° 60).

Patronymique : Δινίας et ses variantes (douteux ; Fick, *Personennamen*, p. 91, et d'autres, le considèrent comme un nom purement grec. Il est vraisemblable qu'il y a des distinctions à faire suivant les pays. Δινίας est principalement thessalien ; mais les Δεινίας *IGR*, I, 1400, 1403, sont des Thraces ; de même les *Dinnius CIL*, III, 14412[4] et *CIL*, X, 3573).

Composés tétrasyllabiques du type normal (défini dans *REG*, 1913, p. 251) : *Dinibales*, tiré d'un graffite pompéien (*CIL*, IV, 1397); — *Dini[b]ithus*, dans un texte inédit dont je dois communication à l'amabilité de M. Ch. Picard, directeur de l'École française d'Athènes; — Δινικένθος (Kalinka, *op. cit.*, n° 161); cf. *Dinicen[t]is*, tiré de *Iahresh.*, 1903, p. 60, n° 99 : *Mucas Diniceni*; variante *Dincen* (*CIL*, III, 5128 ; cf. Δινικεν, *Izvestia Soc. Arch.*, 1914, p. 282); — *Dini[tra]lis*, restitution de *CIL*, III, 14579 selon *Index*. — Ajouter les noms de villes Δινισκάρτα (Proc., *Ædif.*, IV, 11) et Δινογέτια (Ptol., III, 8, 2).

Composé hexasyllabique : Δινικεντυτράλις (*REA*, 1920, p. 13, note 1).

3. Mendel, *Catalogue du Musée de C/ple*, n° 882, transcrit par Μοκαζοίρη Δίνεως l'inscription que j'avais lue Μοκαζοίρη Αἴνεως dans *BCH*, 1901, p. 317, n° 17. — *CIL*, III, 13044 fournit un génitif latinisé : *Dinentis*, d'où le diminutif *Dinentilla* de la note précédente.

4. Kalinka, *op. cit.*, n° 34, I, ligne 66; n° 161 (le n° 130 nomme le même personnage que notre texte). — Variantes : Δορζίνθης (*DII*, p. 366, n° 62 *a*), et peut-être Δορκενθίας (G. Seure, *Nicopolis ad Istrum*, n° 57 = *RA*, 1908[2], p. 56 : le rattachement à la racine Δορκ-, admis par moi en cet article, me paraît aujourd'hui douteux comme contrevenant aux règles usuelles de la composition onomastique locale, règles que je rappelle ci-dessous ; quant aux formes Δορξένθης et Δορσίνθης que je cite sous le n° 17 = *RA*, 1907[2], p. 426, elles sont imputables à de fausses lectures de *DII*, rectifiées depuis par Kalinka).

y a trente ans, révoquait déjà en doute la coupe Δορ-ζένθης [1], et ce ne serait guère améliorer l'explication que de croire à un tétrasyllabe syncopé, Δορ(ο)-ζένθης, du type Δορο-στόρος [2], *Doro-turma* [3]. La difficulté ne viendrait pas toutefois de l'élément initial δορο-, qu'il soit celtique [4] ou thrace [5]; mais de la finale -ζένθης, qui n'est ni connue, ni probable [6]. Une explication voisine, par l'intermédiaire d'une forme

1. *Die alten Thraker*, dans *Wiener Sitzungsberichte*, vol. 130, p. 35.

2. Une des nombreuses variantes du nom de la ville danubienne orthographié *Durostorum* par les Romains.

3. Un diplôme de 120 après J.-C. (*RA*, 1909², *Année épigr.*, n° 105) nomme un soldat syrien qui avait épousé une femme native de *Tricornium*, en Mésie Supérieure. Cette femme, *Doroturma Dotochae f(ilia)*, était peut-être une Thrace, fille d'un Besse appartenant comme son mari à la *cohors I Flavia Bessorum*. On en serait plus sûr si le nom paternel pouvait actuellement être rattaché à quelque racine thrace certaine. Son nom à elle paraît bien être thrace, surtout s'il faut adopter les corrections de M. Mateescu (*Emendations au CIL*, dans *Bulletin roumain de la Commission des Monuments historiques*, VIII, fasc. 33, p. 29, p. 30 note 4, p. 41 n° 1), qui restitue *Du[r]otorm[ae, A]uluzeni filia[e]* et *Du[ro]tuorme* dans les textes mésiens *CIL*, III, 12431 et 12362. — La lecture *Tioroturma* (Dessau. *Inscr. Selectae*, Suppl. n° 9055) est à rejeter.

La finale rappelle les noms thraces* Ῥησκου-τόρμος (forme latine *Rescuturme* : *CIL*, III, 1195) et Σμορδο-τόρμος (Head, *Doctr. Num.*, édit. 1910, p. 254). La composante terminale ainsi révélée se retrouve, intacte, dans le thessalien Βου-τόρμος (*IG*, IX, 1103, 1269) ou Βου-τόρμα (*BCH*, XI, p. 365, n° 35). Le diminutif thessalien Δρόμισκος (Heuzey, *Macéd.*, 200) se rapporte sans doute à une variante par métathèse, * Τρόμος, qui aura été hellénisée par *à peu près*. Semblable explication vaut pour le nom du roi odryse Δρομι-χαίτης : la vraie forme serait Τρομι-γαίτης, et les Grecs l'auraient doublement altérée pour obtenir un mot qui parût composé de deux mots de leur langue, δρόμος et χαίτη. Cette fausse étymologie a encore des défenseurs chez les modernes : Fick rattache à χαίτη le nom * Γαίτης (Γαιτέας : Dimitsas, *op. cit.*, n° 201). Le simple Χαίτης, nom évidemment barbare, est du reste connu en Phrygie (*JHS*, 1891, p. 160, n° 4 : Πάπας ὁ καὶ Χαίτης).

Ces diverses indications confirment les conclusions de la note suivante : nul besoin de recourir au celtique pour expliquer *Doroturma* par un élément *tormo* — (Holder, *Altceltische Sprachschatz*, II, 2001) qui du reste est initial et non pas final.

4. Selon Dottin, *Manuel*, p. 57. L'auteur reconnaît toutefois, à la p. 24, que le nom *Durostorum* est *peut-être* thrace. Il n'en faut pas douter, à cause de l'élément final -στόρος, variante στόρα, qui se retrouve dans plusieurs noms de lieu indigènes dont Tomaschek (*op. cit.*, III, p. 81) a dressé la liste. Les étymologies qu'il en propose, et que Roesler et Pauli avaient indiquées avant lui, sont inopérantes en présence du texte des *Acta Sanctorum* (*S. Philippi*, Oct. VIII, p. 551) qui traduit *styron* par *locus*. Le figure -*stura*, que cite d'Arbois de Jubainville (*Premiers habitants de l'Europe*, III, 3,3), n'a manifestement rien à faire ici.

5. Mateescu, *op. cit.*, p. 30.

6. Nous connaissons deux mots terminés en -ζένθης : par malheur tous deux sont douteux. — Il n'existe aucune preuve sérieuse que l'Egyptien Κοζένθης (*Ägypt. Urkunden*, III, p. 797, n° 3) soit, comme tant d'autres de ses compatriotes, d'origine thrace (cf. pourtant le nom de lieu *Cosinto* de la *Table de Peutinger* ; mais les variantes des autres Itinéraires, *Cositon*, *Cossimon*, *Confiton*, en font un argument bien incertain). — Quant à *Numulizinthes Diogyridis filia Thraciae regis*, dans Val. Maxime, IX, 2, 4, le genre de cruautés que lui reproche l'auteur prouve qu'il s'agit en réalité du *fils* de Diégylis, que les historiens antiques appellent ordinairement Ζιβέλμιος (Diod., XXXIV, 12). En admettant que *Numulizinthes* soit un surnom ou un autre nom du même personnage, la graphie en est assurément altérée, comme est altérée aussi l'orthographe du nom paternel, Διέγυλις (diminutif de Διήγις : *Dio Cass.*, LXVII, 7; cf. cependant le génitif Διηγύριος sur une tuile à Ithaque : *BCH*, 1905, p. 167, n° 14.) On croit deviner à travers le mot *Numulizinthes* une graphie *Aulizinthes* correspondant

*Δορο-κένθης, aboutirait à un nom théoriquement acceptable, puisque la finale -κένθης est des plus fréquentes [1] ; mais elle se heurte à l'impossibilité d'expliquer linguistiquement ou orthographiquement le passage de -κένθης à -ζένθης, car dans les transcriptions d'onomastique indigène thrace, nous ne connaissons aucun exemple de la substitution de Z à K.

Au contraire, la substitution de Z à Δ, et réciproquement, est habituelle [2]. Aussi serais-je disposé à adhérer à une hypothèse récente [3] de M. Arkwright, qui admet l'équivalence Δορζένθης = Δορδένθης. Je proposerais toutefois une addition et une modification à cette hypothèse. L'addition, c'est qu'elle est renforcée par l'existence assurée du trisyllabe similaire Καρδένθης [4] ; la modification, c'est qu'on doit classer les mots *Δορδένθης, Καρδένθης, non pas parmi les trisyllabes ordinaires

à *Aulucentus* ou *Aulucentius*, transcriptions latines de Αὐλουκένθης (G. Seure, *op. cit.*, n° 44 = *RA*, 1908² p. 46). Mais on ne doit nullement en conclure à une équivalence possible entre -κένθης et -ζένθης : il n'y a, comme je l'indique ci-contre, aucun exemple de K = Z.

1. Composés actuellement connus, sauf erreur ou omission : 1. Ἀρακένθης (*BCH* 1898, p. 486, l. 89; non lu par Kalinka, *op. cit.*, n° 34, douteux par conséquent). — 2. Αὐλουκένθης (*Nicopolis*, n° 44), variantes *Aulucentus* (*CIL*, III, 4378, corrigé *ibid.*), *Aulucentius* (*CIL*, V, 940), *Aulizinthes* (très douteux : voir la note précédente). — 3. Βειθυκένθος (*Izvestia Mouzei*, p. 37, n° 3, fig. 9; Kalinka, *op. cit.*, n° 190), variantes *Bithicentus* (*CIL*, III, 703), *Biticentus* (*CIL*, II, 2984). — 4. *Dizacentus* (*CIR*, 990), variante Δεσακένθος (*BCH*, 1897, p. 136, n° 29). — 5. Δινικένθος (Kalinka, *op. cit.*, n° 161); abréviations Δινικεν. (*Izvestia Soc. Arch.*, 1914, p. 282), *Dinicen.* (*Iahresh.*, 1903, *Beiblatt* p. 60, n° 99), *Dincen.* (*CIL*, III, 5128). — 6. Ἑπταικένθης (*DH*, p. 325, n° 12), variantes Ἑπτηκένθος (*BCH*, 1897, p. 124, n° 1), Ἑπτακέντος (*IGR*, III, 1374), Ἑπτεκέθος (*Sbornik*, 1896, p. 408, n° 1), Ἑτεικένθος (Kalinka, *op. cit.*, n° 214), Ἑπτεκένθης (*Izvestia Soc. arch.*, VII, p. 82, n° 4, fig. 54), *Eptacentus* (*CIL*, III, 10411), *Eptacintus* (*Ephim. Epigr.*, IX, 1354), *Eftecenthus* (*Izvestia Mouzei*, p. 79, n° 109), *Eptacens* (*CIL*, VI, 32571). — 7. *Zelicentius* (*Acta* SS, Jan. I). — 8. *Zipacenthus* (*CIL*, III, 703). — 9. Κοζεικένθης (*BCH*, 1911, p. 116). — 10. Μακένθης (*CIG*, 5317), variantes Μακέντης (Luc., *Toxaris*, 44), Μακέντιος (*CIG*, 9144), Μακίνθος, graffite au Palatin (*Bull. Comun*, 1893, p. 260). — 11. Μεστικένθος (*IGR*, I, 682). — 12. Μουκακένθος (*BCH*, 1897, p. 132, n° 17). — 13. *Reticentis* (*CIL*, III, 7565). — 14. Ῥηβουκένθος (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1894, p. 220, n° 123), variante *Rabocentus* (Cic., *in Pisonem*, 34, 84). — 15. Ῥησκύνθος (Nicandr., *Theriac.*, 460). — 16. Σουδικένθης (*Izvestia Soc. arch.*, VII, p. 83, n° 5, fig. 55), variantes Σουδεικένθης (*BCH*, 1913, p. 138, n° 42), *Sudicentius* (*CIL*, VI, 2785), *Sudicentus* (*CIL*, V, 900), *Sudecentus* (Pauli, *Veneter*, p. 357). — 17. *Tralicentus* (ma correction à Dimitsas, *op. cit.*, n° 996, et peut-être à Heuzey, *Macéd.*, n° 18). — 18. *Ursucenthus* (*CIL*, III, 14207 [9]).

Il est vraisemblable que pour être complet il faut ajouter les formes grecques suivantes, dans lesquelles θ est devenu τ comme dans beaucoup des variantes latines précédentes : — 19. Δεκέντης (Kalinka, *op. cit.*, n° 200 : Φλ. Μόδεστα Δεκέντου, peut-être *Fl. Modesta Decentis*, de *Decens*, ce qui s'expliquerait assez bien sous tous les rapports). — 20. Προκέντης (épithète d'Apollon : Mendel, *op. cit.*, n° 854). — 21. Σατροκέντης (ethnique : Hécatée, *fragm.* 129).

2. J'ai réuni les preuves dans ma monographie sur *Nicopolis ad Istrum*, p. 60, note 1 = *RA*, 1908², p. 59. — Ajouter *Hermes*, 1910, p. 217, et Kretschmer, *Einleitung*, p. 196 et 231.

3. *JHS*, 1918, p. 59.

4. *IGR*, I, 721 ; *BCH*, 1901, p. 322, n° 24. Forme latine *Cardentis : Izvestia Mouzei*, p. 112, n° 161, fig. 91.

de la langue thrace, mais dans une série annexe, très nombreuse déjà et destinée à augmenter à mesure qu'on connaîtra mieux les règles de l'onomastique indigène : c'est la série des tétrasyllabes syncopés[1] par suppression de la flexion vocalique qui, à l'intérieur du nom, réunit les deux composantes disyllabiques primitives[2]. Les mots originels seraient donc *Καρ(ι)-δένθης, du type Καρι-στόρος[3], et *Δορ(ο)-δένθης, du type Δορο-στόρος : j'ai pris à dessein comme exemples des tétrasyllabes composés du même élément final. L'objection que d'autres tétrasyllabes de la série —δένθης ne sont pas syncopés tels Βεσσο-δένθης, Δερο-δένθης, Ζαικα-δένθης — est inopérante pour deux motifs : le premier, c'est qu'aucun des trois n'est absolument certain[4] ; le second, c'est qu'il est aisé de citer, dans une même famille de tétrasyllabes, des exemples de formes normales à côté de formes syncopées[5].

En résumé, il faut se garder de couper Δορζένθης en Δορζ-ένθης, comme le faisait Albert Dumont[6], et de le rattacher à une prétendue

1. Je n'indique ici que ceux dont on est certain, parce qu'on connaît simultanément les deux formes. Ce sont : Βοσπάρα = Βουσίπαρα (je me suis expliqué sur ces mots dans *Documents d'Arch. thrace*, II[1], p. 141 en note = *RA*, 1918[2], p. 78); — Βουρδάπα (*BCH*, 1897, p. 119) = Βουριδάβα (*Ptol.*, III, 8, 5), latin *B[ur]ridava* (*CIL*, III, 14447) ; — *Burvista* (Jord., *Get.*, 49) = Βυρεβίστας (Strab., VII, 3, 11); — *Derzenus* (*Histria*, p. 617, n° 24, dans *Annales de l'Académie roumaine*, XXXVIII, fasc. 15) = Δερειζένις (Kalinka, *op. cit.*, n° 34, III, l. 64); — Σπαρτόκος (*CIA*, II, 2756), variantes Σπαρτάκος (Perdrizet, *Abydos*, n° 377) et Σπαρδάκος (Thuc., II, 101), latin *Spartacus* (*CIL*, *V*, 7956) et *Sparticus* (*CIL*, X, 769) = Σπαραδόκος (Thuc., IV, 101), latin *Sapardacius* (CIL, VI, 647); — Συργάστης (Head, *op. cit.*, p. 518), latin *Surgasteus* (*CIL*, V, 4206) = Σουρεγέθης (*DH*, p. 323, n° 2). — Le premier de ces exemples prouve que Kretschmer (*op. cit.*, p. 228) a eu tort de limiter l'usage de cette syncope aux seules composantes initiales dont le radical se termine par ρ.

On trouvera dans *REG*, 1913, p. 250, note 1, une liste qui coïncide partiellement avec celle-ci, mais contient en outre des noms de cinq et de trois syllabes mis en regard de leurs formes syncopées.

2. Exposé de la règle de composition : *REG*, 1913, p. 251. — Je n'ai pas encore trouvé depuis lors d'exception apparente qui, à la bien expliquer, ne puisse se ranger sous la règle commune.

3. Tiré de l'ethnique Καριστορηνός : *Izvestia Soc. arch.*, 1914, p. 80-112.

4. Les deux premiers se rencontrent dans des portions très mutilées du décret de fondation de Pizos, et par suite la lecture en est très mal assurée : à la ligne 77, où j'avais lu d'abord (*BCH*, 1898, p. 486) Βεσσοδραίθης, puis Βεσσοδένθης (*Ibid.*, p. 548), Kalinka, *op. cit.*, adopte cette dernière lecture; de même à la ligne 170, il s'accorde avec moi pour préférer Βεσοδένθης, à Βεσοκένθης. Par contre à la ligne 118, il déchiffre Δεροδένθης là où j'avais cru distinguer Ἐπταικένθης. — Quant à Ζαικαδένθης, ce nom est une correction proposée dans *BCH*, 1900, p. 309, n° 1, au texte de Phlégon de Tralles (*FHG*, III, 608), qui porte Ζιακαδένθης. Cette dernière forme a pour elle l'analogie de Ζιακατράλις (*DH*, p. 335, n° 40); la première se réfère à Ζαικίθης (*Bull. du Comité des trav. hist.*, 1894, p. 427, n° 21) et à *Zaecethuris* (*Procès-verbaux du Comité des trav. hist.* 1911, p. 11). En tout cas la composante finale, qui seule importe ici, n'est pas contestée.

5. C'est ce qui résulte des doublets réunis à la note 1 ci-dessus.

6. *DH*, p. 553.

finale –εντης [1] et au nom propre Δόρζας [2]. C'est Δόρος [3] qui en est la composante initiale, et Δένθης [4] l'élément final [5].

De même que Δορζένθης ne vient pas de Δόρζας, de même Ζορδέγων ne vient pas de * Ζόρδης, nom il est vrai inexistant, mais qui est supposé par le composé Ζορδησίσσος [6]. C'est qu'en réalité ni Δόρζας ni Ζόρδης ne

1. *DH* : « La finale -ένθης (p. 554, s. v. Καρδένθης) paraît souvent, en grec, être -εντης (p. 553, s. v. Δορξένθης) ». On a vu plus haut, p. 312, note 1, la proportion réelle existant entre ces deux orthographes. Si Δορζένθης devait se couper Δορ(ι)ζ -έντης, on contreviendrait à la règle absolue qui régit la formation des tétrasyllabes. Si l'on supposait une coupe Δορζ (α) -έντης, les analogies tendraient à prouver que la syncope est impossible. On connaît en effet, parmi les noms propres qui de près ou de loin touchent à la Thrace, les formes Βαρσα-έντης, Σιτιο-έντης, 'Ορ-έντης : deux sur trois ne sont pas syncopées. Mais sont-elles vraisemblablement indigènes? Le dernier nom, qui se trouve dans un texte chrétien tardif, en Dobroudja (Netzhammer, *die christliche Altertümer der Dobrudscha*, 1918, p. 99, n° 7, fig. 25), a bien peu de chances d'être vraiment thrace. Βαρσαέντης est le nom d'un gouverneur en Macédoine (Niese, *Maked.*, p. 100, 102, 110) qui était en réalité un satrape perse (Justi, *Iranische Namenbuch*). Σιτιοέντης paraît comme nom dace dans Ptol., III, 10, mais sous la forme douteuse Σιτιοέντα (variante Σιτιοκέντα, correction proposée par Muller [Αἰγυψ]οέντα).

2. Tous renseignements utiles sur ce mot et ses variantes ont été réunis par moi dans *Documents d'Arch. thrace*, II [1], p. 142, note 5 = *RA*, 1918 [2], p. 80.

3. Δόρος est un surnom de Δρομιχαίτης dans Orose, III, 23, 52; latin *Dorus* (cf. *CIL*, III, 7373; *Ephim. Epigr.*, IX, 223). Variantes : Δώρας (*DH*, p. 393, n° 74[4], II; *CIA*, II, 3045); Δούρας (Dio Cass., LXVII, 6); *Doras* (*CIL*, III, 11111). Féminin Δόρις (*BCH*, 1894, p. 424, n° 6); variante Δώρις (*DH*, p. 471, n° 114). Comparez Δούριες, ville (Proc., *Ædif.*, IV, 4, éd. Bonn), Δόρου κώμη, en Lydie (*IGR*, IV, 1371); le nom de lieu thrace Δόρισκος; le nom de l'esclave thrace affranchi à Delphes Δορύπολις = Δορίπορις (*BCH*, 1898, p. 13, n° 5).

4. Cf. Δένθις (Nonn., *Dionys.*, XXXII, 22) et le nom de peuple Δενθεληταί (Polybe, XXIII, 8, 4) avec ses très nombreuses variantes. Remarquer que partout ailleurs dans les composés Δέντης remplace Δένθης comme élément initial : *Dentilla* (*CIL*, III, 13736); Δεντούπης (*BCH*, 1897, p. 534) ; *Dentubrisa* (*CIR*, 990) ; *Dentustaïna* (*BCH*, 1901, p. 323, n° 26); Δεντουσύκος, homme (*BCH*, 1897, p. 133, n° 21); Δεντυσύκον, femme (*BCH*, 1901, p. 315, n° 13), variante *Dentusucu* (*Nicopolis*, n° 77); Δενδουπόρις (*LBW*, n° 558), variante Διντιπόρις (*Iahresh.*, 1898, *Beibl.*, p. 104 : à rapporter plutôt à la forme Δίντας, *CIA*, III, 2843, et *BCH*, 1904, p. 332, n° 18) ; Δένδιλος (*IG*, IX, 234 : rapprochement contestable selon Fick, *Spitznamen*, p. 24).

5. M. Detchev (*Le Thrace et le Celtique, parallèles linguistiques*, article en bulgare avec résumé en français, dans *l'Annuaire de l'Université de Sofia*, Faculté historico-philologique, *Godichnik na Sophiiskiia Ouniversitet*, 1922, tome XVIII, 4, p. 33) est arrivé comme moi, mais par d'autres voies, à la comparaison de Δορζένθης avec Δοροστόρος et au rattachement à un élément initial δορο–. Je lui laisse la responsabilité d'une identification avec le celtique *duro*–, et d'une comparaison entre Δορ-ζένθης et *Dur-captum*, *Dur-clarum* ou autres noms propres tirés du *Lexique* de Holder. — A la même page, je ne saurais admettre ni l'identité Δόρζας = *Durazis*, ni surtout la coupe *Dur-azis* : mais ce n'est pas le lieu de m'en expliquer.

6. Inscr. d'*Abrittos* dans Kalinka, *op. cit.*, n° 306 : Ζείνης Ζορδησιόσου. Je ne vois pas quelles peuvent être les composantes de ce nom étrange, dont la lecture est assurée par un estampage. La coupe Ζορδη–σιοσου aboutit à un mot * Σίοσος pour lequel il n'existe pas d'analogies. Les noms les plus voisins comme graphie sont Σῶσος = Σοῦσος, avec leurs nombreuses variantes, dont Ζῶσος : rien n'autorise à supposer une équivalence du genre de Σι = Ζ. — La coupe Ζορδησ-ιοσου est régulièrement impossible; la séparation de mots Ζόρδης 'Ιόσου aboutit à une nomenclature inexplicable. Cependant ces deux hypothèses ont l'avantage de supposer un nom simple, * Ιόσης,

peuvent former des tétrasyllabes, car ils ne sont pas les disyllabes nécessaires pour pareille formation : ce sont des trisyllabes syncopés, et leur vraie graphie serait Δορ(ι)ζας[1] et Ζορ(ι)δης[2]. Je rapproche à dessein les deux mots afin d'en faire ressortir la parenté, peut-être même l'identité : mais ceci est une autre question qui dépasse les limites de ce travail[3].

Si Ζορδέγων, nom inconnu par ailleurs et d'aspect rare[4], ne peut se couper Ζορδε-γων, la seule ressource est de le couper Ζορ-δεγων. Les analogies pour la composante finale paraissent à première vue inexistantes ou inacceptables[5]. Toutefois, Procope connaît dans la province d'Hémimont, c'est-à-dire en Thrace, une localité qu'il appelle Τζονπολέγων[6]. Au lieu d'aller chercher, pour expliquer la finale, des analogies chez les poètes[7], il serait peut-être plus simple et plus vrai de lire Τζοντο-δέγων[8]. Ce tétrasyllabe, de coupe réglementaire, corroborerait à son tour, pour la composante finale, le tétrasyllabe *Ζουρ(ο)-δέγων (syncopé en Ζορ-δέγων), lequel se trouve

que nous croyons bien connaître : d'abord par le diminutif *Iosista*, *vicus Scordiscorum* (*RG Korrespondenzblatt*, 1911, p. 75), ensuite en lui-même, sous la forme *Ioses*, *arcisinagogus*, à Œscus (interprétation, par Dessau, d'un texte que je transcris tout autrement : voyez *Documents*, II[1], n° 160, p. 167 et note 1 = *RA*, 1919[2], p. 146).

1. Elle existe : *IOSPE*, IV, p. 153, n° 254.

2. Connu sous la forme Ζυρίδης (*DH*, p. 408, n° 83 *c*). Dans *REG*, 1913, p. 248, j'en ai rapproché le mot Θουρίδης, et montré que ces variantes et d'autres encore correspondent à l'élément -σουρδος dans Σβελσοῦρδος. Au même endroit j'ai adopté les coupes Ζορδε-γων et Ζορδη-σιοσος, qui éclairaient mon raisonnement. Mais cela ne préjugeait rien de leur véritable composition, qui n'était pas en cause, et il n'y a rien à en tirer contre la nécessité d'une coupe différente telle qu'on essaie de la démontrer ici.

3. Le raisonnement repose sur l'identité Δ = Ζ en langue thrace. Pour pouvoir la conclure d'un certain nombre de permutations constatées entre ces deux consonnes, il faut dresser la liste complète des cas particuliers et en tirer une conclusion stricte à laquelle il serait prématuré de vouloir aboutir maintenant. J'ai indiqué plus haut, p. 312, note 2, les études auxquelles on peut provisoirement se référer.

4. On ne connaît en Thrace qu'un nom terminé par -γων : c'est Γείγων, de *Sbornik*, 1894, p. 77, n° 3, lu Τείγων par *Bull. Comité trav. hist.*, 1894, p. 421, n° 9. Ajouter le scythique Βοστάγων (*IOSPE*, III, p. 65, n° 71) et le macédonien Βρύγων (Steph. Byz., nom de ville ; cf. le nom d'homme *Brigo* : *DH*, 114 *h*, n° 3, p. 474).

5. Ce sont : Δεγ-ιστίων (*Histria*, *loc. cit.*, p. 598, 20, I, l. 12) et Δεγγι-ζίχ fils d'Attila. Quant à Δείγη-πις (*BCH*, 1900, p. 306), il est probable qu'il faut le couper plutôt Δει-γηπις et le rattacher à Γηπαι-πραιλις (*DH*, p. 333 et 567, n° 33 *a*) et Γηπαι-πυρις (homme : *IG*, XII, 218 ; femme ; *BCH*, 1898, p. 586, et *Klio*, 1910, p. ?03).

6. *Ædif.*, IV, 11, p. 306 édit. Bonn.

7. Οὐκαλέγων, troyen (*Iliade*, III, 48) ; Πολλαλέγων (Alcman, *fragm.* 29). L'explication de ce dernier nom par πολλὰ λέγων = bavard est un pur calembour qu'on s'étonne de trouver recueilli encore dans le *Dict.* de Bailly. Mais il est curieux de constater qu'on pourrait avec plus de vraisemblance rattacher les composantes initiales de ces deux noms à des racines thraces : Ὄκος, Πόλλης (*Ucus*, *CIL*, III, 7330, 14351 ; Πόλλης, nombreux exemples et variantes ; entre autres un roi des Odomantes : Thuc., V, 6).

8. Haury, dans son édition de Procope, ne fournit aucune variante qui justifie cette correction, ni non plus celle que donne Tomaschek, *op. cit.*, III, 76 : Τζονπολόγα, qui rappelle un peu le nom de la ville épirote Ἠλέγα (Proc., *Ædif.*, IV, 4).

confirmé d'autre part, pour la composante initiale, par Ζουρο-δάρα (Ζουρο-πάρα), nom d'une ville dace[1], et surtout par Σουρε-γέθης[2]. Ce dernier tétrasyllabe emporte la conviction, car il possède une forme syncopée Συργάστης[3] dans laquelle le premier élément est traité exactement comme je suppose qu'il l'est dans Ζορδέγων.

Conclusion : Ζορδέγων doit être intercalé dans la série des dérivés de Ζούρης[4] = Σούρας[5] sans qu'il y ait lieu de se préoccuper de l'abréviation de ου en ο dans la syllabe du début : l'équivalence ο = ου = ω a été depuis longtemps constatée en onomastique thrace[6].

Cette équivalence permet d'accueillir sans difficulté la restitution [Δ]ωλεπόρις comme variante évidente de *Δουληπόρις, tétrasyllabe tiré régulièrement de Δόλης = Δούλης[7], et conforme à des types connus[8]. Si l'on admettait, comme l'a fait, sans assez de preuves, M. Ch. Picard[9], que Δόλης « est une forme légèrement différente de Δάλης », on pourrait dire que le mot est déjà connu sous la forme Δαλεπόρις[10]. Mais cette hypothèse suppose diverses difficultés dont nous n'avons pas à nous occuper ici, notamment l'équivalence douteuse α = ο[11]. On pourrait enfin le retrouver dans la variante Δυλυπόρις[12], si celle-ci ne semblait

1. Ptol., III, 8, 9.

2. *DH*, p. 323, n° 3.

3. Head, *Hist. Num.*, p. 518. — *Surgasteus*: *CIL*, V, 4206.

4. Ζούρης : *Izvestia Mouzei*, p. 150; *IGR*, I, 1438. — Ζούρας est aussi un nom de fleuve, suivant Tomaschek, *op. cit.*, III, 98; cf. Pline, *HN*, IV, 44 : *Zyras amnis alluit Dionysopolim*.

5. Σούρας : ville d'Hémimont (Proc., *Ædif.*, IV, 11) ; Σούρα (*REG*, 1913, p. 228; peut-être féminin, cf. *Izvestia Soc. arch.*, VI, p. 167, n° 170 : Σοῦρα τῇ γυναικί); variantes Σοῦρις (Kalinka, *op. cit.*, n° 34, I 68, I 70, II 18), Σοῦρος (*IG*, VII, 3201), *Surus* (*Ephim. Epigr.*, IV, 894 c 22 ; *CIL*, VI, 3195, 3201 ; *Année épigr.*, 1913, n° 239; *CIL*, III, 5984, 9816, 12422, ce dernier peut-être équivalent de *Syrus*).

6. Deux exemples suffiront: Μουκαπούρις (Kalinka, *op. cit.*, n° 343) à côté de Μωκαπόρις (*CIG*, 3795); Μοκιανός (*DH*, p. 316, *o*) à côté de Μωκιανός (*Iahresh.*, 1898, p. 107, n° 2), variantes de la forme usuelle Μουκιανός. — La remarque remonte à Albert Dumont (*DH*, p. 551).

7. Sur la racine δολ -, δουλ -, qui appartiendrait aux langues asiatiques, cf. Lambertz, Δοῦλος, dans *Klio*, VI, 1. — Sur le nom Δόλης et ses variantes, on se référera à la liste que j'ai donnée *REG*, 1913, p. 256, note 5, en ajoutant *Dolis* (*CIL*, XI, 3533) et Δούλλας (*JHS*, 1887, p. 248, n° 25).

8. Δουληζέλμις (*CIA*, II, 964); *Dulazenus* (Ἀθηνᾶ, 1911, p. 144).

9. *BCH*, 1912, p. 312.

10. *Sbornik*, 1901, p. 796, n° 8. Variante Δαληπόρις : *BCH*, 1898, p. 486, l. 73.

11. Confirmée cependant par les doublets Σπαρτάκος—Σπαρτόκος (ci-dessus, p. 313, note 1); Ζουράζεις — Ζουρόζις (*BCH*, 1898, p. 486, l. 26; *Arch. Anzeiger*, 1906, p. 122); *Densala* — *Densola* (*CIL*, XIII, 7049 ; III, 12395). Mais il faut noter que les deux premiers cas représentent nettement la prononciation scythe par ο substituée à la prononciation thrace par α. Rien de pareil pour Δάλης—Δόλης ; tout au plus peut-on conclure des provenances que le premier est moins nettement thrace que le second. D'autre part Σάλας—Σόλας, pour qui la même question se pose, sont tous deux thraces et tous deux scythes. Je ne conclus rien de *Densala* — *Densola*, traduction latine faite par à peu près (on trouve aussi *Densela* : Kalinka, *op. cit.*, n° 408, et *Dansala*: *CIL*, XIII, 3808, 7050) d'un ethnique dont la forme grecque est Δανθηλήτης ou Δενθελήτης.

12. *CIG*, 2143 *g* (Egine).

pas plutôt devoir être rattachée à Διλιπέρις[1], par conséquent au simple Δίλις[2].

II. *Types curieux du Dieu Cavalier.*

D'une dizaine de plaques votives au Héros national thrace, que l'on trouvera publiées sous les nos 11 à 20 dans la seconde section du Catalogue, il serait maladroit et prématuré[3] de tirer des conclusions d'ordre général. Car semblables généralisations présupposent l'étude collective et la comparaison de l'ensemble des monuments connus, dont ceux-ci constituent à peine la centième partie[4]. On serait tenté d'ajouter que du reste les reliefs de Belgrade risquent d'être, moins que d'autres, représentatifs des détails vrais et habituels du culte local, puisque en majorité ils proviennent de régions qu'on ne peut classer qu'à l'extrême limite, non seulement des territoires thraces, mais de la civilisation thrace. L'argument toutefois n'est pas solide[5], puisqu'on peut l'utiliser en le retournant : c'est justement sur les confins d'un pays que les variantes artistiques ou religieuses prennent une valeur plus grande, comme témoignages des modifications dues aux influences extérieures et comme preuves des mélanges, complications ou simplifications provenant soit de concessions consenties aux idées ou aux usages des voisins, soit d'éclaircissements et de précisions introduits en vue de mieux définir pour ceux-ci des actes, des gestes, des costumes, des symboles, des décors qui leur sont moins familiers.

Dans cette mesure, les raretés constatées sur les monuments des zones frontières sont, pour l'interprétation des types ordinaires, un appoint et un secours particulièrement précieux. Il peut être fruc-

1. *AM*, 1892, p. 81 (Bithynie).
2. Sur ce nom, et sur quelques-unes des questions qui nous occupent ici, voir l'étude que j'ai faite dans *REG*, 1918, p. 390, note 5.
3. Assez promptement, j'espère, je pourrai constituer et donner dans *REA* une seconde série d'*Études sur quelques types curieux du Cavalier Thrace* (cf. Première série, parue en 1912). C'est là que, rangés parmi beaucoup d'autres, quelques-uns des reliefs de Belgrade pourront reparaître et servir à consolider certains raisonnements ou à justifier certaines classifications.
4. J'ai évalué à 600 environ — et mon évaluation a été adoptée par divers savants — le nombre des images connues du Dieu Chasseur. Mais il va sans dire que j'ai voulu parler de celles dont nous possédons au moins un embryon de description. S'il fallait y ajouter toutes les agaçantes et antiscientifiques mentions du « Cavalier thrace du type ordinaire », on atteindrait et probablement même on dépasserait le millier. On devrait sans doute doubler, peut-être tripler cette évaluation, si on voulait additionner, pour faire nombre, les fragments brisés ou indistincts trouvés un peu partout, notamment dans les sanctuaires agrestes du Héros.
5. Sur le sens archéologique qu'il convient de donner à l'expression géographique « Thrace », je me suis souvent expliqué. Cf. notamment le début de mes *Documents*, I, p. 1, qui la définit « le pays compris entre le Danube inférieur et la mer Egée ». Les vallées de la Morava et du Vardar, ou, si l'on préfère, la ligne du chemin de fer Belgrade-Salonique, en sont assurément la frontière occidentale.

tueux de tirer, même d'un exemple unique ou local, des conclusions qui s'appliqueront par la suite, pour les expliquer ou les contredire, aux séries de détails typiques extraits par une classification exhaustive de la totalité connue des monuments considérés. « L'exception justifie la règle », dit un proverbe : la collection des variantes singulières ou imprévues fixe, en s'opposant à elles, les caractéristiques de la scène accoutumée, on pourrait dire du rituel.

Voici celles qui m'ont paru dignes d'être retenues ici comme constituant quelques ombres nécessaires d'un futur tableau d'ensemble.

A. — *Enluminure et peinture des bas-reliefs.*

J'emploie à dessein ces deux termes pour pouvoir mieux préciser les deux opérations, différentes par leurs procédés et par leurs résultats, que je vais avoir ci-après occasion de distinguer et d'étudier à travers quelques cas spéciaux aux représentations décrites dans le présent Catalogue.

L'enluminure est, par définition, « le travail par lequel on ajoute avec le pinceau des couleurs vives sur une image dont les traits et contours ont été préalablement gravés [1] ». La peinture est « l'imitation faite avec lignes et couleurs, sur une surface plane, de tout ce qui se voit sous le soleil [2] ». Celle-ci crée la représentation des objets matériels; celle-là avive ou souligne les apparences déjà créées par des moyens plastiques.

Ces deux emplois de la peinture et de l'enluminure apparaissent comme simultanés sur ceux des reliefs votifs au Dieu Chasseur qui étaient coloriés. Ce n'est pas le lieu de décider si tous recevaient de la couleur sur toutes leurs parties, et notamment une teinte uniforme sur les fonds ; si enluminures ou peintures, à cause de leur relative fragilité, donnaient lieu parfois à une réfection d'entretien totale ou partielle[3]. Mais je voudrais écarter une équivoque qui, si elle n'a

1. Définition donnée par l'Académie, et reproduite par Littré, aux mots *enluminure* et *estampe*. Le premier d'entre eux a aujourd'hui, dans la langue spéciale des amateurs, un sens restreint à la mise en couleurs des ornements ou dessins dans le genre de ceux des manuscrits.

2. Définition de Poussin, adoptée par Littré.

3. C'est le sens qu'il faut, selon moi, donner à la très intéressante inscription (*CIL*, XIII, 11608) étudiée par M. Forrer (*Mithrasheiligtum von Königshofen bei Strassburg*, Stuttgart, 1915, p. 70) : *In h(onorem) d(omus) d(ivinae) Deo invicto M(ithrae) C. Celsinius Matutinus vet. leg. VIII Aug. Alexandrianae typum de suo repinx(it)*. Ce texte, gravé soigneusement dans un cartouche spécial, me paraît faire allusion à une *remise en couleur* de l'image centrale ou principale du sanctuaire, d'où le singulier employé pour la désigner : c'est, très vraisemblablement, un bas-relief comme dans la plupart des autres sanctuaires mithriaques connus. Τύπος (*typus : CIL*, XIII, 5261 ; XIV, 36 ; sur le sens du mot, voir la note 4 de l'article de M. Keune, cité ci-après) indique en effet l'ouvrage de sculpture en relief : ainsi Pausanias (II, 19, 7) appelle πεποιημένα

jamais existé dans mon esprit, a pu être suggérée à autrui, je le crains, par certaines indications un peu brèves des descriptions que j'ai données de semblables monuments.

Quelque sentiment qu'on ait sur le fond de la question, il est impossible d'admettre qu'un relief ait pu avoir des parties peintes sans en conclure qu'en même temps les autres parties étaient assurément enluminées. On n'aperçoit pas, en effet, ce qu'aurait pu être un système mixte qui, dans un tableau sculpté à la surface d'une matière non artificiellement colorée, aurait cependant laissé à la peinture le soin de représenter par des couleurs à plat certains détails isolés, alors que tous les autres seraient figurés en relief par la sculpture seule. Si donc il arrive qu'on ait spécifié, en décrivant certains Cavaliers thraces, que divers accessoires, tels que le harnachement, le costume, voire même les armes, « devaient être indiqués par la peinture », il faut comprendre que ces accessoires, qu'on constate n'être pas rendus plastiquement par une différence de niveau, pouvaient l'être picturalement par une différence de coloris. Cela ne veut pas dire que les lignes délimitant les objets sont figurées, dans le même tableau sculpté, les unes par les procédés de la taille en relief, les autres par des enduits étalés sur une surface plane, de façon qu'il n'y ait pas relief là où il y a couleur, et réciproquement. Seulement, certains détails — le plus grand nombre, et les principaux — étaient rendus à la fois par l'épaisseur et par la couleur; d'autres — les moins nombreux et les moins importants — l'étaient par la couleur seule.

Il existe, à l'emploi de ce dernier procédé, de multiples raisons.

I. Les principales sont d'ordre technique : 1° l'artisan sculpteur — surtout quand il est inexpérimenté ou maladroit, surtout quand il dispose de mauvais matériaux débités en plaques d'une surface excessivement restreinte, comme c'est le cas pour la grande majorité des *ex-voto* balkaniques — ne peut pas réussir à superposer plusieurs épaisseurs de reliefs pour figurer correctement des objets qui dans la réalité sont placés les uns par-dessus les autres : alors il laisse à la seule pein-

ἐν τύπῳ les combats d'animaux sculptés à l'époque préhistorique (au temps de Danaos, disait la légende) sur les parois de la grotte comprise dans l'enceinte du sanctuaire d'Apollon Lycien à Argos. Platon (*Epist.*, 343 A) dit dans le même sens: γεγραμμένα τύποις, avec peut être cette nuance, essentielle pour nous ici, qu'il indique un bas-relief peint (Bailly, *Dict. s. v.*, fait un contresens lorsqu'il donne comme équivalente à celle de Platon l'expression de γραπτὸς τύπος dans une épigramme de Méléagre, au livre VII, n° 51, de l'*Anthologie grecque*; en ce passage, de même qu'au n° 111, il s'agit des *traits* de l'objet aimé qui demeurent *gravés* au cœur de l'amant: γραπτὸν ἔχω ψυχῇ σῆς τύπον ἀγλαΐης).

Il résulte de ceci qu'il n'y a pas lieu, comme le propose M. Keune (*Röm.-Germ. Korrespondenzblatt*, 1912, p. 26), de comparer pour le sens l'inscription *CIL*, VII, 39 : *aedem conlapsam refici atque repingi* (*curavit*), dans laquelle il s'agit manifestement d'une reconstruction des murs et d'une réfection des enduits.

ture le soin de représenter le moins essentiel (par exemple la housse), ou le plus superficiel (par exemple la bride), ou au contraire le plus éloigné (par exemple les pattes des quadrupèdes opposées au spectateur); — 2° il se sent incapable de rendre des détails trop compliqués (par exemple les broderies du vêtement, les bijoux) ou trop minutieux (par exemple le pelage des animaux).

Ces remarques expliquent ici les particularités suivantes :

1° Sur les nos 11 et 13 (fig. 13 et 15), la housse des chevaux était marquée par de la couleur; mais les limites, la forme et peut-être en partie l'épaisseur, étaient indiquées sculpturalement. C'est ainsi qu'une sorte de dentelure au trait, sur la figure 15, paraît dessiner le contour d'une peau d'animal, peut-être avec des pattes pendantes. Sur la figure 13, une série de créneaux en léger relief simulent la double épaisseur et peut-être les franges ou les pendeloques d'une couverture brodée.

2° Sur la figure 18 (n° 16), la bride, indiquée plastiquement jusqu'à la naissance des crins du cheval, s'arrête brusquement en cet endroit, comme si elle s'enfonçait dans une sorte de boutonnière pour aller ressortir de l'autre côté. Cette maladresse s'explique par une incapacité de superposer de façon satisfaisante la lanière en cuir de la bride et la touffe de poils de la crinière. Il est vraisemblable qu'un trait de couleur uniforme indiquait la bride aussi bien dans sa partie en relief qu'au delà de son point de disparition : ce que l'œil perçoit de déplaisant dans le ressaut qui en résulte s'atténuait sans doute grâce justement à une coloration qui empêchait l'ombre de s'accrocher en cet endroit pour souligner la différence de niveau.

3° Même explication est valable, je pense, pour cet extraordinaire espace, soigneusement poli et visiblement préparé pour l'impression des couleurs, qui est réservé sur la figure 15 entre la queue du cheval et son arrière-train. Cet emplacement laissé vide par la sculpture ne peut être vide en réalité, et l'œil y restitue immédiatement, poussé par une nécessité logique, la partie gauche du corps de l'acolyte dont la partie droite est normalement figurée en relief. La comparaison avec les scènes analogues laisse croire que le bras gauche du personnage vu de face pendait le long du corps. Ainsi placé, ce bras aurait été partiellement sous-jacent à la croupe du cheval, et la jambe gauche aurait été partiellement sous-jacente aux deux pattes d'arrière du cheval, déjà presque totalement superposées. Il est clair que le sculpteur a supposé que le marbre ne supporterait pas, ou que lui-même ne saurait pas modeler cette succession de deux et même de trois épaisseurs. Il a donc laissé au peintre le soin et le mérite de remplir l'espace volontairement abandonné. Il aurait fallu pour y réussir une habileté dans l'art du trompe-l'œil qui est peu probable dans les ateliers semi-barbares d'une région aussi peu civilisée.

II. Mais il faut tenir compte aussi, sans doute, des raisons d'ordre commercial. Si primitive que soit la mentalité des acheteurs, ou peut-être à cause de cela même, il peut arriver qu'ils désirent que le relief choisi contienne ou ne contienne pas certains détails qui leur plaisent ou leur déplaisent. Dans une boutique bien fournie, on rencontre toujours scène à son gré. Mais, dans un atelier mal approvisionné, c'est par des additions ou des suppressions aux modèles existants qu'on arrivera à satisfaire à peu près le client. Or si la sculpture peut, à la rigueur, se prêter à des suppressions par martelage, elle ne peut guère réussir à exécuter convenablement des additions.

Il y aurait cependant, sur ce point, un essai fort curieux d'adaptation interchangeable de parties sculptées, si on pouvait ajouter foi absolue à une remarque troublante qui est non seulement suggérée, mais imposée, par le découpage bizarre qui se reproduit, net et identique, dans l'angle supérieur droit des plaques n[os] 14 et 15 (fig. 16 et 17). On songe inéluctablement à une entaille volontaire pratiquée pour l'insertion commode d'un complément mobile : l'espèce de coin ainsi réservé correspondrait, soit à une partie brute qu'on aurait sculptée à la demande du client, soit à des morceaux tout préparés entre lesquels un choix immédiat pouvait être fait. Ce qui corrobore cette hypothèse — ou plutôt, car c'est plus et mieux qu'une hypothèse, cette explication, — c'est que sur la surface manquante se trouvent justement figurées, dans les plaques analogues, des représentations accessoires facultatives (arbre avec ou sans serpent, une ou deux femmes voilées) entre les variantes desquelles le goût de l'acheteur avait le droit de décider. Un second argument de poids est fourni par l'origine presque nécessairement antique de l'entaille constatée[1]; mais le manque de vestiges certains de tenon ou de soudure laisse subsister un doute[2].

1. La coupure sur la figure 16 est nette, régulière, intentionnelle, sur toute sa partie verticale, qui est lisse, sans trace de rainure, ou de trou, pour l'insertion d'un morceau rapporté. Il en est de même (sous réserve de vérifications supplémentaires que je n'ai pas pu faire exécuter : cf. note 3 au n° 11) sur la figure 17. Or la plaque n° 15 sûrement, la plaque n° 14 très probablement, proviennent de trouvailles collectives faites dans des sanctuaires et ont passé de là directement entre les mains de collectionneurs ou au Musée. On ne peut donc songer à des entailles pratiquées par un possesseur moderne en vue d'un remploi spécial de l'objet. Reste que la coupure soit antique, et, puisqu'elle est identique dans les deux cas, qu'elle ait été probablement exécutée au moment de la fabrication du relief.

2. La valeur de la précédente remarque est partiellement infirmée par le fait que la figure 16, autant du moins qu'on en peut décider d'après une bonne photographie et le silence du premier éditeur, ne semble porter aucun vestige qui corresponde à un procédé quelconque pour l'adaptation d'une partie rajoutée.

A défaut d'une enquête qui m'est actuellement impossible dans les Musées et sur les objets eux-mêmes, pour visiter les plaques intactes et constater si l'une d'elles ne révélerait pas la soudure que je suppose, j'ai du moins collationné les nombreuses reproductions que je connais d'une scène analogue, afin de voir s'il n'existe pas d'autres exemples d'une coupure semblable et au même endroit. Les observations

Un autre moyen plus simple, mais primitif et maladroit, est de faire, au petit bonheur et dans un emplacement extérieur au sujet[1], l'addition exigée par l'acheteur.

Mais le plus naturel et le plus pratique est de laisser vide un espace que la peinture remplira au gré du client. C'est de cette façon qu'il convient d'expliquer, selon moi, les parties lisses et inutilisées que j'ai cru[2] remarquer sous le cheval dans les figures 13 et 15. Sur cette dernière figure, un animal est représenté plastiquement, et c'est probablement un sanglier plutôt qu'un chien : derrière lui, ce n'est guère qu'un chien qu'on aurait pu figurer. On comprend assez mal quels motifs de physionomie ou d'attitude auraient pu déterminer le sculpteur à laisser en blanc l'emplacement d'une image qui ne semble pas dépendre spécialement des fantaisies de l'acheteur, à moins pourtant que celui-ci n'ait eu des raisons, parfois, de faire représenter *son propre chien*[3]. Au contraire, on comprend fort bien à quel usage aurait pu être destiné semblable emplacement sur la figure 13 : aucun animal n'y étant représenté, le client avait licence de faire varier à son gré la scène, le nombre des chiens, la position et la qualité du gibier; il pouvait même faire peindre l'image d'un lion passant, et par cette addition transformer en tableau pseudo-mithriaque la plaque banale du Chasseur traditionnel.

III. Il y a enfin des raisons d'ordre sentimental, je veux dire fondées seulement sur le goût personnel de l'artisan ou de l'acheteur.

A la fantaisie du tailleur de pierre j'attribuerais l'idée contestable d'avoir préparé, pour la chlamyde du Cavalier, une surface lisse et rebouchée sur laquelle le peintre s'amuserait à dessiner une envolée dont les plis et les enroulements font à l'ordinaire le bonheur des sculpteurs (fig. 13). De même, sur la figure 16, pour l'eau qui s'écoule de l'urne renversée : on lui a réservé, par des coupures dans les deux lignes de la dédicace[4], un champ où l'on figurera par des traits et des

curieuses que j'ai recueillies, et que j'exposerai ailleurs, me laissent la conviction d'un problème à élucider, mais elles ne me fournissent pas, actuellement, les éléments scientifiques nécessaires pour le résoudre par des preuves.

1. C'est le procédé naïf qu'on constate sur un relief funéraire macédonien dont il est parlé ci-dessous, à la note finale de notre n° 6.

2. Sous toutes réserves, notamment des observations de la dernière heure, telles que je pourrai être amené à les insérer lorsque j'étudierai ci-dessous les monuments eux-mêmes.

3. On distingue, sur quelques rares reliefs, un effort pour exprimer les caractères physiques d'une race canine déterminée, par exemple les *molosses*. Sur d'autres, l'animal porte un collier dont la forme pourrait avoir une valeur signalétique et identifier un certain individu. Des constatations de ce genre mènent à une telle suite de conséquences de tous ordres qu'il doit me suffire de les avoir signalées comme preuve que tous les détails ont été notés et toutes les possibilités envisagées.

4. Ou inversement, on a interrompu la suite des lettres à cause de la peinture préexistante.

couleurs un flot que souvent un léger relief représente fort bien, comme le prouve la comparaison avec la figure 17, sa voisine.

Au désir du client, j'attribuerais au contraire la large place si fréquemment laissée au peintre pour l'indication des vêtements autres que la chlamyde volante, laquelle est, pour ainsi parler, *de style* [1]. Rien que dans la courte série qu'on présente ici, la remarque est valable, pour tout ou partie de l'habillement, à l'égard des figures 13, 14, 15, 16, 17. J'ai eu l'occasion de montrer ailleurs [2] quelle place importante, on pourrait dire prépondérante, tiennent les militaires parmi les consécrateurs d'*ex-voto* au Chasseur thrace. Ici même, où deux plaques seulement portent une dédicace, l'une est l'offrande d'un soldat. J'ai fait voir aussi que les militaires ont une tendance spéciale à figurer le dieu à leur propre image, et que ce désir de lui faire en quelque sorte endosser un uniforme [3] a amené les sculpteurs à de curieux mélanges des divers types de cavaliers traditionnellement interprétés par la plastique. Je soupçonne que, de même que la tournure particulière de l'état d'esprit des acheteurs a pu décider, tant son achalandage était assuré, le lapicide romain à créer le type du chasseur-prétorien et le lapicide rhénan à créer le type du chasseur-légionnaire, de même, quoique par des moyens différents, le lapicide balkanique a été amené à inaugurer le type du chasseur-troupier [4].

Ce type est conçu sous la forme d'une image passe-partout. En laissant à une couche de peinture ultérieure, exécutée sur commande, le soin de préciser les détails du costume et d'enrôler en quelque sorte le dieu dans le régiment de son adorateur, l'artisan a réalisé l'*ex-voto* pratique pour petits sanctuaires de province. A Paratchin, par exemple, où se rencontraient, à n'en pas douter, des représentants de tous les corps de troupes cantonnés en Mésie Supérieure, et aussi de toutes les armées qui suivaient la grande voie romaine de l'Égée au Danube, la prépondérance de l'élément peint dans l'indication du costume permettait de satisfaire tous les goûts, j'oserais presque dire d'exécuter tous les portraits : c'est une tentation à laquelle le soldat de toute époque résiste peu [5].

1. *REA*, 1912, p. 244; *BCH*, 1912, p. 583.
2. *REA*, 1912, p. 139-140, 162, 166.
3. Cf. Perdrizet, *Terres cuites de la Collection Fouquet*, p. 35, avec références.
4. J'indique par ce mot, emprunté au langage populaire moderne, le simple soldat ou le bas gradé appartenant à une formation quelconque, régulière ou non, étrangère ou non, sans distinction d'arme ni de corps.
5. Cela expliquerait aussi la part laissée à la peinture dans l'indication des brides, housses, etc.; équipement et harnachement complétant l'uniforme. Peut-être même le raisonnement serait-il valable pour les cas où l'arme de chasse n'est pas sculpturalement indiquée et où, par conséquent, le troupier aurait eu la facilité de se faire représenter tenant en main l'arme de son régiment : j'en pourrais, je crois, citer des preuves; mais comme il n'y en a pas d'exemple dans la série actuelle, je passe sans insister.

Il était peut-être utile de profiter de l'occasion pour mettre en lumière ce procédé auquel trouvait son compte toute une catégorie de fidèles : fantassins et cavaliers, légionnaires et auxiliaires, citoyens romains et barbares, indigènes et étrangers, vétérans et recrues.

B. — *Influence des cultes de l'Orient païen et chrétien.*

La scène complexe qui est représentée sur notre figure 20 n'est pas unique; mais elle n'en reste pas moins mystérieuse. Notre exemplaire en tout cas soulève un problème qu'il est plus facile de poser que de résoudre, mais dont le caractère de généralité est tel qu'il est impossible de n'en pas dire un mot en cet endroit.

Le Cavalier en bonnet phrygien foulant aux pieds de sa monture un homme terrassé, que dévore ou non un lion, est une variante de ces reliefs complexes, originaires de la vallée du Danube, au sujet desquels M. Cumont a montré notre ignorance et notre incapacité actuelle d'en rapporter les détails à un ou plusieurs cultes déterminés[1].

La liste la plus importante et le plus abondamment illustrée est encore à l'heure actuelle celle qui est constituée par la série des articles de Joseph Hampel[2], dont le plus ancien a déjà vingt ans de date et le plus récent dix ans[3]. Cette publication, qui a l'inconvénient d'être rédigée en hongrois, langue inaccessible à la grande majorité du public savant, aurait besoin d'être reprise et complétée à l'aide des monuments plus récemment connus[4]. On tirerait de

1. *Mithra*, I, p. 248-256, 332; II, p. 526. — Détails p. 158 pour l'homme gisant à terre; fig. 376 pour le lion qui le déchire; p. 102 et 192 pour les serpents; p. 80 et 101 pour le cratère; p. 156 pour les trois femmes.

2. M. Cumont a bien voulu me confirmer que rien d'essentiel n'a paru depuis les travaux cités à la note suivante, et l'excellent résumé interprétatif que J. Sieben a donné dans *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 11-17, du premier d'entre eux seul, mais qui reste valable pour les autres. — Notamment la monographie de M. von Schneider, que M. Cumont annonçait dans sa bibliographie, n'a jamais vu le jour.

3. *Archaeologiai Ertesitö* (*Indicateur archéologique*) : *Dieux cavaliers représentés sur les monuments antiques de la vallée du Danube*. Première série, 1903, p. 305-365, avec 46 figures; seconde série, 1905, p. 1-16, avec 11 figures; troisième série, 1912, p. 330-352, avec 20 figures; ajouter 1905, p. 114-116, 1 figure, et 1908, p. 82-85, 2 figures. — Au total, une centaine de monuments, dont quatre-vingts se trouvent reproduits.

4. Il serait peut-être actuellement malaisé de les réunir tous, à cause des conséquences de la guerre, qui ont arrêté certains périodiques et rendu les autres introuvables. En ce qui concerne du moins la rive mésienne, je ne sache pas qu'on en ait fait connaître aucun nouvel exemplaire depuis un article de M. Kazarov, déjà vieux de dix années (*Archiv für Religionswissenschaft*, 1912, p. 153-161 : *die Kultdenkmäler der sog. thrakischen Reiter in Bulgarien*). Malgré son titre, ce travail ne s'occupe que des reliefs au Cavalier du type hybride et complexe dont il est question ici. Il étudie huit monuments, dont six déjà donnés, dès 1907, par M. Dobrousky dans *Izvestia Mouzei*, p. 140 et suivantes. Ils ont du reste été repris par Hampel aux p. 332-335 de son dernier article, paru également en 1912 (voir note précédente).

cette mise au point[1] : la preuve que les cultes dont ils témoignent ne sont pas, comme on l'a longtemps cru ou soutenu, localisés presque exclusivement sur la rive gauche du Danube, dans les Dacies et les Pannonies. En réalité, ils débordaient largement sur les provinces de la rive droite, à travers les Mésies : — à moins qu'ils n'en fussent partis. A ce point de vue, et pour ce qui regarde la Mésie Supérieure, où jusqu'à présent ce genre de monument votif fut rare, notre n° 18 se trouve être de toute première importance.

Il y aurait peut-être lieu aussi de diviser la difficulté pour la mieux résoudre, et d'éliminer d'abord les monuments qui s'écartent trop du modèle courant, lequel est à peu de chose près celui de notre fig. 20, soit par leur matière (plaques de plomb, pierres gravées, etc.), soit par leur sujet (plusieurs cavaliers, plusieurs registres, etc.). Je ne sais si je pourrai, un jour prochain, entreprendre en totalité ou en partie un pareil travail, vers lequel m'attirent à la fois mes études et de très flatteuses sollicitations[2]. En tout cas, je n'ai pas l'intention ici d'en indiquer même une esquisse, que je ne pourrais appuyer que sur un exemple unique.

Mais cet exemple (fig. 20) contient une particularité si exceptionnelle que je crois devoir étudier à ce propos la question de détail qui se trouve par là posée. Il s'agit de trois signes gravés au trait, peu profondément, de part et d'autre de la tête du Cavalier dans le champ supérieur. Les deux branches égales qui les composent se coupent à angle droit vers leur centre et dessinent, à gauche plutôt un ×, à droite plutôt deux +.

A de tels signes je ne connais d'exactement comparables que les deux ⋊ accompagnés d'un ○ qui sont gravés, au même endroit du relief et de la même façon, sur deux autres plaques du Cavalier en provenance de *Nicopolis ad Istrum*. Je les ai moi-même jadis publiées[3] ; la seconde d'entre elles, qui est la seule pour laquelle je possédais quelques renseignements et une image, est tout à fait du même type et compliquée des mêmes détails que notre figure 20. Je ne contresignerais plus aujourd'hui, sans les modifier, ma description et mon interprétation d'alors : les deux monuments, presque identiques, s'expliquant l'un par l'autre, ce m'est une occasion favorable d'y revenir[4].

1. Un essai de généralisation a été tenté en 1913 par M. Rostovtzev dans son étude sur *la Représentation de la puissance monarchique en Scythie et sur le Bosphore* (*Predstavlenié o monarkhitcheskoï vlasti v Skithii i na Bospore*; ch. III, p. 30-62, intitulé *Mithra cavalier et les monuments de son culte*).

2. M. Cumont a eu l'amabilité, dont je lui suis vivement reconnaissant, de me proposer de mettre à ma disposition les documents qu'il a réunis sur ce sujet.

3. *Nicopolis ad Istrum*, n° 104 ; *Appendice*, n° 8 = *RA*, 1908^{2}, p. 74 et 77.

4. Le n° 104 représente le Héros, avec les signes ⋊⋊○ ; je ne sais rien de plus à son sujet. — Le n° 8 de l'*Appendice*, que je ne connaissais que par l'assez médiocre planche XIIIe du *Sbornik*, 1894, a été reproduit de nouveau à la figure 116 de

Notamment, j'ai émis à cette époque l'hypothèse que des signes de ce genre[1] « n'appartiennent peut-être pas à la sculpture primitive ». Je serais donc mal venu de reprocher à Antonescu, qui a étudié et reproduit[2] le relief du Musée de Belgrade (notre figure 20), d'avoir prétendu que « les trois croix ont été gravées dans des temps beaucoup plus récents ». Toutefois, il n'avait pour juger qu'un simple dessin grossièrement inexact, tandis que je m'appuyais pour le relief nicopolitain sur un argument de poids, à savoir qu'il paraissait renfermer, à côté de l'○ en creux, un second ○ en relief, donc contemporain de la sculpture et inspirant de la défiance pour celui qui ne lui ressemble pas. Nous verrons plus loin ce qu'on doit penser de ces signes en relief. En tout cas, j'admets volontiers que, malgré des valeurs différentes, les affirmations d'Antonescu aussi bien que les miennes équivalent à des opinions, non à des constatations, et par conséquent méritent et appellent révision.

Il en est de même pour les interprétations que lui et moi avions proposées. Je crois que, pour avoir voulu désigner par des termes précis les signes incertains et indéfinis que nous décrivions, nous avons été victimes de la tyrannie des mots par nous adoptés. Pour moi, leur ayant donné l'appellation d'**X** et d'**O**, j'ai été amené à songer à des lettres, donc à chercher des vestiges d'écriture. Ce que je vais

l'*Izvestia Mouzei*, à la figure 6 et à la page 332 des articles de Kazarov et de Hampel cités à la note 4 de la page 324. Grâce à ces trois autres images et aux descriptions fournies par les deux derniers savants, je puis modifier et préciser la mienne comme suit :

« Le dieu, en chiton court, chlamyde flottante, bonnet phrygien, le buste et la tête de face, la jambe droite repliée sous le ventre du cheval, chevauche un coursier tourné vers la droite, immobile, avec ses pattes droites seules représentées. Le Cavalier lève le bras droit avec le geste de lancer un javelot non indiqué plastiquement. Sa monture, harnachée d'une bride et d'un pompon sur le front, pose les sabots sur la nuque et les pieds d'un personnage allongé à plat ventre sur le sol et déchiré par un lion accroupi sur lui. Derrière la queue du cheval, femme (?) debout, de face, la main droite aux lèvres (?). En avant du cheval, femme de face, assise (?) derrière une table à trois pieds qui supporte un pain (?) et un gros poisson. Au-dessus de la tête de la femme, sorte de planche horizontale avec trois pains (?). Dans l'angle supérieur droit, un buste de face (*Luna*?); dans l'angle supérieur gauche, sorte d'anneau en relief (restes indistincts de la tête d'un buste de *Sol*??). Entre la tête du Cavalier et le buste à droite, trois signes gravés, ✕✕○, dans cet ordre en partant de la gauche. Les barres des ✕ sont de simples traits creux qui ne se coupent pas exactement à angle droit ni à mi-longueur; les figures ne sont ni symétriques ni semblablement inclinées. Le trait de l'○ est incisé plus largement en forme de gouttière. »

1. Il y en a d'autres, où les ✕ dominent, sur un certain nombre de plaques du Cavalier (*Nicopolis*, note à propos du n° 104). Malheureusement, ainsi qu'il arrive si souvent pour les antiquités balkaniques, je ne les connais que par des indications si vagues qu'il m'est impossible d'en faire état ici ; et pourtant il serait intéressant de savoir sur quels types, simples ou compliqués, du Héros indigène et peut-être d'autres dieux, se retrouvent et aussi se cantonnent certains genres de signes. Je crois qu'il s'agit de choses du même genre et que les conclusions auxquelles nous pourrons aboutir ici resteront valables pour ces *ex-voto* mal connus.

2. Références et détails à propos du n° 18 ci-dessous.

dire plus loin déterminerait mon changement d'opinion, si ce n'était depuis longtemps chose faite. Quant à Antonescu, pour avoir assimilé les signes à des croix et à des couronnes, il a été induit tout naturellement à penser à des symboles chrétiens.

De là à regarder ces signes mystérieux comme une sorte de consécration religieuse imposée à un monument païen par la superstition et l'ignorance du clergé ou des fidèles modernes, il n'y avait qu'un pas qu'il a rapidement franchi. En réalité, il n'a indiqué ni son raisonnement ni ses preuves ; mais il est facile de les tirer au clair, et il faut le faire afin d'en finir, si possible, avec ce genre d'interprétation.

Sans doute, l'hypothèse sous-entendue mais évidente repose en partie sur un fait contrôlé : dans les pays balkaniques, certaines plaques au Dieu Cavalier ont été recueillies dans les églises des différentes confessions et y sont devenues des icônes de saint Georges. Cette confusion témoigne d'un travail de l'imagination populaire qui est, à travers les siècles, la suite et la conséquence de celui par lequel les chrétiens de l'Église primitive ont figuré certains de leurs saints sous les traits des dieux païens à cheval dont ils voyaient tant d'images autour d'eux [1]. De nos jours, la population fruste et ignorante des mêmes régions n'imagine pas qu'un cavalier antique puisse être autre chose qu'une vieille et par conséquent vénérable figuration de quelque saint à cheval.

Mais, à moins qu'Antonescu n'ait connu en Roumanie, dans sa patrie, quelque église où aurait été vénéré quelque relief présentant des signes cruciformes autour d'un cavalier mêlé à une scène aussi compliquée que celle de notre figure 20, nous pouvons affirmer, d'après notre expérience et notre documentation :

1° Qu'aucune plaque du Cavalier conservée dans une église balkanique ne présente les caractéristiques du type complexe qui nous occupe ici. Ou bien le Cavalier apparaît seul et sans accessoire [2], ou bien il est accompagné d'un autel [3] ou d'une bête sauvage [4] dans lesquels les fidèles reconnaissent aisément soit le symbole du culte rendu au saint, soit l'exploit auquel il doit sa notoriété [5].

2° Qu'aucune plaque du Cavalier conservée dans une église balka-

1. Cf. Grégoire, *Saints Jumeaux et Dieux Cavaliers* ; Delehaye, *Les Légendes grecques des Saints militaires*, p. 5 et suiv., *Légendes hagiographiques*, p. 240 et suiv. (2° édit.) ; Strzygowski, *die Koptische Reiterheilige*, etc., dans *Zeitschrift für Ægypt. Sprache*, XL, (1902), p. 49 et suiv. ; Perdrizet, *Terres Cuites Fouquet*, p. 36, *Negotium*, etc., p. 11.

2. Église de Kargona, à Iamboli (*DH*, 62[23]).

3. Église bulgare orthodoxe à Elli-déré, près de Philippopoli (*DH*, 22).

4. Église bulgare catholique de Philippopoli (*DH*, 49).

5. L'église arménienne de Philippopoli contient une plaque du Cavalier, au même type que le précédent ; mais dans un second compartiment est figuré un Banquet funèbre pour lequel on aperçoit moins clairement quelle interprétation peut en donner l'imagination populaire (*DH*, 57). Du reste, le Banquet funèbre, même seul, est très bien admis parmi les tableaux de piété d'une église (*Ibid.*, 48).

nique ne porte d'inscription[1], de lettres, signes ou symboles, gravés ou peints récemment ou anciennement pour signifier sa consécration au culte.

A vrai dire, on pourrait signaler dans une église d'une ville thrace de la Propontide[2], une plaque de marbre encastrée dans le mur et ornée, précisément comme notre figure 20, de deux croix et de deux cercles. Mais la disposition et le dessin de ces signes sont différents[3], et la plaque ne contient d'autre sculpture que deux palmiers conformes aux modèles usuels de l'ornementation byzantine. Ce détail suffirait à la dater, même si elle ne portait pas, en caractères accentués du XIe siècle, une inscription en l'honneur des Pères de l'Église, et spécialement de ceux du Concile de Nicée[4].

L'interprétation proposée pour cette plaque, pourtant assurément chrétienne, admet pour les signes circulaires une signification cosmique ou magique, en les regardant comme des figures d'astres[5]. Elle est conforme à la tradition antique conservée par le Moyen-Age, ainsi que le montre M. Delatte dans un article[6] fort bien documenté *sur une sphère magique d'Athènes*. Cette sphère contient notamment des figures circulaires et d'autres cruciformes, gravées au trait[7] : les unes et les autres s'expliquent, en connexion avec l'ensemble, soit comme des signes alphabétiques, soit comme des dessins géométriques[8] appartenant à la catégorie des monuments magiques[9]. Il faut les considérer comme des φυλακτήρια « que les magiciens jugeaient utile de faire figurer à côté de l'image du Dieu qu'ils voulaient invoquer, faire apparaître ou forcer à agir[10] ». Ce Dieu peut être l'un quelconque « des grands

1. L'église arméniennne de Silivri (*DH*, 62 b[21]) honore bien un Cavalier à autel qui porte le titre local du Héros dans cette localité : ἀρχαγέτης (*BCH*, 1912, p. 584). Mais on comprend aisément que le mot, loin de gêner le public lettré, l'ait au contraire induit en confusion, puisque ἀρχηγέτης est le terme liturgique par lequel on désigne les chefs des milices célestes. — J'ai vu cette plaque en 1898 et de nouveau en 1910.

2. A Panidon (*DH*, 86 z 6), église τῶν εἰσοδίων τῆς Θεοτόκου. J'ai vu moi-même l'objet en 1898, lors de mon passage dans le pays.

3. Image fournie par Pappadopoulos Kérameus dans la publication périodique intitulée *Syllogue hellénique de Constantinople* (1886, pl. III, n° 8); description traduite par M. Homolle (*DH*, p. 416) : « Au centre, croix entre deux palmiers, et, à droite, un cercle représentant un astre (?); dans les angles supérieurs, à gauche, croix, à droite cercle ondé représentant le soleil (?) ».

4. Τῶν ἐν Νικαίᾳ καὶ πάντων — τῶν ἁγίων (πατέρων).

5. Voir la traduction à la note 3 ci-dessus.

6. *BCH*, 1913, p. 247-278, première partie d'une *Étude sur la magie grecque.*

7. Fig. 1, en face de la page 248.

8. P. 274 : « Au point de vue de la forme qu'ils affectent, ces signes peuvent se diviser en deux catégories : *a)* les dessins... en forme de lettres grecques; parmi les lettres représentées sous cette forme, on trouve de préférence... le X... — *b)* les dessins géométriques représentant des cercles... ».

9. P. 275 : « Je songerais plutôt à une utilisation religieuse et magique de la géométrie... ».

10. P. 277, avec références aux papyrus magiques.

dieux de l'époque hellénistique : Mithra, Attis, Sarapis, Zeus, Osiris, Dionysos[1] ».

« L'invasion de l'astrologie orientale », et « la conquête du monde oriental et romain par les mystères de Mithra[2] », expliquent la place occupée sur les monuments votifs par des représentations magiques inspirées du culte solaire. En effet, des signes analogues aux nôtres, spécialement cruciformes, apparaissent sur un certain nombre d'*ex-voto* de la religion mithriaque, et plusieurs d'entre eux se trouvant figurés *en relief*[3], la contemporanéité du signe et de l'image divine se trouve par là même assurée. M. Cumont estime[4] que croix et cercles, au voisinage surtout des bustes du Soleil et de la Lune, sont les figurations simplifiées, schématiques, des étoiles et des planètes du ciel mithriaque. C'est la théorie la plus vraisemblable et le plus ordinairement adoptée. Si, pour l'appliquer à des monuments du genre des nôtres, on était gêné par le fait qu'ils ne contiennent pas toujours des détails assez nets pour que, dans l'état actuel de nos connaissances ou de nos études, on puisse les classer sûrement parmi les reliefs consacrés à Mithra ; — ou si des spécialistes trouvaient quelque inconvénient à ce que parcils signes pussent toujours symboliser les planètes[5], — il n'en resterait pas moins qu'il s'agit de figurations du cycle astrologique. Cela nous suffit pour l'instant : étoiles du ciel astral, ou étoiles de la sphère magique, nos ✕ et nos ○ ont désormais une explication raisonnable et acceptable[6].

Georges SEURE.

(A suivre.)

1. P. 275, à la fin.
2. P. 276, phrase modifiée dans la citation.
3. Cumont, *Mithra*, fig. 23, 38, 161, 289, 293. Ajouter, sur des reliefs thraces de la série *mithriacisante* : Kalinka, *op. cit.*, fig. 41 ; *Izvestia Soc. arch.*, 1911, p. 55, fig. 5. — Étoile en relief : *Izvestia Mouzei*, n° 180.
4. *Op. cit.*, fig. 377.
5. M. Delatte, dans l'article que je viens de citer à plusieurs reprises, fait l'observation suivante (p. 265) : « Les planètes figurent quelquefois sur des monuments des cultes solaires : bas-reliefs mithriaques. Mais, outre qu'*elles sont représentées sous la forme d'étoiles, de croix* ou d'autels flamboyants, elles sont toujours au nombre de sept » — ou de cinq, si « on distingue, comme parfois en astrologie, les simples planètes des deux grands luminaires, la lune et le soleil ». Il en résulte que l'explication cesserait d'être valable pour les cas où le nombre des signes serait inférieur à 7 ou à 5 : ce qui se produit justement pour le monument qui nous occupe et ceux que nous comparons.
6. Un fait semble faire pencher l'esprit en faveur de l'interprétation cabalistique. Antonescu a reproduit, à la fig. 8 de sa planche VI, une amulette dont il n'a pas vu qu'on pouvait tirer argument contre lui, puisqu'elle contient une croix manifestement contemporaine du reste de la représentation. C'est un disque de plomb, dont la face contient la scène compliquée au centre de laquelle se détachent deux cavaliers encadrant une déesse assise devant une table : sur le revers est tracée à la pointe une croix du type orthodoxe à branches égales et à palettes. Ce ne peut être, comme l'a vu l'auteur, qu'une figure ancienne de valeur gnostique. — Voir aussi les croix et les ronds qui ornent la face et le dos de l'extraordinaire statuette transylvanienne reproduite par Antonescu à la pl. XII (dieu à tête de mouton).

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

XII

L'EXPÉDITION DE PHILIPPE V EN ASIE (201 av. J.-C.)

(Suite[1]).

III. Étude complémentaire de l'expédition.

Nous avons disposé dans l'ordre qui nous a paru le plus vraisemblable, puis étudié un à un, avec quelque détail, les événements — « principaux » ou « secondaires » — de l'expédition de 201, dont nous avons une connaissance certaine[2]. De la sorte, nous avons pu nous faire de cette expédition une idée sommaire, comme l'indique le tableau que voici :

1. *Occupation de Samos par Philippe : I*, p. 250-251 ; *II*, p. 182
   (Philippe se saisit de la flotte égyptienne : *II*, p. 181-182, 187).

(lacune)

2. *Siège de Chios par Philippe : I*, p. 252-255;
   bataille de Chios : I, p. 239-241, 243, 244-248, 253-255 ; *II*, p. 183-194
   (résumé de la bataille : *I*, p. 253-255 ; effectifs des flottes engagées : *II*, p. 183-185 ; présence de vaisseaux égyptiens dans la flotte de Philippe : *II*, p. 187-192 ; résultats de la bataille : *II*, p. 192-194);
   retour d'Attale à Pergame : *I*, p. 243.

(lacune)

3. *Bataille de Ladé : I*, p. 241-248; *II*, p. 194-195;
   (absence d'Attale : *I*, p. 242-243 ; *II*, p. 194; position respective des flottes ennemies : *II*, p. 194 ; particularités sur la bataille : *II*, p. 195);

1. Cf. *Revue*, XXII (1920), p. 237 et suiv. (premier article, désigné ci-après par le chiffre *I*); XXIII (1921), p. 181 et suiv. (second article, désigné ci-après par le chiffre *II*).
2. Cf. *I*, p. 237.

retraite des Rhodiens à Myndos, à Kos, à Rhodes [?] : *II*, p. 195;
entrée de Philippe à Milet : *I*, p. 255 : *II*, p. 195;
prise [?] de Myoûs : *I*, p. 256-257;
[prise d'Euromos et de Pédasa [?]: *I*, p. 249, 1; *II*, p. 208, 210].

Été 201 (*II*, p. 202)

4. *Invasion du royaume d'Attale par Philippe* : *I*, p. 239-244; *II*, p. 196-204;
marche de Philippe de la région de Milet vers Pergame : *II*, p. 203-204; route suivie : *II*, p. 204; premier passage à Magnésie-du-Méandre : *I*, p. 257; *II*, p. 204;
attaques contre la ville de Pergame; dévastation des sanctuaires proches de Pergame : *II*, p. 196;
première marche vers Thyatire : *II*, p. 197, 198, 200-201;
invasion de la plaine de Thébé : *II*, p. 197-198, 200, 201;
retraite de Philippe : seconde marche vers Thyatire; passage à Hiéra-Komé : *II*, p. 198-202;
retour de Philippe dans la région de Milet; route suivie : *II*, p. 201-202; second passage à Magnésie-du-Méandre : *II*, p. 201-202, 204.

(lacune)

5. *Opérations de Philippe, aidé de sa flotte* (*II*, p. 205-206), *contre la Carie méridionale* : *I*, p. 248-249; *II*, p. 204-205, 209-210 :
invasion des Chersonèses cariennes : *II*, p. 204-205, 209-210; attaques contre Knide : *I*, p. 248-249; *II*, p. 204;
invasion et prise de Prinassos : *I*, p. 248; *II*, p. 204-205;
invasion et conquête de la Péraia rhodienne : *II*, p. 204-205, 209-210;
[prise de Stratonikée [?] : *II*, p. 209-210; passage de Philippe à Panamara : *II*, p. 212];
[prise d'Euromos et de Pédasa [?] : *II*, p. 209-210];
marche de Philippe vers la côte Nord-Ouest de la Carie : *II*, p. 209, 210.

6. *Opérations de Philippe, aidé de sa flotte, à l'Ouest de la Carie septentrionale* : *II*, p. 205, 209-211 :
[prise d'Euromos et de Pédasa [?] : *II*, p. 208, 210];
siège et prise d'Iasos : *I*, p. 248; *II*, p. 205, 210;
[prise d'Euromos et de Pédasa [?]: *II*, p. 208, 210][1];

1. Dans *II*, p. 210, l. 2, la prise d'Euromos et de Pédasa est placée à tort, par conjecture, après celle d'Iasos et de Bargylia; c'est après celle d'Iasos et avant celle de Bargylia qu'elle eût dû prendre place.

	siège et prise de Bargylia : *I*, 248; *II*, p. 206-207, 210;
Aut. 201 (*I*, p. 250; *II*, p. 207, 211)	Philippe bloqué à Bargylia par Attale et les Rhodiens; fin de la campagne maritime : *I*, p. 249; *II*, p. 206 207, 211. Disette de l'armée macédonienne : *I*, p. 249.
Hiver [?] 201/0 (*I*, p. 250; *II*, p. 211)	Tentative de Philoklès contre Mylasa; ravage du territoire d'Alabanda : *I*, p. 249-250; *II*, p. 211; [prise de Stratonikée [?] : *II*, p. 211-212; passage de Philippe à Panamara : *II*, p. 212].

Il apparaît tout de suite que ce tableau est extrêmement incomplet. Il s'y trouve, outre des obscurités qu'on ne peut dissiper[1], quantité de lacunes. C'est ainsi, notamment, que des six événements ou groupes d'événements dont nous avons marqué la succession, quatre se font suite sans être rattachés l'un à l'autre : il y a un vide entre le premier et le second, un vide entre le second et le troisième, un vide encore entre le quatrième et le cinquième. Ce sont ces vides, et quelques autres, qu'on aimerait maintenant à remplir. Notre exposé soulève nombre de questions qu'il laisse sans réponse; on les peut grouper sous six chefs principaux : 1° *Quelles opérations Philippe a-t-il accomplies entre l'occupation de Samos et le siège de Chios? où se sont jointes pour la première fois la flotte d'Attale et celle des Rhodiens?* — 2° *Qu'ont fait Philippe, d'une part, et les Rhodiens, de l'autre, après la bataille de Chios et avant celle de Ladé?* — 3° *Qu'est devenu Attale après la bataille de Chios, et quand s'est faite sa seconde jonction avec les Rhodiens?* — 4° *Quelles ont été, postérieurement à la bataille de Ladé, les opérations de la flotte macédonienne hors du littoral de la Carie?* — 5° *Comment et par où, après avoir évacué le royaume d'Attale, Philippe s'est-il rendu dans la Carie méridionale?* — 6° *De quelle manière, enfin, s'est terminée l'expédition? comment Philippe a-t-il quitté l'Asie?* — Il est temps d'aborder ces questions et de faire effort pour les résoudre — tâche d'ailleurs ingrate, les solutions proposées ne pouvant d'ordinaire être que plus ou moins hypothétiques.

D'autre part, n'ayant jusqu'ici considéré que les faits qui

1. Voir ce qui concerne la prise de Stratonikée, celle d'Euromos et de Pédasa, et, en général, l'ordre des opérations de Carie : *II*, p. 208-210.

appartiennent sans conteste à l'expédition de 201, nous avons provisoirement exclu de notre étude divers événements qu'on a rapportés ou qu'on peut rapporter, par conjecture, à cette expédition. Il y a lieu d'examiner maintenant s'il est, en effet, légitime de les y rapporter et, en cas d'affirmative, de chercher à déterminer la place qu'ils y peuvent occuper.

I. Opérations maritimes de Philippe avant le siège de Chios. Première jonction d'Attale et des Rhodiens.

Nous ne savons rien des opérations de Philippe entre l'occupation de Samos et le siège de Chios; ces deux faits ne sont pas reliés. Pareillement, nous ignorons comment les flottes de Rhodes et de Pergame se trouvaient réunies au Nord de Chios lorsqu'elles attaquèrent les Macédoniens. Il faut essayer de suppléer ici au silence des textes.

1. Les marines grecques ont toujours eu pour règle d'éviter la haute mer et, toute les fois que la chose était possible, de faire « le périple » des côtes. Polybe nous apprend qu'au moment où commença la bataille de Chios, Philippe avait dessein de rallier Samos en rangeant l'Ionie[1]. C'est presque sûrement cette route qu'il avait suivie en sens inverse, lorsque, venant de Samos, il s'était rendu à Chios. Sa flotte aurait donc passé devant Éphèse, Kolophon-sur-mer (Notion), Lébédos-Ptolémaïs[2], Téos; après quoi, ayant doublé le cap Korykos et bordé la presqu'île de la Chalkitis, elle se serait dirigée vers le littoral insulaire.

Il n'y a nulle apparence que, dans la direction du Nord, Philippe ait d'abord poussé plus loin que la ville de Chios, puis se soit ensuite retourné contre cette ville. Mommsen s'est imaginé qu'il avait conquis Lampsaque[3]. C'est une erreur

1. Pol. XVI, 2, 4; cf. *I*, p. 251, 253.

2. Cf. *Inschr. von Magnesia*, 53, l. 79-81 : Πτολεμαιεῖς οἱ πρότερον καλούμενοι Λεβέδιοι.

3. Mommsen, *R. G* 17, 695 (de même, G. Colin, *Rome et la Grèce*, 65-66). Il se peut, d'ailleurs que Mommsen rapporte l'événement à 202, car il brouille les deux campagnes de Philippe en Orient. Son erreur provient, soit d'une confusion avec l'expédition de Dikaiarchos (Pol. XVIII, 54, 8; cf. *Rev. Ét. gr.* 1920, 225), soit de

certaine. On doit regarder le siège de Chios comme l'opération la plus septentrionale qu'ait tentée, en 201, la flotte macédonienne.

Soumission de Téos. — Comme je pense l'avoir montré il y a quelques années[1], il ressort des décrets de plusieurs villes crétoises relatifs à l'ἀσυλία de Téos, qu'à un certain moment de la fin du IIIe siècle, les Téiens eurent Philippe pour protecteur et probablement pour suzerain[2].

C'est dans les circonstances dont il s'agit ici que l'événement se placerait le plus naturellement[3]. Philippe serait entré en rapports avec les Téiens lorsqu'il côtoyait l'Ionie après avoir quitté Samos. A cette époque, leur ville était, en droit, l'alliée du roi de Pergame, en fait, sa vassale et presque sa sujette[4]; Philippe l'aurait distraite de l'obédience d'Attale et soumise à sa propre autorité, en même temps sans doute que les deux Kolophon[5]. Ce dommage causé au Pergaménien,

ce qu'on lit dans Liv. (Ann.) 43, 6, 7-8 : *Lampsaceni — commemorantes discessisse se a Perseo postquam Romanus exercitus in Macedoniam venisset, cum sub dicione Persei et ante Philippi fuissent.* Mais ce texte annalistique est dénué de toute valeur (cf. Nissen, *Krit. Untersuch.* 257-258), et le décret de Lampsaque pour Hégésias (*Sylloge*3, 591) montre bien que la ville n'a jamais obéi à Philippe. (Au sujet de ce décret, je dois faire observer que les restitutions nouvelles des l. 56-57 ont été attribuées à tort à M. P. Foucart par le dernier éditeur de la *Sylloge*, d'après un renseignement de M. B. Haussoullier. M. Haussoullier a commis là une méprise — évidemment involontaire. C'est moi qui communiquai ces restitutions à M. Foucart en décembre 1898, en même temps qu'une copie complète du décret, établie sur un estampage que je devais à l'obligeance de mon ami Ad. Wilhelm).

1. *Klio*, 1913, 140 et suiv.

2. *Klio, ibid.* et 142-146 : mission en Crète de Perdikkas, agent de Philippe, qui avait séjourné à Téos et y avait reçu le droit de cité ; il se rend chez les Crétois sur l'ordre de Philippe, conjointement avec les ambassadeurs de Téos, et s'efforce d'obtenir pour la ville la concession du privilège de l'ἀσυλία sacrée.

3. C'est à tort qu'autrefois (*Klio*, 1913, 144) je l'ai cru postérieur à la bataille de Ladé.

4. Pol. V, 77, 5-6. Cf. G. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 93-95 ; P. Ghione, *I Comuni del regno di Pergamo* (*Mem. Acc. Torino*, LV, 1905), 71, 75.

5. Le texte de Polybe (V, 77, 5-6 ; cf. XXI, 46, 4) précédemment visé prouve que Kolophon-l'ancienne dépendait d'Attale à la fin du IIIe siècle : Cardinali, 93-95, 94, 4. Il en était de même, comme l'a bien vu Cardinali (94 et notes 3, 4), de Kolophon-sur-mer (Notion). C'est ce qu'a démontré le décret de cette ville en l'honneur du prince Athénaios, fils d'Attale Ier (*B. C. H.* 1906, 349 et suiv.; cf. Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, I, 60), document qui se place dans les dernières années du IIIe siècle. (Mon ami Ch. Picard, qui a revu ce décret en original, a bien voulu m'apprendre que la copie de Macridy est fautive à la l. 6, où il faut lire καὶ τῶν ἐφήβων ψήφισ. En conséquence, la restitution de la l. 7 doit être modifiée; je propose : ψήφισ|[μα προεγράψαντο περὶ τοῦ] τιμῆσαι κτλ., ou : ψήφισ|[μα προγράψαντες ἀξιοῦσι] τιμῆσαι κτλ. Aux l. 12-13, j'ai suppléé : ἐν ἧι ἡμέραι Ἀθήναιος ἐ|[γεννήθη, θυσίαν τε τ]ελεῖν καὶ διαδρομὴν κτλ.; mieux vaut écrire : ἐ|[γένετο (cf. Th. Wiegand, *VIIr Milet-Bericht*,

ces entreprises contre des cités qu'il s'était rattachées par des liens d'étroite dépendance expliqueraient bien ses dispositions hostiles à l'endroit de Philippe, ses préparatifs guerriers[1] et la résolution qu'il prit finalement de combattre au côté de Théophiliskos.

2. Quand elles engagèrent l'action contre Philippe, les flottes de Rhodes et de Pergame faisaient, comme on l'a vu ailleurs[2], route au Sud dans le canal de Chios, entre l'île et la péninsule d'Ionie. Le langage de Polybe (XVI, 9, 4) — ἠνάγκασε (*Theophiliscus*) δὲ τὸν Ἄτταλον μὴ μέλλειν καὶ παρασκευάζεσθαι τὰ πρὸς τὸν πόλεμον κτλ. — semble indiquer qu'Attale arrivait de son royaume. Par suite, la jonction des deux flottes avait dû se faire dans les parages voisins de Pergame, sur la côte d'Aiolide et, probablement, dans le golfe élaïtique[3]. Les Rhodiens avaient donc navigué jusque là[4]; Théophiliskos était venu trouver Attale chez lui pour le décider à ouvrir, sans plus tarder, les hostilités.

II. Opérations maritimes de Philippe et des Rhodiens entre la bataille de Chios et la bataille de Ladé.

Notre tradition est muette sur la partie de la guerre maritime comprise entre la bataille de Chios et celle de Ladé. Ce silence est d'autant plus fâcheux qu'il se rencontre ici un problème assez embarrassant.

Je rappelle qu'après la bataille de Chios, la position respective des flottes ennemies est celle-ci[5]: les Rhodiens unis aux Pergaméniens se tiennent dans la partie Nord du canal de Chios, contre la ville[6]; Philippe mouille près de l'issue méri-

28, l. 9), θυσίαν συντ]ελεῖν κτλ.). [La restitution récemment proposée par Ch. Picard (*Éphèse et Claros*, 647, 6) pour la l. 7 est inacceptable; d'autre part et quoi qu'il en pense, je ne vois pas qu'il y ait rien à changer à ce que j'ai dit autrefois du « dispositif » du décret.]

1. Pol. XVI, 9, 4.
2. Cf. *I*, p. 253.
3. De même, Mommsen, *R. G.* I[7], 695.
4. C'est là aussi qu'ils peuvent avoir été rejoints par le contingent byzantin que mentionne Polybe, XVI, 2, 10; cf. *II*, p. 184.
5. Cf. *I*, p. 253.
6. Pol. XVI, 8, 5; cf. 6, 13.

dionale du même canal, en face du cap Argennon [1]. Au moment où se livre la bataille de Ladé, la situation est inverse : les Rhodiens, comme on l'a vu précédemment[2], sont embossés contre l'île de Ladé, couvrant la côte milésienne ; Philippe cingle vers eux du Nord-Ouest[3]. Ils ont donc dépassé le roi et lui barrent maintenant la route du Sud ; c'est ce que confirme la remarque de Polybe (XVI, 10, 1a) : μετὰ τὸ συντελεσθῆναι τὴν περὶ τὴν Λάδην ναυμαχίαν καὶ τοὺς μὲν Ῥοδίους ἐκποδὼν γενέσθαι, — δῆλον ὡς ἐξῆν γε τελεῖν τῷ Φιλίππῳ τὸν εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν πλοῦν. On se demande comment s'est produit ce changement et comment les Rhodiens, auxquels, tout à l'heure, Philippe fermait le canal de Chios, ont pu parvenir jusqu'à Ladé.

L'explication la plus simple paraît être la suivante. Avant la bataille de Chios, Philippe projetait de regagner Samos [4]. Après la bataille, pressé de réparer ses pertes, il a dû, comme nous l'avons déjà supposé[5], reprendre ce dessein et chercher à Samos les vaisseaux égyptiens qu'il y avait laissés. Il est donc probable qu'étant sorti du canal de Chios, il se rendit à Samos[6] en serrant pour la seconde fois la côte d'Ionie. Si les Rhodiens le laissèrent naviguer librement, s'ils n'essayèrent ni de le prendre en queue ni de lui couper la route, la raison en doit être qu'à ce moment ils se trouvaient seuls — Attale venant de les quitter[7] — et qu'ils jugeaient trop chanceux un combat où leur manquerait l'avantage du nombre[8]. Philippe parti, ils purent, à leur tour, quitter les eaux de Chios, puis faire voile au Sud et gagner l'Ionie, soit en passant entre Samos et l'île d'Ikaria, soit en doublant Ikaria par l'Ouest. Comme Philippe put s'arrêter assez longtemps à Samos, on conçoit qu'ils l'aient facile-

1. Pol. XVI, 8, 2.
2. Cf. *II*, p. 194.
3. Cf. *II*, p. 194.
4. Pol. XVI, 2, 4 ; cf. *I*, p. 251, 253.
5. Cf. *II*, p. 194.
6. C'est aussi ce qu'admet Niese, II, 585. — Je n'entends pas bien ce qu'écrit G. Cardinali (*Riv. di Filol.* 1907, 7) : « . . . essi (il s'agit des Crétois, qui, à vrai dire, ne paraissent jouer aucun rôle dans les hostilités de l'année 201) si proponessero... il piano di richiamare i Rodii verso il Sud, per aprire così la strada a Filippo, la cui condizione non doveva essere delle più felici dopo l'insuccesso di Chio. » Au lendemain de la bataille de Chios, Philippe avait la route libre au Sud.
7. Cf. *I*, p. 242-243, et ci-après.
8. Cf. *II*, p. 187, 194.

ment devancé et qu'ils aient, avant sa venue, pris position à Ladé, où, sans doute, des vaisseaux de renfort, expédiés de Rhodes, les rejoignirent promptement[1]. Sans l'arrivée de ces renforts, il ne serait guère croyable qu'ils eussent osé offrir la bataille aux Macédoniens.

Ceux-ci arrivaient de Samos quand ils engagèrent le combat.

III. Attale après la bataille de Chios; sa seconde jonction avec les Rhodiens.

Nous savons par Polybe qu'Attale ne prit point part à la journée de Ladé[2]. Le roi s'était donc séparé des Rhodiens dans le temps qui suivit la bataille de Chios. Il était rentré dans ses États, où Philippe comptait le surprendre[3]. Sur les motifs qui l'y avaient ramené, nous sommes réduits aux conjectures : il est vraisemblable qu'il voulait parfaire ses préparatifs militaires que la fougue de Théophiliskos ne lui avait point permis d'achever à loisir[4], réparer et renforcer sa flotte et, surtout, en prévision d'une invasion prochaine, mettre sa capitale en défense et prendre les mesures nécessaires afin que l'ennemi ne pût se ravitailler aux alentours[5].

Fit-il à Pergame un long séjour? Y était-il encore quand Philippe parut devant la ville? Nous n'avons point là-dessus d'indication[6], mais j'incline à penser que, présent dans ses États pendant toute la durée de l'invasion macédonienne, il continua d'y rester assez longtemps après qu'elle eut pris fin. Voici sur quoi se fonde cette opinion.

Lorsque, pour la seconde fois, Attale quitta Pergame, ce fut

1. Cf. *II*, p. 187.
2. Pol. XVI, 10, 1 ; cf. *I*, p. 242 ; *II*, p. 194.
3. Pol. XVI, 1, 1 ; cf. *I*, p. 242-243 ; *II*, p. 196.
4. Cf. Pol. XVI, 9, 4, et ci-dessus, p. 335.
5. Pol. XVI, 1, 3 ; cf. *II*, p. 196-197.
6. Je ne pense pas qu'il y ait rien à tirer de la phrase (Pol. XVI, 1, 3): — εὐχερῶς αὐτὸν *(Philippum)* ἀπήρυκον — οἱ τὸ Πέργαμον παραφυλάττοντες. Il serait téméraire d'en conclure qu'Attale ne dirigeait pas lui-même la défense de la ville. Liv. (Pol.) 31, 46, 4, n'est pas plus significatif. — L'affirmation de U. Wilcken (P.-W. II, 2165, *s. v. Attalos*, 9) : « Attalos war damals abwesend [lors de l'invasion macédonienne] » n'est nullement justifiée.

afin de rejoindre les Rhodiens[1]. Le fait est que, dans les derniers temps de la campagne, nous le trouvons bloquant avec eux Philippe enfermé dans le port de Bargylia[2]. Mais quand les rejoignit-il? Il semble bien que l'événement ne se soit produit que sur le tard. — En effet, comme on le verra dans un instant[3], il y a grande apparence que, postérieurement à la bataille de Ladé, la flotte macédonienne, redevenue maîtresse de la mer, en profita pour étendre ses opérations dans les eaux de la Doride, à courte distance de Rhodes, et pour attaquer ou soumettre des îles dont les unes étaient les alliées des Rhodiens et d'autres leurs sujettes; et l'on ne saurait douter qu'à la même époque ou un peu plus tard, elle n'ait aidé Philippe à prendre pied dans la Péraia, en territoire rhodien[4]. Pourtant, les Rhodiens ne lui font point obstacle et, semble-t-il, ne tentent rien contre elle. Cette inaction timide peut s'expliquer s'ils sont alors réduits à ne compter que sur eux-mêmes[5] : le souvenir de Ladé est fait pour les rendre prudents. Au contraire, elle paraît inconcevable si les vaisseaux d'Attale sont maintenant joints aux leurs : car telle est, en ce cas, la supériorité numérique des alliés qu'elle leur garantit la victoire[6]; la chose est si vraie qu'à Bargylia Philippe n'essaiera pas, crainte d'un désastre, de s'ouvrir le passage à travers la double flotte ennemie[7]. En conséquence, nous sommes autorisés à croire qu'Attale ne revint donner aide aux Rhodiens qu'après un assez long délai : sa seconde jonction avec eux, postérieure aux entreprises de

1. Peut-être cela est-il indiqué dans la phrase de Polybe (XVI, 10, 1): μετὰ τὸ συντελεσθῆναι τὴν περὶ τὴν Λάδην ναυμαχίαν καὶ τοὺς μὲν Ῥοδίους ἐκποδὼν γενέσθαι, τὸν δ' Ἄτταλον μηδέπω συμμεμιχέναι κτλ. Toutefois, il y a deux façons d'entendre le mot συμμεμιχέναι. Il peut sans doute signifier qu'Attale ne s'était pas encore « réuni » aux Rhodiens (συμμεμιχέναι *sc.* τοῖς Ῥοδίοις); mais il peut signifier aussi qu'Attale n'était pas encore « entré » — ou plutôt « rentré » — dans la lutte (συμμεμιχέναι *sc.* τοῖς πολεμίοις) : « *da... Attalos noch nicht eingetroffen war* », comme traduit Niese (II, 586). — La phrase de Polybe est interprétée par Bouché-Leclercq (*Hist. des Lagides*, I, 354) de la manière suivante : « ...après la bataille de Ladé et la retraite des Rhodiens, Attale *ne s'en mêlant plus*, etc. ». Il n'est pas besoin de dire combien cette traduction est fautive, ni de rappeler que μηδέπω signifie « pas encore ».

2. Pol. XVI, 24, 1 sq.; cf. *I*, p. 249; *II*, p. 207, 211.

3. Cf. *II*, p. 203, et ci-après, p. 341 sq..

4. Cf. *II*, p. 204-206, 209-210.

5. Cf. *II*, p. 194.

6. Cf. *II*, p. 187, 193.

7. Cf. Pol. XVI, 24, 2; Polyaen, IV, 18, 2.

Philippe dans la Carie du Sud et la Péraia, ne précéda sans doute que de peu le siège de Bargylia.

Jusque-là il était resté chez lui. Et la première raison, c'est que, s'y trouvant au moment de l'invasion macédonienne, cette invasion l'y avait retenu. Tant que les soldats de Philippe avaient couru et pillé son royaume, comment s'en fût-il éloigné? Et même l'ennemi parti, il n'est pas surprenant qu'il y soit encore demeuré : ne lui fallait-il pas visiter ses territoires dévastés, connaître l'étendue du mal fait à ses peuples, recueillir leurs plaintes, subvenir à leur misère et relever leur courage[1]? De là de naturels retards. D'ailleurs, où eût-il été chercher les Rhodiens? Ceux-ci, après leur défaite, s'étaient évanouis; ils avaient fui vers le Sud, peut-être jusqu'à Rhodes[2]. Attale ne pouvait aller si loin, et devait en être d'autant moins tenté qu'il courait le risque de se heurter en chemin à la flotte macédonienne, qui lui eût fait un accueil brutal. Prudent à sa coutume, il attendit probablement que cette flotte se fût écartée (ce qui n'eut lieu qu'après que Philippe l'eut emmenée dans le golfe d'Iasos) et que les Rhodiens, rentrant en action, vînssent eux-mêmes à sa rencontre. Unis au commencement de la campagne, Attale et les Rhodiens ne le furent à nouveau que lorsqu'elle approchait de son terme. Il est à croire que leur seconde jonction se fit dans les eaux cariennes.

IV. Opérations de la flotte macédonienne dans la mer du Sud, en dehors du littoral carien.

On ne possède plus aucun renseignement direct sur l'histoire de la flotte macédonienne depuis sa victoire à Ladé jusqu'au moment où elle se trouva bloquée à Bargylia. La seule chose

1. L'état dans lequel Philippe laissa l'Attique à l'automne de 200 (Liv. (Pol.) 31, 26, 9-13) donne idée des ravages qu'il avait pu commettre dans le royaume de Pergame. A la vérité, d'après Pol. XVIII, 2, 2 et 6, 4, Attale n'aurait demandé réparation que pour la mise à sac des sanctuaires voisins de Pergame; mais il ne paraît pas douteux qu'il y ait là une inexactitude. L'ultimatum romain du printemps et de l'été 200 (Pol. XVI, 27, 2; cf. 34, 3) est conçu dans ces termes généraux : τῶν δὲ γεγονότων εἰς Ἄτταλον ἀδικημάτων δίκας ὑπέχειν κτλ. Dans son récit des conférences du golfe maliaque, Polybe n'a retenu des réclamations d'Attale que celles qui concernent l'Aphrodision et le Niképhorion, parce qu'elles ont donné lieu à une réponse plaisante de Philippe (XVIII, 6, 4).

2. Cf. *II*, p. 195.

attestée, c'est que, durant cette période, elle n'a pas livré ni soutenu de combat important : il n'y eut point, en 201, entre les Macédoniens et leurs adversaires, d'autre bataille navale que celles de Chios et de Ladé [1].

On s'est parfois imaginé que, vainqueur des Rhodiens sur mer, Philippe, tandis qu'il guerroyait sur terre, avait envoyé sa flotte s'emparer des Cyclades [2]. Cette hypothèse, parfaitement téméraire, doit être écartée. A supposer — et c'est une question qui veut être traitée à part — qu'en 201 Philippe ait conquis les Cyclades ou certaines d'entre elles, cette conquête ne peut avoir eu lieu à l'époque où on l'a voulu placer. Le seul bon sens indique qu'elle aurait précédé l'occupation de Samos et daterait du moment où le roi traversa la mer Aigée. On ne peut raisonnablement croire qu'une fois dans les parages de l'Asie, la flotte macédonienne, virant de bord, les ait quittés pour s'en retourner vers l'Ouest.

Elle avait, en effet, à garder la mer contre les escadres ennemies qui se reformaient, l'une à Rhodes, l'autre sur la côte d'Aiolide [3] ; elle les devait empêcher de se réunir. Et, cependant, il y avait nécessité qu'elle se tînt à la portée de Philippe pour répondre en tout temps à son appel et lui prêter, au besoin, assistance, pour assurer le maintien de ses communications avec la Macédoine, pour recueillir aussi l'armée en cas de retraite. C'est au voisinage du littoral carien qu'elle semble avoir à l'ordinaire stationné et manœuvré. Il paraît évident, et nous avons précédemment admis, qu'elle concourut aux entreprises du roi, quand il se tourna contre la Carie méridionale, attaqua Knide, envahit les Chersonèses de la Doride et

1. Ceci résulte de Liv. (Pol.) 31, 14, 4 (cf. 33, 3, 3), comme aussi de Pol. III, 3, 2 ; XVIII, 8, 10, où le mot ναυμαχίαι désigne évidemment les deux batailles de Chios et de Ladé.

2. Cf. Mommsen, *R. G.* 17, 696, et, d'après lui, Th. Homolle, *B. C. H.* 1884, 82 (cf. *I*, 237, 3); J. Delamarre, *Rev. Phil.* 1902, 325 ; au contraire : W. König, *Der Bund der Nesioten*, 38 ; Holleaux, *Rev. Ét. gr.* 1920, 225-226. — A en croire Mommsen et ceux qui l'ont suivi (cf. *Rev. Ét. gr. ibid.* 224, 1), c'est durant la campagne de 201 que Philippe aurait lancé contre les Cyclades le corsaire aitolien Dikaiarchos (transformé par Mommsen en « amiral » du roi). Il y a là une erreur manifeste : l'expédition de Dikaiarchos — qui fut une simple entreprise de piraterie (König, 38 : Holleaux, *Rev. Ét. gr. ibid.* 226) — remonte, comme je pense l'avoir établi, à l'année 205 ou 204 (*Rev. Ét. gr. ibid.* 225 et suiv.).

3. Cf. *II*, p. 203.

conquit la Péraia rhodienne [1], puis, ensuite, lorsqu'il assiégea, au Nord-Ouest de la Carie, Iasos et Bargylia [2]. Les indications qu'on doit à divers documents épigraphiques permettent de croire qu'elle a opéré aussi dans l'archipel des Sporades qui, de Samos à Rhodes, s'égrène le long de la côte.

Attaques contre Kos. — Vaincue à Ladé, la flotte rhodienne s'en fut, deux jours plus tard, relâcher à Kos [3] : l'île, à ce moment, n'était donc point encore menacée par les Macédoniens. Mais, dans la suite, elle semble avoir été en butte à leurs attaques. On s'en étonnera d'autant moins que ses habitants étaient les alliés des Rhodiens [4].

Tous les épigraphistes connaissent les décrets du dème d'Halasarna découverts par R. Herzog à Kos et votés en l'honneur, l'un de Θευκλῆς Ἀγλάου [5], l'autre de Διοκλῆς Λεωδάμαντος [6]. Dans chacun de ces documents (qui sont exactement contemporains), il est fait mention d'une guerre appelée ὁ συνεστακώς ou ἐνεστακώς πόλεμος. Comme je l'ai expliqué ailleurs [7], il ne paraît pas contestable que cette guerre, qui, d'après les mêmes décrets, dut succéder immédiatement au κρητικὸς πόλεμος, c'est

1. Cf. *II*, p. 206, 209-210.
2. Cf. *II*, p. 205-207, 209-210.
3. Pol. XVI, 15, 4 ; cf. *II*, p. 195.
4. Cf. *Dial.-inschr.* 3624 (l. 21), 3656. Au premier rang des σύμμαχοι de Kos, mentionnés dans ces deux inscriptions, se placent évidemment les Rhodiens ; cf. v. Herzog, *Klio*, II, 318 ; *II*, p. 184, 5.
5. R. Herzog, *Klio*, 1902, 321 = *Sylloge*3, 569. — Sur Θευκλῆς Ἀγλάου, cf. Holleaux, *Rev. Ét. gr.* 1917, 88 et suiv.
6. R. Herzog, *Sitz.-ber. Berl. Akad.* 1901, 473 (*Klio*, 1902, 320) = *Sylloge*3, 568 (texte amélioré). Ces deux publications ne donnent que la seconde partie du décret. La première, retrouvée en 1902, n'a pas encore, que je sache, été éditée ; mais R. Herzog a eu autrefois l'obligeance de m'en faire connaître quelques lignes. Je transcris ici un passage de la lettre qu'il voulut bien m'adresser de Kos, le 14 octobre 1902 : « Ich fand [in Halasarna] nicht nur das Original der Dioklesinschrift, sondern auch ihren oberen Teil. Sie ist ganz gleich datiert wie die Theuklesinschrift, deren Anfang ich darnach ergänzen konnte [le début du décret pour Theuklès a été rétabli d'après les indications de R. Herzog dans *Sylloge*3, 569]. Sie bietet die schönste Ergänzung des Bildes. Als Correktur [aux observations présentées dans *Klio*, 1902, 319-320] ergibt sich, dass sie von *zwei Kriegen* (ἐν τοῖς πολέμοις) spricht, und zwar ἐν τῶι κρητικῶι πολέμωι und ἐν τῶι ἐνεστακότι πολέμωι. Das wird einfach der kretische Krieg (204-201) und der Koalitionskrieg 201 ff. sein. [Suit la citation des lignes que j'ai transcrites dans mon texte.] »
7. Sur la distinction à faire entre le κρητικὸς πόλεμος (guerre des Crétois, alliés de Philippe, contre les Rhodiens et leurs alliés : ann. 205 ou 204-201) et le συνεστακὼς ou ἐνεστακὼς πόλεμος (guerre faite, en 201, par Philippe aux Rhodiens et à leurs alliés), cf. *Rev. Ét. gr* 1917, 90, 92, 101 (en partie d'après les renseignements que je dois à R. Herzog).

à-dire à la guerre faite par les Crétois, alliés secrets de Philippe, aux Rhodiens et à leurs alliés entre 205 et 201[1], ne soit précisément celle dont nous étudions l'histoire, celle qui, en 201, mit Philippe aux prises avec le peuple de Rhodes et ses alliés ou clients. Or, dans le décret pour Theuklès, on lit ceci (l. 12 et suiv.): ἔν τε τῶι συνεστακότι πολέ|μωι προορώμενος (*sc.* Θευκλῆς) τάν τε τῶν ἐναντίων ἐπιβολὰν καὶ τὸ μέγεθος τοῦ | κινδύνου πεπόρικε πλῆθος ἱκανὸν χρημάτων εἴς τε τὰν ἐπιμέλειαν | καὶ τὰν κατασκευὰν τῶν τειχέων κτλ. — (l. 18 et suiv.) τῶν τε ὑπεναντίων ἐπιβαλομένων| λέμβοις τε καὶ ἄλλοις πλοίοις καὶ πλήθεσιν ἐπί τε τὰν πόλιν καὶ τὰν χώραν, | — — ἀπέλυσε τὸς δαμότας τᾶς κατὰ πόλιν φυλακᾶς κτλ. — (l. 26 et suiv.): ἐμβολᾶν τε γινομενᾶν | ἐς τὰν χώραν, συνγράφων περὶ προφυλακᾶς ἱππέων τε καὶ πεζῶν προε|νοήθη καὶ τᾶς Ἁλασαρνιτᾶν ἀσφαλείας κτλ. — D'autre part, comme a bien voulu m'en informer R. Herzog[2], le décret pour Dioklès renferme ce passage: ὅπως τε καὶ ἐν τῶι ἐνεστακότι πολέμωι διατηρηθῆι (*sc.* τὸ περιπόλιον), πλείονας ἐπιβολὰς ποιουμένων τῶν πολεμίων, καθ' ὃν καιρὸν συνάχθησαν εἰς Ἀστυπάλαιαν ναυτικαὶ καὶ πεζικαὶ [δυνά]μιες πλείονες, ὄργανά τε ἀνάγαγε (*sc.* Διοκλῆς) καὶ βέλη καταπαλτικὰ καὶ το[ξικά?], ἑλόμενος κατὰ ψάφισμα τὸς μάλιστα δυνασομένος [ἐπιμ]εληθῆ[μεν τᾶ]ς φυλακᾶς κτλ. Viennent ensuite, après une lacune indéterminée, les lignes que voici[3]: ...ἀκ]ολουθήσας παρακατέσχε τὸς ἐ[πιβαλομένος?] ἐπὶ τὸ περιπ]όλιον, κοινολογηθεὶς Νικοστράτωι τῶι Νικοστράτου, ὥ[στε | παραλαβό]ντα? τὸς ἐλαφροτάτος ἐν τοῖς

1. Sur la fin de la « guerre crétoise », qu'il faut très probablement placer en 201, cf. *Rev. Ét. gr.* 1917, 101-102, et *Klio*, 1913, 151-153 : explication des mots τῶ πολέμω διαλύσεις dans le décret d'Éleutherna (*Dial.-inschr.* 5177). On remarquera que, dans les opérations maritimes de 201, telles que nous les fait connaître Polybe, les Crétois n'apparaissent jamais. Ils ne figurent pas à Chios et ne viennent point au secours de Philippe lorsqu'il est bloqué à Bargylia (R. Herzog, *Klio*, 1902, 331, et G. Cardinali, *Riv. di Filol.* 1907, 9, se sont mépris sur ce point; cf. Polyaen. IV, 18, 2). — Le traité d'alliance conclu par les Rhodiens et les Hiérapytniens (*Sylloge* 3, 581) tombe, selon toute vraisemblance, vers 201-200 : Cardinali, *ibid.* 9, 4; Holleaux, *Klio*, 1913, 151, 6 et 152, 1; *Rev. Ét. gr.* 1917, 101, 5; 1920, 235, 1.

2. Ci-dessus, p. 341, note 6.

3. Partie publiée dans la *Sylloge* 3, 568, l. 2-8. — Les éditeurs de la *Sylloge* (568, not. 2) penchent à reconnaître dans Νικόστρατος ὁ Νικοστράτου (l. 4) l'officier rhodien de même nom qui combattit à Chios (Pol. XVI, 5, 1). Mais ils n'ont pas pris garde que, selon toute apparence, le décret d'Halasarna pour Dioklès est plus récent que la bataille de Chios, et que le Nikostratos mentionné par Polybe périt dans cette bataille avec son vaisseau; cf. Herzog, *Sitz.-ber. Berl. Akad.* 1901, 477, 1. Rien n'autorise à faire de Νικόστρατος Νικοστράτου un Rhodien; pourquoi ce personnage, qui ne porte point d'ethnique, ne serait-il pas un indigène?

ὅπλοις τῶν συνεξοδευ[σάν|των αὐτῶι] συμμῖξαι, οὗ παραγενομένου κατὰ τὰν πρόνοιαν φιλοτί[μως | συνέδα τόν τε] τόπον μὴ προκαταληφθῆμεν τός τε ἐνβάλλοντας [ἀπελ|θεῖν μη]θὲν ἐπιτελεσαμένους ἀδίκημα κατᾶς χώρας κτλ. Qu'il s'agisse, dans ces textes, d'agressions (ἐμβολαί, ἐπιβολαί) de la flotte macédonienne contre la ville de Kos (πόλις) et le territoire insulaire (χώρα), notamment contre le dème d'Halasarna[1], c'est, en raison de la signification des mots ἐνεστακώς et συνεστακὼς πόλεμος, ce qui semble ne pouvoir être mis en doute. On notera, dans le décret pour Theuklès (l. 19), la mention de λέμβοι : ces λέμβοι nous font aussitôt souvenir des embarcations de même sorte que Philippe possédait en si grand nombre[2].

Nous ne saurions dire d'où partaient les attaques qui sont rappelées dans le décret pour Theuklès (l. 19, 24, 26) et dans la seconde partie du décret pour Dioklès. Mais la partie inédite de ce dernier décret apporte un renseignement instructif : καθ'ὃν καιρὸν συνάχθησαν εἰς Ἀστυπάλαιαν ναυτικαὶ καὶ πεζικαὶ [δυνά]μιες πλείονες —. L'idée qui vient d'abord, c'est que le mot Ἀστυπάλαια désigne l'île de ce nom. Pourtant, si, comme je le pense, il est ici question de la flotte de Philippe, on ne comprendrait guère que, visant l'île de Kos, cette flotte s'en fût allée aussi loin vers l'Ouest, ni que les Macédoniens eussent fait choix d'un point si excentrique pour y grouper leurs troupes de débarquement. Le plus probable de beaucoup, c'est qu'il est parlé de l'Ἀστυπάλαια ἄκρα[3], qui termine au Sud la péninsule de Myndos et s'oppose, à très petite distance[4], à la pointe Nord de l'île de Kos ; il est clair que, pour des forces ennemies qui préparent une descente dans l'île, ce promontoire est un lieu de rassemblement tout marqué.

1. Cf. R. Herzog, *Klio*, 1902, 326. — Je ne puis m'abstenir de signaler ici que l'article *Halasarna*, dans P.-W. VII, 2229 (Bürchner), est d'une étonnante insuffisance.

2. Cf. *II*, p. 185-186 ; après la bataille de Chios, Philippe garde encore environ 78 λέμβοι (*II*, p. 186).

3. Strab. XIV, 2, 20 (658) : ἐν δὲ τῇ παραλίᾳ τῆς ἠπείρου κατὰ τὴν Μυνδίαν Ἀστυπάλαιά ἐστιν ἄκρα καὶ Ζεφύριον. Sur la position exacte de ce cap (identique au *cap Petra*), H. Kiepert, *Sitz.-ber. Berl. Akad.* 1891, 841 ; Bürchner, P.-W. II, 1875, s. v. *Astypalaia*, 6. — Il ne me paraît pas possible qu'il s'agisse d'Ἀστυπάλαια, localité de l'île de Kos, sur la côte Sud-Ouest : R. Herzog, *Koische Forsch.* 166 et suiv. ; Bürchner, P.-W. II, 1875, s. v. *Astypalaia*, 2.

4. Le « canal de Kos », entre l'île et le cap Astypalaia, n'a guère que 5 kilomètres de large.

C'est à l'époque où le peuple de Kos eut à redouter les entreprises des Macédoniens, qu'on peut rapporter avec vraisemblance la grande souscription [1] ouverte, sur la proposition de *Διοκλῆς Λεωδάμαντος, ἐς τὰν σωτηρίαν τὰν τᾶς πατρίδος καὶ τῶν συμμάχων* [2]. La souscription des Kalymniens, contemporaine de la précédente, dont il subsiste un fragment étendu [3], aurait eu la même cause et le même objet. A la fin du III[e] siècle, Kalymna, rattachée à Kos, formait l'un de ses dèmes [4]; il n'est pas douteux qu'en 201 les deux îles n'aient couru les mêmes dangers.

Les attaques dirigées contre Kos, du moins contre la ville — car il est probable que la *χώρα* souffrit plus d'un ravage [5] — paraissent avoir toutes échoué. Il semble que, plus au Sud, les Macédoniens aient été plus heureux.

Soumission de Nisyros. — Nisyros est, comme on sait, une île peu étendue, proche de Knide et située entre Kos, au Nord-Est, et Télos au Sud-Ouest. La lettre bien connue de Philippe aux habitants de l'île [6], lettre par laquelle il accrédite auprès d'eux Kallias, un de ses agents, et le décret voté par les Nisyriens à la suite de la mission de Kallias font voir clairement qu'à une certaine époque, Nisyros, qui auparavant faisait partie de l'État rhodien [7], se trouva dans l'obéissance du roi. Avec la plupart des critiques, je ne doute pas que ç'ait été là l'un des épisodes de l'expédition de 201 [8].

1. *Dial.-inschr.* 3624. Pour la date, E. Preuner (*Hermes*, 1894, 549), dont les observations sont rectifiées par Herzog, *Sitz.-ber. Berl. Akad.* 1901, 476, 5; Herzog se prononce pour 201 environ (*ibid.* 476, cf. *Klio*, 1902, 317-318; Cardinali, *Riv. di Filol.* 1907, 7 et note 4).

2. *Dial.-inschr.* 3624, l. 19-21.

3. *Dial.-inschr.* 3590. Cf. Herzog, *Klio*, 1902, 318; Cardinali, 8, note 6.

4. Cf. W. R. Paton, *Class. Rev.* 1902, 102; Herzog, *Klio*, 1902, 318 et note 2. Kalymna serait devenue un dème de Kos depuis 225 environ (communication personnelle de Herzog).

5. Cf. *Sylloge* 3, 569 (décret pour Theuklès), l. 26-27 : ἐμβολᾶν τε γενομενᾶν ἐς τὰν χώραν. Le succès de Dioklès, célébré dans le décret en son honneur (*Sylloge* 3, 568, l. 2-8), n'a qu'un caractère tout local.

6. *IG*, XII, 3, 91 = *Sylloge*³, 572. Je me demande comment il est possible que, dans ce n° de la *Sylloge*, on reproduise encore (not. 1) la note de Dittenberger, inspirée de L. Ross, où il est dit : « (*Philippum*) *paullo ante a. 200/199 plerisque Cycladibus et reliquis minoribus mari Aegaei insulis potitum videri per Dicaearchum Aetolum..., quo tempore sine dubio hanc epistulam scriptam esse* » [!].

7. Cf. *Rev. Ét. gr.* 1917, 102.

8. Cf. mes remarques dans *Rev. Ét. gr.* 1917, 102-103 et 103, 1. Je ne conçois pas que, tout récemment encore (*Arch. für Papyrusforsch.* VI [1920], 336), W. Schubart place « *um* 201 » la lettre de Philippe aux Nisyriens. — L'hypothèse de Beloch, selon laquelle Nisyros aurait été conquise par Antigone Doson en 227 et léguée par lui à

Il appartient en ce cas à la seconde partie de l'expédition, postérieure aux deux batailles navales. Une inscription de Nisyros[1], qui montre un citoyen faisant campagne sous les ordres du navarque rhodien Kléonaios, successeur de Théophiliskos, semble, en effet, prouver qu'après la bataille de Chios, la population insulaire continua pendant quelque temps de fournir des contingents à la marine rhodienne[2]: l'établissement de la domination macédonienne sur l'île date donc d'une époque ultérieure. D'autre part, que les Macédoniens aient à peu près simultanément tenté de s'emparer de Kos et pris possession de Nisyros, c'est ce qui ressort du seul examen de la carte : or, leurs attaques contre Kos nous ont paru ne pouvoir se placer qu'après la bataille de Ladé; pareillement, ce ne serait qu'après cette bataille qu'ils auraient contraint les Nisyriens à leur faire soumission. Au reste, tant que la flotte rhodienne se tint en faction sur la côte de Milet, on n'imagine pas que les vaisseaux de Philippe se soient avancés plus au Sud, risquant ainsi que l'ennemi les prît en queue ou rejoignît Attale. Les opérations des Macédoniens dans les Sporades supposent la défaite et la retraite des Rhodiens.

On aimerait à savoir jusqu'où elles furent poussées; il faut se résoudre à l'ignorer. Après Nisyros, la flotte macédonienne a-t-elle porté son effort contre les autres îles rhodiennes : Télos, Symé, Chalké — ce qui l'aurait amenée presque jusqu'aux rivages de Rhodes —, puis Karpathos? La chose paraît probable; mais, quoi qu'on ait parfois pensé, toute donnée fait ici défaut[3].

Philippe (*Gr. Gesch.* III, 2, 463, 465; III, 1, 707), est contredite, comme je pense l'avoir montré (*Rev. Ét. gr.* 1917, *ibid.* 102), par l'inscr. de Nisyros *Syll.*³ 673. Aussi bien, tout fondement manque aujourd'hui à cette hypothèse. En effet : 1° il est reconnu que la bataille d'Andros n'est point de l'année 228; 2° il semble acquis que jamais Antigone ne s'est rendu en Asie (Carie). C'est ce que soupçonnait déjà le regretté E. Pozzi (*Mem. Acc. Torino*, 1911-1912, 385 : « *È pure fatto un accenno enigmatico in Trogo a una spedizione dello stesso sovrano* (*Antigono*) *in Caria etc.* », ce qui, depuis longtemps, me paraissait probable, et ce que vient d'établir définitivement W. Kolbe (*Gött. gel. Anz.* 1916, 459-462). Il faut seulement faire cette réserve que la correction [*Dard*]*a*[*n*]*iam*, proposée par Kolbe au lieu de *Cariam*, dans Trog. *prol.* 28 (*et in Asia Cariam subiecit*), demeure très douteuse — car il ne semble pas que la Dardanie ait jamais été *subiecta* (Antigono) —, et que le texte de Polybe (XX, 5, 11) ἐτέλει πλοῦν εἰς τὴν Ἀσίαν (*codd.*) reste inexpliqué.

1. *IG.* XII, 3, 103 = *Sylloge*³, 673; *Rev. Ét. gr.* 1917, 90 et suiv.

2. Cf. *Rev. Ét. gr. ibid.* 102-103.

3. Le décret de la κτοίνα ἁ Ποτιδαιέων (Karpathos) en l'honneur de Παμφιλίδας Ἱέρωνος (*Sylloge*², 270; ³570) — décret où il est parlé de l'attaque infructueuse dirigée

Reste une autre question. Plus récentes que la bataille de Ladé, ces opérations maritimes, dont nous essayons de retracer l'histoire, lui ont-elles immédiatement ou presque immédiatement fait suite[1] — auquel cas elles auraient commencé vers l'époque où Philippe envahit le royaume d'Attale —, ou n'en faut-il placer le début que plus tard, lors des premières entreprises du roi dans la Carie méridionale? On doit accorder que la seconde hypothèse a pour soi beaucoup de vraisemblance : il est naturel d'établir une relation directe entre les attaques de Philippe contre Knide et le littoral carien et celles dont furent l'objet les îles proches de ce littoral. Toutefois, il y a lieu d'être attentif aux considérations suivantes. — Il est peu croyable que la flotte macédonienne soit restée longtemps inactive après sa victoire de Ladé; il n'est pas possible, comme il a été dit plus haut, qu'elle se soit alors éloignée de l'Asie, et nous avons vu qu'elle ne cingla point vers le Nord quand Philippe prit le chemin de Pergame[2]; en sorte qu'on se demande où elle a pu naviguer, sinon dans la mer du Sud, dont la retraite des Rhodiens venait tout justement de lui livrer l'accès. Il est sûr que Philippe avait, à l'y envoyer, un intérêt pressant. S'il renonçait à poursuivre les Rhodiens — ce qui peut-être eût été le plus sage — la prudence exigeait du moins, comme j'en ai fait la remarque[3], qu'il fît bonne garde contre eux et prévînt leur retour possible. Si, d'aventure, ils reprenaient l'offensive, un moyen excellent de les gêner était de leur enlever la disposition des Sporades. Et, d'ailleurs, méditant la conquête des côtes de la Carie, n'était-il pas opportun que Philippe s'assurât sans retard, au voisinage de ces côtes, dans les îles qui leur font face, des points d'appui et des

par des [ὑπε]νάντιοι (l. 3) contre un περιπόλιον — ne renferme aucune indication d'époque. Il n'y a pas plus de motif pour le rapporter à la guerre de 201, comme y incline Dittenberger (*Sylloge*³, 570, not. 5), qu'à la «guerre crétoise» antérieure à 201. — Quant au décret de Kalymna pour Λύσανδρος Φοίνικος (*Sylloge*³, 567), vainqueur des Hiérapytniens au cap Lakéter, il se rapporte certainement à la « guerre crétoise » et même à ses débuts, ainsi que l'indiquent, aux l. 4-5, les mots ἐπειδὴ τῶι σύμπαντι δάμωι πολέμου ἐξενεχθέντος ὑπὸ Ἱεραπυτνίων. C'est à tort que Herzog (*Klio*, 1902, 318-319), suivi par Cardinali (*Riv. di Filol.* 1907, 9), le date de 201.

1. On a plus haut supposé le contraire; cf. *II*, p. 195-196.

2. Cf. *II*, p. 202-203.

3. Cf. *II*, p. 203.

lieux de relâche[1] ? Il convient, au surplus, d'examiner de près sa lettre aux Nisyriens Si j'entends bien cette lettre, quand le roi l'écrivit et dépêcha Kallias à Nisyros, il avait établi déjà son autorité sur l'île[2]. On est même fondé à croire que l'événement datait d'assez loin : c'est ce que paraissent impliquer les mots πολλάκις ὑπὲρ ὑμῶν διειλειγμένον Καλλίαν πρὸς ἐμέ[3]. Par suite, il faut se garder de trop réduire l'intervalle entre le moment où les Nisyriens durent se soumettre à Philippe et celui où ils reçurent la visite de son émissaire. Peut-être, comme on le verra plus loin, est-ce à quoi l'on s'expose si l'on retarde les opérations maritimes dans les Sporades jusqu'à l'époque où Philippe commença d'envahir le Sud-Ouest de la Carie.

Tant y a qu'on peut se représenter de deux façons l'activité de la flotte macédonienne durant la seconde partie de la campagne : — 1° La flotte mouille ou croise dans les eaux milésiennes[?], attendant que Philippe revienne de Pergame; elle assiste ensuite le roi dans ses entreprises contre Knide et les péninsules cariennes, et, entre temps, opère contre les Sporades; plus tard, prêtant de nouveau son concours à Philippe, elle remonte au Nord, entre dans le golfe d'Iasos, assiège Iasos et Bargylia. — 2° La flotte opère contre les Sporades tandis que Philippe envahit et parcourt le royaume d'Attale; puis, sans cesser peut-être ses opérations insulaires, elle collabore aux tentatives du roi contre Knide et à la conquête des péninsules cariennes; la suite comme ci-dessus.

1. Cf. Herzog, *Klio*, 1902, 328 (à propos de Nisyros).

2. Ceci me paraît incontestable, comme à Niese (II, 587, 1) et à Beloch (III, 2, 463). Si Philippe « accorde » aux Nisyriens l'autorisation de continuer à se gouverner d'après leurs lois nationales (*Sylloge*[3], 572, l. 15-18 : ἀπαγγέλλων (Καλλίας) δεδώκεν βασιλῆ ἁμῖν νόμοις τοῖς πατρίοις καὶ ὑπάρχουσιν χρῆσθαι), c'est qu'il les tient déjà dans sa dépendance. La succession des faits me paraît être celle-ci : les insulaires ont d'abord dû se rendre au roi à discrétion ; plus tard — après un intervalle qui peut avoir été long — Philippe, à la suite de ses fréquents entretiens avec Kallias, consent à leur garantir leur autonomie. L'interprétation différente de Herzog (*Klio*, 1902, 328), qui paraît être aussi celle de Hiller von Gärtringen (*Sitz.-ber. Berl. Akad.* 1895, 475), ne me semble point admissible.

3. *Sylloge*[3], 572, l. 5-6. Cf. Beloch (*Griech. Gesch.* III, 2, 463), qui tire de ces mots la même conclusion, et M. Nicolaus, *Zwei Beitr. zur Gesch. König Philipps V*, 79.

V. Par où Philippe s'est-il rendu dans la Carie méridionale?

On se souvient qu'ayant raconté l'expédition de Philippe contre Pergame, Polybe montre le roi faisant retraite au Sud et passant par Hiéra Komé[1]. Puis une grande lacune s'ouvre dans le texte de l'historien, et nous perdons la trace de Philippe. Lorsque nous le retrouvons, il est au moment de s'éloigner de Knide, qu'il s'est vainement efforcé de prendre[2]. J'ai admis[3] — et la chose est en effet très vraisemblable — qu'aussitôt sorti du royaume d'Attale, il était retourné dans la région de Milet, où, sans doute, pressé de courir à Pergame, il avait laissé ses *impedimenta*[4] et peut-être une partie de ses troupes. Mais comment et par où est-il ensuite parvenu à Knide?

Trois hypothèses peuvent être proposées:

1° Philippe embarque son armée à Milet ou dans quelque port de la côte voisine — soit que sa flotte l'y ait attendu, soit qu'elle l'y ait rejoint après avoir opéré ou commencé d'opérer contre les Sporades —, puis il débarque aux environs de Knide.

2° Philippe conduit par terre son armée de la région latmique à Knide. Il lui fait exécuter deux marches en sens inverse l'une de l'autre : la première dans la direction du Sud-Est, jusqu'au fond du golfe kéramique[5] (vers Idyma); la seconde, dans la direction du Sud-Ouest, à travers la Chersonèse bybassienne et la Chersonèse knidienne, jusqu'au promontoire triopien : c'est là, devant Knide, qu'il est rejoint par sa flotte, qui arrive soit des eaux milésiennes, soit des Sporades, et qui vient coopérer à l'attaque de la ville.

3° Philippe conduit son armée, par une marche du Nord au Sud, jusqu'à la rive septentrionale du golfe kéramique

1. Pol. XVI, 1, 8; cf. *II*, p. 198 et suiv.
2. Pol. XVI, 11, 1; cf. *I*, p. 248; *II*, p. 204.
3. Cf. *II*, p. 202.
4. Il est notable que Philippe n'a point tenté d'assiéger Pergame; Polybe (XVI, 1, 3) ne parle que d'ἀκροβολισμοί : c'est donc que le roi n'avait pas avec lui de parc de siège.
5. Dans ce cas, Philippe aurait passé tout près d'Euromos et de Pédasa, et peut-être est-ce alors qu'il se serait emparé de ces deux villes.

(par exemple, vers Théangéla ou Kéramos). Sa flotte l'y rejoint et, traversant le golfe, porte l'armée sous les murs de Knide.

Dans le silence des textes, comment choisir entre ces hypothèses? La première et la troisième paraissent également acceptables; je n'aurais de réserves à faire que sur la seconde. On ne comprendrait guère qu'ayant parcouru dans toute sa longueur, de l'Est à l'Ouest, la double presqu'île qui borde au Sud le golfe kéramique, Philippe ne s'y fût point saisi, avant d'atteindre Knide, des places rencontrées sur sa route; or, comme je l'ai noté ailleurs [1], certaines indications de Polybe donnent à croire que sa conquête des péninsules cariennes se fit en sens contraire, d'Ouest en Est, et que le point de départ en fut sa tentative contre Knide. Le plus probable, dès lors, c'est qu'il gagna Knide d'abord et directement, par voie de mer, comme ce serait le cas dans la première et la troisième des hypothèses énoncées plus haut.

VI. Comment Philippe a quitté l'Asie.

Le récit qu'a fait Polybe de l'expédition de 201 s'arrête pour nous à l'époque où la flotte de Philippe est retenue à Bargylia par les deux escadres ennemies [2]. C'est donc une question de savoir comment le roi put forcer le blocus et s'évader de l'Asie. Cette question, les derniers historiens qui aient traité de ces événements renoncent à la résoudre. L'un d'eux, Niese, écrit : « Wie es ihm (Philippos) gelang, sich daraus zu befreien und die Wachsamkeit der Verbündeten zu täuschen, wissen wir nicht [3].. » Il lui a échappé, comme à d'autres, que la solution

1. Cf. *II*, p. 204-205, 209-210; Pol. XVI, 11, 1-2.
2. Pol. XVI. 24, 1 sq.; cf. *I*, p. 249; *II*, p. 207.
3. Niese, II, 588; cf. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 51 : « Alla fine però, nè sappiamo come, gli riusci di eludere la sorveglianza del nemico... »; W. König, *Der Bund der Nesioten*, 41 : « Aus dieser unangenehmen Lage entkam aber der makedonische König auf irgend eine uns nicht bekannte Weise und kehrte... über das Meer nach Griechenland zurück ». Herzog (*Sitz.-ber. Berl. Akad.*, 1901, 476) suppose que Philippe a pu se dégager grâce à une diversion des Crétois — qui ne jouent pourtant aucun rôle dans cette guerre.

du problème se trouve dans un extrait de Polyen, signalé jadis par Schweighäuser et Schorn[1].

Voici cet extrait, dont quelques lignes ont été déjà précédemment citées[2] : (Polyaen. IV, 18, 2, Melber) Φίλιππος Δημητρίου, πολεμῶν Ἀττάλῳ βασιλεῖ καὶ Ῥοδίοις, ἀποδρᾶναι κατὰ θάλατταν βουλευσάμενος, αὐτόμολον Αἰγύπτιον ἔπεμψεν, ὃς ἤγγειλεν τοῖς πολεμίοις ὅτι παρασκευάζοιτο διαναυμαχεῖν τῆς ὑστεραίας. καὶ διὰ νυκτὸς πυρὰ πολλὰ ἔκαυσεν, ὡς τῆς στρατιᾶς μενούσης. τῶν δὲ ἀμφὶ τὸν Ἄτταλον τὰ πρὸς τὴν ναυμαχίαν παρασκευαζομένων καὶ τὴν κατὰ τὸν ἔκπλουν φυλακὴν διαλυσάντων, Φίλιππος λαθὼν ἀπέπλευσεν. — Le nom de Bargylia est absent de ces lignes. Mais tout le morceau indique, ce me semble, qu'Attale et les Rhodiens tenaient Philippe si sévèrement bloqué qu'il n'aurait pu rompre leurs lignes qu'au prix d'une bataille en règle : or, c'est seulement à Bargylia, à la fin de la campagne, que Philippe connut pareille aventure. Je rappelle que Polybe s'exprime ainsi (XVI, 24, 1) : Φίλιππος — θεωρῶν καὶ τοὺς Ῥοδίους καὶ τὸν Ἄτταλον — φιλοτιμότερον προσκειμένους ταῖς φυλακαῖς, δυσχρήστως διέκειτο κτλ. (2) ἅμα μὲν γὰρ ἠγωνία τὸν ἐκ τῶν Βαργυλίων ἔκπλουν καὶ προεωρᾶτο τὸν κατὰ θάλατταν κίνδυνον κτλ. On ne peut nier qu'entre ce texte et celui de Polyen la correspondance soit étroite et frappante[3]. Je crois donc, comme Schweighäuser et Schorn, que nous devons à Polyen de connaître l'événement final de l'expédition; c'est ce bas compilateur qui nous révèle de quelle manière Philippe, jouant ses ennemis, quitta l'Asie et s'en revint chez lui.

VII. Précisions chronologiques.

Il est manifeste que l'expédition de Philippe en Asie eut lieu, au moins pour la plus grande partie, durant les mois d'été[4].

1. Le royaume de Pergame fut sûrement envahi vers le temps

1. Schweighäuser, éd. de Polybe, t. VII, 274; Schorn, *Gesch. Griechenl.* 222; cf. Van Gelder, *Gesch. der alt. Rhodier*, 125. — Schneiderwirth (*Gesch. der Insel Rhodus*, 82) traduit Polyen sans le citer; c'est aussi de Polyen que s'est visiblement inspiré Hertzberg, 1, 54 (trad. Bouché-Leclercq).

2. Cf. *II*, p. 191.

3. Il se peut que Polyen ait emprunté de Polybe le texte qui nous intéresse; mais nous n'en saurions faire la preuve. Peut-être y a-t-il ici communauté de source, comme c'est probablement le cas pour l'extrait relatif au siège de Prinassos (IV, 18, 1).

4. Cf. *II*, p. 202.

de la récolte. Philippe comptait vivre sur le pays[1]; c'est du blé qu'il alla chercher dans les campagnes de Thyatire, puis dans la plaine de Thébé[2] Lorsque Polybe[3] rapporte qu'Attale, prévoyant le danger qui menaçait ses États, avait pris ses précautions afin que l'ennemi ne s'y pût ravitailler, il faut, je pense, entendre par là qu'il avait fait procéder, peut-être hâtivement, à la moisson, puis emmagasiner les grains dans les villes et les postes fortifiés. Or, d'après les renseignements très précis qu'on a bien voulu me communiquer[4], l'époque de la moisson correspond ordinairement, dans la région de Pergame, à la seconde moitié de juin (n. s.): telle est la date approximative qu'on peut assigner au début de l'invasion macédonienne. La marche sur Pergame, qui prit environ une dizaine de jours[5], aurait commencé peu après le 1er juin.

C'est, dès lors, vers la fin de mai qu'aurait été livrée la bataille de Ladé. Celle de Chios, notablement plus ancienne,[6] tomberait au commencement de ce même mois. Il est naturel que Philippe ait entrepris le siège de Chios assez tôt en saison; à l'époque où dominent les vents du Nord[7], c'est-à-dire dans le plein de l'été, les vaisseaux assiégeants auraient eu peine à tenir

1. Pol. XVI, 1, 3.

2. Pol. XVI, 1, 7; cf. *II*, p. 197, 201. N'ayant trouvé de blé nulle part, Philippe en demande à Zeuxis (XVI, 1, 8).

3. Pol. XVI, 1, 3; cf. *II*, p. 196-197, et ci-dessus, p. 337.

4. Ils proviennent de l'Ὑπάτη Ἁρμοστεία τῆς Ἑλλάδος ἐν Σμύρνῃ: lettre en date du 25 septembre 1920, adressée de Smyrne à M. Andréadis, professeur à l'Université d'Athènes, qui, à ma prière, avait eu l'obligeance de s'informer auprès des autorités compétentes. Cette lettre renferme les indications suivantes: « Ἡ συγκομιδὴ τῶν δημητριακῶν καρπῶν εἰς τὴν πεδιάδα τῆς Περγάμου ἀρχίζει ἀπὸ τὰς πρώτας ἡμέρας τοῦ Ἰουνίου διὰ τὴν κριθήν, τὴν 16-20 διὰ τὸν σῖτον· εἰς τὰ δεξιὰ καὶ ἀριστερὰ τῆς πεδιάδος ὑψώματα ὅπου καλλιεργεῖται ἐπίσης ὁ σῖτος, ἡ συγκομιδή του διαρκεῖ ἢ μᾶλλον ἀρχίζει βραδύτερον κατὰ 20 περίπου ἡμέρας. »

5. C'est ce dont m'a convaincu l'étude attentive de la carte (au 1/300.000) et des itinéraires de A. Philippson (*Reisen und Forsch. im westl. Kleinasien*, I: *Petermanns Mitt. Ergänz.heft* 167 [1910], 3, 10-11, etc.; II: *ibid.* 172 [1911], 21, 36, 82-84, 87, etc.). On notera que Philippson est allé de Pergame à Smyrne, à travers les massifs du *Jünd-Dag* et du Sipyle, en six jours (*Reis. und Forsch.* I, 3). De la rive Nord du golfe latmique à Smyrne la distance est un peu plus forte, mais il est clair que l'armée de Philippe, coupant au court, a dû laisser Smyrne sur sa gauche et tirer constamment au Nord.

6. Cf. *I*, p. 244.

7. Les vents de la partie Nord, comme le savent tous ceux qui ont navigué dans l'Archipel, soufflent avec violence et continuité bien avant l'époque où commencent les « étésiens » proprement dits (environ le 20 juillet); ils sont souvent établis dès mai-juin. C'est une tempête du Nord qui, après Ladé, poussa la flotte rhodienne sur la côte de Myndos, puis à Kos: *II*, p. 195 (où j'ai employé inexactement le terme d'« étésien »).

l'ancrage et le blocus maritime de la place fût devenu singulièrement malaisé[1].

Si rapides qu'aient été les multiples déplacements de Philippe dans les États d'Attale, on ne croira guère qu'ils aient duré moins d'un mois : c'est donc vers la mi-juillet qu'ils auraient pris fin, et au début d'août que le roi serait retrouvé dans la région de Milet. Les figues dont les Magnètes firent aumône à l'armée macédonienne[2], probablement lors de sa retraite, purent être ces figues précoces qui mûrissent en certaines contrées dès le milieu de l'été[3].

2. Les opérations maritimes et continentales de Philippe au Sud-Ouest de la Carie[4] n'ayant commencé qu'après son retour de Pergame, elles ne sauraient être antérieures au courant d'août. C'est de ce mois que datent vraisemblablement les vaines attaques contre Knide, le siège et la prise de Prinassos, l'invasion des péninsules cariennes. Il y a peu d'apparence que la conquête de la Péraia rhodienne[5] se soit achevée avant septembre. Par suite, c'est en septembre que Philippe, ayant sa flotte avec lui, aurait attaqué la Carie du Nord-Ouest, assiégé et réduit Iasos et Bargylia[6].

3. Le décret des Nisyriens voté en réponse à la lettre du roi et aux déclarations de Kallias, son émissaire, est daté du 20 Karneios[7]. Le calendrier en usage à Nisyros était probablement celui de Kos et de Kalymna ; la marche n'en est point connue avec certitude[8], mais, selon l'opinion communément admise aujourd'hui, Karneios correspond, dans tous les calendriers où il se rencontre, au Métageitnion attique[9] : le

1. On peut remarquer, à ce propos, que la bataille de Chios fut donnée par temps calme : les flottes ennemies y firent constamment usage de l'aviron.

2. Cf. *I*, p. 256-257.

3. Voir Olck, P.-W. VI, 2101, 2109, *s. v. Feige*.

4. Cf. *II*, p. 204-206, 209-210.

5. Je rappelle (Cf. *II*, p. 209) que la prise de Stratonikée peut être contemporaine de cette conquête.

6. Cf. *II*, p. 205-206, 210.

7. L. 10 : μηνὸς Καρνείου ἰκάδι.

8. Cf., en dernier lieu, E. Bischoff, *Leipz. Stud.* XVI (1894), 143-148 (essai de reconstruction du calendrier de Kos à la p. 148); P.-W. X, 1580-1581, *s.v. Kalender*.

9. Voir E. Bischoff, P.-W. X, 1993, *s. v. Karneios*, 4 : « ... so empfiehlt sich die Annahme der Gleichzeitigkeit des Monats in den einzelnen Kalendern, in denen er vorkommt, weil nur so die Durchführung des gewollten Gottesfriedens denkbar ist, und deshalb setzt man den K. überall nach dem Beispiel von Syrakus dem attischen

20 du mois tomberait ainsi à la fin d'août ou au commencement de septembre : c'est là un repère chronologique précieux.

Vers cette date, d'après ce qui vient d'être dit, Philippe, aidé de sa flotte, allait se tourner contre Iasos et Bargylia : les opérations maritimes dans les Sporades étaient donc terminées ou proches de leur terme. Elles auraient commencé dès juin, si on les fait succéder sans retard à la bataille de Ladé. Si, au contraire, on est d'avis qu'elles ont seulement coïncidé avec les conquêtes de Philippe dans la Carie méridionale, le début n'en remonterait pas plus haut que le courant d'août, en sorte qu'elles auraient tenu dans l'espace d'un mois à peine. Ce laps de temps peut sembler un peu bref en raison de l'indication, signalée plus haut (p. 347), que renferme la lettre de Philippe aux Nisyriens. C'est pourquoi l'on jugera peut-être préférable la plus ancienne des deux dates ici proposées.

Observons maintenant que si Philippe put envoyer Kallias à Nisyros, c'est qu'il gardait la liberté de ses communications maritimes : à la fin d'août ou au commencement de septembre, le roi n'était donc point encore bloqué à Bargylia par les flottes de Rhodes et de Pergame. Ainsi paraît confirmée la date approximative — courant de septembre — assignée plus haut, par conjecture, au siège de Bargylia.

4. Une confirmation plus exacte se tire du texte, déjà cité [1], de Polybe (XVI, 24, 1) relatif au blocus de la flotte macédonienne : Φίλιππος — ὁ βασιλεὺς τοῦ χειμῶνος ἤδη καταρχομένου, καθ᾽ ὃν Πόπλιος Σολπίκιος ὕπατος κατεστάθη ἐν Ῥώμῃ, ποιούμενος τὴν διατριβὴν ἐν τοῖς Βαργυλίοις, θεωρῶν καὶ τοὺς Ῥοδίους καὶ τὸν Ἄτταλον οὐχ οἷον διαλύοντας τὸ ναυτικὸν κτλ. δυσχρήστως διέκειτο κτλ. (2) ἅμα μὲν γὰρ ἠγωνία τὸν ἐκ τῶν Βαργυλίων ἔκπλουν κτλ., ἅμα δὲ τοῖς κατὰ τὴν Μακεδονίαν

Metageitnion gleich. • Dans l'essai de reconstruction du calendrier de Kos (*Leipz. Stud.* XVI, 148), Karneios est identifié à Métageitnion. [M. Axel Boëthius, auteur d'une récente et précieuse étude sur le calendrier argien (*Der argiv. Kalender*, Uppsala, 1922), a bien voulu me faire savoir qu'il se range entièrement à l'opinion de Bischoff.] — Il est à remarquer qu'en 201, on a l'égalité 1er Hékatombaion = 12 juillet (cf. J. Sundwall, *Untersuch. über die attisch. Munzen des neuer. Stiles* [Helsingfors, 1908], 80), d'où 30 août = 20 Métageitnion. Cette seconde égalité vaudrait aussi pour le 20 Karneios, si l'on admet une concordance rigoureuse des calendriers attique et nisyrien (koïen); mais j'ignore s'il est loisible de supposer une telle concordance.

1. Cf. *I*, p. 250, 1 (l'interprétation des mots χειμῶνος ἤδη καταρχομένου donnée dans cette note doit être rectifiée comme je l'indique ici).

πράγμασι διαπιστῶν οὐδαμῶς ἐβούλετο παραχειμάζειν κατὰ τὴν Ἀσίαν κτλ. Il importe de définir aussi précisément que possible la signification des mots τοῦ χειμῶνος ἤδη καταρχομένου. On sait que, pour Polybe, l'hiver, ou mieux, la « mauvaise saison » (χειμών) succède sans transition à la « saison chaude » (θερεία) qui est aussi la saison militaire, — la limite entre les deux étant marquée en gros par l'équinoxe d'automne[1]; on sait, de plus, qu'il lui arrive de distinguer, outre le χ. καταρχόμενος, le χ. συνάπτων et le χ. προβαίνων[2]. La locution χ. προβαίνων désigne la partie de l'hiver qui précède immédiatement le solstice (τροπαὶ χειμεριναί), autrement dit, le mois de décembre[3]. Par χ. συνάπτων il faut entendre les approches de l'équinoxe d'automne et l'équinoxe lui-même, soit environ la seconde moitié de septembre[4]. En conséquence, les mots χ. καταρχόμενος peuvent s'appliquer à la plus grande partie de notre « automne », depuis les premiers jours d'octobre jusqu'au commencement de décembre[5]. Mais, dans la phrase ci-dessus transcrite, l'adverbe ἤδη, précédant καταρχομένου, indique évidemment qu'on n'est encore qu'au début de la période ainsi limitée, si bien que c'est d'octobre qu'il doit s'agir. Ajoutons qu'il résulte de la même phrase que la fâcheuse situation de Philippe, retenu à Bargylia par Attale et par les Rhodiens, dure déjà depuis quelque temps. Les difficultés qu'au rapport de Polybe, le roi éprouve à se ravitailler[6], la disette dont souffrent ses troupes, semblent être le signe que l'armée a fait sur place un assez long séjour. Dès

1. Voir les bonnes observations de O. Seipt, *De Polybii Olympiadum ratione...* (diss. Leipzig, 1887), 20-22, et celles, plus anciennes, de Nissen, *Rhein. Mus.* 1871, 246, 250. Polybe n'a pas de terme pour désigner l'« automne »; il suit de là que le mot *autumnus*, dans les passages de T. Live traduits de Polybe, ne correspond jamais qu'à une approximation plus ou moins grossière.

2. Cf., pour le χ. καταρχόμενος, en dehors du passage en discussion, Pol. XX, 3, 1; pour le χ. συνάπτων, II, 54, 13; pour le χ. προβαίνων, IV, 67, 6.

3. Cf. Pol. IV, 67, 6; cf. 67, 7; Seipt, 20. Le « fort de l'hiver » (ἀκμὴ τοῦ χειμῶνος : Pol. V, 51, 1, ou μέσος χειμών: IV, 80, 6) fait suite au solstice et tombe en janvier.

4. Cf. Pol. II, 54, 13; cf. 54, 14; Seipt, 21. L'assemblée régulière (σύνοδος, καθήκουσα σύνοδος) des Achéens, où se rend Antigone ἤδη συνάπτοντος τοῦ χειμῶνος, se tient, comme on sait, peu après l'équinoxe (Seipt, *ibid.*; G. Niccolini, *La Confed. achea*, 230; Beloch, III, 2, 183).

5. Dans Pol. XX, 3, 1 (hivernage d'Antiochos III à Chalkis en 192), la locution χ. καταρχόμενος se trouve désigner presque certainement la fin de novembre et le commencement de décembre (cf. Kromayer, *Ant. Schlachtf.* II, 220, 226-227; Matzat, *Röm. Zeitrechn.* 195).

6. Pol. XVI, 24, 4-8.

lors, c'est au mois de septembre que doivent remonter et le siège de Bargylia et le commencement du blocus de la flotte assiégeante, et, partant, c'est en septembre qu'a pris fin la campagne maritime des Macédoniens[1].

Quant à ces opérations militaires à l'intérieur du continent carien — attaque manquée contre Mylasa, invasion du territoire d'Alabanda — que mentionne Polybe après avoir décrit les embarras de Philippe, on a vu déjà[2] qu'il les faut rapporter au courant de l'arrière-saison. Elles ont place, au plus tôt, en octobre et peuvent n'avoir eu lieu que plus tard. J'ai dit[3] qu'il n'est point impossible que la prise de Stratonikée ait été un événement encore plus récent.

5. Essayons, pour finir, de déterminer la date probable où s'acheva l'expédition : quand Philippe rentra-t-il dans ses États? On place d'ordinaire son retour soit au commencement, soit dans le courant de l'hiver de 201/200[4]. C'est une opinion qu'il faut contrôler.

Observons d'abord que ceux qui l'adoptent n'y sont nullement autorisés par le passage de Polybe qu'ils allèguent. Ce passage (XVI, 24, 1-2, cité ci-dessus) montre que le roi ne partit d'Asie ni avant la « mauvaise saison » (χειμών), ni au commencement de la « mauvaise saison », ce qui signifie qu'il y demeura à tout le moins, jusqu'en octobre 201[5] ; il nous apprend, en outre, que Philippe désirait ardemment « ne point

1. Cf. *II*, p. 206-207.
2. Cf. *I*, p. 249-250; *II*, p. 211.
3. Cf. *II*, p. 211.
4. Mommsen, *R. G.* I[7], 696; Nissen, *Krit. Unters. über Livius*, 121 : « Nichtsdestoweniger sieht er sich (Philippos) *bei Anbruch des Winters*... zur eiligen Rückkehr nach Makedonien genötigt. » Schneiderwirth (81-82) paraît placer le retour de Philippe dans le courant de l'hiver. Même opinion, ce semble, chez Ihne, III, 2. Hertzberg, I, 54 (trad. Bouché-Leclercq) : « Philippe fut assez heureux pour atteindre *avant la fin de l'hiver de l'année 200* ses possessions européennes. » Ad. Holm, *Gesch. Griechenl.* IV, 437 : « *Am Ende des Jahres 201* ging er (Philippos) jedoch nach Europa zurück. » Van Gelder, 125 : « Allein er (Philippos)... gelangte *mitten in Winter* wieder in seine Erbstaaten an. » Niese, II, 588 : « *Im Winter 201/200* war er (Philippos) wieder in Makedonien und Griechenland. » Cardinali, *Regno di Pergamo*, 51, accepte cette date. W. König, *Der Bund der Nesioten*, 41 : « Der makedonische König... kehrte *im Spätherbst 201/200* über das Meer nach Griechenland zurück. » Pour l'opinion différente de Schorn, Rospatt et Matzat, voir ci-après.
5. Pol. XVI, 24, 4 : — ἠναγκάζετο *(Philippus)* δὲ κατὰ τὸ παρὸν ἐπιμένων αὐτοῦ —, phrase qu'il faut rapprocher de τοῦ χειμῶνος ἤδη καταρχομένου (24, 1). Wilcken (P.-W. II, 2165, *s. v. Attalos*, 9) dit très justement : « Den Anfang Winters zwangen sie (Attalos und die Rhodier) den Philippos in Karien zu bleiben. »

hiverner en Asie [1] ». Mais c'est tout. Polybe ne dit point si le désir du roi fut satisfait ; il ne parle pas de son retour, il n'en indique donc pas l'époque ; le problème reste intact [2]. Et pareillement, du récit anecdotique que fait Polyen, on ne saurait tirer aucun indice chronologique. Philippe a-t-il repassé en Europe durant l'automne de 201, ou pendant l'hiver de 201/200, ou seulement, comme quelques-uns le veulent [3], au printemps de 200, c'est ce que les textes jusqu'ici considérés ne permettent ni de décider, ni même d'entrevoir. Pour avoir là-dessus quelque lumière, il faut s'adresser ailleurs.

Résumant Polybe avec une brièveté sans doute excessive [4], T. Live écrit (31, 14, 11) : *Attalus enim rex Rhodiique persecuti cedentem in Macedoniam Philippum, cum Aeginam venissent eqs.* Attale et les Rhodiens, manœuvrant de concert, se jetèrent donc à la poursuite de Philippe, qui fuyait « en Macédoine [5] ». Il n'est pas dit, mais il est probable qu'ils lui donnèrent chasse jusque dans le voisinage de son royaume; après quoi, leurs flottes unies s'en furent mouiller à Aigine : l'île, comme on sait, appartenait à Attale depuis 210. — Avant de gagner Aigine, il paraît bien que les alliés firent quelques opérations de guerre le long des côtes de Macédoine et de Grèce : c'est alors, selon toute apparence, que les Rhodiens, comme nous le savons par ailleurs, reprirent quatre « longs vaisseaux » enlevés aux Athéniens « par les Macédoniens [6] ». Mais la façon dont s'ex-

1. Pol. XVI, 24, 2 : ἅμα δὲ τοῖς κατὰ Μακεδονίαν πράγμασι διαπιστῶν (*Philippus*) οὐδαμῶς ἐβούλετο παραχειμάζειν κατὰ τὴν Ἀσίαν.

2. Voir la juste remarque de Matzat, *Röm. Zeitrechn.* 175, 8.

3. Notamment Schorn (222), Rospatt (*Philol.* 1868, 682), Matzat (*Röm. Zeitrechn.* 175, 8). Cf. Schweighäuser, t. VII, 257 : « (Philippus in Caria) hiemare coactus erat. »

4. Cf. Nissen, 125 : « In dem ganzen Abschnitt c. 14-18 hat Livius bedeutend gekürzt. »

5. Il est probable que Philippe débarqua à Démétrias. Le terme *Macedonia* ne doit donc pas être ici entendu au propre, pas plus que, par exemple, dans 31, 3, 2-3; 14, 2; 19, 2; 32, 3, 2, etc. Cf. la note de Weissenborn à ce dernier passage, et Nissen, *Krit. Unters.* 105. T. Live emploie souvent *Macedonia* à la manière des Annalistes, pour désigner toute la partie septentrionale du continent grec.

6. Liv. (Pol.) 31, 15, 5 : *Rhodii deinde legati auditi sunt* (*Athenis*), *quorum recens erat beneficium, quod naves longas quattuor Atheniensium, captas nuper ab Macedonibus recuperatasque, remiserant*; cf. Pol. XVI, 26, 9 : ἀπεδέξαντο (*Athenienses*) δὲ καὶ τοὺς Ῥοδίους μεγαλομερῶς — διὰ τὸ κἀκείνους αὐτοῖς χωρὶς τῶν ἄλλων τάς τε ναῦς ἀποκαταστῆσαι τὰς αἰχμαλώτους γενομένας καὶ τοὺς ἄνδρας. — Selon Nissen (*Krit. Unters.* 11), la phrase citée de T. Live correspondrait à ce passage de Polybe, mais serait plus complète, le texte de Polybe ayant été arbitrairement abrégé par l'épitomateur. Cette opinion me paraît contestable. Les détails qui ne sont que chez T. Live (*naves longas quattuor*

prime T. Live dans la phrase citée plus haut, et le silence qu'il garde sur ces opérations, ne permettent pas de penser qu'elles aient été considérables ni qu'elles aient pris grand temps. Il est sûr qu'il n'y eut point proprement de guerre navale. Conscient de son infériorité, Philippe, qui avait refusé le combat aux alliés dans les eaux de Carie, puis avait fui devant eux jusqu'en Europe, évita par la suite toute occasion de les rencontrer[1]; et, d'autre part, on peut être certain que les alliés n'entreprirent rien contre les places maritimes en la possession du roi : il est connu qu'ils n'avaient aucun goût à se heurter aux garnisons macédoniennes[2]. La conclusion, c'est que le retour de Philippe et l'arrivée d'Attale et des Rhodiens à Aigine sont deux événements qui durent se succéder de fort près ; tel est, au reste, l'avis de la plupart des historiens que j'ai pu consulter[3].

Ce point acquis, voyons ce que rapporte Polybe (XVI, 25, 1 sq.) au sujet d'Attale.

A Aigine, Attale reçut la visite d'une ambassade athénienne[4].

sqq.) ont été vraisemblablement empruntés, non à Pol. XVI, 26, 9, comme le pense Nissen, mais à un précédent chapitre de Polybe, celui-là justement où était racontée la capture des vaisseaux athéniens par la flotte rhodienne. Il est tout naturel que Polybe, lorsqu'il narrait ce fait de guerre, ait donné les précisions que T. Live semble ajouter à XVI, 26, et je ne vois aucune raison de supposer une lacune dans ce dernier fragment. — On croirait volontiers que l'action navale à laquelle font allusion T. Live et Polybe (XVI, 26, 9) eut lieu dans les parages de l'Eubée. C'est, en effet, de Chalkis que les corsaires au service de la Macédoine avaient accoutumé d'« infester » les eaux attiques ; cf. Liv. (Pol.) 31, 22, 7 (aut. 200) : *et praedonum a Chalcide naves, quae non mare solum infestum, sed etiam omnis maritumos agros Atheniensibus fecerant, non modo Sunium superare, sed nec extra fretum Euripi committere aperto mari se audebant.* Les vaisseaux enlevés aux Athéniens pouvaient être au nombre de ces *Atticae — naves, ad tuendos maritumos agros comparatae*, dont T. Live parle, d'après Polybe, au même endroit (22, 8). Toutefois, il ne s'agit là que de trois *apertae naves* et l'on peut se demander ce que sont devenus les quatre grands vaisseaux — *naves longae quattuor* — restitués par les Rhodiens. Quoi qu'il en soit de ce point, je tiens pour probable que les Rhodiens reprirent ces bâtiments alors que les corsaires les emmenaient à Chalkis ; les équipages, comme on le voit par Polybe (καὶ τοὺς ἄνδρας), se trouvaient à bord. Ces hostilités maritimes, dirigées par les Macédoniens contre les Athéniens, étaient le complément naturel de l'invasion de l'Attique par l'armée akarnano-macédonienne (printemps 200).

1. Cela n'a pas besoin d'être démontré. Au reste, la phrase de T. Live (résumé de Polybe) 31, 14, 4 : *iam cum Rhodiis et Attalo navalibus certaminibus, neutro feliciter proelio, vires expertus* (*Philippus*) montre bien qu'il ne connaît de batailles navales que celles de Chios et de Ladé.

2. Un peu plus tard, les Rhodiens renoncent à s'emparer d'Andros, de Kythnos et de Paros, *quae praesidiis Macedonum tenebantur* (Liv. (Pol.) 31, 15, 8).

3. Voir, par exemple, W. König, 41 : « Die Feinde folgten ihm (Philippos) sofort nach und nahmen bei Aigina Stellung. » Cf. Schorn, 222 ; Ihne, III, 14 ; Schneiderwirth, 82 ; Wilcken, P.-W. II, 2165, *s. v. Attalos*, 9, etc.

4. Pol. XVI, 25, 1 : ὁ τῶν Ἀθηναίων δῆμος ἐξέπεμπε πρεσβευτὰς πρὸς Ἄτταλον κτλ.

L'Attique venait d'être envahie et ravagée, avec la permission de Philippe, par les Akarnaniens, ses alliés, renforcés de soldats qu'il leur avait fournis. Exaspérés de cet attentat, d'ailleurs parfaitement impuissants à se défendre ou à se venger, les Athéniens estimaient nécessaire d'obtenir au plus vite contre Philippe le secours du roi de Pergame. On ne peut douter que leurs envoyés ne le soient allés trouver aussitôt ou presque aussitôt que fut connue sa présence à Aigine. Après l'avoir complimenté, ces ambassadeurs le prièrent de se rendre à Athènes pour y « délibérer sur les affaires du moment[1] », c'est-à-dire sur les mesures à prendre contre l'ennemi commun. Attale, dit Polybe, laissa passer « quelques jours »; puis, la nouvelle lui étant parvenue que des légats romains[2] avaient débarqué au Pirée, désireux de conférer avec eux sans retard, le roi partit d'Aigine « en hâte »[3] afin de les joindre. — Essayons de préciser ces données chronologiques. Il est clair qu'entre l'arrivée d'Attale et des Rhodiens à Aigine et l'envoi dans l'île de l'ambassade athénienne, l'intervalle fut extrêmement bref : de deux ou trois jours au plus, peut-être d'un jour seulement. Reste à savoir combien il put s'écouler de temps après qu'Attale eut reçu à Aigine les députés d'Athènes et avant qu'il apprît le débarquement des Romains au Pirée. L'expression qu'emploie Polybe — μετά τινας ἡμέρας πυθόμενος κτλ. — est vague[4], mais il y aurait paradoxe à prétendre que τινὲς ἡμέραι puisse ici désigner plus de deux ou

1. Pol. *ibid.* : τοὺς (πρεσβευτὰς) ἅμα μὲν εὐχαριστήσοντας ἐπὶ τοῖς γεγονόσιν, ἅμα δὲ παρακαλέσοντας αὐτὸν (*Attalum*) ἐλθεῖν Ἀθήναζε χάριν τοῦ συνδιαλαβεῖν περὶ τῶν ἐνεστώτων.

2. Ces légats sont, comme on sait, G. Claudius Nero, P. Sempronius Tuditanus, M. Aemilius Lepidus, que l'Annaliste reproduit par T. Live (31, 2, 3) fait, à tort, partir de Rome pour l'Égypte (cf. 18, 1) dès l'été de 201.

3. Pol. XVI, 25, 2 : ὁ δὲ βασιλεὺς μετά τινας ἡμέρας πυθόμενος καταπεπλευκέναι Ῥωμαίων πρεσβευτὰς εἰς τὸν Πειραιᾶ, καὶ νομίζων ἀναγκαῖον εἶναι τὸ συμμῖξαι τούτοις, ἀνήχθη κατὰ σπουδήν.

4. Elle se rencontre souvent chez Polybe (voir XV, 5, 3; XXI, 16, 4; 24, 3; XXIV, 1,6 ; XXVII, 44; — XXI, 14, 1 ; 24, 17), qui semble en faire, il le faut reconnaître, un usage assez élastique. Toutefois, il est manifeste que, dans les cinq premiers exemples visés, elle s'applique à un laps de temps des plus restreints. C'est seulement dans les deux derniers qu'il faut peut-être l'entendre plus largement. Dans XXI, 24, 17, τινὲ ἡμέραι paraît correspondre à un mois environ (débarquement des Scipions à Brundisium ; voyage qu'ils font de Brundisium à Rome ; préparatifs de leur triomphe); dans 14, 1, les mêmes mots désignent une période qui peut presque égaler mais ne dépasse sûrement pas un mois. Pour en revenir au cas en discussion, il est certain qu'Attale, qui tenait fort à l'amitié des Athéniens, ne leur a pas fait longtemps attendre sa visite.

trois semaines. Ainsi, la venue à Aigine d'Attale et des Rhodiens précéda de moins d'un mois celle des légats au Pirée ; et, d'après ce que nous avons vu, le retour de Philippe ne remonte pas beaucoup plus haut. — Or, de l'étude des événements qui s'accomplirent en Grèce et en Orient durant l'année 200, il ressort avec évidence que l'ambassade sénatoriale mentionnée par Polybe n'arriva dans les pays grecs qu'au printemps de cette même année[1] ; et c'est, en effet, de quoi conviennent presque tous les historiens modernes[2]. Mais de là se tire une conséquence qu'en général ils n'ont point aperçue[3] : antérieur d'un temps fort court à l'arrivée au Pirée des Romains, le retour de Philippe en Europe ne peut dater ni du courant, ni, encore moins, du début de l'hiver de 201/200 ; il se place, au plus tôt, à la fin de cet hiver-là.

Le tableau suivant présente le résultat de mes observations sur l'histoire de l'expédition de Philippe V en Asie. On y voit comment semblent devoir se grouper et à quelles dates approximatives se sont produits — ou, pour mieux parler, ont pu se produire — les événements, à nous connus, dont elle se compose.

1. C'est ce qu'il serait trop long de montrer ici dans le détail et ce qui sera montré ailleurs. Il suffira pour l'instant de rappeler que les légats se trouvent à Rhodes lors de la prise d'Abydos par Philippe (Pol. XVI, 34, 2 sq.), c'est-à-dire en septembre 200, et n'ont fait auparavant qu'une rapide tournée à l'occident de la Grèce (en Épire, en Athamanie, en Aitolie et en Achaie : 27, 4) et qu'un court séjour à Athènes (25,5 — 27,5). C'est vers le commencement de mai que doit se placer leur arrivée dans cette ville.

2. Voir Niese, II, 591 (« etwa im Frühsommer 200 »); Cardinali, *Regno di Pergamo*, 51 (« sul principio dell'estate [200] »); W. S. Ferguson, *Hellen. Athens*, 270-271 (« early summer of 200 »); cf. Holm, IV, 437; Wilcken, P.-W. II, 2165, *s. v. Attalos*, 9; Van Gelder, 125. Il n'y a rien à tirer de Hertzberg, I, 55-58 (trad. Bouché-Leclercq), qui est la confusion même.

3. A la réserve de Schorn, 222 (cf. 227); Rospatt, *Philol.* 1868, 682 ; Matzat, *Röm. Zeitrechn.* 175, 8.

Avril [?] 201	*Occupation de Samos par Philippe.*
	Navigation de Philippe de Samos à Chios; soumission de Téos.
	Siège de Chios par Philippe.
Mai	
	Bataille de Chios.
	Retour et arrêt de Philippe à Samos.
	Philippe se dirige, avec sa flotte, vers Milet.
	Bataille de Ladé.
	Philippe à Milet; prise [?] de Myous.
Juin	
	Marche de Philippe sur Pergame.
	Invasion du royaume d'Attale :
	attaques contre la ville de Pergame;
Juillet	
	marche vers Thyatire;
	invasion de la plaine de Thébé.
	Retraite de Philippe ; seconde marche vers Thyatire; passage à Hiéra-Komé.
	Retour de Philippe dans la région de Milet.
Août	
	Opérations de Philippe, aidé de sa flotte, contre la Carie méridionale :
	attaques contre Knide;
	siège et prise de Prinassos;
	invasion et conquête de la Péraia rhodienne.
	[Prise de Stratonikée?] [1].

1. Pour les circonstances diverses où peuvent se placer et cet événement et la prise d'Euromos et de Pédasa, voir *II*, p. 208-210; cf. ci-dessus, p. 348, note 5.

Jonction des flottes rhodienne et pergaménienne.

Retour d'Attale à Pergame.

Les Rhodiens sur la côte milésienne.

Retraite des Rhodiens.

Opérations de la flotte macédonienne dans les Sporades :[1]

attaques contre Kos
et contre Kalymna ;

soumission de Nisyros ;

opérations contre d'autres îles [?].

Mission de Kallias à Nisyros.

1. J'ai préféré, pour le commencement de ces opérations, la plus ancienne des deux dates entre lesquelles on peut hésiter ; voir ci-dessus, p. 347.

Septembre	*Opérations de Philippe, aidé de sa flotte, à l'Ouest de la Carie septentrionale :*
	siège et prise d'Iasos ;
	[prise d'Euromos et de Pédasa?] ;
	siège et prise de Bargylia.
	Philippe bloqué à Bargylia par Attale et les Rhodiens.
Automne ou Hiver 201/0	Attaque contre Mylasa ; ravage du territoire d'Alabanda.
	[Prise de Stratonikée?].
Mars-Avril 200	Philippe, s'échappant de Bargylia, rentre dans ses États.

Ayant reconstitué tant bien que mal — et non sans chances d'erreur — l'histoire de l'expédition de 201, essayons d'en faire brièvement l'analyse raisonnée.

Au printemps de 201, Philippe V, ayant franchi la mer Aigée, se dirige vers la Petite-Asie. Il pousse droit sur Samos et commence par s'y établir. De ce point central, faisant face au continent asiatique, il peut, à son gré, tenter d'étendre sa domination, soit sur la région Nord du littoral (Ionie et Aiolide), soit sur la région Sud (Ionie et Carie). C'est vers le Nord qu'il porte son effort : il remonte la côte ionienne, impose son autorité à plusieurs des villes qui la bordent, puis met le siège devant Chios.

Naturellement, durant ces entreprises, si éloigné de son royaume, ce que doit craindre Philippe, c'est de s'en trouver coupé. Pour lui, comme pour tout conquérant qui court une aventure pareille, là est le principal danger. Le pis qui lui pût arriver serait d'être retenu par force en Asie, d'autant que des événements graves menacent, il le sait, de survenir en Grèce, des événements qui réclameraient son prompt retour. C'est pourquoi il doit s'appliquer en tout temps à garder la maî-

Nouvelle jonction d'Attale et des Rhodiens.

Continuation du blocus de Bargylia.

Attale et les Rhodiens poursuivent Philippe.

trise de la mer : en la perdant, il risquerait de tout perdre. Peut-être est-il permis de se demander si, ce souci, Philippe en a toujours eu l'esprit assez occupé.

Il est vrai que, d'abord, la tâche peut lui sembler aisée. La flotte qu'il commande est puissante et nombreuse, accrue encore d'une partie de l'escadre égyptienne qu'il vient de rallier à Samos ; il exerce un immense prestige de terreur, et nulle puissance hostile ne fait mine de lui disputer la mer.

Mais voici que se produit un changement détestable, dont les suites peuvent être et seront infinies. Tandis qu'il assiège Chios, Philippe voit se liguer contre lui deux adversaires qu'il a témérairement provoqués et qui disposent chacun d'une marine redoutable : c'est le roi de Pergame, Attale ; ce sont les Rhodiens, les premiers marins du monde grec. Joints ensemble, ils peuvent opposer soixante-cinq grands bâtiments aux cinquante-trois des Macédoniens : sur mer, la situation de Philippe est devenue subitement critique.

Connaissant leur supériorité, les coalisés se hâtent d'en tirer avantage. Ils contraignent Philippe à leur livrer bataille au voisinage de Chios ; et cette bataille, indécise en apparence, en réalité funeste aux Macédoniens, paraît bien être l'événement

cardinal de la guerre. Elle a pour premier effet d'arrêter net les entreprises de Philippe dans la direction du Nord : elle l'oblige à revenir à Samos, à son point de départ, pour s'y réparer et s'y renforcer. Mais le plus fâcheux, c'est qu'elle modifie de façon désastreuse, au détriment du roi, la répartition des forces navales aux prises. Au lieu que ses adversaires se sont tirés d'affaire sans dommages sensibles, Philippe a éprouvé à Chios des pertes si cruelles que, même après avoir armé les vaisseaux égyptiens laissés en réserve à Samos, il se trouve hors d'état de tenir tête à Attale et aux Rhodiens unis : la flotte qui lui reste est seulement égale ou quelque peu supérieure à celle de chacun de ses ennemis.

Il suit de là que si, d'aventure, ceux-ci se divisent, sa tactique doit être celle du « troisième Horace » : il doit mettre à profit l'occasion pour les écraser l'un après l'autre ; c'est seulement ainsi qu'il pourra redevenir maître de la mer.

Précisément, par une chance heureuse, pour des raisons mal connues de nous, après la journée de Chios, les flottes alliées sont séparées, et, de retour à Samos, Philippe se tient entre les deux : Attale est au Nord, dans son royaume ; les Rhodiens au Sud, devant Milet. Très raisonnablement, c'est contre les derniers, particulièrement à craindre et si voisins de lui, qu'il se tourne. Il les assaille à Ladé, les bat et les met hors de jeu ; leur déroute les emporte à Myndos, puis à Kos, et laisse ouverte au roi la mer du Sud. Mais, s'ils sont vaincus, leur flotte n'est pas détruite ; elle s'est retirée du combat presque intacte, et c'est, semble-t-il, à la détruire que Philippe devrait s'attacher. Il n'en fait rien, il ne leur donne point chasse, il les laisse se dérober et, sans doute, regagner Rhodes, où ils seront insaisissables et pourront se refaire à loisir... A la vérité, il n'est pas sûr qu'il lui eût été possible de les atteindre dans leur fuite : ils avaient sur lui de l'avance, et leurs vaisseaux, mieux manœuvrés, étaient plus agiles que les siens. Toujours est-il qu'il ne se met point en peine de les poursuivre et ne paraît même pas en avoir eu l'idée : il prend son mouillage à Ladé, s'arrête à Milet, qui se soumet à lui, puis, s'éloignant de sa flotte, dirige, par voie de terre, une attaque soudaine et précipitée contre la ville de Pergame.

Et son dessein n'est point si « insensé » que le veut bien dire Polybe. Ce n'est pas seulement un furieux appétit de vengeance qui l'a poussé sur le chemin de Pergame. S'il avait réussi à se saisir d'Attale, comme il en nourrissait l'espoir; s'il lui avait seulement, par surprise, enlevé sa capitale, on peut croire que la guerre d'Asie eût été terminée du coup : Attale réduit à traiter, il est au moins douteux que les Rhodiens se fussent obstinés. — Mais le malheur est que Philippe échoue dans son « attaque brusquée » : Attale lui échappe, Pergame reste imprenable . Et, dès lors, ayant manqué son objet, la manœuvre hardie qu'il a tentée prend l'apparence d'une folle équipée; dans l'histoire de la guerre elle n'est plus qu'un fâcheux hors-d'œuvre. Elle n'a servi qu'à épuiser en marches et contre-marches les meilleures troupes macédoniennes, qu'à faire perdre du temps à leur chef, qu'à le détourner de la mer, où se doit fixer toute son attention Si, du moins, il avait pu surprendre, au mouillage ou sur la grève, les navires pergaméniens, les incendier et les anéantir!... Mais point; Attale — c'est là le pis — demeure en possession de sa flotte, si bien qu'il y a toujours péril qu'il ne reprenne la mer pour rallier les Rhodiens.

Toutefois, ce péril semble n'avoir rien de prochain. Au lendemain de l'invasion qui les a dévastés, Attale ne saurait quitter ses États. Puis, les Rhodiens sont loin, très loin : depuis le combat de Ladé, l'intervalle qui sépare les coalisés s'est immensément élargi. Et la flotte macédonienne, qui navigue maintenant en toute liberté dans les eaux de la Doride, qui attaque les Sporades alliées de Rhodes et qui en soumet quelques-unes, continue de se tenir entre eux, faisant obstacle à leur jonction. Ce qu'elle doit, en effet, empêcher à tout prix, c'est qu'ils se rejoignent jamais.

Elle y réussit pendant un temps assez long. Et d'autant mieux que Philippe opère à présent au Sud de la Carie, inquiète les Rhodiens chez eux, envahit leurs possessions continentales, conquiert la Péraia : voyant l'ennemi si proche, pouvant croire leur île elle-même menacée, comment la quitteraient-ils pour se rapprocher d'Attale? Ils demeurent cois, sur la défensive, attendant les jours plus favorables où l'offensive leur sera de nouveau permise.

Ces jours-là finissent par se lever pour eux, et la cause en paraît être une imprudence de Philippe. La Péraia une fois conquise, pour compléter son œuvre, pour s'assurer un facile accès dans le pays de conquête, pour le mettre en relations directes avec la mer Aigée, le roi juge opportun d'occuper quelques places maritimes à l'Ouest de la Carie. Aussi bien, ce projet est ancien chez lui. Il a, naguère, vainement tâté Knide; il entreprend maintenant de réduire Iasos et Bargylia, depuis longtemps guettées [1]. A cet effet, revenue des parages de Rhodes, sa flotte pénètre dans le golfe d'Iasos, qui s'enfonce et serpente au flanc de la côte d'Asie; mais elle abandonne ainsi la haute mer, et la livre aux efforts combinés des deux marines ennemies.

C'est l'instant que saisissent Attale et les Rhodiens pour rentrer en action, se réunir et manœuvrer d'ensemble. Pendant que Philippe, déjà maître d'Iasos, assiège Bargylia, ils surprennent sa flotte, concentrée dans l'étroit bassin, au goulet étranglé, qui forme le port de la ville; ils l'y enferment et l'y bloquent, et, désormais, solides sur leurs ancres, ils ne démarreront plus.

Telle est l'issue misérable de la grande expédition qui a coûté à Philippe tant d'efforts et où il a mis de si vastes espoirs. Le voilà prisonnier dans un angle reculé de la Petite-Asie, isolé de ses États qu'il sait exposés aux pires aventures — aux coups de main des Aitoliens, peut-être à une invasion romaine —, réduit à vivre « la vie de loup » dans une contrée désolée, à nourrir de rapines et de maraude ses troupes affamées. Il passe ainsi tout l'hiver. Si, au printemps, il parvient à rompre le blocus, à s'échapper, à regagner l'Europe, ce n'est que par un coup de fortune, à la faveur d'un stratagème douteux et qui pouvait échouer, pressé par les vaisseaux ennemis dont il sent l'éperon derrière lui. Et ce qui paraît trop probable, c'est qu'impuissant sur mer, il ne pourra plus, de longtemps, revenir en Asie; les garnisons qu'il y a laissées risquent d'être contraintes à mettre bas les armes, sans qu'il les puisse secourir.

(A suivre.) MAURICE HOLLEAUX.

1. Cf. *Rev. Ét. gr.*, 1899, 30 sq.

NOTES GALLO-ROMAINES

C
QUESTIONS HAGIOGRAPHIQUES
— LE CYCLE DE RICTIOVAR[1] —

Rictiovar, « préfet » de Maximien, est le plus fameux des persécuteurs de Gaule. Je voudrais examiner les éléments géographiques et historiques fournis par le cycle des martyres qui lui sont attribués : peut-être cet examen apportera-t-il quelque lumière dans le très obscur problème de l'authenticité de cette persécution.

I. — Le cycle se compose des six Passions ou Vies de : 1° Quentin[2] ; 2° Crépin et Crépinien (Soissons)[3] ; 3° Valère et Rufin (Bazoches en Soissonnais)[4] ; 4° Macre (Fismes)[5] ; 5° Fuscien, Victoric et Gentien (Saint-Fuscien en Amiénois)[6] ; 6° l'enfant Just et ses compagnons (Saint Just en Beauvaisis)[7].

1. En dernier lieu, mais avec des conclusions différentes, Duchesne, *De quelques légendes relatives aux origines chrétiennes dans la province de Reims*, dans le t. III des *Fastes épiscopaux*, 1915, p. 141-154.

2. *Quintinus*, 31 oct., Boll., t. XIII. Les Actes sont les plus anciens et les plus intéressants de cette série de six, sans être très anciens : Tillemont (t. IV, p. 700) les suppose antérieurs à saint Éloi (mort en 659).

3. *Crispinus*, *Crispinianus*, 25 oct., Boll., t. XI.

4. *Valerius*, *Ruffinus*, 14 juin, Boll., t. II (n. éd., t. III).

5. *Macra*, 6 janvier, t. I.

6. *Fuscianus*, *Victoricus*, *Gentianus*, 11 déc. ; les *Acta* (en deux rédactions principales), chez du Bosquet, *Ecclesiæ Gallicanæ historia*, 1636, p. 156 sq., et Salmon, dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, II° s., VIII, 1861. Tillemont (*Mém.*, t. IV, p. 454 et 718) les croit postérieurs à l'an 1000, et ce sont évidemment les plus récents de cette série. Mais le *Martyrologe Hiéronymien* connaît les trois saints ; la Vie de saint Omer (§ 5, p. 756, Levison) parle également d'eux. — Usuard (25 sept., Migne, t. CXXIV, c. 503) place *sub Rictiovaro præside* le martyre de Firmin d'Amiens : les Actes, d'ailleurs très curieux, disent le contraire (25 sept.).

7. *Justus puer et socii*, en nombreuses rédactions (18 oct., t. VIII, p. 823 sq.) ; tradition antérieure à 800, car Mgr Duchesne la signale dans le ms. de Corbie, (*Par.* 12598). Je n'ai pu consulter Renet, *Saint Lucien et les autres saints du Beauvaisis*, t. III, II, 1895, dont je dois l'indication à la très précieuse *Bibliotheca hagiographica Latina* des Bollandistes, p. 680-681.

La seule énumération des documents relatifs à Rictiovar nous indique déjà la zone de célébrité de sa persécution. On en a parlé surtout dans les quatre cités d'Amiens, Soissons, le Vermandois et Reims[1], qui appartenaient toutes quatre à la province de Seconde Belgique, dont Reims était la métropole. Cette province paraît avoir existé dès le temps de Dioclétien[2]. Les quatre cités en question ne comprennent point d'ailleurs toute la province, qui renfermait également Châlons, Beauvais, Senlis, Thérouanne, Boulogne, Arras, Tournai et Cambrai. L'histoire de Rictiovar n'a déterminé des documents, une littérature, que dans les quatre cités centrales de la province, les quatre cités qui s'échelonnent sur la grande route de Bretagne : Reims, Soissons, le Vermandois et Amiens.

II. — Mais les Vies en question, si elles ne racontent que des martyres se référant à ces quatre cités, font allusion à des faits et gestes de Rictiovar ou de ses victimes qui se seraient passés dans d'autres régions de la Gaule. — Examinons de très près ces allusions à des lieux lointains de persécution.

1° La Vie de Quentin semble faire venir Rictiovar de Bâle sur le Rhin, *Basilia*[3] : c'est de là que, apprenant la prédication de Quentin à Amiens, il se hâte d'y accourir[4]. — En réalité, il ne s'agit pas de Bâle sur le Rhin, *Basilia*, mais de Bazoches, *Basilica*, sur la grande route de Bretagne déjà nommée, à la frontière des cités de Reims et de Soissons. Et si Rictiovar

1. On peut à la rigueur ajouter le Beauvaisis, à cause du martyre de saint Just (p. 367, n. 7) ; mais ce martyre a lieu à Saint-Just-en-Chaussée, à l'extrémité du pays, sur la route d'Amiens à Senlis (cf. p. 370), et le saint principal de Beauvais, Lucien, est la victime, non de Rictiovar, mais d'un *Julianus præfectus*, dont les traditionalistes font fort à tort le successeur de Rictiovar au prétoire des Gaules et qu'on retrouve au martyre de saint Yon à Arpajon (22 sept.).

2. Elle est mentionnée dans la Liste de Vérone.

3. Boll., oct., t. XIII, p. 781 [ms. *Par.* 5299, IXe s.] : *Veniens itaque Basilicam civitatem, ubi Arola* [l'Aar] *fluvius in Rhenum ingreditur* ; le ms. de Bruxelles écrit *Basulam* ; Mombritius (réimpr., t. II, p. 425) imprime *Basiliam*. Il est probable que l'auteur original mentionnait près de Bazoches le confluent de l'Ardre avec la Vesle (cf. p. 372, n. 7), ce qui sera devenu Bâle et le confluent de l'Aar et du Rhin. Et ce qui aura achevé l'attraction vers le Rhin, c'est que la tradition de saint Maurice et de la Légion Thébaine parlait également du voisinage de l'Aar (*Arula*, Eucher, § 6) avec ce fleuve.

4. *Pervenit autem civitatem audiens famam beati Quintini.*

s'est arrêté à Bazoches, c'est pour persécuter Valère et Rufin[1], que nous retrouverons tout à l'heure.

2° La Vie de Valère et Rufin, en revanche, fait venir Rictiovar, non de Bâle, mais de Worms, *Vangionum* : c'est de là que, d'une traite, il arrive à Reims[2]. — En réalité, il ne s'agit pas de Worms, *Vangiones*, mais de Voncq, *Vungum*, la dernière station avant Reims sur la route qui vient de Trèves[3]. — Dans ce cas de Voncq comme dans celui de Bazoches, un copiste aura substitué un nom célèbre de grande cité lointaine au nom obscur d'une localité du terroir. Et c'est là, on le sait, une des causes les plus fréquentes des anomalies topographiques que présentent les Vies de Saints et les Chansons de Gestes[4] (je les rapproche à dessein : car les unes et les autres se sont formées de la même manière).

3° Une tradition de Trèves attribuait à Rictiovar un nombre considérable de supplices dans cette ville[5]. — Mais cette tradition est très récente, et de beaucoup postérieure à toutes les autres qui s'attachent à Rictiovar[6]. On a le droit de la supposer forgée longtemps après coup, et provoquée peut-être par le fait, que nous venons de rappeler, que Rictiovar serait venu à Reims par la route de Trèves[7] : il a dû paraître impossible que ce grand persécuteur soit parti de Trèves sans y avoir laissé d'innombrables victimes.

4° La Vie de Fuscien et Victoric fait d'eux les évangélisateurs de Thérouanne[8]. — Mais ce n'est pas à Thérouanne qu'ils subissent le martyre : la ville peut revendiquer leur vie,

1. C'est à ces saints que fait allusion, par voie de majoration, la Vie de Quentin : *Multos Christianos ibidem* [à *Basilica*] *demersit, quorum tumuli sub aqua in testimonium in futuro sæculo reservantur.*

2. *Acta*, juin, t. II, p. 796 = t. III, n. éd., p. 285 : *Missus est Rictiovarus... in Gallias. Continuo Vangionum* [Worms, note des Boll.] *progrediens, Remorum civitatem est ingressus.*

3. *Vungo vicus*; *Itin. Ant.*, p. 365, W.

4. Cf. *Revue*, t. I, 1899, p. 237.

5. *Acta* de Tyrse et compagnons, 4 oct., *Boll.*, t. II, p. 376; *Acta* de Fuscien, Salmon, p. 127 et 130.

6. Les *Acta* de Tyrse (cf. 4 oct., t. II, p. 330 sq.) viennent de Hontheim ; « cette histoire n'est apparemment que du XIe siècle », Tillemont, t. IV, p. 429. Sur les Actes de Fuscien, cf. p. 367, n. 6. Il y a un lien particulier entre les Actes de Tyrse et ceux de Fuscien (*Acta*, oct., t. II, p. 331).

7. Voir p. 369 et 371.

8. Actes de Fuscien, texte de la Bibl. Sainte-Geneviève, § 2 : *Tarvanensem urbem*. Le texte de du Bosquet porte *Tarasconensi*.

mais non leur mort et leurs reliques. Ils furent exécutés par ordre de Rictiovar aux abords d'Amiens, à Sains sur la route de Senlis[1]. Et cela est important à noter, car cela montre que la zone de la persécution de Rictiovar était assez connue et assez célèbre pour dérober le saint à une ville qu'il avait évangélisée.

5° La Vie de saint Just place son exécution à Saint-Just-en-Chaussée, sur la route de Senlis, dans le diocèse de Beauvais[2]. Mais Just s'est enfui d'Amiens devant les menaces de Rictiovar : et c'est uniquement à Amiens que se passe son action chrétienne[3].

Nous pouvons donc à nouveau limiter la zone de Rictiovar au pays compris entre Amiens et Reims, et aux routes qui traversent ce pays et qui réunissent ces deux villes.

III. — Je parle de nouveau des routes : car l'histoire de la persécution de Rictiovar a ceci de remarquable qu'elle se passe

1. Fuscien et Victoric partent de Thérouanne, puis parviennent *Tarvanensium prædium* [var. *Tarasconense*], qui peut désigner ici, non pas Thérouanne, mais Saint-Pol-en-Ternoise, autrefois Tervane, sur la route de Thérouanne à Amiens (Ghesquiere et Parenty). Ils traversent ensuite Amiens pour prendre, à la recherche de saint Quentin, la route de Paris (*versus urbem Parisiis, Parisiis urbis carpentibus iter*). Sur cette route, ils sont accueillis par Gentien à Sains (que Malbrancq dit s'être appelé primitivement *Sama* : mais n'y a-t-il point là une mauvaise lecture?). C'est à Sains que Rictiovar les rejoint : il les ramène vers Amiens par la même route, mais à un mille sur le chemin du retour, il les fait supplicier (à Saint-Fuscien). Tout cela est d'une rigoureuse exactitude topographique ; voyez, toutes réserves faites sur son traditionalisme extraordinaire, J. Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. II, 1870, p. 299 sq. — Ce que les Actes appellent la route de Paris est la vieille chaussée romaine qui s'en va vers Breteuil, Saint-Just-en-Chaussée et Senlis : vers Breteuil (et par là s'explique la très grande importance de la localité celtique et gallo-romaine de Vendeuil-Caply) cette chaussée croisait une route venant de Beauvais et gagnant sans doute Cambrai et le Nord-Est sans passer par Amiens. Cette route d'Amiens à Senlis, qui au delà se continue par la direction de Meaux et Sens, doit être une vieille piste celtique de caravanes vers la Bretagne. — Il a dû y avoir sur cette route, à Sains et à Saint-Fuscien, aux portes d'Amiens, des cultes locaux païens qui ont amené la tradition à se fixer sur ces points.

2. Les Actes ne disent pas quelle direction il prend. A Saint-Just est le carrefour de la route de Vermand à Beauvais et d'Amiens à Senlis. Ce n'est certainement pas à Beauvais que Just devait se réfugier. Très probablement, comme Fuscien et Victoric (ici, n. 1) le récit primitif l'envoyait vers Paris par Senlis. — Le lieu de l'exécution était marqué par une fontaine et une grotte avec *atrium*. Il devait y avoir là un culte païen de source, peut-être un culte mithriaque, ce que laisseraient supposer les noms étranges que nous trouvons là : *Est locus antiqua appellatione Sinamovicus* [le Pré d'Orémeaux?] *ubi fons dictus Syrica exoritur* [« le Puchot »], *cujus decursum Arajæ rivus excipit* [var. *Aragga, Arausia*, l'Arre] ; 18 oct., t. VIII, p. 341 et 338.

3. *Acta*, 18 octobre, t. VIII, en deux rédactions. Ces Actes me paraissent avoir un lien avec ceux de Fuscien.

tout entière sur de grandes routes, et, chose également étonnante, qu'elle néglige d'ordinaire les chefs-lieux des cités[1] et s'attarde dans de simples stations. La viographie est un élément essentiel de ce cycle : la chronologie de ses épisodes se ramène à l'itinéraire de Rictiovar. Le voici, très facilement reconstitué.

1° Entrée dans le pays de Reims par la route de Trèves. Passage à Voncq, dernier gîte sur cette route[2]. Arrivée à Reims où Rictiovar fait, dit-on, acte de persécuteur : mais les Vies ne nous signalent les noms d'aucune de ses victimes[3]. Il se dirige ensuite vers Soissons et Amiens par la grande route de Bretagne, *per aggerem publicum*[4].

2° Au delà de Fismes, *Fines*, Rictiovar quitte la cité de Reims pour entrer dans celle de Soissons[5]. Le premier lieu qu'il rencontre sur le territoire de cette dernière cité est *Basilica*, Bazoches[6]; là prêchaient Rufin et Valère, gardiens des greniers impériaux[7]. — Ceci est un détail fort intéressant et qui peut remonter à l'époque romaine. Nous sommes en effet à l'entrée de la cité de Soissons sur la grande route de Rome en Bretagne, la plus importante de l'Occident : il serait possible qu'il y eût à cet endroit tout un ensemble de bâtiments publics d'origine impériale ou municipale[8], en particulier une basilique servant de marché ou de lieu de plaid[9], et sans aucun doute, à côté, des *horrea* où on emmagasinait, à l'usage des convois militaires, les blés du Soissonnais (c'est ici une des

1. Le seul chef-lieu qui ait ses martyrs est Soissons avec Crépin et Crépinien. Saint-Quentin n'était plus chef-lieu.

2. Voir p. 369, n. 3.

3. Rufin et Valère, juin, t. II, p. 796 = t. III, p. 285 : *In prædicta urbe aliquos suo jussit imperio trucidari*. Cf. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 52 (*P. L.*, t. CXXXV, c. 325) : *Quosdam Christianos*.

4. *Ibidem*.

5. *Ibid.* : *Erat aliquo in loco continua respublica gubernanda*.

6. Voir p. 368.

7. *Ib.* : *Juxta Vidolæ fluvium, ubi Ruffinus et Valerius ad imperiale palatium* [*Basilica*, Bazoches] *frugum horrea conservabant*.

8. Nous avons souvent parlé dans la *Revue* de ces stations de frontières, en particulier 1918, p. 232-235.

9. Basilique rurale servant de station sur la grande route de Sétif à Djidjelli, cf. *Itin. Antonin*, p. 40. Ces lieux de gîte et ces greniers impériaux sont très souvent cités dans le *Code Théodosien*, et c'est une des caractéristiques des voies militaires du Bas-Empire. La fonction de *præpositus horreorum* assignée aux deux saints est parfaitement connue (*Code Théodosien*, t. IV, p. 596, Godefroy-Ritter).

meilleures terres à blé de la Gaule)[1]. — A l'approche de Rictiovar, Rufin et Valère se cachent dans une caverne[2]. On les y retrouve, ils sont entraînés à la suite du préfet, et, sept milles plus loin, jetés dans la Vesle[3], sans doute au passage de la rivière par la grande route[4].

3° Rictiovar arrive à Soissons[5]. Il se fait présenter la chrétienne Macre (*Macra*). Comme elle refuse de sacrifier au Capitole[6], il l'expédie sur la route qu'il vient de parcourir, à Fismes (*Fines*) près de Bazoches, et elle y sera exécutée[7]. — Il est possible que l'affaire de Macre doive se placer avant celle de Bazoches, au cours du voyage de Rictiovar. En tout cas les saints de Bazoches et la sainte de Fismes appartiennent visiblement au même groupe, que nous pouvons appeler un groupe de saints de frontières. Et si l'on veut rejeter leur existence, on expliquera leurs traditions par la présence, à Fismes, lieu terminal des Rèmes, et à Bazoches, lieu terminal des Suessions, d'un ensemble de constructions, de cultes, de légendes[8] comme il s'en trouvait, sur les grandes routes, à toutes les frontières de cités.

4° Rictiovar, de Soissons, se hâte ensuite de gagner Amiens, où l'attire la propagande de Quentin : on lui en a parlé à Bazo-

1. *Horrea* ruraux servant de stations sur les grandes routes, très souvent en Afrique ; en Gaule, *Ad Horrea* (*Itin. Ant.*, p. 297), station sur la voie Aurélienne entre Fréjus et Antibes, aux abords [comme à Bazoches] de la frontière des deux cités. — Voyez dans la Vie de Valérien (15 sept., t. V, p. 24) la si curieuse mention des *horrea* impériaux de Tournus (ce qui ne peut s'expliquer que par une très ancienne tradition) : *Trinorciensis oppidi... Fertur enim quod locus olim ab antiquis Castrensis Horreum vocitatum, ab hoc sine dubio quod a remotioribus consueta vectigalia vel cæteri diversarum census provinciarum Romam per amnes Sagonam Rhodanumque dein per mare transportanda ad eumdem deferebantur locum. Ibi ergo... ex diversis mundi partibus homines confluebant.* Et c'est pour cela que l'évangéliste s'y installe.

2. *Spelunca vicina itineri publico, spinosæ densitatis.* On peut retrouver cette « crotte ».

3. *Ducti sunt eminus, quasi septem* [*millia*] *passuum juxta callem publicum, super littora Vidole fluminis ; ubi martyrio sunt decorati ;* etc. On essaya plus tard de transférer leurs corps à Reims ; mais le poids empêcha de les mouvoir, et ils restèrent inhumés, je pense, à Bazoches.

4. Ici, p. 368, p. 376, n. 1.

5. *Acta*, 6 janv., t. I, p. 325 : *Cum... ad provinciam civitatis Augustanæ venisset.* Remarquez ce souvenir classique, Soissons appelé *Augusta*.

6. *Prospice ad Capitolium* : il s'agit, non pas du Capitole de Reims, comme on le dit couramment, mais de celui de Soissons.

7. *Mittitur in insulam quæ vocatur Litia* [? à la pointe du confluent], *ubi Arida* [l'Ardre] *fluviolus in fluvium influit Vidulam* [la Vesle].

8. J'ai déjà noté (*Revue*, 1915, p. 273) que le nom de *Macra* peut signifier *fines* en celtique.

ches même[1], et il est visible que Quentin est le saint essentiel de ce cycle, le but principal de la marche de Rictiovar. — Quentin ne sera pas supplicié à Amiens. On l'expédie dans la direction de Rome[2] ou de Reims[3], mais on ne lui fait pas prendre la route de Soissons, que Rictiovar vient de suivre, mais la route de Vermand et Saint-Quentin, et l'auteur de la Vie du saint en profite pour décrire longuement cette route[4]. — On a nié l'existence de ce chemin[5]. C'est absolument à tort. La route romaine de Reims à Amiens par les abords de Laon[6] et Saint-Quentin est une des mieux conservées qui existent en Gaule : outre des traces matérielles, elle a laissé comme témoins significatifs d'abondants noms de lieux, qui prouvent son origine romaine et probablement celtique[7]. L'importance des travaux qui y furent exécutés[8] montre que ce trajet par Saint-Quentin a dû faire concurrence, pour les voyages de Bretagne, au trajet par Soissons. — C'est donc sur cette route, aux abords immédiats de Saint-Quentin[9], que fut supplicié le saint, et son corps enfoui à l'endroit où la grande route s'enfonçait par un gué dans la Somme[10]. — Remarquez qu'au temps de Rictiovar, selon toute vraisemblance, Saint-Quentin *(Augusta)* n'était plus chef-lieu de cité, la capitale du Verman-

1. Actes de Quentin, oct., t. XIII, p. 785 : *Audiens de beati Quintini fama.*

2. *Romam... coram imperatore.*

3. On peut bien supposer Reims, où Maximien a pu séjourner, comme tant d'autres empereurs.

4. *Acta*, oct., t. XIII, p. 781 : *Locum qui dicitur Augusta Veromandorum, juxta flumen qui vocatur Somna, ubi transit agger publicus qui venit de Ambianensium civitate et pergit contra Lugdunum Clavatum.*

5. Tillemont, t. IV, p. 435.

6. Remarquez (n. 4) que les Actes disent *contra* : car la route romaine ne passe pas à Laon même, mais à deux lieues gauloises à l'est de la ville, à Chambry et Athies.

7. A partir d'Amiens : Estrées, Brie [= « pont »]-sur-Somme, Pont-lès-Brie [doublet latin], Estrées-en-Chaussée [doublet]. Le tracé de la route est bien marqué sur la Carte de l'État-Major.

8. A Chambry par exemple, cf. *Antiquaires, Mém.*, t. IV.

9. *Acta : In quoddam municipium qui Augusta Virmandorum nuncupatur... Locum qui dicitur Augusta Virmandorum... Municipium, quod nuncuparetur Augusta Virmandorum.* Le jugement a lieu à Saint-Quentin même, l'exécution aux abords.

10. *Acta : Ubi iter publicum in hunc fluvium ingreditur vel transit*; il s'agit d'une chaussée continuant son pavé sous l'eau du gué, ce qui n'est point rare dans les routes romaines (cf. *Revue*, 1919, p. 58) et se retrouve au Moyen-Age. De là les expressions des Actes : *Aqua fuerat ei tumulus... Corpus sub aqua jacebat.* Lors de l'exhumation, environ cinquante-cinq ans plus tard, le corps sortit de lui-même d'un côté et la tête *per alium meatum.*

dois étant alors Vermand[1], et les détails du martyre montrent nettement que Saint-Quentin refusait à Vermand son rival tout droit sur la gloire et les reliques du saint[2].

5° Rictiovar paraît alors revenir à Amiens, et ici commence un itinéraire inverse du précédent, mais sur la même route. A Amiens, il pourchasse Fuscien et Victoric, venus de Thérouanne à la recherche de Quentin : il les suit sur la route de Senlis, les saisit à Sains, dans la villa de Gentien, et, en les ramenant sur Amiens, les exécute à Saint-Fuscien[3]. Plus loin encore, sur cette même route, ses cavaliers attrapent et exécutent, à Saint-Just-la-Chaussée, l'enfant Just et ses compagnons[4].

6° Nous retrouvons enfin Rictiovar à Soissons, qui paraît avoir été, avec Amiens, sa résidence préférée[5]. C'est alors qu'il persécute Crépin et Crépinien. Mais, s'il a sans doute ordonné leur supplice il n'a pu le voir, car il meurt avant eux[6]. — Et sa carrière de persécuteur finit à Soissons, après n'avoir peut-être commencé qu'à Bazoches, à la frontière du Soissonnais[7].

IV. — De ces traditions ainsi groupées, que peut-on tirer soit pour l'authenticité soit pour l'origine de ces récits?

La fonction de Rictiovar. — Les hagiographes l'appellent tous *præfectus*[8]. Il n'est dit nulle part qu'il fut préfet du prétoire.

1. Je ne m'expliquerais pas autrement : 1° ce nom de Vermand ; 2° les traces de monuments romains dans les remparts de Vermand (cf. Blanchet, *Enc.*, p. 106-107) ; 3° le nom de *civitas* qui lui est donné (n. 2) ; 4° le désir qu'on a eu d'y enterrer Quentin (n. 2). J'ai à peine besoin de rappeler la controverse plusieurs fois séculaire provoquée par cette question.

2. Eusébie, dit la tradition, recueillit le corps 55 ans après le martyre [vers 342] afin de l'enterrer à Vermand : *voluit in civitate Vermandorum sepelire eum* [et Vermand est nettement désigné ici comme *civitas*, s'opposant ainsi à *Augusta Virmandorum*, appelée toujours *municipium*] ; mais à peine arrivés à Saint-Quentin (*venientes in municipium Augusta Virmandorum*) les porteurs s'arrêtèrent parce que le poids du corps les empêcha d'avancer ; ce qui signifiait que le saint voulait être enterré là et non à Vermand. — Ce récit est bien l'écho de la rivalité entre les deux localités.

3. P. 370, n. 1.

4. P. 370, n. 2.

5. *Acta*, 24 oct., t. XI. Il est à remarquer que les Actes de Crépin font séjourner à Amiens, en même temps que Rictiovar, Maximien lui-même.

6. *Acta*, 24 oct., t. XI. C'est Maximien qui ordonne leur supplice *audita satellitis sui Riciovari perditione*.

7. Ici, p. 371, n. 7.

8. Actes de Quentin. — Actes de Rufin : *Missus est ut in Gallias ageret præfecturas.*

C'est cependant l'hypothèse universelle. Mais il y eut en Gaule d'autres préfectures que celle du prétoire. Et je me demande si un préfet du prétoire, juge d'appel et vice-empereur, eût quitté Trèves et son Auguste pour se mettre au pourchas des Chrétiens.

Son nom. — Les érudits modernes ont regardé ce nom de *Rictiovarus*[1] comme une déformation de plusieurs noms latins. Le personnage se serait appelé, suivant les uns, *Rictius Varus*[2], ou, suivant les autres, même *C. Ceionius Rufus Varus*, et ce dernier nom, qui se rattache à l'une des plus grandes familles du IVe siècle, conviendrait à merveille à un préfet du prétoire[3]. — On peut cependant accepter *Rictiovarus* : le mot a une tournure barbare, germanique, bien caractérisée[4]. Des officiers francs ou alamans de l'armée impériale ont pu le porter. Précisément, la *Notice des Dignités* nous fait connaître un groupe de soldats barbares de l'armée d'Orient qui portaient le nom de *Rætobarii*[5].

La zone d'action. — Rictiovar agit, je le répète, uniquement dans le pays entre Reims et Amiens, et surtout sur les deux routes militaires qui unissaient ces deux points. On est donc tenté de voir en lui un préfet militaire à qui aura été confié le soin de surveiller ces routes, capitales pour la sécurité de l'Occident. — Or, la *Notice des Dignités* nous fait précisément connaître, et exactement sur ce territoire, un détachement militaire de Barbares, chargé d'occuper le pays, et le chef de ce détachement, qui est un préfet, exerce son autorité « entre

1. *Riciovarus*, Actes de Quentin ; *Rictiovarus*, Actes de Rufin, de Crépin, etc. ; *Rictiomarus*, Actes de Macre ; *Reciofarus*, ms. de Corbie, *Paris.* 12598, etc.

2. Tillemont et bien d'autres.

3. Borghesi le classe, sous ce nom, comme préfet du prétoire de Maximien, 286-288 (*Œuvres*, t. X, p. 148) : mais c'est une double hypothèse (titre et nom), tirée uniquement des Vies de Saints.

4. C'est ce qu'a remarqué Allard, *La Persécution de Dioclétien*, t. I, p. 37.

5. *Or.*, V, 17 et 58. C'est un corps assez important, du même groupe (les *auxilia palatina*) que quelques-unes des troupes les plus célèbres de l'Empire, les *Salii* (qui sont les Francs Saliens), les *Batavi seniores*, les *Brachiati juniores*, les *Mattiaci seniores*, etc. Et celles de ces troupes dont nous pouvons retrouver l'histoire, viennent évidemment de la Gaule. Rien n'empêche et tout permet de croire qu'il y ait eu, en Gaule, un *præfectus Rætobariorum* qui se sera transformé en Rictiovar le préfet. — Que le titre d'un officier ait pu être pris pour son nom, c'est ce que montre par exemple la vie d'Éleuthère à Tournai (20 févr., t. III, p. 190-191, etc.), où il est question du *tribunus* nommé *Scaudiniensis*, nom qui désigne l'Escaut.

Reims et Amiens », *inter Remos et Ambianos*[1]. On peut donc voir dans Rictiovar le préfet de la région militaire d'entre Reims et Amiens.

Son pouvoir. — On pourra s'étonner qu'un simple préfet, et qu'un préfet à nom barbare, ait pu être considéré comme chargé d'enquêter et de punir sur le fait de christianisme. Mais ce que précisément Lactance reproche à Galère dans son *De mortibus persecutorum*, c'est d'avoir confié la mission de persécuter à des « juges militaires », « ignorants de toute culture », et n'étant pas même assistés des assesseurs ordinaires, *judices militares, humanitatis litterarum rudes, sine assessoribus in provincias immissi*[2].

L'époque de Rictiovar. — Mais la préfecture militaire d'Amiens ne nous est connue que pour la fin du IVe siècle. Absolument rien ne nous invite à croire qu'elle existât sous Maximien. Cela, du reste, n'a rien d'impossible : Maximien a eu à reconquérir et à pacifier la Gaule, dévastée par les Bagaudes et menacée par les Barbares ; il a eu à rétablir l'ordre sur les grandes routes du pays, et en particulier sur celles qui conduisaient en Bretagne, où il s'agissait de vaincre Carausius. La création d'un secteur militaire, de Reims à Amiens, était une mesure toute naturelle[3].

L'origine de la tradition. — Supposons maintenant que les annales du règne de Maximien aient parlé d'une fonction ou d'un chef de ce genre, supposons qu'un Rictiovar, préfet militaire des routes de la Seconde Belgique, se soit rendu célèbre dans le pays par sa cruauté ou la rigueur de sa police, qu'il

1. *Not., Occ.*, XLII, 67 : *Præfectus Sarmatarum Gentilium inter Remos et Ambianos provinciæ Belgicæ.* Une trace de ces détachements de Sarmates se trouve encore, précisément sur la grande route des martyres de Rictiovar (de Reims à Soissons), à Sermoise en Soissonnais, à 10 milles à l'ouest de Bazoches, au passage de la Vesle : c'est un ancien *Sarmaticum.* Et c'est aussi le cas de Sermaize près de Noyon, sur la route, suite de la précédente, de Soissons à Amiens. — Dans bien des cas, ces postes ou ces colonies devaient servir de gendarmerie, de garde des *stationes*, et l'on comprend dans ce cas que, pour les organiser, on a dû avoir affaire à des *præpositi horreorum* (p. 371, n. 9). Ces détachements sont évidemment en rapport direct avec les grandes routes. — A côté de ce préfet fonctionne un autre *præfectus Sarmatarum Gentilium a Chora Parisios usque*, c'est-à-dire sur la route de Chalon et d'Autun, depuis sa sortie du pays éduen, dans sa traversée des trois cités d'Auxerre, Sens et Paris.

2. *De m. p.*, § 22, *Patr. Lat.*, t. X, c. 231.

3. L'institution de préfets militaires préposés à plusieurs *civitates* se trouve aux différents siècles de l'Empire ; Dessau, nos 2684, 2737.

ait, avec ou sans commission impériale, martyrisé quelques chrétiens, il n'en fallait pas davantage pour en faire l'un des agents souverains de la persécution impériale. — Des circonstances locales sur le trajet des grandes routes, aux frontières des cités, aux sources du chemin, aux gîtes d'étapes, aux faubourgs des villes, auront fourni les épisodes.

La constitution du cycle. — Les traits principaux de l'histoire de Rictiovar existaient certainement avant Grégoire de Tours, puisqu'il connaissait Quentin du Vermandois, Crépin et Crépinien de Soissons[1]. — De tous les chefs-lieux de cité de cette région, un seul n'apparaît pas dans le cycle, Noyon, dont le rôle religieux devint, au début du VIe siècle, prépondérant dans le Vermandois; le récit, qui le laisse absolument de côté, semble donc antérieur à ce siècle[2]. — La cité essentielle où se meut la persécution est évidemment Soissons: c'est par le Soissonnais que commence le récit circonstancié; c'est à Soissons que Dieu punit Rictiovar; et c'est la seule métropole de *civitas* qui ait, dans ce cycle, ses martyrs nommés et connus. Les autres sont des martyrs ruraux. On peut donc supposer que c'est à Soissons que la tradition de Rictiovar se sera dessinée. Peut-être faut-il songer à l'époque où Soissons était la résidence du « roi des Romains », Egidius ou Syagrius, au milieu du Ve siècle[3]. — Toutefois, si Soissons est la cité la plus en vue du cycle, le saint principal, dont la figure domine les autres, est évidemment saint Quentin[4]. On admettra donc, à l'origine de ce groupe de récits, un lien étroit entre une personnalité soissonnaise et le culte vermandois de saint Quentin[5].

1. *In gloria mart.*, 72; *H. Fr.*, IX, 9. Au temps de Grégoire et de saint Éloi (mort en 659), l'histoire de Quentin était certainement constituée à peu près telle qu'elle se trouve dans les Actes : remarquez qu'il n'est jamais question de saint Éloi dans ces Actes. Saint Omer a connu le culte des saints Fuscien et Victoric à Thérouanne (§ 5, Krusch).

2. Pour le même motif, Laon étant exclu de ce cycle, on peut le placer avant la date de 500, vers laquelle a été constitué l'évêché de Laon.

3. Grégoire, *H. Fr.*, I, 27. On y fait résider Maximien (p. 374, n. 6).

4. Saint Quentin est évidemment le saint prééminent de la Seconde Belgique. Sa situation religieuse est double. Par sa mort, il se rattache au cycle des martyrs de Rictiovar. Par son origine (on le fait venir de Rome), il se rattache au cycle de saint Denis ou des sept évangélistes du milieu du IIIe siècle.

5. Remarquez qu'Amiens, Vermand, Reims, les autres métropoles visitées par Rictiovar, sont nettement dépréciées par l'auteur du cycle. Vermand ne peut obtenir les reliques de Quentin (p. 374, n. 2); Macre est bien martyrisée sur le territoire

Est-ce à dire que nous ayons, en ce cycle de Rictiovar, une construction purement artificielle, due à quelque clerc lettré des derniers temps de l'Empire? Je n'arrive pas à m'en convaincre, malgré tout ce qu'il renferme de légendes, de miracles, de détails ridicules, d'emprunts au folklore des lieux sacrés. Car, à côté du merveilleux et de l'invraisemblable, je rencontre bien des éléments qui peuvent remonter à Maximien[1] : l'organisation de la police des routes, un préfet à nom barbare, des groupes de chrétiens autour de *mansiones* rurales, un itinéraire exact de justicier militaire. Cela ne suffit pas pour croire à Rictiovar et à sa persécution. Mais je ne me résous pas à les supprimer de l'histoire.

Camille JULLIAN.

de Reims, mais elle vient de Soissons (p. 372); Quentin prêche à Amiens, mais il n'y meurt pas (p. 373); Fuscien et Victoric sont exécutés près d'Amiens, mais ils viennent de Thérouanne (p. 374); Just a vécu à Amiens, mais il vient d'Auxerre et meurt en Beauvaisis (p. 370).

1. Je parle, je le répète, d'éléments historiques et non géographiques. L'exactitude topographique ne prouve rien en faveur de la véracité d'un document hagiographique. Car le propre des Vies des saints est de naître à propos d'un sanctuaire et par suite de décrire rigoureusement ses abords. L'exactitude topographique est souvent en raison inverse de la vérité historique.

A PROPOS DE LARCHAMP *LIRICANTUS*[1].

M. C. Jullian a indiqué que les noms terminés en *-cantus* sont des noms de fontaine ou de source[2] et a signalé à l'appui *Liricantus*, aujourd'hui Larchant (Seine-et-Marne) : il s'y trouvait une fontaine célèbre, dite de Saint-Mathurin, où l'on se rendait de toutes parts en pèlerinage.

Il y a dans le département de la Mayenne un autre Larchamp; c'est également un *Liricantus* : ce nom lui est donné par un texte de 1409[3]. Or c'est un lieu de sources et de fontaines. La carte topographique à 1 : 80.000 (feuilles 61, Avranches, Sud-Est, et 76, Laval, Nord-Est) le montre au premier coup d'œil : le territoire de Larchamp, y compris celui de la commune actuelle de Montaudin, qui a été détachée de Larchamp en 1219, est sillonné de petites vallées; de nombreux petits ruisseaux y ont leurs sources. Sur le territoire actuel de Montaudin est la belle fontaine du Paradis; sur celui de Larchamp, une vieille fontaine : « L'église, dit l'abbé Angot, est dédiée à saint Crespin et saint Crespinien, dont une vieille fontaine porte le nom. » Il est remarquable que les deux fontaines aient des noms d'origine religieuse et que la seconde en particulier soit liée au culte des saints patrons de la paroisse, exactement comme à Larchant (Seine-et-Marne). Il semble bien qu'on soit en présence dans les deux cas d'un culte de source christianisé.

L'analogie entre Larchamp et Larchant a du reste frappé les habitants. Saint Mathurin, dit l'abbé Angot, « était l'objet d'une dévotion locale introduite probablement à l'imitation du culte de saint Mathurin à Larchant dans la Seine-et-Marne » ; c'est un témoignage de la célébrité du pèlerinage de saint Mathurin à Larchant.

René MUSSET.

1. Les renseignements concernant Larchamp sont empruntés à : abbé A. Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, t. II et III, Laval, 1901-1902, in-8°, *s. v.* Larchamp et Montaudin.

2. Camille Jullian, *Les origines de Cachan* (*La vie urbaine*, IV, n° 4, 15 août 1922, p. 229-238).

3. *Ecclesia de Liricantu in Cenomania* (Arch. nat., X^{1a} 56, fol. 259).

EN BÉARN

« On pouroit adjouster à cela, que les anciens Bearnois se servoient de la monoye batue soubs le nom des Empereurs Romains, ainsi que nous avons apris par la rencontre que l'on a fait d'un grand nombre de pièces d'argent, et de quelques-unes d'or portant l'inscription et la face de l'Empereur Gordian et de Ruscilla [*sic*] sa femme, de Philippe Empereur et de sa femme Otacilla Severa, tels qu'ils se voient représentez aux anciennes medailles recueillies par Adolphus Occo. » (Marca, *Mémoire de la Souveraineté de Béarn*, dans Mss. Duchesne, vol. 48. Dép[t] des Mss., Bibl. Nat[le]).

A. BLANCHET.

EN ALSACE

Bas-relief romain à Horbourg-Argentovaria[1]. – Dans une chambre du premier étage de la maison Mitling n° 121, j'ai découvert un haut-relief qui n'a pas encore été signalé[2]. C'est un petit buste masculin de très mauvais travail. L'obscurité du lieu m'a empêché jusqu'ici d'en prendre une photographie. Il est impossible de se rendre compte s'il s'agit d'une stèle entière et s'il y a une inscription, car le morceau encastré dans le mur de la chambre est recouvert d'un badigeon de chaux.

Jean COLIN.

EN HOLLANDE

Les *Oudheidkundige Mededeelingen uit 's Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*, dirigés par M. Holwerda, nous apportent toujours des renseignements précieux sur les résultats des recherches archéologiques entreprises dans les Pays-Bas. Les lecteurs qui ignorent le hollandais trouveront un exposé succinct des faits essentiels dans des résumés, rédigés en français, en allemand ou en anglais, qui suivent les articles dont le texte leur resterait inaccessible. Voici ceux des fascicules III, 2, IV, 1 et 2 (1923): Holwerda, *Les périodes de la civilisation de Hallstatt et leurs dates*. — Johanna Brants, *Une statuette de*

1. Voir le plan du castrum d'Horbourg restitué d'après des documents certains par M. R. Forrer dans l'*Anzeiger f. els, Altest.*, 1918, p. 892 sq. Winckler et M. Chr. Pfister (*Rev. d'Alsace*, 1912) cherchent plutôt Argentovaria du côté d'Artzenheim.
2. Cf. Espérandieu, *Bas-reliefs Gaule rom.* VII (1918), p. 124 sq.

bronze au Musée de Leyde [statuette de Minerve casquée, trouvée en Frise]. — Remouchamps, *Les « tombes à coupoles » de la Hollande* [fouilles près d'Ermelo en Gueldre. Description des tombes et du mobilier funéraire; considérations sur l'origine de la culture néolithique de ces tumulus. Analogies avec les tombes de la Russie Méridionale]. — Hubreytse, *Les établissements francs dans les dunes de l'île de Schouwen*. — Holwerda, *Camp romain près d'Ermelo* [petit camp découvert dans la bruyère et qui doit avoir été construit au cours d'une campagne romaine au nord du Rhin pendant le IIIe ou IVe siècle, et être resté occupé pendant un temps très court]. — W. Goossens, *Le Castellum de Maestricht* [restes d'un castellum datant du IIIe siècle sur la rive gauche de la Meuse [1]]. — Beelaerts, *Rhin ou Linge* [La Linge est-elle en Gueldre l'ancien cours du Rhin? Les villages entre la Linge et le Rhin sont tous de date récente et tout le pays était dans l'Antiquité un marais au travers duquel les Romains ont construit une digue]. — Remouchamps, *Exploration d'une villa romaine à Ubachsberg dans le Limbourg* [Villa de la fin du Ier ou du commencement du IIe siècle, au type dit « à portique », Description des objets et fragments qui y ont été recueillis].

FR. CUMONT.

1. Ceci est particulièrement intéressant pour l'histoire de la Gaule romaine. Il s'agit d'un des fameux *castra* où Julien assiégea les Francs (Ammien Marcellin, XVII, 2) et qui très certainement gardait le passage de la Meuse sur la grande route militaire de Tongres à Cologne; M. Goossens étudie en particulier la question du pont de Maëstricht, et il croit à son existence à l'époque romaine. Je pense bien, pour ma part, et après bien d'autres, qu'il faut y voir le *pons Mosæ* de Tacite, *Hist.*, IV, 60. Mais que Maestricht, pendant longtemps, n'ait pas eu de pont, et sans doute au second et au troisième siècle, c'est ce qui résulte bien de son nom, *Mosæ trajectus*: pont et *trajectus* s'excluent. — Où se trouvait le second fortin assiégé par Julien, je ne saurais le dire: sans aucun doute pas bien loin de là, et peut-être au même endroit, mais sur l'autre rive. — Je recommande également à nos amis de Hollande et de Belgique les *tria munimenta* réparés par le même Julien (Ammien, XVII, 9), *recta serie superciliis imposita fluminis Mosæ*. Ils devaient sans aucun doute garder les passages de la Meuse. Peut-être celui de Maestricht est-il l'un d'eux ; je ne le crois pas cependant, je songe à un fortin du côté de Herstal vers la route de Trèves, je songe ensuite à Namur, et entre les deux je me demande s'il ne faut pas en voir un à Ombret, au passage de la Meuse par la fameuse Chaussée Verte, route de Tongres à Arlon ou à Reims. C. J.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Itinéraires et vies de saints. — Il est certain que les vies de saints, même les moins authentiques, fournissent de très précieux renseignements sur les routes romaines et leurs stations. J'aurais voulu avoir le temps d'étudier à cet égard la *vita sancti Savini* du 9 oct., sur laquelle de récentes études de M. F. Romary viennent d'attirer mon attention (*Revue des Hautes-Pyrénées*, 1923). Curieux est l'itinéraire suivi par le saint pour venir d'Espagne à Poitiers : *Alisenno, Conca aurea, Azilæ, Carmamea*, etc.

Néolithique dans la vallée d'Aure. — F. Marsan, *Trouvailles préhistoriques à Hèches* (*Revue des Hautes-Pyrénées*, de mars-avril 1923).

Statuette stéatopygique. — Très importante découverte du docteur René de Saint-Périer, *Statuette de femme stéatopyge découverte à Lespugue*, Haute-Garonne, in-8° de 20 pages et excellentes gravures, extrait de l'*Anthropologie* de 1922.

Le dieu des eaux d'Aix. — D'après *L'Année épigraphique* de MM. Cagnat et Besnier pour 1922, n° 52, l'inscription

POMPEIA
ANTIOPA
BORBANO
V · S

serait de la fin de l'époque républicaine.

Tabellarius : courrier ou poteau indicateur? dans la célèbre inscription de Popilius Lænas (Dessau, 23); Ramsay (*Journal of Roman Studies*, X, 1920) dit courrier. J'en doute. Il s'agit là d'un jalonnement sur planchette ; et je crois que c'est aussi l'avis de M. Besnier. J'ai dit souvent que nos bornes milliaires n'étaient qu'une faible partie des indicateurs viographiques.

Les cultes helvètes. — Voyez l'article de Staehlin dans l'*Indicateur Suisse* de 1921.

La question ligure. — Dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* de 1922, p. 137-148, M. Gustave Ramette, *Les Ligures dans le Midi*, tout en recommandant le doute et la réserve, suppose qu'il faut distinguer les *Ligues* et les *Ligures* dans le midi de la Gaule.

La soi-disant Aphrodite de Marseille. — M. Michon rappelle ou rétablit les faits (*Bull. des Antiquaires*, 1922, p. 246 sq.).

Le milliaire de Sardent. — Lecture de M. Porteau :

IMP · CAES · MAN*t*
*g*ORDIANO PIOF*e*
*l*ICI · AVGPMTRPVIC*os*
*ii*PP · PRO · COS · C ·
L · XXX

« Contrairement à l'opinion de MM. Desjardins et Longnon, j'ai indiqué qu'antérieurement à la création du tronçon Ahun-Limoges par Pontarion, Bourganeuf et Sauviat, seul admis par eux, avait existé le tronçon Ahun-Limoges par *Prætorium* (Saint-Goussaud) et que cette voie passait dans la commune de Sardent. » Ducourtieux. — *Mémoires de la Société des Sciences*, etc., *de la Creuse*, t. XXII, 1922, p. XXVIII-XXX.

Inscriptions de Reims. — Reims voit son *corpus* épigraphique, jusqu'ici un peu restreint, s'accroître d'inscriptions intéressantes : un fabricant de casques, *cassidarius :*

D M
RVSON · NONNAE
MAIANVS · PRIMI
CASSIDAR·CONIV
GI · ETSIBI · V · P

M. Demaison fait justement remarquer que Reims a dû être de bonne heure le centre de manufactures d'armes (*Bull. des Antiquaires*, 1922, p. 226).

Les cheminées gallo-romaines. — Notes de M. J. Formigé sur leur mode de construction aux thermes de La Trouille d'Arles (*Bull. des Antiquaires*, 1922, p. 253). Comme il s'agit d'une construction constantinienne, je me demande, en songeant aux textes de Sidoine et de Julien, si l'usage des cheminées ne s'est pas développé surtout dans la Gaule du Bas-Empire.

L'arc de Die serait, dit M. J. Formigé (*Bull. des Ant.*, 1922, p. 267), du début du IIIe siècle [je doute qu'on ait construit des arcs en Gaule à cette époque] lorsque Die devint colonie [je crois le titre de colonie antérieur]; il est nettement antérieur à la porte qui lui a été accolée [je suis depuis longtemps, ainsi que M. Blanchet, d'accord avec M. Formigé].

A propos des noms en -oialum. — M. Antoine Thomas, dans la *Revue Celtique* (t. XXXIX, p. 334) reconstitue *Tannoialum* qui fournirait un thème *tann-*, « chêne ». Nous aurions donc pour « chêne », dans la Gaule romaine, *robur-(etum)*, *cassin-(oialum)*, *derv-* ou *darv- (etum)*, sans parler de *quercus*, et les mystérieux ascendants de *garrigues* et de *tauzin*. — J'hésite à croire que le suffixe *-oialum* ne puisse s'appliquer qu'au règne végétal. Il a dû se passer pour lui ce qui s'est passé pour son similaire latin *-etum* : de même qu'on a

dit *fontanetum*, « lieu où il y a beaucoup de fontaines », on a dû employer *–oialum* pour des sources par exemple. — En revanche, dans Auteuil *(altoialum)*, j'hésite à accepter le sens de « hauteur ». Il doit y avoir là-dessous quelque essence végétale.

La Touraine préhistorique, par M. le Dr Dubreuil-Chambardel, 1923, Paris, Champion, in-4° de VIII et 136 pages et 75 planches. Va du paléolithique à l'âge de fer. Remarquer l'importance des renseignements sur Le Grand-Pressigny.

Onomastique des rivières. — *Œil ou Aumance,* par G. Bruel, extrait du *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais* de 1922, in 8° de 20 pages. Curieux par le déplacement des noms de rivière.

Cécina et les Helvètes. — Étude, sur le terrain, de la campagne de 69. Extrait de la *Revue d'histoire suisse,* t. II, f. 3, 12 pages. Tacite a fait bloc de deux récits.

Mosaïques romaines de Lyon. — M. Ph. Fabia a réuni, avec un soin, une précision, une science de tout premier ordre, tous les renseignements qu'on possède et sur la découverte et sur le caractère des célèbres mosaïques lyonnaises. Excellent chapitre et d'histoire locale et d'art gallo-romain, et volume splendidement imprimé: *Musées de Lyon : Mosaïques romaines*, gr. in-8° de 184 pages et 22 planches, Lyon, 1923.

Numismatique gauloise et gallo-romaine. — Ne pas oublier de consulter la *Chronique de numismatique celtique* que publie M. A. Blanchet dans la *Revue celtique*. Je reçois celle des nos 3-4 du t. XXXIX, 1922.

Le poumon marin de Pythéas. — Voir Paul Masson dans le *Bulletin de la Section de géographie* de 1922, t. XXXVII.

La Provence antique. — On ne peut que féliciter M. Paul Masson d'avoir confié à M. L.-A. Constans le soin de composer une *Esquisse d'une histoire de la Basse-Provence dans l'Antiquité,* dans la monumentale et déjà célèbre *Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône* (tirage à part, Marseille, 1923, in-8° de 106 pages). Ceci est un travail historique de premier ordre. Comme nous sommes loin d'Herzog! Du flair d'historien, un style alerte, point de parole inutile, la connaissance des textes, des monuments, des lieux : vraiment, M. Constans a fait là une œuvre de grande valeur et qui doit être consultée, non seulement par les Provençaux, mais par tous les historiens de Rome, et même par les Pais et les de Sanctis.

Les Acitavones de Pline seraient les gens de Thônes par l'intermédiaire d'Aïtoune, Entoune (ceci serait le nom patois de la ville de Thônes). J'ai des doutes. — F. Pochat-Baron, *Un peuple d'il y a deux mille ans, les Acitavones*, Annecy, 1923, in-8° de 15 pages.

A Genève. — Études d'épigraphie et de topographie, par W. Deonna, dans *Pro Alesia* de février 1922.

Alise et Alaise. — Très juste appréciation du livre de Colomb, par J. Toutain, dans *Pro Alesia* de février 1922. — F. Pajot, *L'origine du nom d'Alaise*, dans le même fascicule.

Histoire de la préhistoire. — H. de Gérin-Ricard; *Découvertes préhistoriques en Provence au XVIIIe siècle*, extrait de *Provincia*, t. II, 1922, in-8° de 6 pages.

Camboritum = Chambord : c'est un gué sur le Colson. Soyer, *L'étymologie du nom de Chambord*, 1921, in-8° de 7 pages. Extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*. M. Soyer a raison de mettre en lumière le rôle des gués (= *ritum*, dans la toponymie primitive. Et ce rôle vient de celui, que nous avons si souvent signalé ici, des gués dans la viographie celtique.

Le pont gaulois d'Orléans. — *Contingebat* et non *continebat* : le pont devait être en lisière de l'*oppidum* et non au centre, comme il a toujours été. J'ai souvent remarqué que telle était la situation des ponts romains. J. Soyer, *A propos d'une variante des Commentaires de César*, 1923, in-8° de 7 pages, extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*.

Tutela. — Une question à M. J. Soyer. « Le pont », dit-il, « protégé sur la rive gauche par le fort des Tourelles, aboutissait à un quartier appelé *Tudele : in loco qui Tudele gallice nuncupatur* (acte de 1227). Ce curieux vocable s'est perpétué dans deux noms de rue : *rue Vieille-Tudele* et *rue Tudelle*. » De même à Paris, près du pont de la rive droite, il y avait un lieu-dit de ce nom, qu'on a eu mille fois tort de chercher du côté de la Grange Batelière. La similitude de situation entre la Tutelle de Paris et celle d'Orléans est extraordinaire. S'agit-il d'une *tutela pontis*, un *castellum* ou un châtelet de protection? ou faut-il songer, comme pour le quartier de Tutelle de Bordeaux, à quelque temple consacré, à l'entrée de la ville, à sa déesse tutélaire?

Le Roussillon antique. — La précieuse et si vivante collection des histoires provinciales, que dirige notre ami M. A. Albert-Petit, vient de s'enrichir d'un volume sur le Roussillon, dû à MM. Calmette et Vidal. Nous les félicitons d'avoir donné une carte du Roussillon antique (*Histoire de Roussillon*, Paris, Boivin, in-8° de 264 pages).

Les hommes fossiles. — Le livre célèbre de M. M. Boule (cf. *Revue*, 1921, p. 80) vient de paraître en seconde édition. C'est un des succès les plus importants et les plus mérités de notre librairie scientifique.

Soldats gaulois en Afrique : 1° *L. Victimarius L. f. Voltinia Reis*; 2° *C. Julius C. f. Gale. Lug. Masuetus* (dans la *III Aug.*); 3° *J]uli[us... Burd]iga[la* dans la même légion; Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique* (Paris, 1923, n°s 51, 151, 152).

C. JULLIAN.

VARIÉTÉS

SUR LES JEUX DE ROME

I

MARS ET DIANE DIEUX DE L'AMPHITHÉATRE.

Martem et Dianam utriusque ludi praesides novimus (Tertull., *de spectac.*, 12). Mars est naturellement le patron des gladiateurs et Diane la patronne des *venatores*. Je ne crois pas que l'on ait observé (et j'ai omis de le faire dans mes *Recherches sur les jeux romains*) que le témoignage de Tertullien est confirmé par deux *defixionum tabellae* trouvées dans une chambre souterraine de l'amphithéâtre de Trèves et publiées par Wünsch (*Die laminae litteratae des Trierer Amphitheaters*, *Bonn. Jahrb.*, CXIX, 1910, I, n° 23 et 24). On lit sur deux de ces tablettes les noms de Mars et Diane et particulièrement, sur la tablette n° 23 : *Inabintiaro vestro [Di]anam et Martem vinculares ut me vindicetis de Ququma*... L'éditeur s'est demandé pourquoi ces tablettes mentionnent Mars et Diane : c'est, pense-t-il, parce que ces divinités étaient adorées à Trèves et qu'elles méritaient spécialement le nom de *vinculares :* « la divinité de la chasse lie son gibier, le dieu de la guerre lie les prisonniers ». En réalité, c'est le texte de Tertullien qui devait ici fournir le commentaire. *Inabintiarus* peut être un de ces démons de l'amphithéâtre dont parle également Tertullien. La découverte de ces tablettes, rapprochée de celle des tablettes de l'amphithéâtre de Carthage, prouve que l'amphithéâtre était bien considéré comme une porte des enfers ; et ceci est d'autant plus remarquable que les tablettes de Trèves dateraient de l'époque chrétienne, c'est-à-dire d'un temps où l'amphithéâtre ne voyait plus de cadavres.

II

BAS-RELIEF DE SOPHIA REPRÉSENTANT LES JEUX DU CIRQUE.

M. Iw. Welkow a publié dans le *Bulletin de l'Institut archéologique bulgare* (I, fasc. 1, 1922, p. 21, pl. IV) un curieux bas-relief, apparemment du v[e] siècle ap. J.-C., qui représente des combats d'animaux sauvages. A gauche, quelques édicules représentés sans perspective exacte paraissent appartenir à la *spina* d'un cirque : sur le piédestal d'une sorte de *meta*, deux musiciens frappent des tambourins ; deux chapelles abritent une Isis et un Sérapis. Mais le détail le plus curieux du relief est le suivant : sur une sorte de *podium* grossièrement décoré de guirlandes, des personnages masqués en chiens, selon l'éditeur, et probablement plutôt en singes, jouent une sorte de mime. Ce serait selon M. Welkow une parade foraine. Parmi les personnages il croit distinguer deux combattants, dont l'un a le trident des gladiateurs et l'autre un poignard ; — et un personnage qui, frappant sur une enclume, rythme la danse d'un petit ours juché sur un coffret. A juger d'après la planche qui reproduit ce monument, il semble permis de proposer une interprétation différente. Le deuxième singe tient, non pas un poignard, mais, semble-t-il, le foudre. Le singe au trident et le singe au foudre sont donc Poseidon et Zeus. Et le second groupe de ces singulières figurines paraît représenter une caricature d'Aphrodite, juchée sur un siège à dossier, ayant à ses pieds le forgeron qui serait Héphaistos, et derrière elle un guerrier armé du bouclier qui serait Arès [1]. Il fut un temps où l'on disposait sur le *pulvinar* les statues divines ou leurs attributs. Et maintenant voici ces attributs livrés à des figures grotesques. Le relief de Sophia aurait donc cet intérêt de nous montrer le terme et la déchéance d'un rite.

André PIGANIOL.

1. Cf. S. Reinach, *RPGR*, 176, 2, la caricature de Pompéi qui représente Énée, Anchise et Ascagne en singes.

BIBLIOGRAPHIE

J. **Vendryes**, *Le langage, introduction linguistique à l'histoire.* Paris, *La Renaissance du livre*, 1923; 1 vol. petit in-8° de XXVIII-440 pages[1].

Avant de quitter Paris, j'ai eu la bonne fortune, au printemps de 1907, d'assister au cours inaugural de M. J. Vendryes à la Sorbonne. Le cours portait, si j'ai bonne mémoire, sur les noms de nombre, dans les langues celtiques en particulier. Je fus frappé du caractère de généralité que présentait le nouvel enseignement. C'est ce même caractère qui dès l'abord saute aux yeux dans le livre intitulé *Le langage.* Il est vrai qu'ici le sujet prêtait à la généralité ou, pour mieux dire, l'exigeait. Il reste cependant que, les maîtres comme MM. A. Meillet et M. Grammont mis à part, la plupart des linguistes eussent échoué dans l'entreprise, faute de disposer à la fois de deux choses rarement unies, de vues très générales et de connaissances précises, profondes et pourtant étendues sur le domaine des faits. Car il faut ajouter que, chez M. J. Vendryes, la généralité des idées et de l'information est accompagnée de la connaissance intime, détaillée, des faits utilisés pour illustrer la théorie. Ceci tient à ce que l'auteur est un maître incontesté, spécialement dans le domaine celtique, et qu'il est également tout à fait au courant de la grammaire comparée des langues indo-européennes en général, bien que, sur ce domaine plus vaste, il se reconnaisse le débiteur de M. A. Meillet.

L'ouvrage, fortement composé, comprend cinq parties. Après une courte introduction où il n'est parlé du problème de l'origine du langage que pour indiquer qu'il n'est pas du ressort de la linguistique proprement dite, il est traité successivement : de la phonétique *(1re partie. Les sons),* de la morphologie *(2e partie. La grammaire),* de la lexicologie *(3e partie. Le vocabulaire)*, des langues particulières *(4e partie. Constitution des langues)*, enfin, de l'expression graphique de la langue *(5e partie. L'écriture).* — Dans la conclusion, l'auteur examine la question du « progrès du langage ». Viennent enfin une riche bibliographie qui ne comprend pas moins de 231 titres d'ouvrages

1 Ce livre est le troisième volume de la première section (préhistoire, protohistoire) de la « synthèse » que dirige M. H. Berr et qui est intitulée *L'évolution de l'humanité.* En tête du volume on lira un *Avant-Propos* de M. H. Berr qui occupe les pages VII-XXVIII.

(ou périodiques), puis un index des principaux termes techniques et noms de langues dont il a été fait état au courant du livre. — On aura sans doute remarqué qu'il n'y a pas de partie spécialement consacrée à la « syntaxe ». Ce qui y correspond est traité, en même temps que d'autres questions, dans la IIe partie, surtout aux chapitres II, III et IV.

Dans la Ire de ces parties, assez largement étudiée, bien que, si l'on en croit M. Grammont, la phonétique n'occupe pas encore dans la linguistique une place en rapport avec son importance, le chapitre le plus intéressant me paraît être le troisième : *Le mot phonétique et l'image verbale.* Là en effet, nous ne sommes plus dans le mécanisme physiologique pur, mais déjà, pour ainsi dire, en pleine psychologie. Dans la IIe partie, consacrée à la grammaire, les chapitres qui retiendront le plus l'attention sont : le troisième, et ici, en particulier, l' « essai d'une classification logique » reposant sur l'opposition du « nom » et du « verbe », mais aussi le cinquième, qui expose « les transformations morphologiques ». Dans la IIIe partie *(Le vocabulaire)*, ce sont, évidemment, les chapitres deuxième *(Comment les mots changent de sens)* et troisième *(Comment les notions changent de noms)* qui sont les plus propres à piquer la curiosité. Quant à la IVe partie, on y remarquera surtout le chapitre cinquième *(La parenté linguistique et la méthode comparative)*. Le second des deux uniques chapitres de la Ve partie *(La langue écrite et l'orthographe)* traite d'une question qui ne cesse pas d'être à l'ordre du jour : relire en particulier la section intitulée : *La misère orthographique. Comment peut-on y remédier?*

En somme, et bien qu'il se défende d'y avoir prétendu, c'est bien un traité de linguistique générale que nous a donné M. J. Vendryes (cf. dans cette *Revue*, t. XXI, 1919, p. 63-66, le compte rendu du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure, rédigé par MM. Ch. Bailly et A. Séchehaye et publié par leurs soins en 1916). Quand a paru ce livre, M. A. Meillet nous a fait espérer que, lui aussi, il aborderait les mêmes questions générales, bien qu'il n'ait pas varié au sujet du *Cours* dû à MM. Bailly et Séchehaye et qu'il continue à le considérer comme un « très beau livre ». Je ne sais s'il est toujours dans ses intentions de réaliser son projet ; mais il me sera sans doute permis d'opiner que je n'en conçois pas la réalisation comme devant aboutir à quelque chose de très différent de l'ouvrage de M. J. Vendryes. Elle présenterait en tout cas, j'en suis sûr, la même clarté et formulerait les idées abstraites de la façon qui nous est familière. Comme chez M. J. Vendryes, nous serions immédiatement et sans difficulté introduits au cœur de la question, fût-elle ardue, et c'est ce qu'on ne peut pas toujours dire des travaux allemands de théorie générale en linguistique.

A. CUNY.

L. Delaporte, *La Mésopotamie : les civilisations babylonienne et assyrienne* (*L'évolution de l'humanité*, 1re section, n° 8). Paris, La Renaissance du livre, 1923; 1 vol. in-16 de XIV-420 pages, avec une carte et 60 figures dans le texte.

Pour chacune des deux parties dont se compose l'ouvrage, civilisation babylonienne, civilisation assyrienne, l'auteur a suivi un plan uniforme. C'est, de part et d'autre : I. Les cadres historiques. II. Les institutions (1. L'État et la famille ; 2. La législation ; 3. L'organisation économique). III. Les croyances et les techniques (1. La religion ; 2. Les arts ; 3. Les lettres et les sciences). Au lieu de ce double inventaire parallèle, j'en aurais préféré un seul ; car, de tous temps, la Chaldée et l'Assyrie furent indissolublement jointes par une infinité de liens géographiques, ethniques, politiques, juridiques, par les conceptions religieuses, par le commerce et l'industrie, par les mœurs et les habitudes sociales, par la culture artistique, littéraire et scientifique. On eût aimé à les voir, d'âge en âge, naissant inégalement à la vie, agissant et réagissant l'une sur l'autre, dominant ou s'effaçant tour à tour. Le cloisonnage adopté oblige à des redites. Aussi bien par les contrastes que par les ressemblances, par l'ombre de ses vides que par le relief de ses oasis lumineuses, un tableau unique eût été plus saisissant. A quoi M. Delaporte ne manquera pas de répondre qu'il a soigneusement évité de faire du bloc, système plus condamnable encore en histoire qu'en politique. Ne le chicanons donc pas sur son programme et regardons comment il l'a réalisé.

Après une brève introduction sur les sources, les découvertes archéologiques, le déchiffrement des écritures, résumé qui s'applique à la Mésopotamie dans son ensemble, l'auteur décrit la basse vallée du Tigre et de l'Euphrate (sol, faune et flore) ; il y distingue les habitants non sémitiques du Sud (les Sumériens) des Accadiens sémites du Nord (Babylone, Opis, Agadé). Puis, il dénombre les dynasties, soit légendaires (règne de Gilgamesh, le grand héros d'épopée), soit historiques (nous y saluons au passage des noms célèbres : Sargon l'Ancien, Narâm-Sin, Goudéa, surtout Hammourabi, le plus illustre des rois de Babylone, le véritable fondateur de l'unité de l'empire, celui qui, par sa codification des lois et des coutumes, nous apparaît, à la fin du IIIe millénaire avant notre ère, comme un lointain prototype de Justinien). Cette énumération succincte est un précieux bilan des plus récentes recherches des orientalistes.

L'étude des institutions, faite par un homme qui a personnellement déchiffré les textes, atteste une connaissance approfondie du sujet. Il y a là, sur la subordination de la cité à son dieu protecteur (p. 68), sur la monogamie tempérée qui sert de base à la famille (p. 79 et 93), sur les courtisanes sacrées (p. 95), sur la législation (p. 98 sq.),

nombre de pages excellentes. Bien d'autres seraient à citer dans la section économique, par exemple : les passages relatifs aux *koudourrous* (pierres bornales, où figurent les actes de donation mis sous l'assistance divine), au rôle de l'orge en matière de transactions (p. 140), à l'administration temporelle des temples (p. 148).

Dans la seconde partie, qui a le pays d'Assur pour théâtre, nous marchons, dès le xve siècle, sur un terrain historique de plus en plus ferme : « Touthmès III d'Égypte reçoit, en la 23e année de son règne, une ambassade assyrienne qui lui apporte trois blocs de lapis-lazuli et d'autres pierres précieuses. Les lettres de Tell Amarna nous révèlent la situation internationale à la fin de ce siècle et les documents découverts à Boghaz-Keuï, site de l'ancienne capitale des Hittites, y ajoutent de précieux renseignements » (p. 267). Avec Tiglathphalasar Ier, dont la domination, vers 1100, atteint la Méditerranée, avec Salmanasar III, qui lutte contre Achab, roi d'Israël, surtout avec les Sargonides (722-606), la multiplicité des témoignages répand une lumière croissante.

Cependant, malgré son éclat, la civilisation assyrienne ne nous a rendu jusqu'ici « aucun recueil de lois comparable en étendue au Code de Hammourabi » (p. 322). Quant à la religion d'Assur, elle est, dans son essence, un produit chaldéen : « le culte s'inspire des antiques traditions de Sippar, d'Ourouk, de Babylone, et le dogme lui-même ne s'est modifié que pour s'adapter au génie particulier d'une race guerrière » (p. 345). Il y a plus d'originalité dans l'art : l'art, en Chaldée, était principalement religieux ; « en Assyrie, il est avant tout militaire » (p. 364). Tandis que les Babyloniens employaient à peu près exclusivement le bas-relief pour exalter leurs dieux, « les Assyriens en font un art historique, en même temps que décoratif, où les moindres détails de costume, des gestes, des attributs ont une grande valeur » (p. 365). Même accent énergique dans la littérature assyrienne. On peut le constater en lisant le récit officiel du sac de Suse par les troupes d'Assurbanipal (p. 381-382).

Dans ce tome VIII de la collection Henri Berr, M. Delaporte, avec autant de compétence que de talent, a su judicieusement déterminer, comme le souhaitait le directeur de la Bibliothèque de synthèse historique, l'apport de la Chaldée et de l'Assyrie au progrès humain.

Georges RADET.

A. Jardé, *La formation du peuple grec* (*L'évolution de l'humanité*, 1re section, n° 10). Paris, La Renaissance du livre, 1923 ; 1 vol. in-16 de xii-425 pages, avec 7 cartes dans le texte.

D'abord, y a-t-il un peuple grec ? Il y a bien un peuple français, constitué par le rassemblement, sous une même loi politique, d'un

grand nombre de pays originairement distincts. Rien de semblable dans l'Hellade antique. Ce qui la caractérise, c'est son impuissance à sortir de l'étroit individualisme de la cité et « à fondre en un grand État les petits États qui la morcellent ».

Mais, si divers et divisés qu'ils fussent, les Grecs n'en offrent pas moins « assez de traits communs pour qu'ils se soient reconnus dès l'origine comme les membres d'une même famille » (p. 5). S'ils ne sont pas arrivés à l'unité politique, ils ont réalisé l'unité intellectuelle, linguistique et morale : « l'unité hellénique est une unité de civilisation » (p. 405). C'est à ce titre qu'on peut parler de peuple grec et qu'on est fondé à en étudier la formation.

Non seulement il y a un peuple grec; mais il y a « le miracle grec ». Depuis que l'auteur de la *Prière sur l'Acropole* l'a formulé en credo, le miracle grec voit se multiplier ses fidèles. Qui ne rend ses dévotions au miracle grec? Le miracle grec n'est pas douteux. Mais puisqu'on se met à ériger des autels, ne pourrait-on en réserver un au miracle romain? Les Romains ont eu beau tâtonner dans leurs entreprises, errer, se tromper, n'être pas toujours les aigles de prévoyance que se figuraient Bossuet et Montesquieu, il reste tout de même à leur actif ce fait indéniable qu'ils ont conquis l'univers civilisé, qu'ils l'ont organisé, administré, façonné durant des siècles, qu'ils l'ont doté d'un Droit dont les principes sont les assises du nôtre et que leur Empire a été, comme le disait Lavisse, une des manières d'être du monde. Le miracle romain vaut bien le miracle grec ; car enfin le génie politique qui assure aux nations l'existence, la durée, l'ordre, la prospérité, n'est pas moins digne d'admiration que la perfection souveraine dans les domaines de l'art et de la pensée. Si la collaboration d'André Chénier au miracle grec fut si éphémère, c'est que la France d'alors ne se souvenait plus des leçons du miracle romain.

Dans « l'évolution de l'humanité », M. Jardé a reçu la mission de nous commenter le miracle grec. Il le fait avec méthode, science et justesse. Il a divisé son livre en quatre parties : la première, consacrée au pays, est un excellent résumé géographique; la seconde, où sont envisagés les peuples, s'attache à déterminer leurs origines, à définir leurs caractères et à distinguer leurs institutions; la troisième, intitulée l'expansion hellénique, nous offre un substantiel tableau de la colonisation grecque; la quatrième, qui a pour sujet l'unité hellénique, retrace les efforts tentés par les Grecs pour s'élever de la communauté de langue, de religion et de mœurs à la communauté politique, les essais d'entente et de fédération, le triomphe de l'esprit particulariste, l'échec successif des différents types d'hégémonie jusqu'à l'abaissement final de la cité par la conquête macédonienne.

La bibliographie qui termine le volume et à laquelle l'auteur renvoie continuellement dans le corps de son ouvrage témoigne d'une

ample et solide érudition. On ne s'étonnera pas qu'un ancien membre de l'École française d'Athènes possède à fond les plus récentes découvertes de l'archéologie et de l'épigraphie. Mais il n'est pas moins familier avec les recherches des géographes, des anthropologues et des linguistes; c'est ainsi que les admirables travaux de M. Meillet le guident partout dans sa marche. Le miracle grec n'aura pas à se plaindre de son dernier exégète.

Historien attentif et prudent, M. Jardé est l'ennemi des thèses exclusives. Pour lui, ni la nature du sol grec, ni les qualités de la race grecque ne suffisent à expliquer le miracle grec. Aux influences du milieu, aux aptitudes innées, il faut joindre l'action et la réaction des événements, c'est-à-dire la poussée irrésistible, complexe et mystérieuse de la vie, qu'elle soit individuelle ou collective. Cette façon de voir est la marque d'un esprit critique.

Ce même esprit critique pousse M. Jardé à écarter, en bloc, de l'histoire, les « données légendaires ». Car « le mythe représente-t-il vraiment une tradition orale et des souvenirs populaires? Le plus souvent, il semble être d'origine savante et il fut imaginé pour rendre compte de faits dont on ne trouvait pas la véritable explication » (p. 77). Sans doute; mais n'oublions pas que les Grecs étaient doués d'une curiosité extrêmement vive, que les familles et les cités avaient le culte de leurs origines, que les souvenirs des temps primitifs se transmettaient comme un patrimoine : tout, dans ce legs pieux des ancêtres, n'était pas fantaisie et poussière. Gardons-nous donc ici d'un excès de scepticisme et de négation.

A vrai dire, comme M. Jardé nous l'explique ailleurs [1], même pour des périodes moins obscures et où les documents positifs ne manquent pas, « l'histoire de l'Antiquité ne peut être une science exacte; elle ne peut atteindre le réel : elle est une simple construction de l'esprit ». Alors, plutôt que de se complaire dans la vaine lubie d'interroger le passé, ne vaudrait-il pas mieux jouer aux quilles? Dès qu'il s'agit de choses extérieures et rétrospectives, où donc, en dehors de notre seul individu et du fugace instant présent, commence, dans le temps et l'espace, le règne de la certitude?

Pourtant. M. Jardé, bien que le scrupule le rende volontiers exigeant, ne s'interdit pas d'admirer. Lisez son éloge de Périclès : Périclès « est sans contredit le plus grand homme d'État qu'ait eu la Grèce » (p. 349). — « Ce qui met Périclès hors de pair, c'est qu'il étend ses vues bien au delà du cadre étroit de la cité » (p. 350). Mais la politique panhellénique du plus illustre des Athéniens fut terriblement utilitaire; elle contenait en germe la ruine de l'Hellade. Cimon, dont les poètes comiques se moquaient comme d'un balourd, l'emporta de

1. Dans la *Revue de Synthèse historique*, t. XXXV, 1923, p. 130. L'article est un exposé de méthode, suggéré par les travaux récents de M. Holleaux.

beaucoup, par la hauteur de ses inspirations généreuses, sur le prince de l'éloquence.

En exposant *La formation du peuple grec*, M. Jardé a eu pour but, non de nous offrir un récit chronologique des événements et un tableau méthodique des institutions, comme le ferait un manuel d'histoire proprement dit, mais de formuler, de classer et d'élucider les problèmes qui se rapportent à son sujet. Il s'est bien acquitté d'une tâche difficile, en savant probe et vigoureux [1].

GEORGES RADET.

Ch. Picard, *La sculpture antique, des origines à Phidias*. Paris, H. Laurens, 1923; 1 vol. in-4° de 428 pages, avec 121 gravures. Prix : 25 francs.

Dans la collection des *Manuels d'histoire de l'art*, publiés, sous la direction de M. Henry Marcel, à la librairie Renouard, M. Charles Picard s'est chargé de nous présenter le tableau de la sculpture antique. Cette vaste synthèse doit tenir en deux volumes : le premier, qui vient de paraître, s'arrête à Phidias; le second ira jusqu'à l'ère byzantine.

L'auteur, comme on le voit, se meut dans un champ gigantesque. Pour débuter, il s'annexe un empire qui passe de loin ceux de Ramsès II, de Cyrus et d'Alexandre, puisque, dans le temps, son exposé embrasse les trois millénaires qui s'étendent de la période néolithique à la mort de Cimon et que, dans l'espace, il couvre tout l'ancien monde civilisé, du Danube à l'Éthiopie et de l'Iran aux Colonnes d'Hercule. On devine les difficultés d'une pareille tâche, ce qu'il faut d'énergie pour l'entreprendre, de savoir pour la mener à bien.

Une excellente Introduction, qui vaut pour l'ensemble de l'ouvrage, indique la méthode suivie. M. Charles Picard, en critique fin et averti, y exprime des idées justes, intelligentes, nuancées. Sans montrer plus d'attachement qu'il ne sied aux opinions traditionnelles, il ne se croit pas obligé non plus d'adopter les théories trop neuves. Le dog-

1. Certaines phrases m'ont chagriné : « nulle part cette compartimentation n'empêche les communications » (p. 122). Compartimentation est un néologisme affreux, qu'il faut précipiter aux gémonies, avec un tas d'autres du même acabit, dont on embourbe de plus en plus la claire et alerte langue de Voltaire. — P. 236, « la vieille capitale hittite » est Ptéria et non Piera. — P. 272, l'exploration de Colæos remonte à 630 : elle appartient donc, non au début du VIe siècle, mais à la fin du VIIe. — P. 310, corriger Argynuses en Arginuses, p. 418, dans l'index, Didone en Dodone. — L'impression n'est pas irréprochable : p. 110 (cf. p. 383), ligne pour ligue; p. 120, coroplathes pour coroplastes; p. 264, l. 14, supprimer « en »; p. 289, avant-dernière ligne du texte, remplacer « que » par « qui »; p. 315, l. 8, lettres brouillées; p. 398, macédodonien... etc. Où sont les bonnes typographies d'avant-guerre ? Mais où sont les neiges d'antan ?

matisme ambitieux lui inspire une salutaire méfiance. Tel procédé, « qui vise à être philosophique, presque mathématique », comme la thèse des « rythmes », consistant à rapprocher en séries parallèles l'art des diverses époques, lui semble avoir l'inconvénient « de faire prendre pour certitudes des demi-vérités systématisées à l'excès » (p. 6). Le bon sens est un guide sûr, qu'il faut toujours avoir près de soi quand on s'aventure en terre inconnue.

Dans son livre premier, M. Charles Picard résume les origines de la sculpture, depuis l'âge quaternaire jusqu'à l'époque néolithique. Le livre II traite de l'Égypte (Égypte néolithique, thinite, memphite, thébaine, saïte). Le livre III comprend les peuples asiatiques (sculpture du Sennaar et de l'Élam, sculpture hittite, sculpture assyrienne, sculpture perse). Dans le livre IV sont groupés les peuples méditerranéens, de l'âge du cuivre à l'âge du fer (monde égéen et mycénien, Chypre, Palestine et Phénicie, Espagne, Gaule). Avec le livre V, nous abordons la Grèce, et, premièrement, la Grèce archaïque. Ici, trois subdivisions : Crète, Péloponnèse, Béotie et Sicile ; — l'Ionie et les Iles ; — l'Attique. Puis, sont étudiées les écoles de la première moitié du v[e] siècle (Sicyone, Argos, Égine, Athènes, décoration plastique des sanctuaires de Delphes et d'Olympie). Un dernier chapitre caractérise les créations de Myron (groupe d'Athéna et Marsyas, Discobole) et celles de Polyclète (Doryphore, Diadumène).

Au mérite du plan, qui est solide et ne laisse rien d'essentiel en dehors de son habile réseau, ce livre joint celui d'une exécution alerte, enlevée de verve. M. Charles Picard a une lecture immense. Mais il n'est nullement gêné par la richesse de ses matériaux. Il trie; il déblaie; il résume et conclut avec une décision rapide, en homme qui a vu lui-même de ses yeux, manié de ses mains nombre d'originaux, et qui, pour le reste, obéit à un sens inné des choses de l'art.

En évoquant tant de peuples épars et tant de civilisations différentes, il risquait de juxtaposer isolément des alvéoles closes sans communication les unes avec les autres. Mais, grâce à l'étendue de ses connaissances, il a pu sans cesse noter les liens, les emprunts, les influences qui, de si bonne heure, rendirent l'Hellade tributaire des nations avec lesquelles sa curiosité native se trouva en contact.

C'est ainsi qu'entre l'archaïsme grec et l'Égypte il signale (p. 80) une filiation curieuse, attestée par la comparaison de la statue de Nésa avec la Dame d'Auxerre et par celle de la statue de Mykerinos avec le « Kouros » de Polymédès : même type, de part et d'autre, mêmes formes, même canon géométrique, presque architectonique; pour la statue féminine, même enveloppement de gaine (fig. 21 et 22); pour la statue masculine, même aspect triangulaire du corps (fig. 19 et 20).

A propos des scènes thébaines, où canards et outardes s'envolent au-dessus des îlots de papyrus : « De tels motifs rappellent les com-

positions égéennes, les fresques de Cnossos, de Phaestos, de Phylacopi... La Grèce classique a éliminé de tout son art le paysage, à peu près jusqu'à l'époque hellénistique ; ce fut sans doute l'Égypte alexandrine qui fit reparaître ensuite le pittoresque, le goût du décor végétal. Les origines sont donc là » (p. 108). Les Grecs, qui pullulaient dans le Delta, ont dû beaucoup à l'initiation égyptienne (p. 121).

Autre action, celle de l'Asie : « Les études linguistiques, et certaines découvertes, faites en Grèce même, d'objets d'importation hétéenne, posent maintenant le problème d'une influence hittite qui se serait étendue, par la Crète et l'Archipel, jusqu'à la Grèce d'Europe, y transmettant les souvenirs du monde mésopotamien » p. 168).

Nourrie de fines observations, que suggère une expérience sans cesse en éveil, cette histoire de la sculpture antique nous offre un bilan précieux et bien au point, dressé par un esprit indépendant qui n'aliène jamais les droits de son jugement personnel. Tous les amis de l'art, érudits de profession ou simples amateurs, y trouveront de quoi s'instruire, avec une ample matière à réflexions[1].

Georges RADET.

A. Delatte, *Essai sur la politique pythagoricienne (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége*, fascicule XXIX). Liége, Vaillant-Carmain ; Paris, Ed. Champion, 1922 ; 1 vol. in-8° de xix-295 pages.

M. Delatte s'attaque courageusement à un problème qui avait fatigué la critique historique : celui de la politique de l'Institut pythagoricien et des révolutions de la Grande Grèce auxquelles elle aurait succombé. Il y voit le spécimen achevé d'une légende. Le travail qui s'y dépense ne peut donc être infructueux. Ajoutons que cette légende est associée aux origines mêmes de la morale réfléchie comme à celles des théories politiques qui précédèrent ou accompagnèrent l'expansion de la démocratie, au vie et au ve siècles, dans les colonies grecques comme en Hellade. Enfin, si la légende recouvre l'histoire, il n'est pas impossible de la distinguer du noyau de vérité qu'elle a recouvert et qu'elle cache au premier regard.

Les conclusions de Delatte sont en grande partie négatives. On ne peut rattacher à l'inspiration platonicienne ni le περὶ πολιτείας ou le περὶ εὐδαιμονίας attribués à Hippodamos, ni le περὶ νόμω d'Ocellos, ni le περὶ

1. Le livre est écrit d'abondance. J'y relève un abus des mots schématisme, schématisé, schématisation. Schéma n'est déjà pas une de ces perles dont on doive se parer à toute heure. Mais ses dérivés sont encore plus laids. Où pratiquer la coquetterie des termes si ce n'est dans le domaine de l'art? — P. 382. Nommer Lysimachia la ville de la Chersonnèse de Thrace pour laquelle travailla Polyclète est un anachronisme.

βίω d'Euryphamos, ni le περὶ ὁσιότατος de Diotogène, encore moins les Préambules des lois de Zaleucus et de Charondas.

Cependant, les Alexandrins qui créèrent la légende pythagoricienne ont puisé à des sources authentiques que l'on peut discerner : ce sont les œuvres de Timée, d'Aristoxène et de Dicéarque. Elles permettent d'affirmer : 1° la réalité d'une politique des pythagoriciens, déduite de leur cosmologie et fondée sur la notion d'une égalité proportionnelle; 2° l'existence d'une Société politique, dont l'action, d'abord limitée à la cité de Crotone, s'étendit ensuite à toute la Grande Grèce où elle fut combattue par la démocratie grandissante jusqu'au moment où Archytas tenta avec succès la conciliation des deux tendances en lutte, l'une au règne de la science, l'autre au règne de la volonté populaire.

Il nous semble inutile de montrer l'intérêt que présentent aux historiens de la philosophie morale les recherches patientes et pénétrantes de Delatte. Elles éclairent la genèse des grands dialogues politiques de Platon et celle des théories aristotéliques sur la dualité de la justice.

L'échec de l'Institut pythagoricien nous permet de comprendre pourquoi Platon passa de la justice idéale de la *République* à la justice relative des *Lois*. Quant à la notion aristotélique de la justice distributive, peut-être est-elle aussi un legs du pythagorisme à celle des écoles ultérieures qui s'en éloigna le plus.

Gaston RICHARD.

A. Piganiol, *Recherches sur les Jeux romains* (*Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, fasc. 13). Strasbourg, Istra, 1923; 1 vol. in-8° de VI-156 pages, avec II planches.

Cet ouvrage se compose de douze mémoires, dont trois avaient été antérieurement publiés, l'un, celui qui est relatif aux *trinci* gaulois, dans cette revue même (1920, p. 283-290). L'auteur étudie les jeux romains, non comme des spectacles artistiques, non comme des manifestations sportives ou comme un chapitre de l'histoire des mœurs, mais uniquement en tant que phénomène religieux.

Consus, le dieu à qui un sanctuaire souterrain était consacré dans le cirque Maxime, trouve son explication dans les peintures des tombes étrusques : ce génie des jeux est l'héritier lointain du dieu étrusque des enfers. — Même influence de l'Étrurie dans le programme de la *pompa* emprunté par Denys d'Halicarnasse à Fabius Pictor. — C'est également d'après les reliefs des urnes étrusques que l'on peut reconstituer le décor théâtral romain, tel que nous le décrivent Pollux et Vitruve : peut-être fût-ce en Étrurie que les Romains prirent le goût du drame hellénique (p. 43). — Les fresques d'Ostie, où les personnages en scène sont des enfants, représentent en réalité,

« sous un déguisement spirituel, quatre grandes fêtes de l'État: les *Neptunalia* du 23 juillet, les *Ludi Martiales* du 1er avril, le *Natalis Dianae* du 13 août, les *Vinalia rustica* du 19 août » (p. 55). — Dans le « miracle de la flèche », M. Piganiol commente à son tour l'épisode d'Aceste (*Énéide*, V, 522-534), qu'avaient déjà interprété ici MM. R. Pichon et W. Deonna (*Revue*, 1916, p. 253-256 et 1917, p. 101-110).

Ces recherches, d'un caractère surtout archéologique, sur divers points spéciaux, occupent la première partie du livre. La seconde partie, plus proprement historique, s'attache à déterminer l'origine et le sens religieux de différentes formes rituelles des jeux. On notera les observations suivantes: « Au début du IIe siècle, nous voyons apparaître, à côté des jeux votifs traditionnels, promis au nom de l'État et célébrés à la fin d'une période définie, un type nouveau de jeux votifs, promis par les généraux, loin de Rome, et sans l'autorisation du Sénat... Ils sont un symptôme des progrès de l'individualisme; ils annoncent la révolte des généraux contre l'État » (p. 83). Ces généraux, en célébrant des jeux pour lesquels l'argent du butin était illégalement utilisé, suivaient l'exemple que leur donna Scipion l'Africain.

Conclusion du dernier chapitre : « Les jeux sont une méthode et une technique magiques pour rajeunir les morts, les dieux, les vivants et le monde entier » (p. 149). On reconnaît là une idée chère à George Frazer. M. Piganiol recourt volontiers, lui aussi, à la méthode comparative, mise en honneur par l'auteur du *Rameau d'or*. Ainsi, nous dit-il, « la Victoire atteste le caractère surhumain de l'âme; d'après elle on mesure, s'il est permis d'appliquer ici la terminologie polynésienne, le degré de *mana* qui est en cette âme » (p. 125). Je continue à penser qu'il ne faut rapprocher qu'avec une extrême réserve le monde antique gréco-romain des tribus à demi civilisées ou complètement barbares, océaniennes ou autres, appartenant à des continents qu'ignoraient les Anciens. Mais il est sûr qu'André Piganiol, par la curiosité de son esprit et l'ingéniosité de ses travaux, renforce, de la façon la plus brillante, cette école d'exégèse religieuse dont Pau-Perdrizet et Pierre Roussel, Albert Grenier et Prosper Alfaric sont, à Strasbourg, les principaux représentants.

GEORGES RADET.

S. P. C. Tromp, S. J., *De Romanorum piaculis*, specimen litterarium inaugurale... pro gradu doctoratus... in Universitate Amstelodamensi..., Lugd. Batav , G. F. Théonville, VIII-159 pages in-8°.

On estime généralement que la terminologie rituelle des anciens n'est pas très précise et que le même mot prenait, dans les emplois dérivés, des acceptions entre lesquelles il y a bien plus que des nuan-

ces. Tel serait le cas, par exemple, pour *piaculum,* terme sous lequel se dérobe peu à peu, dit-on, le sens primitif de purification symbolique. L'auteur de cette dissertation s'élève contre une telle doctrine et pose en principe : *piaculum est placamen;* l'idée essentielle est d'apaiser la divinité. Un dépouillement très consciencieux et un commentaire serré des textes l'amènent à déclarer que les variations supposées n'existent pas et que la conception originaire conserve son empire dans toutes les applications qui en sont faites. On ne s'étonnera pas que le P. Tromp proclame, en finissant, son dédain de la religion des anciens Romains : *universi orbis religio nec fuit neque potuit esse* (on en dirait autant de toutes les religions, et même du droit de Rome qu'il oppose à sa religion). L'ouvrage ne se lit pas sans profit — ni sans fatigue, il est vrai, car son latin a quelque chose de rude et d'un peu pénible. Victor CHAPOT.

Ueber eine Marmorstatuette der grossen Mutter mit der ältesten Inschrift der Rheinländer in keltischer Sprache, von **Friederich Marx**. Bonn, Röhrscheid, 1922 ; in-8°, 32 pages, 2 planches.

M. Fr. Marx s'est enfin décidé à publier le curieux monument « celtique » acquis par lui d'un antiquaire de Bonn, pendant l'hiver 1917-1918, et sur lequel, à cette époque, les journaux allemands ont imprimé des informations « sensationnelles ». Il s'agit d'une statuette en *marbre grec* (pentélique?), haute de 11 centimètres, qui représente la « Mère des Dieux » sous l'aspect d'une femme assise sur un trône à dossier arrondi, lourdement drapée et encapuchonnée dans une étoffe ornée de stries parallèles et incisées. La main gauche s'agrippe à la crinière d'un lion accroupi aux pieds de la déesse; de la main droite elle étreint une petite figure de femme debout, vêtue comme elle, et tenant un vase à deux anses (carchésion?). Au revers du marbre est sculpté en relief méplat un grand cadre rectangulaire surmonté d'une tête barbue, ceinte d'un ruban, de part et d'autre de laquelle on aperçoit, en relief plus faible, mais soulignés par un barbouillage brunâtre, à droite une torche a plusieurs branches et un tambourin, à gauche, un objet indistinct; au-dessus de la tête, enfin, un serpent se dresse sur ses replis.

A l'intérieur du cadre est réservée, *également en relief peu saillant*, l'inscription suivante, en caractères grecs classiques :

ΚΑΣΙΑΝ
ΣΑΓΚΑ
ΤΝΙΥΙΙ
ΩΥΟΛΙΙ

que M. Marx interprète ainsi :

Κασι pour Κασις qui est lui-même pour Κάσιος ;

Ανσαγκατνι génitif de *Ansancatnos;* comparez la ville de Ἀσάγκα en Germanie (Ptolémée);

υπω, datif de *Uppo*, qui s'est rencontré en Gaule comme nom de femme, mais qui signifierait « mère »;

υολη, datif présumé de *volis*, « grand »; car on lit dans Virgile (*Géorg.*, II, 88) *gravibusque volemis* et un manuscrit de Servius explique : *volema autem Gallica lingua bona et grandia dicuntur.*

On a donc, en résumé, « Casios, fils d'Ansancatnos, (a consacré) à la Grande Mère. » Et nous posséderions là, suivant l'éditeur, un *ex-voto* à Cybèle par un prince trévire, qui a représenté symboliquement au verso de la statue le temple de la déesse et l'autel surmonté de la tête d'un chef germain envahisseur, occis par lui vers le commencement de notre ère.

Tout cela est fort ingénieux; mais les objections se pressent sous la plume : invraisemblance que le culte de Cybèle ait été, à cette époque, répandu jusqu'au fond de la Gaule; style incohérent de la sculpture (la tête coupée bien supérieure au reste et d'aspect suspect); inscription gravée en relief réservé; épigraphie hellénistique mais avec un Σ à branches divergentes, qui ne se rencontre pas après le IIIe siècle; emploi d'un marbre exotique, donc coûteux, pour un monument aussi chétif, etc.

Le professeur Lehner, directeur des *Bonner Jahrbücher*, a refusé de publier l'objet et de l'acquérir pour son Musée, le considérant comme un faux. M. Marx, qui ne l'a payé que 220 marks, proteste contre cette condamnation sommaire. Il faudrait avoir sous les yeux l'original (et non les médiocres photographies publiées par M. Marx) pour émettre à ce sujet une opinion vraiment raisonnée. Mais le doute s'impose. Si l'objet est vraiment authentique, on sera tenté d'y reconnaître, plutôt qu'un *ex-voto* trévire, une statuette importée de Galatie où le culte de la Grande Mère de Pessinonte a dû se répandre de bonne heure parmi les Gaulois [1]. La gravure en saillie de l'inscription pourrait alors se rattacher à une lointaine tradition hittite. Ce n'est qu'une hypothèse, que je donne sous toutes réserves, mais qui s'est présentée également à l'esprit de M. Camille Jullian [2].

Théodore REINACH.

1. M. Vallois me fait observer que les chefs galates se sont emparés de la grande prêtrise entre 189 et 163 av. J.-C. (Graillot, *Culte de Cybèle*, p. 349.)

2. [De toutes manières, faux (ce que j'incline à croire) ou authentique, l'objet en question n'a rien à voir avec les antiquités de Gaule. L'origine est asiatique. — C. J.]

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Égyptologie (H. SOTTAS et E. DRIOTON, *Introduction à l'étude des hiéroglyphes,* avec un portrait de Champollion, 3 planches et 5 figures. Paris, Geuthner, 1922; petit in-8° de XVI-196 pages). — Ce très intéressant ouvrage a paru l'an dernier, à peu près au moment où la « Société Asiatique de Paris » fêtait le centenaire du plus illustre de ses membres, le fondateur des études égyptologiques, Champollion. Il est divisé en deux parties, une partie théorique et une partie historique. Dans la première est exposé le sytème hiéroglyphique tel qu'on le connaît aujourd'hui après cent ans d'efforts. Les chapitres développent successivement : *Le principe du système, L'évolution du système, L'extension du système, La disposition matérielle de l'écriture;* les trois premiers sont suivis chacun d'un « extrait bibliographique » et de « références justificatives ». La deuxième partie est intitulée : *La connaissance des hiéroglyphes.* Il est subdivisé en trois chapitres dont voici les titres : *L'antiquité égyptienne, L'antiquité classique, Les pères de l'Église et Kircher* (XVII[e] siècle), *Le déchiffrement.* Chacun des chapitres de cette seconde partie comporte, comme les premiers de la partie précédente, un « extrait bibliographique » et des « références justificatives. » En appendice, les auteurs ont donné en outre un *Tableau détaillé des principaux hiéroglyphes,* un *Tableau des signes plurilitères,* puis une *Analyse sommaire de quelques textes égyptiens (*I. *Textes hiéroglyphiques,* II. *Texte hiératique,* III. *Texte démotique).*

Il faudrait être du métier pour apprécier ainsi qu'il convient le mérite des deux auteurs. Il semble qu'ils aient eu l'intention de rédiger un traité d'initiation scientifique à l'égyptologie et il paraît certain que l'exécution en est heureuse. Le livre est des mieux imprimés[1]. Signalons une faute d'impression. Pour le nom du « scorpion », on lit, dans un passage, la transcription *s-q-r* et, dans un autre la transcription *s-r-q.* C'est sans doute la seconde qui est la bonne. En tout cas, il y a une faute typographique dans l'un ou l'autre endroit.

A. CUNY.

1. La transcription adoptée par Erman a été simplifiée, peut-être aux dépens de la précision phonétique, ce qui est regrettable.

Les travaux archéologiques en Syrie (1920-1922). — Cette publication (Paris, Geuthner, 1923; 1 vol. in-4° de VI-75 pages, avec une carte, 12 gravures et 14 planches hors texte) contient, outre une préface du général Gouraud, sept mémoires. I. M. Pottier donne un bref historique de deux créations nouvelles: l'une est la Mission archéologique permanente rattachée au Service des Antiquités de Syrie; l'autre est l'École française d'archéologie instituée à Jérusalem pour collaborer avec l'École biblique de Saint-Étienne, que dirige le P. Lagrange. — II. M. Dussaud résume les résultats des campagnes de fouilles et de recherches exécutées en 1921 et 1922, notamment à Qadesh, Tyr, Byblos, Damas, Tortose, Doura. — III à V sont consacrés à Byblos : les monuments de la XIIe dynastie égyptienne qu'on y a découverts sont commentés par MM. Virolleaud (ensemble de l'hypogée), Naville et Clermont-Ganneau (vase à parfum en obsidienne sertie d'or), Pottier (objets divers du sarcophage, fragment de bassin d'argent à décor mycénien, aiguière, harpé, semelles de sandalles, pectoral). — VI et VII. M. Fr. Cumont, après avoir décrit les curieuses fresques relevées à Salihîyeh sur l'Euphrate par M. Breasted, montre l'importance historique et du site, qui correspond à l'ancienne Doura, et des trouvailles qu'on y a faites avec le concours des troupes françaises d'occupation. — Ce volume, édité à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille, atteste éloquemment la place considérable qu'a reprise la Syrie dans l'évocation du monde ancien.

La politique indigène des Lagides. — Étrangers à l'Égypte, et bien qu'ils aient régné en véritables pharaons, les Ptolémées, tout en faisant résider leur principale force sur une armée macédonienne et hellénique, se préoccupèrent, non seulement de contenir, mais de rallier leurs sujets. Somme toute, comme nous le montre M. Pierre Jouguet (*Revue belge de philologie et d'histoire*, 1923, p. 419-445), ils y réussirent : « il n'y avait pas entre Grecs et Égyptiens cet abîme que le fanatisme religieux met entre Européens et indigènes dans nos colonies musulmanes » (p. 440). Grâce à la colonisation militaire et au régime administratif, il se forma « une population mixte, comprenant à peu près toutes les classes moyennes, entre l'aristocratie grecque vivant à la cour et le fellah de la campagne, population pénétrée d'idées orientales, mais dominée par la culture hellénique » (p. 441). Cette bourgeoisie devint l'armature du royaume (p. 442). L'excellent mémoire de M. Jouguet, qui avait fait l'objet d'une communication au dernier Congrès historique de Bruxelles, prélude à une série qui promet d'offrir un vif intérêt.

Thrace et Mésie. — En étudiant les *Trésors de monnaies antiques en Bulgarie* (*Revue numismatique* de 1923), M. Georges Seure constate, entre autres faits historiques importants, l'ancienneté du commerce grec remontant la vallée du Strymon ou du commerce macédo-

nien descendant la vallée de l'Hèbre, la permanence des invasions celtiques, la fréquence des passages de troupes dès l'époque républicaine (p. 8 du tirage à part), la direction vraie des voies romaines moins influencées que les routes modernes par les déclivités du terrain (p. 42-43). A propos de la trouvaille de Nicolaévo, il reconstitue les itinéraires suivis par les Goths dans les campagnes de 250 et 251 où périt l'empereur Dèce (p. 49-58). Ce mémoire est un complément précieux aux précédents travaux de l'auteur sur le monde thrace.

Genava. — L'ancien rapport annuel du Musée d'art et d'histoire de Genève est dorénavant remplacé par un *Bulletin*, placé sous le patronage de l'antique divinité celtique *Genava* et qui n'aura plus un caractère exclusivement administratif : on y étudiera les monuments et on y publiera des articles originaux. C'est ainsi que le fascicule 1 (1923), en dehors du bilan des acquisitions récentes, contient huit mémoires, dont une chronique des découvertes archéologiques et un relevé des stations lacustres de Genève (L. Blondel), l'examen d'une trousse d'outils trouvée à la Tène (P. Vouga), enfin, de W. Deonna, le savant directeur du Musée, un article, plein de rapprochements curieux, sur l'imitation de l'antique par divers artistes, peintres ou sculpteurs, représentés dans les collections publiques de Genève. Le fascicule (180 pages in-4°) est abondamment illustré.

Henri de La Ville de Mirmont. — Né à Bordeaux le 14 juin 1858, notre cher collègue y est mort le 28 août 1923. Presque toute sa carrière s'était déroulée dans sa ville natale. Il appartenait depuis quarante ans à notre Faculté des Lettres. C'était un latiniste de race. « En lui », a très bien dit sur sa tombe le doyen Cirot, « revivait l'esprit de Gaston Boissier, autant que son savoir. Ses travaux, très nombreux, très variés, l'avaient conduit à travers toute la littérature latine. Sa bibliographie tient de longues pages. Sa thèse sur les dieux dans les *Argonautiques* et dans l'*Énéide* l'avait mis au fait des questions mythologiques, dont il devait publier un manuel aujourd'hui classique. Non moins remarquée fut son étude sur l'astrologie chez les Gallo-Romains. Ses derniers efforts ont été consacrés à une œuvre qui lui fera particulièrement honneur, à lui comme à notre pays : la traduction des discours de Cicéron dans la grande collection des Universités de France. Mais il n'avait pas oublié qu'un poète latin a illustré Bordeaux, Ausone, et il l'avait déjà publié et traduit avant de lui consacrer sa thèse latine ». Une autre traduction, enrichie de notes où sa vaste érudition interprétait magistralement le texte, est celle qu'il donna des *Argonautiques*. Quand on songe qu'il a mené à bien tant de savantes publications, qu'il a été pour cette revue un collaborateur fidèle et dévoué, qu'il a dirigé pendant vingt ans à la mairie de Bordeaux le département de l'Instruction publique, qu'il a aimé et pratiqué plus qu'aucun autre la tâche absorbante de l'enseignement, on

ne saurait trop rendre hommage à la puissance et à la continuité de son labeur. Ce fut une figure originale et probe, dans le style de ces érudits du XVIe siècle qui lui étaient familiers et avec lesquels il se sentait des affinités électives.

GEORGES RADET.

Textes de droit romain (par PAUL-FRÉDÉRIC GIRARD, 5e édition, revue et augmentée. Paris, Rousseau, 1923; in-12 de VIII-926 pages). — Je ne peux pas laisser paraître cette nouvelle édition sans envoyer à M. Paul-Frédéric Girard l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance pour tous les services qu'il a rendus à la science des antiquités et du droit romain. Ceci en est une nouvelle preuve. Le livre n'est pas une simple réimpression. Ses textes ont été revus, des documents nouveaux ont été ajoutés, la bibliographie a été enrichie. Je ne crois pas qu'à l'étranger il y ait un recueil aussi complet, aussi clair, aussi riche, aussi scrupuleux que celui-ci. Tout le droit romain y revit, non pas dans ses lois théoriques, mais en acte, en fonction. Aucun candidat à la licence ou à l'agrégation d'histoire, aucun érudit des choses classiques, et nos archéologues mêmes, personne, chez nous, qui travaille sur le passé, ne peut se dispenser de ce livre.

Les nuraghes de Sardaigne. — Sujet passionnant, sur lequel il paraît au moins un travail par année. En voici un, vivant, alerte, qui rattache les fameux monuments au monde égyptien : Francesco Flumene, *Un po' piu di luce sul problema genetico dei nuraghes di Sardegna.* Sassari, typografia Operaria; 1923, in-8° de 234 pages.

C. JULLIAN.

Philologie. — W. A. Oldfather, dans *The classical Journal*, XVIII, oct. 1922, lance un appel chaleureux en faveur du Thesaurus linguae latinae que seule une internationalisation de cette publication peut sauver.

Dans *Transactions of the American Philological Association*, LII, 1921, il passe en revue les corrections que R. Bentley avait écrites en marge de son exemplaire des Discours d'Épictète par Arrien et montre que ces corrections, très ingénieuses, augmentent encore la haute estime qu'inspire le « Philological acumen » de Bentley.

Dans *The Papers of the bibliographical Society of America*, XV, 2e partie, 1921, il donne relativement aux fables d'Avianus quelques indications bibliographiques qui complètent la bibliographie d'Avianus contenue dans le 3e volume des « Fabulistes latins » de Léopold Hervieux.

A. JURET.

24 octobre 1923.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

V. Gravures.

VI. Planches.